seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Bilan d'activités par programmes 2015

Sommaire

Budget et ressources humaines du Département	3
Programmes du Département	15
Enfance et famille	**16**
Accueil de la petite enfance	17
Aide sociale à l'enfance	27
Protection maternelle et infantile, planification familiale	41
Solidarité, insertion, santé	**51**
Accompagnement social	52
Promotion des droits fondamentaux	64
Insertion	68
Prévention et promotion de la santé	80
Prévention des conduites à risques	90
Autonomie	**96**
Personnes âgées	97
Personnes handicapées	107
Education et jeunesse	**117**
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	118
Projet éducatif départemental	124
Actions pour la jeunesse	130
Culture, patrimoine, archives	**132**
Culture	133
Patrimoine culturel	140
Archives	143
Citoyenneté active, solidarité internationale et sports	**148**
Sport et loisirs	149
Promotion de la vie associative et démocratie participative	158
Solidarité et coopérations internationales et européennes	160
Réseau routier et mobilité durable	**166**
Réseau routier	167
Mobilité durable	171
PDU et infrastructures de transports en commun	176
Développement et attractivité des territoires	**182**
Aménagement	183
Politique de la ville et habitat	188
Développement économique et promotion du territoire	194
Economie sociale et solidaire, emploi, formation	200
Ecologie urbaine	**206**
Biodiversité et nature en ville	207
Assainissement	215
Qualité de l'environnement urbain	221
Cadre de vie	226
Supports internes	**229**
Systèmes d'information	230
Bâtiments départementaux	237
Logistique	241
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	250
Finances	**255**
Stratégie budgétaire et financière	256
Gestion de la dette	260
Commande publique	261
Direction et animation de l'action départementale	**264**
Pilotage et stratégie	265
Audit interne	272
Animation du développement social local	273
Information et communication	274
Animation et gestion des projets européens	278
Ressources Humaines	**281**
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	282
Politique salariale et gestion des carrières	287
Relations sociales et santé au travail	292
Conduite des politiques départementales	**300**
Assemblée départementale	301
Moyens des groupes politiques	301

Budget et ressources humaines du Département

2015 Budget global du Département

Budget global

Budget du Département (budget principal):		1 971,96	millions d'euros (hors gestion de la dette et de la trésorerie)
Dont:	Fonctionnement	1 800,01	millions d'euros
	Investissement	171,96	millions d'euros

Répartition des dépenses directes de fonctionnement hors opérations d'ordre (hors action "gestion de la dette et de la trésorerie")

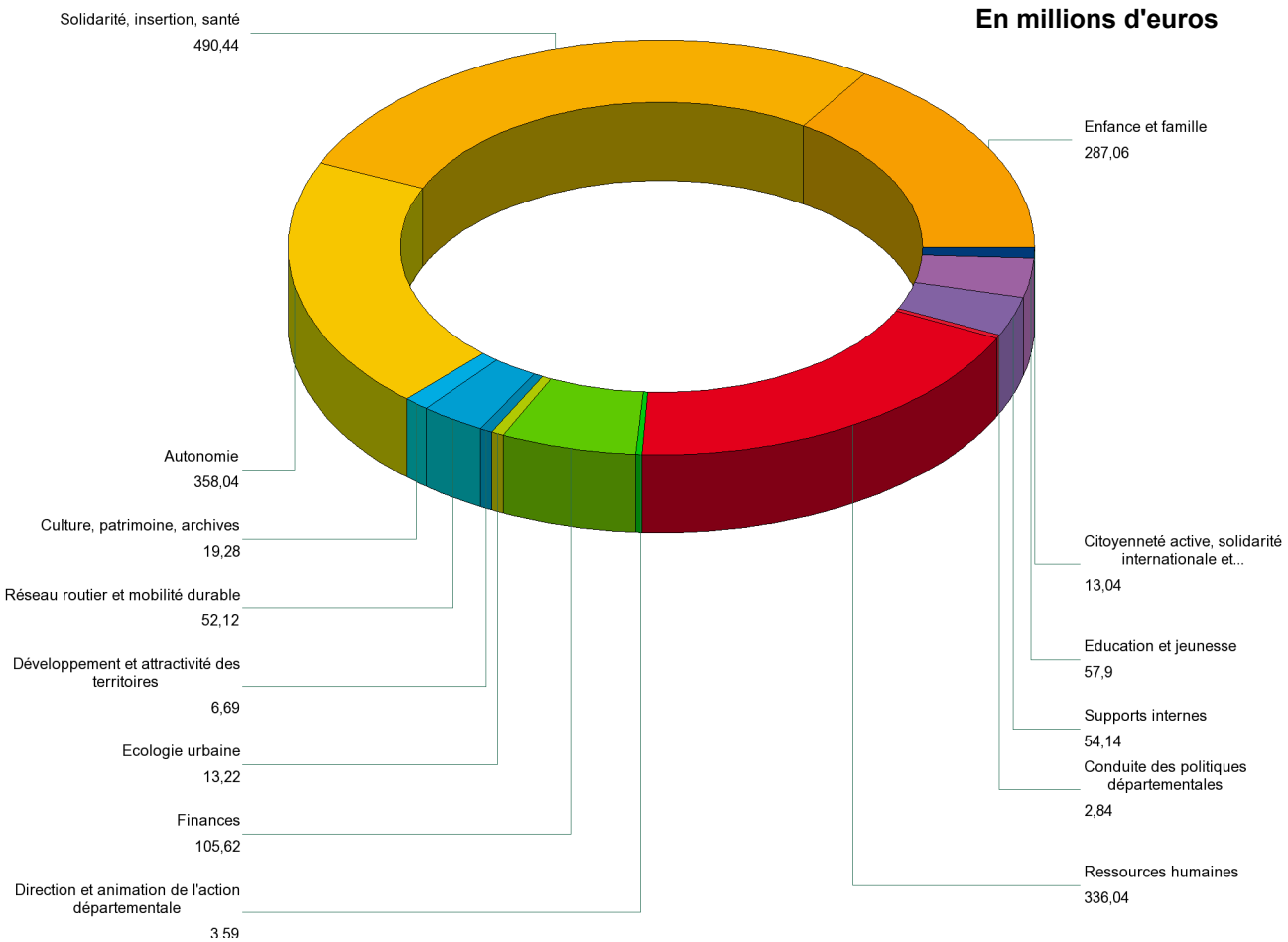

Mission	Part des dépenses directes de fonctionnement
Solidarité, insertion, santé	27,25 %
Autonomie	19,89 %
Ressources humaines	18,67 %
Enfance et famille	15,95 %
Finances	5,87 %
Education et jeunesse	3,22 %
Supports internes	3,01 %
Réseau routier et mobilité durable	2,90 %
Culture, patrimoine, archives	1,07 %
Ecologie urbaine	0,73 %
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,72 %
Développement et attractivité des territoires	0,37 %
Direction et animation de l'action départementale	0,20 %
Conduite des politiques départementales	0,16 %

Répartition des dépenses directes d'investissement (hors action "gestion de la dette et trésorerie")

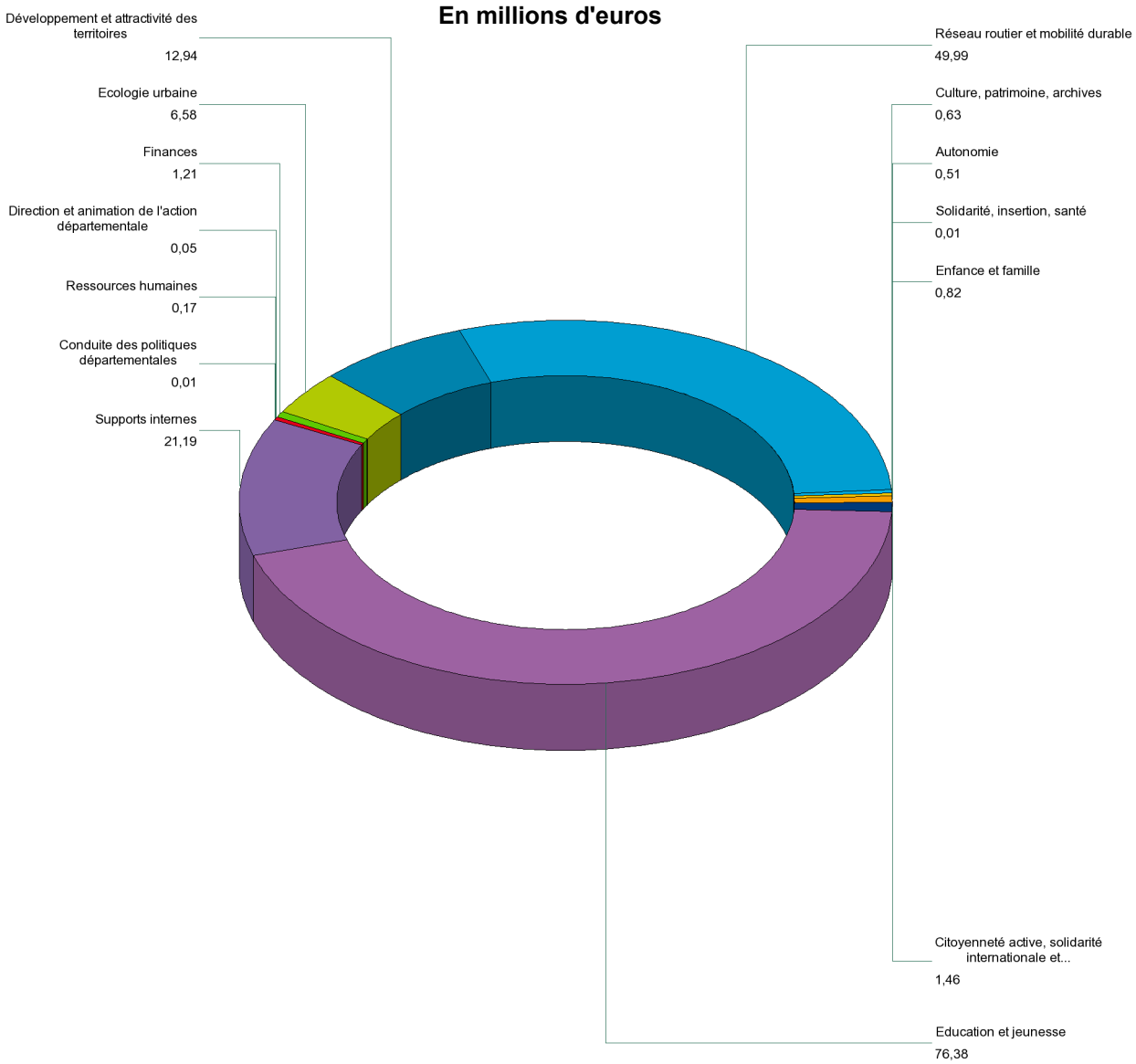

Mission	Part des dépenses directes d'investissement
Education et jeunesse	44,42 %
Réseau routier et mobilité durable	29,07 %
Supports internes	12,33 %
Développement et attractivité des territoires	7,52 %
Ecologie urbaine	3,83 %
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,85 %
Finances	0,71 %
Enfance et famille	0,48 %
Culture, patrimoine, archives	0,37 %
Autonomie	0,30 %
Ressources humaines	0,10 %
Direction et animation de l'action départementale	0,03 %

2015

Répartition des recettes de fonctionnement

Depuis l'exercice 2010, la structure des recettes du Département a été modifiée du fait de la réforme de la fiscalité locale. La perte d'autonomie financière de notre collectivité est confirmée avec une part de plus en plus ténue de la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe sur le foncier bâti) et une part de plus en plus importante de la fiscalité directe sans pouvoir de taux : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Dans le cadre de la contribution des collectivités à la résorption du déficit public, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat au Département a baissé de 22,2 M€ en 2015 (contre 9,9 millions d'euros en 2014). Par ailleurs, le Département est redevenu, en 2015, contributeur net au titre du Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Alors qu'il avait perçu un produit net de 3,4 millions d'euros au titre de ce fonds de péréquation en 2014, il y a contribué à hauteur de 10,6 millions d'euros en 2015. Malgré la forte augmentation des prélèvements, les recettes de fonctionnement du Département ont légèrement progressé en 2015 grâce à la pérennisation des recettes nouvelles obtenues dans le cadre du pacte de confiance entre le Gouvernement et les collectivités locales (78,8 millions d'euros de produit net contre 65,8 millions d'euros en 2014), et notamment à l'impact, en année pleine, du déplafonnement du taux des DMTO.

Rappel 2014 (en M€)

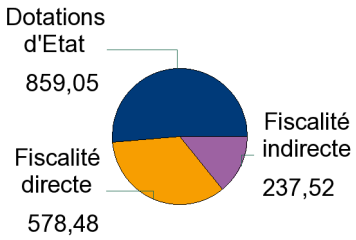

Répartition des recettes générales du Département en 2015 (en M€)

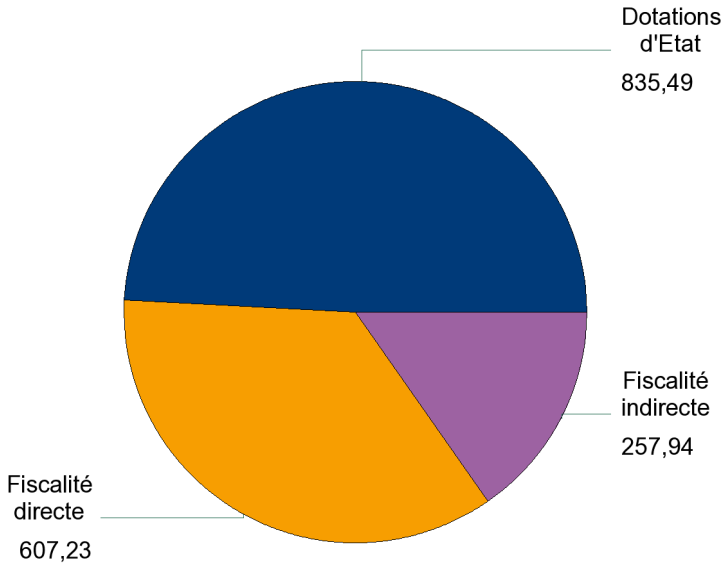

Dotations état	Dotations de l'Etat (M€)	Part dans les dotations d'Etat
Dotation globale de fonctionnement	256,56	30,71 %
TIPP / Compensation RMI-RSA	198,63	23,77 %
TSCA part Etat	109,89	13,15 %
TSCA et TIPP / Compensation des transferts Fonds sociaux	61,06	7,31 %
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	48,05	5,75 %
Fonds de garantie individuelle des ressources	37,27	4,46 %
TIPP / Compensation API	35,03	4,19 %
Fonds d'urgence	28,58	3,42 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	22,93	2,74 %
TSCA / Participation aux dépenses de la BSPP	18,82	2,25 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	9,92	1,19 %
Dotation générale de décentralisation	6,78	0,81 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	1,82	0,22 %
Compensation au titre de la contribution économique territoriale	0,16	0,02 %

Evolution pluriannuelle du budget départemental (Budget principal) - Source: GDA

Fonctionnement	
Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie")	
2011-2015	**+ 12,85 %**
2014-2015	**+ 3,47 %**

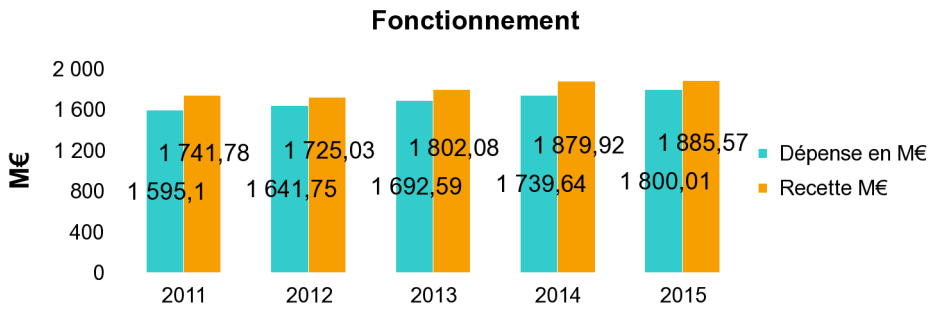

Investissement	
Dépenses (hors action "gestion de la dette trésorerie")	
2011-2015	**- 13,82 %**
2014-2015	**- 32,41 %**

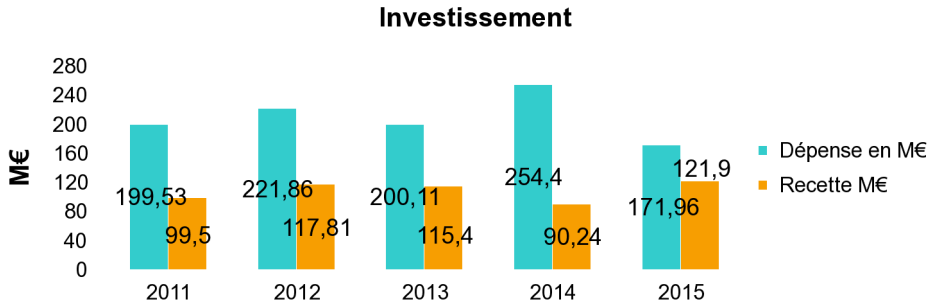

En €	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement (hors dette) par habitant	133,6	148,3	133,7	166,22	111,98

Taux de réalisation du budget

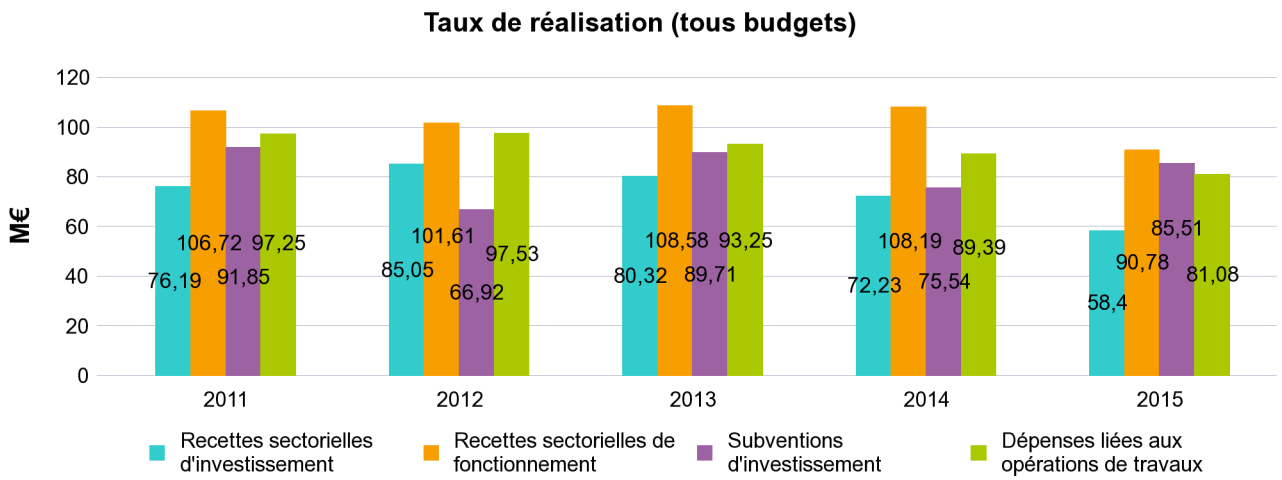

Epargne - évolution pluriannuelle

Epargne nette	
2011-2015	**+ 28,55 %**
2014-2015	**- 16,11 %**

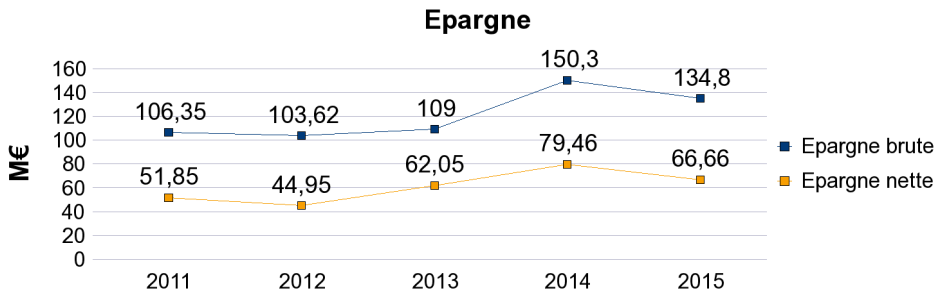

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'épargne nette	5,00 %	2,50 %	3,40 %	4,10 %	3,40 %

Evolution pluriannuelle des recettes - Fiscalité

Fiscalité directe	
TFB	
2011-2015	**+ 16,67 %**
2014-2015	**+ 2,11 %**

En M€	2015
CVAE	215,55
IFER	1,25

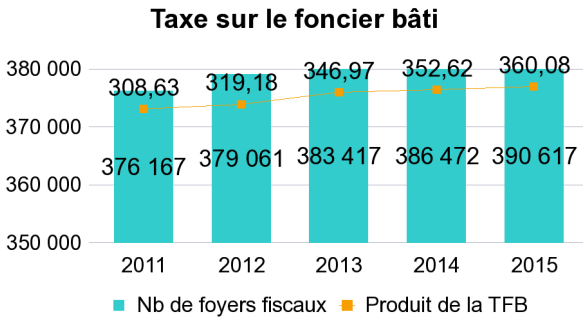

Fiscalité indirecte	
Droits de mutation	
2011-2015	**- 50,99 %**
2014-2015	**- 44,05 %**

en M€	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des droits de mutation perçus (HT)	188,98	154,56	139,14	165,54	185,22
Montant des droits de mutation prévus (HT)	133	149,7	145	153	180

La fiscalité directe avec pouvoir de taux est limitée à la seule Taxe sur foncier bâti (TFB). Le produit de cette taxe en 2015 s'est élevé à 360,08 M€, soit une progression de 2,11 % par rapport à 2014. Le Département ayant maintenu le taux de cette taxe à hauteur de 14,88 % en 2015, cette augmentation est due à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières (+ 2,33 %).
La fiscalité directe sans pouvoir de taux concerne principalement la CVAE. Son produit était de 215 M€ en 2015 contre 197 M€ en 2014. Il évolue chaque année de manière erratique, en lien avec les aléas de la conjoncture économique.
Concernant la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont notamment augmenté de 19 M€ sous l'effet en année pleine du déplafonnement de leur taux de 3,8 % à 4,5 % à compter du 1er avril 2014, et le Département a bénéficié d'un produit net de 29,6 M€ au titre du fonds de solidarité sur les DMTO créé en 2014.

Evolution des dotations d'Etat

Dotations d'Etat		
	Evol. totale	Evol hors TSCA
2011-2015	**- 0,68 %**	**- 0,33 %**
2014-2015	**- 2,74 %**	**- 3,37 %**

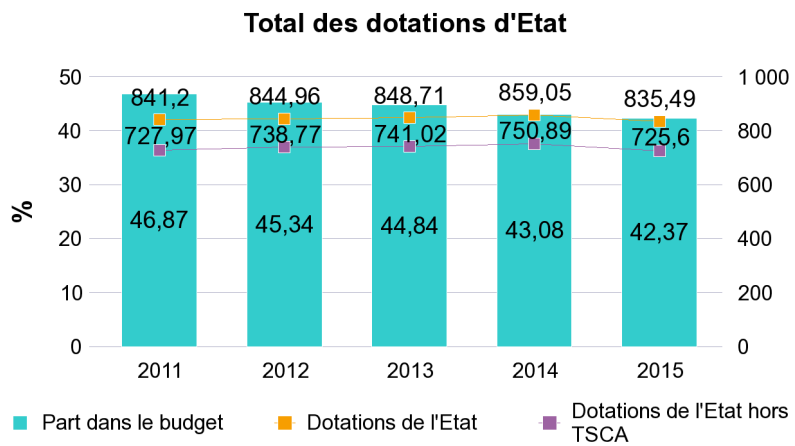

En M€	2015
Dotation état - FNGIR	37,27
Dotation état - DCRTP	48,05

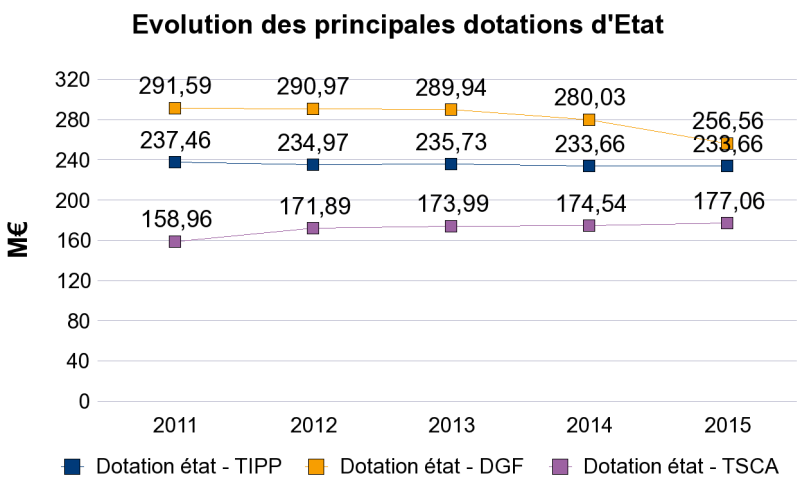

Les dotations de l'Etat ont représenté 835,49 M€ en 2015, contre 859,05 M€ en 2 014.

L'année 2015 est marquée par :
- la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 22,2 M€,
- la diminution pour la seconde année consécutive du montant perçus dans le cadre du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).

Le Département a perçu en 2015 :
- 28,6 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des Départements d'Ile de France créé en 2014 ;
- 25,1 millions d'euros au titre du transfert aux Départements des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti ;
- 30,7 millions d'euros de produit net au titre du nouveau Fonds de péréquation des DMTO, également appelé Fonds de solidarité des Départements (40,1 millions d'euros de recettes contre 9,4 millions d'euros de prélèvement).

Gestion des emprunts et taux de la dette

Gestion des emprunts	
2011-2015	**+ 24,80 %**
2014-2015	**+ 2,22 %**

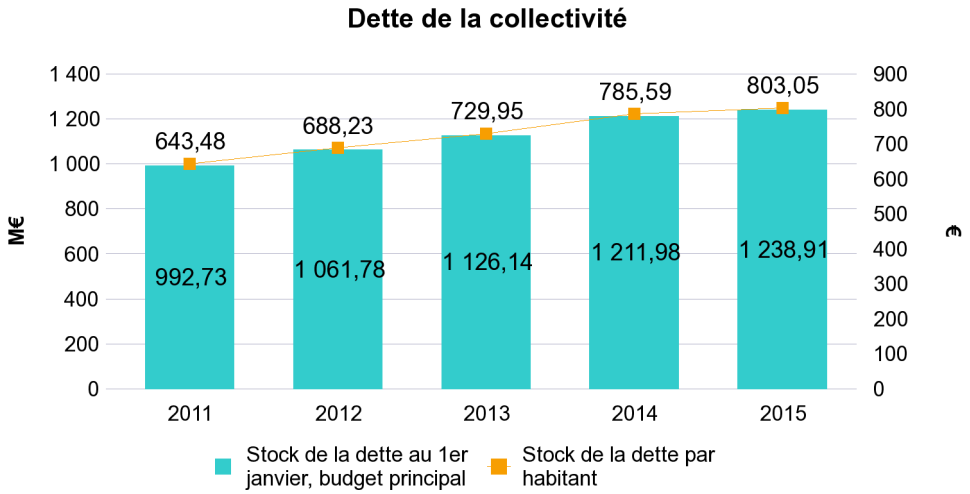

En années	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité de désendettement	9,3	10,2	10,3	8,1	9,2

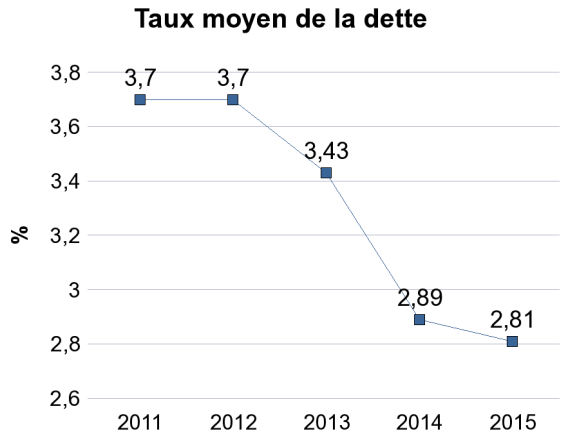

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des frais financiers nets	26,72	27,95	26,3	25,93	34,93

Subventionnement

Nombre total	2011	2012	2013	2014	2015
Subventions supérieures à 20 000 euros	341	340	333	340	378
Subventions supérieures à 75 000 euros	124	114	128	121	126

PROGRAMME | Ressources humaines

Effectifs

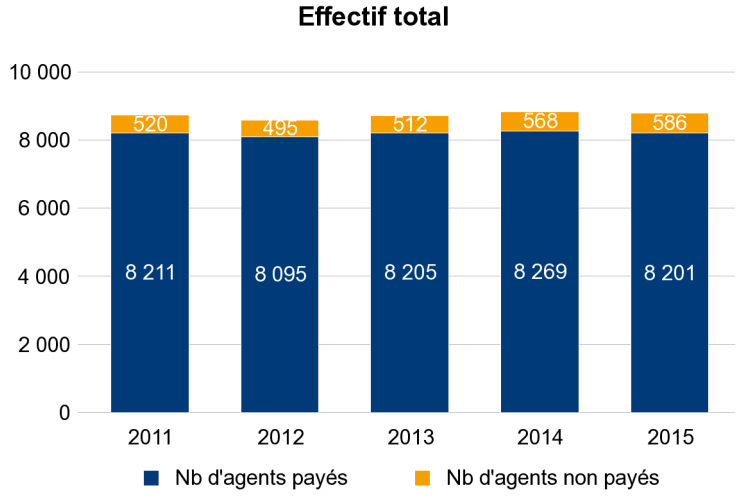

L'effectif total du Département est stable. Les agents non payés sont les agents en disponibilité, mis à disposition, en détachement ou en congé parental.

Nombre de postes par Missions (hors assistants familiaux)

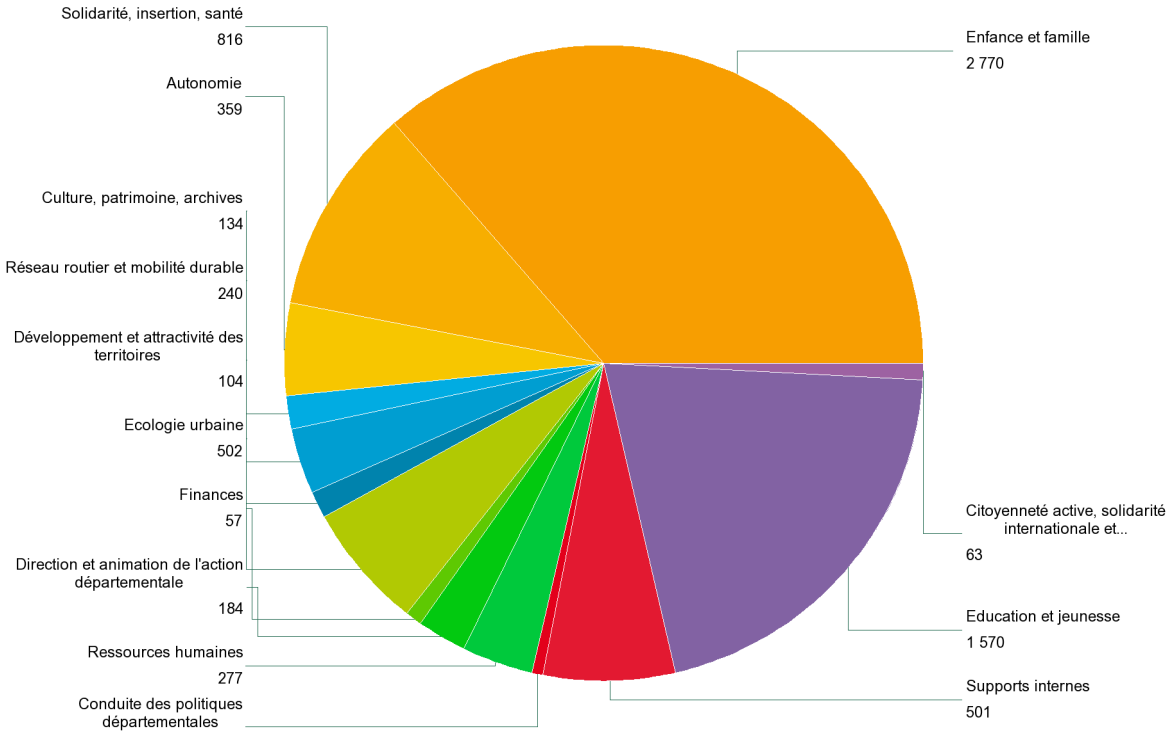

Nombre de postes

Pôle Solidarité	
Enfance et famille	2 770
Solidarité, insertion, santé	816
Autonomie	359

Pôle aménagement et développement durable	
Réseau routier et mobilité durable	240
Développement et attractivité des territoires	104
Ecologie urbaine	502

Pôle personnel et relations sociales	
Ressources humaines	277

Pôle société et citoyenneté	
Culture, patrimoine, archives	134
Education et jeunesse	1 570
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	63

Pôle ressources et moyens	
Finances	57
Supports internes	501

Direction générale	
Direction et animation de l'action départementale	184
Conduite des politiques départementales	55

Effectifs par filière

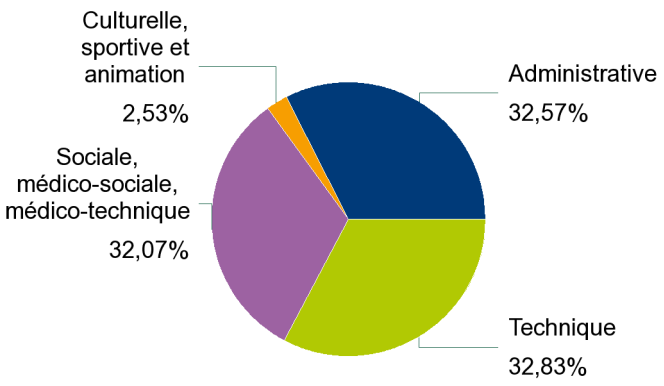

Les trois grandes filières de la Fonction publique territoriale - la filière technique, la filière administrative et la filière sociale et médico-sociale - sont représentées de manière équilibrée au sein du personnel du Département (autour d'un tiers des agents chacune).

Créations de postes au tableau des emplois

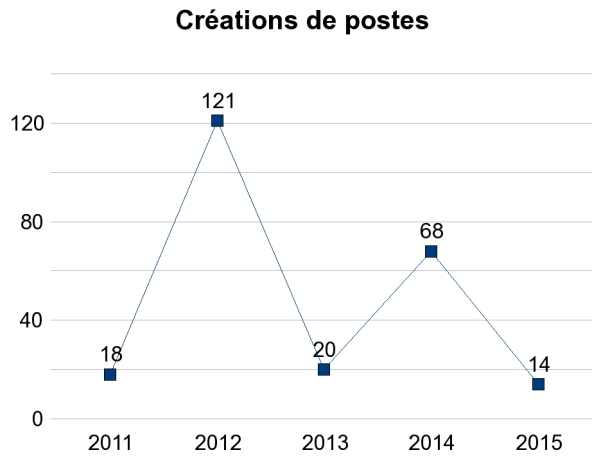

En 2012, les 121 créations de postes correspondaient principalement à la reprise en gestion de centres de PMI et au finanement de postes par l'état à la MDPH.
En 2014, les 68 créations de postes correspondaient à l'ouverture de 5 nouveaux collèges.

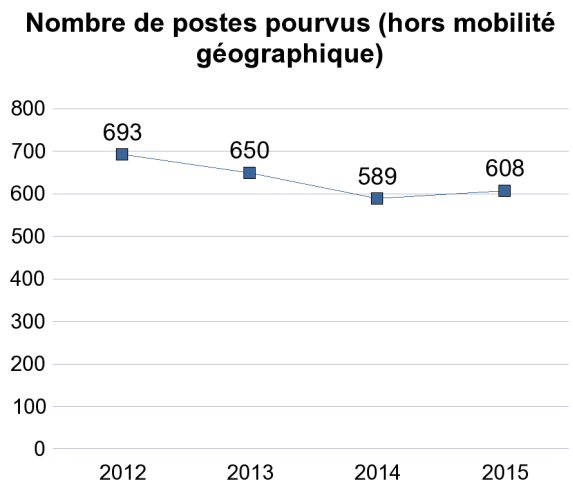

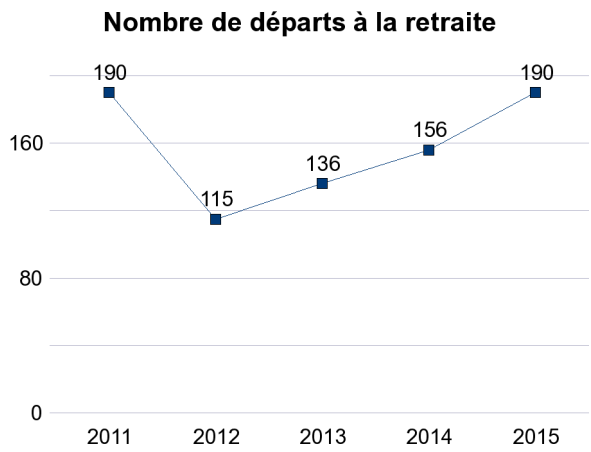

Statut des agents

Statut	Nb d'agents payés
Titulaire et stagiaire	6 564
Contractuel	848
Assistant Familial	555
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	117
Emploi avenir	55
Apprenti	34
Boursier	16
Stagiaires rémunéré	7
Service civique	5
Total	**8 201**

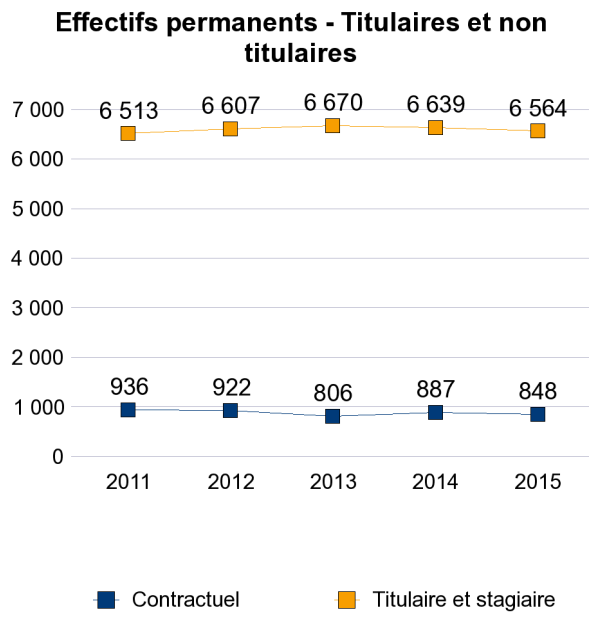

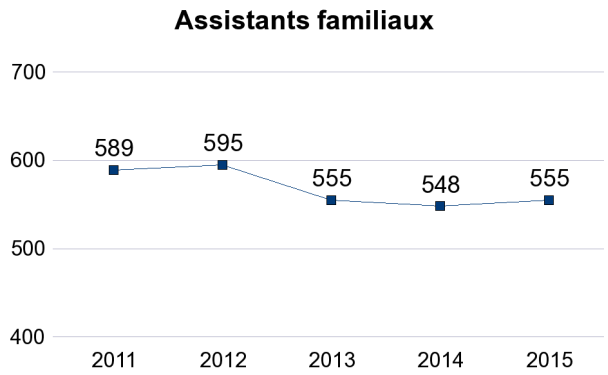

Au sein des effectifs permanents, la part des agents contractuels est restée stable entre 2014 et 2015 (11,5 %).

Catégorie d'appartenance (agents permanents)

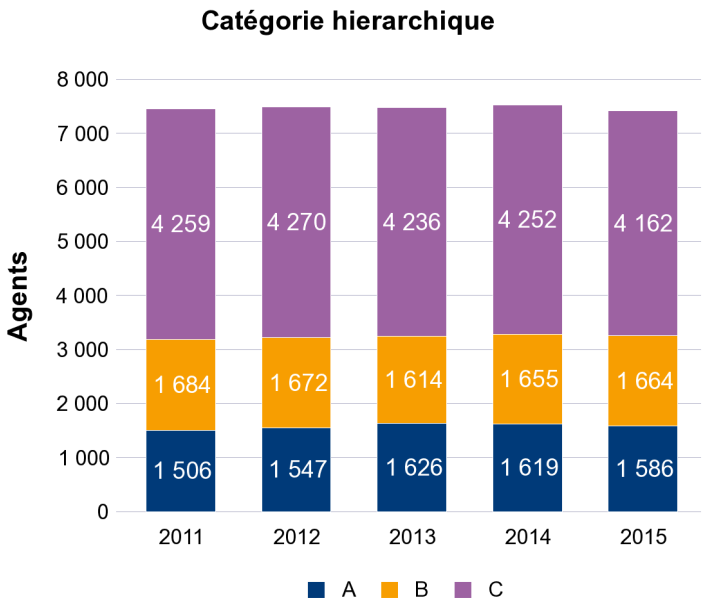

En 2015, la part parmi les agents permanents des agents de catégorie A était de 21,4 %, celle des agents de catégorie B était de 22,45 %, celle des agents de catégorie C était de 56,15 %. Cette répartition est stable depuis 2011

Pyramide des âges des agents départementaux en 2015

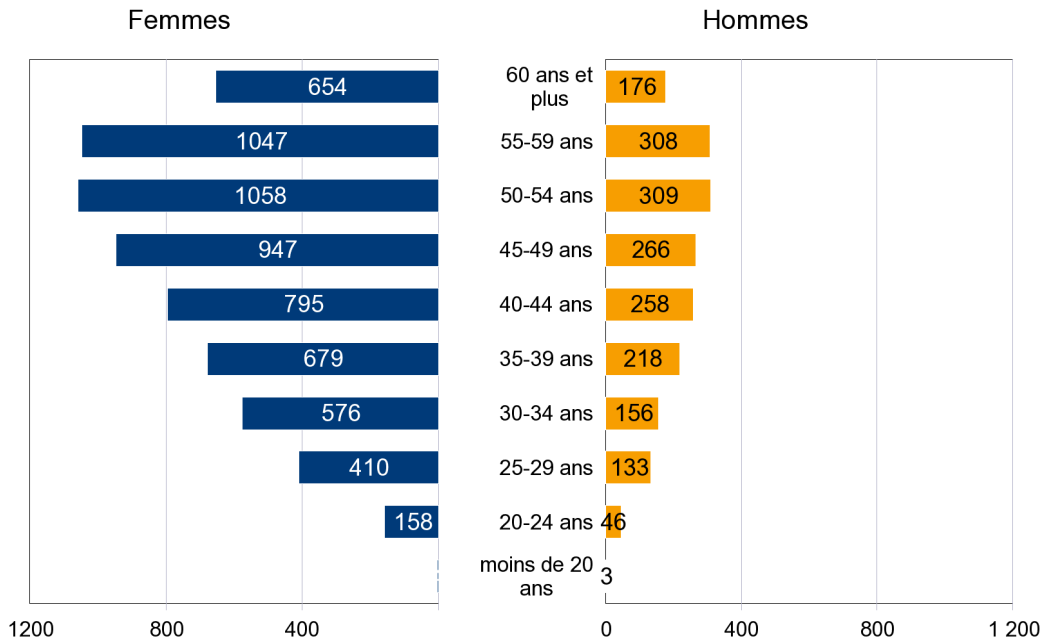

Répartition des effectifs par sexe

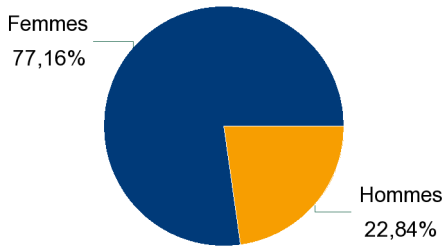

L'âge moyen des agents départementaux était de 46 ans et 2 mois en 2015, contre 45 ans et 8 mois en 2014.
L'âge médian était de 47 ans et 5 mois.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation emploi	479	534	570	594	675
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi	6,7 %	7,0 %	7,0 %	7,4 %	7,9 %

La part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi a atteint 6 % en 2011. Cette part a depuis continué d'augmenter pour dépasser les 7 % en 2014.

Absences pour raisons de santé

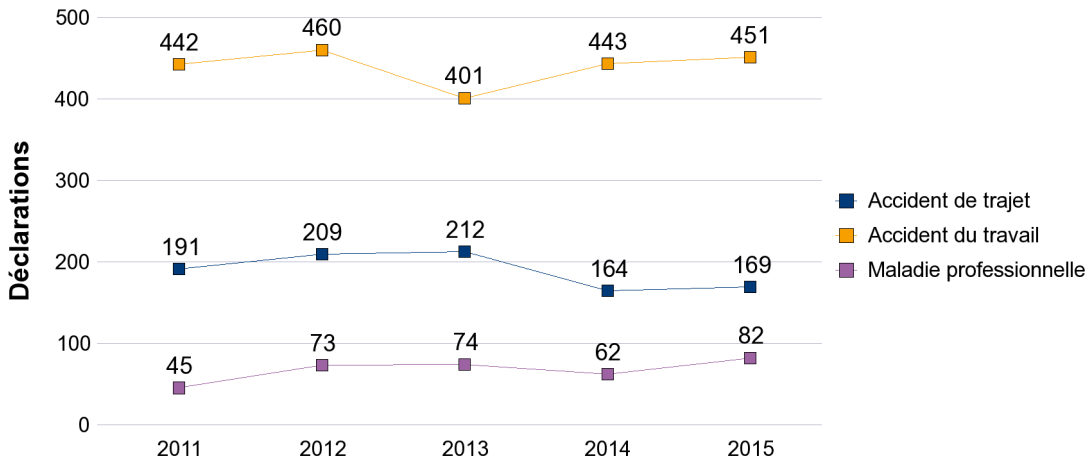

Le nombre de déclarations d'accidents (accidents de travail, accidents de trajets, déclarations de maladie professionnelle) a augmenté en 2015 de 4,93 %.
Parmi elles, ce sont les maladies professionnelles qui ont le plus augmenté.

Programmes du Département

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

PROGRAMME	Accueil de la petite enfance
Ce programme relève de la Mission ***Enfance et famille.***	Ce programme comporte trois actions : - Crèches départementales, - Accueil collectif de la petite enfance, - Accueil individuel de la petite enfance.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine où le taux de natalité est le plus élevé (18,5 naissances pour 1 000 habitants, soit environ 28 500 naissances par an). Le dispositif d'accueil de la petite enfance est structuré en une offre d'accueil collectif, rassemblant au 31 décembre 2015 plus de 14 000 places et une offre d'accueil individuel comptabilisant près de 6 000 assistants maternels agréés, ce qui correspond à plus de 16 000 places d'accueil théoriques. Plus de 250 places ont été créées en 2015 en accueil collectif et, malgré la baisse du nombre d'assistants maternels agréés, la capacité théorique d'accueil individuel a augmenté également d'environ 250 places.

Il y a donc, tous modes d'accueil confondus, plus de 30 000 places d'accueil pour un nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé d'après les déclarations de naissance à 85 000, soit un taux de couverture de 36 %, alors que la moyenne nationale est de 52 %. Cet écart s'explique non pas par le déficit en places d'accueil collectif, pour lesquelles la Seine-Saint-Denis est mieux dotée que la moyenne française (taux de couverture de 17 % contre 15 % au niveau national), mais plutôt par le manque de recours à l'accueil individuel (taux de 19 % contre 30 % au niveau national), le nombre d'assistants maternels baissant depuis la fin 2012, contrairement à la tendance nationale. A noter que la baisse tendancielle de la scolarisation des enfants de 2 ans en école maternelle augmente également le besoin de modes d'accueil des familles.

La politique volontariste du Département pour développer les modes d'accueil de la petite enfance est mise en œuvre dans le cadre de partenariats forts avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et l'ensemble des gestionnaires de crèches publics et privés. Elle s'inscrit dans un contexte de mobilisation nationale en faveur de l'accueil de la petite enfance.

Objectifs du programme

L'objectif stratégique du programme est de répondre aux besoins des familles par le développement d'une offre d'accueil qualitativement et quantitativement adaptée. Le Département de la Seine-Saint-Denis a la particularité d'intervenir à un triple titre en matière d'accueil de la petite enfance :

- au titre des missions légales de protection maternelle et infantile, le Département donne les avis et autorisations de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements et services d'accueil. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistants maternels. Il intervient en soutien technique au développement quantitatif et qualitatif des modes d'accueil ;
- au titre de l'accueil en crèche, le Département assure la gestion directe de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent plus de 3 000 places, soit 20 % de l'offre d'accueil collectif du département ;
- au titre de l'animation et du pilotage de la politique départementale de petite enfance avec la CAF, dans le cadre du Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité et des dispositifs volontaristes mis en place, tels que l'Allocation départementale accueil jeune enfant (ADAJE) ou l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI).

S'agissant du rôle d'animation stratégique du Département dans le développement de l'offre d'accueil, plusieurs projets transversaux sont structurants pour les années à venir.

Le **Plan petite enfance et parentalité 2015-2020** (PPEP) a été voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014. Ce plan d'investissement de 80 millions d'euros prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en collectif et 1 000 en individuel. 60 millions d'euros seront consacrés à la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social). 12 crèches départementales feront en particulier l'objet d'une rénovation lourde. 20 millions d'euros de subventions d'investissement seront consacrés à trois nouveaux dispositifs d'aide : la création de places dans les crèches non départementales publiques ou privées, les maisons d'assistantes maternelles (MAM) et les lieux uniques d'inscription. Ce soutien financier sera ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien desservis et les plus en difficulté. Ce plan permettra, outre la création de places, de rénover les bâtiments existants en améliorant les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le nouveau **Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité** a été adopté le 25 novembre 2014 par l'Etat, la CAF, le Département, l'Union départementale des associations de familles (UDAF), la Mutualité sociale agricole (MSA), l'Education nationale et deux associations de maires pour la période 2014-2017. Il s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès,
- continuer d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale,
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions liées à la petite enfance et à la parentalité,
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

La préparation de **conventions locales petite enfance et parentalité** avec les villes et la CAF a été lancée en 2015. Les conventions avec les villes de Montreuil, Saint-Ouen, Saint-Denis ont été finalisées, celles avec les villes d'Epinay-sur-Seine, de Pierrefitte, du Pré-Saint-Gervais, de l'Ile-Saint-Denis et de Stains le seront en 2016. C'est dans ce contexte que l'assemblée départementale a réaffirmé le 17 décembre 2015 l'orientation de développer, en coopération avec les communes, les lieux uniques d'information et d'inscription et les supports de communication en direction des familles. Cette coopération concerne aussi la définition des modalités de gestion des Commissions d'admission aux modes d'accueil (CAMA) dans les villes où elles sont mises en place.

Mise en œuvre des priorités

Le programme Accueil de la petite enfance comporte trois actions : les crèches départementales, l'accueil collectif (soutien aux crèches non départementales) et l'accueil individuel (assistantes maternelles).

Concernant l'**action Crèches départementales**, l'année 2015 a connu plusieurs faits marquants et évolutions.

Sur le plan bâtimentaire, la crèche Voltaire à Montreuil, fermée depuis août 2014, a fait l'objet d'une rénovation lourde et a rouvert en novembre 2015. Conformément aux objectifs du PPEP, quatre crèches ont fait l'objet de travaux de modernisation et de grosses réparations (crèches Léon Blum à Bondy, Saint-Leu à Villetaneuse, Quai du moulin à l'Ile-Saint-Denis et Danton au Pré Saint-Gervais). Des travaux spécifiques ont également été réalisés pour l'accessibilité des personnes handicapées (crèche Jean Jaurès à La Courneuve), l'amélioration des conditions de travail des équipes en crèches (par exemple la crèche Gagarine à Romainville) et le respect des normes de sécurité. Enfin la crèche de la Division Leclerc au Bourget a été fermée depuis mai 2015 pour un problème lié aux sols.

Un nouveau règlement de fonctionnement des crèches départementales a été adopté par arrêté en février 2016. Il prévoit en particulier la fermeture des crèches les deux premières semaines d'août ainsi que la dernière semaine de l'année civile, afin de mieux adapter la présence des professionnels à celle des enfants.

L'activité d'accueil des crèches a diminué en 2015 (cf synthèse) en particulier du fait de la fermeture de plusieurs crèches pour réaliser les travaux programmés dans le cadre du PPEP. Les problématiques de personnel (postes vacants, restrictions d'aptitude, absences longues, usure professionnelle) demeurent également prégnantes. Pour répondre à ces difficultés, le service a créé un nouveau dispositif avec une équipe d'auxiliaires de puériculture d'urgence dédiée aux remplacements courts en cas d'absences inopinées. Sa montée en charge est prévue en 2016.

La démarche d'enrichissement du Projet éducatif des crèches départementales (PECD) a été poursuivie, avec tout au long de l'année 2015 la phase de rédaction, pour une édition à l'été 2016 et une présentation à l'Assemblée départementale au second semestre 2016.

Les modalités d'information des familles sur les modes d'accueil et les critères d'admission en crèche départementale ont été réaffirmés (délibération du 17 décembre 2015).

Les conseils d'établissements des crèches ont été réorganisés par canton et leur fonctionnement a été simplifié afin de favoriser la participation des parents aux projets des crèches et à l'accueil de leur enfant et d'améliorer le dialogue entre les élus et les familles (délibération du 17 décembre 2015).

L'action **Accueil collectif de la petite enfance** vise, outre les compétences de droit commun (contrôle et suivi de toutes les crèches et services d'accueil de la petite enfance sur le territoire départemental), à augmenter le nombre de structures d'accueil et de places offertes.

Au cours de l'année 2015, le nombre de places existant en accueil collectif en Seine-Saint-Denis a continué d'augmenter (+ 1,8 % soit plus de 250 places, cf synthèse).

Les subventions de fonctionnement aux crèches non départementales (hors Foddac et soutien aux transferts) se sont élevées à 12,173 millions d'euros en 2015, contre 12,029 millions l'année précédente. Ces subventions ont été versées selon les critères de la délibération du 19 décembre 2013 (soutien aux gestionnaires municipaux et associatifs).

Après un gel des aides en investissement en 2014 (hors Foddac), le versement des subventions d'investissement a repris en 2015 sur la base des nouveaux dispositifs mis en place par le Plan petite enfance. Pour rappel, le PPEP (délibération du 16 octobre 2014) a mis en place une nouvelle aide à l'investissement pour les structures d'accueil collectif publiques ou privées. Cette aide est modulée sur la base d'une cartographie prioritaire fonction du taux de couverture des besoins en places d'accueil et du revenu moyen des ménages. Une première série de subventions a été attribuée lors de la Commission permanente du 9 juillet 2015 : ces aides concernent des porteurs de projets publics et privés pour la création de 218 places situées sur 9 communes pour un montant à verser de 1 138 600 euros. Les subventions attribuées au titre du Foddac (Fonds départemental de développement de l'accueil collectif public), fonds cofinancé par le Département et la CAF qui vise à soutenir les communes les moins équipées, ont représenté 378 000 euros en 2015.

Les activités d'accompagnement des gestionnaires de crèches et de contrôle des établissements ont été poursuivies. 7 nouveaux projets ont été présentés en 2015, ce qui porte à 74 le nombre total de projets connus. Les projets de créations d'établissement sont en majorité portés par les gestionnaires privés (entreprises ou associations) tandis que les extensions-transformations sont principalement le fait des gestionnaires publics. 146 actions de suivi-contrôle et d'accompagnement ont été menées en 2015 (visites réglementaires, études de plans et de projets d'établissement…).

L'action **Accueil individuel de la petite enfance** comprend l'ADAJE, l'agrément et la formation des assistants maternels et l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI).

L'ADAJE Seine-Saint-Denis a pour objectif de développer et rendre plus accessible l'accueil individuel en attribuant l'Allocation départementale de l'accueil jeune enfant (ADAJE) aux familles qui emploient un assistant maternel agréé pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans. Cette aide financière est versée aux familles depuis décembre 2008 en complément des aides de la CAF (PAJE). Elle s'échelonne entre 50 et 120 euros par mois selon les revenus. En 2015, près de 10 000 allocataires ont bénéficié de cette aide au cours de l'année, soit environ 6 000 allocataires en « simultané ». Le nombre d'allocataires a légèrement diminué en 2015 (cf synthèse).

En matière d'**agrément et de formation des assistants maternels**, l'augmentation du nombre d'assistants nouvellement agréés en 2015 n'a pas été suffisante pour compenser les cessations d'activité, d'où une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels en activité. Dans le cadre du plan petite enfance et parentalité, le Département a voté en 2015, lors de la Commission permanente du 9 juillet, l'attribution de subventions d'investissement à des porteurs de projets de Maisons d'assistantes maternelles pour la création de 29 places situées sur 3 communes pour un montant de 261 588 euros.

L'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI), structure créée par le Département et la CAF de Seine-Saint-Denis en décembre 2009, travaille en lien avec des assistants maternels, des villes, des relais d'assistants maternels et des associations souhaitant être soutenus dans le montage de projets, notamment pour la création de maisons d'assistants maternels (MAM). L'agence a poursuivi ses réflexions sur la reprise d'activité des assistants maternels au chômage, l'accès à l'accueil individuel des familles en insertion (expérimentation du tiers payant pour la PAJE et l'ADAJE en janvier 2016), des parents ayant des horaires de travail atypiques et des enfants en situation de handicap (dispositif « Trait d'Union »). Les missions d'accompagnement des porteurs de projets à la création de Maison d'assistants maternels ont également été poursuivies. Le Département compte désormais 14 MAM, dont 6 qui ont ouvert en 2015, représentant 38 assistants maternels et 137 places d'accueil.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Crèches départementales	Dépenses	2,027	2,023	2,024	1,953	1,746
	Recettes	21,188	24,256	23,056	23,010	23,281
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	13,105	13,871	13,394	12,782	13,270
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,028	6,063	6,171	6,110	6,077
Total Programme **« Accueil de la petite enfance »**	**Dépenses**	**21,161**	**21,958**	**21,590**	**20,844**	**21,093**
	Recettes	**21,188**	**24,256**	**23,056**	**23,011**	**23,281**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Crèches départementales	Dépenses	0,219	0,200	0,200	0,200	0,211
Accueil collectif de la petite enfance	Dépenses	1,920	1,087	0,773	0,286	0,479
Total Programme **« Accueil de la petite enfance »**	**Dépenses**	**2,139**	**1,287**	**0,973**	**0,486**	**0,690**

PROGRAMME

Accueil de la petite enfance

Mise en œuvre : Services des crèches départementales et de la Protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille

La politique d'Accueil de la petite enfance a pour objectif de répondre aux besoins de modes d'accueil des familles. Il s'agit tout particulièrement de développer l'accueil en structures collectives et l'accueil individuel chez les assistantes maternelles, en veillant à l'épanouissement des enfants et à la participation des parents.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	93,25%
2012	96,73%
2013	96,69%
2014	97,85%
2015	98,08%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011	97,52%
2012	106,49%
2013	98,90%
2014	100,93%
2015	98,90%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	121,94%
2012	91,60%
2013	97,73%
2014	96,37%
2015	45,42%

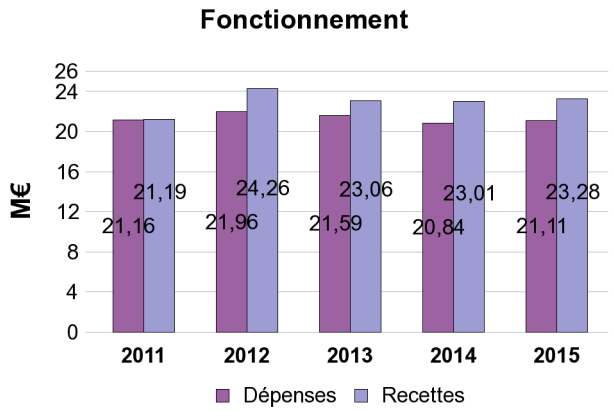

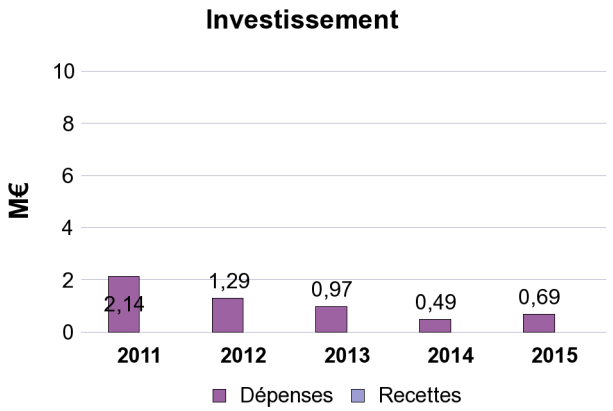

Hors personnel, le premier poste de dépenses de ce programme correspond aux subventions de fonctionnement aux crèches municipales et associatives (action "Accueils collectifs de la petite enfance"), suivi des dépenses de versement de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE, action "Accueil individuel"). On observe une maîtrise des dépenses depuis 2013, suite à un nouveau mode de subventionnement qui a mis fin aux versement de subventions aux crèches ayant des recettes commerciales (délibération du 19 décembre 2013).

Les recettes de fonctionnement des crèches départementales sont en légère augmentation malgré la baisse d'activité, du fait du rattrapage des barêmes plancher et de la revalorisation des remboursements de la CAF (intégration des fournitures de couches et de repas dans la prestation de service unique - PSU).

Les dépenses d'investissement correspondent aux subventions d'équipement versées aux crèches non départementales dans le cadre du Foddac (377 000 euros en 2015), à l'acquisition de mobilier pour les crèches départementales (211 000 euros) et aux subventions d'investissement dans le cadre du Plan petite enfance (102 000 euros). Par ailleurs, plus de 4 millions d'euros de travaux ont été réalisés dans les crèches départementales en 2015 sur les crédits de l'action "Bâtiments départementaux".

Répartition des dépenses de fonctionnement 2015 (hors personnel, en M€)

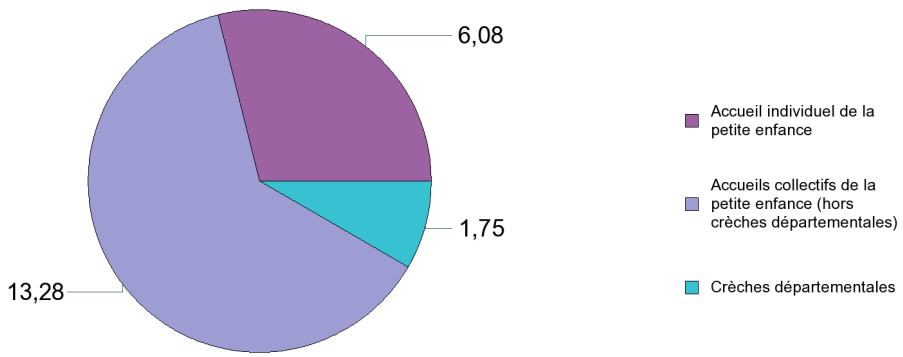

Répartition des dépenses d'investissement 2015 (en M€)

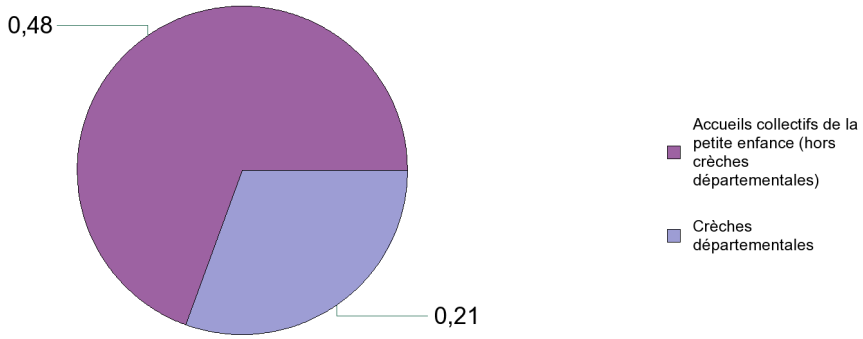

Recettes de fonctionnement des crèches départementales (en M€)

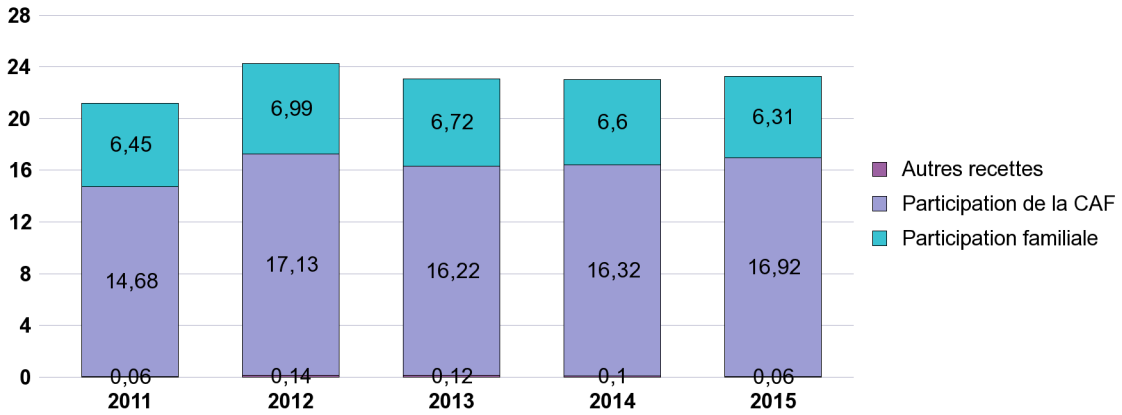

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	308
catégorie B :	135
catégorie C :	1 046
Nombre total de postes :	**1 489**

Les postes qui concourent à la mise en oeuvre de ce programme sont rattachés dans leur très grande majorité au service des crèches départementales (près de 1 300 postes), le solde correspondant au service de la PMI. Les dépenses de personnel sont évaluées à 48,6 millions d'euros.
Par ailleurs, près de 6 000 assistants maternels étaient agréés au 31 décembre 2015.

Panorama de l'offre d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, le dispositif d'accueil est structuré en :
- une offre d'accueil collectif (crèches et structures d'accueil départementales, municipales, associatives et d'entreprises),
- une offre d'accueil individuel avec les assistants maternels agréés.

Nombre de structures d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis

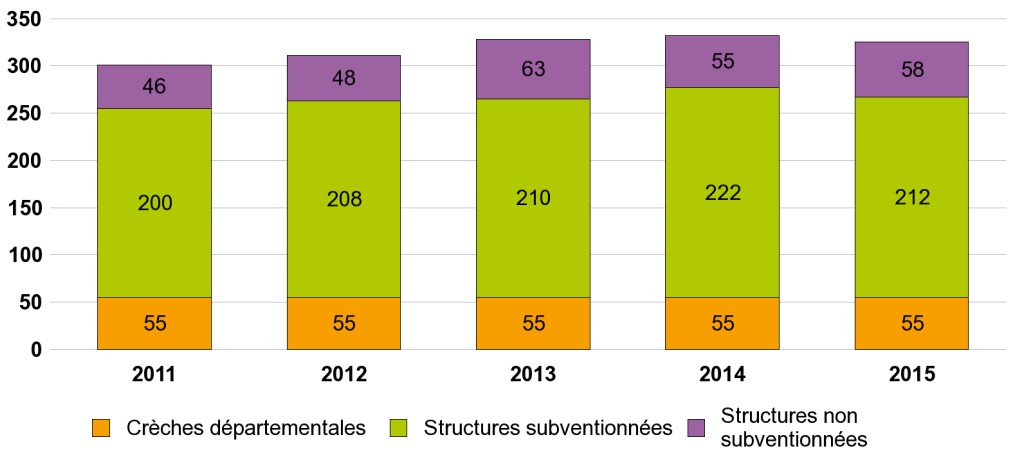

Nombre de places d'accueil pour la petite enfance en Seine-Saint-Denis (au 31/12)

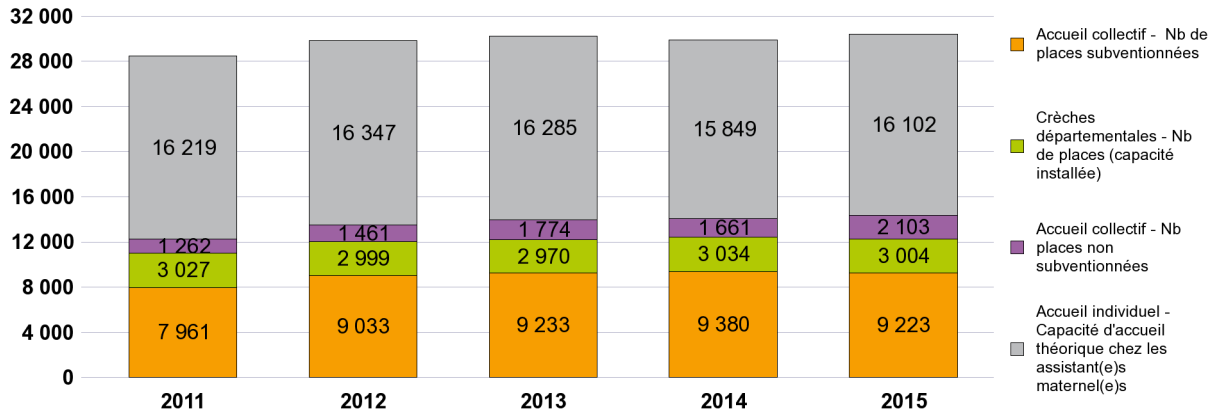

Il y a aujourd'hui en Seine-Saint-Denis près de 30 500 places d'accueil collectif (en crèches et autres structures collectives) et individuel (auprès des assistants maternels agréés), pour une population des 0-3 ans estimée à près de 85 000 jeunes enfants.
508 places ont été créées en 2015, dont 255 en structures collectives et 253 (places théoriques) auprès des assistants maternels.

Pour rappel, le Plan Petite Enfance et Parentalité s'est donné pour objectif la création de 3 500 places sur la période 2015-2020, dont 2 500 en accueil collectif et 1 000 auprès des asssitants maternels.

Action — Crèches départementales

Le taux d'occupation représente le rapport entre les capacités d'accueil effectives (nombre de jours effectifs de présence des enfants) et les capacités théoriques (nombre de jours théoriques de présence des enfants). Depuis le 1er janvier 2010, il ne constitue plus un critère de détermination de la subvention CAF, mais permet d'évaluer une tendance quant à l'occupation des crèches departementales. Le taux d'admission détermine le nombre d'enfants admis par rapport au nombre de places ouvertes.

Nombre d'enfants accueillis au cours de l'année civile en crèches départementales

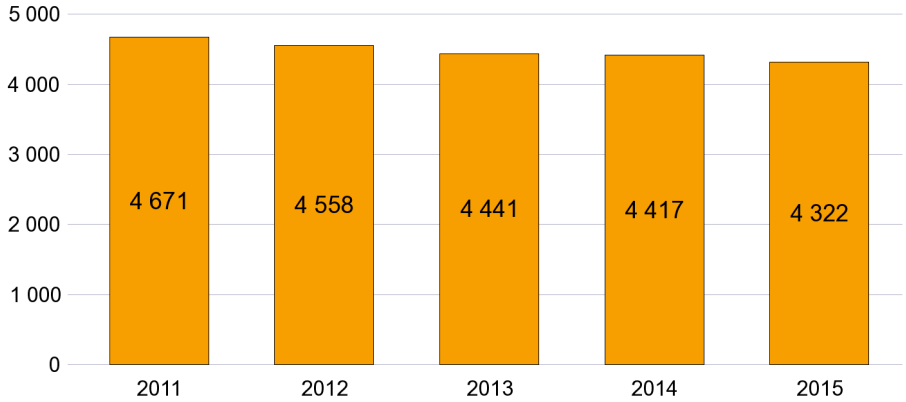

Occupation des crèches départementales

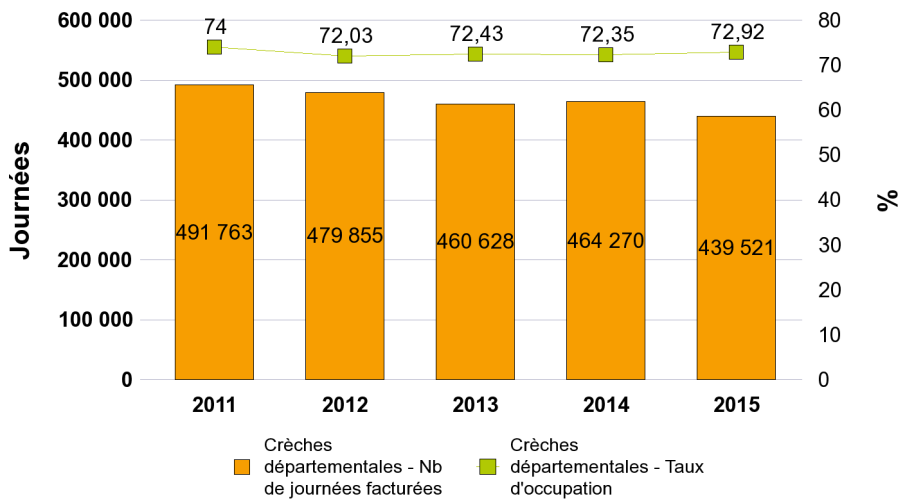

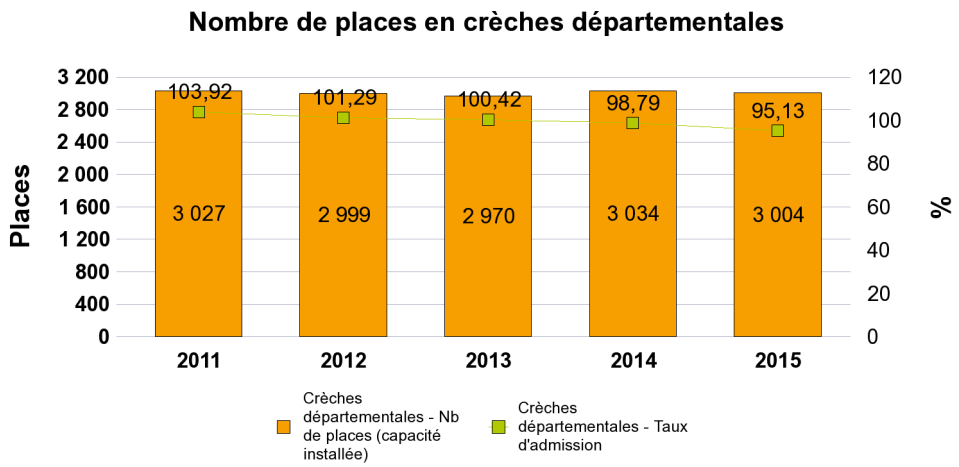

L'activité d'accueil des crèches départementales (enfants accueillis, journées facturées) a diminué en 2015. Cela s'explique en particulier par les travaux de rénovation du Plan petite enfance, qui ont conduit à la fermeture de plusieurs crèches au cours de l'année.

Point positif, les ruptures d'accueil (réductions horaires, enfants gardés par leurs parents, fermetures de section) ont été maîtrisées, ce qui permet d'améliorer légèrement l'occupation des crèches ouvertes.

Les mesures de gestion des équipes de remplacement, d'adaptation de la présence du personnel à celle des enfants, de pré-recrutement des diplômés ainsi que de valorisation et de fidélisation des équipes en place devront être poursuivies afin d'utiliser les capacités des crèches départementales pour accueillir davantage d'enfants.

Développement du multi accueil

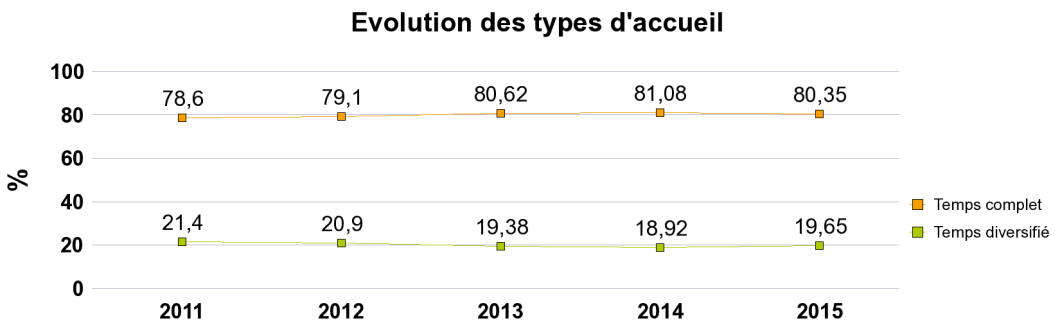

Le développement puis la généralisation en septembre 2010 du multi-accueil, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de relance des modes d'accueil, a permis d'améliorer la réponse apportée aux besoins des familles. Entre 2008 et 2010, la part des enfants accueillis en temps diversifiés a doublé. Elle est aujourd'hui stabilisée aux alentours de 20 % des places, ce qui semble un plafond compte tenu de la demande pour un accueil à temps complet qui reste toujours très forte .

Développement de la démarche participative

La gestion participative de ces établissements se traduit par :
- l'élaboration de projets d'établissements ;
- la mise en place de conseils d'établissements.

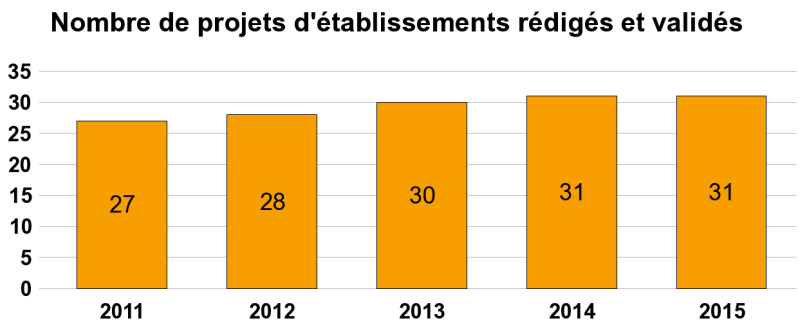

L'élaboration de projets d'établissement a pour but de fédérer les professionnels autour de valeurs et de pratiques partagées avec les familles. Les conseils d'établissements sont composés de représentants des parents, de professionnels de la crèche et du Conseiller départemental du canton.

Action — Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)

Structures municipales, associatives ou d'entreprises subventionnées

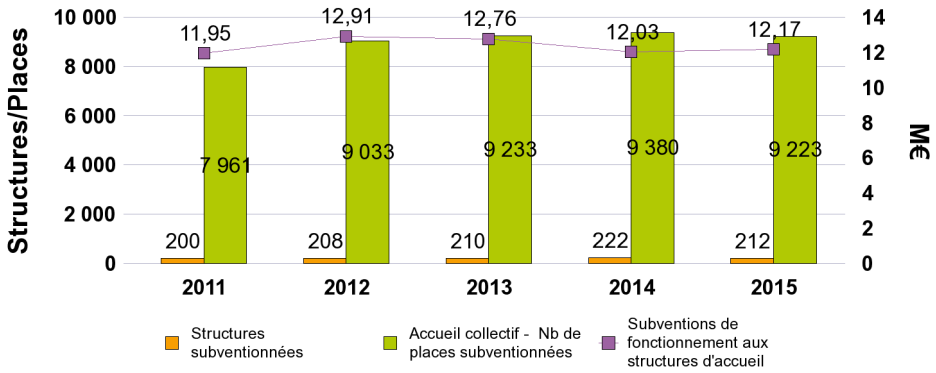

En 2015, le Département a versé plus de 12 millions d'euros de subventions de fonctionnement à 212 structures. La maîtrise de ce poste de dépense depuis 2013 s'explique principalement par la réforme du dispositif de subvention actée par la délibération du 19 décembre 2013, en particulier la suppression des subventions versées aux gestionnaires ayant des recettes commerciales.

Action — Allocation départementale accueil jeune enfant (ADAJE)

Le Plan départemental de relance des modes d'accueil de la petite enfance, adopté par le Conseil général le 5 juin 2008, prévoyait notamment la mise en œuvre d'une nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant. L'Allocation départementale accueil jeune enfant (ADAJE) a pris effet à la rentrée scolaire 2008.

ADAJE - Nombre d'allocataires par type de tarif (au 31/12)

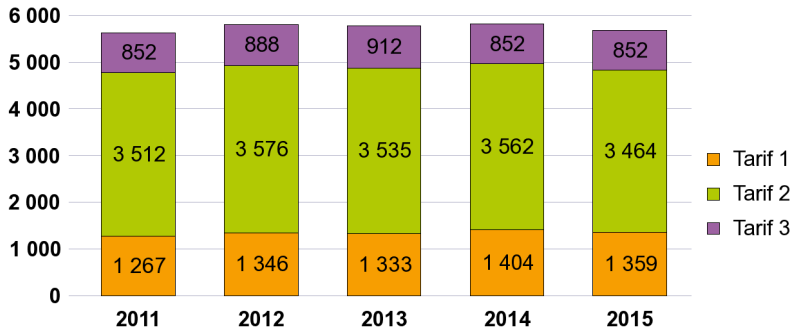

ADAJE - répartition des allocataires par tarif en 2015

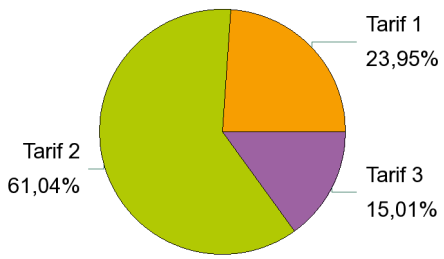

ADAJE - Montants versés (en M€)

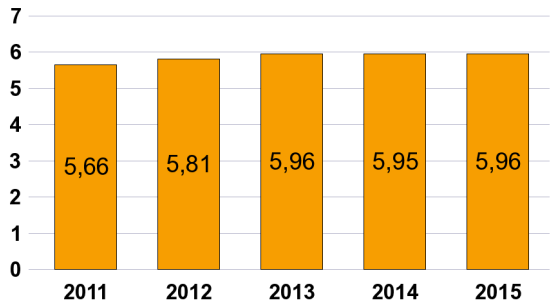

Le niveau de versement de l'ADAJE est resté stable en 2015, avec près de 6 000 bénéficiaires simultanés.

Il existe trois tarifs d'aides en fonction des ressources des familles : le tarif 1 à 120 € par mois, le tarif 2 à 70 € et le tarif 3 à 50 €. Ces trois tarifs correspondent à des revenus mensuels inférieurs respectivement à 2 024 euros, 4 499 euros et 5 242 euros pour deux enfants à charge.

Action — Agrément et formation des assistant(e)s maternel(e)s

La loi du 27 janvier 2005 réformant le statut des assistant(e)s maternel(e)s a renforcé l'obligation de formation initiale par un doublement des temps de formation.

Un nouveau dispositif de formation a été mis en place à partir du 1er janvier 2007 (formation de 60 h au secourisme avant le début de l'activité professionnelle, puis dans les 2 ans suivant l'accueil du 1er enfant).

La loi du 27 juin 2005 distingue :

- les assistant(e)s maternel(le)s (enfants confiés par les parents à la journée).
- les assistants familiaux. Le suivi de leur activité est présenté dans la partie relative à la Protection de l'enfance (ASE).

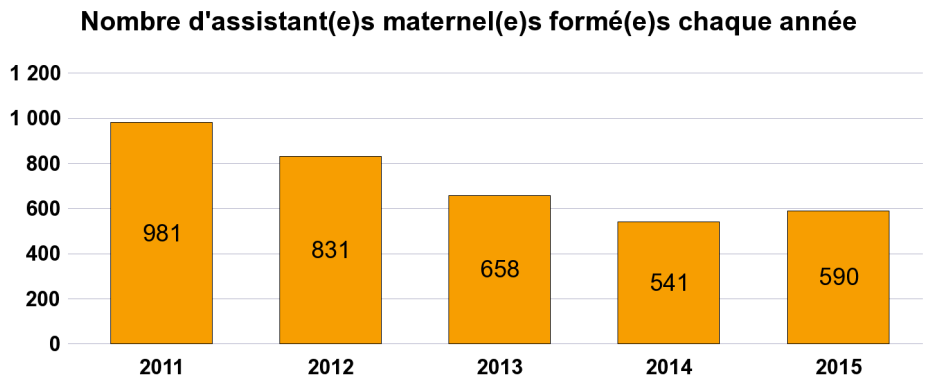

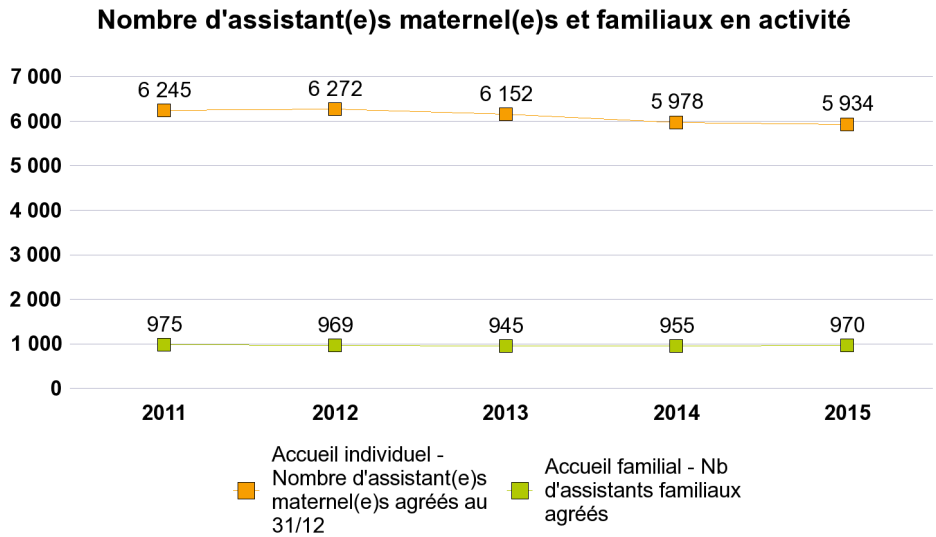

Le nombre d'assistants maternels formés en 2015 est en augmentation, mais cette hausse ne suffit pas à compenser les cessations d'activités, d'où une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels en activité, pour la troisième année consécutive. Le Schéma et le Plan petite enfance comportent un important volet de relance de cette activité, afin d'enrayer la baisse des effectifs.

Le nombre d'assistants familiaux reste relativement stable depuis plusieurs années. Les assistants familiaux sont employés par les services de l'ASE ou les associations de placement familial.

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s

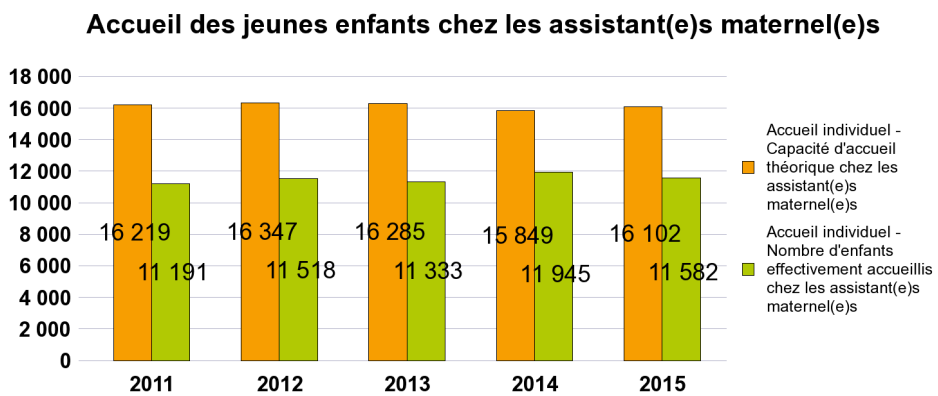

En dépit de la baisse du nombre d'assistants maternels, la capacité d'accueil théorique d'accueil a légèrement augmenté en 2015 (+ 253 places) grâce à des extensions d'agrément (nombre plus grand d'enfants accueillis par un assistant maternel). Cependant il faut noter que le nombre d'enfants effectivement accueillis a diminué en 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	27	32	35	39	39
Montant versé en euros	909 126	1 125 253	1 289 214	1 483 700	1 471 756

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	5	5	1	0	3
Montant versé en euros	181 376	375 171	17 471	0	89 200

PROGRAMME	Aide sociale à l'enfance
Ce programme relève de la Mission ***Enfance et famille.***	Ce programme comporte six actions : - Prévention spécialisée, - Evaluer pour protéger, - Accompagnement, - Accueil en structures collectives, - Accueil familial, - Adoption.

Contexte

La protection de l'enfance a été marquée au niveau national par **la réforme de la protection de l'enfant** menée en 2015, véritable aboutissement d'un an et demi de concertation des différents acteurs de la protection de l'enfance. Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a participé à ce titre au « groupe de travail Départements » tout au long du processus d'élaboration ministériel qui a abouti à la promulgation de la loi «protection de l'enfant » le 14 mars 2016 et à la formalisation d'une feuille de route 2015-2017 par le Ministère des affaires sociales de la santé et des droits des femmes.

Si l'essentiel du texte renforce ou réaffirme les principes posés par le législateur en 2007, l'approche choisie place l'enfant au centre de l'intervention. Les droits de l'enfant dans le processus décisionnel sont réaffirmés. Les principaux objectifs de ce texte qui sera complété par 13 décrets d'application sont :

- la prise en compte des besoins de l'enfant au travers du projet pour l'enfant, de la sécurisation de son parcours et de son statut,
- l'amélioration du repérage et de l'évaluation des situations de danger,
- le développement de la prévention à tous les âges,
- le renforcement de la gouvernance, par la création d'un Conseil national de la protection de l'enfance, et le renforcement des observatoires départementaux.

Concernant les mineurs isolés étrangers (MIE), la loi vient légaliser le dispositif de péréquation nationale posé par la circulaire Taubira du 31 mai 2013.

Le Département reste également fortement présent dans le champ de la **protection de l'enfance au niveau national** tant dans sa représentation, sa participation que sa contribution : présence au conseil d'administration du GIP « enfant en danger », contribution de la CRIP93 au nouveau film pédagogique du SNATED « Allo 119 », valorisation auprès de l'ONPE (ex-ONED) des études et recherches produites en Seine-Saint-Denis autour de la connaissance du public de la protection de l'enfance, participation aux réflexions nationales autour de thématiques prégnantes (enfants en situation de très grandes difficulté, MIE, santé des enfants confiés…).

Au niveau départemental, l'action de la protection de l'enfance s'inscrit dans un contexte socio économique marqué par les conséquences de la crise économique et sociale avec un impact important notamment sur l'enjeu du logement et de l'hébergement pour des familles souvent précarisées et fragilisées. Le dispositif départemental est fortement sollicité en urgence et se heurte aussi à un défaut de réponse en matière de soin et de prise en charge du handicap. Au regard des données nationales, le niveau de judiciarisation des réponses reste élevé (75 %).

Dans ce contexte, **le schéma départemental de protection de l'enfance** reste le socle des valeurs communes que le Département entend promouvoir dans sa politique de protection de l'enfance sur le territoire de la Seine-Saint-Denis auprès des différents acteurs. Ce schéma très opérationnel est presque réalisé en totalité avec 21 actions finalisées sur les 28 prévues, et 7 encore en cours au 31 décembre 2015.

Objectifs du programme

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif et social, à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance au regard des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Elle s'adresse aux familles, aux mineurs et jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'intervention de l'ASE, définie par le schéma départemental de protection de l'enfance 2010-2014, s'articule autour de trois orientations majeures :

- la prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- l'accompagnement des familles,
- la prise en charge des enfants lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre en danger l'enfant.

L'année 2015 a été marquée par développement d'écarts entre les décisions de protection de l'enfance et les capacités de réponse (retard dans la réalisation des évaluations partagées, actions éducatives en attente, difficultés à accueillir et orienter les enfants) ainsi que par un mouvement social qui a mis en exergue les insuffisances du dispositif sur le plan quantitatif et

qualitatif. Cette situation nécessite un changement de paradigme tant dans l'évolution des réponses que dans le renforcement du maillage territorial. A cette fin, le Département, chef de file de la protection de l'enfance, s'est engagé avec ses partenaires dans la construction de **« Journées de protection de l'enfance »** permettant des temps de réflexion élargis entre les acteurs de la protection de l'enfance sur les enjeux actuels de cette politique publique en termes de contenu, sens et évolution des pratiques professionnelles.

Plusieurs projets transversaux ont été mis en œuvre en 2015.

Le service a engagé **l'évolution du dispositif de protection de l'enfance** au regard des besoins non pris en compte, de l'évolution des publics accueillis et des orientations du Département. Il était nécessaire de poursuivre la diversification des modalités d'accueil pour ajuster des réponses de proximité et adapter les modes d'accompagnement préconisés par le schéma départemental. Un état des lieux des réponses existantes, croisé à une analyse de l'évolution des publics, a permis de cibler les publics prioritaires : les adolescents (11-17 ans), les jeunes enfants (0-5 ans) et les enfants/jeunes en situation de très grande difficulté. Pour ces publics, les réponses classiques ont été repensées et ainsi transformées, dans la droite ligne de la loi du 5 mars 2007, avec la volonté de développer des réponses adaptables à chaque situation, au plus près des familles, tout en décloisonnant hébergement et milieu ouvert :

- concernant les **petits et les fratries**, une étude réalisée en 2015 fait état d'un besoin de nouvelles réponses privilégiant le soutien à la parentalité et des temps relais pour les parents, au regard notamment du nombre de familles monoparentales isolées socialement et sans relais en cas de difficultés temporaires, comme l'hospitalisation de la mère isolée. Cela débouchera en 2016 sur deux services d'accueil de jour et un relais parental pour accueillir de façon temporaire des mineurs ;
- concernant les **adolescents**, une nécessité est apparue d'organiser une contenance éducative qui permette souplesse, stabilité et sécurité tout en assurant une permanence d'accompagnement.
  La commande passée aux associations du département vise à développer l'accompagnement à domicile avec une possibilité d'hébergement et des actions éducatives en milieu ouvert intensives avec un hébergement périodique ou exceptionnel
- pour les **enfants en situation de très grande difficulté**, certaines situations ne trouvent pas de réponse adaptée et suffisamment individualisée dans les dispositifs d'accueil. Leurs parcours sont marqués par des ruptures violentes ou des exclusions à répétition. Un appel à projet a été conçu et publié en mars 2015 portant sur la création de 55 places pour des mineurs en situation de très grande difficulté offrant un plateau technique dédié à leur problématique ;
- **autour de l'urgence**, le travail mené avec le Centre départemental enfance et famille (CDEF) devra être approfondi en 2016 afin de mieux adapter le projet d'établissement aux besoins des publics de l'ASE et notamment à l'accueil non préparé. Par ailleurs, Trois territoires (Sevran, La Courneuve, Saint-Denis) ont fait l'objet d'une expérimentation afin de renforcer le maillage territorial et le partenariat intégrant les commissariats afin de faire émerger des réponses plus adaptées, diversifiées et préparées face aux situations rencontrées au niveau des territoires.

Concernant le **projet de service** :

- le projet phare de l'accueil familial s'est mis en place le 21 septembre 2015 autour de trois objectifs : la centralisation de l'offre d'accueil, l'accompagnement professionnel des assistants familiaux et la centralisation de la gestion des assistants familiaux. La fonction administrative a fait l'objet d'un travail particulier visant à favoriser l'autonomie de ces professionnels dans l'exercice de leurs missions, simplifier les procédures et définir les besoins de formation ;
- les responsables de circonscription ont été formés au projet pour l'enfant et les professionnels de circonscription le seront en 2016. De plus, un groupe de travail a formalisé les enjeux de la prévention et de l'accueil des circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le service de l'ASE est également investi dans des **actions transversales** structurantes avec les autres services comme les projets sociaux de territoire, la création des maisons départementales des solidarités, le schéma petite enfance et parentalité, les projets culture et action sociale et les actions de l'observatoire des violences faites aux femmes.

Mise en œuvre des priorités

L'action **Prévention spécialisée** vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation. Dans ce cadre, plus de 9 000 jeunes sont connus du service de l'aide sociale à l'enfance.

Les orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017, adoptées le 31 janvier 2013, prévoyaient le renouvellement des conventions et des contrats d'objectifs avec les communes. A la fin de l'année 2015, 8 conventions sur 25 avaient été actualisées conformément aux nouvelles orientations.

La convention avec l'Education nationale a été réactualisée et signée le 4 novembre 2015. 52 collèges sur 125 sont engagés dans ce partenariat centré sur l'accompagnement des élèves déscolarisés, exclus ou en risque de l'être, en lien avec l'Education nationale, les parents et les dispositifs de soutien à la réussite éducative (Transition troisième seconde, Accueil des collégiens temporairement exclus, Programmes de réussite éducative…).

Conformément à la loi du 5 mars 2007, l'action **Evaluer pour protéger** concerne l'évaluation de toutes les situations de danger pour l'enfant, à travers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le département. Les informations préoccupantes sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le numéro vert « enfance en danger » (119), les services départementaux et le Parquet suite à des

enquêtes de police. Elles recouvrent principalement des situations de risque de danger pour l'enfant (61 %), avec en particulier une augmentation des pathologies mentales chez les parents, mais les situations de maltraitance (violences, négligences lourdes) représentent néanmoins une part très importante des signalements (39 %). Un tiers des IP font l'objet d'un traitement judiciaire, proportion en baisse depuis plusieurs années, dans l'esprit de la loi du 5 mars 2007 qui vise à travailler avec les familles avant de judiciariser les situations. 28 % des évaluations sont traités dans le délai prescrit de 4 mois.

L'action **Accompagnement** regroupe un ensemble de dispositifs intermédiaires entre la prévention et la prise en charge directe par l'ASE permettant d'accompagner les familles et les enfants :

- les maisons et centres maternels,
- les aides financières (aides financières éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur),
- les mesures judiciaires (AEMO – Actions éducatives en milieu ouvert) et administratives (AED – Actions éducatives à domicile, IEP – Interventions éducatives de proximité) d'accompagnement des familles,
- les Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF),
- les Services d'accueil de jour (SAJ),
- les lieux d'accompagnement des jeunes (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Etap'Ados) et les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

Concernant cette action, un des principaux enjeux est de développer la prévention et les interventions administratives faites avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Globalement, la demande pour les dispositifs d'accompagnement reste très forte, ce qui occasionne des délais d'attente souvent importants pour répondre aux besoins des demandeurs ou exécuter les décisions de justice (cf partie graphique).

2015 a été la première année de mise en œuvre en année pleine du contrat d'allocation d'autonomie jeune majeur, créé au dernier trimestre 2014. L'allocation d'autonomie vise à anticiper la sortie du dispositif d'accueil par le versement d'une allocation différentielle plafonnée à 800 euros qui doit permettre au jeune de prendre en charge l'ensemble de ses besoins, en particulier l'hébergement. En 2015, 48 jeunes ont bénéficié de cette allocation. Si le nombre de bénéficiaires est encore modeste, le contrat d'allocation d'autonomie répond à un réel besoin pour certains jeunes et permet par ailleurs une maîtrise des dépenses d'accueil des jeunes majeurs. La montée en charge de ce dispositif doit se poursuivre grâce à une meilleure appropriation par les professionnels et un partenariat avec les acteurs de l'hébergement.

Concernant les aides financières, un travail est en cours sur la révision du règlement départemental, afin d'outiller les professionnels pour sécuriser et homogénéiser les conditions d'attribution, ainsi que sur la recherche d'alternatives à l'hébergement hôtelier pour offrir aux familles des conditions d'hébergement plus dignes et un accompagnement social renforcé.

L'action **Accueil en structures collectives** consiste à prendre en charge les enfants et les jeunes qui le nécessitent dans des établissements (foyers publics du CDEF, foyers associatifs et autres structures d'accueil en et hors Seine-Saint-Denis) et à assurer les visites en présence d'un tiers.

Un important travail d'état des lieux de l'ensemble du dispositif d'accueil de l'ASE a été mené en 2014, qui a fait apparaître les éléments suivants :

- un cloisonnement encore trop important entre les réponses préventives et celles relatives à l'accueil,
- une prégnance de l'urgence constante,
- un besoin de modes d'accueil adaptés à des publics spécifiques. Le dispositif d'accueil « classique » est essentiellement conçu pour prendre en charge des grands adolescents ou des jeunes majeurs en voie d'autonomisation, au sein d'internats conçus sur un fonctionnement classique avec des collectifs trop importants et des exigences de fonctionnement en tension avec les besoins du public. Il y a un besoin de réponses plus adaptées pour les 0-5 ans, les 11-16 ans, les enfants en très grande difficulté et les jeunes en situation de handicap.

Pour éviter le cloisonnement entre prévention et accueil, un travail a été réalisé sur la création de dispositifs innovants permettant de fluidifier le passage de l'un à l'autre. Ces dispositifs verront le jour en 2016 (actions éducatives intensives avec possibilité d'hébergement, création de deux nouveaux services d'accueil de jour et d'un relais parental).

La part de l'urgence n'a cessé d'augmenter depuis 2011 au détriment de l'accueil préparé pour atteindre 66 % des admissions en 2015. Une évaluation a mis en exergue l'importance des ordonnances de placement provisoires du Parquet. Un grand nombre de jeunes admis en urgence reste toutefois moins d'un mois dans le dispositif. Cette situation se traduit par une saturation du dispositif. L'objectif de 45 % d'accueil d'urgence n'est pas atteint. Pour faire face à cette situation critique, le Département et le Parquet ont décidé de renforcer le maillage territorial et d'expérimenter sur trois territoires (Saint-Denis, La Courneuve, Sevran) d'autres manières de travailler afin de favoriser la médiation et le travail sur la crise, de mettre en place des permanences pour les familles et de développer l'accueil de moins de 72h. Par ailleurs, le service a renforcé son offre d'accueil d'urgence :

- 12 places supplémentaires gérées par la Croix-Rouge ont été créées,
- 20 places supplémentaires pour les 0-5 ans sont prévues en placement familial spécialisé (projet 2016),
- un protocole de mise en réseau des établissements autour de la gestion des crises et des ruptures a été mis en place.

Le travail avec le Centre départemental enfance et famille (CDEF), établissement public d'accueil du Département de Seine-Saint-Denis, s'est poursuivi en 2015, afin qu'il fasse évoluer ses réponses, en particulier sur les publics adolescents accueillis en urgence, les enfants en situation de très grande difficulté, l'évaluation rapide et l'accueil de moins de 72h.

Concernant les jeunes en situation de handicap, des partenariats ont été développés avec des établissements en Belgique.

L'**Accueil familial** est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet pour les 0-5 ans). Les objectifs dans ce domaine sont de doter le Département d'un dispositif d'accueil familial de qualité, de renforcer la professionnalisation des assistants familiaux et d'augmenter la capacité d'accueil de ce type de placement.

La création du Bureau de l'accueil familial, prévue dans le projet de service, avait pour objectifs la centralisation des fonctions de ressources humaines, la création d'une équipe d'accompagnement professionnel avec des assistantes familiales ressources et la centralisation de la recherche de places en famille d'accueil pour toutes les circonscriptions ASE de Seine-Saint-Denis. Un des objectifs prioritaires est d'augmenter le nombre d'assistants familiaux, en faisant plus que compenser les départs à la retraite nombreux dans cette profession. Le Bureau a commencé ses activités en septembre 2015. Son action a permis d'augmenter les recrutements (35 en 2015 contre 9 en 2014) et ainsi de stabiliser les effectifs.

L'action **Adoption** vise à accompagner les familles dans leurs projets d'adoption et de parrainage, à apporter un soutien aux femmes accouchant sous le secret, ainsi qu'à garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant été pris en charge par l'ASE.

On assiste au fil des années à une baisse de l'adoption internationale alors que l'adoption nationale se maintient. Les candidats agréés en Seine-Saint-Denis, souhaitant majoritairement adopter un ou des enfants âgés au maximum de 6 ans, en bonne santé, adoptent donc de moins en moins les enfants venant de l'étranger (seulement 7 adoptions internationales en 2015). Sur les 108 enfants pupilles de la nation, 26 d'entre eux ont été placés en vue de leur adoption. Un chantier a été engagé afin de mieux repérer les enfants en situation de délaissement. Quant aux enfants remis à la naissance en vue de leur adoption, la simplification du processus d'admission à l'aide sociale à l'enfance a été effective en octobre 2015, ce qui a permis à la Maison de l'adoption, bien identifiée par ses partenaires pour cette mission, de prendre en charge la situation administrative de ces enfants dès leur admission.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Prévention spécialisée	Dépenses	13,426	13,383	13,666	13,812	13,814
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,051	0,056	0,055	0,055	0,053
Accompagnement	Dépenses	43,840	43,866	40,571	43,210	43,501
	Recettes	0,964	0,318	0,425	1,507	1,018
Accueil en structures collectives	Dépenses	138,600	137,325	139,955	132,160	126,264
	Recettes	3,163	3,942	4,443	4,136	3,328
Accueil familial	Dépenses	58,385	59,854	60,989	61,444	63,670
	Recettes	0,068	0,167	0,068	0,179	0,032
Adoption	Dépenses	0,021	0,027	0,019	0,017	0,014
Total Programme **« Aide sociale à l'enfance »**	**Dépenses**	**254,323**	**254,510**	**255,256**	**250,698**	**247,316**
	Recettes	**4,195**	**4,427**	**4,936**	**5,821**	**4,378**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Accompagnement	Dépenses	0,006	0,015	0,020	0,009	0,020
Accueil en structures collectives	Dépenses	0,072	-	-	-	-
Total Programme **« Aide sociale à l'enfance »**	**Dépenses**	**0,078**	**0,015**	**0,020**	**0,009**	**0,020**

PROGRAMME	Aide sociale à l'enfance
Mise en œuvre : Service de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'enfance et de la famille	*La politique d'Aide sociale à l'enfance vise à développer des réponses éducatives pour prévenir les situations difficiles et accompagner les enfants en danger. Il s'agit de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et de prendre en charge, en dehors de leur domicile familial, les mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance, en situation de danger ou risque de danger.*

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2009 :	102,5%
2010 :	105,6%
2011 :	106,5%
2012 :	100,1%
2013 :	98,2%
2014 :	99,7%

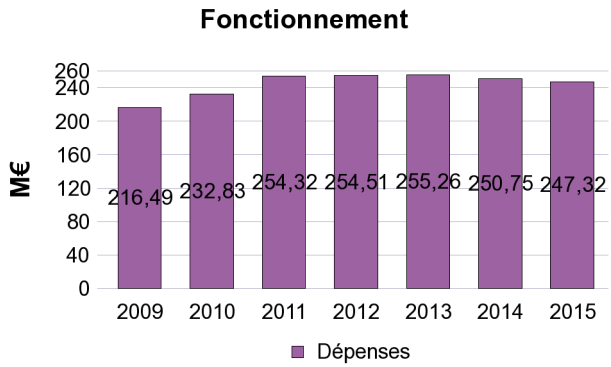

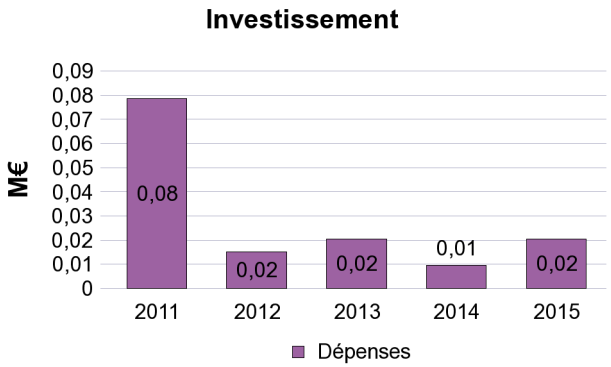

Les dépenses de l'ASE sont essentiellement corrélées au nombre d'enfants et de jeunes à prendre en charge hors du domicile familial. Entre 2013 et 2015, la baisse des dépenses a été permise par la diminution du nombre de jeunes majeurs (environ - 330 jeunes soit - 30 %), en particulier du fait des mesures de péréquation nationale des mineurs isolés étrangers (MIE). Toutefois, la péréquation a connu des difficultés de fonctionnement à partir d'octobre 2015. Il est à noter que la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'Enfant donne une base légale à la péréquation.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	250,13	250,08	250,32	244,93	242,94

Répartition des dépenses de fonctionnement 2015 du programme ASE par actions

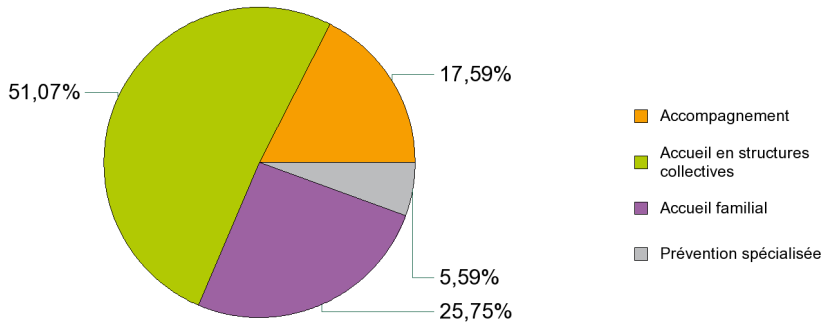

Près de 80 % des dépenses de l'ASE concernent les prises en charge en dehors du domicile parental (accueil en structures collectives et accueil familial).

Personnel (1er janvier 2015)

catégorie A :	122
catégorie B :	425
catégorie C :	76
Nombre total de postes :	**623**

Deux tiers des postes sont affectés dans les circonscriptions et un tiers au service central. A ces postes permanents s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

Action — Prévention spécialisée

Les actions de prévention spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes.

Elles s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion et de non-institutionnalisation.

Bénéficiaires de la prévention spécialisée - Montants des subventions

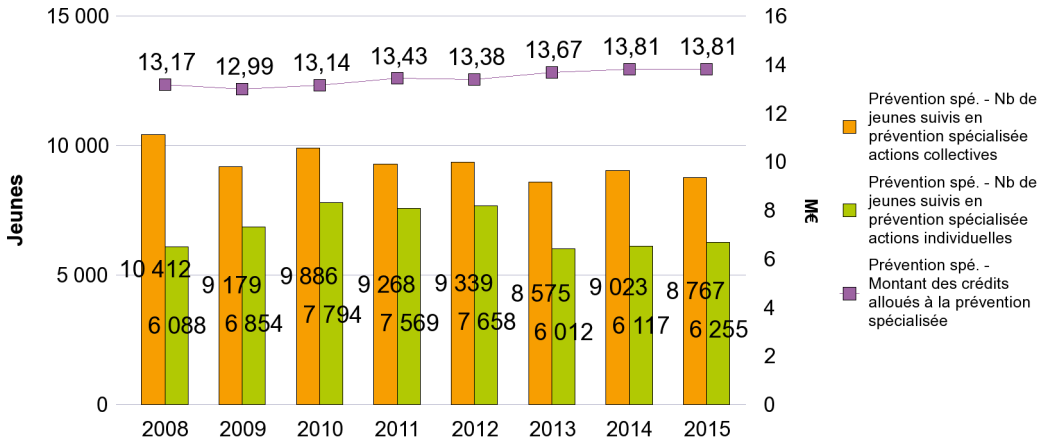

Le "profil type" des accompagnements concerne un public de jeunes majeurs, suivis régulièrement pour des problématiques d'insertion professionnelle. Les accompagnements collectifs concernent un public plus jeune sur les thématiques du sport, des loisirs, de la culture et de la scolarité. La baisse d'activité constatée à partir de 2013 s'explique par un nouveau mode de comptabilisation plus précis et plus fiable des jeunes accompagnés, et non plus seulement connus des équipes. Il est à noter que les filles représentent désormais 30 % du public de la prévention spécialisée.

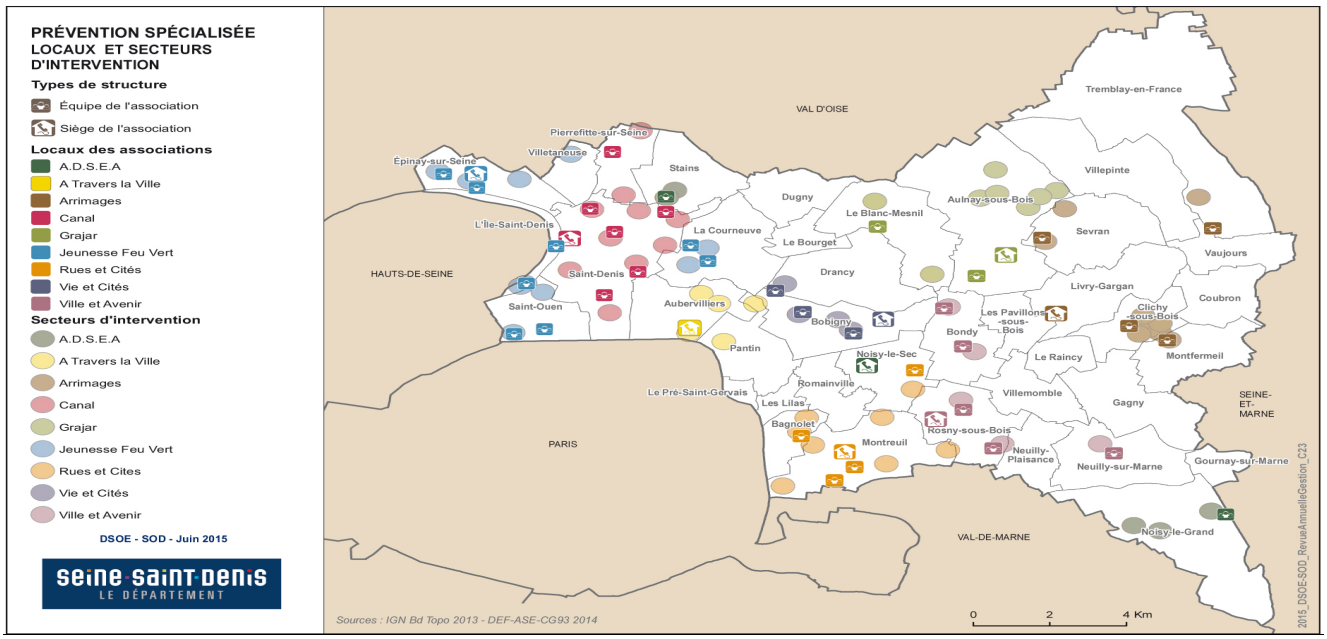

Action — Evaluer pour protéger

La Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)

Depuis le 1er mai 2010, la CRIP réceptionne l'ensemble des informations préoccupantes, quel que soit le service ou le professionnel émetteur.

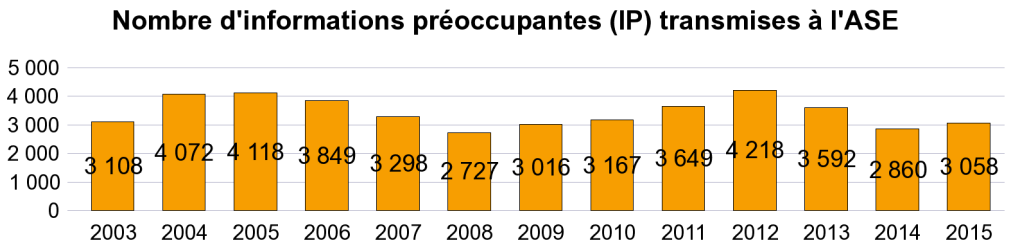

Le nombre d'informations préoccupantes (IP) recueillies en 2014 et 2015 a baissé par rapport à 2013, en particulier du fait de la parution du décret du 7 novembre 2013 qui a clarifié le périmètre des IP. A noter que les IP présentées ci dessus comptabilisent désormais les transferts de signalements nationaux entre départements et les situations de couples séparés dont un des membres réside en Seine-Saint-Denis.

Action — Accompagnement

Soutien à l'exercice des compétences parentales

Il s'agit d'apporter un soutien financier aux Maisons de parents municipales et aux associations de parents. Ces structures ont pour but de soutenir les parents dans leur rôle et de faciliter les échanges avec leurs enfants.

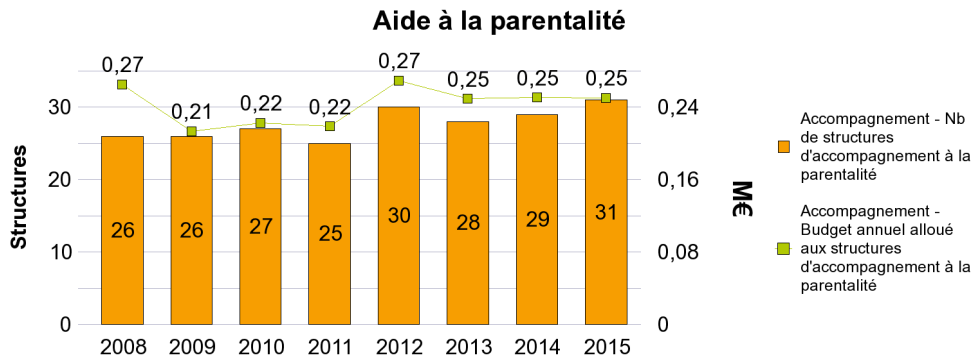

Les actions de soutien à la parentalité ont été poursuivies (Maisons et associations de parents, participation aux Réseaux d'écoute, d'appui et d'aide aux parents - REAAP - et soutien financier aux actions). Près de 8 500 parents ont participé à ces actions.

Soutien aux lieux d'accueil et d'écoute des jeunes

Les points d'accueil et d'écoute jeunes, structures municipales ou associatives (co-financement DDASS et Département), développent des fonctions préventives d'accueil, d'écoute et de soutien aux jeunes en difficulté. Deux Maisons des adolescents existent à Bobigny et Saint-Denis. Une troisième est en cours d'installation à Montfermeil.

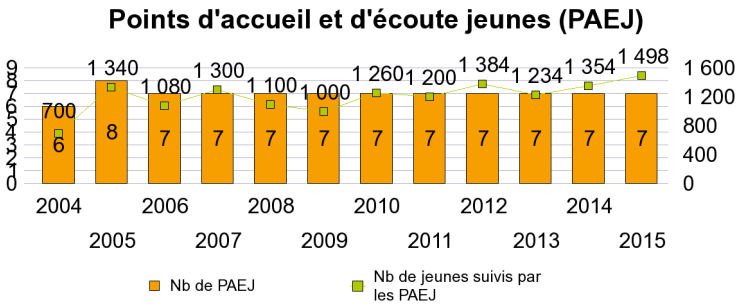

Le nombre de jeunes accompagnés par les PAEJ a augmenté de 10,6 % par rapport à 2014.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jeunes accompagnés par Etap'Ados	161	215	211	331	315	311	327
Nombre de demandes d'ordonnance de placement provisoire (OPP) par Etap'Ados	25	21	21	58	58	58	50
Montant de la subvention annuelle à Etap'Ados (M€)	0,99	1,09	1,1	1,12	1,13	1,14	1,17

Accueil des mères isolées enceintes ou avec leurs enfants

La prise en charge du Département concerne les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. Le soutien aux mères avec enfants de plus de trois ans est une compétence d'Etat, via les CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Les réflexions sont poursuivies autour de la place des pères dans les structures, la réduction des situations d'errance, l'obtention de places en crèches afin de faciliter l'insertion des mères.

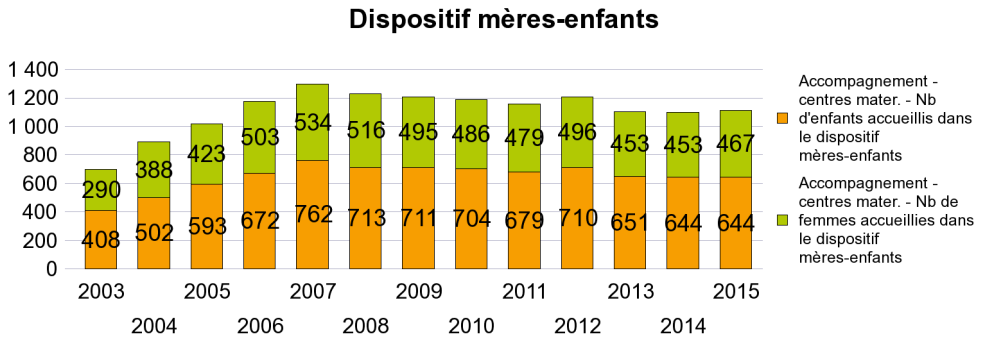

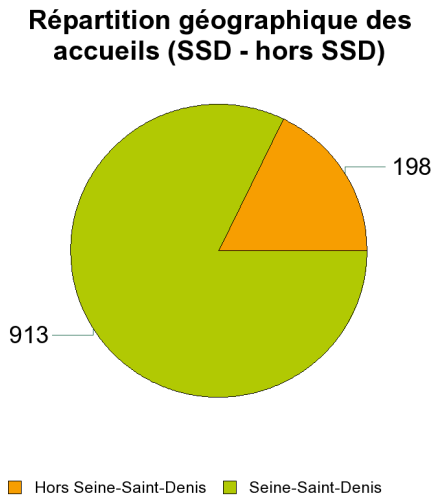

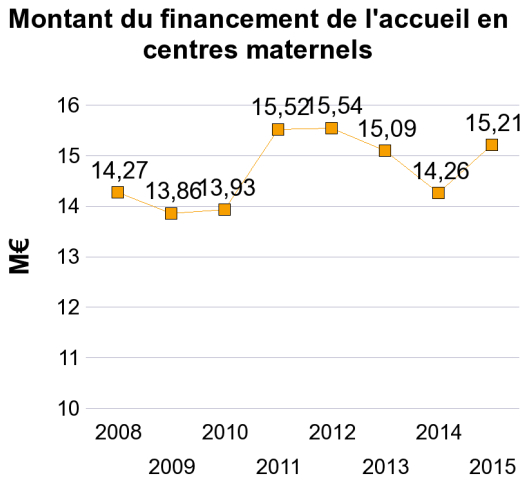

Le nombre de femmes et d'enfants accueillis dans les centres maternels de l'ASE est stable depuis plusieurs années. En effet, les durées de séjours relativement longues (souvent 2 à 3 ans) rendent plus difficile les nouvelles admissions. Le nombre de demandes d'accès en centres maternels est ainsi largement supérieur aux places disponibles (moins de cent admissions pour plus de 500 demandes éligibles).

Aides financières

En matière d'aides financières, il convient de distinguer :

- le fonds d'aide généraliste, qui regroupe les fonds liés à la précarité dans le cadre d'un accompagnement global des familles, géré par le SDAF.

- le fonds d'aides éducatives, spécifique aux situations de protection de l'enfance, géré par l'ASE.

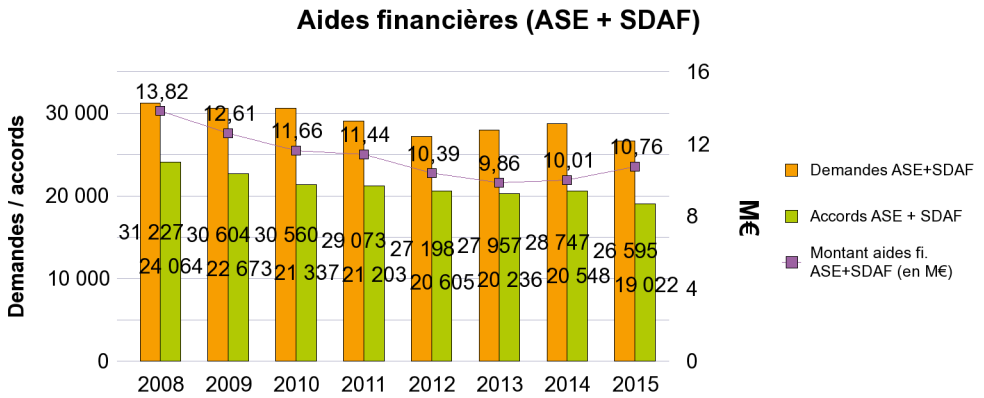

Après deux années d'augmentation en 2013 et 2014, le nombre de demandes d'aides financières (SDAF et ASE) a diminué en 2015. Les évolutions sont différenciées selon les types d'aides avec une baisse des demandes d'aides généralistes (SDAF) et une hausse des demandes d'aides éducatives (ASE). La hausse des dépenses d'aides financières depuis 2013 est liée à l'augmentation des dépenses de logement, en particulier les frais d'hébergement en hôtel et le paiement des factures d'énergie, qui représentent la plus grande partie des dépenses.

Les Aides financières traitées par l'ASE

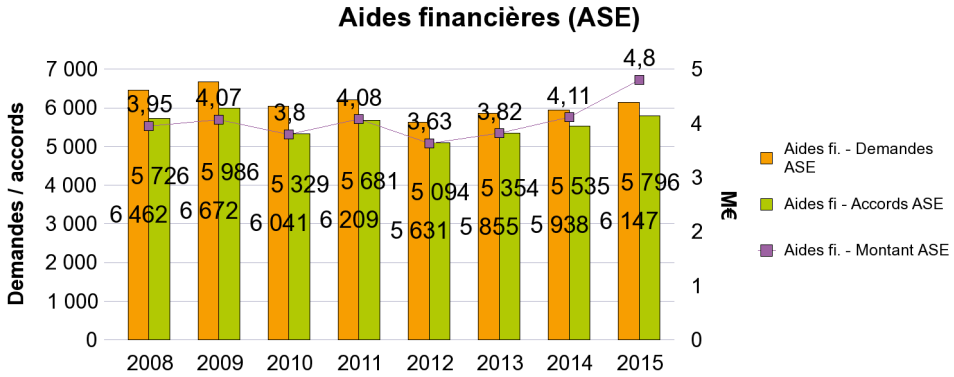

Les dépenses d'aides financières éducatives sont en augmentation, en particulier du fait de la précarisation du public. Sont également comprises dans ces dépenses les aides liées à la nouvelle politique visant l'autonomisation des jeunes majeurs (aides financières et allocation d'autonomie). Mais ces nouvelles dépenses sont plus que compensées par la diminution des coûts d'hébergement en établissements. Les aides financières liées à l'hébergement sont majoritaires (51 %), viennent ensuite les aides alimentaires (14%).

Prévention et mesures judiciaires

Il s'agit à la fois d'articuler l'intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale avec le dispositif de prévention et d'accompagnement, ainsi que de faire évoluer les mesures judiciaires (AEMO - Actions éducatives en milieu ouvert). L'objectif est de promouvoir les actions éducatives à domicile (AED), l'intervention des TISF, les interventions éducatives de proximité, sans contrat (IEP), et toute autre forme de soutien acceptée ou demandée par les parents.

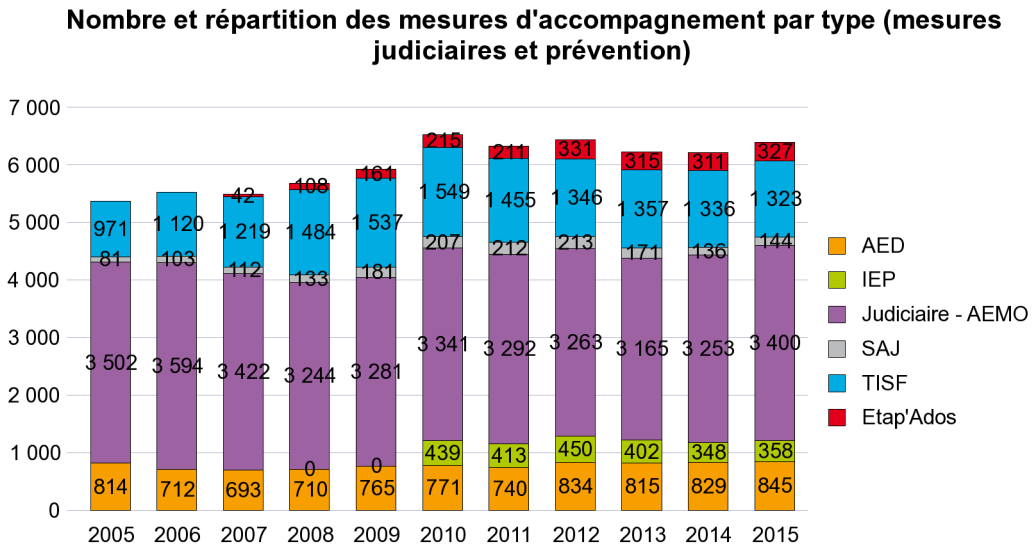

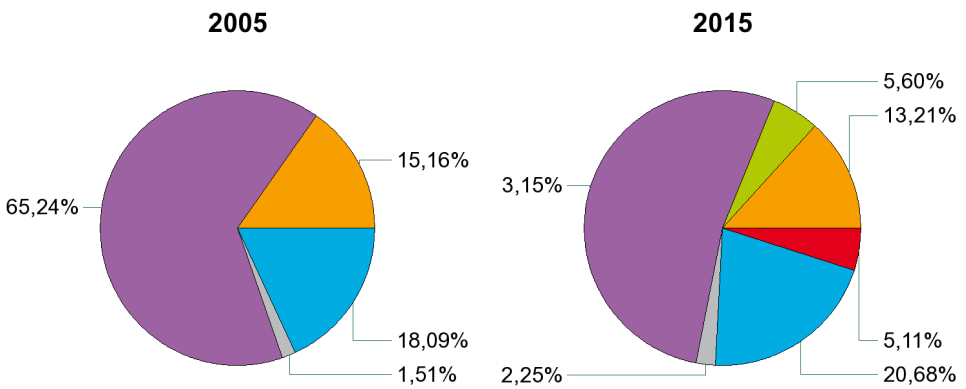

La volonté du Département depuis plusieurs années de développer la prévention a permis de progressivement réduire la part des AEMO judiciaires au profit des mesures administratives, faites avec l'accord des familles. La part des AEMO a effectivement baissé (moins de 72 % en 2015 près de 80 % en 2005), mais elle reste néanmoins prédominante. A noter que de nombreuses mesures sont en attente d'exécution, en particulier les AEMO, faute de moyens humains ou financiers permettant de les réaliser.

Services d'accueil de jour

Les Services d'accueil de jour et de soutien à la fonction parentale offrent une alternative au placement et préparent le retour, après placement, des enfants dans leur famille.

Ils interviennent sans mandat ou dans le cadre d'une mesure existante.

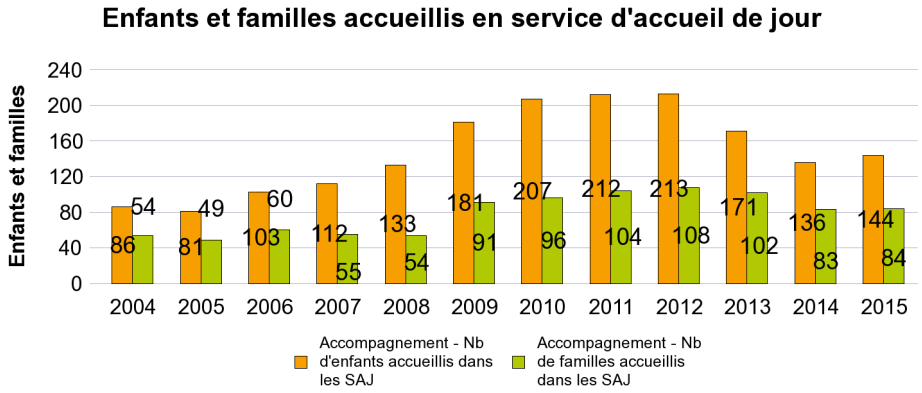

Le Département compte deux Services d'accueil de jour (Bondy et La Courneuve). La baisse d'activité en 2013-2014 s'explique par une vacance de poste du responsable du centre de La Courneuve, qui a entraîné une baisse des admissions à partir de juin 2013. Les SAJ ont été évalués en 2015. Ces évaluations ont permis de démonter la pertinence des réponses apportées aux publics qui constituent des alternatives aux mesures de la protection de l'enfance (AED, Prise en charges physique, AEMO ..). A noter que deux SAJ supplémentaires seront créés en 2016.

Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès d'un parent, hospitalisation… Il épaule la famille en assumant le quotidien, l'éducation des enfants et les tâches administratives. Pour exercer ce métier, il faut obtenir le diplôme d'Etat de TISF (Detisf), de niveau bac.

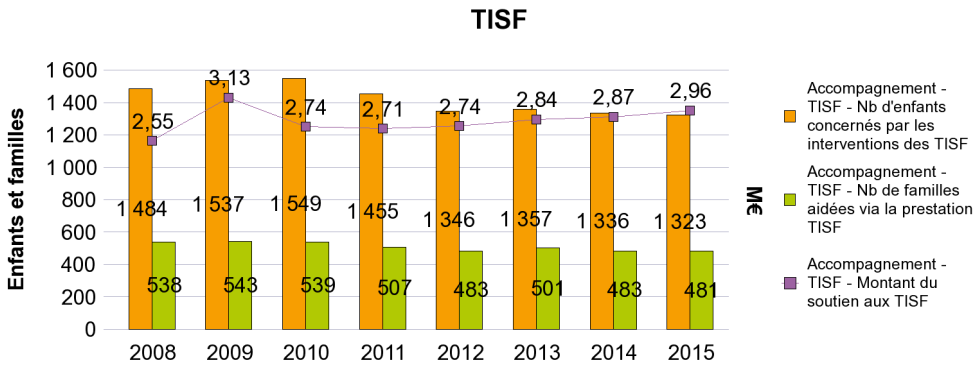

Le nombre d'intervention des TISF est stable depuis plusieurs années. Des délais d'attente sont apparus pour la première fois en 2015 sur ce dispositif du fait de la sollicitation croissante des professionnels pour répondre aux besoin des familles.

Actions éducatives en milieu ouvert et à domicile (AEMO/AED)

L'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) est une mesure judiciaire civile, ordonnée par le Juge des enfants, au bénéfice des enfants. Elle consiste en l'intervention obligatoire à domicile d'un travailleur social. L'AED (Action Educative à Domicile) est une mesure d'intervention sociale à domicile mise en oeuvre avec l'accord de la famille.

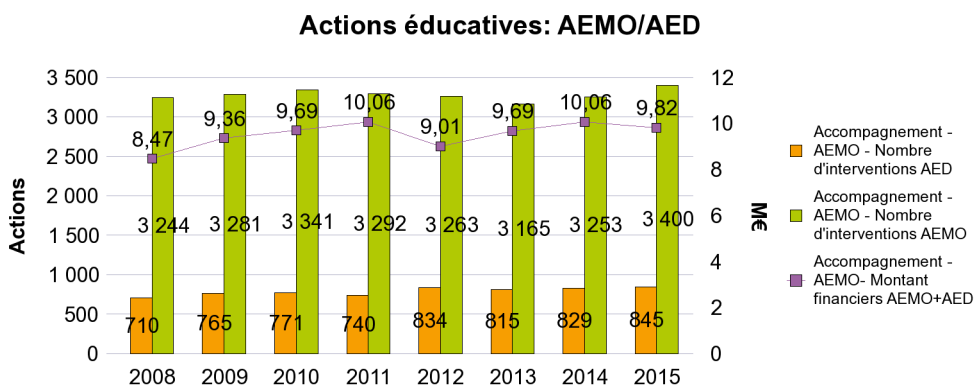

Prise en charge en dehors du domicile parental

Les enfants qui doivent, pour leur protection, être pris en charge hors du domicile familial sont :
- soit confiés aux services de l'ASE par le Juge des enfants, ces services étant alors responsables de la prise en charge de l'enfant,
- soit placés directement par le Juge (PDJ), généralement auprès d'un tiers digne de confiance (famille proche).

Enfants confiés à l'ASE et placements directs justice (PDJ)

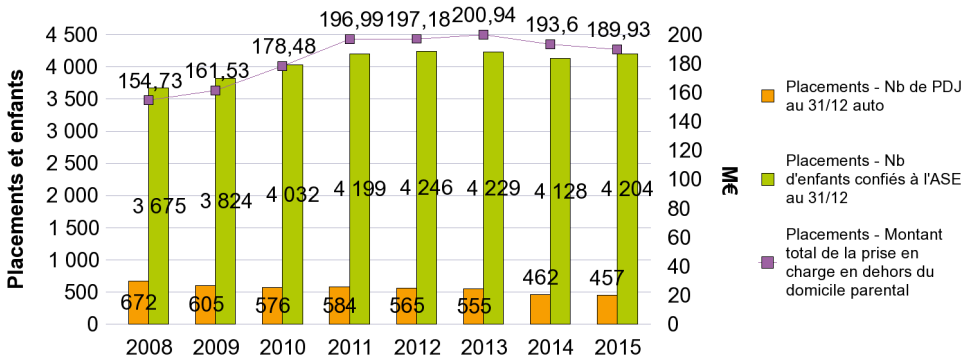

Après plusieurs années d'augmentation rapide suite aux prises en charge de MIE, les effectifs ont diminué de 2013 à 2015, notamment suite aux mesures de péréquation des MIE. Il est à noter que du fait de difficultés de fonctionnement de la péréquation une reprise des effectifs est constatée à partir de septembre 2015. Les PDJ (Placements directs justice) demeurent orientés à la baisse depuis quelques années.

Accueil en établissement et accueil familial

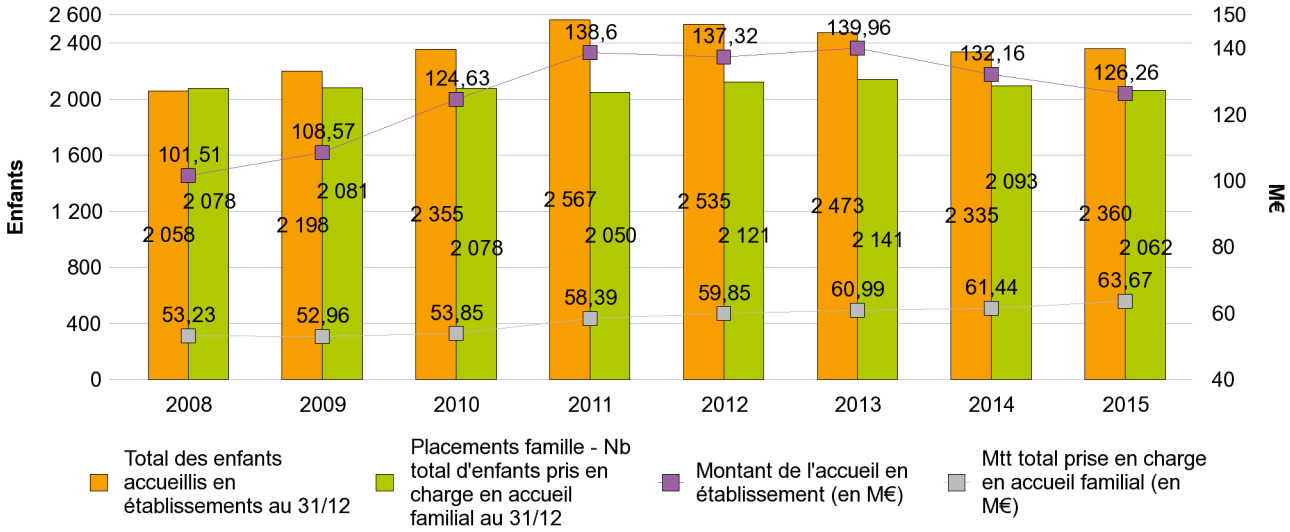

Mineurs et majeurs pris en charge par l'ASE (hors PDJ)

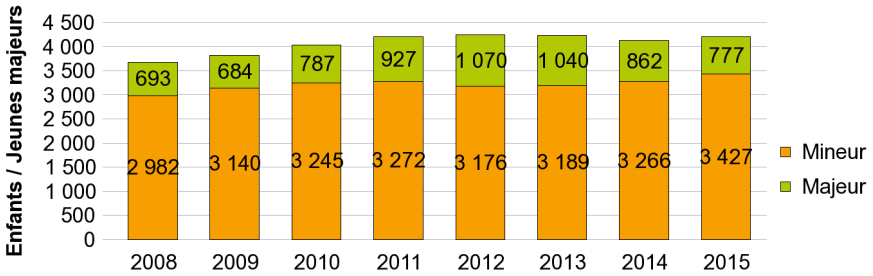

Les effectifs de jeunes majeurs diminuent sensiblement entre 2012 et 2015 du fait des sorties de MIE et d'une meilleure articulation avec les dispositifs de droit commun (Foyers jeunes travailleurs, aides financières...). En parallèle, on constate une augmentation sensible des prises en charge de mineurs, essentiellement accueillis en urgence.

Accueil des mineurs isolés

Est considéré comme mineur isolé étranger l'enfant de moins de 18 ans se trouvant en dehors de son pays d'origine sans parent ou tuteur pour le protéger (définition du programme des enfants isolés en Europe).

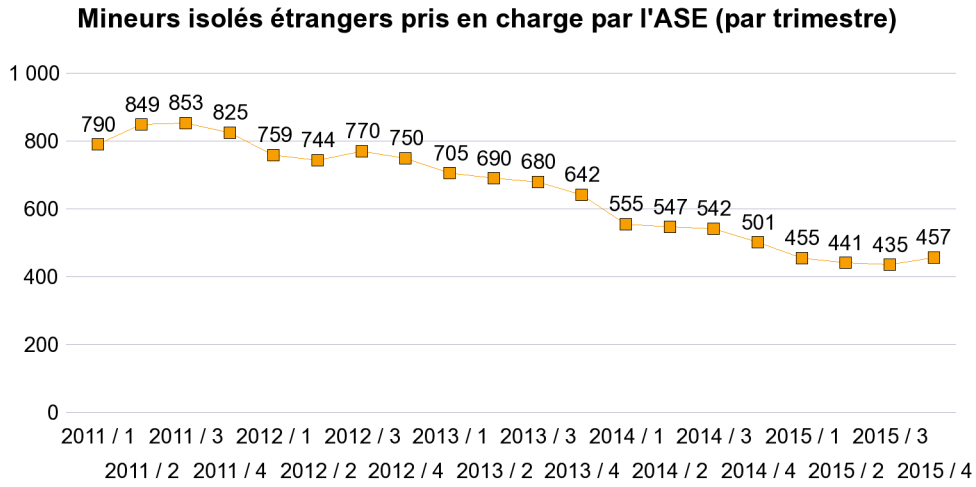

Suite aux mesures de péréquation sur les accueils de MIE, les effectifs ont diminué de plus de 400 personnes par rapport au pic du troisième trimestre 2011. Des difficultés de fonctionnement de la péréquation entrainent une augmentation du nombre de MIE à partir de septembre 2015.

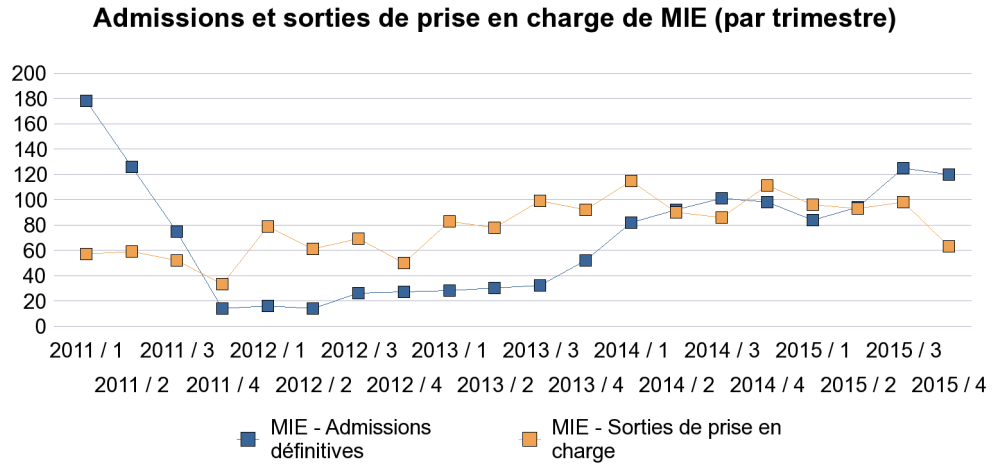

Depuis le second trimestre 2015, les admissions de mineurs isolés étrangers (MIE) sont supérieures aux sorties de prise en charge, d'où une augmentation des effectifs.

Accueil en structures collectives

L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre Départemental Enfants et Famille, les foyers associatifs de la Seine-Saint-Denis et dans des structures hors du département.

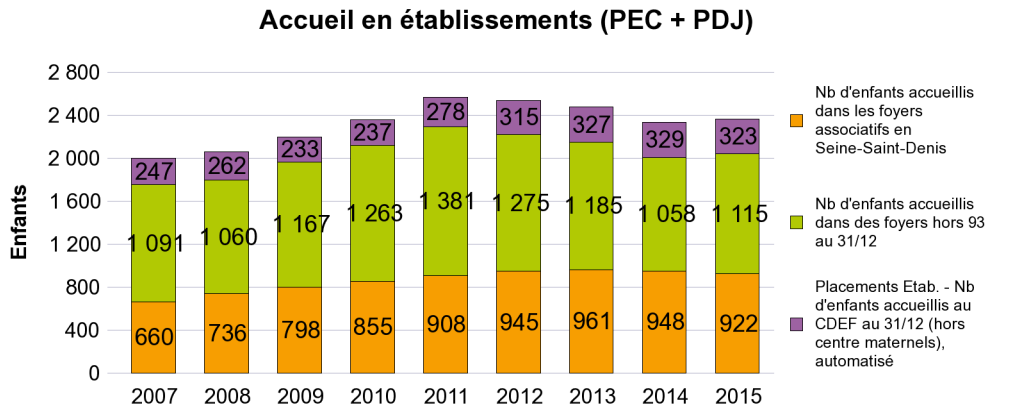

La baisse du nombre de MIE accueillis entre 2012 et 2015 s'est répercutée en premier lieu sur les établissements en dehors du département (Fondation d'Auteuil en particulier), ce qui explique la baisse des accueils hors 93.

CDEF

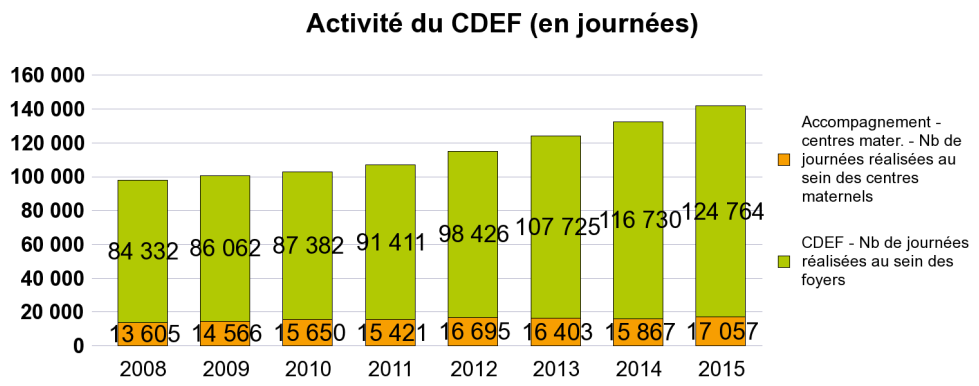

Accueil familial

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par des associations d'accueil familial spécialisé, en particulier l'Association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) et le centre Jean Coxtet.

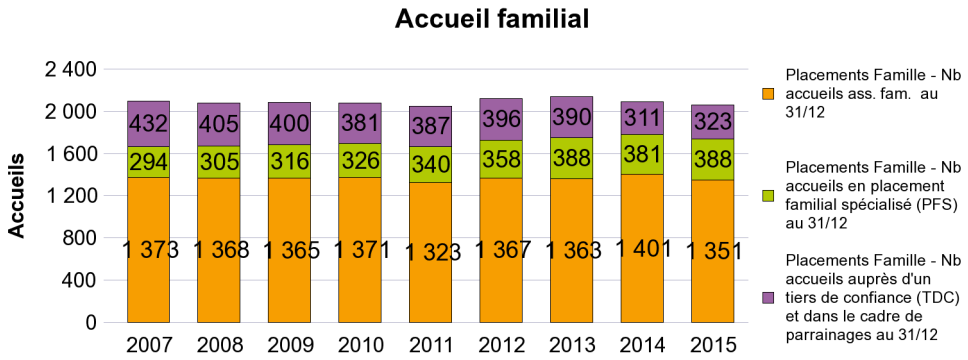

Les capacités de placements en accueil familial sont en baisse depuis quelques années, du fait d'une baisse des effectifs des assistants familiaux compte tenu de la pyramide des âges (55 ans de moyenne d'âge). La création du Bureau de l'accueil familial, en septembre 2015, a permis de stabiliser les effectifs et devrait permettre, au cours des prochaines années, d'augmenter la capacité d'accueil.
La baisse des accueils auprès des TDC (Tiers dignes de confiance) et des parrainages reflète essentiellement les décisions de placement direct des juges.

Action

Adoption

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille.

Il s'agit d'établir, par jugement, une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.

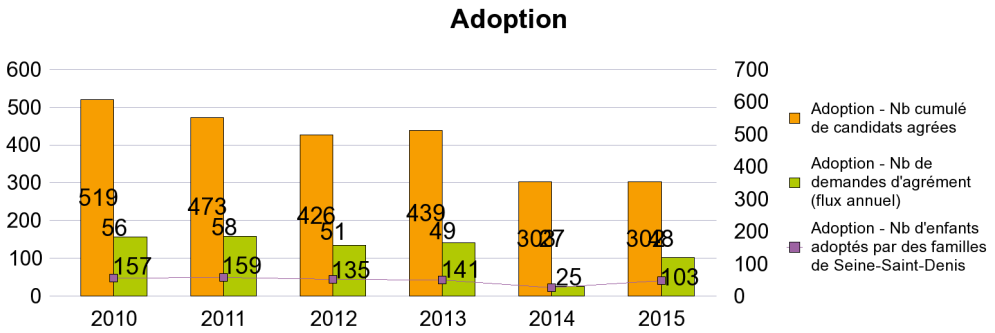

Le nombre d'adoptions est en baisse régulière depuis de nombreuses années.
Cela s'explique à la fois par l'accroissement du nombre de pays qui suspendent ou freinent les adoptions ainsi que par l'évolution du profil des enfants (enfants plus âgés, fratries, pathologies médicales), moins en adéquation avec la demande des candidats à l'adoption.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	25	37	33	37	37
Montant versé en euros	485 950	814 751	1 615 039	4 961 367	4 020 596

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	0	0	0	0
Montant versé en euros	72 400	0	0	0	0

PROGRAMME	Protection maternelle et infantile, planification familiale
Ce programme relève de la Mission ***Enfance et famille.***	Ce programme comporte deux actions : - Protection maternelle et infantile, - Planification familiale.

Contexte

En Seine Saint-Denis, avec 117 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et 121 centres de planification familiale (PF), la PMI occupe une place prépondérante dans le réseau de soins primaires. Cette place est d'autant plus stratégique que le contexte est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans (9,8 % versus 7,3 % au niveau national) et de femmes de 15 à 49 ans (25,3 % de la population contre 22,6 % au niveau national), un nombre de naissances en augmentation régulière (+ 9 % en 10 ans),
- des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles sans droits sociaux ouverts (16 % des femmes et 5 % des enfants fréquentant les centres de PMI) sans mutuelle ou complémentaire santé auxquels s'ajoute la problématique des dépassements d'honoraires, un nombre important de familles monoparentales (21,3 % contre 14,1 au niveau national) et un taux de mortalité infantile élevé (4,8 ‰ contre 3,3 ‰ en France métropolitaine),
- une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les cinq prochaines années.

Face à ces constats, le service de PMI présente des atouts : proximité, gratuité, permanence, compétences de ses professionnels. Ouvert à tous, le service est un outil important de prévention de proximité. Il touche 1 habitant sur 5 (soit environ 300 000 personnes). 63,1 % des enfants de moins de 2 ans et 40,8 % des enfants de moins 6 ans sont suivis en PMI.

La PMI s'attache à développer les partenariats locaux avec des acteurs relais, en particulier les centres de santé nombreux dans notre département, la médecine hospitalière et les médecins libéraux. Ces partenariats se renforcent dans le cadre des contrats locaux de santé initiés par l'ARS (Agence régionale de santé) et dont le Département est désormais signataire aux cotés des villes. Ces derniers permettent le développement d'actions de santé publique ciblées sur des thématiques prioritaires (saturnisme, bucco-dentaire, nutrition, prévention de l'obésité…). Le service de PMI engage deux expérimentations en lien avec le service social départemental et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour favoriser l'ouverture des droits à la Sécurité sociale des familles les plus démunies.

Par ailleurs le service de PMI participe à des groupes de travail pilotés par l'ARS sur la périnatalité, les maladies chroniques de l'enfant, les nouveau-nés à risques, le dépistage de la surdité en maternité, la réduction de la mortalité infantile, l'IVG et la santé des jeunes.

La loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance a renforcé le rôle de prévention de la PMI dans le cadre de la protection de l'enfance, rôle confirmé par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Le service poursuit également la formation de ses professionnels et la réflexion sur l'adaptation des pratiques en matière de protection de l'enfance avec le service de l'ASE, le service social départemental, l'Education nationale, les services hospitaliers et les professionnels de santé.

Objectifs du programme

La politique départementale de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI/PF) a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité ainsi que l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Au-delà de la poursuite des actions récurrentes de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles, plusieurs projets transversaux ont été menés en 2015.

Le projet de service, adopté par le CTP du 4 juillet 2014, est en cours de mise en œuvre. Les évolutions préconisées par le projet de service touchent notamment aux modalités d'organisation des missions du service de PMI, au renforcement des partenariats locaux, au développement des projets de santé publique, à la gestion des ressources humaines et à l'organisation des liens hiérarchiques. Sur les 38 actions prévues par le projet, 11 sont finalisées et 27 sont en cours de réalisation.

Le remboursement par la Sécurité sociale des actes médicaux réalisés en centres de PMI est désormais régi par la nouvelle convention de remboursement avec la CPAM et par l'avenant sur l'accès au droit des usagers de la PMI, signés respectivement les 11 juin et 10 décembre 2015. La nouvelle convention destinée à régir les relations entre la CPAM 93 et le Département est basée sur la convention nationale type établie par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) et ses nouvelles orientations

(télétransmission généralisée, tarification nationale unique, réduction du nombre de personnes sans droits ouverts à la Sécurité sociale…). Afin de réduire au maximum la perte de recettes pour le Département, des négociations ont été engagées depuis 2012 par notre collectivité avec la CPAM et ont permis d'obtenir :

- le maintien de la prise en charge à 100 % au titre du risque maternité de l'ensemble des activités de PMI et de planification familiale,
- la prise en charge à 100 % (au lieu de 65 % actuellement) de tous les vaccins utilisés en PMI sur la base de la valeur des prix négociés sur le marché,
- la prise en charge d'actes techniques (frottis, pose et changement de dispositif intra-utérin),
- une recette compensatoire de 500 000 euros versée par la CPAM au Département.

Ainsi, ces amendements au projet de convention ont permis au Département d'éviter une perte de recettes estimée à 2,9 millions d'euros en cas d'application stricte de la convention type de la CNAM. Par ailleurs, en 2015, un avenant à la convention a été signé, prévoyant une expérimentation avec le service social départemental pour généraliser l'ouverture des droits à la Sécurité sociale des usagers de la PMI.

Plusieurs chantiers de modernisation de la PMI ont été engagés en 2015 :

- le lancement de la réflexion afin d'aboutir à un outil informatique unique regroupant les différents logiciels,
- la mise en œuvre du projet d'intranet collaboratif pour le service de PMI,
- le lancement de la rénovation des centres PMI/PF, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité. Sur la base d'un état des lieux du patrimoine, le diagnostic établi a permis de définir un plan pluriannuel de travaux ;
- l'étude sur l'implantation des centres de PMI. Cette étude a été engagée en prenant en considération les données socio-démographiques, les données d'activité, l'offre de soins ainsi que les besoins de la population et sera finalisée au second semestre 2016.

Le plan exceptionnel de recrutement des professions médicales, paramédicales et médico-sociales pour les besoins des services départementaux lancé en 2011 s'est traduit en 2015 par :

- l'accueil d'internes de santé publique pour la réalisation d'études épidémiologiques,
- le développement de l'apprentissage pour les auxiliaires de puériculture, en réponse aux besoins de personnel des crèches départementales,
- le maintien du dispositif de contractualisation pour des médecins non encore titulaires d'une thèse via les licences de remplacement.

Mise en œuvre des priorités

Action Protection maternelle et infantile

La Protection maternelle et infantile vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement harmonieux du jeune enfant et l'accompagnement de la parentalité.

Cette action recouvre plusieurs grands domaines d'activités.

Le développement et l'animation des **réseaux de périnatalité de proximité** se sont poursuivis autour des cinq réseaux liés aux maternités publiques (Saint-Denis Ouest, Bondy, Montreuil, Montfermeil et Aulnay-sous-Bois). Les objectifs sont de couvrir l'ensemble du département, afin d'améliorer la prise en charge des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés et de prendre en charge les enfants à risque de handicap.

Les **consultations de protection maternelle** sont réalisées auprès des femmes enceintes et des mères par des médecins et des sages-femmes dans les centres de PMI hospitaliers et de quartier. Près d'une femme enceinte sur trois domiciliée sur le département est suivie dans un centre de PMI. Des actions de formation en direction des puéricultrices et des auxiliaires ont été menées en 2015 dans les domaines de la protection maternelle, de l'accompagnement des mineures enceintes et de l'amélioration de l'accès aux droits.

Les **consultations de protection infantile** sont réalisées auprès des enfants de 0 à 6 ans par des médecins dans les centres de PMI de quartier. Elles permettent de maintenir une action de prévention, de respecter le calendrier des visites médicales obligatoires et vaccinal, de suivre le développement psychomoteur et affectif de l'enfant, de dépister les éventuels handicaps et anomalies cognitives. Les puéricultrices délivrent également des conseils pour la santé du jeune enfant dans le cadre de rendez-vous ou de permanences. En dépit de son utilité pour la population, la fréquentation des centres de PI est en baisse depuis plusieurs années ; une étude est en cours pour comprendre les raisons de cette baisse. A noter que 5 % des enfants n'ont pas de couverture maladie à jour lors des premières consultations médicales.

Le service de PMI réalise les **bilans de santé des enfants en école maternelle**. Ces derniers ont bénéficié à 35 % des enfants scolarisés en moyenne section en 2014-2015 (contre 40 % en 2013-2014). Le nombre de bilans réalisés a diminué par rapport à 2013/2014 en raison de manque d'effectifs particulièrement de médecins. Le projet de service prévoit la généralisation des dépistages sensoriels et une réorganisation des bilans de santé.
Les enseignements marquants des bilans réalisés sont les suivants :

- un enfant sur 6 est en surcharge pondérale, et 5 % d'entre eux sont obèses (chiffre en diminution par rapport à 2014),
- 14,5 % des enfants présentent au moins une carie non soignée, chiffre en constante augmentation,
- en matière de prévention du saturnisme, le service est engagé de longue date dans une démarche de dépistage du saturnisme chez les enfants exposés dans un habitat ancien et dégradé. 502 enfants ont eu une première plombémie et 27 nouveaux enfants intoxiqués ont été identifiés en 2015, ce qui justifie le maintient d'une vigilance sur le sujet ;
- en matière de vaccination, les taux de couverture sont toujours très élevés, sauf concernant l'hépatite B. Le service de PMI

réalise 86 % de l'activité vaccinale publique en Seine Saint Denis notamment en direction des enfants de 0 à 2 ans.

L'accompagnement médico-psycho-social réalisé par les professionnels prend deux formes : les entretiens réalisés par les psychologues, ainsi que l'accompagnement du deuil périnatal et de la mort inattendue du nourrisson par l'équipe d'Empathie 93. Un travail spécifique est initié depuis 2015 en direction des équipes de maternités pour les inciter à mieux transmettre aux parents les conseils de couchage et de puériculture. Il est prévu de réaliser ce travail dans les 11 maternités du département. En 2015, les interventions se sont déroulées dans 5 maternités.

Les **visites à domicile,** réalisées par les sages-femmes et les puéricultrices, permettent un accompagnement médical, psychosocial et éducatif à domicile, auprès des enfants, des familles et des femmes enceintes qui le nécessitent ou le sollicitent. Les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants assurent, par ailleurs, les missions légales d'agrément et de suivi des assistants maternels.

Le service de PMI intervient à différents niveaux concernant le **dépistage et l'accompagnement des enfants « à risque » ou porteurs d'un handicap** (enfants prématurés, grands-prématurés, enfants dont le poids de naissance est inférieur à 1 500g…) qui représentent chaque année près de 3 % des naissances. Ces enfants sont accompagnés par les psychomotriciennes des centres de PMI, l'instance de médiation et de recours (IMR), pour la recherche d'un mode de garde, ainsi que par les Centres d'action médico-sociaux précoce (CAMSP), établissements médico-sociaux spécialisés dans l'intervention auprès de ces enfants jusqu'à 6 ans. Pour l'IMR, les perspectives sont d'accentuer la sensibilisation des assistants maternels à l'accueil de ces enfants. La Seine-Saint-Denis est sous-équipée en CAMSP par rapport aux moyennes régionales et nationales ; le Nord-est du département est dépourvu de structure, obligeant les familles à effectuer de longs déplacements ou à renoncer aux soins. La situation devrait toutefois s'améliorer en 2016 avec l'ouverture d'un nouveau centre à Aulnay-sous-Bois dans l'enceinte de l'hôpital Robert Ballanger.

Le service de PMI contribue également à la **protection de l'enfance,** conformément à la loi du 5 mars 2007, par le suivi médical des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les visites à domicile des puéricultrices, le suivi des familles dans le cadre des réunions « familles en difficulté », la participation aux réunions pluri-professionnelles avec les autres services chargés de la protection de l'enfance et l'instance de concertation parents/professionnels. En 2015 il a été organisé sur trois circonscriptions de PMI une demi-journée de sensibilisation à l'anthropologie de l'enfance. Il s'agissait de proposer aux équipes, qui interviennent quotidiennement auprès de familles venues d'horizons très divers, des éléments pour mieux comprendre les logiques familiales et éducatives. L'évaluation positive de l'action confirme l'intérêt des professionnels pour ce type de formation, sur notre département qui se caractérise par une longue tradition d'accueil et qui compte aujourd'hui plus de 60 nationalités différentes.

Les actions de **soutien à la parentalité** ont été poursuivies. En protection maternelle, elles concernent les entretiens prénatals, les réunions de préparation à la naissance, les actions liées au soutien à l'allaitement (réunions, diffusion d'une plaquette explicative, formation sur site, numéro vert…). La plate-forme téléphonique « Ecoute allaitement 93 », mise en service en mai 2011, devra être repensée car le service est insuffisamment utilisé. En protection infantile, le soutien à la parentalité passe par le développement des accueils parents-enfants et la promotion d'actions culturelles en direction des familles dans les centres de PMI (travail en salle d'accueil des éducatrices de jeunes enfants, dispositifs Livre-enfance et Figure libre en lien avec le service de la culture, manifestations à l'occasion de la semaine des Droits de l'enfant).

Le service de PMI propose de prendre à sa charge la participation familiale des **aides à domicile** (techniciennes d'intervention sociale et familiale ou auxiliaires de vie sociale) pour certaines femmes enceintes fragilisés tant sur le plan médical que psychosocial. Ces aides viennent en complément de celles de la CAF ; 79 femmes en ont bénéficié en 2015.

En matière d'**épidémiologie**, outre les activités récurrentes de veille sanitaire, d'analyse des certificats de santé transmis par les maternités et des données du recensement, le service de PMI a participé aux études réalisées dans le cadre du projet REMI (Réduction de la mortalité infantile), piloté par l'Agence régionale de santé.

Action Planification familiale

L'action Planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles, dont l'infection VIH, ainsi que la prévention des violences au sein du couple et de la famille. Les 121 centres de planification sont intégrés dans différents types de structures :

- 74 dans des centres de PMI de quartier (centres à statut départemental, municipal, ou privé),
- 47 dans d'autres structures (centres municipaux de santé, centres associatifs, hospitaliers ou universitaires).

La planification familiale se décline autour de quatre grandes activités : les examens et consultations de planification familiale, la prévention des violences, les interruptions volontaires de grossesse et les actions de sensibilisation auprès des jeunes.

Le nombre **d'examens médicaux** a diminué en 2015, en particulier les mammographies, mieux prises en charge dans le cadre de la campagne de dépistage. Les actes pratiqués concernent principalement la contraception, le dépistage des cancers (frottis, mammographies) et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles. Des entretiens à dominante psycho-sociale sont également assurés par des conseillères conjugales.

La **prévention des violences** vise à renforcer la lutte contre le sexisme, l'excision, la prostitution et prévenir les agressions sexuelles et la maltraitance à l'encontre des enfants. Des entretiens et consultations sont proposés aux femmes ayant subi des violences conjugales ou sexuelles.

Concernant les **interruptions volontaires de grossesse (IVG),** si le nombre d'hôpitaux pratiquant les IVG n'a pas changé, le nombre de cliniques pratiquant cette intervention a diminué passant de 23 en 1990 à 9 aujourd'hui. L'IVG médicamenteuse est pratiquée dans tous les hôpitaux publics, seulement 2 cliniques privées et dans les centres de planification du Département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'intervention et l'entretien social demeurent obligatoires pour les mineures. En 2015, le projet de relocalisation de la maternité des Lilas vers l'ancienne clinique Floréal à Bagnolet reste d'actualité.

Les missions des centres de planification comprennent également la sensibilisation aux questions de sexualité, de planification et d'Infections sexuellement transmissibles, notamment auprès des jeunes. L'activité d'**information et de sensibilisation** se fait le plus souvent grâce aux conseillères conjugales qui contactent les structures scolaires : directeurs, assistantes sociales scolaires, médecins scolaires, infirmières, enseignants. En 2015, les personnels des centres de planification familiale ont assuré plus de 1 900 séances d'animations collectives auprès de plus de 31 000 personnes, le plus souvent auprès des collégiens et des lycéens, mais aussi auprès des jeunes des missions locales, des ateliers socio-linguistiques et des jeunes sportifs en lien avec le Comité départemental olympique et sportif.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Protection maternelle et infantile	Dépenses	17,130	14,620	13,806	14,066	13,735
	Recettes	10,382	10,499	10,506	10,483	7,896
Planification familiale	Dépenses	4,396	5,103	5,115	5,090	4,901
	Recettes	0,992	0,774	0,836	0,920	0,853
Total Programme « PMI, PF »	**Dépenses**	**21,526**	**19,722**	**18,921**	**19,156**	**18,636**
	Recettes	**11,374**	**11,272**	**11,342**	**11,401**	**8,749**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,239	0,283	0,142	0,129	0,114
Total Programme« PMI, PF »	**Dépenses**	**0,239**	**0,283**	**0,142**	**0,129**	**0,114**

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile et planification familiale

Mise en œuvre : Service de la protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF)

La politique de Protection maternelle et infantile, et de planification familiale a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, au bénéfice de la mère et de l'enfant, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité ainsi que de favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des conflits familiaux.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	95,4%
2012 :	94,9%
2013 :	96,8%
2014 :	99,9%
2015 :	99,8%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	103,4%
2012 :	112,9%
2013 :	117,4%
2014 :	114,9%
2015 :	101,2%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	56,2%
2012 :	89,4%
2013 :	63,5%
2014 :	53,9%
2015 :	34,7%

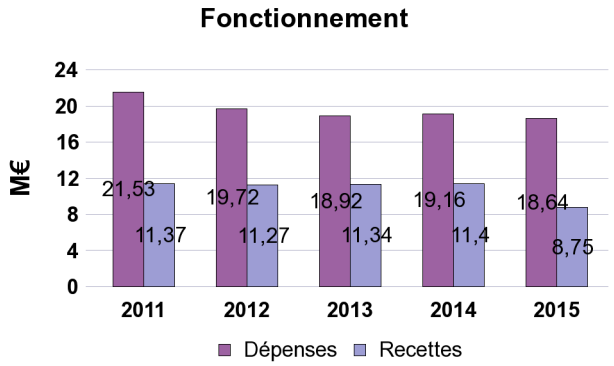

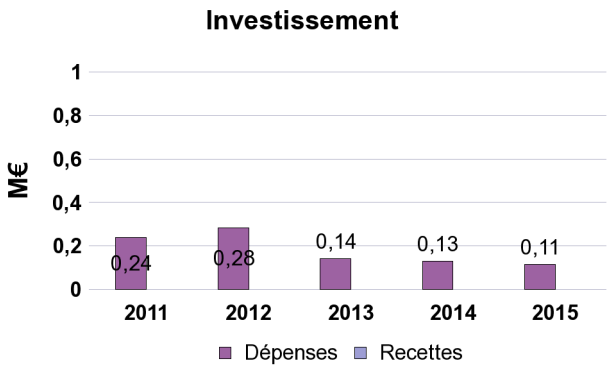

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	10,15	8,45	7,58	7,75	9,89

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 2,7 % principalement du fait de facteurs internes (mise en place d'un nouveau marché public d'interprétariat, arrêt de la convention avec l'hôpital Jean Verdier). Aucun centre de PMI n'a été repris en gestion départementale en 2015. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8,75 M€, soit une diminution de 23 % par rapport à 2014 (11,4 M€). Pour mémoire, les recettes perçues en 2014 comprenaient une part de rattrapage de recettes antérieures pour 1,4 M€ soit un niveau de recettes en année reconstituée 2014 évalué à 10 M€. La diminution de recettes de 1,3 M€ entre 2014 et 2015 s'explique par l'application à partir du 1er janvier 2015 de la nouvelle convention avec la CPAM relative aux remboursements des actes de PMI, qui a été compensée partiellement à hauteur de 0,7 M€ par une diminution de dépenses des frais d'examens médicaux (0,5 M€) et par une augmentation de recettes sur les vaccins (0,2 M€).

Concernant l'investissement, la diminution de 11,6 % entre 2014 et 2015 est induite principalement par le report sur l'exercice 2016 de plusieurs projets d'investissement prévus initialement en 2015 (Maison des femmes à l'hôpital de Saint Denis, travaux d'aménagement des centres de PMI gérés par la Croix Rouge Française…).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	255
catégorie B :	108
catégorie C :	292
Nombre total de postes (à statut départemental) :	**655**

En plus des agents départementaux, près de 500 agents travaillent au sein des centres de PMI à gestion déléguée. Pour mémoire, depuis 2000, le Département a repris 30 centres de PMI en gestion directe.

Consultations et examens médicaux

Les prestations de consultations et d'examens en protection maternelle (PM), en protection infantile (PI) et en planification familiale (PF) sont des actions de prévention et de dépistage destinées aux femmes enceintes, aux enfants de 0 à 6 ans, aux femmes et aux jeunes. Elles sont réalisées dans les centres de PMI de quartier.

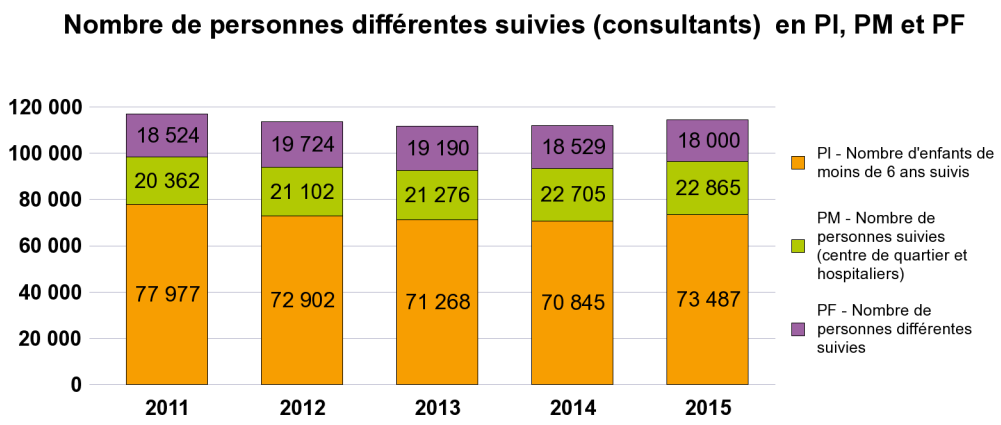

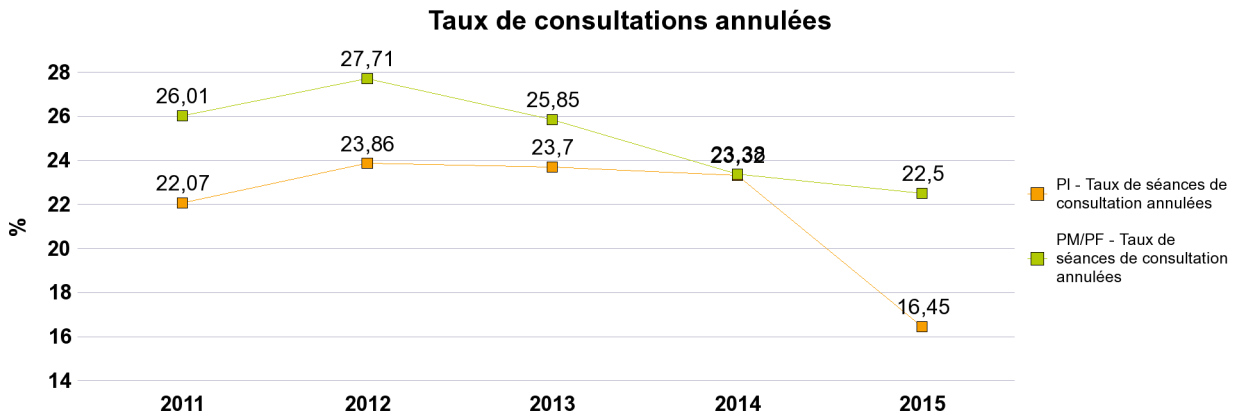

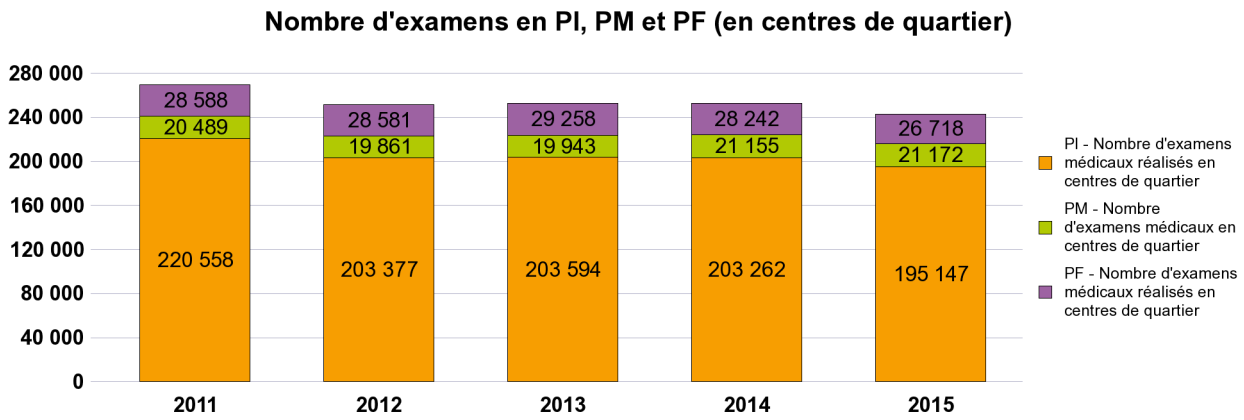

Moyenne du nombre d'examens par séance :	2011	2012	2013	2014	2015
PM/PF	9,3	9,82	10,02	10,25	10,46
PI	10,06	9,74	9,75	9,64	9,59

	2012
Part des enfants de moins de 2 ans suivis	42%
Part des enfants de moins de 6 ans suivis	48%
Part des femmes enceintes suivies	28%

L'évolution de la fréquentation des centres au cours des cinq dernières années, mesurée par le nombre de personnes suivies ou le nombre d'examens, est différenciée selon les activités ; elle est en augmentation en protection maternelle, stable en planification familiale et en diminution en protection infantile.
Une étude sur les consultations de protection infantile est engagée afin d'identifier les causes structurelles de la baisse d'activité.

Accueils individuels non médicaux

Ces prestations non médicales mises en œuvre par les puéricultrices et auxiliaires de puériculture sont destinées à l'accompagnement des femmes enceintes, des femmes dans le cadre de la planification familiale et des enfants de 0 à 6 ans.

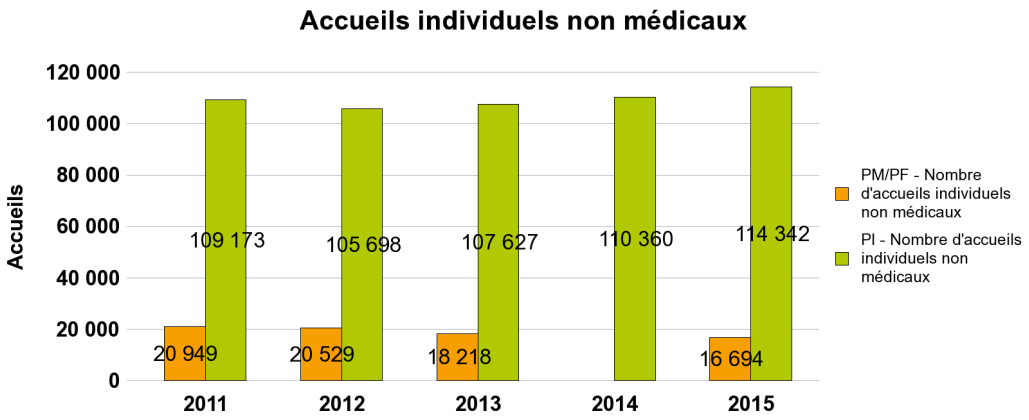

Le nombre d'accueils individuels non médicaux n'est pas disponible pour 2014.

Ces prestations représentent une part importante de l'activité de protection infantile. Les accueils hors consultations, en hausse par rapport à 2014 (+ 3,6 %), se sont développés au fil des années afin d'accompagner les nouveaux parents, les sorties de maternité étant plus précoces.

Entretien avec les psychologues

Année	Nombre de familles reçues	Nombre d'enfants différents	Nombre d'entretiens
2013	4 632	3 991	13 328
2014	5 296	4 522	15 776
2015	4 278	3 544	15 526

Action — Protection maternelle et infantile

Bilans de santé en école maternelle

Cette prestation vise à assurer une consultation de prévention et de dépistage pour tous les enfants de 3-4 ans en école maternelle.

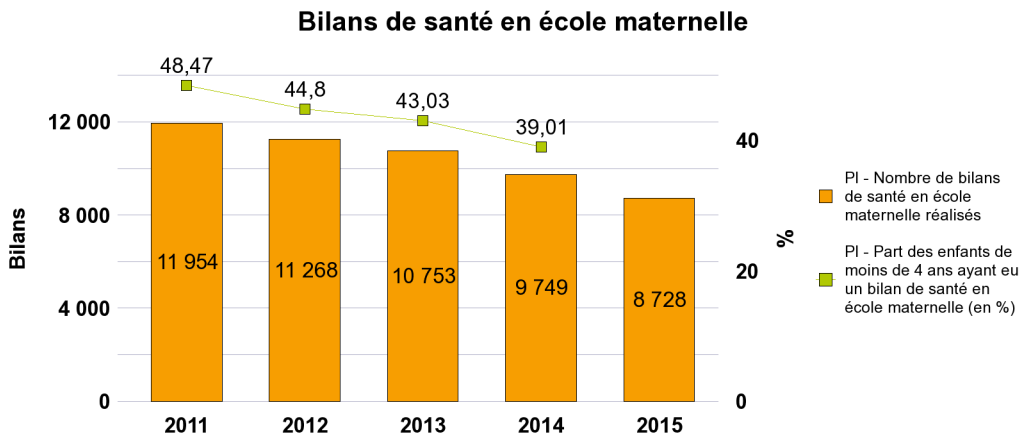

La part des enfants de moins de 4 ans ayant eu un bilan de santé en école maternelle n'est pas disponible pour 2015.

Environ 9 000 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle. Cette prestation connaît des difficultés de réalisation (suspension totale ou partielle de la réalisation de ces bilans dans certaines villes), en raison de la pénurie de professionnels de santé (médecins, auxiliaires de puériculture, puéricultrices) et en raison de l'orientation prioritaire des derniers médecins recrutés sur les consultations de protection infantile aux dépens des bilans de santé. L'organisation de ces bilans de santé doit être revue en 2016 afin que davantage d'enfants puissent en bénéficier.

Visites à domicile (VAD)

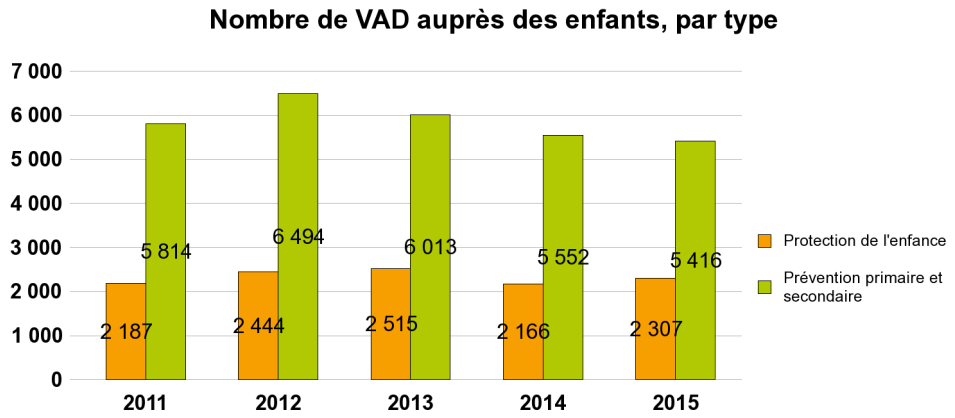

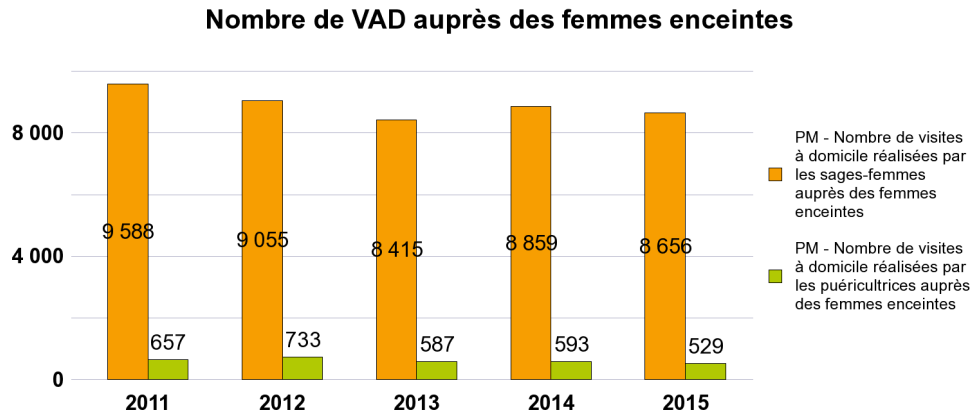

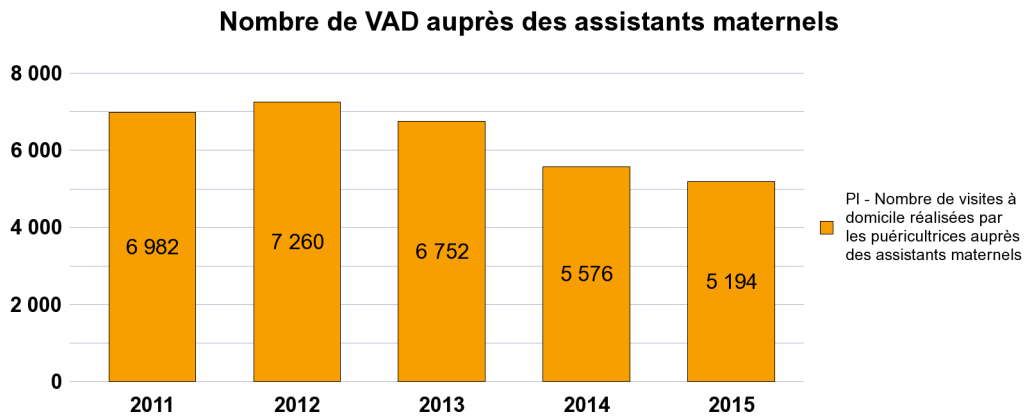

Les visites à domicile concernent les femmes enceintes lorsque la grossesse le nécessite et sont réalisées par les puéricultrices et les sages-femmes.
Elles concernent les enfants de moins de 6 ans, au titre des soins de santé de prévention ou de la
protection de l'enfance et sont réalisées par les puericultrices.
Enfin elles concernent les assistants maternels agréés, au titre des missions réglementaires de contrôle de leur activité mises en ouevre par les puéricultrices.

Protection maternelle (PM)

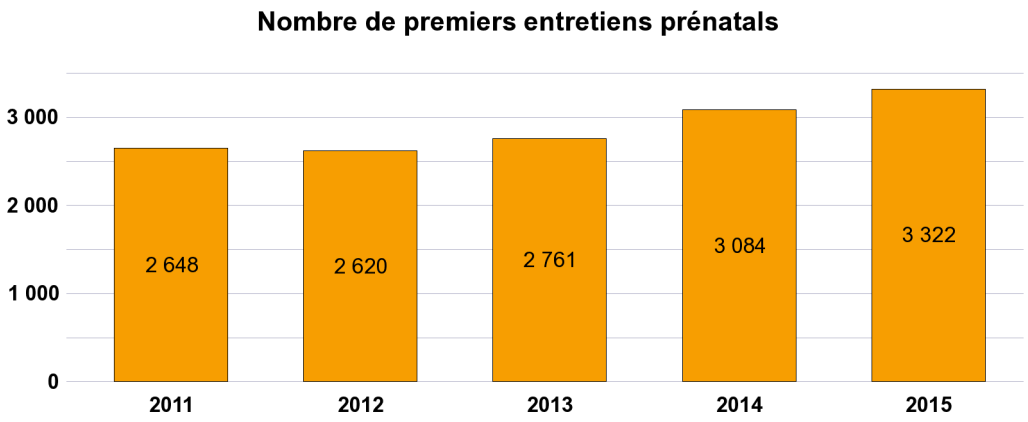

Le nombre de premiers entretiens prénatals a progressé de 7,7 % en 2015, confirmant sa dynamique de moyen terme.

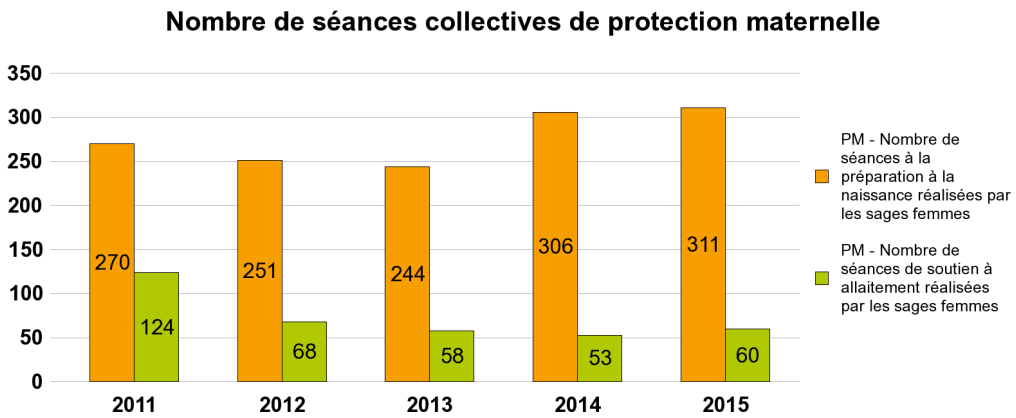

Action Planification familiale (PF)

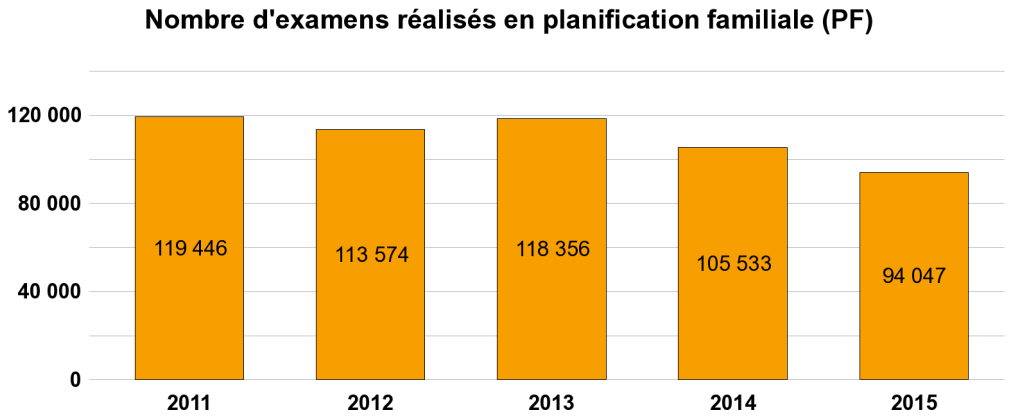

Examens en PF réalisés dans l'ensemble des centres de planification (PMI - CMS - Hôpitaux)

Le nombre d'examens de planification familiale a diminué de 10,9 % en 2015 dans l'ensemble des centres (centres départementaux, communaux et hospitaliers).

Actions collectives

La prestation de sensibilisation en planification familiale vise principalement à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des IST.

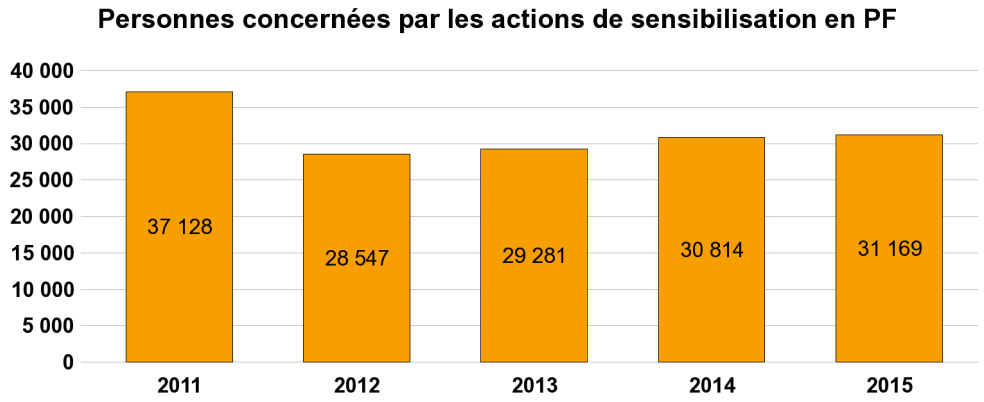

Les personnels des centres de planification familiale ont rencontré plus de 30 000 jeunes, le plus souvent dans les collèges et lycées, mais également au sein des missions locales et des ateliers sociaux linguistiques.

Accès à l'IVG médicamenteuse

Cette prestation permet l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse aux femmes qui le souhaitent.

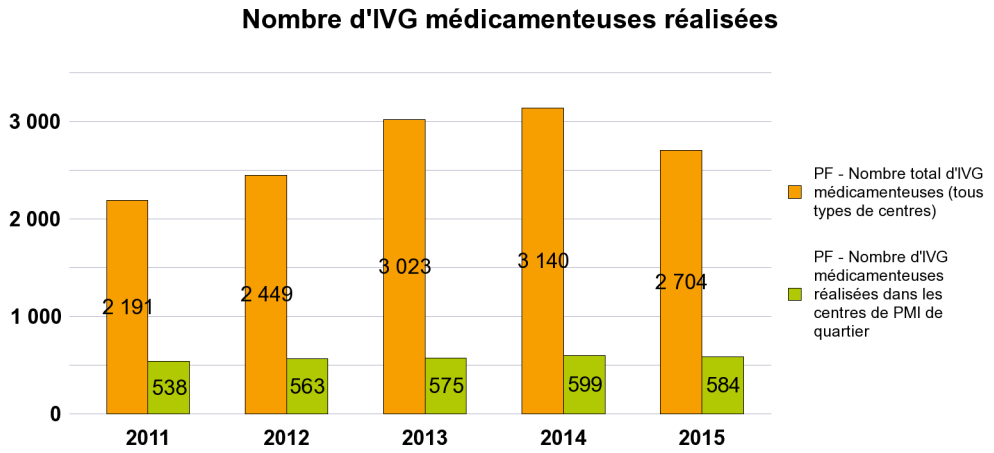

L'IVG médicamenteuse est pratiquée dans tous les hôpitaux publics, mais dans seulement 2 cliniques privées. Les IVG médicamenteuses sont également pratiquées dans les centres de planification du département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'entretien social préalable à l'intervention demeure obligatoire pour les mineures.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	2	1	2	2	1
Montant versé en euros	8 400	3 400	8 400	8 400	3 400

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	1	3	0	0
Montant versé en euros	1 100	1 786	2 349	0	0

Mission

Solidarité, insertion, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Promotion des droits fondamentaux

Programme

Insertion

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

PROGRAMME	Accompagnement social
Ce programme relève de la Mission ***Solidarité, insertion, santé.***	Ce programme comporte quatre actions : - Accueil, prévention et accompagnement social, - Gestion des dispositifs sociaux, - Aide généraliste, - Droit au logement

Contexte

Le département se caractérise par la structure démographique de sa population et par la précarité socio-économique d'une part importante ces habitants. Différents indicateurs sociodémographiques tels que le taux de pauvreté (près 25 % de la population séquano-dionysienne contre 12,5 % en Île-de-France), le taux de chômage (13 % contre 8,8 % en Île-de-France), le taux de bénéficiaires de la CMU-C (12,7 % contre 6,3% en Île-de-France) en témoignent.

Par ailleurs les problématiques liées à la précarité résidentielle des ménages et au mal logement restent prégnantes sur le territoire. On peut citer notamment :
- un taux d'effort logement (rapport loyer/revenu) supérieur à 30 % pour un quart des allocataires de la CAF au titre du logement (aide personnalisée au logement, allocation logement),
- de nombreuses situations de sur-occupation (près d'un ménage sur dix),
- des phénomènes d'hébergement chez un tiers et de divisions des logements, notamment dans le tissu pavillonnaire,
- un recours au parc locatif privé dégradé pour ceux qui ne peuvent accéder ni à la propriété ni au parc social,
- des difficultés majeures dans des copropriétés dégradées pour des primo-accédants qui se retrouvent enfermés, quelques années après leur achat, dans la double impossibilité de maintien ou de vente.

L'année 2015 a vu la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement global du demandeur d'emploi. Il s'inscrit dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et s'appuie sur un accord cadre signé entre l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Pôle Emploi. Il encourage des interventions mieux coordonnées et concertées favorisant le retour et l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi fragiles sur le plan social. La coopération entre le Département et Pôle emploi s'est matérialisée par une convention signée le 1er septembre 2015.

L'année 2015 a, par ailleurs, été marquée par les incertitudes sur le devenir des circonscriptions de service social conventionnées ou anciennement conventionnées comme celle d'Aulnay-sous-Bois. La ville d'Aulnay-sous-Bois a mis unilatéralement à la convention qui la liait au Département et a fermé le service social polyvalent. Les villes du Blanc-Mesnil et de Saint-Ouen ont évoqué cette possibilité avec le Département, sans pour autant, à ce jour, prendre une décision en Conseil municipal.

Les habitants d'Aulnay-sous-Bois se sont trouvés sans possibilité de recours à un service social polyvalent sur la fin de l'année 2015. La création d'une unité de travail a débuté en fin d'année avec le lancement des recrutements et la recherche de locaux. La création d'une nouvelle circonscription à Aulnay-sous-Bois est l'opportunité de structurer l'organisation et le fonctionnement de manière différente dans le cadre de la création d'une maison des solidarités.

Objectifs du programme

Le Service social départemental assure la mission d'accueil et d'accompagnement social généraliste des habitants. Service de proximité, accessible et ouvert à tous, il est organisé en circonscriptions. Il vise à permettre à chacun d'accéder aux droits sociaux fondamentaux, d'acquérir et d'exercer son autonomie. Il joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques sociales départementales et dans la mobilisation et la sollicitation des organismes partenaires dans leur champ.

26 Circonscriptions de Service Social départementales (CSS), dont une Circonscription Sociale Spécialisée d'Accueil des Publics en Errance (CSSAPE), et 7 circonscriptions de service social municipales conventionnées, couvrent l'ensemble du territoire.

Le Service social poursuit les objectifs suivants :
- assurer un accueil social généraliste, polyvalent, et de proximité des séquano-dyonisiens dans les circonscriptions de service social,
- accompagner les ménages dans leur démarche d'insertion, le développement de leur autonomie et leur accès aux droits,
- conduire des démarches de prévention,
- assurer la gestion des dispositifs sociaux spécifiques (ICEPEL, IEPEL, et MASP).

Les missions du Service Départemental des Aides Financières s'inscrivent dans une logique de prévention à trois niveaux :
- l'intervention ponctuelle en soutien aux familles devant faire face à des « accidents de la vie », dans l'objectif d'éviter la dégradation de ces situations,
- la participation à un accompagnement dans un parcours d'insertion et d'autonomie,
- l'intervention auprès des publics les plus précaires et les plus éloignés de l'accès aux droits.

Leur mise en œuvre s'appuie sur deux documents-cadres : le Règlement Départemental des Aides Financières et le Règlement Départemental du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Mise en œuvre des priorités

En 2015, le Service social a entrepris une réflexion et une information concernant les **actions collectives** auprès des professionnels et des partenaires. Un forum des actions collectives du service a réuni, en juin 2015, environ 600 personnes. Ce forum faisait suite à une demi-journée technique professionnelle et partenariale sur l'intervention collective dans l'action sociale, son objectif étant de conforter la mobilisation des équipes sur cette forme du travail social.

La mise en œuvre du dispositif **d'accompagnement global du demandeur d'emploi** a donné lieu à la signature le 1er septembre 2015 d'une convention de coopération entre le Département et Pôle emploi. La mise en ouvre sur le terrain est effective depuis le 1er octobre 2015. Deux aspects important se dégagent : la constitution d'un portefeuille commun aux services du Département et de Pôle emploi sur la base des publics connus par eux, des entretiens menés séparément par les assistantes sociales et les conseillers Pôle emploi. Des instances de suivi, de régulation et de pilotage ont été mises en place, ainsi qu'un projet de guide ressource à destination des professionnels de Pôle emploi. Des rencontres entre les acteurs et des immersions croisées ont été également organisées.

Le 16 décembre 2015, le Préfet et le Président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ont procédé à la signature d'une nouvelle **charte de prévention des expulsions**. Cette dernière vise à développer une stratégie globale d'intervention en faveur de la prévention des expulsions, le plus précocement possibles, autour de 3 axes principaux : l'information des locataires et des bailleurs, l'accompagnement des ménages et la coordination des acteurs et des outils. Depuis le 1er février 2016, les responsables de circonscription sont présents aux commissions de concertation pour apporter des éléments (factuels et d'évaluation) sur certaines situations et dans un rôle d'expertise technique sur l'ensemble des situations.

Action Accueil, prévention et accompagnement social

- **L'accueil et l'accompagnement des usagers dans les circonscriptions de service social et le rôle du soutien technique**

Concernant l'activité des circonscriptions de service social, les données disponibles confirment le niveau très élevé du nombre d'accueils et d'accompagnements. Ainsi, on a dénombré 316 363 passages à l'accueil (+ 3 % en un an, + 6 % depuis 2013) et 405 311 appels téléphoniques reçus en 2015.

55 114 ménages ont été reçus au moins une fois en 2015. 44 % d'entre eux étaient des ménages nouvellement suivis.

La majorité des ménages sont confrontés à plusieurs types de problématiques, ce qui illustre la complexification des situations. La prédominance des problématiques financières et celles liées au logement se confirme d'année en année. Les difficultés d'accès au droit ne cessent de progresser et doivent également retenir l'attention.

- **L'accueil des publics en errance, via l'activité de la Circonscription sociale spécialisée d'accueil des publics en errance (CSSAPE) et de la Commission technique de régulation**

La Commission technique de régulation, mise en place en 2005, se réunit tous les 15 jours pour analyser les situations complexes de publics en errance, assurer un arbitrage et une régulation entre les différents acteurs sociaux et mener une réflexion élargie quant à la nature d'un accompagnement ou d'une orientation. En 2015, 247 situations ont été examinées (chiffre en baisse par rapport à 2014 en lien avec d'une part l'activité de l'opérateur 115 régional, et d'autre part le délai d'attente pour une prise en charge par la Circonscription errance du Département, CSSAPE).

Depuis son ouverture en 2008, la CSSAPE a un niveau d'activité important. Elle prend en charge des situations complexes qui nécessitent une durée d'accompagnement importante. En 2015, la CSSAPE a accompagné 192 ménages, dont 55 nouveaux. Le temps d'attente en 2015 s'est élevé à un niveau jamais atteint (8 à 10 mois) et la liste d'attente a ainsi parfois dépassé les 70 ménages.

- **L'accompagnement par les équipes de terrain**

Une problématique **d'insertion sociale et professionnelle** est identifiée pour 35 % des ménages reçus, et les circonscriptions de service social ont un rôle spécifique dans ce domaine dans la mesure où une partie des bénéficiaires du RSA sont orientés vers le Service social (1 732 bénéficiaires concernés à fin 2015). A ce titre, les circonscriptions participent aux instances concourant au suivi des bénéficiaires du RSA, notamment l'Instance de concertation locale RSA (ICL) qui réunit localement les services référents RSA (service social, projet de ville et agence de Pôle emploi et éventuellement une association locale).

Les situations de **protection de l'enfance** représentent environ 5 % de l'activité. sont souvent lourdes à gérer et fortement impliquantes. Les assistantes sociales réalisent une évaluation partagée des informations préoccupantes en protection de l'enfance, participent aux réunions pluri professionnelles de protection de l'enfance ainsi qu'à des groupes de travail inter-services.

Les **problématiques intrafamiliales** les plus fréquentes concernent des difficultés conjugales, avec ou sans violence, et leurs conséquences. Le Service social intervient auprès des usagers en informant sur les procédures existantes, en conseillant, en soutenant et en orientant si nécessaire les usagers vers des services spécialisés. Les actions menées s'inscrivent dans le cadre de partenariats autour des violences faites aux femmes, de l'accompagnement des mineurs enceintes, et avec les centres mères-enfants.

Les **problématiques financières** sont bien entendu très prégnantes. Elles sont identifiées pour 60 % des ménages reçus. Si des dispositifs existent en matière d'aide à la gestion budgétaire, ils sont sectoriels (ASLL, MASP…) et ne couvrent pas l'ensemble des besoins repérés. Les demandes d'aides financières ponctuelles sont adressées en grande majorité au Service des aides financières (36 % des ménages) et aux CCAS (28 % des ménages). D'autres organismes interviennent pour leur public allocataire (CAF, CRAMIF, Caisse de retraite). Les associations caritatives sont également très sollicitées (11 % des ménages) et apportent, pour la plupart d'entre elles, un service qui va au-delà de l'aide financière ;

Les **problématiques liées au logement et à l'hébergement** constituent une préoccupation majeure des circonscriptions de service social : 52 % des ménages viennent au service social avec une problématique logement et 15 % pour une difficulté liée à l'hébergement.

En 2015, les questions liées à la **précarité résidentielle des ménages et au mal logement** restent au centre des préoccupations. Les circonscriptions jouent un rôle important dans l'accompagnement des ménages et sollicitent ou mettent en œuvre un certain nombre de dispositifs existants : les « accords collectifs départementaux », le Droit au logement opposable, le dispositif SOLIBAIL en matière d'accès au logement intermédiaire, l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) et le Fonds de solidarité logement. Toutefois, le manque de lisibilité et d'articulation des différents dispositifs reste prégnant.

Concernant **la prévention des expulsions**, les assistants sociaux participent à la prévention des expulsions locatives, en prévention primaire avant l'apparition des impayés et en prévention secondaire au moment de l'assignation en réalisant le diagnostic social et financier à destination du juge. Le Service social a participé en 2015 aux travaux de finalisation de la Charte départementale de prévention des expulsions. Certaines circonscriptions ont par ailleurs participé aux commissions locales d'impayés de loyer.

Concernant **l'hébergement**, les circonscriptions ont reçu en 2015 un grand nombre de ménages confrontés à la situation effective ou à la menace d'être « à la rue » ou hébergés à l'hôtel via le 115.
L'accès au 115 est resté très difficile pour les professionnels (plusieurs heures d'attente). Fin décembre 2015, le nombre de personnes hébergées à l'hôtel via le 115-93 s'élevait à 7 599 personnes, soit une hausse inquiétante de 203 % des nuitées mobilisées en 3 ans. Les structures d'hébergement étant saturées, le Service intégré de l'accueil, de l'orientation et de l'hébergement du Département (SIAO 93) ne peut répondre aux demandes. La commission de médiation DALO est de plus en plus sollicitée dans le cadre du Droit à l'hébergement opposable. Fin novembre 2014, 3 700 ménages étaient reconnus comme devant être hébergés de manière prioritaire et urgente sans qu'il soit possible au Préfet de leur proposer un hébergement.

D'une manière générale, les professionnels se sentent mis en échec et ressentent du découragement face à des ménages qui ne comprennent pas pourquoi les multiples démarches et demandes restent sans effet.

Une problématique **santé** a été identifiée pour 23 % des ménages suivis en circonscription. Plusieurs actions ont été déployées au cours de l'année afin de développer les outils à disposition des équipes de terrain dans leur accompagnement de ces situations : la poursuite du développement des instances de concertation sur les situations psychosociales, les réunions partenariales sur les personnes vulnérables, la participation aux 4 réunions de bassin organisées par la DPAPH dédiées à la prévention de la maltraitance des personnes âgées ou handicapées, la poursuite du rapprochement avec les services sociaux hospitaliers, l'élaboration avec la MDPH du guide destiné aux travailleurs sociaux et enfin deux formations sur site auprès des circonscriptions sur le fait prostitutionnel.

- **Le développement des actions collectives.**

Les circonscriptions de service social mettent en œuvre près d'une centaine d'actions collectives nouvelles ou renouvelées chaque année, portant sur les thèmes suivants : la lutte contre la précarité énergétique, la prévention des expulsions locatives, la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits, l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances, l'accès à la santé, la lutte contre les maltraitances et les violences intra familiales, la protection des personnes vulnérables, le soutien aux parents et les droits de l'enfants et le renforcement du lien social. Dans le cadre de l'action « Figure libre : parcours artistique dans le champ social », une trentaine de projets ont été menés depuis 2009, en raison de 4 à 5 projets annuels.

Action gestion des dispositifs sociaux

Le Service social assure **le pilotage et la gestion des dispositifs suivants.**

- la mise en œuvre de la **Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)**.

Après deux années de hausse du nombre de demandes (+ 15 % en 2013 et + 10 % en 2014), on constate une baisse de 10 % en 2015.
Tout au long de l'année, le travail d'amélioration de la connaissance et de la mise en cohérence des différentes mesures a été poursuivi auprès des équipes de circonscriptions mais également des partenaires.
Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation présentée à la Direction générale début 2015. Ce rapport d'évaluation préconisait notamment :
- une redéfinition de la durée des mesures à 24 mois avec une possibilité de prolongation de 6 mois (au lieu de 18 mois actuellement),
- un développement de la communication et de l'information sur le dispositif afin d'élargir le nombre de bénéficiaires,
- la mise en place d'un outil de gestion informatique du dispositif permettant notamment de synthétiser l'ensemble des données pertinentes pour pouvoir réaliser un suivi-évaluation annuel du dispositif.

- **L'instance de coordination et d'enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (ICEPEL)**

En 2015, l'Instance a traité près de 6 480 assignations, soit une baisse de 10 % par rapport aux chiffres de 2014, qui correspondaient à une forte hausse. Pour la part qui leur incombe, les assistants sociaux des circonscriptions ont, en 2015, poursuivi le travail de prévention des expulsions, en prévention « primaire », avant l'apparition de l'impayé, et en prévention secondaire au moment de l'assignation, en réalisant l'enquête sociale à destination du juge pour les ménages assignés au Tribunal pour dette locative et tout au long de la procédure.
En 2015, 32 % des ménages assignés étaient connus par les circonscriptions de service social, qui ont réalisé 537 diagnostics sociaux.

Le Service des aides financières

Action Aides généralistes

Les aides financières généralistes constituent un soutien financier temporaire et exceptionnel destinées aux personnes résidant en Seine-Saint-Denis dont les conditions de ressources ne leur permettent pas de faire face aux besoins de première nécessité et charges de la vie courante. Elles se situent dans le cadre global des actions de prévention et de protection de l'enfance menées par le Département, et s'inscrivent dans une démarche d'autonomisation et d'aide à l'accès aux droits.

Le Fonds d'Aide Généraliste intervient à deux niveaux :
- les aides légales au titre de l'aide sociale à l'enfance en direction des mineurs, des mineurs émancipés et majeurs âgés de moins de vingt et un ans et de leur famille, dans un cadre de prévention et de protection de l'enfance ;
- les aides extra-légales concernant les personnes de plus de 21 ans ou les ménages sans enfants ou avec des enfants de plus de 21 ans, confrontés à une situation matérielle et sociale précaire, dans le cadre d'un accompagnement social global visant à stabiliser durablement leur situation.

Le service intervient majoritairement à travers l'attribution d'aides alimentaires (30% des aides versées), la prise en charge les de dépenses liées au logement (30% des aides versées), à des factures d'énergie (20% des aides versées), aux frais périscolaires, et l'octroi d'un soutien financier dans l'attente de la mise en place de prestations (RSA, AAH, indemnités journalières CPAM, …).

La démarche qualitative déployée en 2015, s'appuyant notamment sur les missions d'audit et d'accompagnement réalisées par la DACIGR, a permis de sécuriser les procédures internes, de faire évoluer les modalités de collaboration partenariale, mais aussi le processus d'instruction et de décision au sein des équipes. Cette évolution des procédures trouvera également une traduction dans la révision en 2016 du règlement départemental des aides financières.

La démarche de développement du versement par virements bancaires, initiée en collaboration avec le Service social départemental en 2013, a continué à porter ses fruits, avec une augmentation significative de la part des aides versées sous forme de virements (54% en 2015, contre 47,6% en 2014 et 37,7% en 2013).

Action droit au logement

Le **Fonds de Solidarité pour le Logement** (FSL) est un des outils du PDALPD. (Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées) adopté en février 2014 par l'assemblée délibérante. Le Département copilote avec l'Etat ce plan stratégique sur lequel s'adosse la charte de prévention des expulsions locatives signée en décembre 2015.

Dans le cadre du FSL, le Département accorde des aides financières sous forme de prêts ou de subventions aux ménages pour leur permettre d'accéder à un logement adapté ou de s'y maintenir, ainsi que des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL). IL accorde également des aides pour le paiement des impayés d'eau ou d'énergie afin d'assurer le maintien des fluides au sein du logement (Fond de solidarité énergie –FSE).

Les efforts ont porté, en 2015, sur l'optimisation **du dispositif FSL** à travers :
- l'harmonisation des pratiques des commissions FSL à travers la poursuite du soutien technique et le développement d'un réseau d'échanges de pratiques ;
- la maîtrise des dépenses des commissions locales FSL et FSE ;
- la mise en place d'un suivi d'activité plus étroit des opérateurs d'ASLL généraliste par l'aménagement de la sectorisation d'intervention et son évaluation permanente.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	6,382	6,417	6,597	6,930	6,744
	Recettes	0,007	-	-	-	-
Gestion des dispositifs sociaux	Dépenses	0,062	0,274	0,302	0,323	0,280
Droit au logement	Dépenses	11,176	10,788	10,448	9,319	10,404
	Recettes	2,221	2,764	2,535	2,395	2,332
Aide généraliste	Dépenses	0,897	0,988	1,100	1,007	1,100
Total Programme **« Accompagnement social »**	**Dépenses**	**18,518**	**18,467**	**18,447**	**17,580**	**18,528**
	Recettes	**2,227**	**2,764**	**2,535**	**2,395**	**2,332**

PROGRAMME	Accompagnement social
Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale	*La politique d'Accompagnement social vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux, et à soutenir l'autonomie des personnes. Il s'agit d'assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité dans les circonscriptions de Service social, d'accompagner les ménages dans leurs demarches d'insertion et d'accès aux droits, de conduire des démarches de prévention.*

Moyens financiers

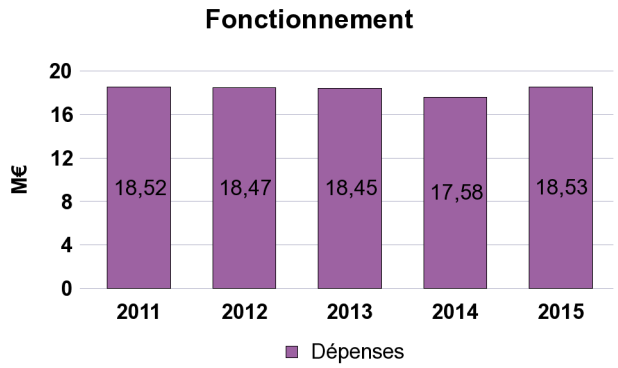

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		
2011	:	97,3 %
2012	:	98,6 %
2013	:	98,7 %
2014	:	95,8 %
2015	:	100,5 %

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	62
catégorie B :	451
catégorie C :	72
Nombre total de postes :	**585**

Service social

Moyens financiers du Service social

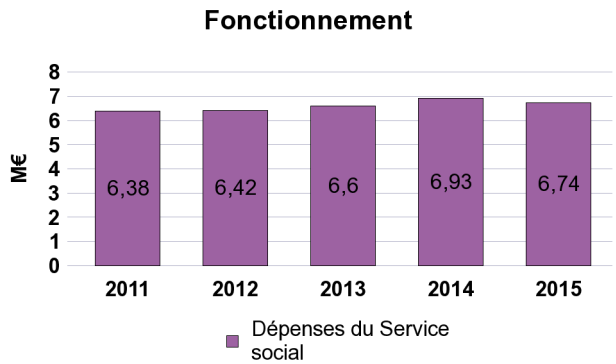

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		
2011	:	93,4 %
2012	:	97,0 %
2013	:	96,1 %
2014	:	102,1 %
2015	:	98,7 %

Personnel (31 décembre 2015) [Postes du Service social]

catégorie A :	53
catégorie B :	443
catégorie C :	46
Nombre total de postes :	**542**

Action — Accueil, prévention, accompagnement social

La politique départementale d'action sociale s'articule autour des trois grandes missions du Service social : l'accueil de tous les publics, l'accompagnement des personnes et la mise en œuvre d'actions de prévention. Il existe sur le territoire 25 circonscriptions de Service social départemental et 8 circonscriptions conventionnées avec les villes.

Accueil, information, orientation et accompagnement individuel

A périmètre comparable (*)	2013	2014	2015
Nombre de ménages rencontrés au moins une fois par l'assistante sociale du Département	55 854	56 160	55 114
- Dont nombre de nouveaux ménages	24 889	25 587	24 310
(soit en % des ménages rencontrés)	44,6 %	45,6 %	44,1 %
Nombre d'entretiens réalisés	137 157	137 185	131 959
Nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage	2,5	2,4	2,4
Nombre d'entretiens réalisés en urgence	11 852	11 453	11 383
(soit en % du nombre total d'entretiens réalisés)	8,6 %	8,3 %	8,6 %

***Toutes CSS, sauf : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet et le Blanc-Mesnil**

A périmètre comparable (**)	2013	2014	2015	Evolution
Nombre de passages à l'accueil	299 061	307 287	316 363	+ 3 %
Nombre d'appels téléphoniques reçus	431 763	407 044	405 311	- 0,4 %

****27 circonscriptions sur 33**

Concernant le nombre de ménages rencontrés par les assistantes sociales, nous ne disposons pas des données de trois circonscriptions de service social conventionnées pour 2015 (Aulnay-sous-Bois, Bagnolet et le Blanc-Mesnil).

Accueil des populations en errance

Cette commission créée en 2008 analyse toutes les situations complexes de publics en errance, assure un arbitrage et une régulation entre les différents acteurs sociaux, mène une réfléxion élargie quand à la nature d'un accompagnement ou d'une orientation et assure enfin un rôle d'observatoire de la question de l'errance dans le Département.

En nombre	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de situations examinées par la Commission technique de régulation du Service social	203	216	327	330	247

En 2015, 247 situations ont été examinées, soit une baisse de 25 % par rapport à 2014. Les saisines par les circonscriptions de Service social du Département qui ont toujours été majoritaires atteignent pour la première fois plus des trois quarts des demandes. Les autres services demandeurs sont principalement les accueils de jour.
Deux hypothèses peuvent être évoquées pour expliquer la baisse du nombre de situations examinées:
- la repercussion de l'activté de l'opérateur régional 115 qui suit un certain nombre de familles en Seine-Saint-Denis,
- le délai d'attente très important pour une prise en charge par la Circonscription de service social accueil de personnes en errance (CSSAPE).

La circonscription erance (CSSAPE), ouverte en mai 2008, accompagne des familles et des personnes en errance.

En nombre	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de ménages orientés vers la circonscription errance			121	114	115
Dont nombre de ménages nouvellement reçus par l'assistante sociale de la circonscription errance	82	67	60	68	23
Nombre de rendez-vous honorés par la circonscription errance	933	1 081	1 309	1 449	1 055

Depuis son ouverture en 2008, cette circonscription voit son niveau d'activité augmenter d'année en année selon trois indicateurs d'activités principaux : le délai de prise en charge, la liste d'attente et le temps de prise en charge. A l'ouverture de la circonscription, les situations orientées étaient prises en charge dans une délai d'une semaine à quinze jours. Celui-ci s'est accru pour atteindre en 2015, 8 à 10 mois. La baisse du nombre de rendez-vous en 2015 s'explique principalement par la vacance d'un poste d'assistante sociale.

Réunions pluri-professionnelles (RPP) de l'enfance

Le Service social anime les réunions pluri-professionnelles de l'enfance sur le territoire. Cette instance réunit les 3 responsables de circonscriptions départementales (ASE, Service social, PMI), le Service social en faveur des élèves et la médecine scolaire. Son activité participe à la mise en réseau des partenaires dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance. Les situations sont présentées par des acteurs médico-sociaux de terrain, et font l'objet d'échanges entre les participants. Il existe 33 instances de ce type sur le département.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de situations examinées en réunion pluri-professionnelle	1 795	1 645	1 665	1 562	1 547

Action Gestion des dispositifs sociaux

Mesures d'accompagnement social personnalisés (MASP)

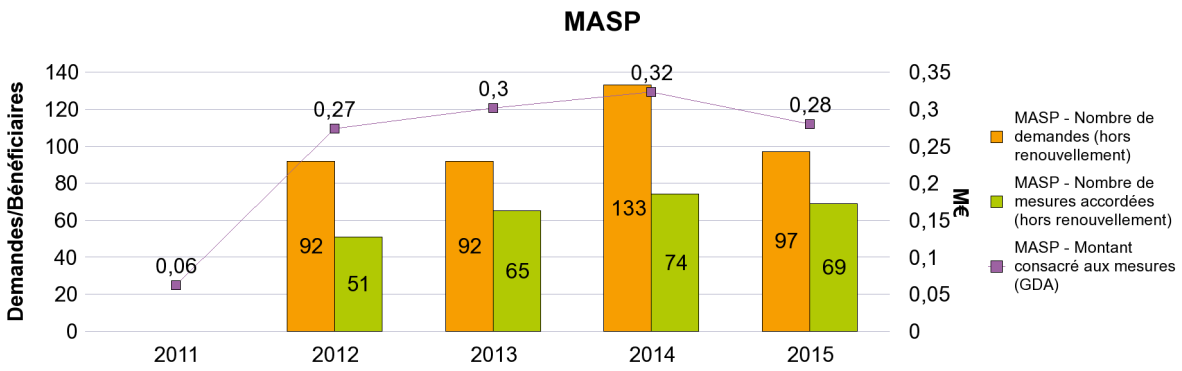

En mois	2011	2012	2013	2014	2015
Durée moyenne des mesures	2,9	5,6	15,5	16,4	14,2

176 ménages ont bénéficié du dispositif MASP durant l'année 2015.
72 mesures se sont terminées au cours de l'année. Ces mesures ont duré en moyenne 14,2 mois, ce qui correspond à une légère diminution de la durée des mesures terminées, la durée de ces mesures étant très majoritairement comprise entre 13 et 24 mois. Persistent, toutefois, des situations nécessitant un accompagnement supérieur à 24 mois mais elles sont en diminution.

Prévention des expulsions locatives

Le Service social participe de manière directe et significative à la mise en œuvre du droit au logement à travers son activité liée à la prévention des expulsions locatives. Le Département et les partenaires du dispositif du Fonds solidarité logement (FSL) ont choisi de faire appel à un prestataire extérieur, l'ADSEA, afin de rencontrer les familles assignées au tribunal pour dettes de loyer et non connues par les services sociaux polyvalents de secteur.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total de ménages assignés	6 500	6 465	6 588	7 317	6 403

Dont connus et traités par : Circonscription de service social	2 261	1 626	2 236	2 545	2 069

En 2015, ce sont 6 403 ménages qui ont été assignés. 32 % d'entre eux étaient connus des circonscriptions de Service social. Ces ménages ont tous été contactés par les circonscriptions de Service social afin d'élaborer l'enquête sociale à destination du juge.
Quant aux ménages non connus des circonscriptions de Service social, après intervention de l'Instance de coordination et d'enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (ICEPEL), les assignations ont été traitées par l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) 93, qui a transmis au Tribunal d'instance 537 diagnostics sociaux et financiers.
Le double des diagnostics sociaux et financiers sont transmis à la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) selon les dispositions de la loi ALUR depuis le mois de mai 2015.

Action — Aide généraliste

Le Fonds d'aide généraliste est un dispositif propre à la Seine-Saint-Denis, qui regroupe des aides destinées à des ménages en difficulté, sur le plan social et financier. Il comporte :
- des aides aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance),
- des aides aux négaes sans enfants, appelées "secours exceptionnels".

Aides financières aux familles avec enfants

Aides financières aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance)

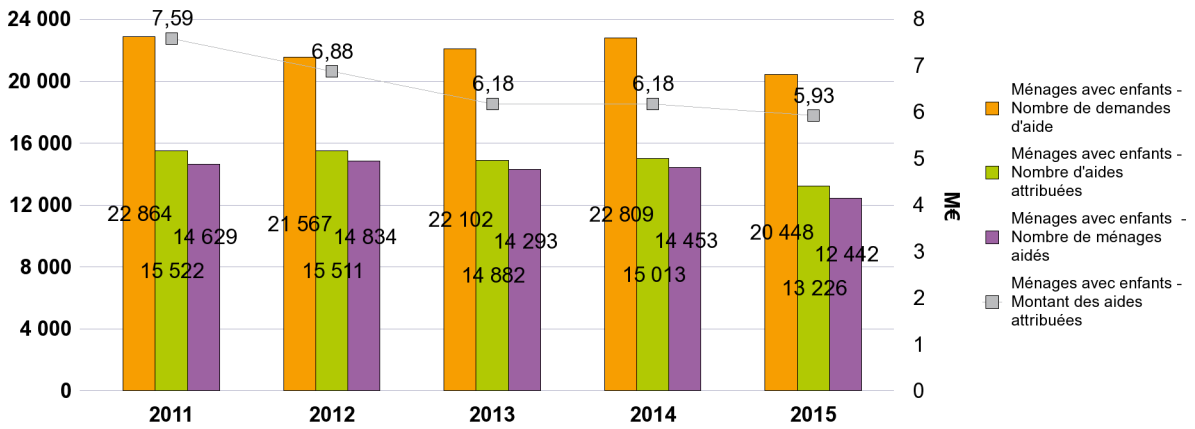

En %	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de refus des demandes	33 %	28 %	33 %	33 %	35 %

Répartition des aides hors hebergement par nature en 2015

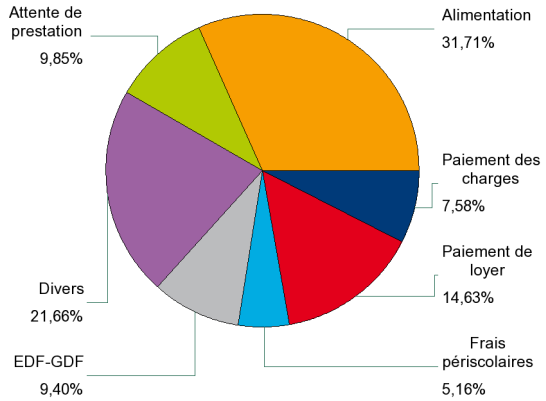

	2011	2012	2013	2014	2015
Part des aides d'hebergement dans le total des aides accordées	56 %	46 %	40 %	38 %	44 %

En €	2011	2012	2013	2014	2015
Montant moyen des aides versées	703	616	545	544	534

On constate, en 2015, une baisse de la demande d'aides financières (- 10 % par rapport à 2014). Cela s'explique notamment par les difficultés rencontrées dans les circonscriptions de Service social, qui ont conduit à des restrictions d'accueil du public. Par ailleurs, la restitution de la circonscription municipale d'Aulnay-sous-Bois au Département et ses conséquences a aussi contribué à cette baisse.

Néanmoins, le Service a tenu compte de ce contexte, en essayant de rendre la même qualité de service aux usagers, ce qui s'est traduit par une diminution moindre du nombre de bénéficiaires (- 3,2 % par rapport à 2014), le montant moyen des aides accordées restant stable.

Dans le même temps, compte tenu des difficultés résidentielles des familles, de l'augmentation des expulsions locatives effectives et de la diminution des aides hors hébergement, la part des dépenses d'hébergement dans le budget total des aides aux familles a connu une hausse.

Au total, ce sont plus de 400 familles qui ont bénéficié d'une prise en charge de leurs frais d'hébergement, pour un montant total de 2,68 M€. Des volumes similaires sont constatés pour le service de l'ASE, pour la même période, avec 5 M€ de dépenses pour l'hébergement de plus de 800 familles (soit un équivalent de 286 370 nuitées). Ce constat légitime d'autant plus la démarche de recherches de modalités alternatives à l'hébergement hôtelier, qui se déploiera en 2016.

Secours exceptionnels (ménages sans enfant) accordés par le SDAF

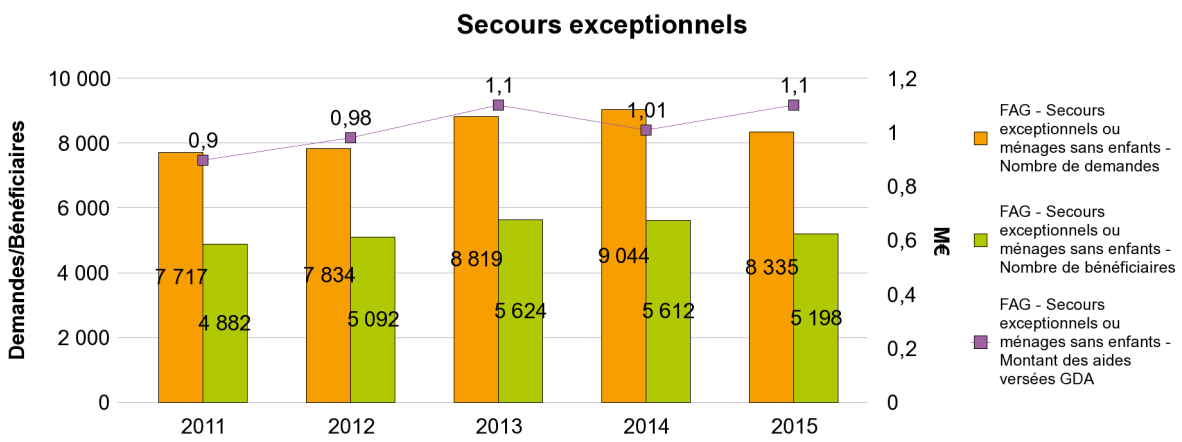

On assiste à une baisse de la demande d'aides en 2015 (- 7,8 % par rapport à 2014). Les facteurs explicatifs sont les mêmes que ceux concernantt la baisse du nombre de demandes d'aides aux ménages avec enfants. De la même manière que précédemement, le nombre de ménages sans enfant bénéficaires des aides a diminué, en 2015, dans une moindre proportion que le nombre de demandes (- 6,5 % par rapport à 2014).

Action Droit au logement

Le dispositif FSL doit faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès dans le logement. Il comprend :
- le financement de structures d'accueil et la prise en charge de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) réalisées par des structures spécialisées dans cette activité, associations ou services sociaux,
- des aides individuelles pour les dépenses d'eau et d'énergie,
- des aides individuelles sous forme de prêts ou de subvention,
- des mécanismes de priorisation pour l'accès au parc social et dans les résidences sociales.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement de l'action Droit au logement

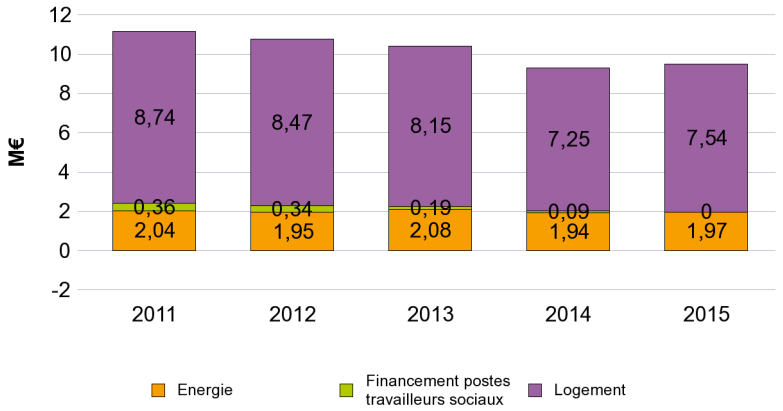

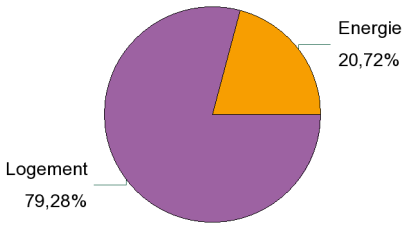

Répartition des dépenses liées au logement en 2015 par dispositifs

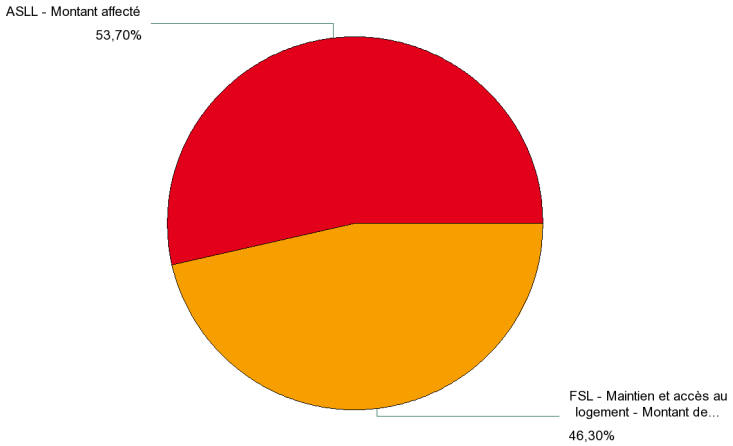

Fonds de solidarité logement

Prêts et subventions pour l'accès et le maintien dans le logement

Cette prestation vise à accorder des subventions ou des prêts pour favoriser le maintien ou à l'accès au logement.

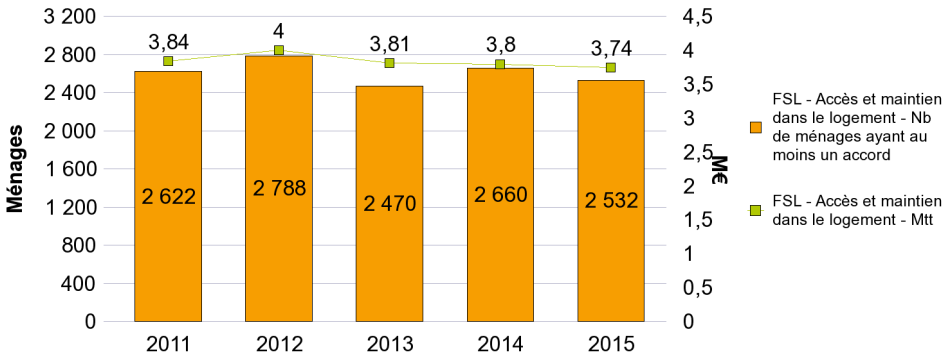

	2011	2012	2013	2014	2015
Part des aides consacrées à l'accès au logement	44 %	44 %	44 %	49 %	48 %
Part des aides consacrées au maintien dans le logement	56 %	56 %	56 %	51 %	52 %

L'année 2015 a été marquée par un ralentissement de la tendance à la baisse de la demande concernant le FSL, observée depuis plusieurs années (- 4,8 % entre 2013 et 2014 et - 2,9 % entre 2014 et 2015).

Fonds de solidarité énergie

Le Fonds vise à aider les habitants qui ne peuvent assurer le paiement des factures liées à leur consommation d'énergie (EDF - GDF, bois, fuel, gaz).

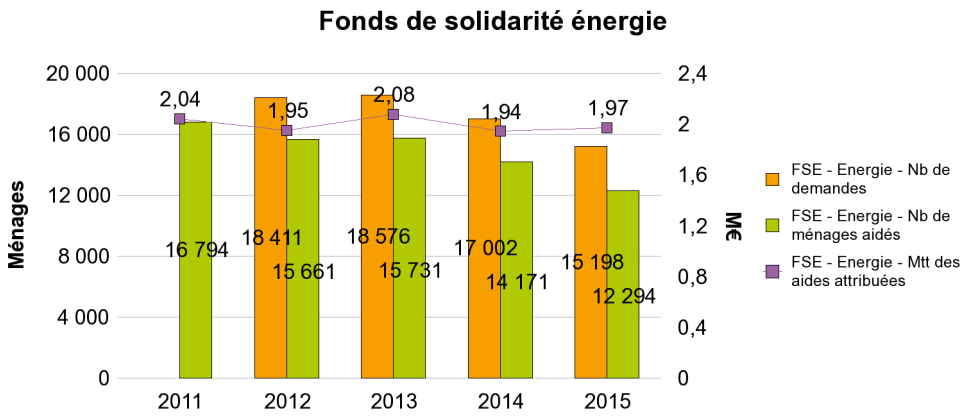

Sur ce dispositif, les fournisseurs d'énergie indiquent une tendance à la baisse de la demande d'aides au plan national. En Seine-Saint-Denis, cette tendance est confirmée notamment du fait des premiers résultats d'une politique de prévention renforcée.

Aides pour les impayés d'eau

Cette prestation vise à financer les impayés d'eau.

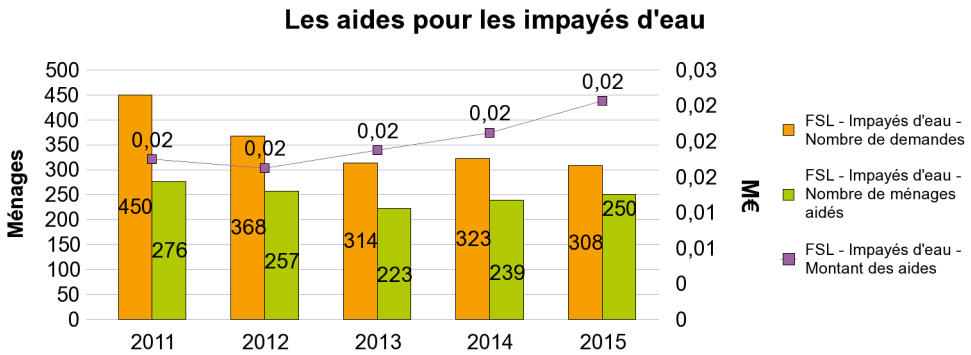

Pour la deuxième fois consécutive, la demande d'aides au titre de l'eau est en augmentation, de même que les attributions, à due proportion. Si le Fonds eau reste relativement sous-utilisé, cette tendance montre que les ménages sont proportionnellement plus aidés, en terme de taux d'accords et de montant moyen accordé.

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure contractualisée de suivi social global et intensif à partir d'un problème de logement sur une période courte de 6 mois renouvelable jusque 18 mois.
Il comprend l'ASLL généraliste et l'ASLL en résidence sociale.

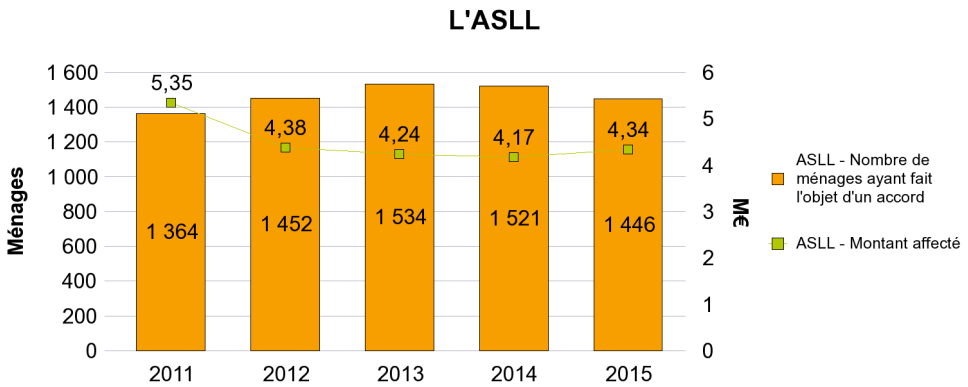

Concernant l'ASLL généraliste, on peut noter que certains opérateurs ont connu de grandes difficultés de recrutement, ce qui n'a pas permis de déployer l'intégralité de la capacité conventionnelle. Par ailleurs, le conventionnement avec le CCAS d'Aulnay-sous-Bois n'a pas été renouvelé, alors que l'activité a effectivement été réalisée (220 mois-mesures). Il s'agit donc d'une baisse d'activité conjoncturelle en 2015.

Concernant l'ASLL en résidence sociale, certains opérateurs associatifs ou publics se retirent progressivement de cette activité tandis que le Département a déconventionné une partie des logements (utilisés par les réservataires hors critères du FSL). Dans le même temps, une nouvelle résidence sociale a ouvert à Pantin, avec 56 logements conventionnés. La conjugaison de ces différents processus permet de revenir à un nombre de logements conventionnés en hausse, tandis que le nombre d'orientations en résidences sociales reste faible.

Accès en résidence sociale et accord préalable

L'orientation en résidence sociale permet d'orienter certains ménages vers une étape intermédiaire de logement.

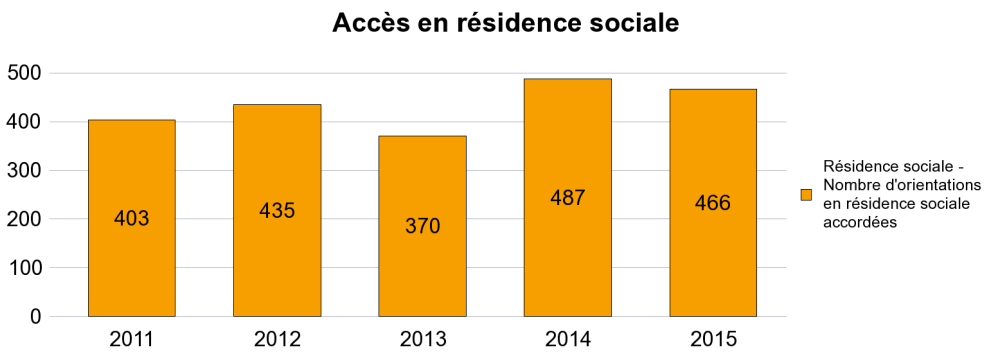

On note un léger recul des labellisations d'orientation en résidence sociale (- 4,3 % par rapport à 2013).

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	39	36	31	24	32
Montant versé en euros	541 070	473 145	347 545	267 700	522 645

PROGRAMME	Promotion des droits fondamentaux
Ce programme relève de la Mission ***Solidarité, insertion, santé.***	Ce programme comporte trois actions : - Coordination de l'action sociale, - Observatoire des violences faites aux femmes, - Lutte contre les discriminations.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de lutter contre les violences faites aux femmes, de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'aide juridique auprès des professionnels et des populations.

Mise en œuvre des priorités

Les objectifs de ce programme en matière de **lutte contre les discriminations** sont les suivants :
- contribuer à la lutte contre toutes les formes de discrimination,
- agir pour l'insertion sociale des personnes marginalisées en raison de critères discriminatoires (âge, nationalité, illettrisme…) et pour la qualité du vivre ensemble.

Trois priorités ont été déclinées en 2015 :
- mobiliser les entreprises présentes en Seine-Saint-Denis contre les discriminations à l'embauche (en particulier des jeunes),
- promouvoir les clauses d'insertion sociale dans la commande publique,
- favoriser le recrutement des jeunes diplômés en Seine-Saint-Denis.

Neuf associations œuvrant dans le champ de la lutte contre toutes les formes de discriminations (racisme, homophobie, égalité des chances, intégration sociale et professionnelle, actions mémorielles, prise en compte de la diversité culturelle ….) ont été soutenues, pour un montant de 64 000 euros.

L'**Observatoire départemental des violences envers les femmes** est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

Structure partenariale, l'Observatoire comprend un groupe de pilotage pluri-institutionnel dont l'objectif est d'organiser la réflexion et les initiatives mises en œuvre par l'Observatoire et ses partenaires, et des groupes de travail et de suivi de projets qui permettent d'associer davantage de partenaires.

L'Observatoire met également en place des dispositifs innovants pour lutter contre les violences envers les femmes. Il est ainsi reconnu au plan national comme un laboratoire d'expérimentations.

En matière d'observation, deux évaluations ont été menées en 2015 :

- l'évaluation de la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement protégé des enfants : cette étude a été réalisée à partir des compte-rendus effectués par les accompagnants lors des trajets et entretiens avec les parents, mais aussi à partir des documents de justice (jugements, notes d'incidents, etc.) concernant les 40 mesures qui ont été mises en œuvre. Cette étude a permis de montrer que la Mesure d'accompagnement protégé est un véritable outil de protection ;
- l'évaluation du dispositif de protection des femmes en très grand danger (portable d'alerte), après 5 années d'expérimentation, avec de nombreux partenaires.

Les activités de formation et de sensibilisation des professionnels mise en œuvre par l'Observatoire ont donné lieu, comme chaque année, à quatre initiatives :

- la Rencontre départementale de l'Observatoire, dont la 13ème édition a rassemblé à la Bourse départementale du travail de Bobigny 470 professionnels en mars 2015 sur le thème Agir contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports ;
- les 11èmes Rencontres internationales Femmes du monde en Seine-Saint-Denis : placée sous le thème Agir contre les violences sexuelles, la journée d'ouverture, le 17 novembre 2015, a rassemblée 539 professionnels à la Bourse du travail de Bobigny, avec pour la deuxième fois consécutive, la totalité des villes du département représentées ainsi qu'un nombre important d'autres départements ;
- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, conférence de sensibilisation qui a rassemblé le 6 février 2015 80 professionnels ;
- dans le cadre de l'initiative Jeunes contre le sexisme, 318 professionnels des équipes éducatives ont été sensibilisés sur le sexisme et 40 d'entre eux ont suivi et accompagné les élèves des collèges dans leurs projets pour lutter contre le sexisme.

Des actions de formations suivantes ont également été menées par l'Observatoire en 2015 sur l'impact de la violence dans le couple chez l'enfant et l'adolescent, sur la prévention et le repérage des violences faites aux femmes handicapées et sur la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

En outre, l'Observatoire a participé à de nombreuses formations ou sensibilisations organisées par d'autres structures (dans le département et sur l'ensemble du territoire national).

Au total, ce sont ainsi 4 817 professionnels qui ont été sensibilisés ou formés en 2015 par l'Observatoire.

Cette année, un travail s'est également amorcé avec la DPAPH et la MDPH : plusieurs formations ont eu lieu et près de 850 professionnels ont été sensibilisés au repérage des femmes victimes de violences handicapées et âgées.

En matière de sensibilisation de la population, les 11èmes Rencontres internationales Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis ont été organisées du 17 novembre au 4 décembre 2015. Elles avaient pour thème Ensemble contre les violences faites aux femmes. Organisées sous forme de demi-journées destinées au public, dans les 26 villes partenaires, ces Rencontres avaient pour but de rassembler un maximum de personnes issues de milieux divers, montrant à tous les Séquano-Dionysiens que le département est un territoire solidaire et engagé contre les violences faites aux femmes. 1 831 personnes ont assisté aux débats et aux événements culturels, avec cette année une grande implication du public jeune autour du spectacle de slam du groupe Dialem et des films « Mustang » et « Les suffragettes » (550 jeunes participants). Par ailleurs, des spectacles de théâtre ont été présentés, ainsi que 7 films projetés.

En matière de prévention des comportements sexistes auprès des jeunes, l'objectif est de proposer aux jeunes la possibilité de réfléchir sur le sexisme avec le soutien d'adultes compétents. 1 583 collégiens de la Seine-Saint-Denis ont été sensibilisés par l'Observatoire contre les comportements sexistes et violents en 2015, sur la base d'un travail en profondeur avec des collégiens et se déroulant sur une année scolaire.

En matière de communication et d'outils de connaissance, plusieurs documents ont été produits à partir des initiatives annuelles de l'Observatoire. La création d'outils de prévention et de sensibilisation a été poursuivie (campagne d'affiches sur les violences sexistes et sexuelles, guide des outils de prévention, livret grand public sur l'ordonnance de protection, exposition annuelle Jeunes contre le sexisme (9 nouvelles affiches créées par les jeunes en 2015). Une sélection de 10 affiches réalisées sur les 8 dernières années constitue désormais une exposition qui circule sous forme de prêt.

Concernant la mise en œuvre d'expérimentations de dispositifs innovants pour l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre :

- le téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger. Ce dispositif de protection consiste à remettre un téléphone portable d'alerte aux femmes en très grand danger pour leur permettre d'alerter et de faire intervenir les forces de police en cas de menaces ou de violences. Depuis novembre 2009, 211 femmes ont bénéficié du dispositif et 320 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère. L'association SOS Victimes 93 est chargée de l'évaluation des situations et du suivi des femmes admises dans le dispositif ;
- l'ordonnance de protection. Cette ordonnance permet au juge aux affaires familiales de décider en urgence certaines mesures de protection pour les femmes victimes de violence. En 2015, 202 ordonnances de protection ont été rendues par les juges aux affaires familiales du Tribunal de grande instance de Bobigny ;
- la mesure d'accompagnement protégé (MAP) dans le cadre de l'exercice du droit de visite dans un contexte de violences conjugales. Ce dispositif prévoit l'accompagnement des enfants par une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père auteur de violences. Depuis 2012, 43 mesures ont été prononcées par les Juges aux affaires familiales pour accompagner 72 enfants mineurs. Une évaluation menée en 2014 a montré que ce dispositif constitue un véritable outil de protection (aucun passage à l'acte violent) ;
- le dispositif Un toit pour elle. Il a pour objectif de fluidifier l'hébergement spécialisé des femmes victimes de violences et de sécuriser de façon pérenne les femmes en danger repérées par la Justice. En 2015, le travail avec les 23 villes et les 3 institutions (OPHLM93, CAF, Préfecture) ayant signé la convention a été poursuivi. Depuis janvier 2010, 166 relogements ont été effectués grâce à ce dispositif et 289 enfants ont également été protégés. Le dispositif a été étendu aux femmes en très grand danger disposant d'un téléphone portable d'alerte, ainsi qu'aux femmes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection ;
- les consultations de victimologie. Fin 2015, la Seine-Saint-Denis disposait de 19 consultations de psycho-traumatologie, réparties sur 8 villes du Département. Au cours de l'année 2015, 581 personnes (442 femmes, 118 enfants et 21 hommes) ont bénéficié d'une prise en charge ;
- le dispositif Bons taxis consistant à faciliter les déplacements des femmes victimes de violences conjugales en grande difficulté du commissariat où elles ont déposé une plainte, vers les Unités médico-judiciaires (UMJ). Six commissariats participent à cette expérimentation ;
- la lutte contre les mariages forcés. En 2014, une nouvelle convention de partenariat a été signée avec l'association FIT – Une femme, un toit, pour offrir des solutions d'hébergement et de mise en protection aux jeunes femmes majeures de 18-25 ans en danger de mariage forcé qui ne sont plus scolarisées, jusqu'à ce qu'elles puissent s'insérer ou se réinsérer professionnellement. Cette convention vient compléter et renforcer le dispositif de lutte contre les mariages forcés mis en place par l'Observatoire. Au cours de l'année 2015, 9 jeunes femmes en risque de mariage forcé ont été orientées vers l'association, dont 7 se sont présentées et ont pu bénéficier d'un accompagnement et d'un hébergement en hôtel ;
- le protocole féminicide. Ce dispositif expérimental a été mise en place pour la prise en charge des enfants mineurs orphelins lorsqu'un des parents tue l'autre parent au sein du couple. L'observatoire suit avec précision la mise en place de cette prise en charge spécifique dans le cadre du travail partenarial, évalue avec l'ensemble des partenaires la mise en application du protocole et se charge de la formation des professionnels. En 2015, ce protocole a été mise en œuvre 2 fois, concernant 4 enfants.

En sus de ces dispositifs expérimentaux, l'Observatoire a mis en place et coordonne des groupes de travail pluri-professionnels sur l'accompagnement des femmes victimes de violences sexuelles, la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de

violences conjugales, les femmes migrantes victimes de violences et l'utilisation et l'appropriation des guides créés par l'Observatoire « les mots pour le dire – les enfants souffrent ».

Il anime par ailleurs un groupe de travail avec les référents chargés de l'animation du réseau local contre les violences envers les femmes dans chacune des villes partenaires et contribue ainsi à structurer le réseau.

L'Observatoire enfin a un rôle de conseil et d'orientation en direction des professionnels concernant l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violence en Seine-Saint-Denis.

Enfin, l'action **Coordination de l'action sociale** a pour objectif opérationnel de promouvoir l'aide juridique auprès des professionnels et des populations à travers le soutien au Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD), soutenu financièrement par le Département. Le CDAD anime des consultations et actions de sensibilisation à destination aussi bien des professionnels (notamment travailleurs sociaux) que des habitants.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,032	0,028	0,028	0,031	0,031
Observatoire des violences faites aux femmes	Dépenses	0,137	0,131	0,127	0,135	0,123
Lutte contre les discriminations	Dépenses	0,127	0,083	0,090	0,087	0,064
Total Programme **« Promotion des droits fondamentaux »**	**Dépenses**	**0,296**	**0,242**	**0,245**	**0,253**	**0,218**

PROGRAMME — Promotion des droits fondamentaux

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

Cette politique vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations, de lutter contre les violences envers les femmes et de lutter contre les discriminations.

Moyens financiers

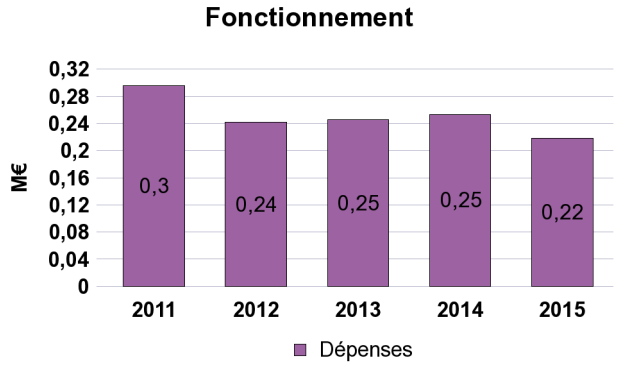

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		
2011	:	99,41%
2012	:	82,53%
2013	:	79,36%
2014	:	87,41%
2015	:	81,16%

Personnel (31 décembre 2015) [Postes de direction de la DPAS]

catégorie A :	19
catégorie B :	10
catégorie C :	5
Nombre total de postes :	**34**

Ces postes sont également dédiés au pilotage de la Mission solidarité, insertion, santé.

Action — Observatoire des violences envers les femmes

La lutte pour l'égalité des femmes et des hommes est une action transversale qui concerne de nombreuses politiques et de nombreux services départementaux en même temps qu'elle mobilise de nombreux acteurs en Seine-Saint-Denis. L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échange et de réflexion, un outil d'analyse et de recensement, et un vecteur d'information et de communication. Ses actions sont construites autour de 6 objectifs majeurs :
- rendre visibles les violences faites aux femmes et aux jeunes filles,
- former les professionnel(le)s,
- sensibiliser la population,
- prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes,
- mettre en place des actions de communication et des outils de connaissance,
- faire des propositions, créer des outils pour l'amélioration de l'aide aux victimes.

Nb de participants aux journées organisées par l'Observatoire	2012	2013	2014	2015
Habitants de Seine-St-Denis	908	692	747	689
Jeunes	1 353	843	1 230	2 129
Professionnels	3 001	2 577	2 564	2 471
Total	**5 262**	**4 112**	**4 541**	**5 289**

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	19	13	13	15	14
Montant versé en euros	221 500	130 500	150 500	140 200	117 700

PROGRAMME	Insertion
Ce programme relève de la Mission ***Solidarité, insertion, santé.***	Ce programme comporte cinq actions : - Revenu de solidarité active (RSA), - Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi, - Insertion socioprofessionnelle territorialisée - Insertion sociale et accompagnement des parcours, - Coordination des partenariats.

Contexte

Depuis l'instauration du RSA en juin 2009, le nombre de bénéficiaires a progressé de manière continue en Seine-Saint-Denis. Au 31 décembre 2015, on dénombrait ainsi 103 298 foyers bénéficiaires au total, en hausse de 4,97 % par rapport à décembre 2014. Cette augmentation, moins importante que celle observée entre 2013 et 2014, est directement corrélée à la dégradation du marché de l'emploi et à l'augmentation du chômage au niveau départemental et régional.

L'analyse des flux d'entrées et de sorties des allocataires, et de leurs trajectoires au sein du dispositif d'insertion, permet de constater d'une part un meilleur taux de sortie du dispositif pour les bénéficiaires du RSA activité seul (personnes qui sont les plus proches de l'emploi), d'autre part le fait qu'une part importante des bénéficiaires du RSA socle et activité bascule vers le seul RSA socle.

Globalement, la Seine-Saint-Denis compte plus d'allocataires du RSA que Paris (qui a pourtant moitié plus de population) et deux fois plus d'allocataires que les Hauts-de-Seine (qui a un nombre d'habitants proche).

L'observation de la composition familiale des foyers bénéficiaires du RSA en comparaison de la population totale de Seine-Saint-Denis montre une forte sur-représentation des familles monoparentales au sein des foyers RSA (32,3 % parmi le public RSA, contre 13,6 % au total). Enfin, l'évolution de l'ancienneté des foyers bénéficiaires témoigne des difficultés à sortir du dispositif. Alors qu'ils représentaient 33,8 % du public en 2009, la part des foyers dans le dispositif depuis plus de 49 mois était en 2015 de 42,1 %.

Objectifs du programme

Concernant **le Revenu de solidarité active**, les objectifs stratégiques sont les suivants :
- assurer l'accès au droit des allocataires et leur accompagnement en mobilisant un large partenariat,
- garantir la qualité de l'instruction des demandes de RSA déposées auprès des différents services instructeurs (CAF, Centres Communaux d'Action Sociale et structures conventionnées),
- assurer l'orientation en flux vers un service référent des allocataires nouvellement entrés dans le dispositif RSA,
- suivre les parcours d'insertion des allocataires en validant les contrats d'engagement réciproque réalisés auprès des Projets de ville RSA, des associations référentes et des circonscriptions de service social,
- piloter l'application de la convention passée avec la CAF quant à la gestion du RSA,
- garantir l'accès au droit des allocataires dans le traitement des situations qui n'ont pas été déléguées à la CAF et qui relèvent de la compétence directe du Département,
- garantir le juste droit des allocataires et mener les actions contentieuses au nom du Département en cas de fraude,
- garantir le suivi des parcours des allocataires de façon équitable sur le Département,
- et accentuer l'attention portée à certains publics particulièrement fragiles, notamment les parents isolés.

Concernant **l'insertion socio-professionnelle territorialisée,** les objectifs stratégiques sont de :
- contribuer à l'effectivité et la qualité de l'orientation et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA notamment en direction des Projets de ville RSA,
- proposer une offre d'accompagnement socioprofessionnel aux bénéficiaires du RSA,
- s'assurer de l'opérationnalité de la référence RSA sur le territoire et veiller à l'équité de traitement des allocataires quant à leur accès au droit à l'accompagnement,
- accompagner l'appropriation de l'offre d'insertion sociale et professionnelle des conseillers d'insertion et leur professionnalisation,
- contribuer à l'élaboration et à l'évaluation du Programme départemental d'insertion (PDI) et à la connaissance du public RSA,
- et favoriser la participation des bénéficiaires du RSA à l'évaluation du dispositif d'insertion.

Concernant **l'insertion professionnelle,** les objectifs stratégiques sont les suivants :
- développer une offre d'insertion professionnelle cohérente, complémentaire, en s'appuyant sur des axes de territorialisation conformément aux orientations du Programme départemental d'insertion,
- recentrer l'offre d'insertion professionnelle sur l'emploi, et la rapprocher de l'économie marchande,
- renforcer l'accès à la qualification des allocataires et soutenir des actions favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi,
- et renforcer les partenariats institutionnels et associatifs.

Concernant **l'insertion sociale**, les objectifs stratégiques sont les suivants :
- favoriser les collaborations entre des acteurs institutionnels et associatifs dans le champ de l'insertion sociale des allocataires du RSA et des jeunes,
- développer une expertise sur la connaissance des publics et les problématiques d'ordre social qu'ils rencontrent dans leur parcours d'insertion, et notamment la prise en compte des questions relatives à la santé,
- renforcer également les capacités des acteurs à développer une méthodologie d'action en propre ou de manière collective, qui permette d'identifier les problématiques santé ou sociales qui font obstacle aux démarches d'insertion,
- promouvoir l'accès des bénéficiaires aux droits fondamentaux (santé, hébergement, lien social) par le biais des actions menées issues des conventions signées avec les associations et CCAS concernés,
- et développer une démarche d'évaluation de ces actions, en lien avec les autres bureaux du service.

Concernant **la coordination des partenariats**, les objectifs stratégiques sont les suivants :
- piloter la programmation budgétaire et veiller à sa réalisation dans les délais prévus,
- assurer la stabilité des recettes FSE pour le Département,
- garantir le pilotage du dispositif d'insertion, la fluidité de l'information et sa communication,
- assurer la régularité des procédures mises en œuvre dans le service à chacune de leurs étapes, au regard de la réglementation communautaire et nationale,
- assurer toutes les fonctions support du service,
- développer l'évaluation de la politique d'insertion dans le cadre du Programme départemental d'insertion 2012-2015 (PDI).

Mise en œuvre des priorités

De nombreuses actions transversales au programme ont été menées en 2015 pour répondre aux objectifs du programme.

Mise en place et consolidation des outils d'animation partenariale du Plan départemental d'insertion (PDI)

Il s'est agi notamment de **conclure et d'animer un Pacte territorial d'insertion (PTI)**. L'élaboration du PTI de la Seine-Saint-Denis a été lancée le 1er avril 2014. En 2015, deux comités de pilotage ont été organisés et le PTI et les conventions bilatérales ont été signées. Concrètement, le PTI a permis d'articuler les offres de service des partenaires sur la formation, les dispositifs d'accès à l'emploi en déclinant des nouveaux projets communs différents de ceux déjà mis en œuvre par chaque institution. Un bilan de ce dispositif sera dressé en 2016.

La démarche d'animation des Conférences territoriales d'insertion (CTI) a été poursuivie. Lancées en 2014, les CTI avaient permis d'innover en lançant les premiers appels à projets territorialisés. Il s'agissait d'élaborer une partie de l'offre d'insertion avec les communautés d'agglomération pour répondre aux besoins des entreprises du territoire. A la demande des partenaires, les appels à projets territorialisés ont été pérennisés en 2015. Ils représentent 20 % du montant de l'offre du PDI. En 2015, ce sont plus de 200 personnes qui ont participé aux CTI sur les thèmes de la mobilisation du public vers les actions d'insertion et de la mobilisation du réseau par les professionnels.

Il s'est aussi agi de **suivre les Conventions Projets de ville.** La convention 2014-2016 qui lie le Département aux villes et intercommunalités du territoire sur le dispositif Projets de ville (PDV) repose sur des principes d'évaluation de progression (mise en place d'un nouvel objectif modulant le financement portant sur les actions collectives et un plafonnement par poste, qui s'ajoute au plafonnement financier global). Les objectifs d'activité ont été suivis, accompagnés et évalués par le service en 2015.

Le dispositif Equipe pluridisciplinaire (EP) a évolué dans le but d'améliorer son efficience. Une équipe pluridisciplinaire centrale a été mise en place en 2015. Elle examine les situations individuelles des bénéficiaires qui n'ont pas rempli leurs engagements en matière d'insertion ainsi que des demandes de réorientations des services référents préalablement examinées en concertation locale.

Evolutions de la politique d'insertion en lien avec la politique nationale

La valorisation du secteur de l'Insertion par l'activité (IAE) a été poursuivie en 2015. Après avoir accompagné la réforme de l'IAE, le Département poursuit l'objectif d'une gouvernance intégrée entre les multiples financeurs, à travers le PTI. Il a financé des contrats à durée déterminée d'insertion dans la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) en 2015 sur le volet contrats-aidés et IAE (en compléments des contrats aidés pour les ATTEE dans les collèges). En 2015, 70 contrats à durée indéterminés ont été cofinancés par le Département (50 en 2014). Les principes d'une stratégie commune à l'Etat, au Département, à la Région et aux communautés d'agglomération ont permis de travailler sur des dialogues de gestion communs et de préparer la conférence des financeurs de l'IAE en 2016.

Le partenariat avec les PLIE a été rénové. Le Département a réuni les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) autour de la mise en œuvre de l'accord stratégique signé en 2014 avec l'organisme intermédiaire des PLIE. Des complémentarités ont pu se construire sur la formation et l'IAE.

Enfin, le Département a contribué à la mise en place de l'accompagnement global du Pôle Emploi, notamment en valorisant les outils mis en place sur la concertation locale RSA entre Pôle Emploi et le Département.

Développement des projets structurants du service inscrits dans le PDI

Les efforts pour **optimiser l'accès au droit et la mobilisation du public** ont été poursuivis. Le Département a initié le rattrapage des allocataires non orientés depuis 2012, sur la base du volontariat des Projets de ville en 2015. L'expérimentation d'une plateforme d'instruction et d'orientation a été préparée avec la ville de Villepinte. Il s'agit d'organiser sur un même lieu et

et sur un même jour l'instruction et l'orientation du public, déconnectés jusqu'à maintenant. L'objectif est d'améliorer l'orientation et d'augmenter le taux de mobilisation des allocataires sur un dispositif d'accompagnement.

Le déploiement de WebRSA auprès des Projets de ville a été achevé et son développement poursuivi. Un service d'assistance accompagne chaque PDV dans l'appropriation de cet outil de gestion commun.

La rénovation, dans son contenu et ses procédures, de l'offre d'insertion sociale et professionnelle a été poursuivie. Il s'agit de mieux répondre aux enjeux, dans l'actuel contexte budgétaire contraint. Le Service de l'insertion et de la solidarité (SIS) a préparé le premier appel à projet unique d'insertion sociale et professionnelle. Les modalités ont été simplifiées pour les partenaires que le SIS accompagne sur les nouvelles orientations, tant sur les filières que sur les parcours proposés par les organismes de formation. Ce premier appel à projet unique a été soumis aux partenaires économiques pour s'assurer de la cohérence entre les actions financées par le Département et les besoins du territoire.

Action Revenu de solidarité active

En 2015, il s'est notamment agi de :
- garantir la qualité de l'instruction et de l'accès aux droits sur l'ensemble du Département : en 2015, la CAF a instruit 17 987 demandes, soit 62 % du total des demandes, et les CCAS 11 094 demandes, soit 38 % des demandes ;
- assurer l'orientation en flux vers un service référent des allocataires nouvellement entrés dans le dispositif RSA : en 2015, 35 208 personnes ont été orientées ;
- suivre les parcours d'insertion des allocataires en validant les contrats d'engagement réciproque réalisés auprès des Projets de ville, des associations et des circonscriptions de service social. En 2015, WebRSA a été déployé dans l'ensemble des projets de ville. En 2015, 29 665 contrats ont ainsi été validés. Sont encore reçus sous format papier les contrats conclus entre le Service social et les associations ;
- piloter l'application de la convention passée avec la CAF quant à la gestion du RSA : le renouvellement de la convention de gestion RSA avec la CAF de la Seine-Saint-Denis a été validé en 2015. En 2015, 2 775 propositions de décisions d'opportunité ont été transmises par la CAF sur des compétences non déléguées (principalement des travailleurs indépendants), contre 3 207 en 2014 ;
- garantir l'accès au droit des allocataires dans le traitement des situations qui n'ont pas été déléguées à la CAF et qui relèvent de la compétence directe du Département ;
- garantir le juste droit des allocataires et mener les actions contentieuses au nom du Département en cas de fraude : en 2014, 869 recours administratifs ont été transmis à la Commission de recours amiable pour avis, contre 641 en 2014. De plus, 1 103 dossiers ont été qualifiés de frauduleux par la Commission fraude. S'agissant des indus transférés par la CAF, 906 titres ont été émis en 2015 (contre 1 502 en 2014).

Action Insertion socio-professionnelle territorialisée

Concernant le **dispositif des Projets de ville**, les objectifs et les principales réalisations ont été :
- l'optimisation des moyens des Projets de ville, à travers l'évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle convention cadre 2014-2016 et la stabilisation de l'utilisation de WebRSA au sein des projets de ville et l'accompagnement des évolutions organisationnelles qui en découlent ;
- la sécurisation des financements des projets de ville, par le biais de l'optimisation du recours aux financements du Fonds social européen (la convention 2014-2016 a permis de maintenir un cofinancement FSE maximal de 50 %), l'utilisation de l'application informatique « ma démarche FSE » et l'amélioration des délais de Contrôle de service fait des actions des PDV financées à plus de 500 000 € ;
- l'observation des résultats des Projets de ville, avec l'élaboration du bilan statistique de l'activité 2014 des PDV, le maintien des objectifs de résultats des PDV dans une logique de progression et d'évaluation et la mise en œuvre des propositions de l'enquête sociologique menée en 2014 au sein de 6 PDV représentatifs avec la DSOE ;
- la mobilisation du public suivi par les Projets de ville, au travers l'harmonisation de l'accueil des bénéficiaires du RSA au sein des PDV, les actions pour la remobilisation des plus anciens allocataires du RSA et celles destinées à favoriser l'implication directe des bénéficiaires du RSA dans l'évaluation du dispositif (un groupe ressource constitué d'une dizaine de bénéficiaires s'est réuni trois fois en amont des CTI 2015) ;
- la professionnalisation des équipes des Projets de ville : mise en œuvre des engagements de la nouvelle convention et du nouveau PDI sur la formation et la professionnalisation des équipes de PDV, consolidation des outils de diagnostic et d'accompagnement utilisés par les PDV et l'amélioration de la connaissance et la mobilisation de l'offre d'insertion par les PDV, réinvestissement et valorisation des psychologues exerçant au sein des PDV ;
- la territorialisation du partenariat, au travers de l'amélioration de la qualité de dialogue avec les intercommunalités, l'implication des Projets de ville sur les projets liés à l'Economie sociale et solidaire, et la déclinaison du protocole entre PDV et Service social départemental sur l'accompagnement des publics.

Concernant **les Instances de concertation locales (ICL)**, les objectifs ont été les suivants :
- institutionnaliser les missions de l'équipe de coordination, au moyen d'un renforcement de ses missions de l'équipe de coordination et de la construction de différents outils de reporting ;
- stabiliser et renforcer les instances de concertation locale, à travers la participation effective d'associations référentes et l'appropriation des procédures de saisines ;
- la réflexion pour impulser des concertations locales sur les territoires sans PDV.

Concernant l'évaluation de la concertation locale, il a été proposé d'organiser un bilan partagé de la référence afin d'observer les résultats qualitatifs et quantitatifs des instances, et de recenser et capitaliser à partir des initiatives innovantes.

Action Insertion professionnelle

Face à une diminution de l'offre et une augmentation des besoins, les priorités ont été :
- de maintenir une offre permettant de couvrir les différentes problématiques des publics dans le cadre d'un partenariat associatif renouvelé. 102 actions de formation ont été retenues en 2015 dans le cadre du PDI. Entre 2012 et 2015, près de 43 % de l'offre a été renouvelée, grâce notamment à de nouvelles modalités d'intervention ;
- de diversifier et accroître les solutions d'insertion professionnelle à destination des allocataires du RSA, à travers la construction de nouvelles actions avec les acteurs économiques, le renforcement des relations avec les partenaires institutionnels, notamment sur les aides financières, et l'amélioration de l'accès des allocataires du RSA aux formations conventionnées par la Région, ce qui est un axe important du PDI ;
- d'inscrire les financements du Département dans des dynamiques locales, en développant des axes de territorialisation. La mise en œuvre des appels à projets territorialisés a donné lieu à 20 actions sur le premier semestre 2015, correspondant à 368 places.

Afin d'améliorer le taux de sortie positive des formations, un travail de coordination a été mené sur les sorties de formation et les actions emploi du Département. Le travail engagé depuis 2013 avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse et le Pôle personnel et relations sociales sur le recrutement de bénéficiaires du RSA en contrats aidés a été poursuivi.

Le mode de gouvernance des actions en faveur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a par ailleurs été revisité, à travers :
- la participation aux différences instances de gouvernance en place et l'impulsion pour la mise en œuvre de nouvelles modalités de gouvernance à travers notamment la conférence des financeurs ;
- la mise en œuvre du soutien du Département aux Structures d'insertion par l'activité dans un cadre concerté avec les principaux financeurs, et la mise en œuvre d'une Convention annuelle d'objectifs et de moyens en 2015 sur le volet contrats-aidés et IAE intégrant ce soutien.

Le partenariat avec les acteurs économiques a été développé, en les associant à la construction des dispositifs de formation. Afin de donner de la visibilité à l'offre de formation du Département en priorité en direction du monde économique, un évènement a été organisé et co-animé avec la Région sur le thème : « Accès à la qualification et à l'emploi : quelles coopérations ? ». Enfin, pour améliorer la connaissance des métiers pour les publics dans le cadre de l'élaboration de leurs projets professionnels, des actions de découverte métiers et de visites d'entreprises ont été organisées.

Action insertion sociale

Concernant le développement et l'animation du partenariat, plusieurs temps de rencontres se sont tenus entre professionnels favorisant l'interconnaissance entre les structures ou le travail en commun (rencontre associative, forum des actions de remobilisation). Les associations référentes ont été amenées à réfléchir sur les grilles d'évaluation des parcours utilisées jusqu'à présent et à les actualiser afin de donner une meilleure visibilité et une clarification des objectifs poursuivis. Une réflexion a également été menée sur le lien entre l'insertion et les addictions, en vue de mettre en place des sessions de sensibilisation. Le cadre d'action de l'accompagnement social renforcé mis en place par les missions locales a été redéfini. 1 435 jeunes du département sont entrés dans le cadre de la nouvelle mesure d'accompagnement, la Garantie jeune. Par un travail commun avec les services de l'Etat, un dossier unique de candidature a été créé à destination des prescripteurs. Les actions d'apprentissage du permis de conduire ont également été redéfinies.

En 2015, le Service de l'insertion et de la solidarité a réalisé un état des lieux des questions de santé rencontrées par les allocataires et des actions existantes dans ce domaine.

Les missions d'accompagnement des structures d'insertion sociale se sont poursuivies en les aidant dans leur gestion, leur capacité à rendre compte et dans leur positionnement au sein de l'offre d'insertion (analyse financière, visites sur place, participation aux temps institutionnels des associations…).

L'outil WebRSA a été déployé de façon expérimentale auprès de l'ADEPT.

Enfin dans le cadre d'une recherche action « Santé Précarité Insertion » des ateliers d'avenir se sont déroulés en 2015 à Clichy-sous-Bois en présence d'habitants et de professionnels.

Action pilotage et coordination des partenariats

Les actions menées en 2015 ont consisté à piloter la programmation budgétaire et veiller à sa bonne réalisation, à assurer la stabilité des recettes issues des Fonds sociaux européens (FSE) pour le Département, à garantir le pilotage du dispositif, la fluidité de l'information et sa communication, à assurer la régularité des procédures mises en œuvre dans le service et à développer l'évaluation de la politique d'insertion. En matière d'évaluation, il s'est agi de capitaliser sur les résultats des études réalisées en 2013 et en 2014, portant notamment sur les Equipes pluridisciplinaires et sur les bénéficiaires les plus anciens. Une étude réalisée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation a concerné l'évaluation de l'accompagnement des allocataires du RSA par les Projets de villes.

L'année 2015 a marqué la mise en place et la stabilisation des procédures liées à la création d'une Equipe pluridisciplinaire centrale. Jusqu'en décembre 2014, 12 équipes pluridisciplinaires locales étaient organisées sur le département. A compter de janvier 2015, une seule Equipe pluridisciplinaire centrale a été organisée chaque mois au Conseil départemental, y compris pendant la période estivale, soit 12 Equipes pluridisciplinaires pendant l'année 2015.
En 2015, les Equipes pluridisciplinaires n'ont pas examiné les situations relatives aux contrats complexes. A compter de septembre 2015, un groupe ressource a été organisé conjointement avec les Projets de ville pour concevoir une procédure

relative au signalement de situations individuelles, notamment dans le cas de contrats identifiés comme complexes par les services référents. Cette procédure sera opérationnelle à compter de la fin du premier trimestre 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Revenu de solidarité active	Dépenses	338,299	359,927	390,207	425,826	452,003
	Recettes	4,642	4,510	4,004	5,243	3,024
Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi	Dépenses	9,256	7,952	8,033	8,273	6,065
	Recettes	3,365	1,893	1,906	2,133	-
Insertion socioprofessionnelle territorialisée	Dépenses	10,448	9,865	10,706	10,378	6,664
	Recettes			0,056	0,056	-
Insertion sociale et accompagnement des parcours	Dépenses	3,313	3,399	3,344	3,627	3,396
	Recettes	0,078	0,023	0,030	0,005	0,167
Coordination des partenariats	Dépenses	-0,044	0,049	0,024	0,013	0,048
	Recettes	1,216	6,098	3,978	5,825	4,933
Total Programme « Insertion »	**Dépenses**	**361,271**	**381,193**	**412,314**	**448,117**	**468,176**
	Recettes	**9,300**	**12,524**	**9,975**	**13,262**	**8,124**

Les dépenses de 2015 se sont établies à 468,2 millions d'euros, en hausse de 4,5 % par rapport à l'année 2014. Cette hausse est intégralement liée aux dépenses de RSA. Les dépenses liées à l'allocation représentent 96,2 % des dépenses du programme et les dépenses liées aux actions d'insertion 3,8 %.

PROGRAMME

Insertion

Mise en œuvre : Service de l'insertion et de la solidarité

La politique d'Insertion a pour objectifs de mettre en oeuvre une politique dynamique, en vue de l'insertion des allocataires, à travers des actions partenariales et des prestations individuelles et collectives. Il s'agit aussi de garantir le droit des allocataires du Revenu de solidarité active et de leurs familles.

Moyens financiers

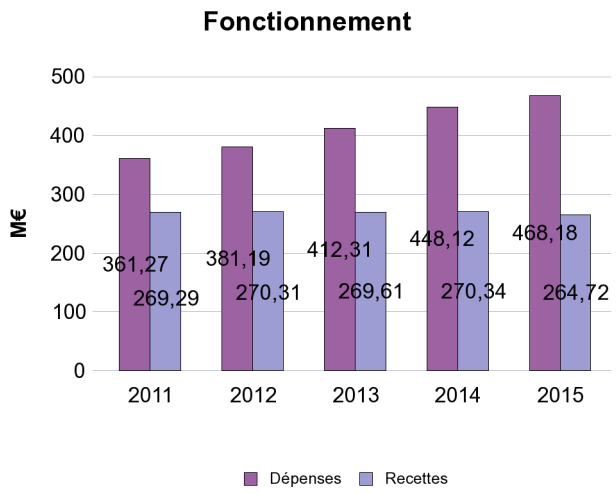

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	:	101,8 %
2012	:	101,8 %
2013	:	101,1 %
2014	:	96,6 %
2015	:	99,8 %

Les recettes incluent principalement :
- le Fonds social européen,
- les indus du RMI et du RSA,
- l'Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE),
- ainsi que la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), représentés ici bien que ces recettes soient rattachées au programmme "Stratégie budgétaire, financière et commande publique".

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	19
catégorie B :	27
catégorie C :	27
Nombre total de postes :	**73**

Action Revenu de solidarité active

Moyens financiers

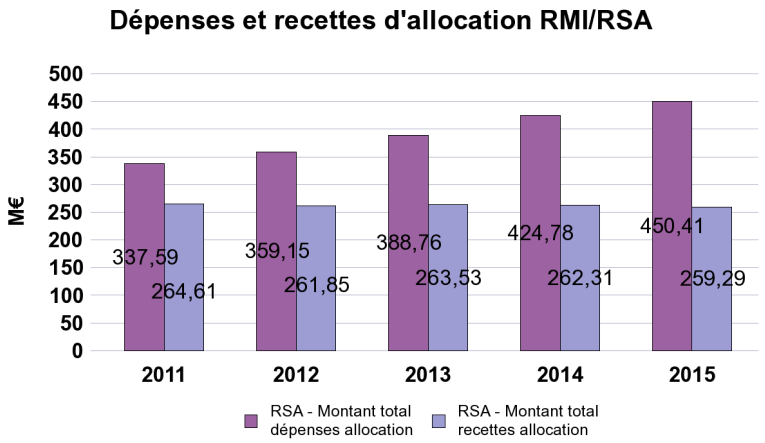

Les recettes incluent :
- la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)
- le Fonds de mobilisation départementale sur l'insertion
- les indus du RMI et du RSA
- les recettes liées à l'expérimentation du RSA.

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de l'allocation non compensé par la TIPP (M€)	100,13	124,18	153,03	191,12	216,75
Taux de couverture de la dépense d'allocation par la TIPP	70,3 %	65,4 %	60,6 %	55,0 %	51,9 %

L'allocation de Revenu de solidarité active a pour objectifs de garantir un minimum de ressources et de donner accès à un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Nombre total de foyers bénéficiaires du RSA

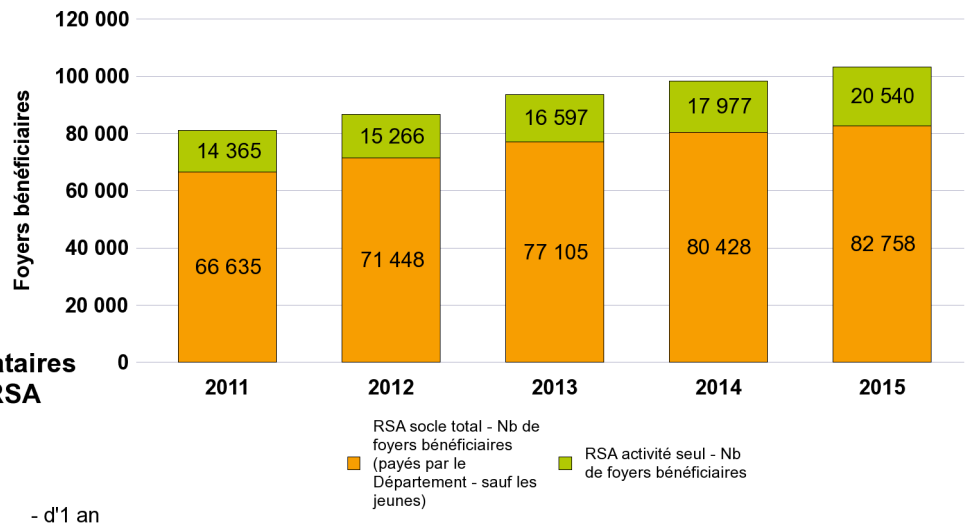

En 2015

Ancienneté des allocataires dans le dispositif RSA

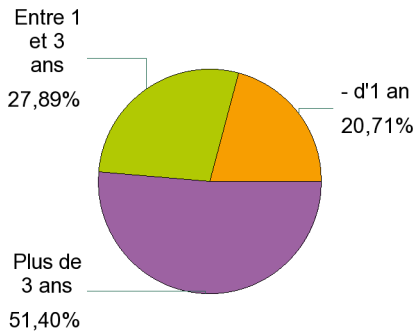

Le nombre total de foyers bénéficiaires du RSA a augmenté de 4,97 % entre décembre 2014 et décembre 2015, passant ainsi de 98 405 à 103 298 foyers bénéficiaires. L'évolution de l'ancienneté des foyers bénéficiaires marque une difficulté à sortir du dispositif. Alors qu'ils représentaient 33,8 % du public en 2009, la part des foyers dans le dispositif depuis plus de 48 mois est en 2015 de 42,1 %. Par ailleurs, l'observation de la composition familiale des foyers bénéficiaires du RSA en comparaison de la population totale de Seine-Saint-Denis illustre une sur-représentation des familles monoparentales au sein des foyers RSA (32,3 % des foyers RSA contre 13,6 % de la population départementale).
Le nombre de bénéficiaires soumis au régime des droits et obligations, public cible de l'intervention du Département en matière d'insertion, était de 93 940 en décembre 2015.

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA payés par le Département

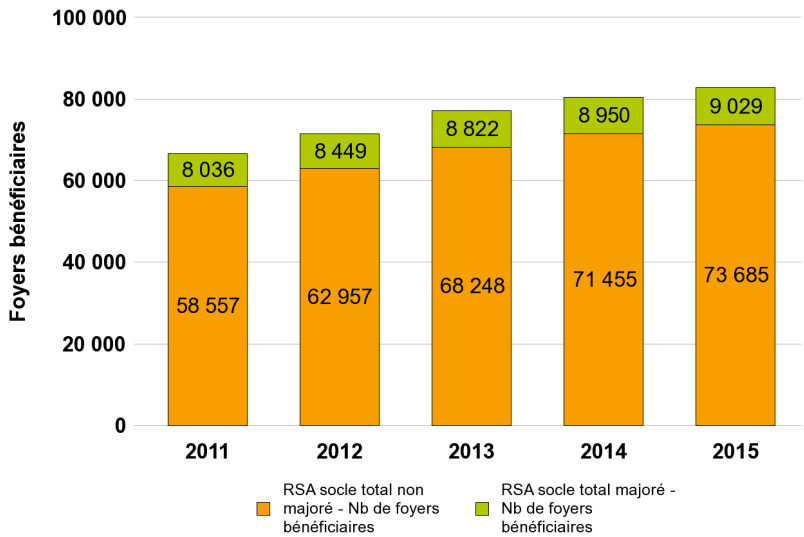

Nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations

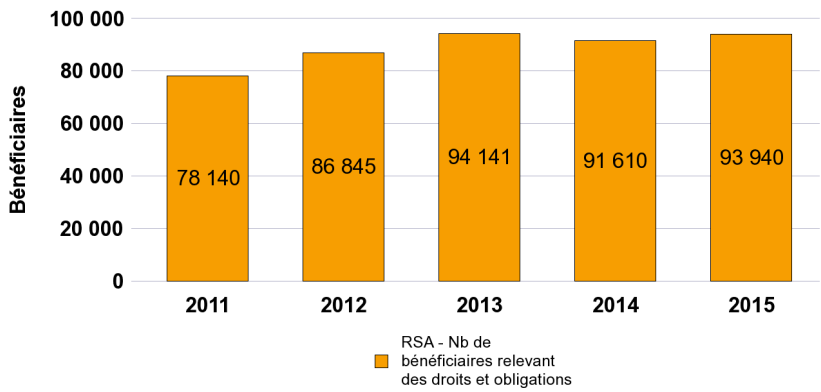

Contrats aidés

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

En M€	2014	2015
CUI-CAE - Mtt consacré au CUI-CAE	1,04	1,59

Le travail engagé depuis 2013 avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse et le PPRS sur le recrutement de bénéficiaires du RSA en contrats aidés a été poursuivi, avec un objectif de 130 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) conclus en 2015.

Orientation et contractualisation

Le dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'organise autour de trois parcours (emploi, insertion socio-professionnelle et social) et de quatre services référents (Pôle Emploi, les Projets de ville RSA, le Service social départemental et les associations conventionnées).

Le contrat d'insertion a évolué depuis novembre 2010 vers un contrat d'engagement réciproque (CER), outil de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion.

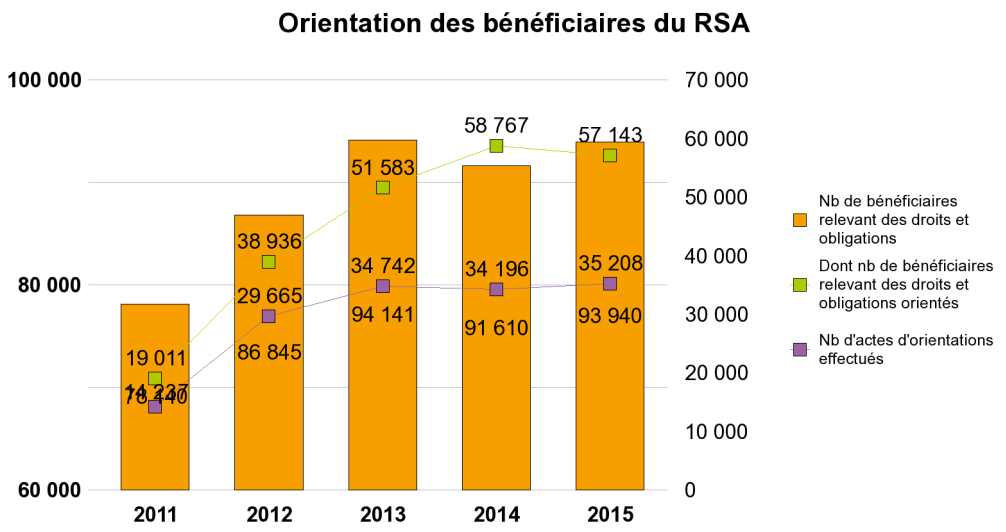

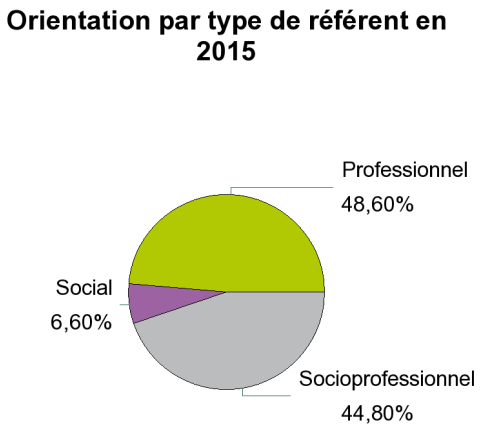

Parmi les 93 940 personnes soumises aux droits et devoirs, 57 143 d'entre elles étaient orientées au 31 décembre 2015, soit un taux d'orientation de 61 %.
Les orientations en flux mensuelles sont aujourd'hui stabilisées. En 2015, 35 208 personnes ont été orientées, contre 34 196 en 2014. On note pour 2015 une augmentation des orientations vers Pôle Emploi (professionnel) et une diminution de celles vers les Projets de ville (socio-professionnel).

Le taux de contractualisation était de 36,8 % en décembre 2014. La donnée à fin décembre 2015 est en cours de consolidation.

Le taux de contractualisation renseigne sur l'accompagnement effectif du public. Il est en augmentation constante depuis la mise en place de la loi RSA, du fait du développement de la pratique de contractualisation dans les services référents et de l'orientation systématique des entrants. Cependant, l'augmentation du taux, même si elle est régulière, reste lente du fait des sorties du dispositif du public accompagné et de l'importance du public non encore orienté.

Equipes pluridisciplinaires

Les équipes pluridisciplinaires (EP) donnent un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations (ex : absence de Contrat d'engagement réciproque en cours de validité).

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'EP tenues	79	88	80	108	12
Nombre de dossiers examinés en EP	556	768	1 099	1 815	1 226
Nombre de dossiers examinés pour sanction (1er + 2nd passage) en EP	406	390	609	1 158	639
Nombre de dossiers examinés pour réorientations en EP	138	334	460	613	587
Nombre de contrats complexes examinés en EP	12	44	30	44	0
Taux de sanction (1er passage)	65,0 %	67,3 %	75,0 %	75,0 %	65,0 %
Taux de sanction (2nd passage)	85,8 %	72,5 %	91,0 %	93,0 %	81,0 %

1 226 situations ont été soumises en 2015 au diagnostic des Equipes pluridisciplinaires (EP).
La baisse du nombre de situations examinées au titre du manquement aux obligations d'insertion est consécutive à la centralisation de l'équipe pluridisciplinaire. Afin d'améliorer l'efficience du dispositif, les 12 équipes pluridisciplinaires territoriales ont été remplacées, en janvier 2015, par une équipe pluridiscipinaire centrale.

Action — Insertion socio-professionnelle territorialisée

Suivi des allocataires par les équipes de projet de ville (PDV)

Les projets de villes couvrent aujourd'hui 35 villes. En tant que services référents, ils sont en charge de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.

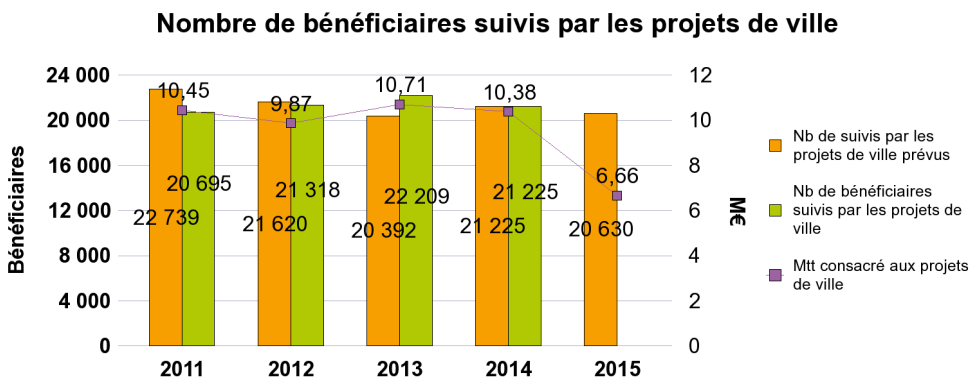

Le nombre de suivis effectifs concernant 2015 n'est pas encore disponible, le traitement des bilans d'activité étant en cours. Le montant de dépenses réalisé en 2015, ne correspond pas au montant réellement engagé. Un virement a été opéré depuis le budget des projets de ville afin de financer la dernière mensualité 2015 de l'allocation RSA. Cette opération devra être rectifiée lors de la decision modificative 2016. Le montant réellement engagé au titre de l'année 2015 pour le financement des projets de ville RSA s'établit à 10,46 M€.

Action — Insertion professionnelle

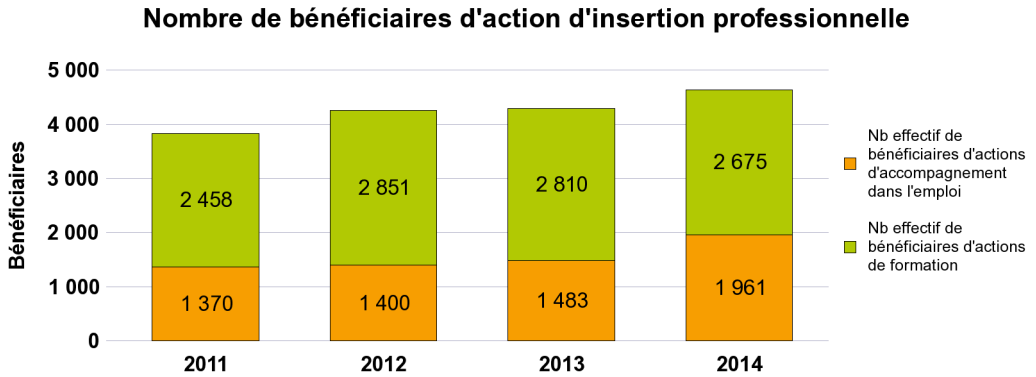

Le nombre de personnes effectivement accompagnées en 2015 n'est pas encore disponible, le traitement des bilans d'activités des partenaires étant en cours.

Formations collectives et individuelles

Le Département finance des actions de formations collectives et individuelles.

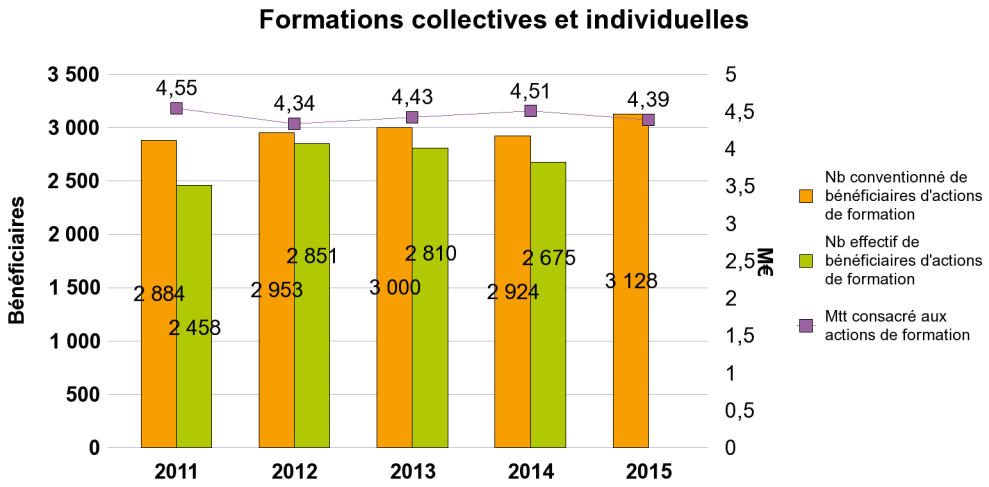

Les données 2015 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation.
Le dispositif concerne les formations collectives et individuelles (Fonds départemental individuel de formation - FDIF), ainsi que les diagnostics linguistiques.
102 actions de formation ont été retenues en 2015 dans le cadre du programme départemental d'insertion. Entre 2012 et 2015, près de 43 % de l'offre a été renouvelée (nouveaux partenaires et/ou projets), grâce notamment à de nouvelles modalités d'intervention (mise en oeuvre des appels à projet territorialisés notamment).

Emploi

Le Département finance des actions d'accompagnement dans l'emploi (création d'entreprise et microcrédit, insertion par l'activité économique...)

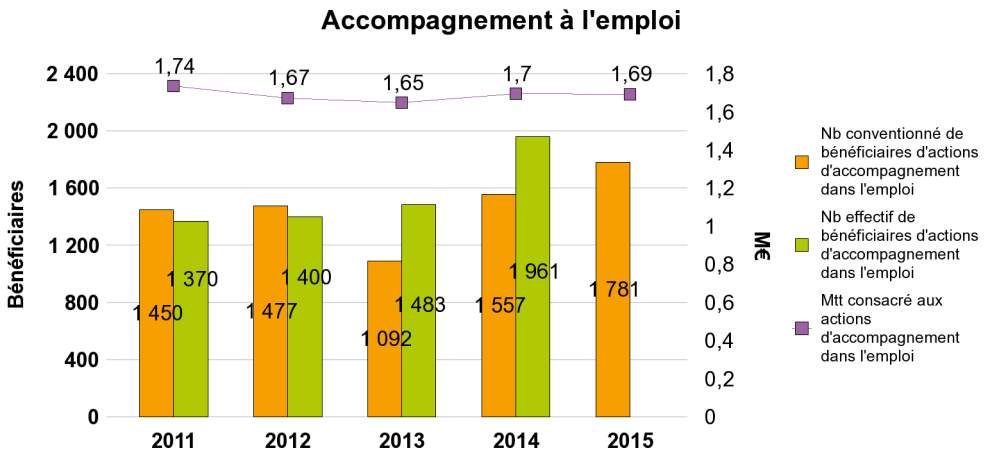

Les données 2015 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation. L'accompagnement dans l'emploi concerne l'accompagnement par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le Microcrédit, le soutien à la création d'entreprise, ainsi que les contrats aidés.

Accompagnement personnalisé de retour à l'emploi - APRE

L'APRE a été instituée par la loi de 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Le Département a géré jusuq'à fin 2015 ce dispositif abondé par l'Etat. L'aide était allouée sous deux formes : une aide forfaitaire, et une aide complémentaire. Le dispositif de l'APRE forfaitaire a pris fin en 2013, l'APRE complémentaire a pris fin en 2015.

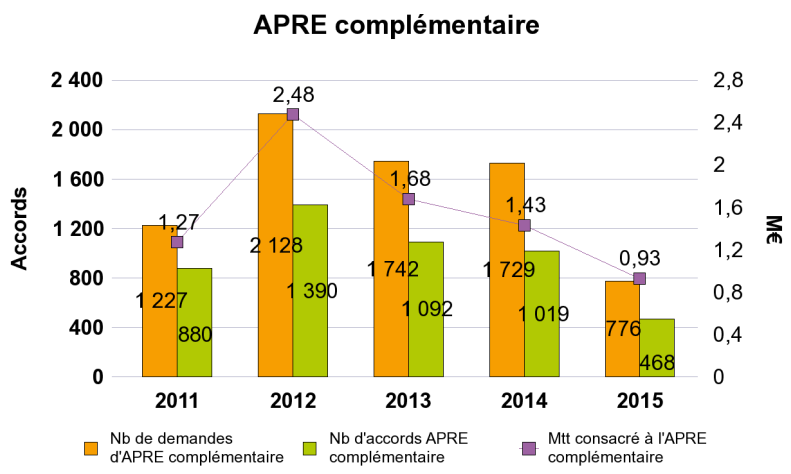

Action — Insertion sociale et accompagnement des parcours

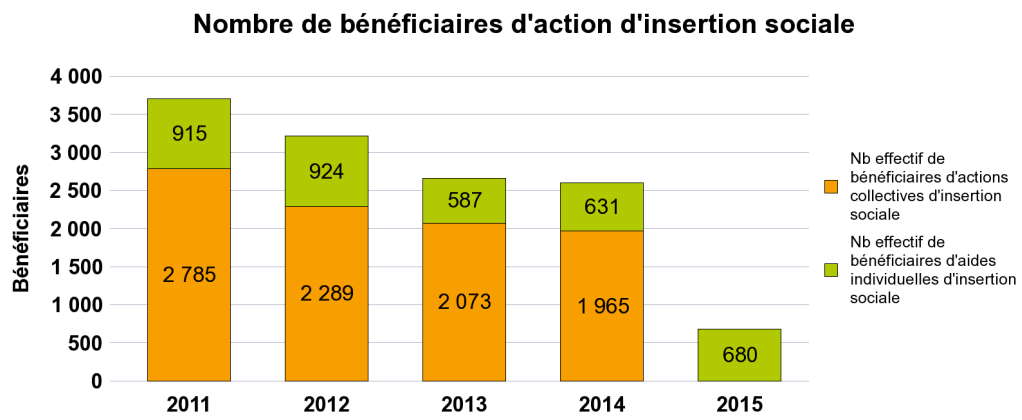

Le nombre de suivis effectivement réalisés en 2015 n'est pas encore disponible, le traitement des bilans d'activités des partenaires étant cours à ce jour.

Aide individuelle d'insertion sociale

Le Département finance des aides d'individuelles d'insertion sociale : bourses de l'Ecole de la deuxième chance (E2C), permis jeunes et frais de garde d'enfants.

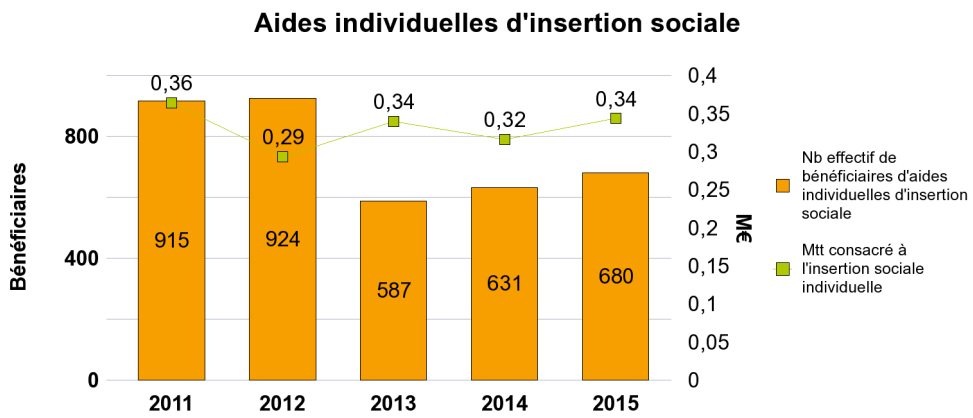

Action collective à l'insertion sociale

Le Département finance des associations intervenant auprès de publics dits "spécifiques", ainsi que des actions et initiatives dans le domaine social au sens large (avec une attention particulière dans le domaine de la santé et de la culture).

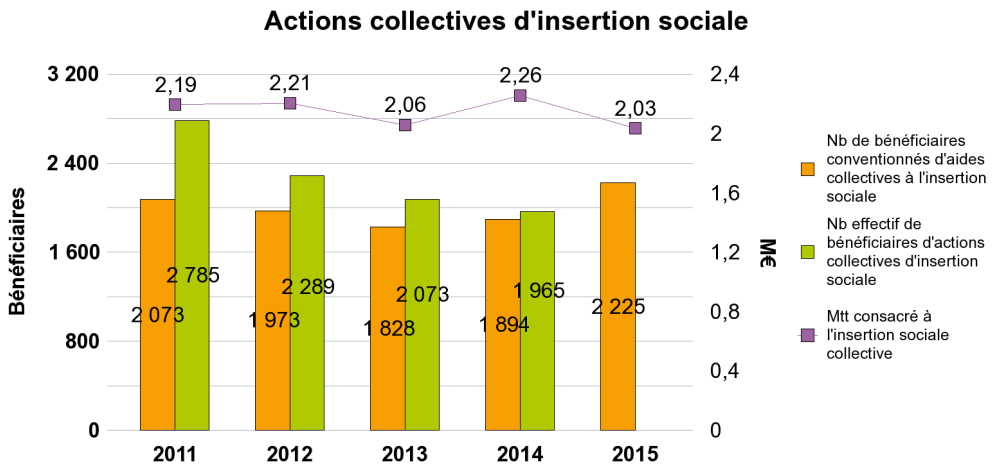

Les données 2015 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation.
En 2015, 47 structures ont été financées au titre de l'insertion sociale. En ce qui concerne le dispositif d'accompagnement social spécifique, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé provient de manière régulière d'une sur-réalisation des objectifs conventionnels par certaines structures.

Le Fonds d'aides aux jeunes

Les aides du FDAJ sont accordées par le Département depuis 2004, en rapport avec un caractère d'urgence sociale (en majorité) ou en soutien aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion.

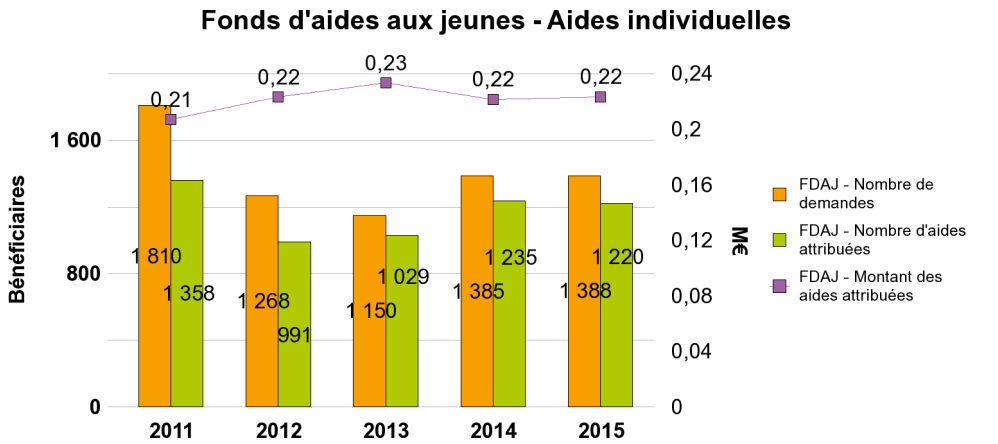

En 2015, comme les années précédentes, la majorité des aides accordées concerne des aides d'urgence.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	156	148	145	127	163
Montant versé en euros	5 807 038	6 451 824	5 827 335	5 359 700	6 353 191

PROGRAMME	Prévention et promotion de la santé
Ce programme relève de la Mission ***Solidarité, insertion, santé.***	Ce programme comporte quatre actions : - Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique, - Lutte contre les maladies infectieuses, - Santé bucco-dentaire, - Prévention des cancers.

Contexte

L'année 2015 a été marquée par une forte incertitude à la fois sur la pérennité des financements des actions de prévention et de promotion de la santé, qui a freiné la mise en œuvre du projet de service ou du projet annuel de performance (travaux au CeGIDD, déploiement du deuxième Centre Départemental de Prévention Santé – CDPS, difficultés de recrutement), mais aussi sur la fourniture des vaccins (ruptures ou tensions d'approvisionnement sur le tétravalent, le BCG et le pentavalent).

La négociation engagée avec l'Etat depuis 2013 s'est poursuivie et a abouti en fin d'année avec l'obtention d'un financement complémentaire pluriannuel sur la période 2016-2018 des actions de santé recentralisées et une reconnaissance du rôle du Département comme partenaire à part entière de l'Agence régionale de santé (ARS). Après une compensation de 1,3 millions d'euros en 2014 qui n'avait qu'un caractère exceptionnel et limité à une année, les négociations conduites en 2015 ont abouti à une compensation annuelle d'un millions d'euros pour l'année 2015 et au principe d'une compensation de 1,3 millions d'euros sur trois ans à compter de 2016.

L'année 2015 a vu la signature d'une convention entre la CPAM et le Service de la Protection maternelle et infantile en mai 2015 ouvrant droit au remboursement des vaccins mis à disposition par le Département à 100 % pour ceux dont le prix négocié est inférieur à 65 % du prix public, ainsi que la préparation d'une convention entre la CPAM et le Service de la prévention et des actions sanitaires (SPAS) permettant un remboursement des vaccins réalisés en séances publiques pour les assurés sociaux à compter du 1er janvier 2016. Ces nouvelles recettes permettront de mettre à disposition de tous les enfants accueillis en PMI le vaccin hexavalent à compter de 2016.

Les CeGIDD (Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) ont été créés par la loi de financement de la sécurité sociale de 2015 en fusionnant les CIDAG et les CIDDIST. Dans ce cadre, le CeGIDD porté par le Département a été habilité, pour 3 ans, en décembre 2015, pour le site principal (Européen 2 à Bobigny) et ses antennes (Saint-Denis, Montreuil, Aulnay et Montfermeil). En plus des activités de dépistage, s'y ajoutent notamment une activité de planification en lien avec les autres risques sexuels, une prise en charge sociale et psychologique de premier niveau.

Dans le cadre du nouveau projet de service du SPAS, la lutte contre les maladies infectieuses occupe une place majeure dans l'activité du service. La tuberculose et les infections sexuellement transmissibles touchent de façon croissante des publics en grande précarité sociale, amenant les équipes à des prises en charges complexes et longues qui croisent étroitement les dimensions sanitaires et sociales.

2015 a été la première année de mise en œuvre de la stratégie et de l'organisation du nouveau projet de service du SPAS. Le regroupement des anciens Centres Départementaux de Dépistage et de Prévention Sanitaire (CDDPS) s'est poursuivi au cours de l'année avec l'inauguration d'un premier CDPS sur le secteur de Montreuil et la constitution d'une offre de consultation polyvalente, également mise en place à l'antenne d'Aulnay-Sous-Bois et au CDPS d'Aubervilliers. Un deuxième site à Saint-Denis a été recherché pour implanter le dernier site (2ème CDPS).

Le Département connaît toujours une situation sanitaire plus dégradée que dans le reste de la Région Ile-de-France et qu'au niveau national :

- le taux d'incidence de la tuberculose est significativement plus élevé (28,2/ 100 000 habitants en 2014) que dans le reste de la France Métropolitaine (7,2/ 100 000) et qu'en Ile-de-France (14,9/100 000)
- pour le VIH, la Seine-Saint-Denis est le second département francilien le plus touché après Paris avec 32,3 personnes découvrant leur séropositivité pour 100 000 en 2011, soit un taux 1,4 fois supérieur à la moyenne régionale et sept fois supérieur à la moyenne métropolitaine hors Ile-de-France, avec une part importante de femmes dans ces découvertes.

En revanche, les couvertures vaccinales des jeunes enfants sont relativement bonnes pour la Seine-Saint-Denis avec toutefois des écarts par rapport aux objectifs nationaux notamment pour le ROR, l'hépatite B et le pneumocoque. Une attention particulière doit être apportée à certains publics prioritaires (enfants en situation de précarité et/ou nés à l'étranger) ainsi qu'au public adolescent – jeunes adultes.
On note également, comme pour les indicateurs socio-économiques, un gradient ouest-est (à l'exception de Clichy-sous-Bois-Montfermeil) qui influence directement l'activité du service en particulier dans la lutte antituberculeuse.

Objectifs du programme

La finalité du programme est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Les Actions de Santé Recentralisées (ASR) sont mises en œuvre dans le cadre d'une délégation de compétence.

Les objectifs stratégiques du programme s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du projet de service du SPAS et sont les suivants :

- développer une démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses et une polyvalence d'intervention auprès du public,
- renforcer et adapter la stratégie du « aller vers » en fonction des territoires et des publics, et les inscrire dans un parcours de santé, notamment ceux les plus éloignés de la prévention et les plus vulnérables,
- renforcer les partenariats institutionnels et opérationnels localement, notamment à destination et avec les publics et des territoires les plus vulnérables,
- définir une nouvelle stratégie du programme bucco-dentaire et ajuster celles des thématiques maladies infectieuses,
- concernant la lutte contre le cancer, impliquer les administrateurs des deux groupements (GISCOP et CDC93) dans la mobilisation de leurs propres structures et réseaux,
- contribuer à renforcer la coordination des services impliqués dans les politiques de santé au sein du Département.

Mise en œuvre des priorités

De manière transversale au programme, les réalisations de 2015 ont concerné les actions suivantes.

- **La mise en œuvre du nouveau projet de service du SPAS,** à travers :

- la mise en place de la nouvelle organisation du service en structurant l'accompagnement du changement,
- le développement des conditions matérielles du « aller vers », grâce à l'ouverture du CDPS de Montreuil et d'un pilotage renforcé. Le dépistage systématique de la tuberculose a été intégré à compter de juillet à l'activité des CDPS,
- une mise en œuvre progressive de la polyvalence avec la mise en place de nouveaux plannings de consultation et un renforcement des consultations dans le cadre du CeGIDD,
- l'adaptation et le renforcement de la formation des professionnels du service en s'appuyant sur le plan de formation, notamment en matière d'Infections sexuellement transmissibles (IST), de contraception et de sexualité, de connaissance des publics,
- un accompagnement par la communication autour de cette nouvelle organisation,
- la mise en place de partenariats sur les territoires de fermeture des centres,
- l'amélioration de la connaissance des publics et des territoires : des éléments de connaissance ont été recueillis dans le cadre de la préparation de l'habilitation du CeGIDD, ou de la constitution des éléments support à la négociation avec l'ARS,
- la poursuite de l'adaptation des stratégies, outils et protocoles du programme maladies infectieuses ainsi que le nouveau rôle de la cellule tuberculose en central. La cellule de centralisation des alertes a été mise en place en juillet 2015 et une nouvelle sectorisation des déclarations obligatoires a été mise en place. Le suivi des protocoles, notamment, pour la tuberculose, a par ailleurs été renforcé,
- le travail d'optimisation de la charge nette, grâce à la mise en place de nouveaux financements (CeGIDD, assurance maladie) et à la réduction des dépenses.

- **La proposition d'une nouvelle stratégie et positionnement du programme de santé bucco-dentaire a commencé à être travaillée et discutée avec l'ARS**. Cette stratégie, qui pourrait prendre la forme d'un appel à projet porté par le Département, sera étayée et présentée en 2016, l'ARS ayant émis le souhait que le Département soit chef de file sur cette thématique.

- **La structuration du fonctionnement de la veille** et le développement de partenariats stratégiques en santé au sein de la DPAS en lien avec le pôle solidarité et la DSOE.

<u>Action Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique.</u>

En matière de **veille et d'analyse partagée**, plusieurs textes ou dispositifs ont fait l'objet d'un suivi particulier en 2015 et la mise à jour des tableaux de bord de santé avec l'Observatoire régional de santé a été réalisée en interne.

Concernant le **renforcement et la promotion des partenariats**, cinq contrats locaux de santé (CLS) concernant les villes d'Aubervilliers, la Courneuve, Pantin, Saint-Denis et Saint-Ouen ont été signés par le Président du Conseil départemental le 30 juin 2015. Le Département a participé aux commissions de coordination des politiques publiques et au groupe de coordination pour les CLS organisé par la Direction territoriale de l'ARS. Afin de finaliser le contrat de territoire de préfiguration entre l'ARS et le Département, des groupes de travail ont été réunis autour de premières thématiques prioritaires (santé, bucco-dentaire, périnatalité, lutte contre le saturnisme). Des projets collaboratifs ont été menés tels que : l'Atlas des professionnels de santé libéraux ambulatoires de Seine-Saint-Denis, l'étude géographique de l'accès aux soins, l'expérimentation du projet territorial de santé Est-Ensemble-Rosny. Un espace collaboratif « santé publique » a été mis en place et présenté aux services concernés du Pôle solidarité.

<u>Action Lutte contre les maladies infectieuses</u>

La baisse du nombre de **consultations** réalisées par les CDPS s'est poursuivie en 2015 (cf. : synthèse) et accentuée du fait d'une part d'évolutions des pratiques de consultation suite à l'application des nouvelles recommandations en matière de

tuberculose et d'autre part de la fermeture et du déménagement de certains CDPS et du CIDAG. L'année 2015 a cependant vu la montée en charge des consultations polyvalentes signifiant que le motif initial de consultation ouvre sur d'autres points abordés. Cette polyvalence permet de proposer et d'établir avec un patient un parcours global de prévention et de dépistage des maladies infectieuses et de promotion d'une bonne santé sexuelle.

La baisse du nombre d'**actions « aller vers »** (en fonction du territoire et de publics ciblés)**,** constatée en 2014, s'est poursuivie en 2015 en raison des réorganisations de centres. 21 actions d'« aller vers » ont été menées en 2015, portant sur le dépistage des IST, du VIH, de la tuberculose, la vaccination ou l'accès aux droits.

19 **associations** ont été subventionnées en 2015. D'autres ont fait l'objet de conventions sans subvention, notamment Médecins du monde. Des partenariats ont été développés avec des associations travaillant auprès de publics spécifiques (migrants, consommateurs de drogues, patients malades en quête d'hébergement). Des partenariats techniques ont également été mis en place avec le laboratoire P3 d'Avicenne concernant le dépistage de la tuberculose ou avec l'APHP concernant le dépistage de l'hépatite C.

Suite à un important travail mené en 2015, l'accréditation pour les examens de biologie moléculaire bactériologie réalisés par le **laboratoire départemental** de biologie médicale a été obtenue en février 2016, et les démarches sont poursuivies pour les autres types d'analyse.

En matière de **lutte contre la tuberculose**, les réalisations ont eu trait à la mise en place d'un dispositif d'alerte centralisé, en vue d'améliorer la qualité de l'information initiale lors de signalement d'une tuberculose et pour assurer une meilleure lisibilité de l'organisation pour les professionnels. Les signalements de tuberculose arrivent tous désormais en un point unique pour tout le Département de Seine-Saint-Denis au Service de la prévention et des actions sanitaire, où une cellule composée d'une infirmière et d'une secrétaire est chargée de réaliser la pré-enquête auprès des établissements déclarants, de centraliser les comptes-rendus et résultats bactériologiques et de communiquer les informations recueillies.

Concernant **le dépistage des IST et VIH**, l'objectif en 2015 était de faire habiliter le nouveau Centre gratuit d'information, dépistage et diagnostic du VIH, des hépatites et des informations sexuellement transmissibles (CeGIDD). Les dossiers d'habilitation ont été soumis à l'ARS en septembre 2015 et l'habilitation a été obtenue fin décembre 2015. Elle concerne un site principal sur Bobigny (Immeuble Européen 2) et 4 antennes situées à Aulnay-sous-Bois, Montfermeil, Montreuil et Aubervilliers/Saint-Denis. L'activité prévisionnelle s'appuie sur 59 heures de consultations hebdomadaires pour 11 500 consultations ainsi que 20 actions « aller vers » par an.

En termes de **vaccination**, les priorités en 2015 ont été de gérer la pénurie de vaccins. En effet, depuis mars 2015, des difficultés durables d'approvisionnement des vaccins combinés contenant la valence coqueluche au niveau mondial ont eu un retentissement sur le flux de certains vaccins. Le vaccin BCG a lui aussi continué à connaître des tensions d'approvisionnement. Ces pénuries ont engendré des surcoûts liés notamment à l'achat de vaccins hors marché.

Action Santé bucco-dentaire

En 2015, le nombre d'enfants bénéficiaires est en diminution avec plus de 28 000 enfants de 5 et 6 ans concernés par des actions d'animation et d'éducation pour la santé bucco-dentaire. Toutes les tranches d'âges n'ont pu être touchées par les actions de santé bucco-dentaire compte tenu des difficultés rencontrées par certaines équipes techniques locales. De plus, certains enfants, repérés comme les plus vulnérables (notamment les enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance ou les enfants porteurs de handicap) ne sont pas bénéficiaires ou très à la marge.

Par ailleurs, depuis 2014, l'Assurance maladie a réduit très fortement son action dans le champ de l'éducation pour la santé en réduisant le périmètre du dispositif M'T Dents à destination des enfants de 6 ans, soit d'un objectif de 22 000 enfants à 711 enfants scolarisés dans 4 villes, ce qui a impacté le programme départemental bucco-dentaire.

En 2015, 5 villes ont mené des actions d'éducation à la santé dans les Instituts médico-éducatifs (IME), qui ont concerné 151 enfants. Plusieurs actions visant l'implication des parents dans les projets et actions en éducation à la santé bucco-dentaire des enfants ont été développées par les équipes locales en 2015, ce qui témoigne de la faisabilité et de l'intérêt de ces actions.

En collaboration avec la DEF et la DSOE, la réflexion sur l'évolution du programme bucco-dentaire a débuté fin 2015 et se poursuivra en 2016. Il s'agira notamment d'élargir les modalités d'actions et de cibler de nouveaux publics.

Action Prévention des cancers

Les campagnes de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colo-rectal sont mises en œuvre par le Groupement d'intérêt public « Comité départemental des cancers 93 », dont la présidence tournante a été assurée en 2015 – et ce jusqu'au 1er juillet 2016 – par le Conseil départemental.

S'agissant du dépistage organisé du cancer du sein, le nombre de personnes dépistées est en recul de 5 % et le taux de participation à la campagne sur deux ans devrait légèrement diminuer et se situer entre 40 et 42 %.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal, le nombre de personnes dépistées est de 17 396. Les modalités de dépistage ont évolué en 2015 suite au changement de test décidé dans le cadre du programme national de dépistage organisé du cancer colorectal, avec le remplacement du test Hémoccult par un test immunologique, entraînant un arrêt des lectures fin janvier 2015 et une reprise progressive du dépistage avec le nouveau test de mai à décembre 2015. Le niveau de participation devrait renouer avec les niveaux de participation passés - voire s'améliorer du fait du nouveau test - en 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique	Dépenses	0,086	0,109	0,134	0,12	0,09
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,622	2,256	2,309	2,2	2,28
	Recettes	3,024	2,904	2,371	2,65	1,94
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,277	0,297	0,283	0,3	0,16
	Recettes	0,227	0,229	0,102	0,12	0,06
Prévention des cancers	Dépenses	0,384	0,389	0,389	0,43	0,48
Total Programme « Prévention et promotion de la santé »	**Dépenses**	**3,37**	**3,05**	**3,1**	**3,06**	**3,01**
	Recettes	**3,251**	**3,133**	**2,473**	**2,76**	**2,00**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,029	0,009	0,009	0,014	0,006
Total Programme « Prévention et promotion de la santé »	**Dépenses**	**0,029**	**0,009**	**0,009**	**0,014**	**0,006**

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

Mise en œuvre : Service de la prévention et des actions sanitaires de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS)

La politique de Prévention et de promotion de la santé vise à élever le niveau de santé de toute la population et à réduire les inégalités en la matière. Il s'agit à la fois d'une démarche de prévention, de préservation et d'amélioration de la santé dans le champ de la lutte contre les maladies infectieuses, de la lutte contre les cancers et du bucco-dentaire.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	92,44%
2012 :	78,95%
2013 :	89,00%
2014 :	88,11%
2015 :	87,02%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	95,13%
2012 :	84,74%
2013 :	75,88%
2014 :	86,30%
2015 :	63,77%

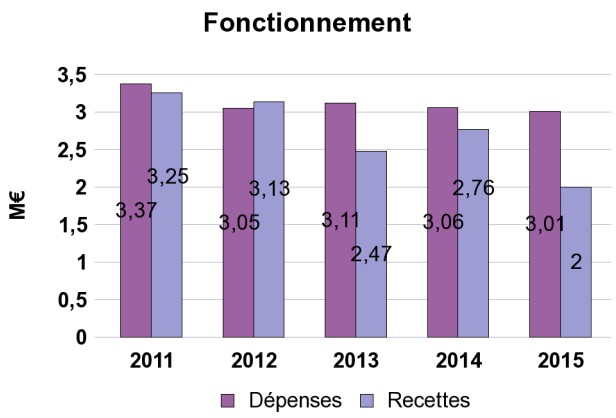

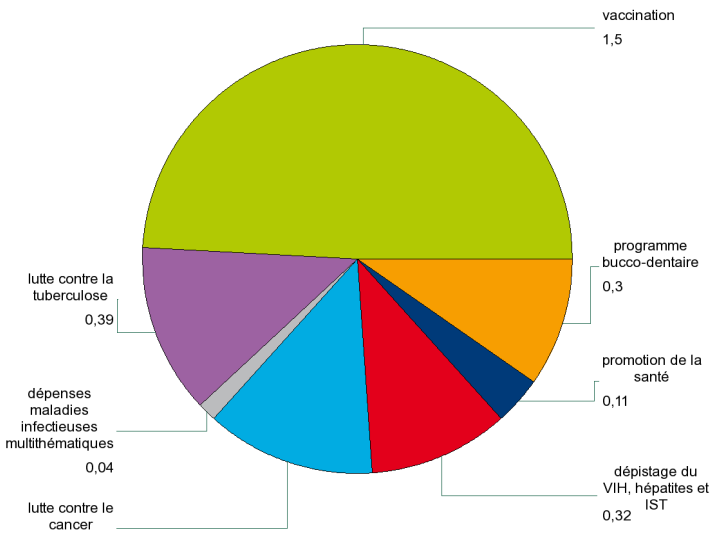

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette	0,12	-0,08	0,64	0,3	1,01

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Dép. d'investissement	0,03	0,01	0,01	0,01	0,01

Depuis 2004, le Département met en oeuvre des programmes de santé publique (tuberculose, Infections Sexuellement Transmissibles, vaccination, cancers) dans le cadre de conventions avec l'Etat. A ce titre il a bénéficié d'une Dotation générale de décentralisation (DGD) de 4,642 millions d'euros en 2015. Concernant les recettes directes, l'Agence régionale de santé (ARS) était, en 2015, le principal financeur (1,240 M€ dont 0,800 M€ au titre du financement additionnel 2015). L'Assurance Maladie a participé à hauteur de 0,752 M€ dont 0,417 € au titre de remboursement des vaccins. L'ensemble des recettes directes (2,001 €) a diminué de 28 % ce qui s'explique à la fois par des retards de recouvrement de recettes (plan de dépistage systématique et vaccins pour lesquels 4 mois de recettes seront perçus en 2016) et par la diminution de concours financiers (arrêt du financement du dispositif M'T Dents par l'Assurance maladie, baisse de la compensation de l'Etat).

Les dépenses directes de fonctionnement ont diminué de 1,8 %, notamment celles liées à l'action santé bucco-dentaire et à la promotion de la santé, la veille et l'analyse en santé publique. Les dépenses de fonctionnement sont consacrées pour l'essentiel à l'action maladies infectieuses (76 % des dépenses dont 49 % pour la vaccination).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	43
catégorie B :	34
catégorie C :	15
Nombre total de postes :	**92**

Consultations

Les consultations sont des prestations de prévention et de dépistage destinées à l'ensemble de la population réalisées dans les deux Centres Départementaux de Prévention Santé (CDPS), le Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) et leurs antennes.

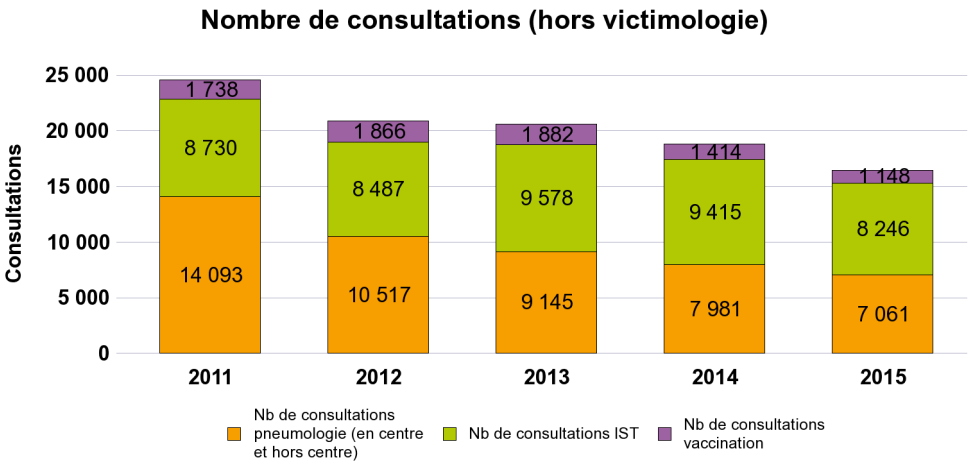

Au total , 16 455 consultations ont été réalisées dans les Centres départementaux de prévention santé en 2015. Ce chiffre est en diminution depuis 2011. Cette baisse s'observe sur l'ensemble des champs d'activité. La baisse est plus marquée concernant les consultations vaccination (-18,8 %). En effet, ce type de consultations a vu son offre réduite du fait du développement des consultations polyvalentes. 2015 est la première année de mise en place des consultations polyvalentes (1 685 consultations "labellisées" polyvalentes).

Concernant les IST, la baisse d'activité en 2015 est conjoncturelle. Elle s'explique par la mise en oeuvre du projet de service qui a conduit à la fermeture définitive des sites de Noisy-le-Grand et Villemomble et l'annulation de consultations qui ont affecté les sites de Montreuil et Bobigny.

Concernant la tuberculose, dans un contexte de stabilité de l'activité autour des cas index signalés ou notifiés au Département, le nombre de consultations en centre (- 10 %) et hors centre (- 14 %) a baissé.

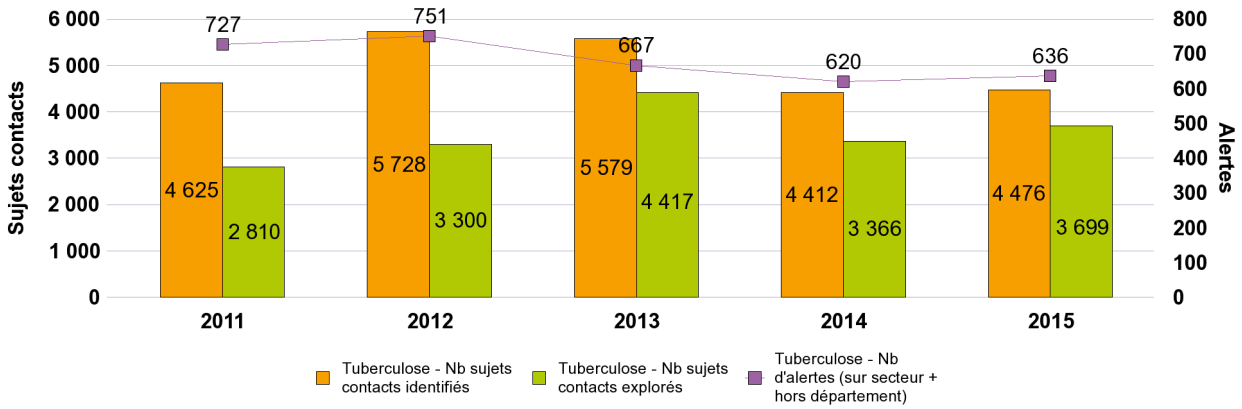

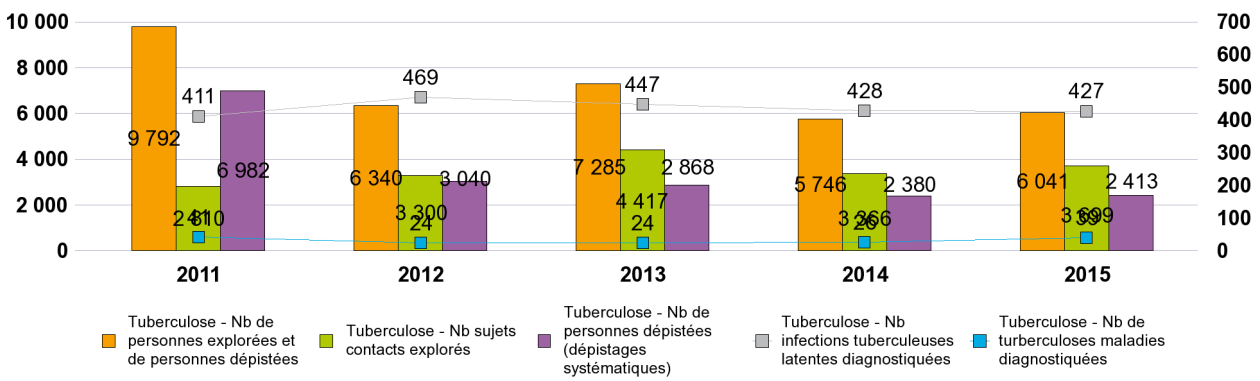

Les données de 2015 sont provisoires, mais elles permettent de dégager de grandes tendances.

Pour les dépistages autour de cas, on observe une stabilité du nombre de cas de tuberculose ou d'infections tuberculeuses latentes (ITL) signalés ou notifiés par rapport à 2014 avec 636 cas (+ 3 %). Les alertes liées au nombre de cas index de tuberculose maladie résidant en Seine-Saint-Denis sont en diminution (de 434 cas à 404 cas, - 7 %) alors que le nombre de cas index hors département comptant au moins un sujet contact est en nette augmentation (139 à 171 cas, + 23 %).

Pour les dépistages autour d'un cas index de tuberculose maladie et d'ITL de - 15 ans, le nombre de sujets contacts (SC) identifiés progresse de 1 % ; celui du nombre de SC dépistés est en progression de 10 % alors qu'en 2014 ces deux indicateurs avaient fortement diminué. Le suivi des nouvelles recommandations (prioriser les dépistages autour des formes les plus contagieuses et en fonction des caractéristiques des SC) sont désormais intégrées et ne conduisent pas à une baisse de l'activité.

Le taux de personnes dépistées s'établit à 82,5 % soit 6 points de plus que le niveau de 2014. Le nombre de tuberculoses maladies découvertes progresse significativement avec 35 cas supplémentaires par rapport à 2014. Le nombre d'ITL qui se situe à 427 cas se situe à un niveau proche de 2014.

On remarque, comme en 2014, une baisse des consultations en centres (- 10 %), du nombre de radios réalisées (- 8 %) notamment par camion-radio (- 14 %). Les dépenses directes relevant de la tuberculose sont en diminution de 5 %.

S'agissant du dépistage actif, l'activité se situe un peu au-dessus de celle de 2014 (+ 1 %) mais avec un renforcement des interventions à la Consultation d'Accès aux Soins et d'Orientation (CASO) de Médecins du Monde à Saint-Denis, qui concentrent la totalité des cas de tuberculose diagnostiqués cette année. Le rendement pour l'ensemble de ces actions est de 166/100 000 radios, largement supérieur au seuil de 10 fois l'incidence nationale.

Nombre de dépistages VIH réalisés dans les CDDPS

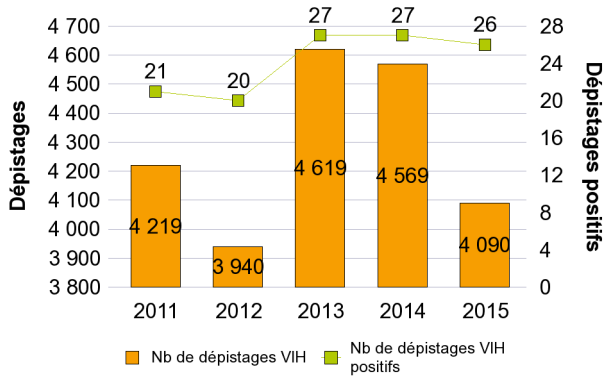

Nombre de dépistages Hépatite B réalisés dans les CDDPS

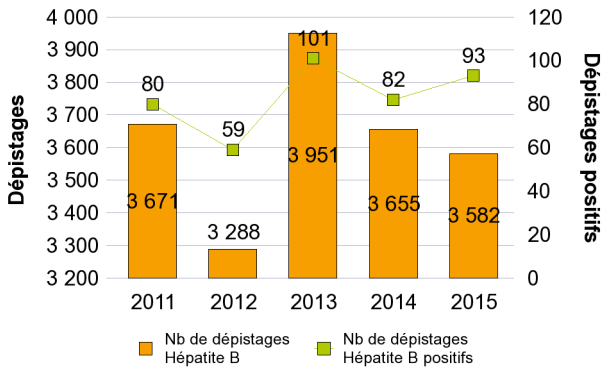

Nombre de dépistages Chlamydiae réalisés dans les CDDPS

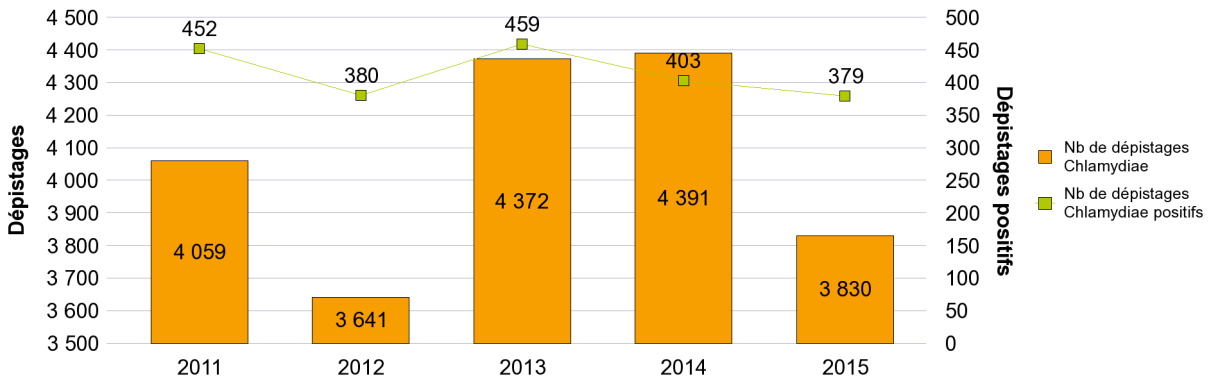

En 2015, le nombre d'examens a diminué de 10 % avec des évolutions contrastées selon les IST : les dépistages du VIH, de la syphilis, des chlamydiae-gonocoques ont diminué de 10 à 14 %, les dépistages de l'hépatite B (HB) comme de l'hépatite C (HC) ont diminué de 1 à 2 %. Cette diminution d'activité est conjoncturelle et résulte de la mise en oeuvre progressive du projet de service.
Les pourcentages de diagnostic positifs qui sont pour l'heure connus (VIH, HB, HC) progressent dans leur ensemble et continuent de se situer à des niveaux supérieurs au niveau francilien pour le VIH et l'HB et à un niveau équivalent pour les HC.
Les dépenses directes relevant des IST ont diminué de 7 % en 2015.

Examens

Les examens effectués par le laboratoire départemental sont des analyses médicales destinées aux patients des CDDPS, du CIDAG, de la PMI et de la médecine préventive du Département.

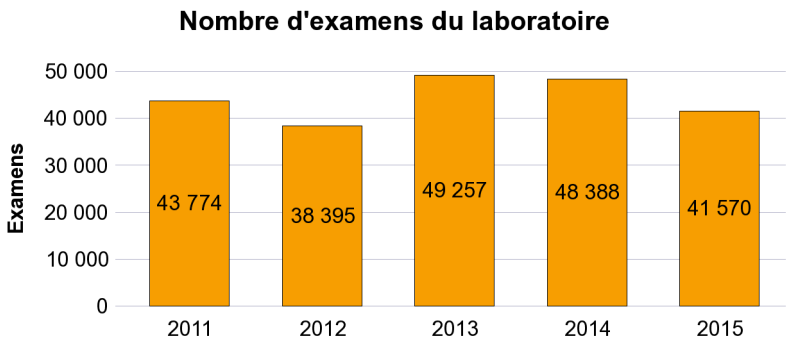

En nombre d'examens, l'activité du laboratoire a diminué de 14 % en 2015, principalement du fait de la diminution du nombre d'analyses liées aux IST suite à la baisse du nombre de consultations IST (Hépatite B, VIH, syphilis à l'exception du dépistage conjoint des chlamydiae et des gonocoques qui reste le dépistage le plus pratiqué). En revanche, le nombre d'analyses des tests IGRA, mis en place depuis janvier 2014, a plus que doubler en 2015 du fait de sa généralisation comme outil de dépistage par les CDPS dans la lutte contre la tuberculose.

Activité de l'équipe d'agents techniques polyvalents

L'équipe des agents techniques polyvalents est chargée d'assurer les collectes de prélèvements pour le laboratoire dans les CDPS, PMI CMS et à la Médecine Préventive , le retour des résultats, la livraison de certains vaccins, l'approvisionnement en matériel des CDPS.

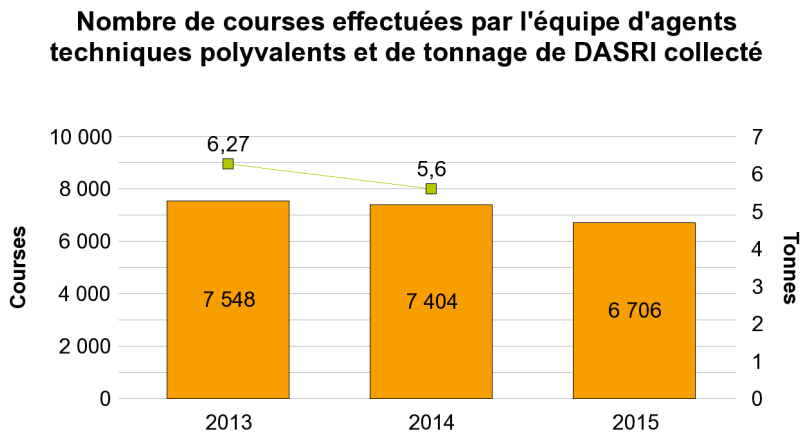

6 706 courses ont été réalisées en 2015, soit une baisse de 9 % par rapport à 2014, du fait du regroupement des CDPS intervenu en 2014/2015 et de la diminution globale des consultations sur l'année.

En termes de structures desservies en 2015, 57 % de l'activité concernaient les CDPS et le laboratoire départemental, 24 % les circonscriptions de Service social, 12 % les centre PMI et les centres de planification familiale, et 7 % d'autres structures (Centres municipaux de santé, médecine professionnelle).
Le tonnage des déchets médicaux est en diminution depuis 2 ans (4,3 tonnes collectées en 2015 soit - 23 % par rapport à 2014).

Mise à disposition de vaccins

Cette prestation vise à mettre à disposition de la population l'ensemble des vaccins inscrits au calendrier vaccinal.

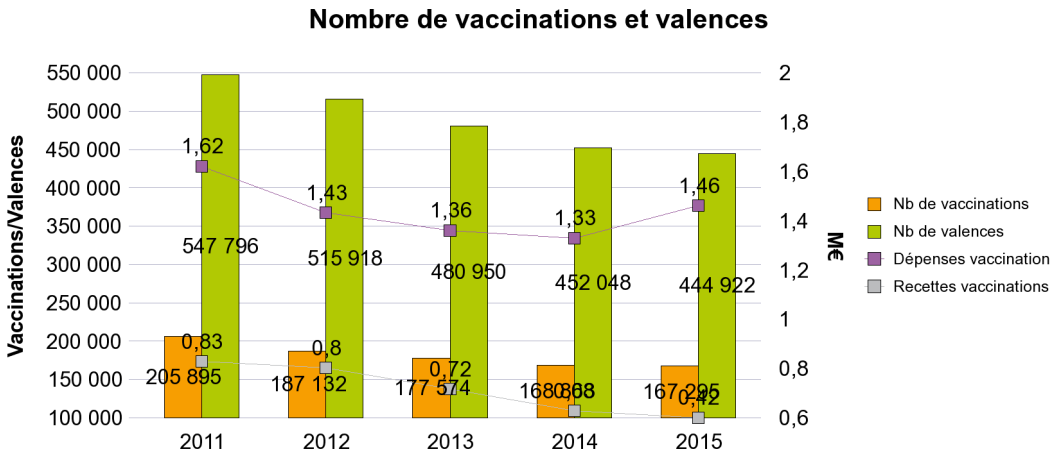

En 2015, le nombre de vaccins réalisés est stable, après une diminution régulière depuis 2009. Le nombre de valences administrées est en légère diminution (- 2 %). Si la grande partie des vaccinations réalisées reste essentiellement le fait de la PMI (87 % des vaccinations), il est à noter une augmentation du nombre de vaccins réalisés dans les séances publiques implantées dans 30 villes du département (+ 11 %). On note la progression importante du nombre de vaccins hexavalents réalisés (+ 15 %), qui se sont substitués aux pentavalents, ainsi que du nombre de vaccins BCG réalisés (+ 35 %). Globalement, les dépenses au titre des vaccinations ont progressé de 10 % en 2015.

Les recettes liées au remboursement des dépenses de vaccination par l'Assurance Maladie, corrélées à l'activité, sont en diminution depuis 2009. En 2015, elles ont représenté 29 % des dépenses constatées soit une diminution de 20 points par rapport à 2014. Cette forte diminution s'explique par l'absence de recouvrement en 2015 de 4 mois de recettes, qui seront perçues sur l'année 2016.

Action Prévention des cancers

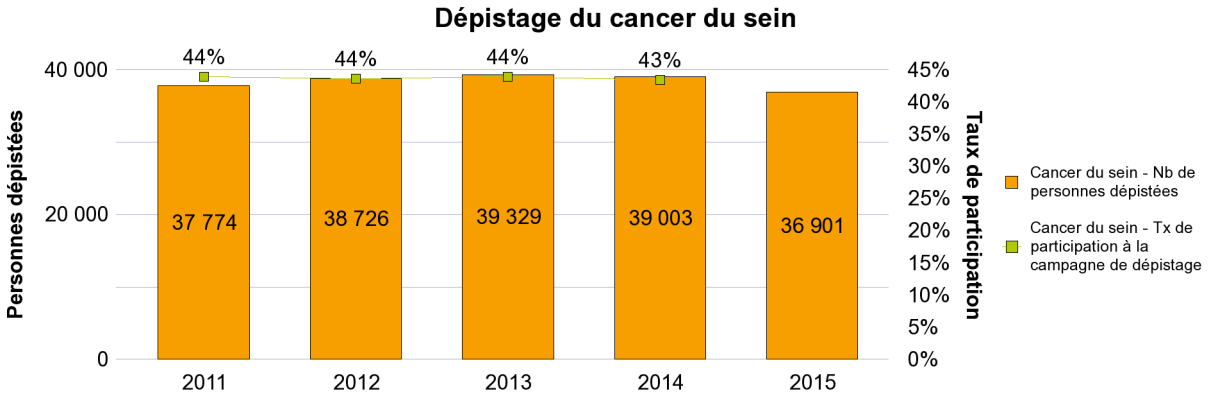

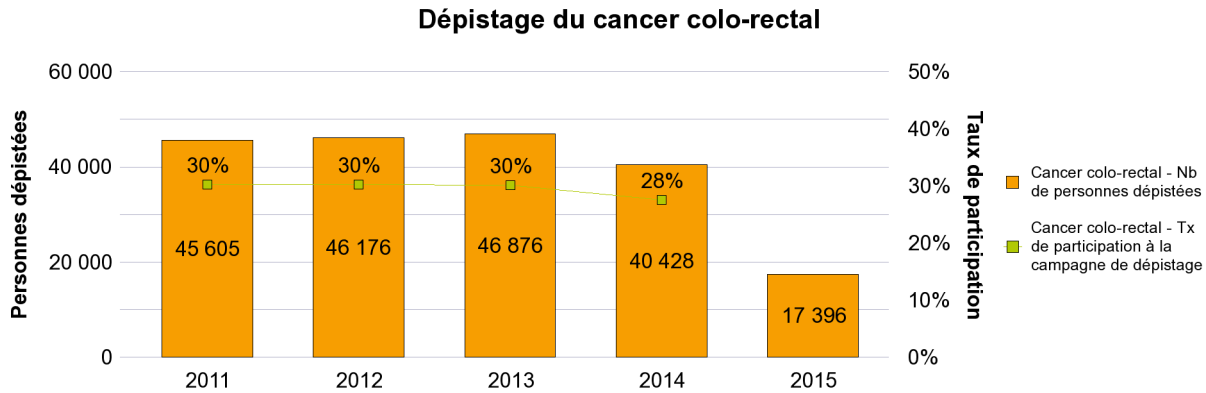

Les résultats pour l'année 2015 sont encore partiels.

S'agissant du dépistage organisé du cancer du sein, le nombre de personnes dépistées est en recul de 5 % et le taux de participation à la campagne sur deux ans (InVS) devrait légèrement diminuer et se situer entre 40 et 42 %. En 2014, le département se situait au troisième rang francilien (taux francilien de 39,8 % en 2013-2014, inférieur au taux national de 51,7 %). Sur 2014-2015, le nombre de cancers détectés était de 369 dont 7 % à l'issue de la deuxième lecture que propose le dépistage organisé du cancer du sein.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal, le nombre de personnes dépistées était de 17 396 en 2015 ce qui fait suite au changement de test décidé dans le cadre du programme national de dépistage organisé du cancer colorectal avec le remplacement du test hémoccult par un test immunologique (Oc-Sensor). Ces changements ont entrainé un arrêt des lectures puis une reprise progressive du dépistage avec le nouveau test. En 2014, le taux de participation se situait pour la campagne 2013-2014 à 27,8 % (deuxième place régionale et bien au delà de la moyenne régionale de 22,7% et peu éloigné de la moyenne nationale de 29,8%). Pour 2014-2015, 36 cancers et 139 polypes à risques ont été détectés.

Action — Santé bucco dentaire

Les actions de prévention bucco-dentaire inscrites dans le programme départemental de prévention bucco-dentaire sont menées par les équipes techniques locales (ETL) des 32 villes conventionnées avec le Département.

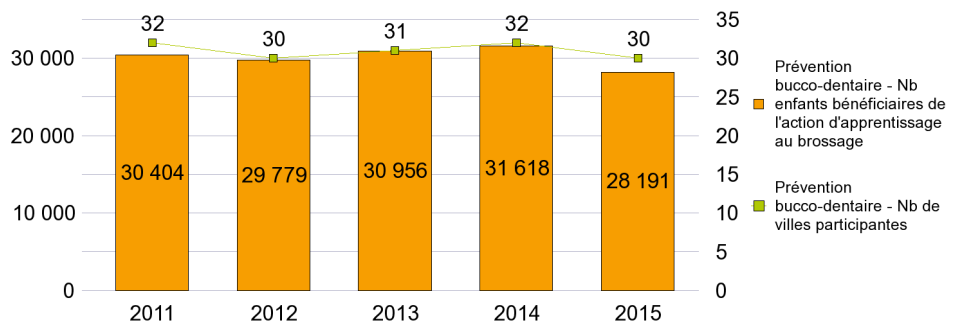

Le nombre d'enfants bénéficiaires a diminué de 11 % en 2015 avec 28 191 enfants de 5 et 6 ans concernés par les actions d'apprentissage au brossage. Cette baisse est consécutive à la décision de l'Assurance Maladie d'arrêter le dispositif M'T Dents qui concernait les enfants de 6 ans.
Le programme départemental de prévention buccodentaire a pris fin dans deux villes. Dans quatre villes, il a été supprimé sur certaines tranches d'âge. Enfin on a assisté à une diminution globale du nombre d'enfants bénéficiaires pour les villes poursuivant leur action, notamment les 6 ans qui constituaient le public du dispositif M'T Dents.

Action — Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique

Subventions et participations

Les subventions et participations accordées aux associations ont pour objet de soutenir les associations ou GIP engagées dans des actions de santé entrant dans les compétences déléguées et les orientations départementales ainsi que de contribuer à une meilleure prise en charge des besoins. Depuis 2012, le Département soutient une préparation publique au concours de la première année commune des études de santé (PACES) organisée par l'Université Paris XIII.

En M€	2014	2015
Nombre d'associations soutenues financièrement (hors participation)	20	19
Montant des participations (lutte contre le cancer)	0,41	0,45
Montant du soutien aux associations et aux hôpitaux	0,23	0,25
Montant du soutien à la PACES et MSP	0,05	0,05
Total	**0,68**	**0,75**

Le montant total des subventions a connu une augmentation en 2015 du fait de la prise en charge en année pleine du poste de directrice du CDC 93 et d'une augmentation de la subvention accordée à l'hôpital Delafontaine pour le soutien d'un CIDDIST sur Saint-Denis.

Le montant accordé aux 19 associations et fondations soutenues est quant à lui resté stable à hauteur de 180 500 €.

Le service a poursuivi son concours à la consultation spécialisée pour la prise en charge de la tuberculose pédiatrique à l'hôpital Jean Verdier de Bondy et au CIDDIST porté par le service de maladies infectieuses du Centre Hospitalier Delafontaine de Saint-Denis. Un partenariat pour la mise en place d'une antenne CeGIDD en coopération avec l'hôpital de Montfermeil a également été initié.

Depuis 2006, le Département concourt également au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du CDC 93 pour la mise en oeuvre des dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal ainsi qu'au Groupement d'Intérêt Scientifique sur les cancers professionnels (GISCOP 93). Enfin, le Département a continué de soutenir l'organisation de la première année commune aux études de santé (PACES) à l'Université Paris XIII .

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	18	18	18	19	20
Montant versé en euros	189 000	151 460	151 500	152 000	180 500

PROGRAMME	Prévention des conduites à risques
Ce programme relève de la Mission ***Solidarité, insertion, santé.***	Ce programme comporte deux actions : - Connaître, évaluer, former, - Espace de prévention « Tête à tête ».

Contexte

L'étude des parcours et des situations, les réflexions et les travaux menés par l'équipe de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR), montrent que plus les personnes sont en situation de précarité et de vulnérabilité, plus leurs conduites à risques sont aggravées, avec les effets de mise en danger d'eux mêmes ou de leur entourage que celles ci peuvent engendrer.

Dans ce contexte, les professionnels de tous domaines - action sociale, éducation, santé, insertion, justice… - expriment régulièrement leurs difficultés à accompagner les publics et à trouver des réponses adaptées.

La MMPCR se positionne comme une structure ressource en recherche-développement, à l'articulation de ces différents champs, avec le projet de contribuer à accompagner, sensibiliser et mobiliser les différentes catégories d'acteurs en relation avec les publics engagés dans des conduites à risques, dans la mise en œuvre d'actions de prévention.

Depuis le 1er juillet 2013, le Département de Seine Saint Denis et la Ville de Paris ont regroupé les Missions existantes au sein de chaque collectivité, dans le but de mutualiser leurs projets, savoirs faires et moyens. Cela se traduit par la mutualisation progressive des actions menées, la mise en synergie des équipes et une gouvernance partagée entre les deux collectivités. L'année 2015 a été la seconde année pleine de mise en œuvre de ce partenariat.

Outre les actions auprès des professionnels, la MMPCR, pour le Conseil départemental de Seine Saint Denis, anime l'espace Tête à Tête, situé dans le centre commercial de Rosny II. Ce lieu accueille les jeunes individuellement ou en groupe, pour les sensibiliser, les informer et répondre à leurs préoccupations sur les problématiques liées à la sexualité, à l'usage de produits psycho-actifs, à l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux numériques, au mal-être, aux violences. Il travaille aussi en direction des professionnels qui accompagnent les jeunes autour de ces mêmes problématiques.

Objectifs du programme

Ce programme a pour **objectifs stratégiques** :

- **le soutien aux acteurs de prévention professionnels** (services départementaux, collectivités, associations) avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'évaluation et à la formation en prévention des conduites à risques. Il s'agit de sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs dans leurs démarches de prévention.

- **l'accueil et l'information en direction des jeunes de 13 à 25 ans du département** avec le Tête à Tête, espace d'écoute, de dialogue et d'information positionné pour échanger et répondre à leurs questions. Les actions du Tête à Tête sont développées à travers trois axes : accueil individuel, animation de groupes, animation autour d'un support thématique.

Mise en œuvre des priorités

L'action du Centre de ressources

En 2015, 3 982 professionnels ont bénéficié de l'action du Centre de ressources, dont 2 810 en actions ponctuelles et 1 172 en accompagnements.

Les actions ont répondu aux objectifs suivants :

- Afin d'éclairer les processus d'entrée et à l'œuvre dans les conduites à risques, la Mission a organisé en 2015 :

- les premières Rencontres de la MMPCR ainsi regroupée (Paris et Seine-Saint-Denis), intitulées « *Face aux conduites à risques : les chemins créatifs de la prévention* » ;
- cinq déjeuners ou petits-déjeuners débats sur les thèmes suivants : « *L'éducation populaire : un instrument pour le vivre ensemble* », « *Agir sur les vulnérabilités sociales* », « *Le phénomène des bandes de jeunes aujourd'hui, phénomène constant ou en mutation ?* », « *Le Michetonnage : face aux conduites à risque prostitutionnel(le)s, quelle prévention ?* » et « *Les usages de drogues des adolescents parisiens et sequano-dyonisiens en 2014 : quelles évolutions, quelles spécificités ?* ».

Dans le cadre du volet enquêtes-études, la MMPCR a fait réaliser un sur-échantillonnage sur la Seine-Saint-Denis et Paris à partir de l'enquête nationale ESCAPAD. Celui-ci, fait ressortir, dans un contexte national d'augmentation des consommations, notamment chez les jeunes filles, que bien que les consommations soient moindres en Seine-Saint-Denis qu'à Paris, le taux d'usages problématiques y est toutefois significativement élevé.

- Afin d'accompagner les compétences des acteurs, plusieurs actions ont été menées.

Il s'agit de cycles de formations et de formation-actions :
- la 5ème promotion du Diplôme Universitaire en Prévention des Conduites à Risques (DESU) concerne pour 2015-2016, 14 stagiaires ;
- la Mission a été sollicitée par la MILDECA (Mission de Lutte contres les drogues et les conduites addictives) pour mener des formations sur les sites suivants : La Courneuve, Paris 18ème, Nantes et Marseille, et évaluer les conditions de leur transférabilité sur différents territoires ;
- la MILDECA a également sollicité la Mission pour mettre en œuvre une formation des professionnels, chargés du dispositif expérimental de prévention de la récidive pour des majeurs en situation délictuelle et pris dans une problématique d'addiction à des substances psychoactives, en lien avec le Tribunal de Bobigny. 8 journées au total ont été organisées en 2015 ;
- suite au succès de la première formation sur site programmée à La Courneuve en 2014, pour répondre au diagnostic local réalisé avec l'Agence régionale de santé et dans le cadre du Contrat local de santé, une deuxième session a été organisée fin 2015-début 2016 ;
- la ville de Tremblay-en-France a bénéficié d'une formation sur site à destination des cadres de la ville (11 participants), dans la suite des sessions organisées en 2014 ;
- en lien avec le Pôle personnel et relations sociales, une formation sur la prévention de la violence verbale entre les professionnels et les usagers, élaborée par la Mission et intitulée « Lexique de la violence », a été proposée aux circonscriptions d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de Service social et de Protection maternelle et infantile (PMI). En 2015, quatre circonscriptions en ont bénéficié ;

Des groupes de travail se sont par ailleurs réunis concernant notamment la prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics et la prévention du « michetonnage ».

- Des démarches et outils de prévention ont été accompagnés, valorisés, évalués

Cet axe est développé tout au long de l'année avec l'espace accueil outil qui permet de proposer un accompagnement, des ressources et méthodes pour les projets de prévention porté par les acteurs.

Par ailleurs, les projets suivants ont été expérimentés et/ou accompagnés :
- un programme de renforcement des compétences psycho-sociales : « Vers le Pacifique » mis en place au collège Jean-Jaurès de Saint-Ouen. Initié en 2014, ce projet s'est poursuivi en 2015 : présentation aux parents, animation d'ateliers par les enseignants, formation de nouveaux enseignants. Le premier bilan montre que les professionnels ont changé leur regard sur les élèves et collègues et une évaluation a été réalisée en vue de consolider le dispositif.
- la « mission Papillagou » : expérimentation proposée par l'association APCIS à Stains et Epinay, accompagnée méthodologiquement par la Mission et soutenu financièrement par la DEJ, qui s'est étendue en 2015 à Montreuil avec l'association Lea, et vise à agir sur l'amélioration du climat scolaire. En 2015, les associations qui accompagnent ce projet ont mené leur action sur 5 établissements scolaires et 28 classes, soit plus de 800 élèves concernés.

Deux accompagnements sur site ont été menés :
- celui de la soirée « Street CIN-E-MOI », en collaboration avec la mairie du 19ème à l'UGC Ciné Cité Paris 19ème, pour présenter le film réalisé par des jeunes accompagnés de professionnels du centre social du 19ème, sur le thème de l'entrée dans les trafics,
- deux journées pédagogiques valorisant les compétences psycho-sociales, en direction des professionnelles de la petite enfance de deux crèches : à Paris 19ème et Drancy.

Enfin, la MMPCR 93 soutient financièrement depuis 2007 les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) dont les missions sont : l'accueil, l'information et l'accompagnement des usagers, l'intervention de proximité. Elles mettent en œuvre également l'accompagnement social de ces publics précarisés et vulnérabilisés, très éloignés des dispositifs d'action sociale et d'insertion. Trois CAARUD interviennent en Seine-Saint-Denis.

La Mission a enfin participé à des réseaux inter-institutionnels et professionnels en apportant sa contribution à plusieurs comités de pilotage et groupes de travail sur les thèmes suivants : prévention des consommations et addictions, soutien à la parentalité, estime de soi. Elle est également intervenue dans plusieurs rencontres institutionnelles et professionnelles organisées dans le département.

L'action de l'espace de prévention Tête à Tête :

L'année 2015 se caractérise par une relative stabilité de la fréquentation du Tête à Tête (16 485 visiteurs ont été rencontrés contre 16 713 en 2014).

- L'accueil spontané demeure le mode de fréquentation le plus important de l'espace (64 %). Les visiteurs y passent en moyenne 15 à 30 minutes. Ils sont principalement âgés de 16 à 20 ans (48 %) et de sexe masculin (63 %). Ils se rendent dans le centre entre amis. En 2015, ils découvraient pour moitié l'Espace pour la première fois (à 53 %).

L'analyse des échanges avec les jeunes indique que la thématique de la vie affective et sexuelle représente 41 % des sollicitations, suivie par les problématiques de drogues et d'addictions (24 %), de mal-être (10 %), de l'usage des écrans (14 %), de discriminations (7 %) ainsi que de violences (4 %).

En parallèle de l'écoute, l'équipe du Tête à Tête diffuse également du matériel de prévention et des brochures d'information.

Les faits marquants de 2015 concernent :

- l'accueil d'élèves de Terminale en Sciences et technologies de la santé et du social. 11 groupes d'élèves ont été accompagnés en 2015 sur la méthodologie de projet appliquée au secteur sanitaire et social, en relation avec les actions de prévention menées par le Tête à Tête ;
- l'apparition de demandes d'entretiens formulées par des tiers, professionnels ou parfois parents. L'objectif est le plus souvent d'aider le jeune à évaluer si la situation, liée à des prises de risques, nécessite un accompagnement ou non (21 visites entretiens ont été demandées par un tiers en 2015) ;
- une augmentation importante d'un type d'accueil nécessitant l'écoute active d'un ou deux intervenants, et ayant pu entraîner la sollicitation de la Cellule de recueil des informations préoccupantes de Seine-Saint-Denis (CRIP) pour des mineurs en danger ou risque de danger ;
- la tenue d'un stand à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le Sida, sur le thème : « le virus n'est pas encore vaincu » (1 042 visiteurs).

- L'accueil de groupes (établissements scolaires et structures jeunesse) a représenté 24 % du public accueilli en 2015, avec 3 977 jeunes concernés par une séance collective de prévention. Les structures jeunesse hors établissements sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil, ce qui permet de toucher de nombreux publics. 65 % des jeunes reçus ont entre 13 et 15 ans. 80 % d'entre eux ne connaissaient pas le Tête à Tête. 81 % des visiteurs ont trouvé le contenu des séances sensiblement intéressant et 49 % d'entre eux reviendraient sûrement.

En 2015, un atelier sur les conduites à risques liées aux relations sexuelles non protégées et aux consommations de drogues a été réalisé avec des jeunes d'un foyer de l'Aide sociale à l'enfance. Par ailleurs, cinq ateliers d'été ont été proposés dans le cadre des animations de groupe habituelles : ils ont abordé différents champs des conduites à risques et permis de maintenir une activité plus soutenue durant les mois de juillet et d'août. Enfin, l'opération « Stand up : le Tête à tête dans votre établissement », qui consiste à assurer la tenue ponctuelle d'un stand dans des établissements scolaires, a été organisée dans 4 établissements (lycées). Cette opération a permis de rencontrer près de 800 jeunes.

Enfin, l'espace Tête à Tête a accueilli en 2015 un évènement thématique (exposition annuelle) intitulé : « Face to Face : Comment rester connecté avec toi-même ? », sur le thème des réseaux sociaux numériques. Il s'agissait de permettre aux visiteurs de mieux appréhender le fonctionnement et l'intérêt des réseaux sociaux numériques, d'apprendre à les utiliser, mais aussi d'en découvrir les usages problématiques et les risques. Cette exposition a rencontré un vrai succès auprès du public et des professionnels et a été lauréate du Prix Prévention de la délinquance 2015 « Cybercriminalité et prévention dans l'espace numérique », organisé nationalement par le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD). Le Tête à Tête a ensuite concouru pour le même prix organisé au niveau européen aux côté d'une vingtaine de pays concernés.

En parallèle, 65 visites guidées à partir de cet évènement thématique, ont été animées par les intervenants, touchant près d'une centaine de professionnels.

Enfin, deux animations éphémères ont été réalisées, afin de médiatiser cet évènement auprès des jeunes présents dans le Centre commercial : « Selfie » et « Questions pour un geek », au cours desquelles le public a été amené à participer à des jeux autour de l'exposition.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,387	0,427	0,312	0,346	0,348
	Recettes	0,037	0,094	0,121	0,185	0,260
Espace de prévention « Tête à tête »	Dépenses	0,170	0,142	0,172	0,159	0,160
	Recettes	0,363	0,397	0,372	0,289	0,210
Total Programme « Prévention des conduite à risques »	**Dépenses**	**0,557**	**0,570**	**0,485**	**0,505**	**0,508**
	Recettes	**0,400**	**0,491**	**0,493**	**0,474**	**0,470**

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Mise en œuvre : Mission de prévention des conduites à risques (MPCR)

La politique départementale de prévention des conduites à risques à pour objectifs de réduire les conduites à risques et d'en prévenir l'exacerbation, en s'appuyant sur la compréhension des processus à l'oeuvre dans leur production et en aidant à l'identification des leviers susceptibles de faire prévention.

Moyens financiers

Taux de réalisation CA/BP

2011	:	92,2%
2012	:	99,3%
2013	:	88,0%
2014	:	87,1%
2015	:	93,3%

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette	0,16	0,08	-0,01	0,03	0,04

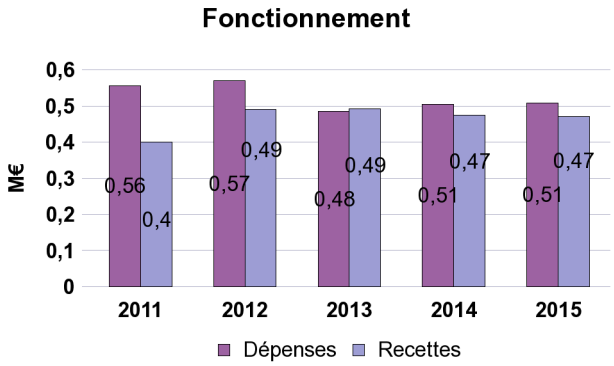

Dépenses par action (en M€)	2011	2012	2013	2014	2015
Connaître, évaluer, former	0,39	0,43	0,31	0,35	0,35
Espace de prévention "Tête à tête"	0,17	0,14	0,17	0,16	0,16

Les recettes du programme proviennent de la Ville de Paris, de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et de la Région Île-de-France.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	16
catégorie B :	11
catégorie C :	2
Nombre total de postes :	**29**

10 agents de la Mission départementale exerçaient au sein de l'espace "Tête à tête" en 2015.

Action — Espace de prévention "Tête à tête"

L'espace "Tête à tête" est un espace d'écoute, de dialogue et d'information autour des questions liées à la sexualité, l'usage des substances psychoactives, les violences et le mal-être, en direction des jeunes.

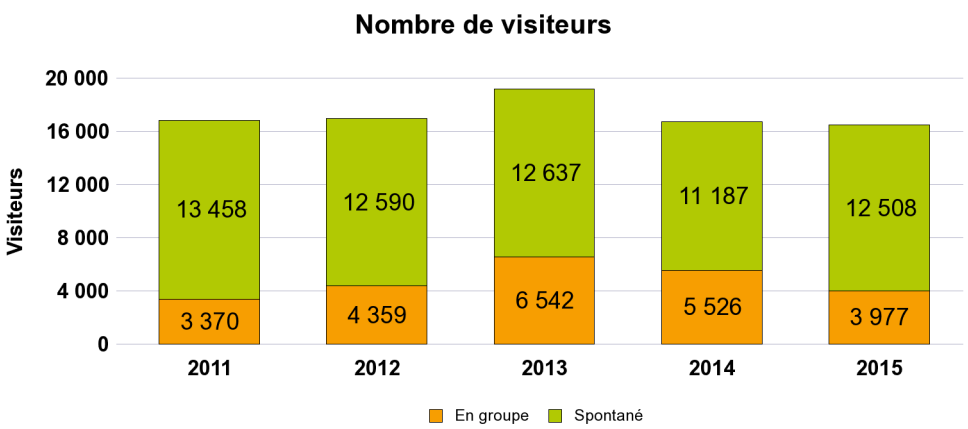

Fréquentation par tranche d'âge en 2015

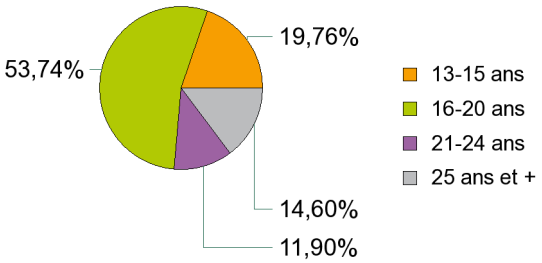

Fréquentation par sexe en 2015

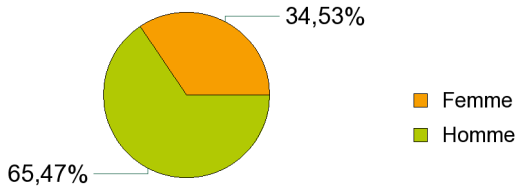

Nombre de structures accueillies au Tête à tête	2011	2012	2013	2014	2015
Autres structures	121	143	149	343	193
Collèges	121	143	139	130	87
Lycées	18	56	69	82	58
Total	260	342	357	555	338

Avec 16 485 visiteurs, l'année 2015 s'est caractérisée par une relative stabilité de la fréquentation du Tête à tête. La moyenne mensuelle était en 2015 de 1 374 visisteurs.

En 2015, l'accueil spontané a représenté les deux tiers des visiteurs du Tête à tête. Les garçons ont été plus nombreux que les filles. La catégorie des 16 à 20 ans a représenté la majorité des accueils. La part des plus de 25 ans est restée stable en 2015. Ce public est composés de jeunes adultes, de professionnels des secteurs médical, social, éducatif, judiciaire et associatif, ou encore de parents venus chercher des informations et des conseils.

L'accueil en groupe a représenté un tiers du public accueilli dans l'espace. L'équipe du Tête à tête a réalisé 338 animations de groupes en direction d'adolescents et de jeunes venus avec une structure scolaire ou hors scolaire. En moyenne, 28 séances collectives ont été réalisées chaque mois. Les structures jeunesse, hors établissements scolaires, sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil.

Action — Connaître, évaluer, former

Les prestations d'information et de communication du Centre de ressources sont destinées aux acteurs de la prévention : borne d'accueil documentaire, déjeuners-débats, colloques, formations… Elles sont dédiées au renforcement de leurs compétences pour leur actions de prévention.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de professionnels bénéficiaires des prestations du Centre de Ressources	5 504	6 981	4 866	5 427	3 982

***2015 : changement mode comptage (voir plus loin)**

Fréquentation par secteur d'origine en 2015

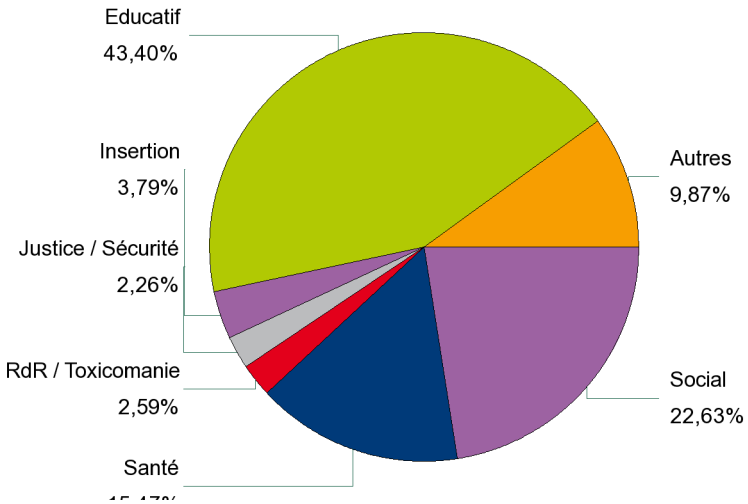

Fréquentation par institution d'origine en 2015

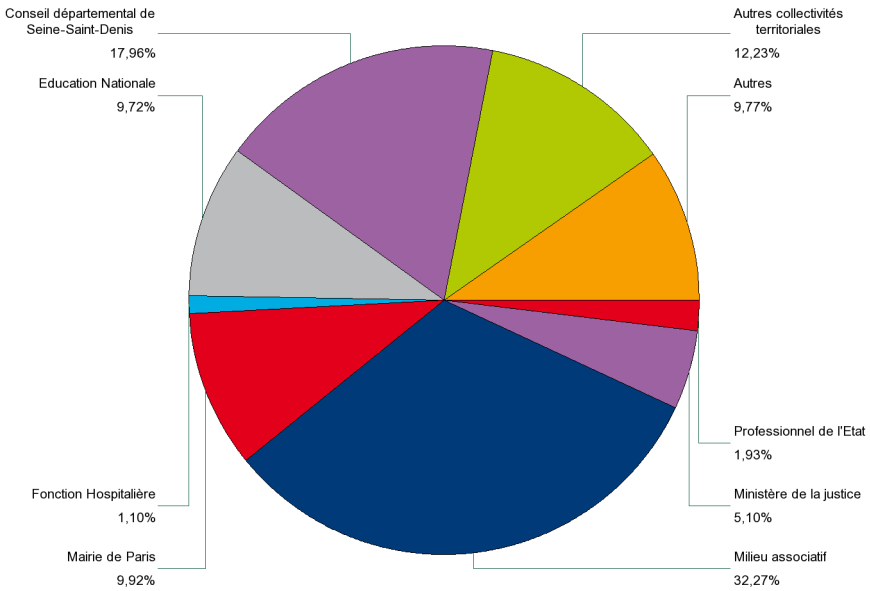

3 982 professionnels ont bénéficié des actions proposées par le Centre de ressources. L'écart entre 2014 et 2015 s'explique par la mise en place d'un nouveau mode de comptage concernant essentiellement les personnes formées. En 2015, 2 810 professionnels ont bénéficié des actions ponctuelles mises en oeuvre par la Mission (principalement les déjeuners-débats, les évènements extérieurs et le premier accueil au centre de ressources) et 1 172 ont bénéficié d'accompagnements plus poussés correspondant à des actions de sensibilisation, de formation, de soutien, d'évaluation ou de recherche action.

Cinq déjeuners-débats ont été organisés en 2015 sur les thèmes suivants : "L'éducation populaire : un instrument pour le vivre ensemble", "Agir sur les vulnérabilité sociales", "Le phénomène de bandes de jeunes aujourd'hui, phénomène constant ou en mutation", "le michetonnage : face aux conduite à risques prostitutionnel(le)s, quelle prévention ?" et "Les usages de drogues des adolescents parisiens et séquano-dyonisiens en 2014 : quelles évolutions, quelles spécificités ?".

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	3	4	4	3	3
Montant versé en euros	60 000	80 000	80 000	80 000	80 000

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

PROGRAMME	Personnes âgées
*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*	Ce programme comporte trois actions : - Coordination gérontologique - Accompagnement des personnes âgées à domicile, - Accueil des personnes âgées en établissement,

Contexte

Avec 16 % de personnes âgées de 60 ans et plus (soit 239 000 personnes en 2011), la Seine-Saint-Denis regroupe 11 % des plus de 60 ans d'Ile-de-France. Si le taux de personnes âgées est le plus faible en Ile-de-France, l'accroissement des effectifs y est plus rapide qu'en moyenne nationale. Dans le département, l'effectif a globalement progressé de 15 % depuis 1999. La tranche d'âge des 60-74 ans a relativement peu augmenté (+ 8,9 % entre 1999 et 2010) alors que celle des 75 ans et plus a connu une hausse très importante (+ 36,5 % sur la même période).

Une proportion importante des personnes âgées habitant en Seine-Saint-Denis dispose de revenus modestes. Une étude de l'Observatoire départemental a montré que, malgré une augmentation des revenus avec la montée en âge, les 60-74 ans ont des revenus médians mensuels plus faibles qu'en moyenne francilienne : 1 458 euros contre 2 025 euros, soit un écart de 567 euros. Concernant les 75 ans et plus, l'écart est de 375 euros. De plus, à l'image de l'évolution des revenus de la population départementale, les revenus médians des personnes âgées depuis 2009 progressent plus lentement qu'ailleurs en Ile-de-France.

Le département a par ailleurs le plus fort taux de pénétration de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les 75 ans et plus d'Ile-de-France avec 21 % en 2014, loin devant Paris (18 %).

En 2011, les personnes seules représentaient 44,6 % des 75 ans et plus vivant en Seine-Saint-Denis.

Les besoins de prise en charge sont importants dans un contexte où les personnes âgées, issues de catégories socio professionnelles, sont davantage exposées aux risques de la dépendance et davantage confrontées à des difficultés socio-économiques.

Les diagnostics par bassin réalisés en 2013 ont permis d'affiner ces caractéristiques, ainsi dans le bassin nord-ouest, les personnes âgées sont moins représentées que dans le reste du Département mais elles ont le plus faible niveau de ressources. Le bassin sud-est présente des caractéristiques socio-économiques plus favorables qu'ailleurs avec un nombre de personnes âgées plus important. Ces études de besoins ont aussi permis, en lien avec nos partenaires, d'affiner la priorisation des actions par territoire.

En matière d'accueil en établissement, la capacité installée au 31 décembre 2015 en Seine-Saint-Denis était de 8 674 places et se déclinait ainsi : 43 en accueil de jour autonome, 5 652 en EHPAD, 2 394 en foyers logement et 491 en unités de soins de longue durée (USLD). Parmi ces places d'accueil, 3 862 sont habilitées à l'aide sociale.

L'année 2015 a été marquée par l'adoption de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement, le 28 décembre 2015. Cette loi conforte les orientations du Schéma départemental en faveur des personnes âgées et a un impact fort sur la mise en œuvre de la politique départementale, notamment dans le domaine du maintien et de l'accompagnement à domicile. Elle réaffirme le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale des personnes âgées non seulement en faveur des personnes âgées mais aussi en faveur de leurs proches aidants. A ce titre, le Département veille à la couverture territoriale et à la cohérence de ses actions et interventions. Les bassins gérontologiques, cadre de la déclinaison de la politique départementale en faveur du vieillissement, s'inscrivent en cohérence avec ces dispositions.

En matière de prévention, l'objectif de la loi est de prévenir la perte d'autonomie de façon individuelle et collective en apportant notamment des moyens financiers pour mieux solvabiliser l'accès aux aides techniques et aux actions collectives de prévention, et en ciblant les ménages les plus modestes. La loi incite à mener un effort particulier dans l'adaptation des logements et à une réflexion sur l'avenir des foyers-logements, rebaptisés Résidences Autonomie. En matière d'accompagnement, elle prévoit un relèvement des plafonds d'aide mensuels de l'APA et une diminution du reste à charge qui pèse aujourd'hui sur les personnes âgés et leurs familles. Elle propose d'améliorer les dispositifs locaux et nationaux d'information et d'orientation sur les droits et reconnait le rôle des aidants en créant une aide au répit. La loi prévoit également des mesures sur la professionnalisation des aides à domiciles et introduit l'obligation de transformer les conventions tripartites conclues avec les établissements en contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

La gouvernance de la politique publique en faveur des personnes âgées est réinterrogée. Ainsi, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a été créée. Le pilotage a été confié au Département et à l'Agence Régionale de la Santé (ARS). La candidature du Département pour participer aux travaux de préfiguration de la conférence des financeurs a été retenue.

Le Département a réuni les membres de droit dont la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), les caisses de retraites complémentaires, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'ARS les 11 septembre 2015 et 4 février 2016. Des financements ont été octroyés pour la mise en œuvre de cette conférence et la mise en place d'un plan d'actions de prévention.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont ceux définis dans le 3ème schéma en faveur des personnes âgées, qui couvre la période 2013 – 2017. L'orientation générale du Schéma est de favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté, et d'accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible. Il s'organise autour de trois axes principaux :

- **permettre les choix de vie et la citoyenneté** en favorisant la vie sociale des personnes (initiatives de proximité, relations intergénérationnelles, activités culturelles et déplacements), en garantissant l'accès aux droits et le respect des choix de vie (information claire et accessible et association des personnes aux prises de décisions qui les concernent), en assurant une protection des personnes vulnérables (mobilisation contre l'isolement avec la signature de la charte Monalisa et démarche de prévention de la maltraitance) ;
- **accompagner les parcours de vie** en adaptant les logements au vieillissement de la population permettant ainsi de prolonger le maintien à domicile et de prévenir la perte d'autonomie, et en poursuivant le soutien aux aidants familiaux en reconnaissant leur rôle (l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie est assuré à plus de 80 % par des aidants non professionnels), en apportant des réponses adaptées à la pluralité de leurs besoins (notamment des solutions de répit) ;
- **favoriser une offre de services diversifiée et de qualité** en soutenant le choix du domicile, en garantissant la mise en cohérence des dispositifs de coordination et leur couverture du territoire, en favorisant la constitution d'une offre coordonnée et équitablement répartie et en développant les synergies permettant une prise en charge globale de la personne âgée. Le Schéma œuvre à la mise en cohérence des dispositifs de coordination et vise une couverture territoriale optimale. Sur ce plan, l'ARS a achevé le maillage du territoire par des dispositifs de coordination de type Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA). Une troisième MAIA a ainsi été labellisée en juin 2015 sur le sud-ouest du territoire.

Mise en œuvre des priorités

Accompagnement des personnes âgées à domicile

Dans le cadre de **l'évaluation médico-sociale** des personnes âgées dépendantes, 9 183 visites d'évaluation ont été réalisées en 2015 contre 8 591 visites en 2014, soit une hausse d'activité de près de 7 %. 4 352 étaient des visites d'évaluation initiale et 4 831 des visites de réévaluation et de suivi. 66 % des visites ont été réalisées par des équipes des villes conventionnées et 34 % par l'équipe départementale d'évaluation médico-sociale.

Un travail de révision des droits les plus anciens a été initié de manière à revenir progressivement à un suivi à minima tous les deux ans. Ce travail sera poursuivi en 2016 avec les équipes municipales.

Un peu plus de 15 % des demandes n'ont pas été suivies par une évaluation. Cela s'explique par des facteurs liés aux demandeurs (renonciations, hospitalisations de longue durée, décès ou entrées en EHPAD) mais aussi par des difficultés organisationnelles pouvant conduire à des retards de prise en charge. Une réorganisation du secrétariat initiée en 2015 devrait aboutir à une amélioration de la prise en charge.

Les travaux visant à améliorer la cohérence entre le travail des équipes départementale et celui des équipes municipales d'une part et l'articulation, au sein de la DPAPH, entre l'évaluation médico-sociale et l'instruction des demandes d'ADPA d'autre part, ont été poursuivis à travers l'organisation régulière de réunions de bassins et de réunions thématiques réunissant les différentes équipes. Des temps d'échanges avec les partenaires sur les situations complexes se sont tenus régulièrement.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Département, en charge de l'évaluation médico-sociale, assure les conditions de l'évaluation de la dépendance des résidents dans les logements foyers. Il doit donc réaliser régulièrement des campagnes permettant la définition du niveau de groupe iso-ressources (GIR), lequel doit être inférieur ou égal à 300 euros pour chaque foyer. En 2014, il a été décidé de faire réaliser cette mission par un opérateur extérieur. L'UMEG (Unité Mobile d'Evaluation Gérontologique) a été retenue. Après avoir réalisé la première partie de la campagne en 2014, l'UMEG a finalisé cette campagne à partir d'avril 2015 en évaluant 19 foyers-logements.

En 2015, la procédure d'APA d'urgence a été progressivement abandonnée au profit de la procédure d'APA prioritaire, partant du constat que la réponse la plus adaptée aux demandes urgentes n'est pas nécessairement le versement d'un forfait mais une réduction les délais d'instruction et d'évaluation, afin que les aides puissent être mises en place le plus rapidement possible. La baisse du nombre de demandes, déjà constatée en 2014, s'est poursuivie en 2015. Elle s'explique en grande partie par une meilleure information des professionnels à l'origine des demandes, particulièrement les assistants sociaux hospitaliers.

Depuis mai 2011, une part importante de l'ADPA est gérée sous forme Chèques ADPA. Au 31 décembre 2015, on comptait 11 332 bénéficiaires de Chèques ADPA. La mise en place du chèque ADPA pour de nouveaux modes d'intervention (mandataires et gré à gré) a dû être reportée à 2016.

Les réflexions concernant l'aide à l'accueil de jour autonome (ADAJA) et l'aide départementale à l'hébergement temporaire (ADHT) ont été poursuivies en lien avec la Loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ces prestations vont être supprimées en tant que telles mais d'autres dispositifs sont en cours d'élaboration.

Les actions initiées en matière de modernisation et professionnalisation des **services d'aide et d'accompagnement à domicile** ont été poursuivies dans le cadre de la convention (2012-2014) prolongée avec la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) sur les quatre axes prévus : la consolidation et la coordination de la politique de maintien à domicile, le renforcement de la qualité par la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), la professionnalisation des aides à domicile et le soutien aux aidants et accueillants familiaux. Un bilan détaillé des actions a été réalisé. Il a alimenté la réflexion menée en 2015 pour élaborer la prochaine convention (2016-2018).

Le nombre de créations de services d'aide est relativement stable depuis 2 ans. En revanche, les fermetures de services d'aide à domicile (souvent par liquidation judiciaire ou reprise d'activités par une autre structure) sont de plus en plus fréquentes. On comptait, au 1er juin 2015, 120 services d'aide à domicile (SAD) intervenant auprès du public fragile. Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, 7 fermetures de SAD (dont 3 associations et 4 entreprises) ont été constatées.
Dans le cadre de sa compétence d'avis sur les demandes d'agrément des services d'aide à domicile souhaitant intervenir auprès du public fragile (personnes âgées, personnes handicapées, enfants de moins de 3 ans), le Département a analysé 57 demandes d'avis (33 en 2014) et rendu 7 avis favorables.

Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2015 concernant la prestation **Téléassistance 93** mis en œuvre par la société Vitaris dans le cadre d'une délégation de service public. 1 110 foyers d'abonnés ont répondu à l'enquête soit 19 % des bénéficiaires de la prestation. Il ressort de cette enquête que les répondants sont globalement très satisfaits des délais d'installation du matériel, des explications fournies par les techniciens et de la facilité d'utilisation du matériel, ainsi que de la qualité de l'accueil de la plateforme.

Suite à une augmentation des actes d'agression à l'encontre des personnes âgées, le Département a souhaité renforcer la protection de ce public vulnérable en déployant à titre expérimental, et en lien avec les services de la Préfecture de Seine-Saint-Denis, un dispositif de téléphone portable d'alerte destiné aux personnes âgées.

Ce dispositif permet à la personne âgée, en cas d'agression redoutée ou réelle, par le biais d'une simple pression sur bracelet-montre fourni avec un portable, d'être géolocalisée et identifiée par la centrale d'écoute sans que la personne âgée s'exprime oralement. Elle permet également un gain de temps pour une éventuelle intervention des forces de police. A ce titre, une convention a été signée entre le Département, la Préfecture et le délégataire de Télé Assistance 93. Cette expérimentation a été menée auprès de 80 personnes âgées volontaires, pendant 3 mois. Une enquête de satisfaction a permis de montrer l'intérêt de ce dispositif. Il est prévu que la future délégation de service public, qui interviendra début mars 2017, propose ce dispositif aux usagers à titre d'option.

Concernant **l'allocation chèques taxi**, les campagnes d'information réalisées auprès des partenaires et du public n'ont pas permis d'inverser la tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires constatée depuis cinq ans (diminution de 27,2 % de 2012 à fin 2015). Ces résultats confortent le Département dans l'idée que cette prestation ne répond plus aux besoins de la population, contrairement au forfait Améthyste.

Concernant le **forfait Améthyste,** face à l'évolution du nombre de bénéficiaires et à l'augmentation des dépenses induites, le Département a fait le choix de recentrer cette aide en faveur des personnes ayant des revenus moins importants. Depuis septembre 2015, l'attribution du forfait Améthyste est soumise à des critères de non-imposition et de revenu fiscal de référence (moins de 13 900 euros pour une part et 3 711 euros par demi-part supplémentaire). Cette mesure ne s'applique pas aux anciens combattants et veuves de guerre.

Les mesures prises pour améliorer l'instruction des demandes de forfait Améthyste, notamment la simplification de la procédure de renouvellement des demandes et la mise en place du zonage, ont été poursuivies ainsi que les actions de communication relatives à la prestation. Le hall d'accueil de l'immeuble Verdi, lieu où est délivrée la prestation, a été réaménagé en septembre 2015 permettant un accueil confortable et une gestion automatisée de la file d'attente. D'autre part, les usagers bénéficiaires du forfait Améthyste peuvent désormais suivre en ligne le traitement de leur demande. En 2015, le taux de connexion était de 15 % en moyenne et le nombre de SMS envoyés pour indiquer la réception de la demande et l'attribution du droit de 2 000 par mois.

Accueil des personnes âgées en établissement

Concernant la gestion des prestations en établissement, un plan de résorption du retard a dû été mis en place, avec des mesures majeures de simplification de l'instruction. Depuis le 4ème trimestre 2015 un renouvellement tacite des droits d'ASH est mis en place et tous les droits d'ASH sont instruits pour une durée de 10 ans.

Le déploiement du paiement différentiel de l'aide sociale a concerné dès janvier 2015 l'ensemble des établissements privés de Seine-Saint-Denis (56), puis les établissements de Seine-et-Marne à compter du 1er juillet 2015. Il a permis de diminuer substantiellement la dépense d'aide sociale.

Le développement de l'offre d'équipements pour personnes âgées a été poursuivi, avec l'ouverture d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) privé non-lucratif Camille Saint Saëns à Aulnay-sous-Bois géré le groupe SOS Seniors (ouverture au public le 28 juillet 2015). 94 places ont été ainsi créées. Depuis 2007, les efforts conjoints de l'Agence régionale de santé et du Département ont permis de créer plus de 2 200 places en EHPAD. Le besoin en nouvelles places n'est pas avéré aujourd'hui et les enjeux sont surtout qualitatifs. Il s'agit en particulier d'accompagner les établissements dans leurs efforts de restructuration et mises en normes.

Deux visites de conformité se sont déroulées en fin d'année 2015 dans le cadre de 2 ouvertures prévues en 2016.

Quatre opérations ont été financées en 2015 dont la création d'un EHPAD habilité à l'aide sociale à l'hébergement sur la commune d'Aulnay-sous-Bois, l'humanisation de l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand, l'humanisation et la mise aux normes de l'EHPAD et de l'USLD publics Les Ormes à Montfermeil et la création de l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville.

Concernant les missions **d'inspection des établissements**, une seule visite d'inspection conjointe avec les services de la Délégation territoriale de l'Agence Régionale de santé (DT ARS) de la Seine-Saint-Denis a été réalisée 2015. Cette inspection faisait suite à des constats de dysfonctionnement ou à des plaintes.

Le **suivi qualitatif des établissements** a été renforcé à travers l'analyse des évaluations externes ainsi que le suivi des informations préoccupantes pour prévenir la maltraitance en EHPAD.

21 conventions tripartites ont fait l'objet d'une négociation et/ou visite de renouvellement en 2015. Ce chiffre important correspond au cycle de renouvellement des conventions des établissements ayant ouvert entre 2008 et 2009.

Concernant le pilotage et le contrôle de gestion des établissements, la mise en œuvre du plan d'actions s'est poursuivie en lien avec les préconisations contenues dans le rapport de « l'audit des systèmes de contrôle interne des services départementaux sur les EHPAD » réalisé par la Direction de l'audit interne en 2011 puis en juillet 2015 (audit de suivi). Dans ce cadre de nouveaux indicateurs et des ratios de « convergence » ont été mis en œuvre.

Accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées

Au 31 décembre 2015, le Département comptait 13 bénéficiaires de l'agrément d'accueil familial pour 21 places d'accueil de personnes âgées et handicapées et 15 personnes accueillies. 15 visites de suivi des familles agrées ont été réalisées en 2015 ainsi que 4 visites d'agrément et 2 visites en vue d'une extension d'agrément. La mise en œuvre des formations à l'attention des familles agréées et la tenue de réunions d'information à destination des familles postulant à l'agrément ont été poursuivies.

Prévention de la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées

L'année 2015 a été marquée par la création du Comité départemental de recueil et de traitement des informations préoccupantes pour les situations en établissements sociaux et médico-sociaux. Depuis le mois de juin, ce comité se réunit tous les deux mois afin d'assurer une fluidité du traitement des parcours de vie des usagers grâce à une analyse pluridisciplinaire des situations et une prise de décision commune des suites à donner, avec notamment la possibilité d'organiser des inspections conjointes. En 2015, 20 dossiers ont été analysés par cette instance concernant 13 EHPAD et 3 structures d'accueil des personnes handicapées.

Le Cellule interinstitutionnelle départementale de prévention de la maltraitance (CIDPM), qui a pour objectif d'analyser les situations signalées et de favoriser une prise en charge adaptée, a traité 232 situations en 2015. La part des situations nouvelles est en augmentation en 2015 (soit 196 situations en 2015 contre (181 en 2014).

La concertation avec la fédération « 39 77 » contre la maltraitance, qui gère la plate-forme d'écoute nationale, a permis de formaliser une convention de partenariat pour le suivi des informations préoccupantes en Seine-Saint-Denis, qui a été signée en novembre 2015.

Comme au niveau national, les données départementales pour 2015 montrent que 90 % des signalements concernent le domicile et 10 % les établissements. Le type de maltraitance envers les personnes âgées le plus souvent signalé est d'ordre physique (28 % des signalements) alors que concernant les personnes handicapées il est d'ordre psychologique (29 %). Le mis en cause présumé est souvent un professionnel d'établissement (42,5 % des situations) ou un membre de l'entourage familial (36 %). Concernant les situations de personnes âgées, il s'agit souvent des enfants ou des petits-enfants, alors que concernant les personnes handicapées, il s'agit le plus souvent du conjoint, puis des enfants. En 2015, les victimes sont essentiellement de sexe féminin chez les personnes âgées (81,3 %), alors que 57 % des situations concernant des hommes chez les personnes handicapées.

Quatre réunions de pilotage du Schéma départemental ont été dédiées, en 2015, au dispositif départemental de prévention de la maltraitance. Ces rencontres territorialisées, organisées avec les partenaires départementaux (Service social, Observatoire des violences envers les femmes) et les services sociaux hospitaliers du secteur de la psychiatrie, avaient pour objectif d'informer et d'échanger sur cette problématique. Elles ont rassemblé 589 professionnels. Les échanges et les débats ont mis en lumière l'intérêt pour la thématique et la nécessité d'un soutien technique pour les professionnels au repérage et traitement des situations de maltraitance.

La sécurisation et le contrôle interne des prestations

La découverte, au début du second trimestre 2014, de fraudes aux allocations sociales a fait émerger la nécessité de renforcer la sécurisation et le contrôle interne relatifs aux processus d'instruction des demandes de prestation et les conditions de préparation des versements. La mise en place des mesures de sécurisation et de contrôle a été poursuivie en 2015.

La mise en place d'une série d'actions correctives et préventives a nécessité l'implication sous formes de groupe de travail de la Direction du système d'information (DSI), de la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), de la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion (DBFCG) et du payeur départemental. Les travaux menées ont porté sur :

- l'élaboration de requêtes permettant un renforcement du contrôle des modes de versements et d'attribution de droits,
- la refonte des habilitations des acteurs intervenant sur le progiciel,
- des évolutions du paramétrage du progiciel,
- la mise en place de listings d'informations à transmettre à la Paierie avec les fichiers de versements en attendant la mise en place d'une interface entre la GED et IODAS,
- et l'organisation d'une traçabilité des actions de traitement et des documents produits.

En 2015, une commission de validation des premières demandes d'APA en établissement a été mise en place. Il s'agit de vérifier la réalité de la demande et la saisie informatique qui en découle.

Une attention particulière a été portée à l'accompagnement des équipes concernant le changement des pratiques professionnelles lié aux nouvelles procédures et à l'utilisation de nouveaux outils.

Par ailleurs, un audit externe de contrôle du stock des dossiers a été réalisé au cours du dernier trimestre 2015 sur les prestations suivantes : ADPA à domicile, ADPA en établissement, Allocation compensatrice, Prestation de compensation du handicap et forfait Améthyste.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	96,708	104,164	99,206	98,375	84,714
	Recettes	31,051	33,430	32,668	33,000	19,887
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	90,766	95,311	95,489	98,524	104,811
	Recettes	23,637	27,587	33,015	34,974	37,215
Coordination gérontologique	Dépenses	0,540	0,527	0,527	0,533	0,530
Total Programme « Personnes âgées »	**Dépenses**	**188,013**	**200,002**	**195,222**	**197,433**	**190,055**
	Recettes	**54,689**	**61,017**	**65,683**	**67,974**	**57,102**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	2,297	0,630	0,240	0,279	0,409
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	0,139	0,174	0,002	-	0,006
Total Programme « Personnes âgées »	**Dépenses**	**2,437**	**0,804**	**0,242**	**0,279**	**0,415**

PROGRAMME

Personnes âgées

Mise en oeuvre : Service de la population agée de la Direction de la population agée et des personnes handicapées (DPAPH)

La politique Personnes âgées s'attache à favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté, mais également à accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

Moyens financiers

Taux de réalisation dépenses CA/BP	
2011 :	105,48%
2012 :	104,56%
2013 :	97,28%
2014 :	98,37%
2015 :	99,36%

Taux de réalisation recettes CA/BP	
2011 :	94,68%
2012 :	104,03%
2013 :	101,88%
2014 :	102,98%
2015 :	99,38%

Taux de réalisation dépenses CA/BP	
2011 :	78,56%
2012 :	91,59%
2013 :	139,42%
2014 :	98,45%
2015 :	91,53%

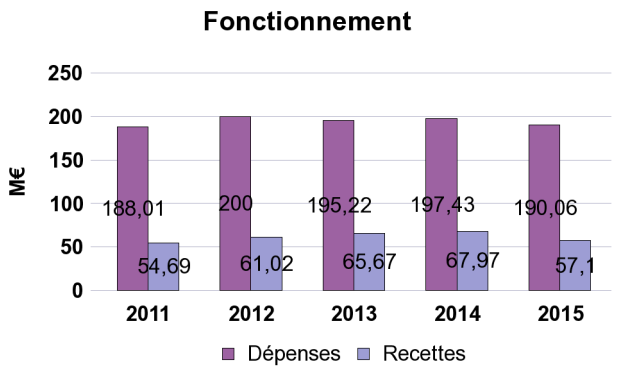

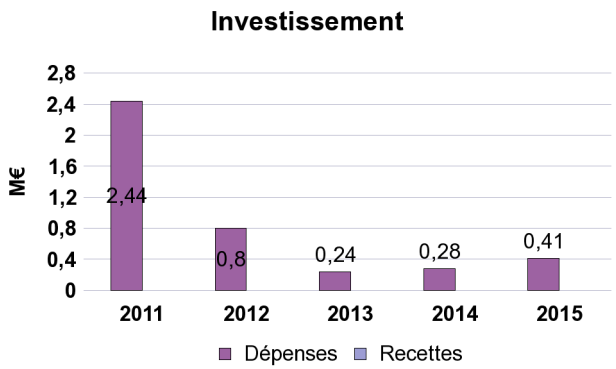

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	133,32	138,98	129,55	129,46	132,95

Les dépenses de fonctionnement du programme ont diminué de 3,7 % en 2015 malgré une augmentation des dépenses d'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) à domicile (+ 2, 7 %) et en établissement (+ 3,7 %) ainsi qu'une hausse des dépenses liées au forfait Amethyste (+ 22,5 %). Cette baisse s'explique par une diminution des dépenses d'Aide sociale à l'hébergement (- 21,5 %) suite au déploiement du paiement différentiel. L'application du paiement différentiel a, par ailleurs, conduit à une baisse des recettes du programme (- 16 %).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	35
catégorie B :	28
catégorie C :	73
Nombre total de postes :	**136**

Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

L'ADPA a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.

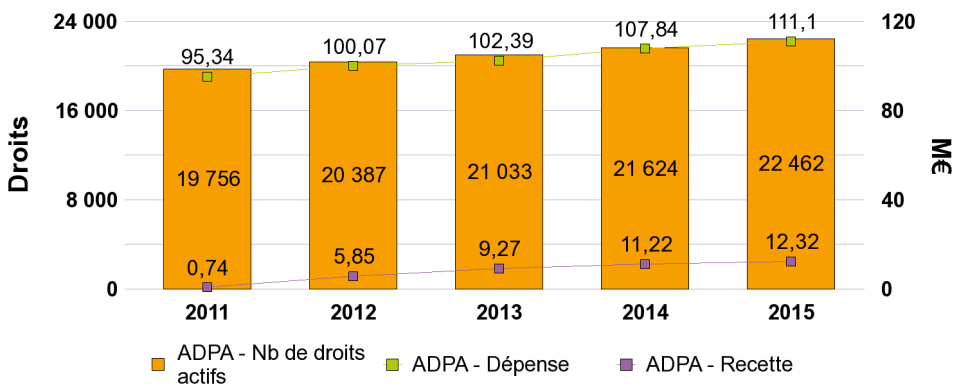

Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

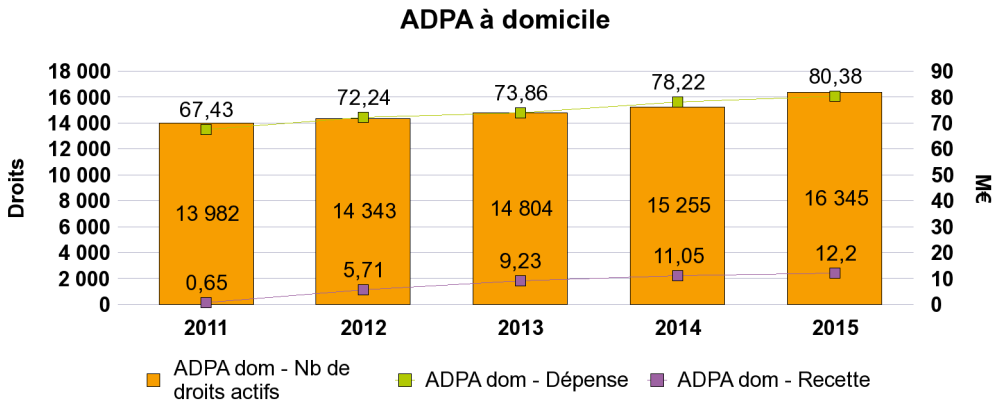

En 2015, on comptait 16 345 bénéficiaires de l'ADPA à domicile. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 7,1 % en 2015 par rapport à 2014, contre 3 % entre 2013 et 2014. En 2015, 74 % des bénéficiaires étaient des femmes, la moyenne d'âge des bénéficiaires était de 82 ans avec une majorité de personnes en GIR 4. Par rapport à 2014, la moyenne d'âge a baissé de 2 ans. Cela laisse supposer une entrée encore plus précoce dans le dispositif de l'ADPA. Le taux de participation des bénéficiaires est également plus élevé en 2015 alors qu'il était stable depuis plus de 5 ans.

Le mode d'intervention via un prestataire surpasse de loin les deux autres modes d'intervention de l'ADPA (mandataire et gré à gré). La mise en place du chèque ADPA en mai 2011 ne semble pas avoir freiné le choix des bénéficiaires pour ce type d'intervention. Le nombre de bénéficiaires et le nombre d'heures en mandataire continuent de diminuer tandis que le nombre d'heures en gré à gré reste stable.

La hausse des dépenses de 2,7 % en 2015 correspond à l'augmentation du nombre de bénéficiaires notamment du nombre de bénéficiaires ayant opté pour des interventions en mode prestataire dont le tarif est plus élevé que les autres modes d'intervention.

Aide ménagère

L'aide ménagère a pour objectif de permettre aux personnes âgées peu dépendantes disposant de faibles revenus de bénéficier d'une aide de services ménagers.

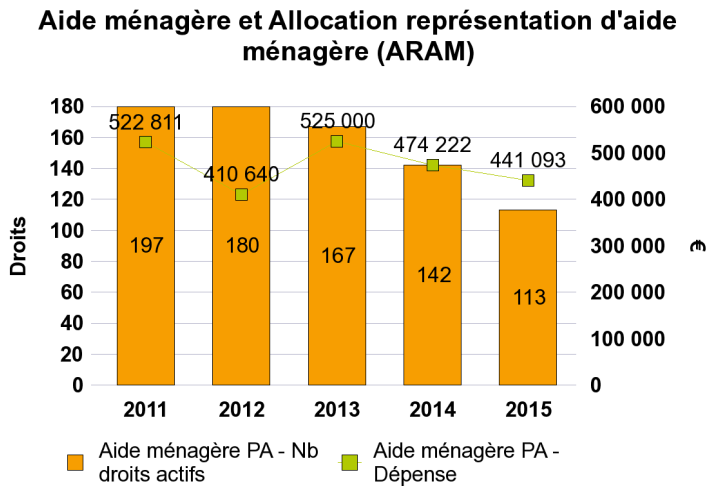

Au 31 décembre 2015, on recense 113 personnes âgées bénéficiaires de l'aide ménagère et de l'ARAM. Le nombre de bénéficiaires est en constante diminution depuis de nombreuses années. 78 % des bénéficiaires étaient des femmes et la moyenne d'âge s'établissait à 77 ans.

Prestations alternatives à l'institutionnalisation

Deux prestations destinées à promouvoir les alternatives à l'institutionnalisation sont mises en oeuvre par le Département :

- l'Aide départementale à l'hébergement temporaire (ADHT) : 6 203 journées ont été financées en 2015 (6 683 en 2014);
- l'Aide départementale d'accueil de jour autonome (ADAJA) : les 94 personnes ayant fréquenté les trois centres d'accueil de jour autonome en 2015 ont été prises en charge financièrement au titre de l'ADAJA. Le taux d'occupation moyen des centres était de 83 % (79,7 % en 2014).

Forfait améthyste (personnes âgées uniquement)

La forfait Améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes âgées, et ainsi favoriser leurs déplacements.

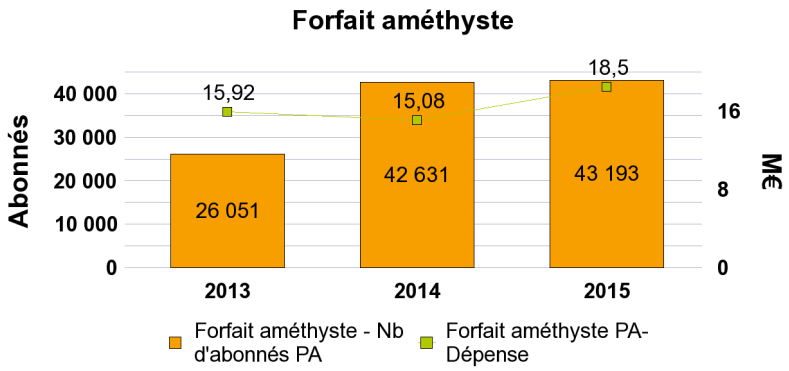

En 2015, on comptait 43 193 personnes âgées ayant un droit attibué au forfait Amethyste, soit 81 % du nombre total des droits actifs (53 551 droits forfaits Améthyste attribués). Le nombre de droits actifs concernant les personnes âgées a augmenté de 1,3 % par rapport à 2014. 10,2 % des bénéficiaires ont obtenu un forfait Améthyste pour la première fois en 2015. Ce chiffre est stable par rapport à 2014 (10,3 %).

Les dépenses liées au forfait Amethyste ont augmenté de 22,5 % en 2015.

Allocation chèque-taxi (personnes âgées uniquement)

L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes âgées ne pouvant utiliser les transports en commun.

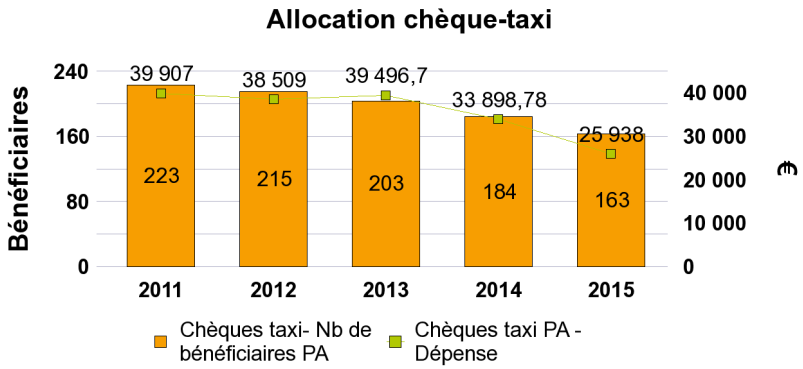

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation chèque-taxi a poursuivi sa diminution.

Téléassistance

La téléassistance permet de mettre en relation 24h sur 24 une personne isolée avec une centrale de veille capable de déclencher l'intervention du réseau d'aide à la personne.

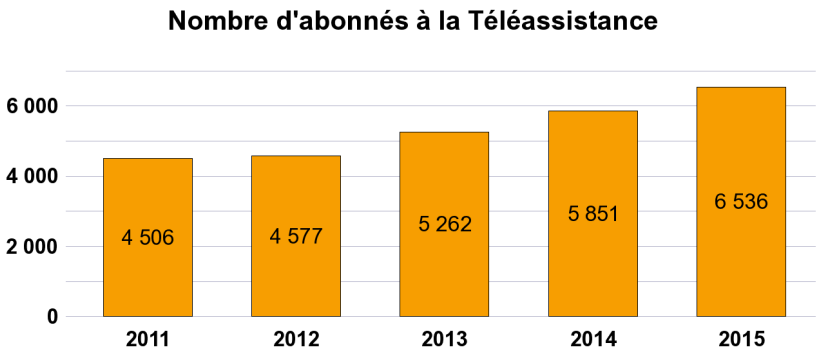

Au 31 décembre 2015, on comptait 6 536 abonnés soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2014.
L'âge moyen des abonnés était de 84 ans. Environ 27 % des abonnés étaient âgés de 90 ans et plus.
En 2015, 51 997 appels vers le délégataire ont été recensés, soit une moyenne mensuelle de 4 333 appels contre 3 526 appels en 2014 (hausse de la moyenne mensuelle de 22,9 %). Cette hausse s'explique par la croissance du nombre d'abonnés.

Services d'aide à domicile

Le nombre de création de services d'aide est relativement stable depuis 2 ans. En revanche, les fermetures de services d'aide à domicile (souvent par liquidation judiciaire ou reprise d'activités par une autre structure) sont de plus en plus fréquentes. Ainsi, au 1er juin 2015, on identifiait 120 services d'aide à domicile (SAD) intervenant auprès du public fragile. Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, on comptabilise 7 fermetures de SAD (dont 3 associations et 4 entreprises). Dans le cadre de la compétence d'avis sur les demandes d'agrément des services d'aide à domicile souhaitant intervenir auprès du public fragile (personnes âgées, personnes handicapées, enfants de moins de 3 ans) : 57 demandes d'avis ont été analysées (33 en 2014), et 7 avis favorables ont été émis.

Action — Accompagnement des personnes âgées en établissement

Allocation départementale personnalisée d'autonomie en établissement (ADPA)

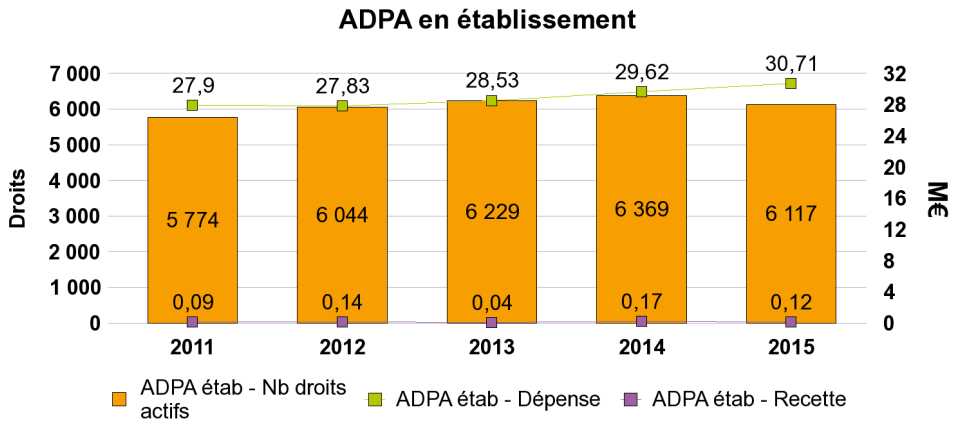

Le nombre de bénéficiaires de l'ADPA en établissement a diminué de 3,9 % en 2015. Cette baisse doit être relativisée au vu du retard pris en 2015 dans l'instruction des dossiers ainsi qu'au vu de la tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires depuis 5 ans. La part des bénéficiaires très dépendants (GIR1-2) était de 62,6 % en 2015 (contre 63,5 % en 2014). Les personnes évaluées GIR 2 étaient majoritaires. En ce qui concerne les personnes peu dépendantes (GIR 3-4) soit 37,4 % du nombre total de bénéficiaires en 2015, ce sont les personnes évalués GIR 4 qui étaient majoritaires. En 2015, 54 % des bénéficaires étaient accueillis dans des établissements de Seine-Saint-denis, 25 % dans des établissements d'Ile-de-France et 21 % dans des établissements de province.
Le montant moyen mensuel d'APA a augmenté de 8,1 %, passant de 393 € à à 425 €, sous l'effet de l'augmentation des tarifs dépendance des établissements, particulièrement en Ile-de-France et en province. Les dépenses d'ADPA en établissement ont augmenté de 3,5 % en 2015.

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes âgées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures adaptées à leurs besoins.

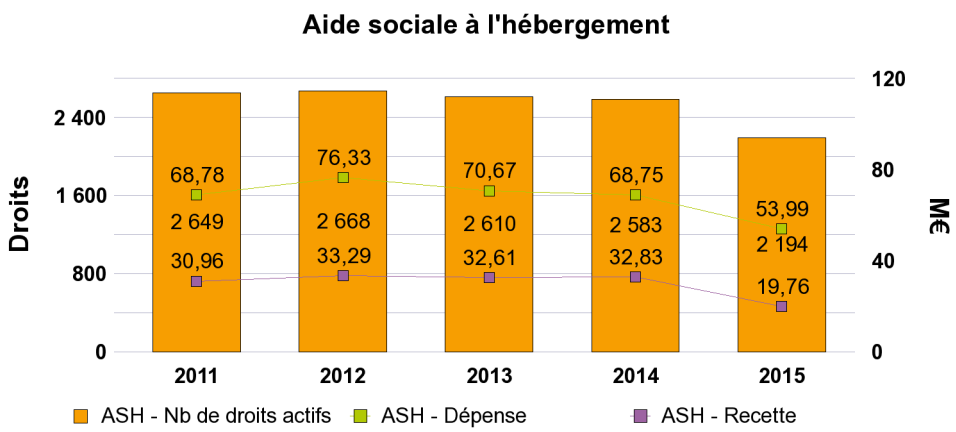

Les délais d'instruction des dossiers de renouvellement de droits à l'aide sociale ne permettent pas de disposer en mai de l'année N+1 de chiffres consolidés concernant le nombre de bénéficiaires au 31 décembre de l'année N.
Comme pour l'ADPA en établissement, la baisse du nombre de bénéficiaires est à relativiser compte tenu du retard pris en 2015 dans l'instruction des demandes. En 2015, plus des deux tiers des bénéficiaires étaient hébergés en Seine-Saint-Denis contre 21 % en Ile-de-France et 9,5 % en province.
Le déploiement du paiement différentiel de l'aide sociale a concerné dès janvier 2015 l'ensemble des établissements privés de Seine-Saint-Denis ainsi que les établissements de Seine-et-Marne à compter du 1er juillet 2015. Ceci a conduit à une diminution substantielle des dépenses (- 21,5 % par rapport à 2014) et des recettes (-39,8 % par rapport à 2014).

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil.

Nb de places installées par type	2012	2013	2014	2015
EHPAD	5 457	5 251	5 652	5 746
Foyers logement	2 347	2 394	2 394	2 394
Unités de soins de longue durée	491	491	491	491
Total	8 295	8 136	8 537	8 631

L'ouverture d'un EHPAD privé non-lucratif « Camille Saint Saëns » à Aulnay-sous-Bois géré par le groupe SOS Seniors (ouverture au public le 28 juillet 2015), a permis la création de 94 places.

Par ailleurs, on comptait, fin 2015, 43 places d'accueil de jour.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	14	29	18	19	13
Montant versé en euros	237 254	285 543	221 234	264 123	315 059

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	13	9	0	0	0
Montant versé en euros	74990	44171	0	0	0

PROGRAMME	Personnes handicapées
*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*	Ce programme comporte quatre actions : - Démarches transversales et qualité, - Maison départementale des personnes handicapées, - Accompagnement des personnes handicapées à domicile - Accueil des personnes handicapées en établissement.

Contexte

La jeunesse de la population du département se retrouve dans le profil des usagers handicapés, avec un niveau des demandes et des prestations concernant des enfants handicapés particulièrement élevé.

Comme pour la population âgée, des profils socio-économiques moins favorables qu'ailleurs dans la région Ile-de-France ont été mis en évidence.

L'année 2015 a été marquée par la discussion et le vote des Lois d'adaptation de la société au vieillissement et de modernisation de notre système de santé. Ces deux lois, dont la mise en œuvre débute en 2016, comportent notamment : l'inscription dans la loi de la convergence des politiques d'autonomie, la mise en place d'un système d'information interopérable entre les Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) et leurs partenaires, la simplification de l'attribution des cartes d'invalidité et de stationnement, et surtout la mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous à compter de 2018.

La Seine-Saint-Denis est caractérisée par un sous-équipement important en structures d'accueil pour adultes en situation de handicap hérité de la première décentralisation, dont l'acuité se traduit notamment par le fait que 55 % environ des bénéficiaires admis dans ces structures sont accueillis en dehors du Département, dont plus de 10 % en Belgique.

Ce sous-équipement concerne les structures d'accueil pour travailleurs handicapés ainsi que celles destinées aux personnes inaptes au travail. A titre d'exemple, le taux d'équipement en foyers d'accueil médicalisé dans le département est de 45 pour pour 1000 habitants de 20 à 59 ans alors que la moyenne nationale est de 68 pour 1 000.

Un écart important demeure entre les possibilités d'accueil en établissements et en services médico-sociaux dédiés aux personnes handicapées et le nombre de décisions d'orientation prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Par exemple, le taux de couverture des orientations de jeunes handicapés en Institut médico-éducatif (structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé) est d'environ 50 % en Seine-Saint-Denis, et le taux de couverture des orientations d'adultes handicapés vers les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) n'est que de 33 %.

Concernant la Prestation de compensation du handicap (PCH), le taux de non recours aux heures d'aides attribuées par la CDAPH reste d'environ 30 %.

Objectifs du programme

L'action du Département s'inscrit dans le cadre du 3ème Schéma départemental en faveur des personnes handicapées, qui couvre la période 2012 - 2016.

Le Schéma s'articule autour de quatre objectifs :
- agir pour les droits, le bien être et la qualité de vie des personnes handicapées, notamment en assurant un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels ;
- favoriser le développement et la visibilité des actions institutionnelles et associatives en faveur des personnes handicapées, notamment en structurant la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées ;
- promouvoir un cadre de vie respectueux des personnes handicapées et favoriser leur participation à la vie sociale, notamment en accompagnant mieux les parcours de vie ;
- accompagner les services et les établissements dans les démarches qualité, tout en développant une offre de services diversifiée et complémentaire.

L'action de la Maison départementale des personnes handicapées, qui contribue aussi à la mise en œuvre du Schéma départemental, est structurée autour des objectifs suivants :
- assurer une qualité d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes handicapées,
- développer les partenariats et le dispositif conventionnel pour l'évaluation des besoins compensatoires au handicap, l'accompagnement vers l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées,
- assurer l'ouverture des droits des personnes handicapées et de leurs familles ainsi que le suivi de la mise en œuvre des décisions.

Mise en œuvre des priorités

L'accueil, l'orientation et l'ouverture des droits des personnes handicapées à la MDPH

En 2015, la poursuite régulière de l'augmentation d'activité de la MDPH s'est confirmée avec une hausse de 8 % des demandes adressées à la MDPH. Il s'agit d'une augmentation similaire à celle observée chaque année depuis la création de la MDPH.

Concernant l'amélioration du traitement des dossiers déposés à la MDPH, la mise en place des mesures visant à accélérer le traitement du flux de dossiers (protocoles administratifs, procédure de renouvellement simplifiée, réorganisation de l'activité d'évaluation) s'est poursuivi en 2015.

Le plan de résorption du stock de dossiers en attente de traitement a été mis en œuvre en février 2015. Le travail a porté en premier lieu sur le stock de dossiers les plus anciens. Entre le 1er février 2015 et le 1er janvier 2016, le stock de dossiers adultes en attente de traitement depuis plus de 4 mois a chuté de 65 %. L'objectif de résorption du stock en 18 mois, adopté par la Commission exécutive du GIP MDPH et le Département en 2014, devrait donc être atteint à l'été 2016. 45,1 % des dossiers passés en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en 2015, avaient été traités en moins de 4 mois.

Les CDAPH enfants et adultes ont fusionné en juin 2015. Depuis cette date, les dossiers adultes et enfants sont examinés chaque semaine. Au cours du 2ème semestre 2015, des ateliers thématiques et des formations ont été proposées aux membres de la CDAPH, afin de les accompagner dans la prise en compte de nouveaux publics et de rapprocher les modes de travail des commissions enfants et adultes.

En matière de coopération avec ses partenaires, la MDPH a produit et largement diffusé en 2015 un guide pratique à destination des professionnels sur les modalités de renseignement des dossiers et d'accompagnement des demandes. Fin 2015, la MDPH a rencontré l'ensemble des directeurs de CCAS du Département afin d'améliorer leur connaissance des circuits de traitement des dossiers. Deux réunions rassemblant l'ensemble des personnels administratifs des CCAS ont été ensuite organisées début 2016.

Fin 2015, la MDPH a signé une convention d'orientation vers le dispositif ITEP (interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques), destiné aux personnes porteuses d'un handicap psychique. Il permet, après une orientation initiale par la CDAPH, aux équipes locales (établissements et équipes de scolarisation) d'ajuster l'offre de prise en charge en fonction des besoins de l'usager sans refaire de demande auprès de la MDPH.

Concernant l'amélioration de la qualité des réponses apportées aux usagers de la MDPH, le développement de la plateforme de télé-services a commencé fin 2015. Sa mise en ligne est prévue au 2e trimestre 2016.

Enfin, la MDPH a amélioré la qualité de l'accueil téléphonique à travers l'organisation d'une réponse téléphonique mutualisée en interne. Parallèlement, le centre de contact départemental a pris en charge, à compter d'octobre 2015, les appels destinés à la MDPH.

Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Le partenariat entre la DPAPH et la MDPH a été renforcé afin de garantir la qualité et la sécurisation de la gestion de la Prestation de compensation du handicap. La mise en œuvre des préconisations de l'audit réalisé par la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR) fin 2013 vise à renforcer le contrôle interne de la gestion de la PCH, à harmoniser les pratiques d'instruction et à faciliter les échanges d'informations.

Depuis le 1er août 2014, le service de transport spécialisé PAM 93 est géré sous forme de marché public, et non plus de délégation de service public. Ce changement de statut permet notamment aux services du Département de gérer mensuellement le nombre de courses à réaliser par le titulaire du marché. Après un an de fonctionnement, les outils de contrôle de l'exécution du marché sont opérationnels. En revanche il apparaît indispensable de revoir le pilotage du nombre de courses afin de garantir un nombre de courses régulières et occasionnelles conforme à la qualité de service attendue.

Le Département a poursuivi son soutien aux associations intervenant dans le domaine de la vie quotidienne des personnes handicapées (défense des droits des personnes en situation de handicap, participation à la vie de la cité, accès aux loisirs, à la culture et aux sports).

Le travail de pré configuration du Pôle sport-handicap a été poursuivi. Un groupe d'étudiants en Master à Sciences po Paris a travaillé à la production d'un rapport faisant état des besoins et dressant des préconisations et des pistes de travail pour la mise en place du Pôle. Le rapport, élaboré sur la base d'entretiens avec les acteurs locaux du sport, du handicap et du secteur médicosocial, a été présenté en juin 2015.

Accompagnement des personnes handicapées en établissement

Après une expérimentation en 2013 puis une mise en place progressive en 2014 dans les établissements de Seine-Saint-Denis, le paiement différentiel de l'Aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées (ASH) a été mis en place dans l'ensemble des établissements du territoire national dans lesquels sont accueillis des ressortissants de la Seine-Saint-Denis (exceptés les établissements publics) au 1er juillet 2015.

Concernant le développement de l'offre d'équipement, l'année 2015 a été marquée par l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Montfermeil géré par l'association AGECET. L'ouverture du foyer de jour Toulouse Lautrec à Aulnay-Sous-Bois, prévue en 2015, a été reportée en 2016.

Plusieurs projets de restructuration d'établissements ont été poursuivis :
- la restructuration du foyer d'hébergement à Montfermeil géré par l'association AGECET prévue en 2016,
- la validation de trois autorisations d'extension concernant les associations AFASER, AFDAEIM et Vivre autrement,
- le projet de relocalisation et de redéploiement d'une section d'adaptation spécialisée (SAS) géré par l'association AFDAEIM de Stains vers La Courneuve,
- le projet de déménagement et d'extension de capacité de la Section d'accueil de jour et des services d'hébergement gérés par l'association Vivre Autrement sur le parc d'activités du Moulin du Basset à Saint-Denis,
- le projet d'extension et de transformation de places aux foyers de Montreuil géré par l'association AFASER.

La construction du Foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes géré par l'association Fondation des Amis de l'Atelier(FAA) sur la commune de Sevran a pris du retard. L'ouverture est prévue au 1er trimestre 2018 au lieu du 3ème trimestre 2017.

Conformément aux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2012-2016, quatre Services de suite, gérés par les associations AGECET, COALLIA, LEILA et Vivre Autrement, ont été requalifiés en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). Trois services restent à requalifier.

Concernant l'amélioration de la qualité dans les établissements, la mise en œuvre des démarches d'évaluation interne a été poursuivie.

En matière de contrôle des établissements, sur les quatre inspections inopinées prévues en 2015 en lien avec la Direction territoriale de l'Agence régionale de la santé, trois ont été réalisées. Elles ont concerné un FAM (association AGESTL à Aulnay-sous-Bois), et deux foyers de vie (association APF à Pantin et ANPIHM à Noisy le Grand).

Le Département a poursuivi son soutien aux associations en difficulté, en essayant de détecter le plus en amont possible les signaux d'alerte indiquant qu'une association est ou devient fragile et en définissant des actions d'accompagnement adaptées à chacune.

Les préconisations de l'audit réalisé par la DACIGR sur les établissements d'accueil des personnes handicapées sont effectives dans leur grande majorité. Un audit de clôture sera réalisé en mars 2016.

Plus globalement, plusieurs actions ont été menées en vue d'améliorer la communication auprès des usagers et des partenaires de la DPAPH. Ainsi, les courriers transmis au public ont été simplifiés, chaque fois que possible, selon la méthode « facile à lire et à comprendre ». Un travail autour de l'élaboration d'un guide pratique à l'attention des personnes âgées et des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur information sur l'offre à domicile a été réalisé. La diffusion du guide est prévue en juin 2016. Dans le cadre du comité de suivi du Schéma départemental, les efforts dans ce domaine sont poursuivis : organisation d'ateliers regroupant les usagers, leurs représentants et des professionnels du champ du handicap, outil de diffusion des bonnes pratiques.

En lien avec la préparation du renouvellement de la convention avec la CNSA, les rencontres avec les CCAS, les établissements, les services sociaux et médico-sociaux, et les services d'aide à domicile ont été poursuivies en 2015. Plusieurs instances de concertation ont été proposées sur la question de la modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile et sur le soutien aux aidants. A l'issue de cette démarche, un programme d'actions a pu être proposé à la CNSA.

Le Département a contribué à l'organisation de la journée Santé mentale de 2015. Un forum sur le polyhandicap intitulé « Polyhandicap, humanité, citoyenneté » a été organisé le 2 octobre 2015. Consacré aux personnes en situation de polyhandicap, de l'enfance à l'âge adulte, il a rassemblé 170 professionnels et usagers. Enfin, la Newsletter « Handifusion 93 », à la rédaction de laquelle les partenaires sont associés, a été diffusée trimestriellement en 2015.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	96,752	112,895	103,845	102,424	100,141
	Recettes	6,227	9,190	9,154	8,632	5,414
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	50,542	56,142	58,874	60,913	64,075
	Recettes	15,241	17,545	15,097	16,183	15,439
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,052	0,058	0,058	0,038	0,221
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	3,168	3,149	3,538	3,498	3,545
	Recettes	0,469	0,575	0,512	0,460	0,468
Total Programme « Personnes handicapées »	Dépenses	**150,514**	**172,244**	**166,315**	**166,873**	**167,981**
	Recettes	**21,937**	**27,311**	**24,762**	**25,274**	**21,321**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,222	0,193	0,473	0,053	0,053
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	0,106	-	-	-	-
	Recettes	0,106	-	-	-	-
Démarches transversales et qualité	Dépenses	-	-	-	0,002	-
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,274	0,136	0,111	0,049	0,046
Total Programme « Personnes handicapées »	**Dépenses**	**0,602**	**0,329**	**0,583**	**0,104**	**0,099**
	Recettes	**0,106**	**-**	**-**	**-**	**-**

PROGRAMME — Personnes handicapées

Mise en oeuvre : Service des personnes handicapées de la DPAPH et Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH).

La politique Personnes handicapées a pour objectif d'agir pour les droits, le bien être et la qualité de vie des personnes handicapées, en mettant à leur disposition une évaluation individualisée de leurs besoins, des prestations, et en favorisant une offre adaptée et de qualité.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP	
2011 :	96,30%
2012 :	105,19%
2013 :	99,93%
2014 :	97,10%
2015 :	97,64%

Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP	
2011 :	102,28%
2012 :	107,78%
2013 :	101,29%
2014 :	103,78%
2015 :	93,45%

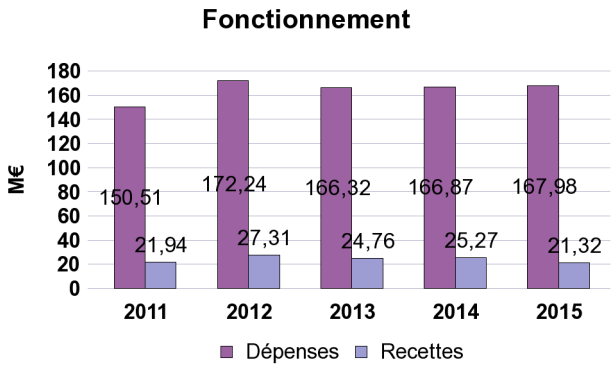

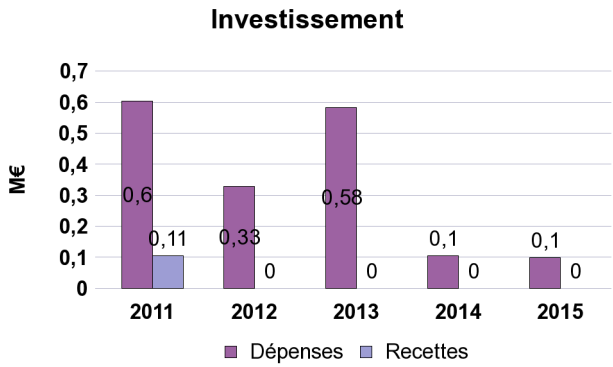

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	128,41	143,56	142,64	140,29	147,05

L'augmentation limitée des dépenses du programme en 2015 (+ 0,6 %), malgré une augmentation importante des dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (+ 8,7 %) et au forfait Amethyste (+ 17 %), s'explique par la baisse des dépenses induite par la déploiement du paiement différentiel de l'Aide social à l'hebergement. Ce déploiement a conduit, par ailleurs, à une baisse importante des recettes en 2015 (- 15,6 %).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	55
catégorie B :	66
catégorie C :	99
Nombre total de postes :	**220**

Action — Accompagnement des personnes handicapées à domicile

La PCH est destinée aux personnes dont le handicap génère des difficultés pour réaliser les activités essentielles. Elle a pour objectif de répondre à leurs besoins et à leur volonté d'intégration dans la vie sociale.

Prestation de compensation du handicap (PCH)

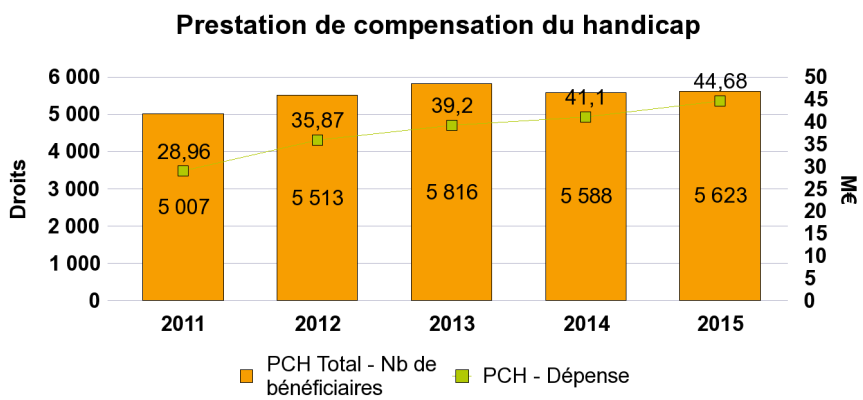

5 623 personnes en situation de handicap bénéficiaient d'un droit actif au 31 décembre 2015.

Entre 2014 et 2015, on constate une augmentation de la dépense de 8,7 % et une diminution des recettes de 12,4 %. Le montant moyen mensuel du versement reste toujours plus élevé, soit 864 € en Seine-Saint-Denis, qu'au niveau national (775 € en 2012, source TEF INSEE édition 2013).

Globalement sur la période 2011-2015, la dépense de PCH a augmenté de 11,7 % annuellement alors que pendant cette même période, les recettes n'ont progressé annuellement que de 0,2 %.

Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)

L'ACTP contribue au maintien à domicile des personnes handicapées et finance les frais supplémentaires occasionnés par l'exercice d'une activité professionnelle.

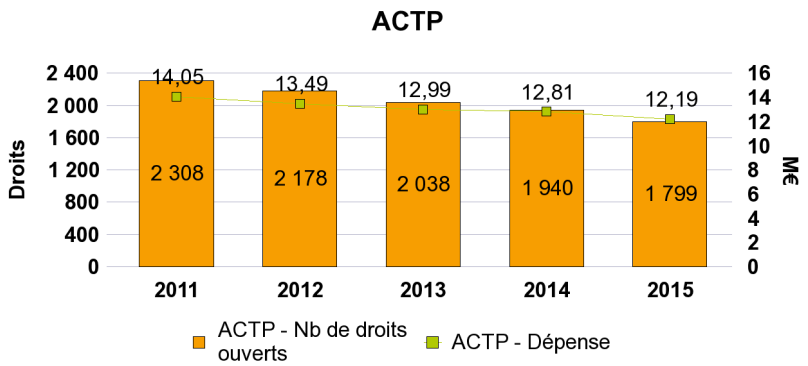

Entre 2011 et 2015, le nombre d'ayants droit a baissé de 22 %. Les dépenses ont diminué de 13,2 % sur la même période. Plus de 80 % des ayants droits avaient moins de 60 ans.

Aide ménagère (AM)

L'aide ménagère contribue au maintien à domicile des personnes handicapées en prenant en charge tout ou partie des frais occasionnés par l'intervention d'une aide ménagère à domicile.

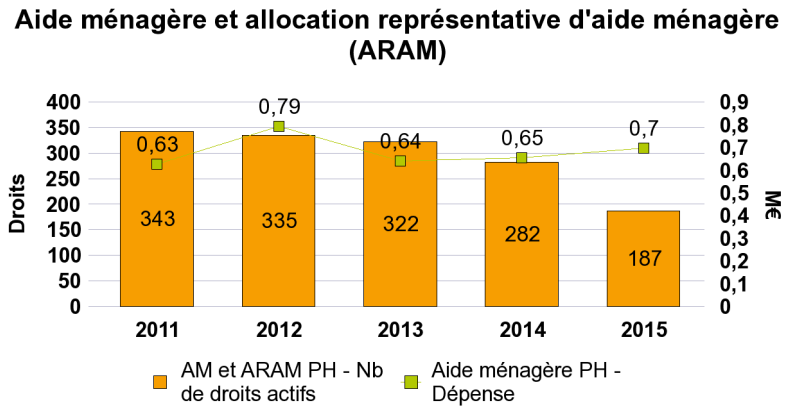

En 2015, 147 personnes en situation de handicap ont bénéficié de l'aide ménagère en nature et 40 personnes ont bénéficié de l'aide ménagère versée en espèces (allocation représentative des services ménagers - ARAM).

Forfait améthyste (personnes handicapées uniquement)

Le Forfait améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes handicapées, et ainsi favoriser leurs déplacements.

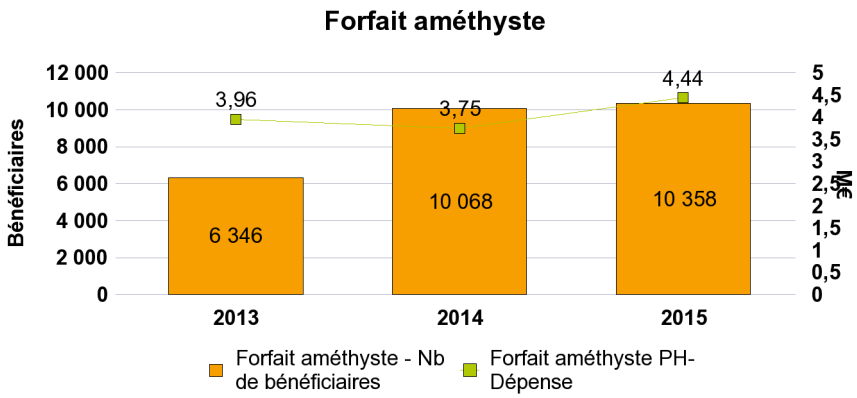

Allocation chèque-taxi (personnes handicapées uniquement)

L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes handicapées ne pouvant utiliser les transports en commun.

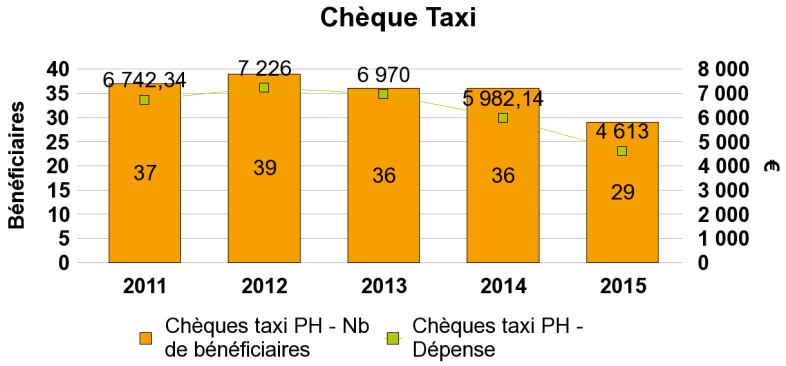

Transport spécialisé pour personnes handicapées PAM 93

Le service de transport spécialisé PAM 93 est un service public de transport collectif aux personnes à mobilité réduite, à la demande, de porte à porte.

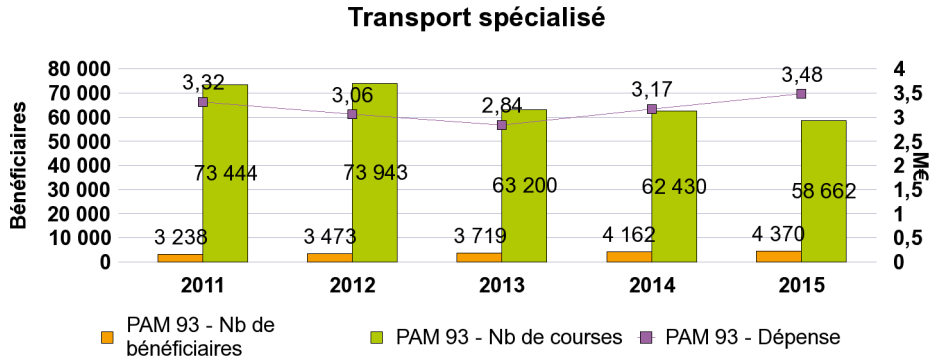

La prestation est depuis début 2015 gérée non plus dans le cadre d'une délégation de service public mais dans le cadre d'un marché à bons de commande. Il revient au Département de fixer mensuellement le nombre de courses, la répartition entre les tranches kilométriques et la répartition entre les courses occasionnelles et les courses régulières. Un certain nombre d'éléments sont venues contredire les prévisions initialement établies par le Département pour 2015, entrainant par la même une baisse du nombre de courses.

Services de soutien à domicile SAMSAH et SAVS

Le Département soutient la création de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et de services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH).

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb total de places ouvertes (en cumulé)	321	377	353	353	362

Action — Accompagnement des personnes handicapées en établissement

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes handicapées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures d'accueil adaptées à leurs besoins.

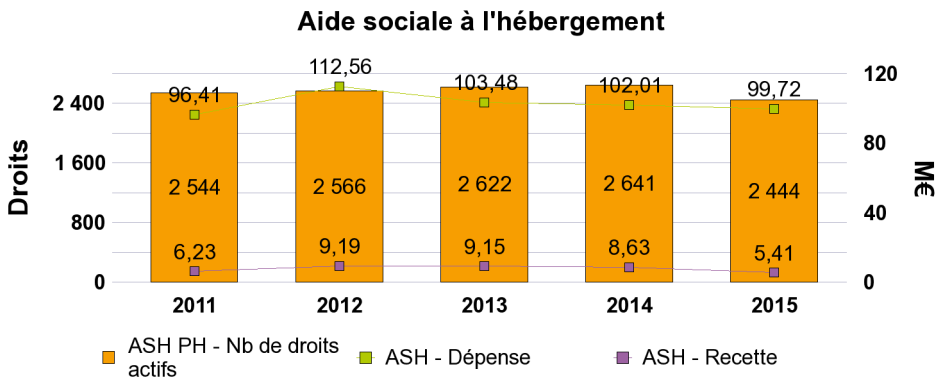

Les délais d'instruction des dossiers de renouvellement de droits à l'aide sociale ne permettent pas de disposer en mai de l'année N+1 de chiffres consolidés concernant le nombre de bénéficiaires au 31 décembre de l'année N.
L'estimation de l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap qui bénéficient du régime de l'aide sociale à l'hébergement en 2015 est de + 0,8 % par rapport à 2014. Ce pourcentage correspond à l'augmentation moyenne annuelle constatée entre 2010 et 2014.
Le déploiement du paiement différentiel a conduit a une baisse des dépenses (- 2,2 %) et des recettes (- 37,3 %) en 2015.

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil en établissement.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb total de places installées	1 265	1 317	1 317	1 339	1 389

L'augmentation du nombre de places en 2015 s'explique par l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé géré par l'association AGECET à Montfermeil.

Action Maison départementale des personnes handicapées

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP	
2011 :	113,76%
2012 :	81,04%
2013 :	106,76%
2014 :	86,46%
2015 :	93,45%

Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP	
2011 :	116,36%
2012 :	92,70%
2013 :	95,34%
2014 :	96,54%
2015 :	86,45%

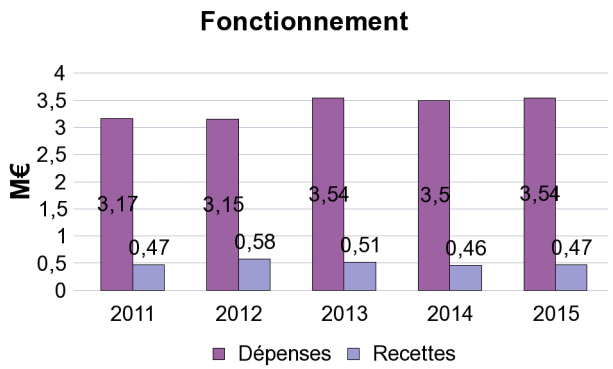

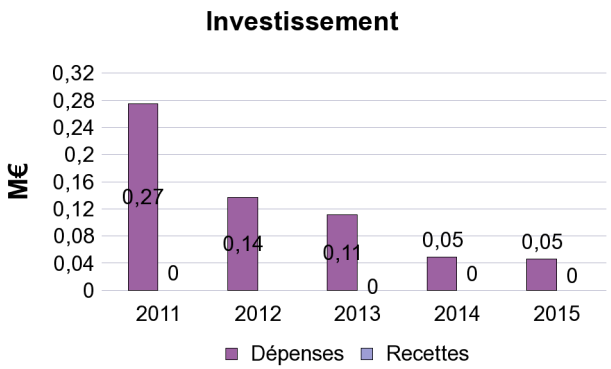

Budget GIP

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	115,50%
2012 :	74,86%
2013 :	109,17%
2014 :	80,63%
2015 :	90,61%

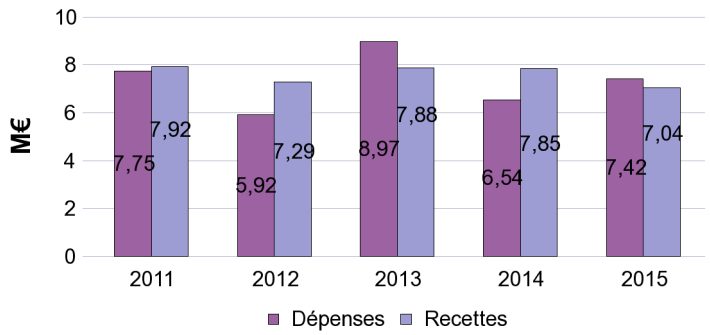

Personnel (1er janvier 2015)

Nombre total de postes :	147
DDCS	9
Département	127
DIRECCTE	2
Inspection Académique	9

Accueil des personnes

Cette prestation vise à informer, conseiller et orienter les personnes handicapées et leur famille.

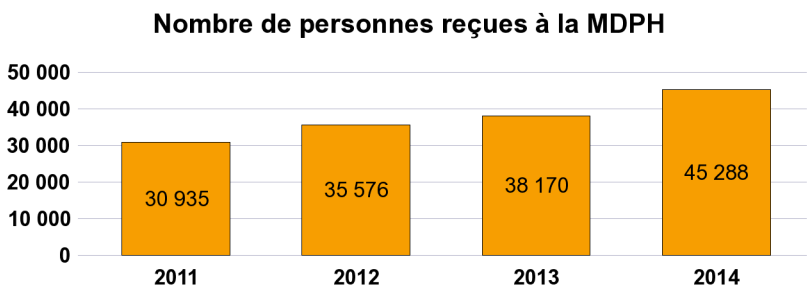

Un problème technique a empêché le recueil de données sur l'accueil physique à la MDPH entre juillet et décembre 2015.
On estime le nombre de passages à l'accueil de la MDPH, en 2015, à 45 396. Il semble que l'on assiste à une stabilisation de la fréquentation à l'accueil de la MDPH.

Instruction des demandes

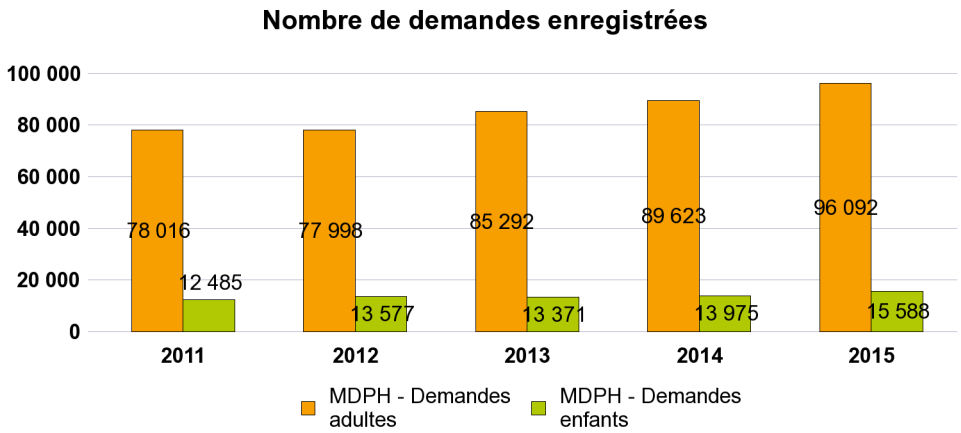

L'augmentation du nombre de demandes déposées auprès de la MDPH se poursuit.
Le nombre de demandes enfants a augmenté d'environ 12 % en 2015. La progression la plus notable concerne les demandes de PCH (+ 22 %), sans doute en raison des PCH demandées faute de places en établissement médico-social (EMS) pour enfants. Les demandes de prolongation en établissements au titre de l'Amendement Creton sont également en hausse de presque 16 % par rapport à 2014. 148 adultes sont ainsi maintenus en institut médico-éducatif (IME) faute de places en EMS pour adultes.
Le nombre de demandes adultes a augmenté de 7 % contre (+ 5 % en 2014). Cette hausse concerne indifféremment toutes les prestations hormis les demandes d'orientation vers des établissements médico-sociaux.

Décisions

La Commission des droits et de l'autonomie statue sur les demandes des personnes handicapées et prend les décisions d'ouverture des droits.

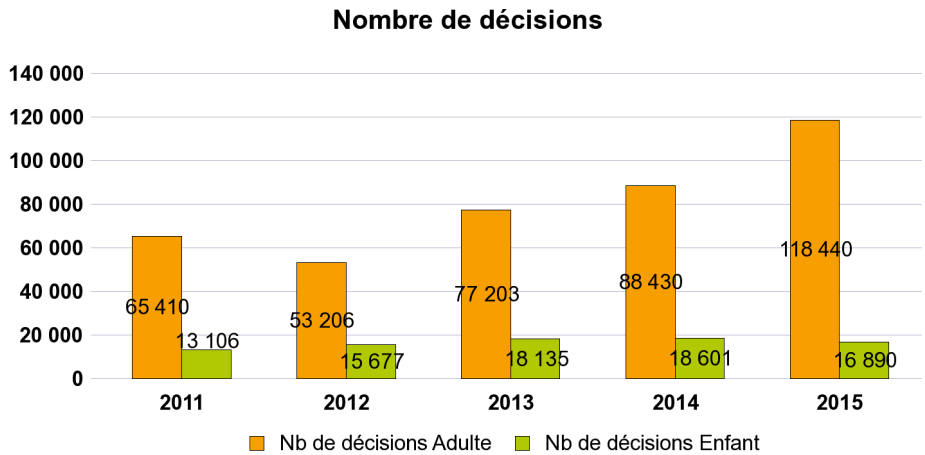

Le nombre de décisions prises par la CDAPH en 2015 a augmenté de 26,5 %. Les évolutions sont différenciées selon le public avec une hausse du nombre de décisions adultes de 33,9 % (+ 80 % entre 2010 et 2015) et une baisse du nombre de décisions enfants de 9 %. Le taux d'accord s'établissait en 2015 à 59,5 %, le taux de refus à 33,7 % et la part de décisions déclarées sans objet à 6,8 %.Les taux d'accord par prestation en Seine-Saint-Denis en 2015 sont inférieurs aux moyennes nationales avec des écarts parfois significatifs sur certaines prestations notamment la PCH .

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	1	1	1	1
Montant versé en euros	212 252	34 015	83 700	103 200	96 200

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	2	1	2	1	1
Montant versé en euros	222 000	52 500	472 500	52 500	52 500

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Actions pour la jeunesse

PROGRAMME	Accueil des collégiens et de la communauté éducative
Ce programme relève de la Mission ***Education et jeunesse***	Ce programme comporte quatre actions : - Constructions neuves, rénovations, extensions, - Maintenance des collèges, - Moyens de fonctionnement des collèges, - Collège numérique du IIIe millénaire.

Contexte

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, la population scolaire du second degré devrait poursuivre son augmentation : il y avait 72 033 collégiens à la rentrée scolaire 2015, soit une hausse de 2 % par rapport à la rentrée 2014. Entre 74 000 et 76 000 collégiens sont attendus à l'horizon 2020.

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, certains collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015, mais une majorité d'entre eux souffre de dysfonctionnements dus à un bâti vétuste qui ne répond plus aux réglementations en vigueur, ni aux besoins d'aujourd'hui.

Objectifs du programme

Le programme Accueil des collégiens et de la communauté éducative correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir : la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance, l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges, l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui se sont traduits par le transfert des personnels ATTEE (adjoint technique des établissements d'enseignement), ainsi que la compétence de sectorisation.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil, de la gestion et des finances des établissements,
- préparer et lancer le programme d'investissement 2015/2020, ayant pour objectif l'adaptation et la mise à niveau de l'ensemble du patrimoine scolaire existant. Les opérations de modernisation et de rénovation seront privilégiées, sans exclure la création de nouveaux établissements quand l'évolution démographique les rend nécessaires.

Mise en œuvre des priorités

L'action **Constructions neuves, rénovations, extensions** a pour objectifs de :

- programmer les nouvelles opérations de collèges (créations, rénovations, reconstructions) qu'il conviendra de réaliser dans les cinq ans à venir, pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire,
- déterminer les priorités sur le patrimoine départemental restant à rénover et les établissements dont la rénovation nécessite des améliorations conséquentes,
- enrichir les espaces scolaires en les adaptant aux nouveaux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux,
- réaliser les opérations prévues aux plans d'investissement, en optimisant les délais de réalisation et en prenant en compte le plus en amont possible les questions foncières.

L'année 2015 était à la charnière entre les deux plans exceptionnels d'investissement :

- le PEI, voté en 2010, réalisé en grande partie avec la livraison de 12 collèges à la rentrée 2014, qu'il faut poursuivre jusqu'en 2018 et dont il faut assurer le suivi d'exploitation,
- le lancement d'un second plan d'investissement particulièrement ambitieux, le Plan ambition collèges 2015-2020 (PAC), voté le 27 novembre 2014, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 7 reconstructions et 80 opérations de rénovation.

L'année 2015 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- Opérations du PEI en maîtrise d'ouvrage publique (MOP)

  - la mise en service du collège Didier Daurat au Bourget (mise en service au 1er septembre 2015, à l'exception du plateau sportif livré le 2 novembre 2015) ;
  - la livraison en octobre 2015 de la piscine de Clichy-sous-Bois ;
  - la livraison en octobre 2015 d'une partie du pôle sportif du collège intercommunal Dora Maar (Saint-Denis - Saint-Ouen). La cessation d'activité de l'entreprise principale a perturbé le déroulement des travaux, ce qui a décalé la livraison de l'ensemble du pôle au mois de juin 2016 ;
  - la réalisation de la phase I de la rénovation du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen, mis en service le 1er septembre 2015. Les travaux de la phase II ont débuté durant l'été 2015 en prévision d'une mise en service à la rentrée 2016 ;
  - la réalisation des études d'avant-projet concernant le gymnase de Stains. Le lancement de l'appel d'offres de travaux est prévu à la fin du premier semestre 2016 pour une mise en service en décembre 2017 ;
  - les études d'avant-projet définitif du sixième collège d'Aubervilliers, approuvées en juillet 2015. Cependant, le retard de mise à disposition du foncier entraînera un report de la mise en service à la rentrée 2018. L'appel d'offres de travaux devrait être lancé au cours du premier semestre 2016 ;
  - la réalisation de l'essentiel des études de conception en vue de la rénovation-extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte. Les appels d'offres de travaux ont été lancés début 2016, dans l'objectif de mettre en service le collège provisoire à la rentrée 2016 ;

  Les études pour la reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin ont été suspendues du fait d'incertitudes sur la mise à disposition du terrain et le programme de l'opération. Des travaux de confortation du sol par injection sont néanmoins prévus en 2016.

- Opérations du Plan ambition collèges (PAC)

Lors de sa séance du 4 juin 2015, le Conseil départemental a décidé de passer des contrats de partenariat pour 6 des 15 collèges en construction neuve/reconstruction au vu de l'urgence et de la complexité des opérations.

Une mise à jour du programme-type des collèges de la Seine-Saint-Denis a été réalisée au premier semestre 2015, en tenant compte des retours d'expérience des 12 collèges livrés à la rentrée 2014. La nouvelle version du programme-type servira de support à l'ensemble des projets du PAC.

Dans leur ensemble, les opérations du PAC ont fait l'objet au cours de l'année 2015 d'études de faisabilité, de programmation, de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'investigations techniques. Les premières livraisons sont prévues à la rentrée 2018.

Concernant l'action **Maintenance des collèges**, les objectifs pluriannuels correspondent au Plan ambition collèges (PAC) 2015-2020 : rénovation de 80 collèges, mise en œuvre d'une politique de maintenance intégrée et cohérente, amélioration de la qualité du service rendu, renforcement de l'équité de traitement des collèges, rationalisation des dépenses et amélioration de la connaissance du patrimoine bâti pour optimiser les choix d'allocation des ressources et de gestion des priorités de travaux.

L'année 2015 a été marquée par plusieurs éléments :

- une augmentation sensible (+ 8 millions d'euros) du programme de travaux de modernisation et de grosses réparations (22,5 millions d'euros) dans le cadre de la première année du Plan Ambition Collèges 2015-2020,
- l'engagement des études et des procédures de marchés nécessaires à la mise en œuvre du PAC et la préparation de deux années 2016 et 2017 à un très haut niveau de réalisation de travaux (cible 2016 de 30 millions d'euros),
- la préparation d'un nouveau programme technique d'exploitation et de maintenance pour les deux nouveaux contrats de partenariats du PAC,
- la poursuite de la mise en place de la cellule maintenance-énergie et du suivi des contrats d'exploitation des 12 nouveaux collèges,
- la mise en œuvre du plan d'actions sur le renforcement de la fonction technique suite aux conclusions des audits sur la politique de maintenance des collèges et les marchés à bons de commande,
- le renouvellement du marché d'insertion d'embellissement (mise en peinture des collèges par des structures d'insertion par l'activité économique) pour 0,539 million d'euros,
- la préparation de marchés à procédure adaptée en nombre toujours croissant ainsi que des marchés subséquents d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre pour la préparation des années de travaux ultérieures,
- le doublement depuis 2013 du nombre d'interventions des équipes mobiles de maintenance dans le cadre du projet de mutualisation des agents de maintenance.

L'action **Moyens de fonctionnement des collèges** regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département. Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Les moyens alloués sous forme de dotations de fonctionnement conditionnent le vote des budgets par les conseils d'administration des collèges.

Les objectifs sont de maîtriser et d'optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements, d'améliorer la connaissance et l'accompagnement financier et budgétaire des établissements, d'optimiser la répartition des ressources, de veiller à l'équité territoriale et de consolider le service public des agents techniques des établissements d'enseignement (ATTEE).

Concernant cette action, l'année 2015 a permis plusieurs évolutions :

- une bonne réalisation du programme annuel en dotation mobilier (0,370 million d'euros),
- la poursuite du Plan pluriannuel d'équipements des collèges en auto-laveuses et mono-brosses (0,205 million d'euros) et la poursuite du plan de renouvellement des véhicules des collèges (0,121 million d'euros),
- la consolidation des méthodes d'établissement de la dotation initiale de fonctionnement pour 2016 avec la prise en charge directe de l'électricité dans le budget départemental au 1er janvier 2016, la revalorisation de la masse « entretien » et la mise en cohérence des crédits dédiés à l'éducation prioritaire,
- la poursuite de la maîtrise des moyens financiers alloués aux établissements, en particulier avec le programme de mutualisation des achats, avec un suivi régulier des établissements en situation financière difficile,
- la dématérialisation du transfert des actes administratifs des établissements,
- l'établissement de conventions pour l'utilisation partagée des gymnases et locaux par les communes et associations pour les 12 nouveaux collèges,
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de service public des ATTEE avec la mise en œuvre du programme « effectifs cible », l'engagement de collectifs de travail dans les collèges, la généralisation du recours aux associations d'insertion pour le renfort ponctuel des équipes d'agents techniques, l'atteinte de la cible de 130 agents en contrats aidés, la réalisation d'un état des lieux de la démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux pour les agents techniques des collèges et la réalisation d'une évaluation des risques professionnels au collège Sisley à l'Ile-Saint-Denis pour préparer la généralisation d'une démarche de prévention.

L'action **Collège numérique du troisième millénaire** correspond à la mise en œuvre du plan numérique du PEI voté en 2010 et recouvre les compétences définies dans la loi du 8 Juillet 2013, qui retient dans son article 21 le principe d'une prise en charge par le Département de l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et équipements informatiques.

Elle se décline en quatre champs stratégiques, définis sur les quatre volets du Plan numérique pour l'éducation et la jeunesse :

- les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau),
- les usages, en diffusant les pratiques numériques innovantes,
- l'accompagnement des services de l'Education nationale,
- l'évaluation des usages pour garantir la pertinence des actions menées.

Concernant les infrastructures numériques, le bilan à la fin de l'année 2015 est le suivant :

- le taux d'équipement en ordinateur (ou équivalent) a atteint un ordinateur pour 4,5 élèves (hors nouveaux collèges du PEI et du PAC),
- chaque collège public dispose désormais d'au moins 8 tableaux numériques interactifs (1 000 au total),
- 91 % des collèges sont désormais entièrement câblés (soit 113 établissements sur 125),
- 43 collèges supplémentaires ont été raccordés au réseau départemental à très haut débit (THD-Seine-Saint-Denis), soit 75 établissements au total,
- la maintenance informatique de 113 collèges (mise en place d'un centre de services, passage d'un technicien de maintenance proactive une demi-journée par semaine et par établissement, dispositif de maintenance curative) est opérationnelle depuis la rentrée 2015. En parallèle, la maintenance informatique des 12 collèges en contrat de partenariat a été reconduite. Tous les collèges publics disposent donc aujourd'hui d'une maintenance informatique financée par le Département, conformément à la nouvelle loi.

Concernant les usages numériques, un nouveau marché pour les environnements numériques de travail (ENT) a été notifié en juillet 2015 et déployé sur 27 collèges. Le soutien aux projets innovants (« Iclasse – ADEL », projets de la F93) et les expérimentations de solutions en 3D (vidéoprojecteurs, lunettes, fablab…) ont été poursuivis.

En matière d'accompagnement numérique, pour la quatrième année consécutive, deux mini-salons de présentations des matériels et usages numériques aux chefs d'établissement, aux professeurs et aux référents numériques ont été organisés dans deux collèges du département, en lien avec le Rectorat.

Concernant l'évaluation de la pertinence des outils numériques déployés, la coopération avec les enseignants-chercheurs de l'université de Cergy Pontoise (UCP) sera poursuivie en vue d'un rapport d'analyse sur les usages au cours de la première année de fonctionnement des nouveaux collèges. La mise en place d'une stratégie numérique éducative départementale pour 2016/2020 doit permettre d'inscrire l'action de la Direction de l'éducation et de la jeunesse dans la dynamique plus large du Conseil départemental du numérique installé en janvier 2016. Parmi les objectifs de cette stratégie, il s'agira d'accompagner les familles et de fournir un accès au wifi pour tous les collégiens.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	0,038	0,128	0,135	5,236	12,224
Maintenance des collèges	Dépenses	4,053	4,021	3,809	3,694	3,736
	Recettes	0,018	0,088	0,041	0,256	0,081
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	27,342	28,260	24,103	24,741	25,709
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	-	0,070	0,071	0,108	0,350
	Recettes	-	-	-	-	-
Total Programme « Accueil des collégiens et de la communauté éducative »	**Dépenses**	**31,433**	**32,480**	**28,117**	**33,779**	**42,018**
	Recettes	**0,018**	**0,088**	**0,044**	**0,256**	**0,094**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	23,863	49,871	38,504	123,222	46,052
	Recettes	-	2,897	0,999	2,172	-
Maintenance des collèges	Dépenses	19,070	14,602	16,121	16,559	22,685
	Recettes	8,150	8,043	8,174	8,030	8,030
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	0,946	0,725	0,977	1,010	0,871
Collège numérique du IIIe millénaire	Dépenses	4,091	4,366	5,706	5,554	6,439
	Recettes	1,117	1,300	1,264	-	1,647
Total Programme « Accueil des collégiens et de la communauté éducative »	**Dépenses**	**47,970**	**69,564**	**61,307**	**146,346**	**76,046**
	Recettes	**9,267**	**12,241**	**10,437**	**10,202**	**9,677**

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Mise en œuvre : Direction de l'Education et de la Jeunesse

La politique d'Accueil des collégiens et de la communauté éducative a pour objectif de favoriser la réussite des jeunes en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'assurer la construction, la reconstruction ou la rénovation des collèges, d'en assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que de mettre à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges. Il s'agit aussi d'assurer l'accueil et l'entretien technique et ménager dans les collèges.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	96,56%
2012 :	100,41%
2013 :	95,16%
2014 :	100,70%
2015 :	96,32%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	105,24%
2012 :	101,53%
2013 :	92,00%
2014 :	93,13%
2015 :	96,05%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	98,87%
2012 :	80,09%
2013 :	85,31%
2014 :	75,48%
2015 :	99,66%

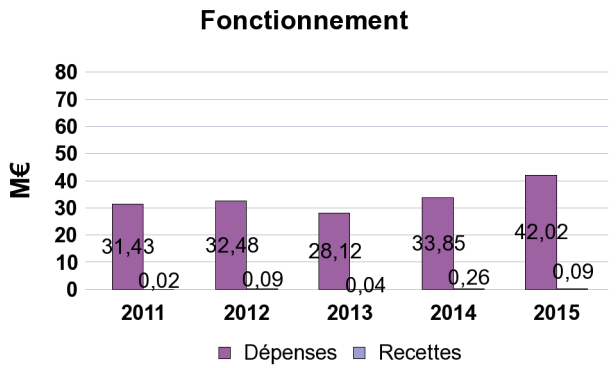

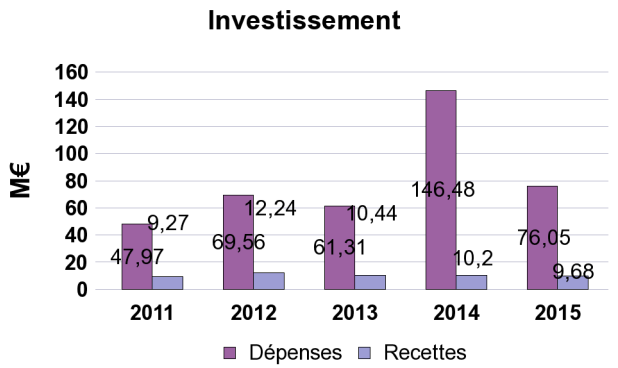

La hausse des dépenses de fonctionnement en 2015 s'explique par le paiement en année pleine des loyers des collèges construits en contrat de partenariat (12,2 M€ en 2015).

L'année 2014 a constitué un pic d'investissement, avec la livraison des 12 collèges en contrat de partenariat. L'année 2015 a été marquée par la livraison du collège Daurat au Bourget.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	69
catégorie B :	56
catégorie C :	1 349
Nombre total de postes :	**1 474**

Ces chiffres incluent plus de 1 300 postes de personnel ATTEE participant à l'exercice des missions transférées dans le cadre de la deuxième phase de décentralisation (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

Action Collèges - Effectifs

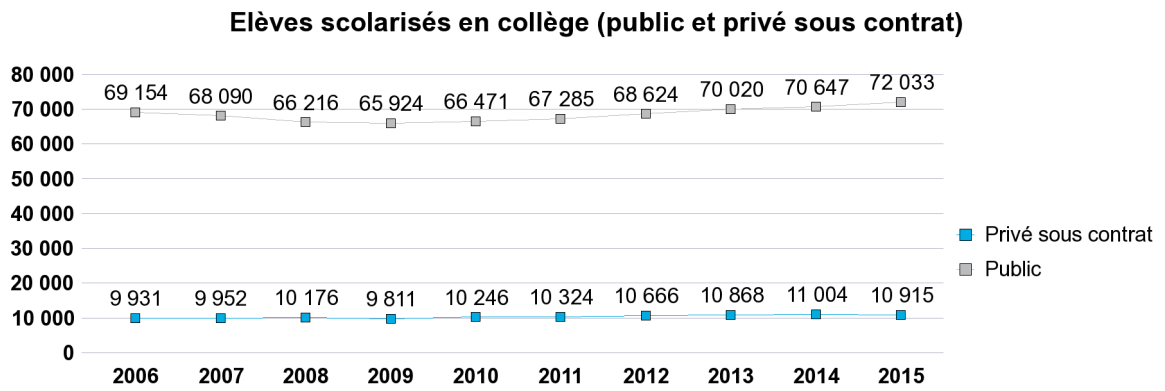

Depuis la rentrée 2014, la Seine-Saint-Denis compte 125 collèges publics (ouverture de 5 nouveaux établissements). Depuis 2010, les effectifs des collèges publics sont repartis à la hausse. Depuis le vote du PEI en 2010, les collèges publics comptent plus de 5 500 élèves supplémentaires. Le Département prend également en charge les dépenses de fonctionnement des 25 collèges privés sous contrat d'association. Un nouvel établissement privé a ouvert ses portes en 2014 (Saint-Vincent de Paul à Saint-Denis). Depuis 2006, les effectifs ont augmenté de 4,2 % dans le public et de 9,9 % dans le privé.

Action — Constructions neuves, rénovations, extensions - Maintenance

En investissement, les travaux de maintenance correspondent aux Travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

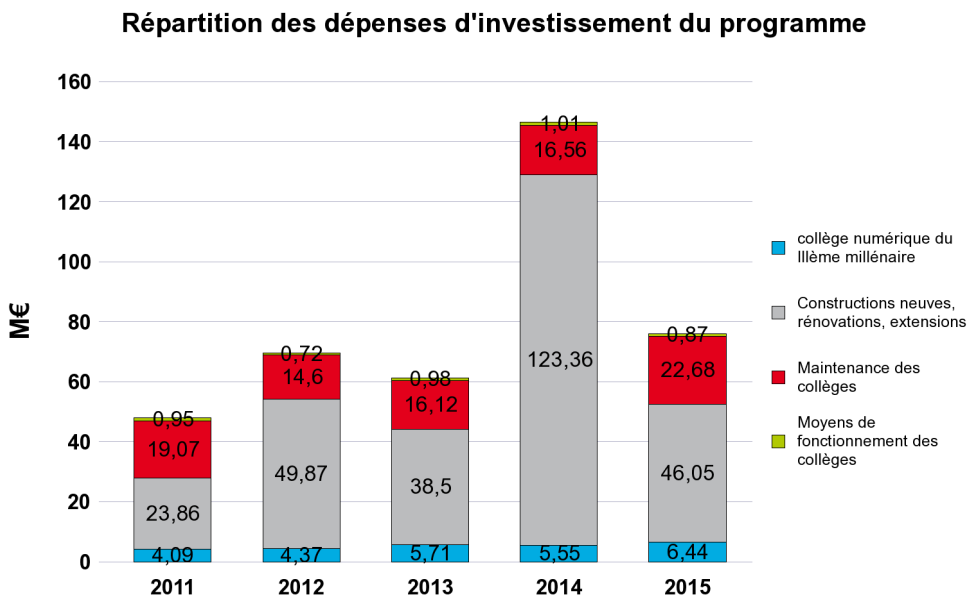

Un pic d'investissement a été constaté en 2014 avec le paiement des avances relatives à la livraison des 12 collèges en PPP. En 2015, les principales dépenses d'investissement ont concerné les participations et loyers des contrats de partenariat (15,2 M€), le collège Daurat au Bourget livré à la rentrée 2015 (13 M€) et le pôle sportif de Saint-Denis/Saint-Ouen (3,8 M€), livré au printemps 2016. Les dépenses de maintenance correspondent aux travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) réalisés dans les collèges.

Action — Moyens de fonctionnement des collèges

Les dotations de fonctionnement visent à permettre aux collèges un fonctionnement au quotidien dans des conditions satisfaisantes.

Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques, éducatifs, financiers et matériels des établissements, des contraintes extérieures (évolutions du coût de l'énergie...) et des contrats d'entretien et de maintenance.

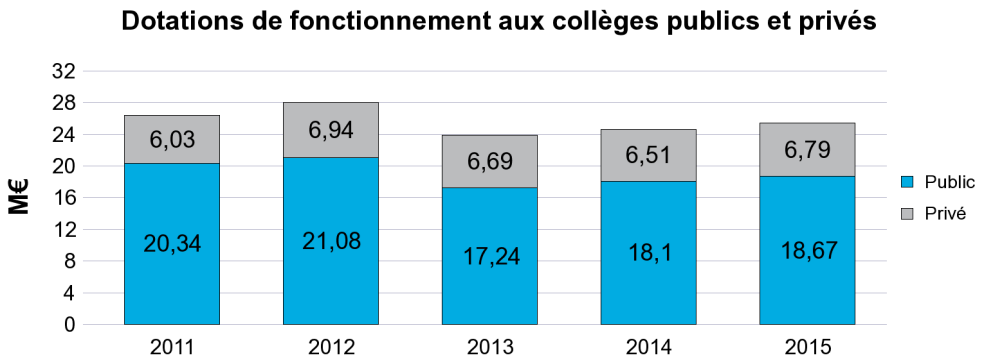

L'année 2015 comprend le versement en année pleine des dotations aux 5 nouveaux collèges. La baisse des dotations aux collèges publics en 2013 s'explique par un effet de périmètre. Les dépenses relatives à la restauration des collèges ont été transférées sur le programme "Projet éducatif départemental".

PROGRAMME	Projet éducatif départemental
Ce programme relève *De la Mission* ***Education et jeunesse***	Ce programme comporte quatre actions : - Se construire, - Se former - S'engager, - Restauration scolaire.

Contexte

Les résultats de l'enquête PISA présentée en décembre 2013 sont préoccupants pour le système éducatif français, avec une baisse des résultats, une augmentation du nombre d'élèves en difficulté et une aggravation des déterminismes sociaux. L'école française est aujourd'hui celle des pays de l'OCDE où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires, et cette tendance s'est accrue ces dix dernières années.

En Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, les difficultés scolaires sont plus importantes que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Education nationale a ainsi recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6ème, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : les Projets éducatifs territoriaux (PET), la lutte contre le décrochage scolaire, les parcours d'orientation, les parcours d'éducation artistique et culturelle et la scolarité des enfants handicapés.

La refondation de l'éducation prioritaire a vu la proportion des collèges classés en Réseau d'éducation prioritaire (REP) passer de 52 % à 62,4 % dès la rentrée 2015, soit 74 collèges dont 27 en REP +. Rappelons que la politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. L'objectif national est de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

La réforme du collège, basée en particulier sur les enseignements interdisciplinaires, les outils numériques et l'assouplissement du fonctionnement pour les équipes éducatives, entrera elle en vigueur à la rentrée 2016.

Objectifs du programme

Le Projet éducatif départemental (PED) a été adopté par l'Assemblée départementale le 15 novembre 2012. Sa mise en œuvre donne une nouvelle impulsion aux actions éducatives en leur donnant une cohérence globale, en fédérant les actions anciennes et nouvelles menées par le Département, les communes, les associations et les parents. Le PED se donne pour objectif de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des adolescents de 11 à 16 ans et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Le PED est structuré autour de trois thématiques :

- se construire, thème qui recouvre les thématiques de la santé, du bien-être, de l'éducation à l'image, des histoires, des territoires, des migrations, ainsi que du temps libre ;
- se former, axe traitant de l'orientation, de l'évolution des parcours individuels, de la lutte contre le décrochage scolaire et de la prévention des violences ;
- s'engager, qui regroupe l'ensemble des actions éducatives autour de l'écologie urbaine, l'ouverture sur le monde et la citoyenneté.

L'évaluation du PED a été engagée en septembre 2015, afin de mesurer son impact et de poser les fondements d'un nouveau projet, dont le contenu sera présenté en juin 2016.

Mise en œuvre des priorités

La principale nouveauté de l'année 2015-2016 a été la mise en œuvre du Chèque réussite, qui donne droit à 200 euros de bons d'achat (fournitures scolaires, biens culturels et matériel numérique) pour tous les élèves entrant en sixième dans un collège public de Seine-Saint-Denis. 10 040 collégiens ont été concernés par cette aide financière à la rentrée 2015.

L'action **Se construire** rassemble un ensemble de dispositifs éducatifs (Odyssée Jeunes, Appel à projets pédagogique…) visant à faire émerger des projets à l'initiative des équipes éducatives mais aussi des adolescents, à favoriser leur accès à l'autonomie, à les accompagner et à les soutenir dans leur démarche citoyenne. Cette action se décline principalement dans quatre domaines : la lutte contre les violences à l'école, actée par la création d'une mission dédiée en septembre 2011, la santé et le bien-être, l'ouverture culturelle et le temps libre.

La troisième et dernière année de mise en œuvre du PED a permis d'asseoir et d'étendre des dispositifs déjà largement utilisés (Odyssée Jeunes, Appels à projets), de développer des actions éducatives sur un nombre plus important de collèges (pause méridienne, parcours de découvertes urbaines…) et de déployer des actions nouvelles (appel à initiatives co-éducation, appel à projets Nous Sommes la République, appel à projets COP 21…), avec en particulier un travail sur l'appropriation des valeurs de la République face aux évènements tragiques de janvier et novembre 2015.

La mise en œuvre des priorités et des principaux objectifs s'est traduite en 2015 par :

- le renouvellement du programme Odyssée Jeunes : une nouvelle convention pour trois ans entre le Conseil départemental, la Fondation BNP Paribas et l'Education nationale a été signée en mai 2015 et permet de financer des voyages scolaires, fondés sur des projets pluriannuels ambitieux d'un point de vue pédagogique ;
- l'accroissement de l'impact de l'appel à projets pédagogique. Est intégré progressivement dans le dispositif le financement d'actions sur les volets santé/bien-être, climat scolaire, citoyenneté, soutien aux apprentissages, nutrition/éducation au goût, orientation, respect des équipements et développement durable ;
- le lancement d'un appel à projet conjoint avec l'Education nationale sur les actions des collèges en faveur de la parentalité et des changements climatiques à l'occasion de la COP 21,
- la mise en place de l'appel à projet conjoint avec la CAF pour le financement de projets relatifs au temps libre des adolescents,
- la poursuite de nombreuses actions de prévention des violences, en direction des parents (sensibilisation au cyber-harcèlement), des équipes éducatives (formation à la médiation) et des élèves, via la Mission de prévention des violences.

L'action **Se former** comprend deux volets :

- l'accompagnement des collégiens dans leurs choix d'orientation scolaire, via les parcours de découverte du monde professionnel, le soutien aux manifestations permettant aux élèves de mieux s'orienter (Forum des métiers porteurs, le Salon de l'intelligence de la main) et la participation à la réflexion sur l'offre de formation avec la Région,
- la prévention du décrochage scolaire, via le dispositif Accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE), mis en place depuis 2008, l'appel à projets sur la transition après la troisième, et le travail avec la prévention spécialisée de l'Aide sociale à l'enfance.

En 2015, les réalisations ont été les suivantes :

- le dispositif ACTE a été étendu à quatre nouvelles communes et la charte signée avec l'Education nationale a été mise en œuvre,
- l'appel à projets conjoint avec la Région et l'Education nationale sur la transition après la troisième a été mis en œuvre dans 20 collèges, ce qui a permis de conforter la pertinence de ce dispositif en matière de prévention du décrochage scolaire,
- des parcours de découverte des filières aéronautique, scientifique et numérique, ont été mis en place, avec un accueil positif dans les collèges,
- un projet européen avec l'Allemagne et l'Espagne sur la découverte de l'apprentissage a été poursuivi avec des partenaires locaux (FACE 93, collège Doisneau de Clichy, Centre de formation et d'apprentissage, Fonderie de l'Image de Bagnolet et FCPE 93),
- la plateforme des stages a vu augmenter en 2015 le nombre de stages proposés, et une amélioration des outils de communication a été mise en place.

Par ailleurs, la COP 21 a servi de levier de mobilisation de la communauté éducative : forum de découverte métiers de l'économie verte, mise en stage de 200 élèves en Baccalauréat professionnel Accueil relations clients et usagers (ARCU) auprès de la SNCF, d'ADP et de la RATP, mise en place de stages pour 200 étudiants en tant qu'agents de liaison dans la zone des négociations…

L'action **S'engager** vise à favoriser l'engagement des adolescents par l'exercice de la démocratie représentative, ainsi qu'à les ouvrir aux enjeux de la solidarité internationale et du développement durable. Elle se décline depuis 2015 autour de quatre objectifs :

- susciter la mobilisation des collégiens et des jeunes sur les questions de développement durable et favoriser leur appropriation des enjeux liés à l'écologie urbaine dans leur environnement quotidien,
- concourir à l'engagement citoyen des collégiens à travers l'exercice de la démocratie via le Conseil départemental des collégiens,
- favoriser le développement des pratiques participatives au sein des établissements et l'ouverture aux enjeux de la solidarité internationale,
- contribuer à l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes, objectif renforcé suite aux attentats terroristes de janvier et novembre 2015.

Les réalisations 2015 ont été les suivantes :

- le Département a amplifié son soutien aux projets pédagogiques d'éducation au développement durable des établissements dans le cadre de l'organisation de la COP21. Le programme éco-collège a poursuivi son déploiement sur le territoire ;
- des actions locales de sensibilisation à la négociation internationale et aux changements climatiques dans le cadre de la COP 21 ont été soutenues, auprès des établissements et des services jeunesse et associations partenaires, notamment dans le cadre de l'organisation de la Conférence de la jeunesse (COY) en novembre 2015 à Villepinte ;
- le suivi du programme pédagogique adossé au Programme exceptionnel d'investissement a favorisé l'appropriation des aménagements d'écologie urbaine des collèges livrés en 2014 (ruches, mares pédagogiques, jardins),
- l'appel à projets pédagogiques des collèges a permis de soutenir de nombreux projets liés au développement durable et à l'engagement citoyen,
- la séance plénière de clôture du mandat 2013-2015 du Conseil départemental des collégiens a permis de valoriser l'engagement des élus collégiens et leur implication dans la réalisation de projets (thématiques Histoire et mémoire, égalité et lutte contre les discriminations et changement climatique), qu'il s'agit de diffuser largement dans les collèges,
- le Conseil des collégiens a lancé une nouvelle mandature en décembre 2015, dans un cadre renouvelé, permettant un rayonnement de l'action dans les établissements à travers l'organisation de débats au sein des établissements,
- suite aux attentats de janvier 2015, le Département a lancé une initiative auprès des collégiens Nous sommes la République pour les inviter à monter des projets pour la défense et l'appropriation des valeurs républicaines, avec l'appui de parrains issus du monde de la culture, du journalisme et de l'illustration,
- le Département, à travers son soutien financier, a promu la formation des délégués de classe, et souhaite renforcer le rôle des foyers socio-éducatifs au sein des établissements.

L'action **Restauration scolaire** repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique et de justice sociale. Le Département mène une politique active d'accès de tous les collégiens à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics.

Pour rappel, 5 nouvelles cuisines centrales ont été ouvertes en septembre 2014 dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement 2010 - 2014. Au 1er août 2014, le Service de la restauration et de l'éducation au goût a été créé pour permettre d'organiser le fonctionnement de ces cuisines qui s'ajoutent à celle ouverte en décembre 2012. Ces cuisines sont entièrement gérées par le Département et livrent chaque jour un menu à double choix. Un des principaux enjeux est d'harmoniser les pratiques de ces nouveaux équipements et de faciliter leur prise en main par les équipes pour atteindre l'objectif de 2 500 repas par jour et par cuisine.

L'objectif du Département est de passer d'un système de production de repas dans chaque collège à une production de repas livrés en liaison froide. Depuis la rentrée 2015, 57 collèges sur 125 sont livrés par les cuisines centrales en liaison froide (contre 46 l'année précédente). Le Département a produit en direct près de 1,3 million de repas lors de l'année solaire 2014-2015 au sein des 6 nouvelles cuisines centrales. Cette évolution s'appuie sur un plan d'actions pour l'optimisation et le développement de la production des cuisines centrales de 2015 à 2019, avec l'objectif d'atteindre 7 cuisines centrales desservant 75 collèges en 2019.

Concernant la fréquentation de la restauration, après une baisse en septembre 2013, les rentrées scolaires 2014 et 2015 montrent une stabilisation autour de 50 %. Par ailleurs, une tarification départementale pour les internats a été mise en place avec la prise en compte des capacités contributives des familles.

En ce qui concerne la mutualisation des achats, un nouveau marché de denrées a été mis en place pour le 1er janvier 2015 avec 30 collèges adhérents, 52 crèches et les 6 cuisines centrales qui livrent 57 collèges, avec des lots particuliers « poissons frais » et « produits bio issus de circuits courts ».

En matière de nutrition et d'éducation au goût, un nouveau cycle de formation interne au Département a été préparé. Une action « apprendre à décrypter les étiquettes sur les produits alimentaires » a été organisée à l'occasion du Jeu des collèges (participation de 2 500 collégiens). Par ailleurs, 19 projets d'éducation au goût émanant des collégiens ont été financés pour 17 000 euros dans le cadre de l'appel à projets du PED.

Plusieurs actions ont été menées dans le domaine du traitement des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- des tables de tri sélectif ont été installées dans l'ensemble des 12 nouveaux collèges neufs ou reconstruits qui ont ouvert à la rentrée 2014,
- une étude sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets a été réalisée pour une application en janvier 2016, dans le cadre de la nouvelle réglementation,
- la participation au projet Européen Life +, portant sur les moyens de lutter contre le gaspillage alimentaire et de réduire les déchets dans les 125 collèges du département, a été poursuivie.

Enfin, les actions réglementaires de sécurité alimentaire ont été poursuivies : formations internes sur la sécurité alimentaire, accompagnement des collèges en réponse aux audits réglementaires des cuisines par l'Etat (Direction de la protection des populations), formation continue des agents en vue de l'harmonisation des pratiques dans les cuisines centrales. La principale évolution de l'année 2015 concerne la préparation des agréments des cuisines centrales à produire à J+5 (repas consommés 5 jours après leur production), avec l'objectif de démarrer ce type de production en mars 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Se construire	Dépenses	0,125	0,065	0,359	0,429	0,585
	Recettes	-	0,041		0,085	-
Se former	Dépenses	0,937	0,894	1,001	1,534	2,081
	Recettes	0,107	0,024	-	0,030	0,178
S'engager	Dépenses	0,244	0,236	0,202	0,303	0,311
	Recettes	-	0,020	-	0,060	-
Restauration scolaire	Dépenses	2,810	3,120	10,278	11,317	12,801
	Recettes	0,035	0,068	5,790	6,724	8,355
Total Programme « Projet éducatif départemental »	**Dépenses**	**5,145**	**5,495**	**12,462**	**13,583**	**15,777**
	Recettes	**0,142**	**0,153**	**5,870**	**6,899**	**8,533**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Se former	Dépenses	1,385	2,424	0,017	0,134	0,151
Restauration scolaire	Dépenses	-	-	0,029	0,353	0,179
Total Programme « Projet éducatif départemental »	**Dépenses**	**1,385**	**2,424**	**0,046**	**0,488**	**0,330**

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

Mise en œuvre : Direction de l'Education

La politique Projet éducatif départemental a pour objectifs de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des collégiens et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	94,50%
2012 :	95,80%
2013 :	101,83%
2014 :	95,75%
2015 :	94,80%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	97,63%
2012 :	95,71%
2013 :	50,71%
2014 :	159,86%
2015 :	70,68%

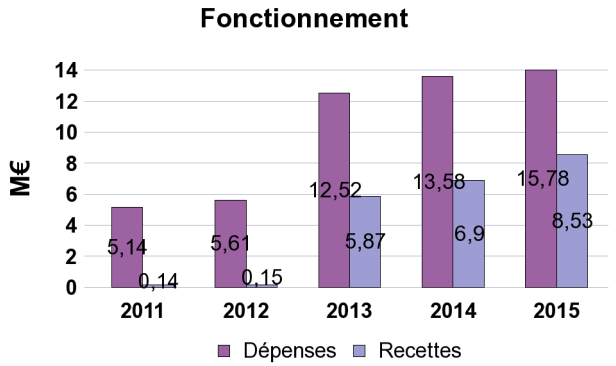

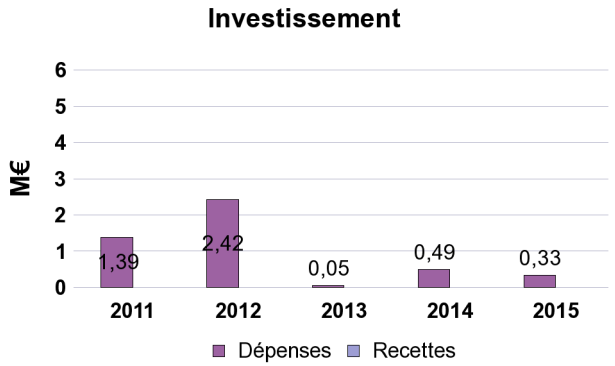

La forte augmentation des dépenses et des recettes en 2013-2014 s'explique par l'application de la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire au 1er janvier 2013, qui a entraîné un supplément de recettes, mais également de nouvelles dépenses de compensation des charges aux collèges pour les familles bénéficiant du quotient familial. En charge nette, l'économie pour le Département est de l'ordre de 2,5 M€ par an. Par ailleurs, les autres dépenses relatives à la restauration ont été transférées en 2013 du programme "Accueil des collégiens" vers le programme "Projet éducatif départemental".

Les dépenses d'investissement 2015 ont essentiellement concerné l'équipement des cuisines centrales et l'acquisition de matériel et de mobilier pour les centres d'information et d'orientation (CIO).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	19
catégorie B :	14
catégorie C :	60
Nombre total de postes:	**93**

Les postes comprennent les équipes du Projet éducatif départemental ainsi que le personnel dédié à la restauration scolaire.

Restauration

La restauration est une compétence confiée aux Départements dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur les nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales.

La tarification de la restauration scolaire est également du ressort du Département.

L'objectif fondamental est d'augmenter la fréquentation de la restauration en la rendant plus attractive.

3 enjeux sont définis :
- l'enjeu éducatif de la socialisation des enfants ;
- la question de la santé publique pour les collégiens, par l'accès du plus grand nombre à des repas équilibrés ;
- l'enjeu de justice sociale : tarification unique pour les 125 collèges et prise en compte des revenus des familles par l'application du quotient familial.

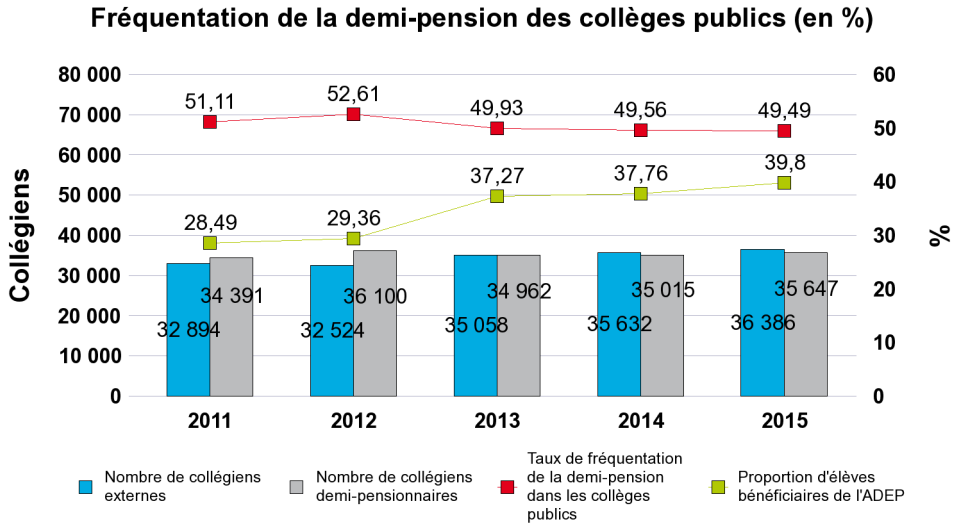

Plusieurs mesures ont été mises en place depuis 2005 pour augmenter la fréquentation des cantines scolaires : aide départementale à la demi-pension prenant en compte les revenus des familles (ADEP, depuis la rentrée scolaire 2005-2006), tarification selon le quotient familial (rentrée scolaire 2006-2007), harmonisation des tarifs (2010), amélioration de la qualité des repas et animations lors de la pause méridienne, nouvelle grille de tarification (2013).

Ces mesures ont eu un impact réel. La fréquentation de la demi-pension a significativement augmenté sur le moyen terme : aujourd'hui, près d'un élève sur deux est demi-pensionnaire, contre 36 % en 2006-2007.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	29	81	97	76	90
Montant versé en euros	327 180	577 917	461 584	434 513	522 833

PROGRAMME	Actions pour la jeunesse
*Ce programme relève de la Mission **Education et jeunesse**.*	Ce programme comporte deux actions : - Mobilité européenne des jeunes, - Engagement citoyen des jeunes.

Contexte

La vitalité démographique du département en fait le territoire le plus jeune de France métropolitaine : 43 % de ses habitants sont en effet âgés de moins de 30 ans. Or, la crise sociale et économique touche en premier lieu et plus durement les jeunes.

La priorité gouvernementale donnée à la jeunesse (emplois d'avenir, garantie jeune et contrats de génération), concrétisée dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté du 21 janvier 2013, a vocation à se déployer largement sur notre territoire.

Ce plan prévoit notamment la mise en place d'une garantie jeunes en direction des 16-25 ans les plus en difficulté. Il s'agit d'épauler le jeune pour qu'il s'inscrive dans un parcours actif d'insertion professionnelle, au cours duquel il reçoit une aide financière mensuelle. Le territoire d'Est Ensemble avait été retenu parmi les 10 sites expérimentaux de cette mesure en 2014. En 2016, la Garantie jeune sera en place dans 91 départements, avant généralisation au 1er janvier 2017.

La priorité du Département à la jeunesse se décline aussi :
- dans ses 15 engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations, qui concernent notamment l'accès des jeunes à l'emploi des jeunes, pris le 30 mai 2014 par l'Assemblée départementale,
- dans la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir,
- et dans la mise en œuvre de l'Initiative emploi jeunesse (IEJ), dispositif de la Commission européenne en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des NEETS (jeunes non scolarisés, sans formation et sans emploi).

En avril 2015, suite au renouvellement de l'Assemblée départementale, une vice-présidente chargée de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations a été désignée, témoignant de l'importance donnée à ce public par le Département.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :
- définir et coordonner une politique départementale pour la jeunesse,
- accompagner les jeunes vers leur autonomie et favoriser leur épanouissement personnel,
- contribuer à réduire les inégalités subies par les jeunes du département,
- renforcer le partenariat avec les acteurs locaux et nationaux de la jeunesse.

Mise en œuvre des priorités

Initialement construite dans le cadre de l'Agenda 21, l'action **Mobilité européenne des jeunes** a pour ambition d'accroître la mobilité européenne des jeunes de 16 à 30 ans, et plus particulièrement celle des jeunes en insertion professionnelle (ceux suivis par les missions locales ou participant à des chantiers de solidarité) et en apprentissage (au sein des CFA de Seine-Saint-Denis). Cette action est menée en lien avec les acteurs concernés (directions départementales, Direction départementale de la cohésion sociale, Conseil régional, professionnels de la jeunesse et de la mobilité européenne) et se concrétise par l'émergence de projets de parcours de mobilité coordonnés.

Un appel à projet Parcours mobilité a été mis en place en 2015. 9 dossiers ont été reçus, dont 8 ont été retenus, pour un montant de 35 000 euros. Les actions ont concerné 133 jeunes (contre 150 en 2014) pour des projets de mobilité effective et 80 jeunes pour une sensibilisation à la mobilité.

L'action **Engagement citoyen des jeunes** a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux :
- faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 16-30 ans,
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne, favoriser leur accès à l'autonomie,
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire,
- contribuer à l'égalité et la lutte contre les discriminations, en favorisant l'accès à l'emploi.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif Plus Citoyens, initié en 2009. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 16 à 30 ans. Une évolution du dispositif a été proposée suite à un bilan sur le fonctionnement du dispositif (simplification de la procédure et assouplissement des modes de financement, tant sur le taux de subvention que sur le montant maximum financé).

La mise en œuvre des priorités et des principaux objectifs s'est traduite en 2015 par plusieurs réalisations :

- la COP 21 a constitué un levier fort de consultation et de mobilisation de la jeunesse, notamment autour de la Conférence de la jeunesse (COY) organisée à Villepinte en novembre. L'animation du groupe de mobilisation de la jeunesse a permis de réunir les acteurs autour de la sensibilisation des jeunes aux enjeux du changement climatique ;
- en tant que territoire-hôte, le Département a apporté un appui au Secrétariat général de la COP21, structure en charge de l'organisation de la conférence, ce qui a permis à de nombreux jeunes du département de découvrir les métiers de l'accueil et de l'événementiel. 200 étudiants en Bac professionnel ont facilité l'accueil et l'orientation des participants aux abords et en direction des sites de la COP 21. Des mécènes et partenaires comme IBM, Accor, British Council, Jeunesse entreprise, l'EHESS et l'UNESCO, ont permis d'établir d'un programme de formation spécifique à hauteur de 130 000 euros. Plusieurs jeunes se vont vus proposer des contrats pour travailler dans les entreprises où ils avaient effectué leur stage. 176 étudiants en Master 2 ont accompagné les négociateurs en tant qu'agents de liaison. Le recrutement a été élargi au-delà des universités Paris VIII et Paris XIII pour atteindre le nombre de candidatures souhaité. La formation des étudiants sera assurée par Climates et Accor pour un budget de 25 000 euros, sous la forme de mécénat également ;
- le Département, en lien avec l'université Paris VIII, a souhaité favoriser la réussite universitaire des jeunes du département en proposant une « prépa d'été » aux bacheliers nouvellement reçus, pour leur permettre d'appréhender dans les meilleures conditions possibles le passage à l'enseignement supérieur. Ont également été organisées à Paris VIII des journées d'accueil, afin de faciliter l'accès à l'information des étudiants nouvellement inscrits ;
- un groupe de travail territorial réunissant des professionnels de la jeunesse des villes et des associations s'est réuni régulièrement pour partager les expériences de mobilisation des jeunes et construire des projets communs autour des thématiques de l'éducation populaire et du développement durable.

Enfin, 7 projets d'associations destinés aux jeunes et à l'expression de leur citoyenneté ont été soutenus en 2015 pour un montant total de 18 000 euros.

Fonctionnement		**2014**	**2015**
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,033	0,040
	Recettes	-	0,033
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,035	0,063
Total Programme Actions pour la jeunesse	**Dépenses**	**0,068**	**0,103**
	Recettes	**-**	**0,033**

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme	Culture
Ce programme relève de la Mission ***Culture, patrimoine, archives***	Ce programme comporte quatre actions : - Structuration d'une offre artistique et culturelle durable, - Développement des publics et renforcement de l'action culturelle, - Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur, - Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Contexte

L'année 2015 a été marquée par une fragilisation d'une partie de l'offre culturelle du fait essentiellement de choix politiques opérés par certaines villes et de la baisse des subventions locales. Trois associations sont en redressement judiciaire et plusieurs d'entre elles ont des déficits structurels. La majorité des partenaires culturels du Département, y compris les plus importants, sont dans une économie fragile. Le service de la Culture est de plus en plus en appui auprès de ses partenaires afin d'accompagner au mieux leur développement dans des logiques de réseau, de mutualisation, de coopération territoriale ou d'intégration dans la métropole.

Objectifs du programme

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Elle est articulée autour de plusieurs axes stratégiques :

- consolider les partenaires culturels, afin de structurer une offre culturelle et artistique durable sur le territoire départemental,
- développer l'élargissement des publics, en s'appuyant sur les compétences obligatoires du Département,
- positionner le Département comme « chef de file » sur l'éducation artistique,
- renforcer la coopération culturelle avec les territoires.

Plusieurs grands projets seront mis en œuvre au cours des prochaines années, notamment le Projet image, la révision du schéma départemental des enseignements artistiques et la construction d'un chantier transversal culture et action sociale.

Mise en œuvre en œuvre des priorités

L'action **Structuration d'une offre artistique et culturelle durable** vise à penser l'offre culturelle en recherchant la transversalité des champs artistiques et l'équilibre territorial. Il s'agit au travers de cette action de :

- soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et de diffusion (structures culturelles de dimension nationale, festivals, lieux intermédiaires, théâtres de ville, cinémas, bibliothèques municipales),
- porter des projets départementaux (Art dans la ville, diffusion de la collection départementale d'art contemporain, résidences d'implantation, Chapelle Vidéo..),
- initier, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique (résidences artistiques, soutien à la production cinématographique, programme du 1 % artistique, aide au projet).

L'année 2015 a été marquée par plusieurs évolutions. Les subventions de fonctionnement aux partenaires ont été sanctuarisées et le dispositif de résidences conforté. Néanmoins, comme indiqué plus haut, plusieurs partenaires ont été fragilisés en raison du contexte politique local ou pour des raisons économiques (festival Bandes à part à Bobigny, CAP à Aulnay-sous-Bois).

Dans le cadre de la convention avec la Philharmonie, un projet s'est mis en place avec trois villes afin de faire mieux connaître cet équipement auprès du public et de mieux diffuser les collections musicales de la Philharmonie dans les conservatoires et médiathèques.

Le chantier de travaux de réhabilitation de la MC93 a été validé. Une autorisation de programme de 2,9 millions d'euros a été ouverte au budget 2015 et un premier versement de 270 000 euros a été effectué.

Une quatrième résidence d'implantation a ouvert ses portes à Pierrefitte et Villetaneuse sur le thème de la chorégraphie. Elle s'ajoute aux trois résidences existantes (résidence théâtre à Romainville, jeune public à Neuilly-sur-Marne et musique à Villepinte). Par ailleurs, de nouveaux lieux intermédiaires se sont lancés dans la mise en œuvre de résidences : l'Echangeur et le Colombier à Bagnolet et le théâtre Déplié.

Le réseau jeune public a connu sa quatrième édition avec la création d'un spectacle à partir d'un texte pré-écrit. Les perspectives pour la prochaine édition sont de créer le texte du spectacle et d'élargir le cercle des partenaires pour donner davantage de rayonnement à cet événement.

Concernant le Grand projet image, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été préparé pour conseiller le Département

sur le plan juridique, stratégique et financier. En parallèle, les recherches de lieux susceptibles d'accueillir le projet se sont poursuivies.
L'action **Développement des publics et renforcement de l'action culturelle** vise à soutenir les politiques d'élargissement des publics et à développer de nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec la culture.

Dans le domaine des actions en direction de la petite enfance, champ d'intervention historique du Département, les parcours d'artistes dans les crèches départementales (dispositif Hisse et Oh ! Artistes et petite enfance) sont passés de 5 à 9 projets sur la saison 2015/2016. Ils ont concerné le domaine du spectacle vivant, du livre (trois projets des auteurs-illustrateurs : Isabelle Simler, Claire Dé et Natali Fortier) et ont été élargis au domaine du cinéma d'animation (deux projets de l'association Braquage et de l'artiste Nicolas Bianco Levrin).

Plusieurs projets en direction des personnes âgées et handicapées ont été menés en collaboration avec la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées. Un projet de sensibilisation à la pratique vocale a été mis en œuvre à Aulnay-sous-Bois en direction des usagers, aidants et professionnels de l'accueil de jour « les trois cerisiers ».
La résidence de la compagnie Un loup pour l'homme s'est poursuivie pour une seconde année au centre Jean Houdremont de La Courneuve et a impliqué les structures de personnes âgées de la ville. Ce projet a été très fédérateur.
Par ailleurs, le guide départemental sur l'accessibilité aux personnes handicapées des équipements culturels en Seine-Saint-Denis, paru en version papier en janvier 2014, a été mis en ligne sur le site du Géoportail de Seine-Saint-Denis. Le travail de sensibilisation à l'accessibilité culturelle sera poursuivi en 2016 dans le cadre du projet de direction et fera l'objet d'un rapport au bureau.

Enfin, trois projets Figure libre se sont déroulés en lien avec des structures accueillant des personnes en situation de handicap :

- le foyer d'accueil médicalisé pour personnes cérébro-lésées, L'Alisier à Pierrefitte, avec Laurence Pagès, chorégraphe, accompagné par le Centre national de la danse,
- le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de Sevran, avec une comédienne de la compagnie La part des anges, accompagné par le Théâtre de la Poudrerie,
- l'hôpital de jour de Rosny-sous-Bois (annexe de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard), avec des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et la cinéaste Véro Cratzborn, dans le cadre d'un projet porté par l'association Rosnymage.

Les actions culturelles ont été amplifiées dans les parcs départementaux, en lien avec la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité. Dans le parc départemental de l'Ile-Saint-Denis, une bibliothèque éphémère de plein air a été installée en juillet, dans le cadre de « l'été en herbe », labellisée « Lire en short » et soutenue par le ministère de la Culture (1 000 visiteurs, 57 ateliers). L'opération « Lire au parc » devrait s'étendre sur 3 parcs en 2016. Au Parc de la Poudrerie a été fabriquée et installée une mirabillia végétale (le « jardin des merveilles »), projet porté par la compagnie Praxinoscope, dirigée par Vincent Vergone, qui a permis une sensibilisation autour de l'art, des tout-petits et de la nature. Des ateliers de préfiguration de ce jardin ont été menés dans le cadre de l'édition 2015 du festival 193 Soleil. Une ouverture du jardin au public aura lieu en 2016.

L'action **Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur** vise à favoriser les rencontres artistiques dans la formation et le parcours des jeunes ainsi qu'à améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur. Cette action repose sur deux piliers :

- le renforcement de la présence des artistes dans les collèges au travers du plan Culture et art au collège (CAC), des résidences In situ et du Plan d'éducation à l'image,
- la poursuite de la mise en œuvre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, en coopération avec les communes.

Concernant l'éducation artistique, plusieurs dispositifs ont été poursuivis en 2015 :

- les dispositifs CAC ont été mis en place au sein des 5 nouveaux collèges. Une résidence In Situ a trouvé sa place au sein du collège Jacqueline de Romilly au Blanc-Mesnil,
- le Plan d'éducation à l'image a connu sa quatrième édition, en lien avec des établissements parisiens tels le 104, la Gaité lyrique ou la Maison du geste, avec des projets originaux et de qualité,
- les échanges avec les professionnels de l'éducation artistique et culturelle (EAC) se sont poursuivis. Une plaquette présentant pour la première fois l'ensemble des dispositifs d'EAC portés par Département a été éditée,
- les partenariats avec les établissements publics nationaux (Cité de l'immigration, Centre Pompidou, Philarmonie, Réunion des musées nationaux, Archives nationales, INRAP…) ont été poursuivis. Une convention a été signée avec le musée du Louvre.

Concernant les enseignements artistiques et les pratiques en amateur, la première phase de l'évaluation du Schéma départemental des enseignements artistiques a été réalisée ; la seconde phase se poursuivra en 2016 avec en particulier une enquête auprès des structures bénéficiaires (villes, conservatoires) et des usagers.

Le dispositif Demos a été déployé en 2015 au sein des villes d'Est-Ensemble, ce qui a permis de doubler le nombre d'enfants

concernés (225 enfants au total issus des quartiers « politique de la ville » de 16 villes répartis en 2 orchestres). Le Département et la CAF ont accompagné ce développement par une augmentation de leurs subventions à ce dispositif.

Le Département a accompagné le Conservatoire régional d'Aubervilliers (CRR) dans l'élaboration de son projet d'établissement dans le cadre du renouvellement de son classement par l'Etat.

Pour sa septième édition en 2015, le dispositif des résidences en conservatoire a valorisé sept ensembles artistiques incitant au décloisonnement des pratiques et à la création de nouvelles esthétiques (danse hip hop et musique ancienne, musique classique et lutherie numérique, improvisation en musique, danse jazz et composition, musique arabo-andalouse, soundpainting…).

Bien que son projet pédagogique ait été fortement déstabilisé par l'Etat cette année, ce qui avait généré une mobilisation de tous ses partenaires, l'Ecole nationale des arts du cirque (ENACR) a continué à être force de propositions dans le domaine des actions éducatives (dont 3 parcours dans les collèges) et de la formation des amateurs (21 cours différents par semaine), avec notamment des stages parents/enfants qui ont rencontré un grand succès.

Enfin, l'action **Développement de la coopération culturelle des territoires** vise à favoriser la coopération entre le Département et les collectivités locales (communes et intercommunalités de Seine-Saint-Denis, ville de Paris), via des conventions.

L'année 2015 a été marquée par une mise à jour du projet et des méthodes de travail de la mission de coopération territoriale, à travers un bilan des actions menées depuis 2008. Au cours de cette réflexion, certaines thématiques de travail sont apparues prioritaires : l'art et la culture dans l'espace public, les parcours d'éducation artistique et culturelle, les perspectives liées à l'Archéosite de la Haute-Ile, la valorisation du patrimoine (De Visu, Ville d'art et d'histoire), les liens entre culture et sport et les grands événements. Cette année, les efforts ont été concentrés sur la mise en œuvre des conventions existantes plutôt que sur l'ouverture de chantiers de coopération avec de nouvelles collectivités. La volonté actuelle est de resserrer le nombre de projets soutenus pour chaque territoire pour privilégier les plus structurants.

A ce jour, 22 villes et agglomérations ont des conventions actives avec le Département. La coopération avec la ville d'Aulnay-sous-Bois est en suspend (convention ni dénoncée ni active en 2015). Le travail de coopération a été poursuivi avec l'Etablissement public d'aménagement de la Plaine de France, porteur de la démarche de Haute qualité artistique et culturelle à Aubervilliers. Enfin, une aide au projet a été accordée à La Place, centre culturel hip hop de la ville de Paris, établissement dont le Département est membre fondateur.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	10,362	9,799	9,970	12,670	12,407
	Recettes	0,025	0,027	0,048	0,073	0,048
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	6,759	6,594	6,499	3,381	3,387
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	1,764	1,814	1,908	2,234	2,259
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	0,496	0,469	0,578	0,428	0,427
Total Programme « Culture »	**Dépenses**	**19,405**	**18,724**	**18,991**	**18,712**	**18,479**
	Recettes	**0,025**	**0,031**	**0,048**	**0,073**	**0,071**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,067	0,066	0,048	0,061	0,399
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	0,584	0,090	0,121	1,273	-
Développement de la coopération culturelle avec les territoires	Dépenses	2,270	0,285	0,218	0,356	0,050
Total Programme « Culture »	**Dépenses**	**2,921**	**0,442**	**0,388**	**1,689**	**0,449**

PROGRAMME — Culture

Mise en oeuvre : Service de la culture de la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs.

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Il s'agit de structurer l'offre culturelle et artistique en matière d'équipements, de présence artistique et de manifestations, de soutenir les politiques d'élargissement des publics et les nouvelles formes d'action culturelle, de soutenir l'éducation artistique et les pratiques amateurs et de développer la coopération culturelle sur le territoire.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	:	99,2%
2012	:	96,6%
2013	:	100,6%
2014	:	99,1%
2015	:	101,9%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	:	96,5%
2012	:	49,9%
2013	:	63,4%
2014	:	87,9%
2015	:	63,0%

Fonctionnement

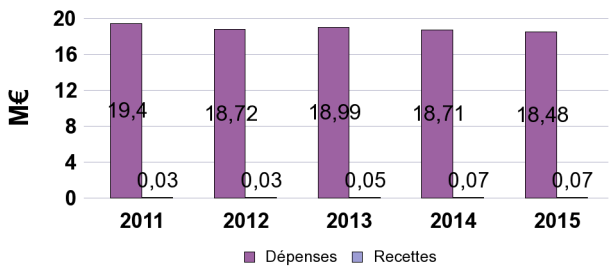

Investissement

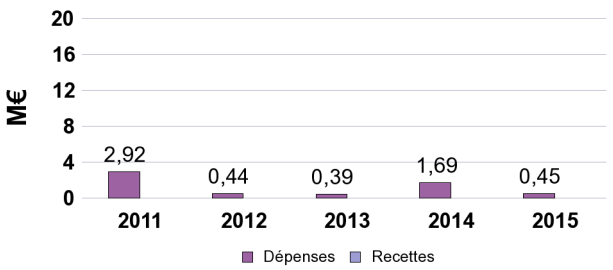

En fonctionnement, le budget de la culture est constitué en quasi-totalité de subventions. En 2015, les dépenses ont diminué du fait de la fermeture pour travaux de la MC 93.

En investissement également, les dépenses correspondent essentiellement à des subventions. En 2015, elles ont concerné en particulier la rénovation de la MC 93 et du théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis (subventions versées par annuités sur 10 ans).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	39
catégorie B :	17
catégorie C :	5
Nombre total de postes :	**61**

Sont comptabilisés les postes affectés au service de la Culture, aux missions MICACO (Art au collège) et MICOPTER (coopération culturelle) et aux services centraux de la DCPSL (Service des affaires générales, direction et secrétariat).

Action — Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Soutien aux résidences artistiques

L'accueil d'artistes en résidence participe :
- au soutien à la création contemporaine et à sa diffusion ;
- à la structuration des partenariats avec les acteurs culturels et les communes.
Un des enjeux est de s'appuyer sur ce dispositif pour créer davantage de synergies entre les lieux de diffusion et favoriser la coopération territoriale.

Répartition du nombre de résidences par nature en 2015

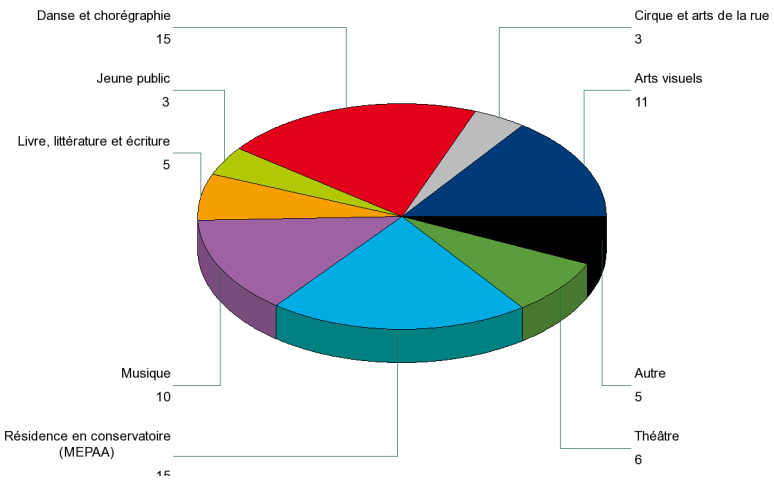

Le dispositif de résidences couvre l'ensemble du domaine des arts : spectacle vivant, arts visuels, cinéma et livre à travers le dispositif "Ecrivains en Seine-Saint-Denis".

Scènes labellisées

En matière de spectacle vivant, ces partenaires structurants ont vocation à privilégier la création contemporaine tout en développant des programmes de sensibilisation pour le public le plus large. Ces structures développent de nombreuses actions éducatives, notamment en direction des publics scolaires, et accueillent des compagnies en résidences.

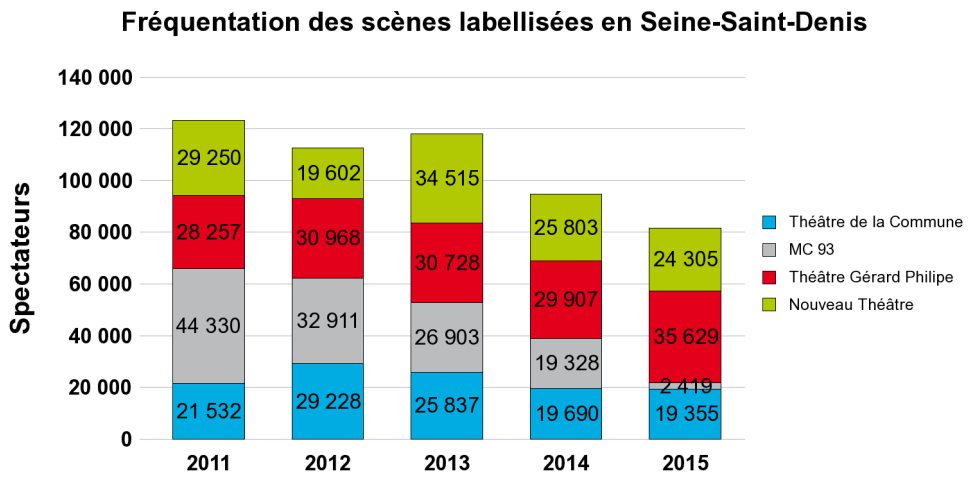

Le soutien aux scènes labellisées est un axe fort de la politique culturelle du Département, avec un budget de plus de 4,5 millions d'euros. La fréquentation a connu une baisse exceptionnelle en 2015 avec la fermeture pour travaux de la MC 93.

Festivals

Nombre de participants	2011	2012	2013	2014	2015
Rencontres chorégraphiques internationales	7 173	5 037	4 312	5 916	4 832
Concerts Banlieues bleues	7 492	7 271	7 067	7 249	10 821
Actions musicales Banlieues Bleues	5 485	3 978	5 087	5 433	5 860
Festival de Saint-Denis	50 000	27 117	26 416	17 433	17 363

L'édition 2015 de Banlieues bleues a connu une bonne augmentation de sa fréquentation. La diminution du nombre de spectateurs du festival de Saint-Denis en 2014 est essentiellement due à l'arrêt des deux concerts gratuits qui se déroulaient sur l'espace du parvis de la basilique le jour de la fête de la musique (programmation de têtes d'affiches en musiques actuelles, peu en lien avec le projet artistique du festival, et dont les charges grevaient le budget du festival).

Livre et lecture

Soutenir la création contemporaine et sa diffusion, développer une dynamique de réseau entre professionnels du livre et impulser une dynamique de projets avec les bibliothèques et les librairies constituent les principaux objectifs en matière de lecture publique et de vie littéraire.

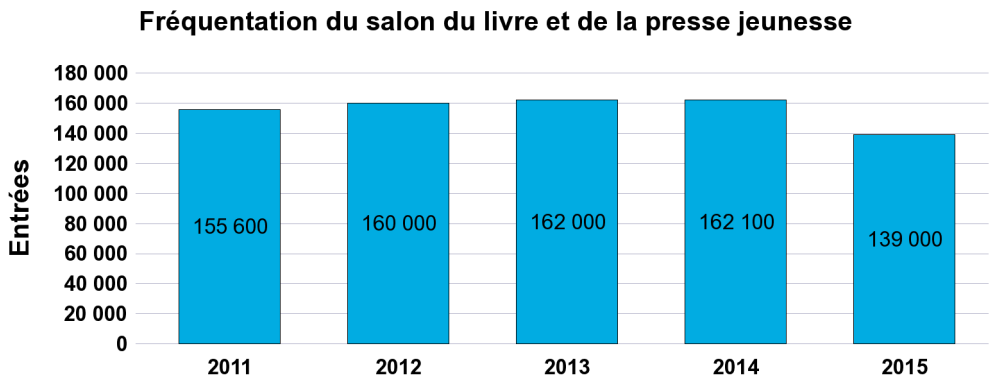

L'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge est depuis de nombreuses années l'objet de l'intervention du Département, en particulier via le soutien au Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), structure organisatrice du Salon du livre et de la presse jeunesse. Le CPLJ a repensé son modèle économique en gérant en interne sa commercialisation, en mettant en place des formations "école du livre" et en obtenant des financements européens. L'édition 2015 du salon a a connu une baisse sensible de sa fréquentation dans le contexte des attentats de novembre.

Arts visuels et cinéma

Fréquentation des principaux festivals de cinéma en Seine-Saint-Denis

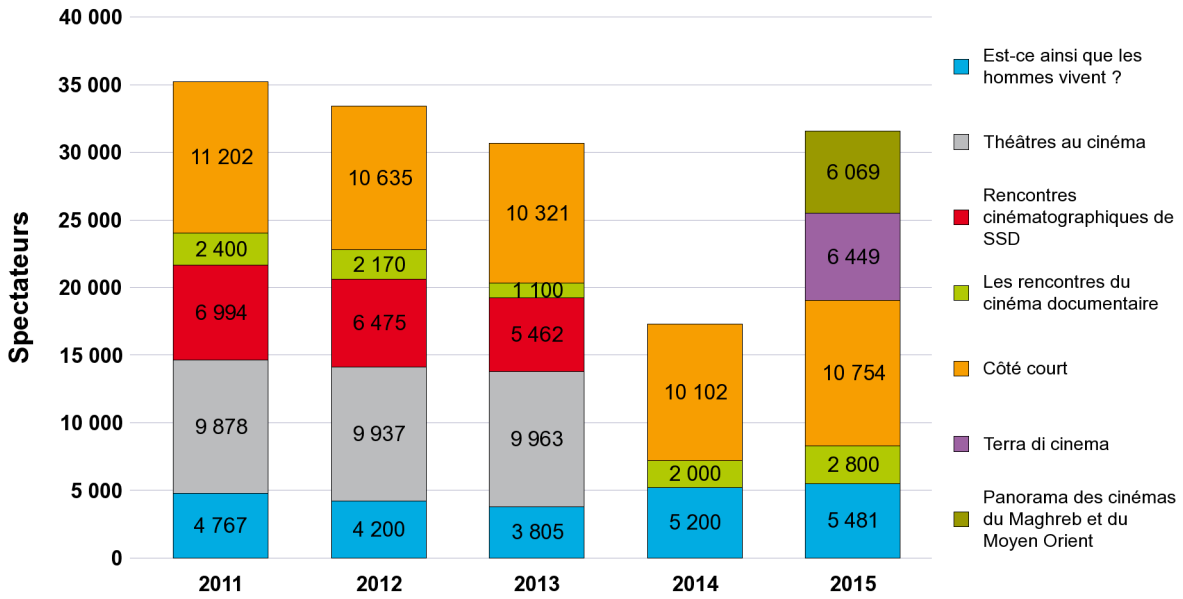

Le Département soutient deux nouveaux festivals de cinéma : Terra di cinema et Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen Orient. La dernière édition des rencontres cinématographiques de Seine-Saint-Denis a eu lieu en 2013. Le festival Théâtre au cinéma a changé de nom (« Bande à part ») et de forme. Le Département fait désormais partie du comité de pilotage mais ne finance plus ce festival.

Action Développement de la coopération culturelle des territoires

Conventions de coopération culturelle et patrimoniale avec les communes

L'élaboration de ces conventions permet le partage des constats, des ambitions et des moyens avec les partenaires, dans le respect des compétences de chacun. A partir d'un état des lieux partagé, il s'agit d'arrêter des objectifs communs avec les communes, pouvant se décliner en projets, dans le cadre d'une programmation triennale.

Nombre de conventions de coopération culturelle avec les communes

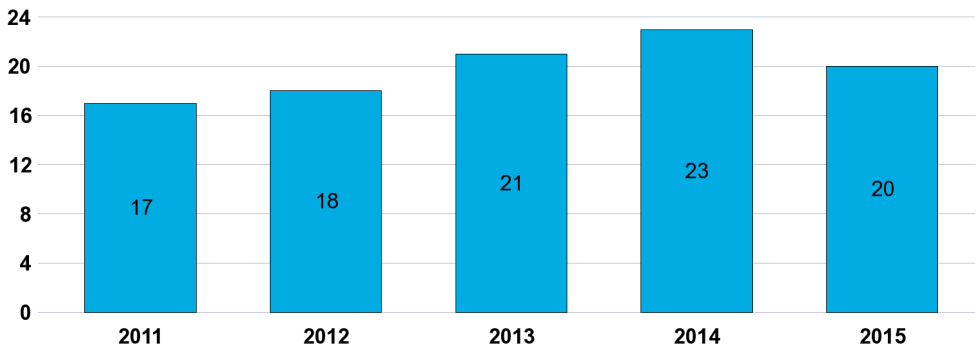

Trois villes sont sorties du dispositif en 2015 ou ne sont plus actives : Aulnay-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Neuilly-sur-Marne.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	183	175	166	177	195
Montant versé en euros	15 641 076	15 134 653	14 999 476	15 503 416	15 551 344

Investissement	2011	2012	2013
Nombre de subventions	2	1	1
Montant versé en euros	4 191	30 000	70 000

PROGRAMME	Patrimoine culturel
Ce programme relève de la Mission ***Culture, patrimoine, archives***	Ce programme comporte trois actions : - Recherches archéologiques et patrimoniales, - Consolidation et transmission des savoirs, - Structuration des partenariats.

Contexte

Les caractéristiques socio-démographiques du département de la Seine-Saint-Denis - sa jeunesse, la diversité des origines de ses habitants, son caractère populaire, le *turn-over* de sa population - confèrent à la politique patrimoniale une portée particulière.

En effet, dans un département en voie de métropolisation, fortement impacté par les projets du Grand Paris, il est d'autant plus important de préserver ce qui fait la singularité de ce territoire et de son héritage : les témoins matériels qui rendent compte de l'histoire des hommes qui y ont vécu, les traces encore visibles d'un passé agricole, d'une industrialisation massive, d'une densification urbaine. Le patrimoine, qu'il soit archéologique ou architectural et urbain, est un vecteur privilégié pour favoriser la cohabitation au sein d'une société multiculturelle et l'appropriation du territoire par ses habitants.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large,
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

Mise en œuvre des priorités

La refonte du système d'information et la mise en ligne d'une plate-forme numérique de valorisation du patrimoine étaient deux projets majeurs pour l'année 2015 (cf. infra). Par ailleurs, après sa validation par les élus au second semestre 2014, le projet d'un Pôle archéologique à la Haute-Île (PARHI) est entré en 2015 dans une phase active de configuration.

L'action **Recherches archéologiques et patrimoniales** recouvre les opérations de recherche archéologique et de diagnostic du patrimoine contemporain.

En matière de recherche archéologique, le retard dans la remise des rapports de fouille est désormais résorbé. Les collections archéologiques ont été déménagées à Ville Evrard. Plusieurs opérations de fouille ont été réalisées : un diagnostic d'archéologie préventive sur le stade de la Motte à Bobigny, dans le cadre du projet de pôle Sports - handicap, des fouilles préventives à Ville-Évrard (Neuilly-sur-Marne) et des fouilles préventives en groupement avec l'INRAP à Bondy. A également été finalisée la phase de terrain de la fouille programmée de la Haute-île (Neuilly-sur-Marne), sur un site archéologique d'époque mésolithique (7ème millénaire avant J.-C.). Une quatrième sépulture a été découverte sur ce site, qui devient de fait le troisième site de ce type le plus important en France et le plus ancien. La post-fouille a été décalée en 2016. L'attente de la communauté scientifique est importante sur ce dossier, comme le laisse à penser l'importante médiatisation dont a bénéficié cette découverte.

En matière de patrimoine contemporain, deux travaux monographiques d'inventaire ont pu être conduits à leur terme : l'un sur le patrimoine du territoire de l'aéroport du Bourget (le Bourget, Dugny, Blanc-Mesnil et la Courneuve), l'autre sur le site industriel de Babcock à La Courneuve. L'inventaire du Bourget a été l'occasion d'engager un important travail de valorisation (publication, lien avec *De Visu*, projet d'exposition au Musée de l'air et de l'espace).

L'étude d'évaluation et de diagnostic sur la Bourse départementale du travail n'a pu être lancée en 2015 ; elle le sera en 2016.
Le rôle d'expertise et de conseil patrimonial a été poursuivi auprès des services du Département, des communes, de l'Etat et des associations (association des Cités-jardins d'Ile-de-France en particulier).

Le rôle d'expertise et de conseil du service **aux communes**, dans le cadre des procédures d'urbanisme en lien avec la DAD, s'est poursuivi. Cette approche de conseil et d'expertise s'est également déclinée **auprès de la DRAC** avec une reprise de contact et des réunions régulières sur la question des protections au titre des Monuments historiques existantes ou envisagées ont lieux avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP93) dirigé par l'architecte des bâtiments de France et la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH).

Le bureau du patrimoine contemporain continue d'accompagner **les directions opérationnelles du Département** sur les projets présentant des enjeux patrimoniaux. En 2015, les grands enjeux étaient d'accompagner :
- le service du sport sur le plan piscine,
- la DEJ pour le Plan ambition collège,

- et la DBL sur le Plan petite enfance et parentalité.

Un travail d'accompagnement et d'expertise a été poursuivi avec **l'association régionale des Cités-jardins d'Ile-de-France**.

L'action **Consolidation et transmission des savoirs** vise à utiliser les activités de recherche pour consolider les connaissances mises à jour, en assurer la pérennité et les transmettre à une diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

De manière transversale, le développement du nouveau système d'information du service a été fortement avancé dans sa conceptualisation, en lien avec la DSI et l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. La réalisation de ce projet devrait être engagée en 2016.

En matière de patrimoine archéologique, le projet de Pôle archéologique de la Haute-Île, approuvé lors de la séance du 12 février 2015 du Conseil départemental, est entré en phase active de préfiguration, avec la réunion mensuelle d'un comité de pilotage, un parangonnage des centres comparables (centre de conservation et d'étude du Pas-de-Calais à Arras, parc de Samara, musée Archéos à Douai, musée Archéa à Louvres, Musée de la Préhistoire à Nemours, musée d'Archéologie nationale à Saint-Germain-en-Laye), la réalisation d'une étude d'impact par une équipe d'étudiants de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et le montage du projet de maison danubienne dans le cadre d'un programme d'insertion financés via des fonds européens. La fréquentation de l'archéosite a connu une légère hausse en 2015 avec 6 500 visiteurs. Son pôle néolithique a été inauguré avec la livraison de trois abris permettant la réalisation de nouveaux ateliers.

Une exposition a été réalisée à Drancy, en partenariat avec la ville, afin d'y présenter le résultat des fouilles qui y ont été réalisées entre 1996 et 2008. 2 500 personnes ont visité l'exposition, ce qui représente l'une des meilleures fréquentations du Château de la Doucette depuis son ouverture.

En ce qui concerne le patrimoine contemporain, l'inventaire mené autour de l'aéroport du Bourget a donné lieu à la publication d'un catalogue. Il a également alimenté l'édition 2015 de l'opération *De Visu*, déclinée pendant l'été et à l'occasion des Journées du Patrimoine, en partenariat avec les communes du Bourget, de Dugny et le Musée de l'Air et de l'Espace. Outre un meilleur lien entre recherche et valorisation, cette édition a été l'occasion de mieux associer les services des villes. La fréquentation a été comparable à celle de l'année précédente avec un budget de communication divisé par deux, mobilisant un public plus local et plus jeune issu des centres de loisirs et des clubs sportifs. Ce travail de valorisation de l'inventaire a également donné lieu à une exposition des photographies d'inventaire réalisées sur les grilles de l'aéroport du Bourget ainsi qu'une exposition d'art contemporain à la galerie municipale La Capsule de ces mêmes photographes, qui ont assorti leur relevé photographique d'une approche artistique, dans le cadre d'une résidence de coopération territoriale.

L'action **Structuration des partenariats** vise à qualifier les partenariats existants (musées, service de l'inventaire) et à en développer de nouveaux (directions aménageuses du Département, villes, entreprises…) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratique scientifique.

En 2015, deux conventions avec de grandes institutions culturelles ont été renouvelées :
- celle avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). C'est dans ce cadre qu'un archéologue de l'INRAP a conduit une résidence *In Situ* dans un collège de Bondy pour que les élèves assistent aux différents stades du travail de « post-fouille ». Cette opération a donné lieu à une importante médiatisation (émission « Le salon noir » sur France culture, articles dans Direct matin et l'Humanité),
- celle avec le Musée national d'histoire de l'immigration (MNHI) avec la poursuite des objectifs initiaux, l'affirmation de certains axes particulièrement originaux comme la coproduction d'une offre culturelle commune (production dès 2015 d'une exposition itinérante qui tourne désormais dans les espaces partagés des collèges et les médiathèques de Seine-Saint-Denis) et la réalisation de sessions de sensibilisation aux questions migratoires destinées aux agents du Département ou à ses partenaires (journées de sensibilisation sur la question Rom par exemple avec la DEF et la DPAS, directions sociales du Département particulièrement investies dans ce partenariat).

Le service a poursuivi le travail de qualification des relations avec les partenaires historiques du Département, notamment le Musée de la résistance nationale, le Musée d'histoire vivante de Montreuil et le Musée de Saint-Denis, avec la participation de ces acteurs à certains parcours d'éducation artistique et culturelle du Département. Par ailleurs, la convention avec la Cité de l'architecture et du patrimoine s'est concrétisée par la production et la circulation de plusieurs maquettes et la participation active du service à l'exposition AUE, une architecture de l'engagement.

De nouveaux conventionnements ont été initiés avec le Musée de l'air et de l'espace du Bourget (*cf supra*) et le mémorial de la Shoah (convention pour 3 ans à partir du 1er janvier 2016).

Un cycle de formation dédié à la sensibilisation au patrimoine a été réalisé à deux reprises dans l'année à destination des agents du Département. Il pourrait être élargi, en 2016, aux agents des villes, voire aux Elus. Enfin, les interventions professionnelles des chercheurs du service auprès des partenaires (écoles d'architecture, universités, organismes publics…) ont été poursuivies.

Les activités d'animation du réseau des partenaires ont été poursuivies. 25 interventions des chercheurs du service ont été réalisées en 2015 auprès de 18 partenaires (Ecole d'architecture Paris Belleville, l'Université Paris I, Ecole d'architecture de Villeurbanne, Ecole d'architecture de Versailles, Ecole d'architecture Paris Val de Seine, Ecole d'architecture et du paysage de Lille, Ecole d'architecture Paris La Villette, Ecole du paysage de Blois, Université Paris VII, Cité de l'architecture et du patrimoine, ville de Bobigny, rectorat de Créteil, CAUE 93…). Ces interventions ont pris des formes très variées (visites de sites ou ballades urbaines, interventions à la table-ronde, visites guidée d'exposition, formation professionnelle, cours, participation à un jury de diplôme…) auprès de publics divers (étudiants, délégation d'architectes chinois, délégation de l'International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage, enseignants, agents départementaux, architectes, agents de collectivités locales, habitants de la Seine-Saint-Denis).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Total Programme « Patrimoine culturel »	**Dépenses**	0,826	0,425	0,624	0,590	0,687
	Recettes	0,684	0,138	0,186	0,336	0,028

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Total Programme « Patrimoine culturel »	**Dépenses**	0,041	0,105	0,025	0,026	0,036

PROGRAMME	Archives
Ce programme relève *De la Mission* ***Culture, patrimoine, archives***	Ce programme comporte trois actions : - Collecte, conservation et traitement des archives, - Communication, valorisation et parcours éducatifs, - Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Contexte

Compte tenu de leur histoire récente, les Archives départementales ne conservent pas l'intégralité des archives publiques antérieures à la création du département (loi du 10 juillet 1964). Celles-ci restent majoritairement conservées dans d'autres lieux : Archives nationales, Archives de Paris (ancien département de la Seine), Archives des Yvelines (ancien département de la Seine-et-Oise). En revanche, les fonds publics du XXème siècle sont d'une grande richesse et témoignent du développement considérable qu'a connu le territoire départemental depuis l'entre-deux-guerres.

Dans le champ des archives privées, le service a développé une politique de collecte originale qui lui a permis de devenir un centre de ressources de premier plan sur le mouvement ouvrier et la mémoire militante, en particulier avec la conservation des archives des fédérations de la CGT, du Parti communiste français et du journal *L'Humanité*.

L'incendie survenu en août 2015 sur la zone d'activités d'Ourcq-Pantin où se trouve le dépôt annexe des Archives départementales a eu de lourdes conséquences sur la collecte des archives, ainsi que sur la communication des documents qui y sont conservés. Le dépôt n'a pas été endommagé, mais est resté totalement inaccessible, pour des raisons de sécurité, jusqu'au 29 février 2016. Le site a partiellement rouvert depuis. La prise en charge des versements a donc été considérablement ralentie et devrait reprendre en 2016. De même, certaines demandes de lecteurs n'ont pu être satisfaites, faute d'avoir accès aux documents demandés.

Les activités de la Direction des services d'archives (DSA) sont encadrées par le Code du Patrimoine, modifié par la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives et ses décrets d'application de septembre 2009, qui ont notamment fait évoluer les principes et les délais de communicabilité des archives publiques.

Objectifs du programme

Les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives constitués dans le ressort du département quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques…).

Cette vocation patrimoniale - la mieux identifiée - ne serait pas possible sans une seconde compétence : la gestion de l'information. Les Archives assurent le traitement des documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles garantissent aussi l'accès des citoyens aux documents produits par ces services, pour leur valeur de preuve et leur intérêt historique.

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit :
- d'enrichir et de préserver,
- de classer et de décrire pour le rendre accessible,
- de communiquer et de valoriser.

La Direction des services d'archives (DSA) est également investie d'une mission complémentaire qui vise à soutenir les partenaires de la collectivité (villes et associations) dans la mise en œuvre de leurs politiques patrimoniales (archives et objets mobiliers protégés) et mémorielles (associations historiques, patrimoniales, mémorielles et d'anciens combattants).

Mise en œuvre des priorités

L'année 2015 a été marquée par la stabilisation des volumes entrants (580 mètres linéaire en 2015, contre 557 ml en 2014) à un niveau proche de l'objectif cible de 500 ml et la poursuite d'importants chantiers de conservation préventive (conditionnement des fonds), restauration, numérisation et traitement des fonds qui ont mobilisé l'essentiel des moyens humains de la Direction des services d'archives (DSA) et plus de la moitié de ses moyens financiers.

Plusieurs actions de sensibilisation et de formation à l'attention des services du Département et de l'Etat ont été réalisées en 2015.

Le projet de système d'archivage électronique de la collectivité s'est poursuivi avec la réalisation, en 2015, d'une étude d'opportunité et d'un cahier des charges par un assistant à maîtrise d'ouvrage. Sur cette base, un appel d'offres devrait être lancé fin 2016.

La Direction des services d'archives a maintenu une forte implication dans les projets de dématérialisation du Département (gestion électronique de documents, dématérialisation de la chaîne comptable, du courrier…).

L'organisation du secteur des documents figurés a été renforcée par le recrutement d'un photographe.

Un nouveau logiciel métier Mnesys a été mis en place en remplacement de l'application Clara devenue obsolète, nécessitant une reprise des données et l'organisation de formations à l'attention des agents.

Un partenariat avec la société FamilySearch a été validé par le Conseil départemental en séance du 4 juin 2015, pour la numérisation des registres d'état civil et autres sources généalogiques, avec pour but la mise en œuvre d'un portail d'histoire des familles et des populations de Seine-Saint-Denis.

L'année 2015 a vu l'enrichissement du site internet des Archives départementales et l'augmentation de sa fréquentation grâce à la mise en ligne de nouveaux instruments de recherche et de nouveaux fonds d'images.

Plusieurs actions de valorisation ont été mises en œuvre sur les thématiques suivantes :
- le centenaire de la Première Guerre mondiale avec la poursuite et la fin de l'exposition réalisée par Catherine Poncin,
- l'histoire industrielle de la Seine-Saint-Denis avec l'exposition sur les usines Babcock & Wilcox et Worthington,
- les partenariats scientifiques sur l'histoire du territoire et des populations de la Seine-Saint-Denis.

Enfin, une convention-cadre de partenariat avec les Archives diplomatiques a été signée le 10 septembre 2015.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,044	0,045	0,041	0,045	0,044
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,026	0,028	0,034	0,066	0,014
	Recettes	0,001	0,048	-	0,088	-
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,082	0,065	0,067	0,053	0,052
Total Programme « Archives »	**Dépenses**	**0,152**	**0,138**	**0,141**	**0,164**	**0,110**
	Recettes	**0,001**	**0,048**	**-**	**0,088**	**-**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,115	0,070	0,118	0,098	0,144
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,030	-	-	-	-
Total Programme « Archives »	**Dépenses**	**0,145**	**0,070**	**0,118**	**0,098**	**0,144**

PROGRAMME

Archives

Mise en œuvre : Direction des Services d'Archives (DSA)

La politique Archives a pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constituées dans le ressort du Département..

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	92,81%
2012 :	89,79%
2013 :	94,15%
2014 :	83,96%
2015 :	78,60%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	103,50%
2012 :	99,95%
2013 :	98,15%
2014 :	67,26%
2015 :	72,55%

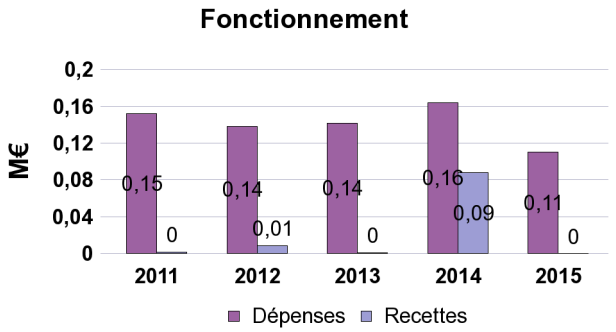

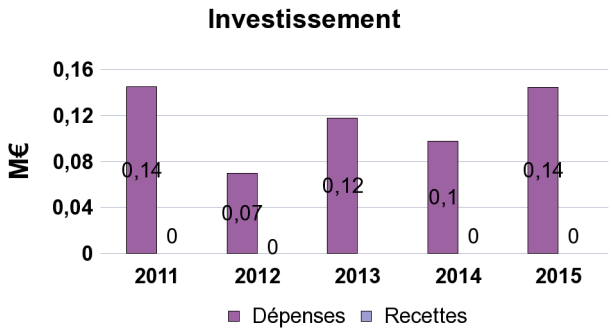

Des dépenses exceptionnelles ont été réalisées en 2014 pour la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale. Près de 90 000 € de recettes ont été encaissées en 2014, en particulier 57 000 € pour l'archivage électronique et 20 000 € pour le traitement des archives du PCF (subvention du ministère de la Culture).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	17
catégorie B :	12
catégorie C :	11
Nombre total de postes :	**40**

La Direction des services d'archives bénéficie de 2 postes d'Etat de catégorie A, notamment pour les missions de contrôle assurées en son nom, ainsi que de l'appui d'un enseignant en charge du Service éducatif à raison de 6 heures hebdomadaires.

Action — Collecte, conservation et traitement des archives

Collecte

Cette prestation concerne d'une part les documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, d'autre part des fonds d'origine privée de toute provenance.

Dans le domaine des archives électroniques, un travail spécifique est mené sur un projet de plate-forme d'archivage électronique.

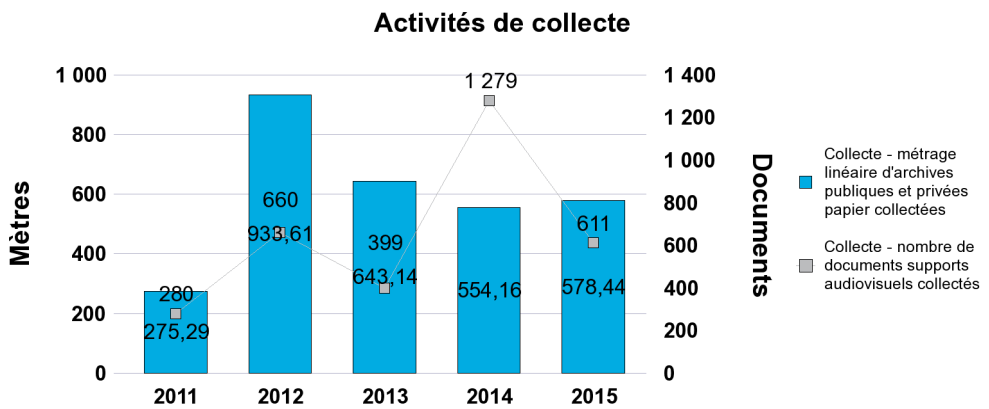

Les volumes entrants d'archives papier collectés en 2015 étaient proches de l'objectif cible de 500 mètres linéaires indiqué dans le projet d'activités 2015. Le pic de 2012 était lié à la nécessité de prendre en charge les archives historiques de plusieurs OPHLM.

Conservation

Cette prestation vise à préserver sur le long terme l'ensemble des fonds et collections dans des conditions matérielles optimales.

Les priorités sont :
- la conservation préventive ;
- la restauration des fonds papier ;
- la numérisation.

	2011	2012	2013	2014	2015
Métrage linéaire de fonds publics et privés papier conditionnés	448	511	792	117	334
Nombre de supports documents audiovisuels conditionnés	0	1 200	2 500	219	0
Nombre d'unités documents figurés conditionnés	39 820	19 967	758	12 548	20 820

Traitement

Cettre prestation vise à poursuivre l'informatisation de la description archivistique, pour l'ensemble des fonds et collections.

A ce titre, le projet prioritaire concerne l'évolution du système d'information existant (application Clara).

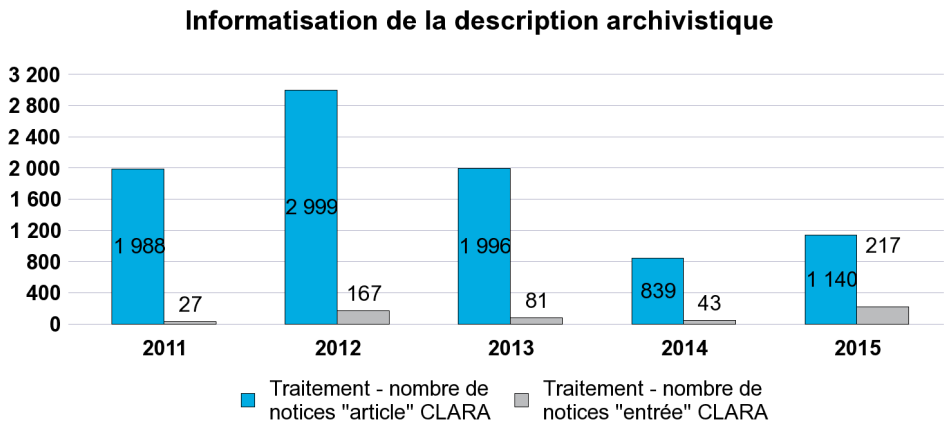

	2011	2012	2013	2014	2015
Métrage linéaire d'archives publiques et privés papier traitées	371	499	800	156	453
Nombre de documents audiovisuels traités	774	2 423	911	1 379	611
Nombre d'unités de documents figurés traités	12 508	14 285	2 064	17 388	22 327

Action — Communication, valorisation et parcours éducatifs

Cette action s'adresse à tous les habitants, et au-delà à toutes personnes intéressées par les documents accessibles aux Archives départementales.

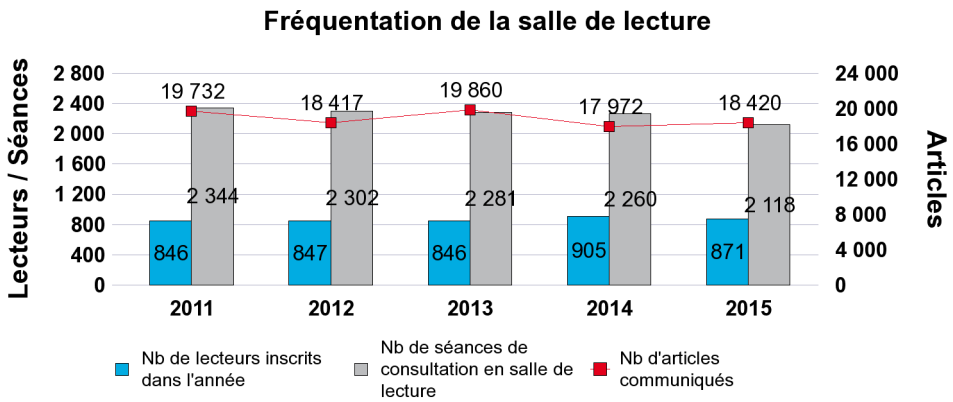

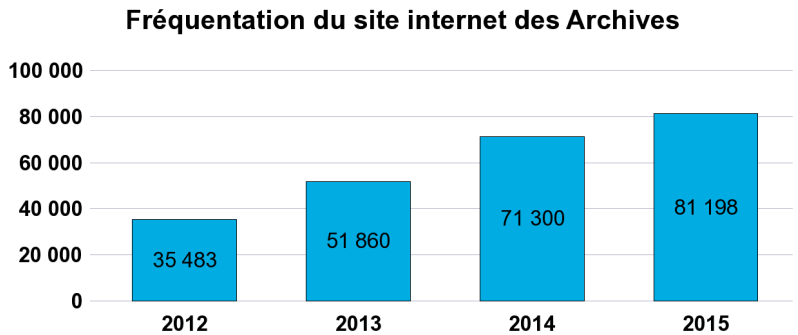

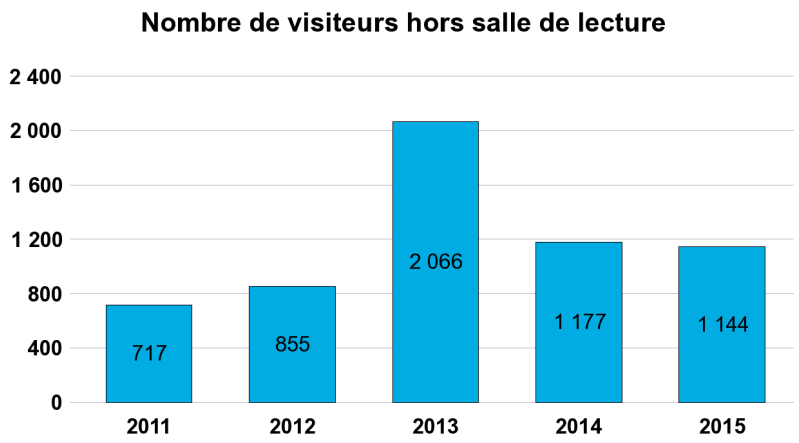

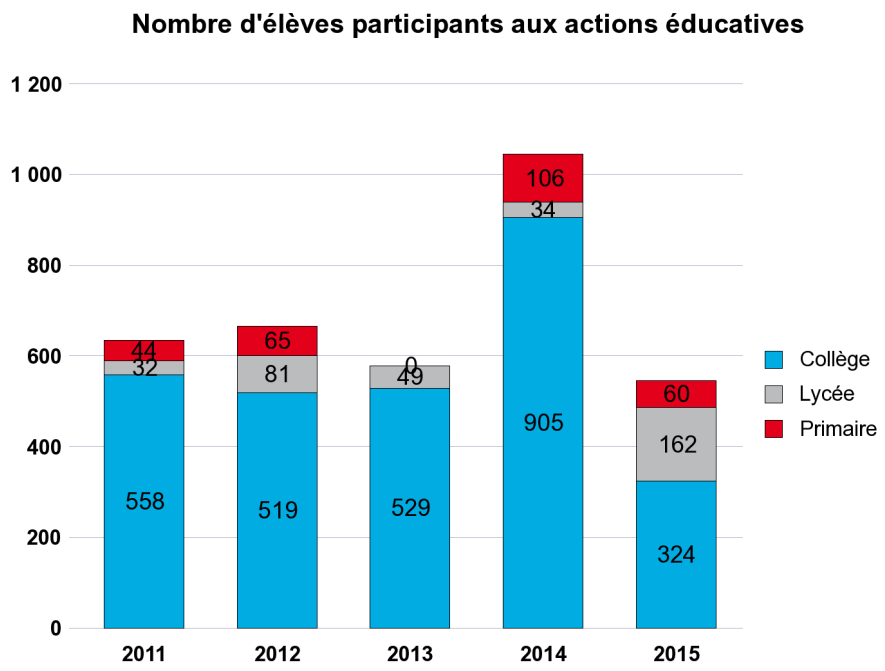

Le nombre de séances de consultation en salle de lecture diminue depuis plusieurs années du fait de la possibilité de consulter certains documents directement sur le site des Archives départementales, dont la fréquentation a continué à progresser en 2015 grâce à la mise en ligne de nouveaux fonds.

Le nombre d'élèves participant aux actions éducatives a diminué en 2015 du fait de la mise en place du Plan Vigipirate dès janvier 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	35	33	33	29	29
Montant versé en euros	81 853	65 073	66 943	53 023	52 073

Investissement	2011
Nombre de subventions	1
Montant versé en euros	10 000

Mission

Citoyenneté active, solidarité internationale et sports

Programme

Sport et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Programme

Solidarité, coopérations internationales

PROGRAMME	Sport et loisirs
Ce programme relève de la Mission ***Citoyenneté active, solidarité internationale et sports.***	Ce programme comporte trois actions : - Développement équitable des disciplines sportives, - Actions éducatives de sport et de loisirs, - Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables.

Contexte

La Seine-Saint-Denis est reconnue comme un territoire d'accueil des évènements sportifs d'ampleur mondiale. Après la coupe du monde de football de 1998, les championnats du monde d'athlétisme de 2003, la coupe du monde de Rugby de 2007, le département s'apprête à accueillir en 2016 de nombreux matchs de l'Euro de football. Il se mobilise aussi fortement pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024.

Pour l'Euro de football, le Département a dû en outre compenser l'absence de mobilisation du District de football et animer avec les services de l'Etat et le Comité départemental des œuvres sociales (CDOS) les instances de préparation des projets pour la saison 2015-2016.

Le Service du sport et des loisirs a porté le projet de candidature de Paris aux JOP jusqu'à la création d'une mission en février 2016. Cette mission embrasse les enjeux d'équipements et d'aménagement, mais aussi l'élaboration d'une politique d'accompagnement de la candidature.

Objectifs du programme

La politique sportive du Département se décline autour de trois objectifs stratégiques.

1/ Accompagner les acteurs de sport et de loisirs

Le Département poursuit son rôle d'animateur de réseau auprès de ses partenaires pour leur permettre de consolider leur situation dans un contexte financier, politique et institutionnel mouvant, et pour mettre en place une organisation en projet de territoire, rassemblement d'acteurs et mutualisation d'actions au service d'objectifs d'intérêt général. Cet accompagnement passe par la poursuite de l'aide à la structuration des partenaires, l'incitation à la mutualisation des organisations, des moyens et des actions (Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs, réseau du jeu, partenaires sportifs) et l'ouverture à l'expérimentation de nouvelles gouvernances (SCOTES, cogestion du stade Raoul Montbrand). Il s'agit également d'accompagner les clubs dans la diversification de leurs sources de financement, qu'il s'agisse de la nature de leurs ressources financières ou des équipements qui pourraient leur être directement confiés.

2/ Impulser le décloisonnement des politiques publiques

Le Service du sport et des loisirs souhaite établir une association durable avec les autres directions du Département pour que l'approche pluridisciplinaire des politiques publiques devienne systématique. En effet, les activités sportives et de loisirs participent à l'éducation, à la santé, à la lutte contre les discriminations, aux relations entre les garçons et les filles et concourent à l'aménagement du territoire et au développement économique.

Cette démarche de décloisonnement des politiques du Département a prévalu à l'élaboration des volets sportifs des plans d'investissement dans les collèges (PEI et PAC), afin de permettre que les équipements sportifs profitent au plus grand nombre (Pôles collège ouvert). D'autres initiatives comme les rendez-vous du jeu au Salon du livre et de la presse jeunesse ou les résidences d'écrivains dans des clubs sportifs en sont l'illustration.

Le Pôle sport handicap constitue le projet emblématique du décloisonnement des politiques publiques, en épousant les orientations définies par le Schéma départemental des personnes handicapées 2012-2016. Ce projet dépasse le simple objectif de l'usage sportif pour s'intéresser à l'intégration professionnelle de personnes handicapées, en passant par tout ce qui participe à l'amélioration de leur accompagnement.

3/ Participer activement à la métropolisation

La réduction des inégalités entre les différents territoires qui la composent est un des enjeux majeurs de la Métropole du Grand Paris. Entre autres domaines, cet objectif concerne l'accès aux pratiques sportives et de loisirs. Quelle que soit sa forme définitive, cette nouvelle organisation territoriale va ainsi imposer à tous les acteurs de repenser leurs modes d'action. Favorisant les coopérations entre les collectivités, les institutions et le mouvement sportif, les principes de mutualisation et de décloisonnement qui fondent l'action du Département seront un atout pour réussir l'intégration métropolitaine.

Mise en œuvre des priorités

La politique sportive du Département se décline en trois actions.

- **Action Développement équitable des disciplines sportives**

L'intervention du Département en matière de sport et de loisirs se concrétise par le soutien en faveur des clubs sportifs, en incitant les partenaires à développer plusieurs principes :

- la mutualisation et la mise en cohérence des projets (Comité départemental et clubs, fédérations, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, réseau du jeu…) au service d'objectifs d'intérêt général,
- la pratique pour tous les publics (féminines, personnes handicapées, tout petits, seniors...),
- la formation des personnels encadrants,
- le développement du sport de haut niveau, eu égard à son rôle de locomotive au sein des disciplines et au très fort potentiel sportif de notre territoire (judo, lutte, gymnastique, handball, tennis, athlétisme…),
- le développement des démarches éducatives, en lien avec les acteurs locaux (centre de loisirs, association de quartiers, établissement scolaires primaires et secondaires, université, centre médicaux),
- la diversification des pratiques (loisirs, compétition, santé…).

Cette structuration d'une offre de sport et loisirs durable prend la forme des Projets de territoire, conclus entre le Département et les disciplines concernées.

Le Département intervient sous plusieurs formes pour développer les disciplines sportives :

- le soutien financier au Grands partenaires, clubs qui assurent un rôle fédérateur auprès de leur famille sportive (2,981 millions d'euros de subventions en 2015 pour 10 partenaires),
- le soutien aux Dispositifs 93, qui rassemblent contractuellement les acteurs clés d'une famille sportive (clubs phares et Comité départemental) autour d'un projet commun (1,531 million d'euros pour 15 partenaires),
- les aides financières aux Comités départementaux en fonction du niveau d'élaboration de leur projet via les contrats d'objectifs (19 comités soutenus pour 1,304 million d'euros), l'aide au fonctionnement (43 000 euros), la formation des cadres (25 000 euros), l'aide à l'investissement (80 000 euros) et les manifestations sportives d'envergure départementale (83 manifestations),
- l'accompagnement du réseau sportif sur les enjeux de société, en particulier sur l'accès des personnes handicapées (action labellisée Agenda 21), la santé (course à pied avec l'association Pierrefitte Multi Athlon), les activités de pleine nature et la professionnalisation des structures associatives (soutien à l'association PSL 93 et à une dizaine d'autres d'associations pour des emplois tremplin),
- le soutien aux clubs de performance (1,485 million d'euros versés à 13 structures),
- le soutien aux clubs de niveau national (986 000 euros pour 127 clubs ou sections),
- les aides aux clubs de niveau international (117 000 euros pour 18 clubs),
- le soutien au sport scolaire via des subventions aux associations sportives des collèges (92 000 euros pour 133 associations) et à l'UNSS 93 dans le cadre du contrat d'objectifs.

De nombreux clubs ont remporté des titres en individuel et par équipe au niveau français et européen. D'un point de vue sportif et budgétaire (subvention plus importante), la montée du Red Star Football Club en Ligue 2 est à noter.

Concernant le Pôle sport et handicap le travail de formalisation et de concertation s'est poursuivi, ce qui permettra de présenter aux élus un plan d''accompagnement courant 2016.

Dans le cadre de l'harmonisation des aides de droit commun et de la démarche des Projets de territoire, les dispositifs d'aides aux clubs de niveau national et international ont été réformés par la délibération du 5 novembre 2015. Les nouvelles modalités vont pouvoir être mises en œuvre progressivement à partir de 2016.

- **Actions éducatives de sport et de loisirs**

Le Département souhaite que les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes portent une volonté éducative et permettent leur épanouissement. Deux domaines structurent cette action.

<u>Le sport à dimension éducative</u>

Le Département intervient dans le champ du sport scolaire, en soutenant des parcours de découverte et d'initiation qui intègrent à la fois la pratique sportive, une approche pluridisciplinaire et historique, et en privilégiant l'accès à des pratiques rares ou difficiles d'accès en Seine-Saint-Denis, comme les activités physiques de pleine nature, la voile, l'équitation ou le golf.

En 2015, grâce au soutien du Département, 4 établissements ont pu mener leur projet éducatif sportif et interdisciplinaire et 4 échanges de jeunes sportifs ont pu être accompagnés à l'international.

<u>Les loisirs éducatifs</u>

Le Département souhaite structurer et qualifier l'offre de loisirs éducatifs à travers plusieurs dispositifs :

- la gestion de la base de loisirs de Champs-sur-Marne,
- les pôles d'animation d'été (ex « VVV »),
- l'aide aux personnes passant le BAFA ou le BAFD via un dispositif de bourses (délibération du 12 décembre 2013),
- la qualification des professionnels de l'animation et des loisirs via le réseau du jeu,

- le soutien aux associations d'éducation populaire.

En 2015, la base de loisirs de Champs-sur-Marne a poursuivi le développement de son accueil des publics scolaires et des services enfance des communes. L'année a été marquée par l'ouverture de la base à de nouveaux publics : clubs et comités ont ainsi proposé des initiatives ponctuelles ou régulières, ce qui a fait augmenter la fréquentation de 30 %. Les services départementaux ont poursuivi leur réflexion sur l'avenir de la base. En fin d'année, il a été décidé d'opter pour la gestion en régie directe de l'équipement.

Le Département a poursuivi le développement des pôles d'animations d'été en 2015 en y accueillant près de 36 000 personnes. La création d'un label Eté en herbe pour marquer la proximité entre ces opérations et les parcs paysagers du Département, ainsi que la montée en charge du dispositif Marville-Valbon, coordonné par l'UFOLEP, ont constitué les évolutions majeures de l'édition 2015.

Concernant la politique départementale autour du jeu, l'année 2015 a été marquée par des projets innovants comme la résidence *In Situ* d'un auteur de jeu et le partenariat entre la ludothèque 1-2-3 Soleil de Montreuil et le Musée du Louvre.

En matière d'éducation populaire, le Département a reconduit les subventions aux associations d'éducation populaire ayant une intervention départementale avérée dans le champ des loisirs éducatifs (7 associations).

- **Action Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables**

En situation de carence et de vieillissement, les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font cependant l'objet de demandes accrues. Dans ce contexte, le Département a engagé plusieurs actions fortes sur son territoire :

- le Plan exceptionnel d'investissement des collèges (PEI), qui a permis la création ou la rénovation de 21 installations sportives, dont la piscine livrée l'été dernier à Clichy-sous-Bois,
- l'accompagnement de 74 projets de réhabilitation et de transformation dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs de l'Etat (PRES), par délibération du 18 avril 2013,
- le Pôle sport et handicap, sur le site du stade de La Motte de Bobigny, présenté au bureau du 4 juillet 2013,
- le Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), lancé à la rentrée 2014 et qui vise à rééquilibrer le maillage des équipements sur le territoire dans une démarche de mutualisation et d'optimisation des moyens. La démarche SCOTES, concertée avec l'ensemble des acteurs du sport, va désormais irriguer la totalité des projets d'aménagement sportif sur le territoire, qu'ils concernent la conception ou la gestion d'équipement (exemple des espaces partagés) ;
- le Plan ambition collèges (PAC) 2015-2020, voté en novembre 2014, qui prévoit 36 millions d'euros dédiés à la réalisation d'équipements sportifs dont la programmation est à définir dans le cadre d'une concertation élargie avec les différents acteurs concernés comme le prévoit le SCOTES. La réalisation des équipements est conditionnée à leur reprise en gestion par les communes ;
- la définition du Plan piscine départemental 2016-2021, voté à l'unanimité le 12 février 2015, qui prévoit, sous réserve des financements de l'Etat et de la Région, la création de 5 à 8 piscines, la rénovation de la moitié du parc existant ainsi que la mise en places d'actions concertées pour améliorer l'apprentissage de la natation,
- le développement des sports de pleine nature.

Concernant le Pôle sport et handicap, le diagnostic archéologique au Stade de La Motte est achevé et les fouilles préventives pourront avoir lieu en 2016 et 2017. Le projet de requalification urbaine du quartier de l'Etoile a avancé et un projet de futur centre technique a pu être élaboré.

La programmation des futurs équipements sportifs au sein des collèges dans le cadre du PAC a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec les acteurs concernés (mouvement sportif, communes, Education nationale). Certains programmes ont dû être revus à la baisse compte tenu d'une réduction demandée de l'enveloppe et du refus de certaines communes de reprendre en gestion les futurs équipements.

Sur le développement des sports de nature, l'état des lieux des espaces de pratique a été poursuivi et le parcours sportif du parc du Sausset est en cours de réhabilitation. La mise en place de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) devrait aboutir en 2016.

Le travail avec les différents partenaires concernant la gestion du stade Raoul Montbrand s'est poursuivi. Concernant la délégation de service public avec l'UCPA qui gère le golf de la Poudrerie et le centre équestre, il a fallu produire deux avenants : le premier pour prendre en compte de nouvelles sujétions liées aux activités d'été et au public handicapé, le second pour prendre en compte la scission de l'UCPA en deux entités.

Concernant le Plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES), 19 projets ont fait l'objet d'une attribution de subvention lors des commissions permanentes de mars et décembre 2015. Les derniers projets de ce plan seront financés en 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	8,811	6,161	10,405	7,376	8,808
	Recettes	0,013	0,005	-	0,008	0,022
Actions éducatives de sport et de loisirs	Dépenses	1,812	2,161	1,830	1,856	1,725
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,714	2,741	2,249	2,296	2,218
	Recettes	0,067	0,066	0,041	0,081	0,054
Total Programme « Sport et loisirs »	**Dépenses**	**13,337**	**11,063**	**14,484**	**11,528**	**12,751**
	Recettes	**0,080**	**0,071**	**0,041**	**0,089**	**0,076**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	0,100	0,065	0,080	0,105	0,080
Actions éducatives de sport et de loisirs	Dépenses	0,019	0,017	-	-	-
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	3,311	4,154	2,254	0,624	1,385
	Recettes	-	0,419	-	-	-
Total Programme « Sport et loisirs »	**Dépenses**	**3,430**	**4,236**	**2,334**	**0,729**	**1,465**
	Recettes	**-**	**0,419**	**-**	**-**	**0,006**

PROGRAMME

Sport et Loisirs

Mise en œuvre : Service du Sport et des Loisirs de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

La politique départementale vise à favoriser le développement quantitatif et qualitatif des pratiques sportives, sous toutes leurs formes, en particulier celles des jeunes.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	102,15%
2012 :	83,49%
2013 :	113,26%
2014 :	90,17%
2015 :	99,73%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	85,57%
2012 :	95,12%
2013 :	90,19%
2014 :	42,14%
2015 :	51,21%

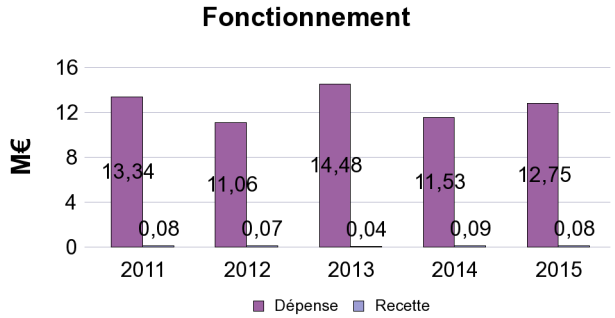

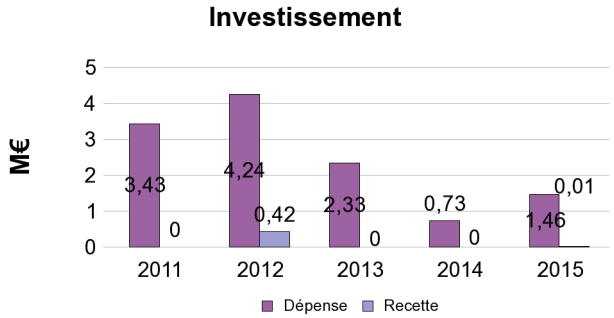

L'augmentation des dépenses en 2015 est due aux crédits dégagés pour l'Euro 2016 et la candidature aux Jeux olympiques (380 000 €).	L'essentiel des dépenses d'investissement correspond à des subventions versées aux communes dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs (cf Action "Offre d'équipements sportifs durables").

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	14
catégorie B :	4
catégorie C :	21
Nombre total de postes :	**39**

Actions — Développement territorial des disciplines sportives

Promotion des disciplines

La promotion des disciplines et l'élévation de la qualité des pratiques sont un aspect essentiel de la politique sportive du Département. Elles traduisent sa volonté de conjuguer le développement du sport de haut niveau et celui du grand public.

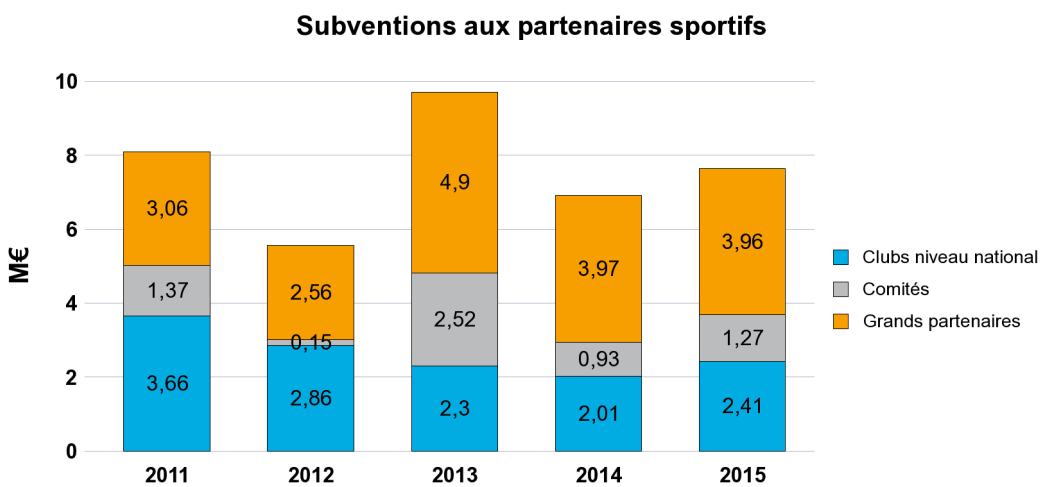

L'augmentation du montant des subventions versées en 2015 s'explique par la montée du Red Star en ligue II mais surtout par une baisse conjoncturelle en 2014, liée au fait que 700 000 € n'avaient pas été rattachés au budget 2014.

Pour rappel, le Département soutient trois types de partenaires sportifs :
- les "grands partenaires" : partenaires privilégiés du Département, clubs phare dans leur discipline, qui mutualisent les moyens à l'échelle du département, mènent des actions en direction des publics spécifiques (handicapés, seniors, féminines) et accompagnent le réseau sportif sur les enjeux de société (handisport, santé, charte éthique du sport). Les 10 "grands partenaires" sont présents dans les domaines de l'athlétisme, du cyclisme, du rugby, de la lutte, du tennis de table, de la moto, du karting, de la voile, du hockey sur glace et du football américain.
- les comités sportifs, qui portent des projets conciliant la pratique conduisant au haut niveau et le sport grand public. Lorsqu'ils s'appuient sur les clubs locaux référents départementaux, ils constituent des "dispositifs 93" et concernent le tennis, la gymnastique, le judo, le handball.
- le soutien aux clubs de niveau national.

Aide aux clubs pour la pratique de niveau national

Le Département soutient les clubs évoluant à un niveau national par une subvention pour une partie des frais de déplacement et d'hébergement. Parmi eux, les clubs de performance ont un niveau de pratique (élite) proche des clubs conventionnés. Leur niveau de subvention est corrélé au niveau sportif des équipes premières.

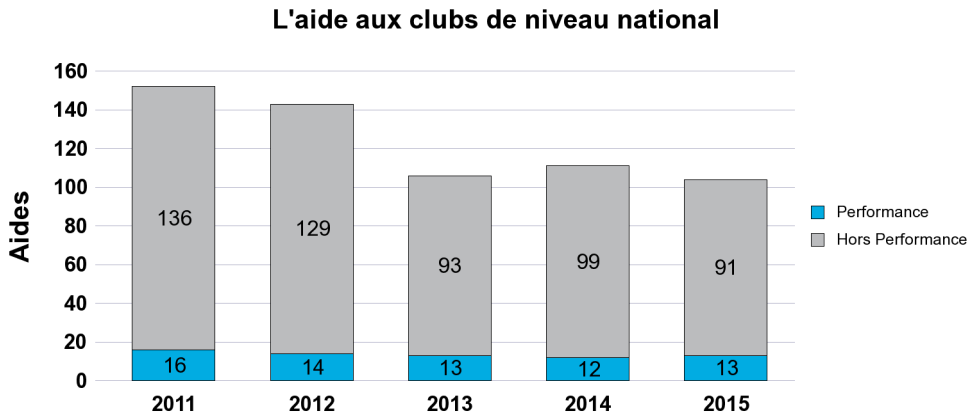

Soutien aux associations sportives de collèges

Les associations sportives des collèges publics ou privés sous contrat affiliés à l'UNSS 93 bénéficient de subventions de fonctionnement qui visent à favoriser les associations les plus actives et les plus en phase avec la charte de l'UNSS 93.

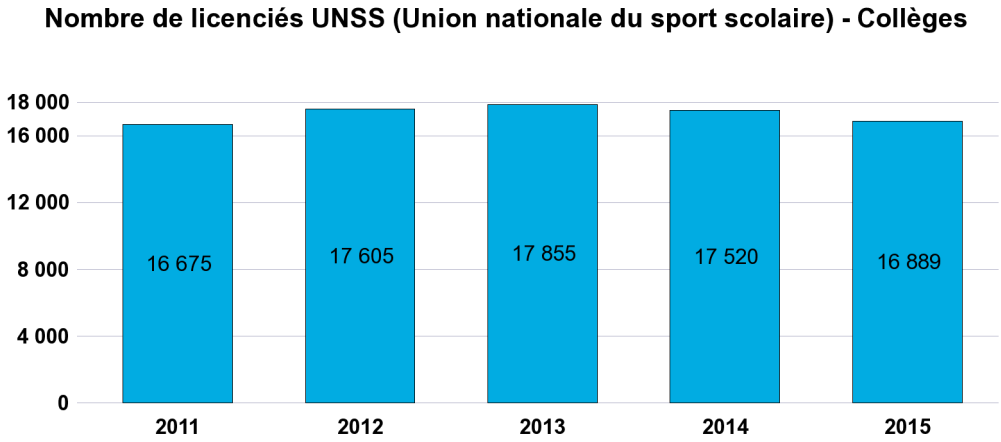

Grandes manifestations sportives départementales

	2013	2014	2015
Nombre de collèges participant aux Jeux des collèges (sur les 125 collèges publics)	74	81	77

En 2015, le Département et l'UNSS ont volontairement restreint la participation au Jeux des collèges pour assurer un meilleur accueil des collégiens.

Aide financière aux BAFA et BAFD

Le Département aide financièrement à former les personnels non professionnels des centres de loisirs et de vacances des villes et associations de Seine-Saint-Denis.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une prise en charge	2 672	2 823	2 312	2 481	2 700

Le Département prend en charge 20 % des coûts des stages BAFA/BAFD lorsque le stage s'effectue avec l'un des organismes formateurs conventionnés avec le Département. La délibération du 12 décembre 2013 a réformé le dispositif, en portant l'aide à 40 % pour les approfondissements de BAFA ayant pour thème l'accueil des enfants porteurs de handicap ou les activités physiques de pleine nature.

Soutien au fonctionnement de la Base de loisirs de Champs-sur-Marne

La base de loisirs de Champs-sur-Marne accueille gratuitement des enfants âgés de 6 à 12 ans des centres de loisirs, des collégiens (classes de sixième et de cinquième dans le cadre de leurs cours d'EPS) et des clubs sportifs.

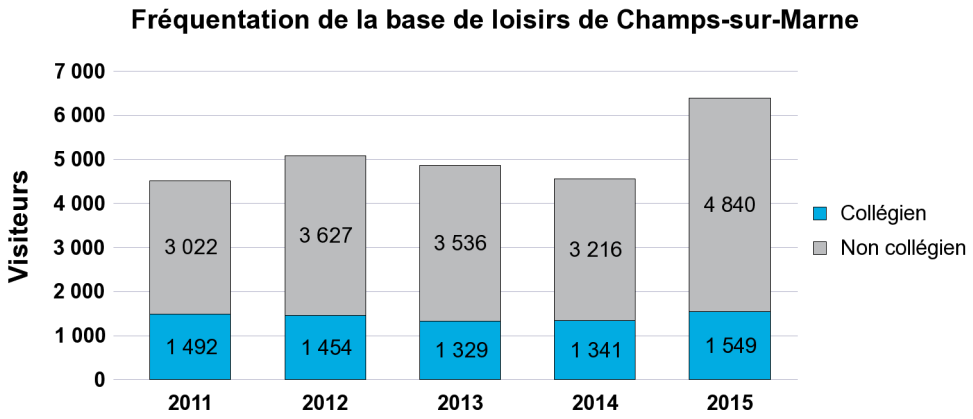

L'année 2015 a été marquée par l'ouverture de la base à de nouveaux publics : clubs et comités ont proposé des initiatives ponctuelles ou régulières qui ont conduit à une augmentation de la fréquentation de 30 %. Une réflexion est en cours pour valoriser encore davantage cette base de loisirs.

Soutien aux dispositifs d'animation d'été

Les animations d'été (ex : VVV), réalisées sur la base d'un montage partenarial ou intercommunal, accueillent des centres de loisirs et des services jeunesse. Il s'agit d'offrir des activités éducatives de sport, de culture et de loisirs à des publics âgés de 7 à 18 ans fragiles ne fréquentant pas les structures d'animation ordinaires.

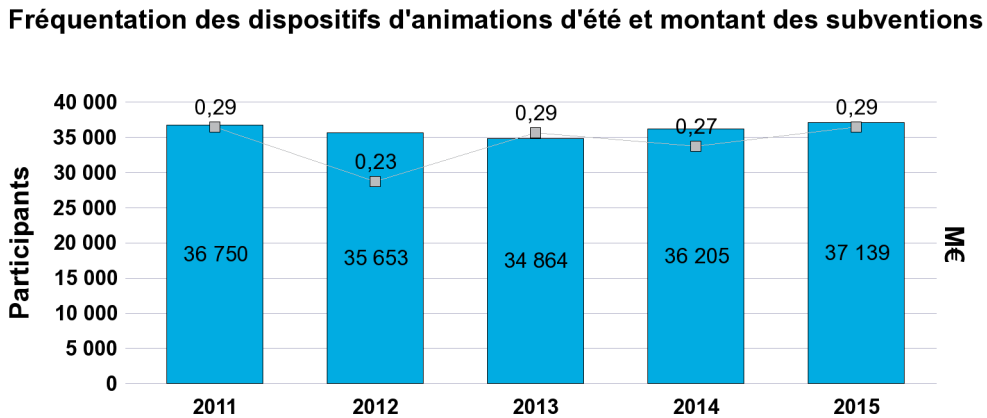

Le Département soutient les dispositifs d'animations d'été (ex : VVV) dans le parc de La Poudrerie, à Marville et dans l'enceinte du collègue Courbet de Romainville (karting). La saison 2015 a été perturbée par l'annulation de l'opération Bobigny-sur-Ourcq. Hormis cet incident, sont à noter la poursuite du label "Eté en herbe" pour marquer le lien avec les parcs départementaux et la montée en charge du dispositif de Marville-Valbon.

Equipements départementaux en gestion directe

Fréquentation des équipements départementaux en gestion directe

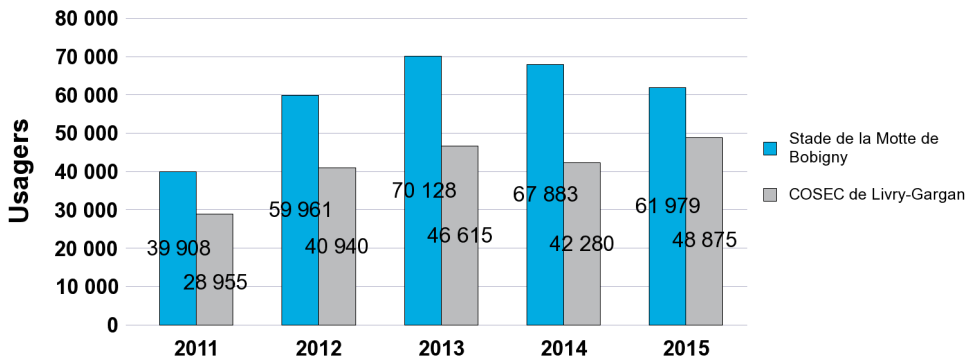

Le COSEC de Livry a su diversifier ses activités (roller, handball, arts martiaux, gym, volley) et accueillir davantage de collégiens en journée.
La fréquentation du stade de la Motte a diminué du fait des fouilles archéologiques en cours en vue de la construction du futur Pôle sport et handicap.

Equipements départementaux en gestion déléguée

Fréquentation du centre d'initiation au golf de la Poudrerie (Livry-Gargan)

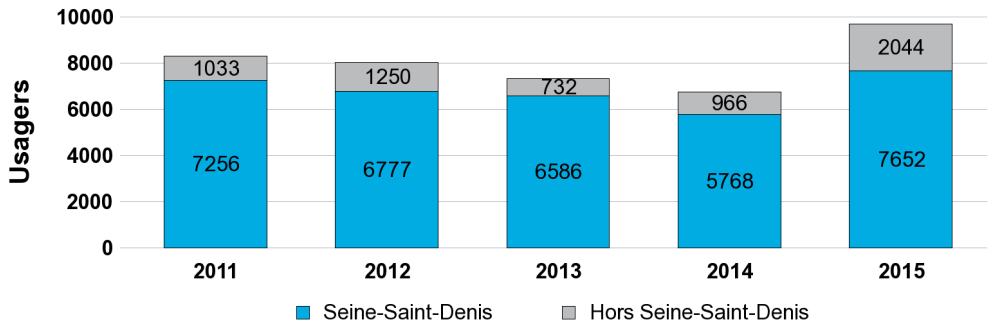

Fréquentation du Centre équestre départemental (La Courneuve)

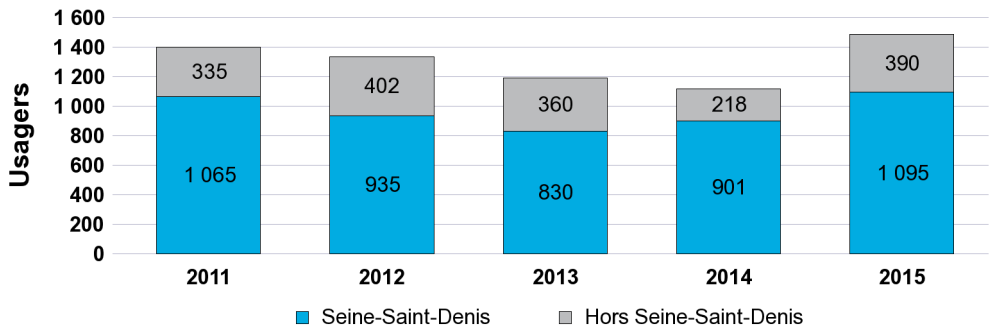

Le centre d'initiation au golf et le centre équestre sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) unique, conclue en octobre 2012 avec l'UCPA.
L'augmentation de la fréquentation du centre d'initiation au golf est due au travail de l'équipe de l'UCPA qui a développé la communication, les animations et les partenariats. Ce travail a permis de renforcer l'attractivité du centre. En ce qui concerne le centre équestre, l'augmentation de la fréquentation est davantage liée à l'amélioration des méthodes et des outils de comptabilisation du nombre d'usagers.

Aide à l'investissement des communes

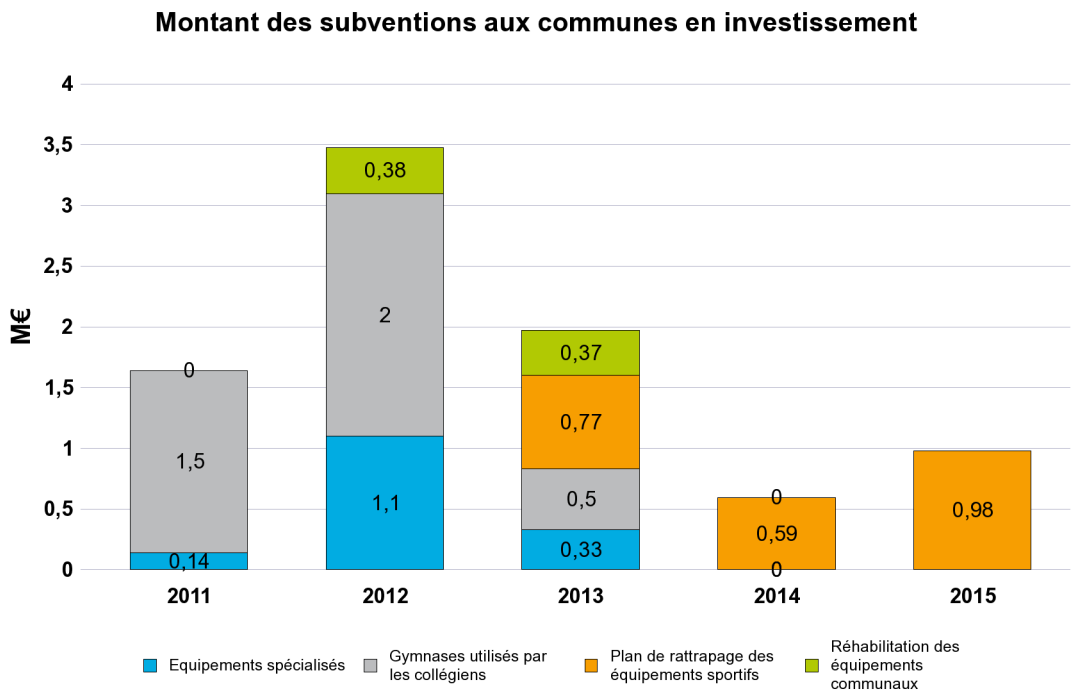

Par dérogation au moratoire sur les investissements en vigueur, le Conseil départemental, en séance du 18 avril 2013, a décidé de participer au Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs de l'Etat à hauteur de 12,6 millions d'euros. 74 projets ont été retenus et ils seront financés pour la plupart sur une période de 10 ans. Une majoration de l'aide départementale a été décidée pour les 12 communes les plus en difficulté afin de leur permettre de réaliser tous leurs projets. En 2015, ce sont 19 projets qui ont fait l'objet d'une attribution de subvention en Commissions permanentes du 5 mars 2015 et 17 décembre 2015. Les derniers projets de ce plan seront délibérés en 2016.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	319	301	310	300	327
Montant versé en euros	9 223 405	7 659 530	10 745 208	8 652 743	8 884 382

PROGRAMME	Promotion de la vie associative et démocratie participative
Ce programme relève de la Mission ***Citoyenneté active, solidarité internationale et sports.***	Ce programme comporte trois actions : - Relations avec les associations - Education populaire et démocratie participative

Contexte

Les activités de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire s'inscrivent dans le contexte d'une fragilisation du tissu d'associatif de la Seine-Saint-Denis.

De nombreuses associations sont en effet confrontées aux effets croissants :

- du vieillissement et du manque de renouvellement de leurs responsables,
- de l'évolution des modes de participation des citoyens, et notamment des formes de bénévolat,
- des modifications des types de financements et de la réduction des soutiens des partenaires publics, mettant en cause leurs capacités à mener leurs projets et à disposer de salariés pour la mise en œuvre de leurs actions.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale,
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations,
- développer et articuler les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Mise en œuvre des priorités

Action Relations avec les associations

Concernant l'amélioration, l'harmonisation et la fluidification des processus de financement et de suivi des associations, les principales actions ont concerné :

- le travail d'élaboration puis l'ouverture du Centre de ressources Partenaires (projet piloté par la Direction de la communication),
- le redémarrage du processus de demande de subvention dématérialisé,
- le déploiement du répertoire partagé regroupant l'ensemble des partenaires associatifs des directions,
- et la généralisation de l'usage du modèle de convention et expérimentation de la fiche de suivi dans les rapports en Commission permanente.

Concernant la promotion des pratiques professionnelles, l'accompagnement des directions, l'expertise et l'innovation, il s'est agit principalement de poursuivre le travail d'orientation, d'accompagnement, d'expertise, d'expérimentation et d'innovation : mise en lien des directions et des associations, suivi de projets spécifiques, notamment inter directionnels, appui sur certains partenariats, à la mise en place d'appels à projets etc. Citons, par exemple, l'accompagnement de l'appel à projets Cop 21, celui de l'appel à projet Economie sociale et solidaire, l'accompagnement des questions spécifiques de la Direction de la prévention et de l'action sociale, ou encore l'évaluation du Projet éducatif départemental.

Concernant les activités de veille, de ressources et d'observation, les travaux engagés pour fournir aux Elus, à la Direction générale et aux directions une vison globale du soutien du Département aux associations et, plus largement, des éléments de connaissance sur l'action associative en Seine-Saint-Denis ont été poursuivis : mise à jour du panorama sur les financements, préparation du premier rapport sur le soutien du Département aux partenaires associatifs.

L'étude sur les réalités associatives, réalisée en co-pilotage avec le pôle Evaluation des politiques publiques de la DSOE, est parue en 2015 et a donné lieu à une série de propositions et de restitutions.

Action éducation populaire et démocratie participative

L'objectif stratégique de cette action est l'amélioration et la valorisation de la politique du Département en matière d'Education populaire.

Il s'agissait notamment de poursuivre l'animation du site Internet dédié à l'éducation populaire et la diffusion de la newsletter bimensuelle « éducation populaire 93 ». Avec une moyenne de 400 visites par jour, pouvant aller jusqu'à 700, et une newsletter d'une quinzaine d'articles envoyée tous les 15 jours à 1500 contacts, le site est particulièrement dynamique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Total Programme « Promotion de la vie associative et démocratie populaire»	**Dépenses**	Création de la délégation	25 400	26 000	-	8 541

PROGRAMME	Solidarité et coopérations internationales et européennes
Ce programme relève de la Mission ***Citoyenneté active, solidarité internationale et sports.***	Ce programme comporte quatre actions : - Coopération européenne, - Coopération et relations internationales, - Via le Monde, - Culture de la paix.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- de mettre le développement durable au cœur des projets de territoire,
- d'accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets à l'international,
- de sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement durable et citoyennetés européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative, et paix,
- et de favoriser la prise en compte de la dimension européenne et internationale dans l'Agenda 21 départemental.

Mise en œuvre des priorités

Action **Coopération européenne**

L'année 2015 a notamment été consacrée à deux projets:
- le projet Erasmus +, programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, qui vise à permettre aux jeunes européens d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience ou de faire du bénévolat à l'étranger. Le Département met en œuvre ce projet avec des partenaires européens (Ville de Badia del Vallès en Espagne et le Landkries de Anhalt-Bitterfeld en Allemagne) et des partenaires locaux (Collège Robert Doisneau de Clichy-sous-Bois, le CFA de Bagnolet, FACE 93 et la FCPE 93). Il a débuté en septembre 2015 pour une durée de 2 ans ;
- la préparation du projet Life+, qui traite de la valorisation des déchets alimentaires dans les établissements scolaires du territoire avec un objectif de « 0 déchets alimentaires à la sortie des collèges ».

Un travail d'accompagnement et de mobilisation des partenaires a aussi été menée dans le cadre du dispositif "Odyssée jeunes", programme d'aide à la réalisation de voyages scolaires organisés par les collèges de Seine-Saint-Denis.

Action **Coopération et relations internationales**

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la coopération décentralisée sur les territoires suivants :

- Qalqilya, Tulkarem et Djénine (Palestine) : soutien aux projets de formation des animateurs et animatrices ainsi que des éducateurs physiques et sportifs ; aide à la mise en place d'un schéma directeur eau et assainissement dans les villes de Qalqilya et à Tulkarem et à la poursuite des études concernant le schéma de la ville de Djénine ;

- Mitsmiouli et Ntsudjini (Union des Comores) : mise en place de formations des personnels de santé de la Grande Comore ; poursuite du projet pilote d'informatisation de la mairie de Ntsudjini ; soutien technique et financier du Département concernant le projet de l'association Rasmi de réhabilitation et électrification de l'école de Mitsamiouli ; soutien au développement d'une solution d'assainissement biologique pour l'assainissement de l'hôpital de Mitsamiouli ;

- Vietnam : fonctionnement de nombreux groupes de discussion de femmes sur des thèmes tels que la santé ou les droits sociaux ; lancement d'un nouveau site pilote d'assainissement en zone rurale dans le village de Dong Can au Vietnam ;

- Oran (Algérie) : accueil d'un groupe de jeunes de Sevran, pour deux semaines d'activités dans le domaine du bâtiment ;

- Akko (Israel) : organisation d'un chantier d'été de restauration du patrimoine pour un groupe de jeunes bénévoles étrangers, à la pyramide de Mauperthuis, en Seine-et-Marne.

Par ailleurs, le Département a poursuivi et participé à des actions ayant vocation à favoriser la mise en réseau des acteurs institutionnels locaux de la solidarité. Il a notamment animé un groupe travail rassemblant tous les responsables des services Relations internationales et coopération décentralisée de la Seine-Saint-Denis. Il se réunit une fois par trimestre sur des thématiques choisies en commun.

A l'occasion de la Conférence de la Jeunesse organisée avant la COP 21, le Département a accueilli une délégation de jeunes étrangers entre le 24 et 30 novembre 2015.

Enfin, des échanges ont eu lieu avec la diaspora malienne concernant des projets de développement.

Action **Via le monde**

Différentes initiatives ont été conduites afin d'ancrer le débat sur les enjeux de la solidarité et de la citoyenneté internationale, dans l'espace public.

- un rendez-vous-débat sur la COP 21, intitulé « Engagés pour le climat en Seine-Saint-Denis » a rassemblé 100 personnes le 18 juin ;
- quarante séances des « ciné-midis », séances de sensibilisation à l'interculturel, à la solidarité et aux réalités du monde, ont été programmées au Magic Cinéma de Bobigny, réunissant 657 agents départementaux ;
- 13 parcours d'Education à la citoyenneté mondiale ont été organisés, principalement dans les collèges ;

16 panoramas de presse sur la COP21 ont été diffusés ;
Deux « Carnets de l'éducation à la citoyenneté mondiale » ont été édités en 2015. Ce journal est à l'intention des animateurs, des enseignants, des éducateurs qui accompagnent des jeunes dans la formation de leur esprit critique et de leur citoyenneté sur les enjeux du développement et de la solidarité internationale. Il est diffusé à plus de 600 exemplaires sur le territoire. Enfin, trois « Lili » (Lettre d'information et de liaison des acteurs de la solidarité internationale en Seine-Saint-Denis), ont été diffusées à près de 1700 destinataires. Concernant l'espace documentaire, on peut noter la poursuite de l'accroissement du fonds du Département, la tenue d'un nouveau « Rendez-vous de la Doc », proposant un débat sur la pause méridienne à destination des agents départementaux et la diffusion de 4 produits documentaires numériques « l'Elan » (176 abonnés).

Les activités d'appui au montage de projets de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale ont été poursuivies : rendez-vous individuels, formation méthodologique à la conduite de projets solidaires (26 jours, 107 participants).
Une formation dédiée à l'organisation de la Semaine de la Solidarité internationale sur le territoire, a été proposée aux acteurs locaux pour préparer et organiser, dans leur quartier ou leur ville, la Semaine de la Solidarité internationale. Cette initiative et le suivi qui en a été fait par Via le monde ont permis que se tiennent 80 initiatives et animations locales organisées par 50 acteurs distincts sur 14 villes de Seine-Saint-Denis.

19 projets ont été soutenus dans le cadre de l'Appel à projets départemental, pour un montant total de 125 000 euros. Ces projets concernent 15 pays différents, principalement sur la zone Afrique. Tous ont des répercussions sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.
L'accompagnement des porteurs de projets par Via le monde a fait l'objet d'une évaluation, pilotée par la Direction de la stratégie de l'organisation et de l'évaluation (DSOE). Elle a montré que le choix d'un dispositif d'accompagnement multiservices et souple, non centré sur un parcours type ou des enjeux très spécifiques, est très largement apprécié par les porteurs de projet. Des propositions ont été formulées pour renforcer l'effet levier de l'accompagnement des porteurs de projet par Via le monde, pour le renforcement du réseau au niveau départemental.

Via le monde a travaillé au renouvellement de l'engagement départemental dans la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).
Lors de la COP 21, un débat organisé le 8 décembre a réuni plusieurs élus de collectivités territoriales avec pour thème : « la transition écologique comme levier pour résorber les inégalités sociales et économiques ».

Action **Culture de la Paix**

Le Département a assuré la coordination et la communication des « Initiatives pour la Paix en Seine-Saint-Denis » qui se sont déroulées entre les 18 septembre et 15 octobre 2015. L'objectif était de sensibiliser la population à la Culture de la paix. Plus de 2000 Séquano-dionysiens de tout âge ont été concernés par les 32 initiatives publiques (débats, rencontres littéraires, projections de films, stands associatifs dans les fêtes de quartiers…). Une plaquette d'information en direction de la population du Département, a été édité et diffusé à 7 000 exemplaires.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Coopération et relations internationales	Dépenses	0,159	0,143	0,107	0,078	0,113
	Recettes	-	0,036	0,043	-	-
Via le Monde	Dépenses	0,172	0,180	0,166	0,184	0,169
	Recettes	0,004	0,025	0,068	0,002	0,039
Culture de la paix	Dépenses	0,057	0,044	0,034	0,034	-
Total Programme « Solidarité et coopérations internationales et européennes »	**Dépenses**	**0,388**	**0,367**	**0,307**	**0,296**	**0,282**
	Recettes	**0,004**	**0,061**	**0,111**	**0,002**	**0,039**

PROGRAMME

Solidarité, coopérations internationales

Mise en œuvre : Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix (DAEICP).

L'ambition de ce programme est d'agir pour un développement durable et solidaire partagé en Europe et dans le monde par le développement d'une culture de la paix, la construction de partenariats mutuellement avantageux, la promotion des projets de la Seine-Saint-Denis au plan européen et le soutien aux porteurs de projets à l'international.

Moyens financiers

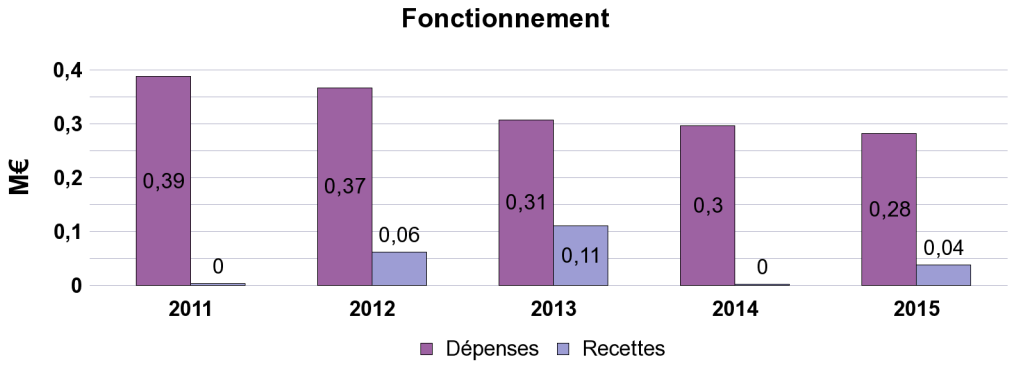

Taux de réalisation	
Année	**CA / BP**
2011	90,75 %
2012	89,74 %
2013	86,63 %
2014	83,66 %
2015	83,60 %

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	14
catégorie B :	2
catégorie C :	2
Nombre total de postes:	**18**

Action — Coopérations et relations internationales

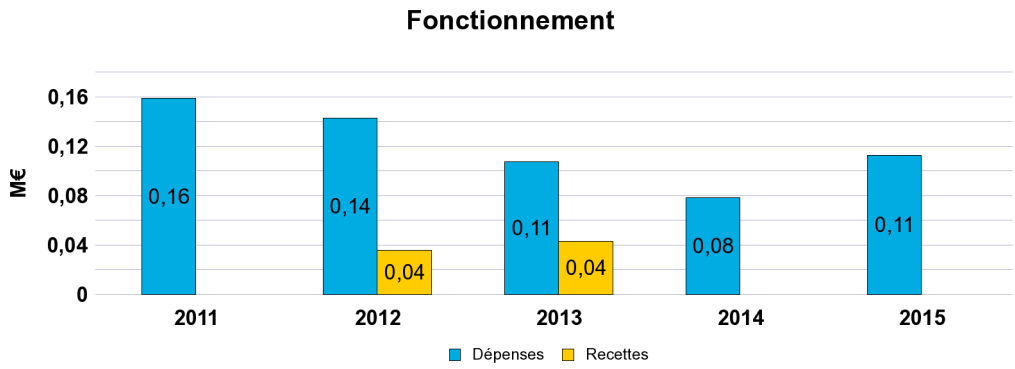

La politique départementale de coopération décentralisée vise le développement de projets mutuellement avantageux.

Répartition géographique des projets de coopération décentralisée soutenus en 2015

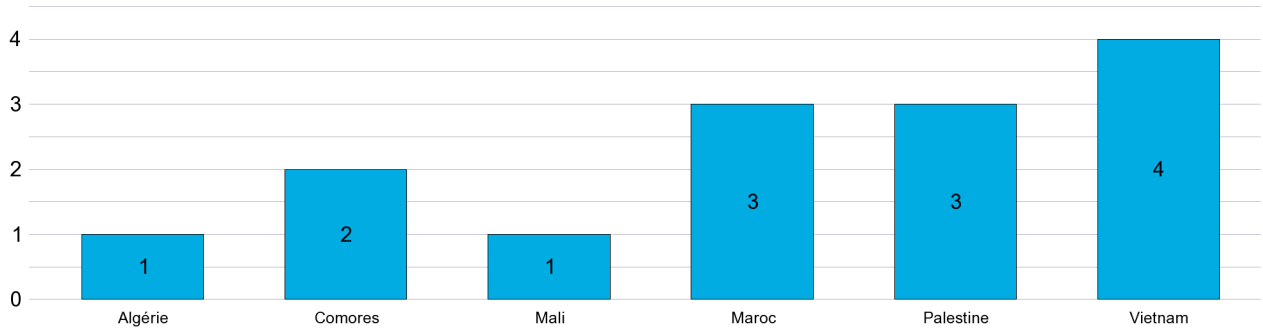

Appui aux porteurs de projets à l'international

L'accompagnement des acteurs associatifs passe par des conseils méthodologiques et un éventuel soutien financier. Le Fonds de soutien aux projets associatifs, les bourses aux jeunes porteurs de projets individuels et les partenariats de coopération au développement constituent les 3 entrées possibles du dispositif.

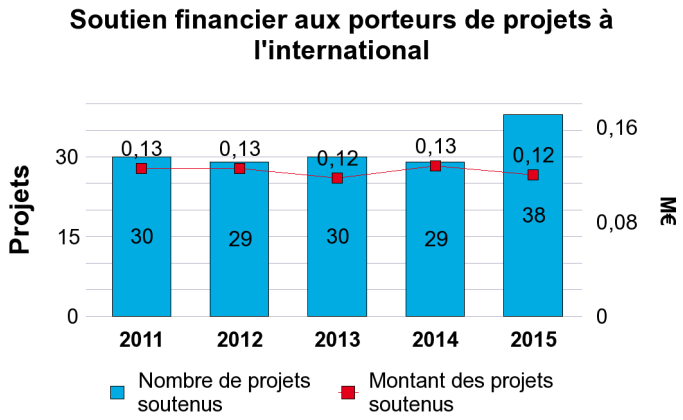

Porteurs de projets reçus	
2011	189
2012	215
2013	203
2014	204
2015	68

68 rendez-vous d'accompagnement ont été menés, une vingtaine de rendez-vous ont dû être refusés et 25 associations ont été placées sur liste d'attente.

Formation à la conduite de projets à l'international

Il s'agit de renforcer les compétences des associations et structures "jeunesse" en montage de projets à l'international.

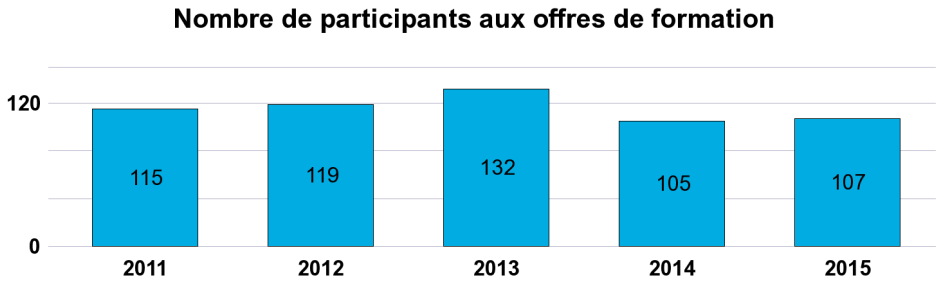

26 jours de formation en groupe ont été dispensés à 107 porteurs de projets sur les thématiques de conduite de projet à l'international.

Mise à disposition de ressources et recherches documentaires

Le Centre de ressources offre à un public essentiellement externe des ressources et services sur les enjeux internationaux.

	2011	2012	2013	2014	2015
Bénéficiaires	1 364	800	911	643	N/D
Recherches	70	51	54	48	79
Prêts	1 185	679	684	403	593

Le site Internet de Via le monde, vialemonde93.net est une boîte à outils pour les acteurs de la solidarité internationale.

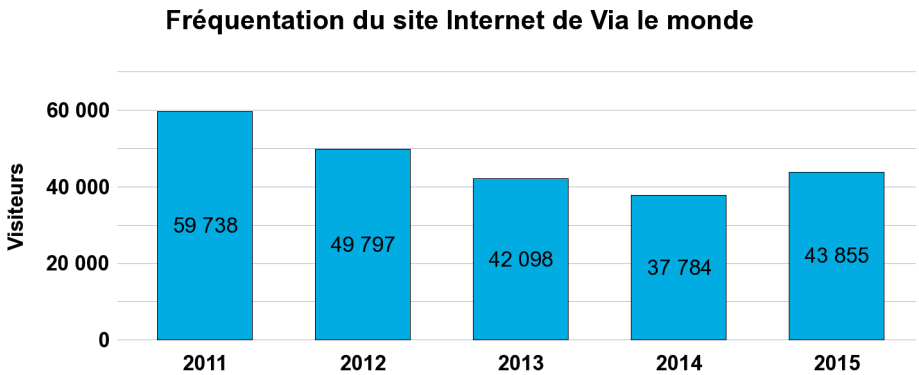

Le fonds documentaire s'est accru de 264 nouvelles références et l'ensemble des services documentaires rendus a concerné 589 bénéficiaires dont 232 partenaires associatifs et 116 agents.

Le produit documentaire numérique « l'Elan » a fait l'objet de 2 diffusions permettant à 176 abonnés de bénéficier de cette offre de ressources dématérialisées.

Parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale pour les jeunes

Il s'agit de proposer aux enseignants et aux éducateurs des ressources et des compétences pour construire des parcours pédagogiques sur les questions de développement et de solidarité internationale à destination des scolaires.

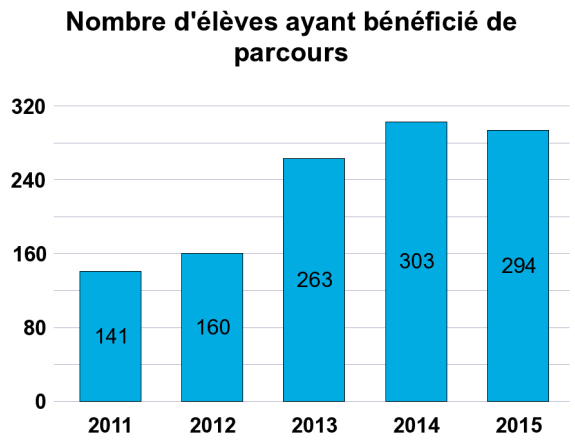

13 parcours d'éducation à la solidarité et la citoyenneté mondiale ont été organisés au sein de 6 collèges et 4 centres sociaux. Au total, 294 jeunes ont été touchés dont 250 collégiens.

Initiatives publiques de sensibilisation aux enjeux internationaux du développement durable

Différentes initiatives sont organisées : séances de cinéma pour les agents et pour le grand public, rendez-vous de Via le monde.

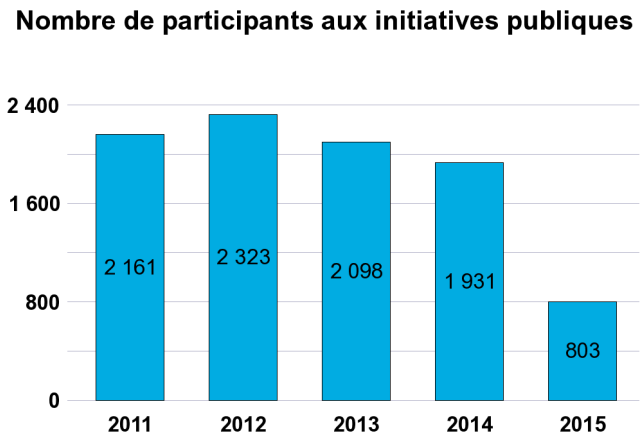

Ces initiatives publiques comprennent les parcours pédagogiques, les préparations au départ, les Rendez-vous de Via le monde et du réseau acteurs, les formations individuelles en méthodologie de projet et les séances ciné débats et ciné midi.

Une forte baisse est observée en 2015, due à la non organisation du Marché de Noël équitable et solidaire de Via le monde à cause d'un manque d'effectif.

Action — Culture de la paix

Il s'agit de sensibiliser la population à la Culture de la paix dans ses deux dimensions : promouvoir la paix dans le monde et favoriser le vivre ensemble. Dans ce cadre, le Département soutient les acteurs associatifs dans leurs projets, via des conseils méthodologiques, voire un soutien financier.

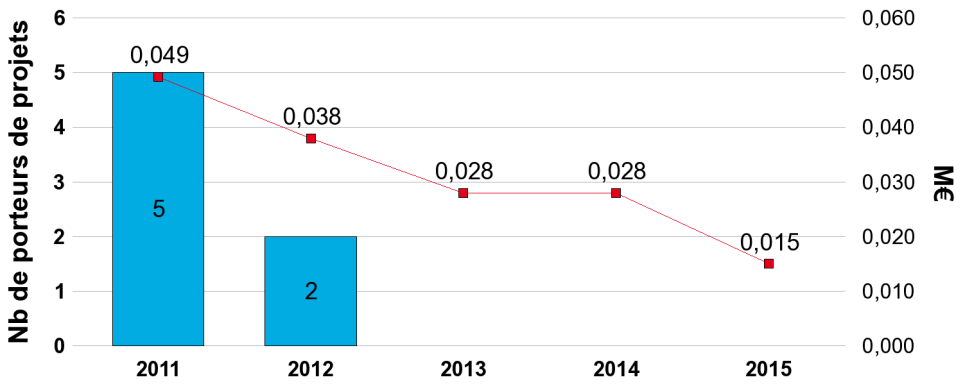

Le Département anime un réseau d'acteurs dans lequel agissent plus de 20 associations, 10 villes et une université du département. Ce réseau a contribué largement à l'organisation des «Initiatives pour la Paix en Seine-Saint-Denis» qui se sont déroulées entre les 18 septembre et 15 octobre 2015.

Dans ce cadre, plus de 2 000 Séquano-dionysiens de tous âge ont pu bénéficier de 32 initiatives publiques (débats, rencontres littéraires, projections de films, stands associatifs dans les fêtes de quartiers et activités sportives).

Aucun projet spécifique n'a été soutenu en 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	43	41	35	33	29
Montant versé en euros	243 470	239 287	191 285	182 339	172 952

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

Mobilité durable

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

PROGRAMME	Réseau routier
Ce programme relève de la Mission ***Réseau routier et mobilité durable.***	Ce programme comporte deux actions : - Développement et modernisation du réseau de voirie départementale, - Mise en sécurité du réseau.

Contexte

Le Département dispose d'un patrimoine de 344 km de rues départementales, dont 120,5 km liés au transfert des routes nationales intervenu le 1er janvier 2007. En tant que gestionnaire, il assume l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement de ce patrimoine viaire.

Les dernières données disponibles font état d'un trafic moyen journalier sur le réseau départemental d'environ 15 000 véhicules.

En 2015, une hausse du nombre d'accidents corporels et des tués a été observée pour la deuxième année consécutive en France métropolitaine et en Île-de-France, après dix années successives de baisse, alors que la Seine-Saint-Denis affiche pour la première fois un recul du nombre des accidents. Cependant, avec une mortalité routière correspondant à 36 décès en 2015, le département est encore loin de l'objectif de 26 tués fixé par l'État à la Seine-Saint-Denis en 2015, et ce dans le cadre de l'objectif global de réduction par deux du nombre de morts sur les routes en France.

Objectifs du programme

Ce programme est structuré autour de deux objectifs stratégiques :
- favoriser une approche multimodale des déplacements à travers une prise en compte systématique des modes doux dans les projets de voirie (requalifications des rues et plan de déplacements urbains).
- faire de la voirie départementale un espace public porteur d'un changement d'image de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet de ville durable.

Il s'agit :
- de poursuivre la réflexion sur l'aménagement des rues départementales en boulevards urbains, en particulier les ex-RN. Les projets de transports collectifs en site propre (bus à haut niveau de service sur l'ex-RN 3, projet de tramway T1 Val-de-Fontenay) constituent des opportunités pour requalifier l'ensemble des espaces traversés en redessinant le paysage urbain ;
- et de poursuivre la réalisation des projets d'aménagement et de développement du réseau de voirie qui structurent le territoire ou qui accompagnent l'implantation d'équipements structurants : RD 28 prolongée Est, franchissements, aménagements de sécurité des accès et abords de collèges dans le cadre des Plans exceptionnels d'investissement en faveur des collèges…

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'action **Développement et modernisation du réseau de voirie départemental**, l'ensemble des crédits consacrés au développement du réseau a été mobilisé pour le projet de la RD 28 prolongée à l'Est.

Les opérations de requalification urbaine des rues départementales ont concernés l'achèvement des travaux d'aménagement dans le cadre de l'implantation de l'usine de méthanisation du SYCTOM au Blanc-Mesnil, la réalisation de travaux d'aménagement sur la RD40 ainsi que le démarrage des travaux d'aménagement de l'ex-RN 370 allée de Gagny à Clichy sous Bois, entre l'allée de Coubron et l'allée Maurice Audin. Par ailleurs, différentes études opérationnelles ont été poursuivies.

Plusieurs thématiques ont fait l'objet d'études en 2015 : la poursuite des réflexions sur les impacts pour le fonctionnement de la voirie autour des futures gares du Grand Paris, les études générales de déplacements multimodaux, les études de trafic de véhicules particuliers, les études dans le cadre de l'Observatoire des déplacements (poursuite du recueil de données annuelles pour les niveaux de trafic, les conditions de circulation et la classification de la circulation générale…), les études au titre des contrats de développement territoriaux dans le cadre du Grand Paris, l'étude de déclinaison d'un programme de résorption des points durs bus, les études générales sur les modes doux…

Les actions consacrées au jalonnement, en 2015, ont notamment concerné le jalonnement des collèges et de l'ex-RN370 à Aulnay et Sevran et le jalonnement de la forêt de Bondy dans le cadre d'un financement par l'Agence des Espaces Verts.

Les actions pour prévenir les risques liés aux enrobés amiantés se sont poursuivies à travers l'information des agents et du comité d'hygiène et de sécurité, la traçabilité de l'exposition et le suivi médical post-professionnel, la mise en place d'une veille technique et juridique sur cette problématique, et le repérage systématique avant travaux.

Concernant l'action **Mise en sécurité du réseau**, plusieurs opérations ont été achevées en 2015, concernant la RD116 Rue de Brément à Noisy-le-Sec, la RD78 aux Pavillons-sous-Bois, l'Ex-RN301/RD29 Carrefour du Globe à Stains, le carrefour Ex-RN1 avenue Lénine/avenue Jean Moulin à Saint-Denis, la RD111 avenue Gabriel Péri à Saint-Ouen (2ème phase). Deux diagnostics

de sécurité routière dans le cadre du programme de réduction des points accidentogènes du réseau routier départemental ont été réalisés concernant la RD 44 Alexandre Boucher à Vaujours et la RD 111 Gabriel Péri à Saint-Ouen. Certaines opérations seront terminées ou poursuivies en 2016, concernant l'ex-RN2 avenue Jean Jaurès / rue Condorcet à Pantin, la RD14 boulevard Ornano à Saint-Denis, la RD 111 avenue Gabriel Péri à Saint-Ouen (3ème phase), l'ex-RN2 avenue Jean Jaurès / rue Presles à Pantin, la RD114/RD27 à Aubervilliers (carrefour Tillon et Cazanova),l'ex-RN302 Rue de Paris à Montreuil (abords Place du Marché) et l'ex-RN302 Rue de Paris à Montreuil (abords Métro Robespierre).

L'insécurité routière ne pose pas seulement la question des infrastructures, elle pose également la question des comportements. C'est la raison pour laquelle le Département agit de manière transversale, sur les publics concernés par son action quotidienne. Il entreprend des actions de sensibilisation directement auprès des collégiens, principalement dans les classes de troisième, mais aussi en participant aux initiatives des collectivités locales, avec la mise à disposition de matériel et d'agents spécialisés dans la prévention et l'information.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Prévention Routière, de nombreuses actions communes de prévention ont été également menées : démonstration de « voiture-tonneau » pour sensibiliser au port de la ceinture, jeux sur le thème de la sécurité routière dans les établissements scolaires, animations à destination du grand public (centre commercial Rosny 2) ou dans des entreprises, animations à destination des publics seniors.

Ce sont environ 10 000 personnes qui, en 2015, comme au cours des années précédentes, ont bénéficié de l'action du Département en faveur de la sécurité routière.

Les actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été poursuivies dans les collèges et une recherche de nouveaux partenariats pour diversifier et développer des actions de sensibilisation vers les publics les plus vulnérables (conducteurs de deux-roues motorisés, les piétons enfants et les piétons âgés) a été menée.

Des études sont menées en vue de la réalisation des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges, notamment ceux dont la construction, reconstruction ou réhabilitation sont inscrites dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement 2 et du Plan ambition collèges 2020. Il s'agit de rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts que sont les déplacements domicile/collège, d'améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges et d'améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges.

En 2015, les collèges concernés par les études ou les travaux d'aménagement ont été les collèges Pablo Neruda à Stains (RD 26 Rue Jules Guesde, fin des travaux prévue en mai 2016), et Louise Michel à Clichy-sous-Bois.

Les travaux de rénovation et de renforcement de l'éclairage public ont notamment concerné en 2015 : l'ex-RN 301 avenue maxime Gorki – Marcel Cachin à Stains, la RD 25, avenue Jean-Baptiste Clément à Villetaneuse, l'ex-RN 2 Carrefour du 8 mai 1945 (souterrain) à La Courneuve, l'ex-RN370 à Noisy-le-Grand et l'ex-RN34 à Neuilly-sur-Marne avenue Jean-Jaurès et la rue de Paris.

Le Département a également poursuivi la maintenance de son patrimoine au travers du programme pluriannuel de grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art afin d'en garantir la pérennité et le niveau de service pour l'usager.

Enfin, les travaux de grosses réparations des berges réalisés en 2015 ont porté sur le nettoyage de berges boulevard de la Libération (Ex-RN 14) à Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	5,901	5,884	5,572	5,229	4,483
	Recettes	1,154	1,335	1,033	1,498	0,955
Total Programme « Réseau routier »	**Dépenses**	**5,901**	**5,884**	**5,572**	**5,229**	**4,483**
	Recettes	**1,154**	**1,335**	**1,033**	**1,498**	**0,955**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement et modernisation du réseau de voirie départementale	Dépenses	7,529	9,332	12,564	13,117	11,825
	Recettes	6,819	5,521	4,982	7,200	3,485
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	11,714	11,716	13,341	15,190	12,536
	Recettes	0,429	0,594	0,165	0,497	1,677
Total Programme « Réseau routier »	**Dépenses**	**19,244**	**21,047**	**25,906**	**28,307**	**24,361**
	Recettes	**7,248**	**6,115**	**5,147**	**7,697**	**5,162**

PROGRAMME

Réseau routier

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique de voirie vise à garantir de bonnes conditions de déplacements, à réaliser des itinéraires structurants, à maintenir la qualité du réseau viaire, à améliorer la qualité de l'espace public et à augmenter la sécurité des déplacements.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	103,04%
2012 :	99,14%
2013 :	95,71%
2014 :	93,64%
2015 :	88,06%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	113,10%
2012 :	101,43%
2013 :	98,36%
2014 :	141,17%
2015 :	87,52%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	84,10%
2012 :	90,14%
2013 :	87,96%
2014 :	98,06%
2015 :	84,44%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	77,32%
2012 :	73,49%
2013 :	61,64%
2014 :	82,76%
2015 :	56,11%

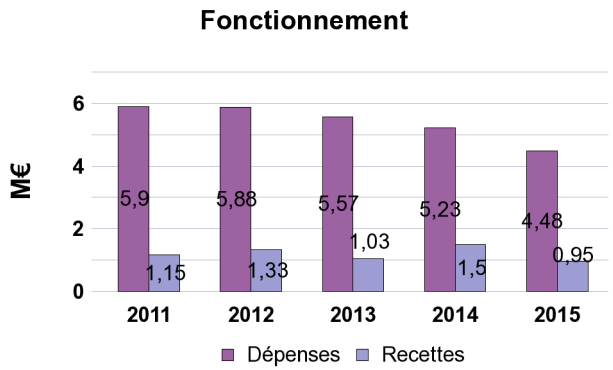

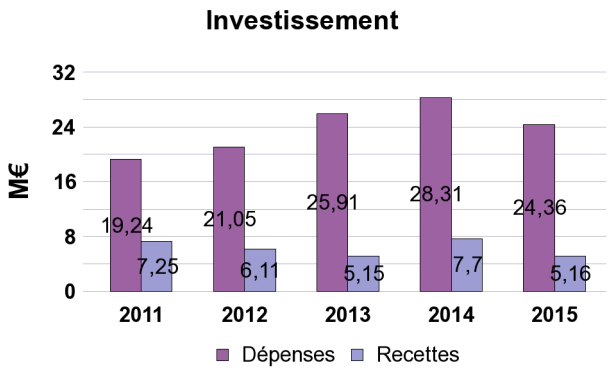

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette d'investissement	12	14,93	20,76	20,61	19,2

Personnel (1er janvier 2015)

catégorie A :	53
catégorie B :	64
catégorie C :	78
Nombre total de postes:	**195**

Données de contexte

Patrimoine de voirie départemental

- 344 km de rues départementales dont 120,5 km de patrimoine transférés au 1er janvier 2007,
- près de 15 000 candélabres,
- 298 ouvrages d'art (223 ponts et 75 murs isolés),
- 29 km des berges de la Seine et de la Marne,
- 92 km d'aménagements cyclables (réseau départemental).

Trafic moyen / jour (en véhicules)

2011	2012	2013	2014
15 200	15 000	15 100	14 900

Les données de trafic pour 2015 ne sont pas disponibles. Néanmoins, les statistiques des années précédentes montrent une moyenne de 15 000 véhicules par jour.

Action — Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

Cette action inclut les opérations de développement du réseau de voirie départementale, les études, le jalonnement, et les requalifications urbaines.

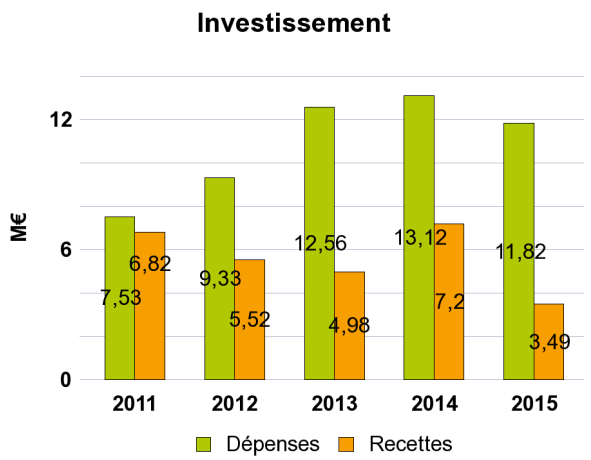

Au titre du développement du réseau et de la requalification urbaine des rues, la poursuite de la RD 28 prolongée à l'Est a constitué une priorité : l'enjeu est d'assurer la mise en service de la RD 28 à l'horizon de l'ouverture au service voyageur de la TLN, ce qui ne peut être fait qu'en maintenant le rythme dense en travaux de cette opération.
7,270 M€ y ont été consacrés en 2015.

Action — Mise en sécurité du réseau

Cette action inclut l'entretien et l'exploitation des RD, les grosses réparation de voirie et d'ouvrages d'art, les moyens communs, la rénovation de l'éclairage public, la sécurité routière, et les aménagements d'accès aux collèges.

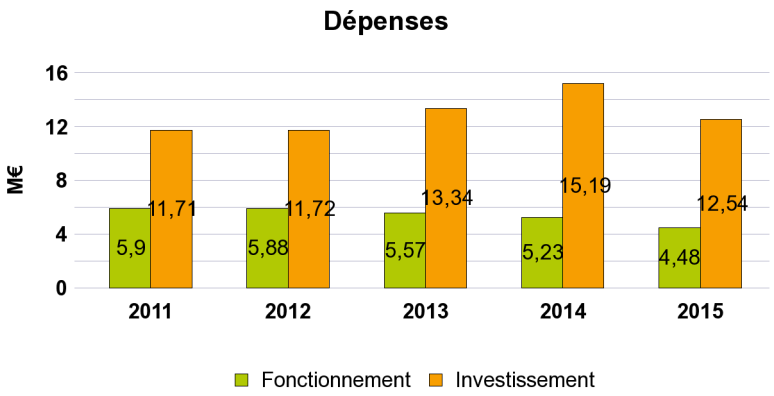

Les dépenses d'investissement de l'action "Mise en sécurité du réseau" pour 2015 comprennent : 8,144 M€ consacrés aux grosses réparations de voirie, signalisations et ouvrages d'art (65 % du total), 2,227 M€ consacrés à la sécurité routière à travers le traitement des zones accidentogènes, la réalisation d'aménagements préventifs, l'aménagement ou le réaménagement des accès et abords des collèges, 1,329 M€ consacrés à la rénovation et au renforcement de l'éclairage public et 196 000 euros consacrés aux grosses réparations des berges.

Nb d'équipements ayant donné lieu à intervention de maintenance	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Inspections	16	25	3	5	22	0
Potences	13	0	1	11	0	0
Candélabres	284	528	199	608	203	186
Signalisations (STL)	502	386	385	414	426	729
Ouvrages d'art	34	29	36	59	54	15

Les délais de reconduction du marché relatif aux prestations de maintenance ci-contre ont conduit à une baisse de l'activité dans certains domaines en 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	2	2	2	2	2
Montant versé en euros	74 900	74 900	72 880	65 000	65 000

Programme	Mobilité durable
Ce programme relève de la Mission ***Réseau routier et mobilité durable.***	Ce programme comporte trois actions : - Carte imagine R - Développement des réseaux de transports en commun - Promotion du transport de marchandises

Contexte

L'année 2015 a été marquée par la participation du Département aux études du Grand Paris Express avec notamment la mise en place des consultations Inter-administratives, préalables aux Enquêtes Publiques, des lignes 15 Est et 17, le lancement des études « intermodalité » ainsi que l'approbation par le Département et la Société du Grand Paris de la Convention-cadre de financement des études et travaux menés par le Département de la Seine-Saint-Denis concernant les biens du Département nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express.

L'année 2015 a aussi vu la poursuite des travaux du Tram Express Nord phase 1, de la ligne 12 phase 2 et de la ligne 14, ainsi que le début de ceux du T4 à Clichy / Montfermeil ou de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier.

Objectifs du programme

Ce programme vise à :

- Participer au développement de l'offre de transport par le réseau lourd (RER et métro) que ce soit par la création de nouvelles infrastructures ou l'amélioration du réseau existant afin de mieux relier les lieux d'habitat et de travail et ainsi favoriser l'accès à l'emploi ou aux loisirs des séquano-dionysiens,
- restructurer et renforcer le réseau de bus pour une desserte efficace de notre territoire,
- renforcer l'utilisation des infrastructures ferrées et fluviales pour le déplacement des marchandises, afin de réduire la pollution de l'air.

Mise en œuvre des priorités

Le Département prend en charge le coût de certains titres de transport pour les collégiens boursiers et non boursiers et pour les lycéens boursiers. En plus de la participation du Département aux tarifs réduits pour les scolaires boursiers, le coût de la carte **imagine R** est pris en charge à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers et les demi-pensionnaires non boursiers des collèges publics départementaux, se situant dans les tranches de quotient familial CAF qui ouvrent à l'aide à la restauration du Conseil départemental. De plus, les élèves abonnés à la carte imagine R, collégiens non boursiers en classe de 3ème, et ce quel que soit le collège et le niveau de revenus, peuvent bénéficier à l'achat d'une réduction de 25 % du montant de la carte. Une partie de cette prestation est réalisée par le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Comutitres pour le compte du Département. Le nombre de collégiens et de lycéens boursiers subventionnés était de 5 438 en 2015. 1 646 collégiens boursiers ont pu bénéficier de l'aide sociale complémentaire pour l'achat de leur carte imagine R. La réduction de 25 % du montant de la carte a bénéficié à 2 784 élèves de 3ème. L'aide à l'achat de la carte imagine R, gérée en interne au Département, a bénéficié à 1 215 abonnés en 2015.

Concernant le **Développement des réseaux de transports en commun,** le Département est engagé dans le financement de projets de prolongement de lignes de métro sur le territoire. Ces investissements, hors périmètre de maîtrise d'ouvrage départementale, sont inscrits au contrat de plan Etat-Région (CPER) et au contrat particulier Région-Département (CPRD). Ces investissements font l'objet de cofinancements ou sont financés par la contribution versée par le Département au Syndicat des transports d'Ile de France (STIF).

Les études d'avant-projet concernant la Ligne 11 (phase 1 - de Mairie des Lilas à Rosny Bois Perrier) se sont poursuivies, notamment concernant la construction du site de maintenance et de remisage en lieu et place d'une partie des locaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement à Rosny-sous-Bois.

La ligne 12 (phase 1 - de Porte de La Chapelle à Front Populaire) est en service depuis décembre 2012 mais les travaux se sont poursuivis en 2015, notamment au niveau de la Porte de La Chapelle. Le chantier des deux stations Aimé Césaire et Mairie d'Aubervilliers de la Ligne 12 (phase 2 - de Front Populaire à Mairie d'Aubervilliers) s'est poursuivi pour respecter l'objectif d'une mise en service de la ligne fin 2019.

La ligne 14 (De Saint Lazare à Mairie de Saint Ouen) a connu, en 2015, le lancement des travaux de génie civil avec le creusement du tunnel et la construction progressive des stations Pont Cardinet, Porte de Clichy, Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen, ainsi que du nouveau Site de Maintenance et de Remisage de la ligne à Saint-Ouen. La mise en service est prévue fin 2019.

Les travaux du Tram Express Nord entre Epinay-sur-Seine et Le Bourget RER se sont également poursuivis avec l'objectif d'une mise en service en juillet 2017.

Concernant la résorption des points durs bus, le Département est engagé dans une démarche formalisée par le programme de résorption des Points Durs Bus (PDB). Ce dernier vise à traiter les difficultés de circulation des bus et améliorer durablement la régularité des lignes. Cette démarche a été primée aux Trophées de la Mobilité 2015. En 2014 et 2015, six études d'enjeux et d'opportunité ont été menées et des études de faisabilité sont en cours sur plusieurs points durs situés sur le domaine public départemental.

Au niveau de la desserte des collèges, des adaptations ont été obtenues sur certaines lignes, notamment le renfort de la ligne 139 [PARIS-19 (Porte de La Villette) - ST-OUEN (R.E.R. C)] et le renfort de la ligne 121 pour desservir le nouveau collège Cesaria Evora à Montreuil.

Le Département a participé aux restructurations du réseau de bus dans le cadre du schéma cible dit « Grand Est » résultant de l'arrivée du Tzen3 et du T4, du schéma cible lié au prolongement du T1 et de la ligne 11 du métro, du schéma de restructuration pour la TEN (2017) et des retours d'expériences sur les lignes restructurées avec la mise en service de T8.

Par ailleurs, le Département a défini une méthodologie pour préparer les restructurations du réseau bus à l'échelle des bassins de déplacements dans le cadre de l'arrivée du Grand Paris Express.

Un avis du Département a concerné deux Plans Locaux de Déplacements (PLD) sur les territoires d'Est Ensemble et de Plaine Commune.

Le Département a participé au suivi de l'étude de faisabilité d'évolution de la ligne de bus 015 en transport collectif en site propre pilotée par la Communauté d'Agglomération Terres de France (CATF). Le Département est concerné par ce projet car l'itinéraire de la ligne est principalement situé sur la voirie départementale.

Le Département a participé aux premières études d'opportunité pilotées par le STIF pour le projet de prolongation du T8 de la station Porte de Paris à la gare Rosa Parks (T8 SUD). Afin de contribuer au succès de la candidature de Paris à l'organisation des JOP 2024 et pour qu'il soit en service pour cet évènement, des études plus approfondies doivent être menées. Elles pourraient bénéficier de financements du CPER, voire du Contrat Particulier Région Département

Concernant la **promotion du transport de marchandises**, l'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de scenarii opérationnels pour les aménageurs et les collectivités, précisant les possibilités d'utilisation des canaux de l'Ourcq et de Saint Denis, pour les évacuations des déblais de chantier et l'approvisionnement de matériaux de construction.

De plus, le Département a participé à une étude pilotée par la Région Ile-de-France sur « Les modèles vertueux de la logistique urbaine » (recensement d'un certain nombre de terrains dits « délaissés » sur le territoire de la Seine-Saint-Denis pour les transformer éventuellement en espaces logistiques), aux ateliers mis en place par la Ville de Paris dans le cadre de la « Charte en faveur d'une logistique urbaine durable », à une étude pilotée par Plaine Commune sur le Métabolisme urbain (réflexions sur la revalorisation, la réutilisation des déblais de chantier).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Carte Imagine R	Dépenses	0,520	0,834	0,818	0,895	0,877
	Recettes	0,150	0,003	0,138	0,001	
Développement des réseaux de transports en commun	Dépenses	43,726	44,469	45,295	46,200	46,662
	Recettes	-	-	-		
Promotion du transport de marchandises	Dépenses	0,003	0,008	0,000	0,003	
Total Programme « Mobilité durable »	**Dépenses**	**44,249**	**45,311**	**46,112**	**47,098**	**47,539**
	Recettes	**0,150**	**0,003**	**0,138**	**0,001**	

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement des réseaux de transports en commun	Dépenses	7,268	5,529	5,925	2,519	4,045
Promotion du transport de marchandises	Dépenses	0,046	0,040	0,044	0,093	0,047
	Recettes	-	-	0,029	0,030	0,096
Total Programme « Mobilité durable »	**Dépenses**	**7,314**	**5,569**	**5,970**	**2,612**	**4,092**
	Recettes	**-**	**-**	**0,029**	**0,030**	**0,096**

PROGRAMME

Mobilité durable

Mise en œuvre : Direction de l'aménagement et du développement - Service de l'aménagement et des transports

La politique Mobilité durable a pour objectifs de contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis, de favoriser la mobilité des publics scolaires et de promouvoir le transport de marchandises.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	99,49 %
2012 :	100,27 %
2013 :	99,80 %
2014 :	99,92 %
2015 :	100,07 %

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	95,83 %
2012 :	95,06 %
2013 :	109,26 %
2014 :	50,41 %
2015 :	106,98 %

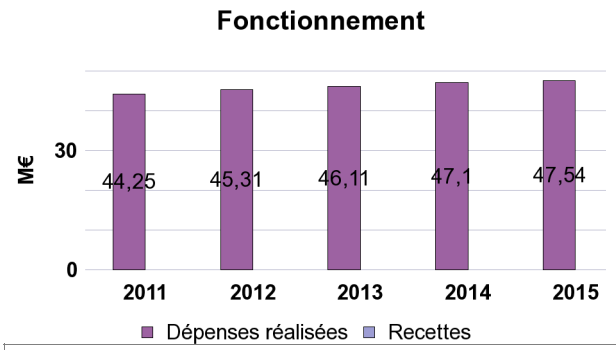

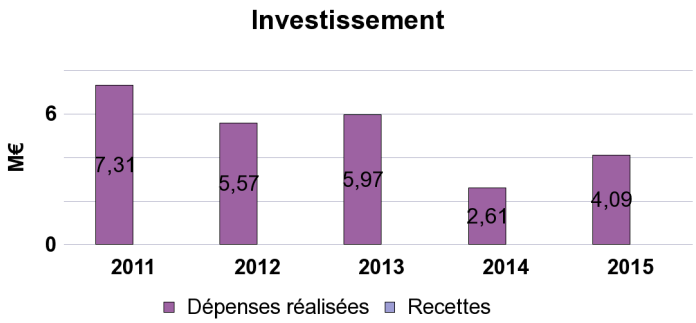

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %) est expliquée par la hausse de la contribution au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), soit 46,63 M€ en 2015 contre 46,17 M€ en 2014.

La forte baisse des dépenses d'investissement a plusieurs explications : l'achévement de 2 opérations (ligne 12 phase 1 et pôle de Noisy-le-Grand), la fin de participation du Département au financement de la phase 1 du Tram Express Nord et le retard pris sur deux projets.

Personnel (31 décembre 2015)

A	6
B	2
C	3
Nombre total de postes :	**11**

Action — Promotion du transport de marchandises

Le Département promeut des transports de marchandises alternatifs à la route. Deux chartes d'objectifs - voie d'eau et fer - ont été signées dans ce sens. Par ailleurs, une charte d'objectifs relative au transport de marchandises en ville a été signée le 21 septembre 2012.

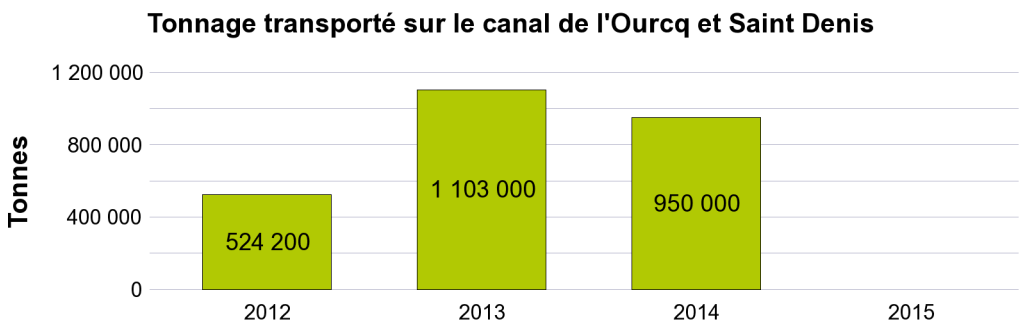

Après une phase de diagnostic en 2014 concernant les opportunités fluviales des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis pour les évacuations des déblais de chantier et l'approvisionnement de matériaux de construction, l'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de scenarii opérationnels pour les aménageurs et les collectivités concernant leur utilisation des canaux.

Le tonnage évacué ou approvisionné par voie fluviale n'est pas disponible pour l'année 2015.

Action — Amélioration et développement des réseaux de transports en commun

Participation au Syndicat des transports d'Ile-de-France

Le STIF est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France.

Elle est présidée par la Région.

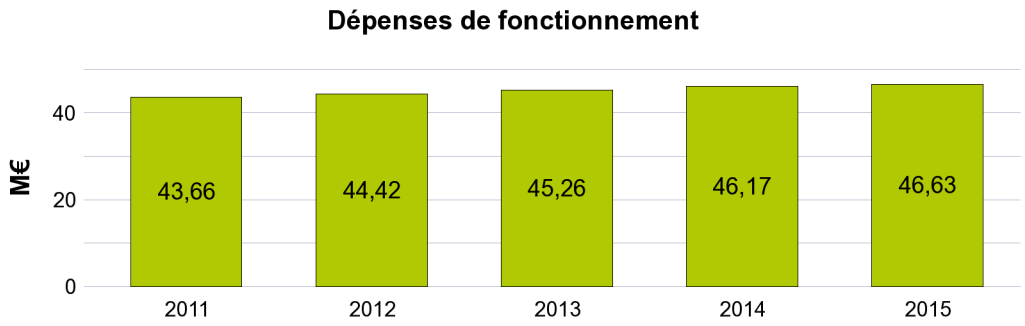

Depuis 2005, année de transfert du STIF à la Région, la participation du Département au Syndicat a augmenté de 90,18 % (24,519 M€ en 2005).

Entre 2014 et 2015, la participation du Département a augmenté de 1 % soit + 0,46 M€.

Développement des réseaux de transports en commun

Le Département participe aux opérations de développement des transports en commun dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région (CPER).

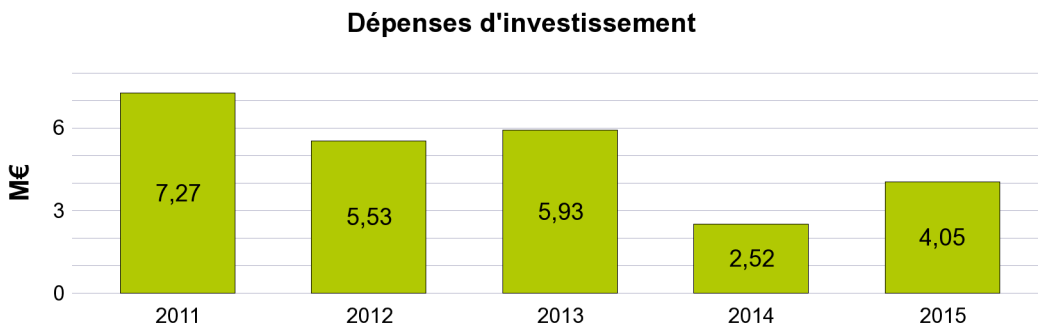

En 2015, le Département a consacré 4,045 M€ à trois opérations inscrites au contrat de plan État-région (CPER) : 2,235 M€ pour le prolongement de la ligne 12, 0,667 M€ pour les études au sujet du prolongement de la ligne 11 et 1,144 M€ pour le prolongement de la ligne 14.

Action — Carte Imagine R

Depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers, à hauteur de 25 % pour les élèves entrant en classe de 3ème non boursiers, et à hauteur de 50 % pour les collégiens non boursiers demi-pensionnaires bénéficiaires de l'aide à la restauration du Département.

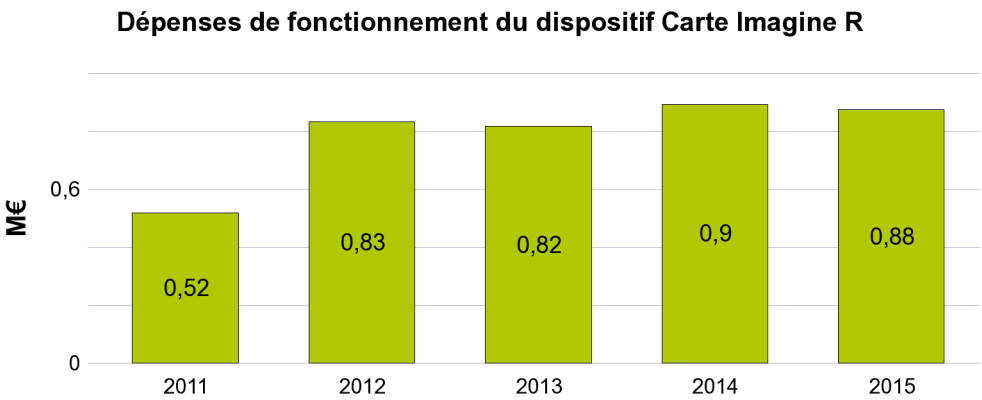

La subvention sociale est financée à 64 % par le STIF et à 36 % par le Département.

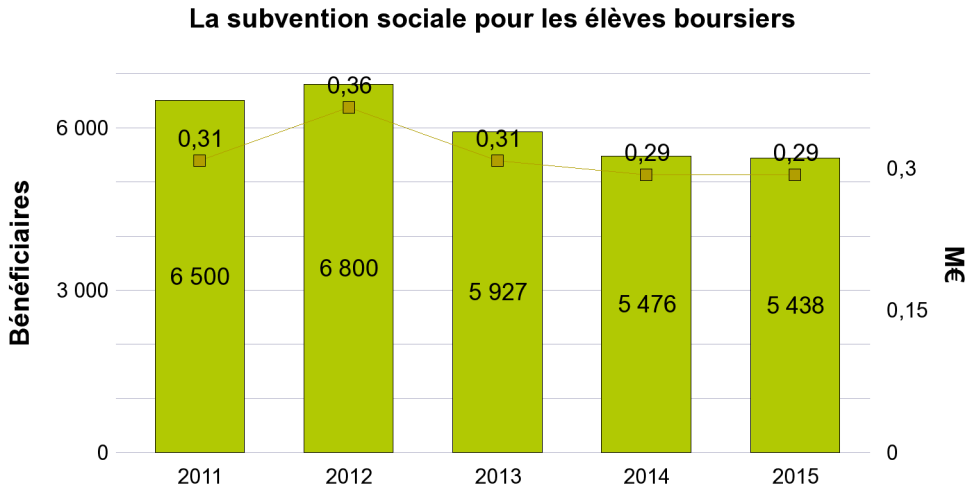

En 2014-2015, 1 646 collégiens boursiers ont pu bénéficier de l'aide « sociale complémentaire » pour l'achat de leur carte imagine R, 2784 élèves de 3ème ont pu bénéficier du versement de la subvention de 25 % et l'aide à l'achat de la carte imagine R gérée en interne a bénéficié à 1 215 abonnés.

PROGRAMME	PDU et infrastructures de transports en commun
Ce programme relève de la Mission ***Réseau routier et mobilité durable.***	Ce programme comporte quatre actions : - Maîtrise des déplacements, - Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS, - Amélioration de la circulation des bus, - Développement des modes actifs (piétons, cyclistes).

Objectifs du programme

Dans le cadre des projets qu'il porte, le Département veille au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue des modes de déplacement actifs (marche, vélo…). Il s'agit notamment de limiter l'usage de la voiture particulière, du fait des encombrements et de la pollution qu'elle provoque.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :
- mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, ou tirant profit des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements ;
- donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département. Il s'agit de créer les conditions de la réalisation des projets de tramways, transports en commun en site propre (TCSP) et d'itinéraires cyclables structurants dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours, et de poursuivre les travaux pour les opérations existantes ;
- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements. Il s'agit de poursuivre les aménagements dans le cadre d'une approche en termes de points durs bus, en phase avec les orientations du nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF), dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention ;
- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département. Cet objectif se concrétise par les études engagées pour la mise en place d'un Bus à haut niveau de service sur l'ex-RN3 et les études pour le prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay ;
- conforter la vocation cyclable du canal de l'Ourcq en améliorant la qualité de l'infrastructure (aménagement et mise en lumière) ;
- poursuivre la mise en œuvre des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements (lire aussi le programme Réseau routier).

Mise en œuvre des priorités

La politique de maîtrise des déplacements sur la voirie de la Seine-Saint-Denis s'inscrit dans le cadre des réflexions sur la question du partage du temps entre les différents modes de déplacement par la régulation des carrefours à feux.

Les enjeux majeurs de l'action **Maîtrise des déplacements** sont les suivants :
- passer d'un objectif "d'amélioration des conditions générales de circulation" à une politique de "maîtrise des déplacements avec une priorité accrue aux transports collectifs" ;
- permettre une meilleure gestion des déplacements par la priorité aux transports en commun, une meilleure utilisation du réseau magistral, un renforcement de la sécurité tous modes confondus, une amélioration de l'information multimodale aux usagers, une réduction des nuisances (pollutions atmosphériques et acoustiques)…

Le projet GERFAUT 2 s'est poursuivi en 2015. Il doit permettre à la fois de moderniser l'outil existant de gestion et de régulation des feux mais également de couvrir les besoins en infrastructures de communication à très haut débit en reliant en fibre optique les collèges et bâtiments administratifs départementaux (DSI). En 2015, l'avancement du projet s'est traduit par :
- le raccordement en fibre optique des carrefours du tramway T8 et la centralisation au PC Gerfaut II ;
- la poursuite du raccordement de carrefours à feux ;
- la poursuite de mise en œuvre des stratégies de régulation ;
- la finalisation de la 1ère boucle du Backbone (cœur de réseau) permettant d'assurer la sécurisation de la transmission et des échanges des données.

Concernant l'action **Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS**, les objectifs stratégiques sont de poursuivre et de finaliser les travaux en cours pour les opérations de transports en commun structurants suivants, et de créer les conditions de la réalisation des projets dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours.

Les réalisations 2015 ont concerné :
- le T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay qui reliera Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois, avec la poursuite des procédures en amont des travaux et le démarrage des travaux concessionnaires ;
- le Tram'Y T8, qui comprend un tronc commun sur la commune de Saint-Denis et deux branches, l'une sur la commune de Villetaneuse l'autre sur celle d'Epinay-sur-Seine, avec l'achèvement des travaux, la poursuite des procédures administratives

et le début des procédures de remise en gestion ;
- le TZen3, TCSP de type bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'ex-RN3, avec la préparation de l'enquête publique, l'établissement du porter à connaissance, les études concernant des projets connexes, et l'établissement de marchés d'études.

Le futur **réseau de transport du Nouveau Grand Paris (NGP)** impactera fortement le Département de la Seine-Saint-Denis puisqu'il viendra en assurer, à terme, une desserte en rocade, avec les lignes 15, 16 et 17:
- la ligne 15 Est reliant Saint-Denis Pleyel à Rosny-Bois-Perrier en passant par le cœur du Département,
- les lignes 16 et 17 reliant Saint-Denis Pleyel respectivement à Noisy-Champs (via Aulnay-sous-Bois et le plateau de Clichy-Montfermeil) et au Mesnil-Amelot, avec un tronc commun jusqu'au Bourget RER.

Le Département s'est positionné en 2014 et 2015 sur deux réflexions techniques :
- des études sur les possibilités de renforcement de l'offre de franchissement au niveau de la gare de Sevran-Livry, en faveur des bus,
- des études de conception d'un carrefour compact au niveau de la future gare des Six routes à La Courneuve.

Par ailleurs, le Département s'est positionné en tant que pilote des études de pôle sur la gare des Six Routes et copilote avec les Etablissements publics territoriaux Plaine Commune et Est Ensemble respectivement pour les gares de Fort d'Aubervilliers et Pont de Bondy. Les études devraient être lancées courant 2016.

Concernant l'action **Amélioration de la circulation des bus**, conformément au Plan de déplacement urbain 2010 qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département cible ses efforts sur certains tronçons et carrefours identifiés.

Deux objectifs sont poursuivis :
- créer les conditions de la mise en œuvre du PDU en tant que gestionnaire du patrimoine de voirie,
- contribuer à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite.

En 2015, les études et les travaux ont concerné :
- la ligne 143, avec la mise au point du marché intégrant de nouvelles dispositions spécifiques à la gestion du risque induit par l'amiante et les propositions d'aménagement faites à la Ville Du Bourget ;
- la ligne 173, avec le partage d'un diagnostic et des grands enjeux de l'axe avec les partenaires et l'esquisse de scénario d'aménagement.

La réalisation des travaux d'aménagement du pôle Gare du Blanc-Mesnil a été reportée à la demande de la ville.

Deux lignes ont fait l'objet de diagnostic de fonctionnement en 2015 (lignes 129 et 602) partagé avec les partenaires institutionnels (Syndicat des transports d'Ile de France - STIF, transporteurs et intercommunalités), pour identifier des **points durs bus** et lancer des études de faisabilité pour certains d'entre eux situés sur voirie départementale.

Le programme du Département prend également en charge des points durs relevés par les partenaires. Ainsi plusieurs études concourant à l'élaboration d'opérations de travaux susceptibles d'être réalisés à partir de 2015 ont été poursuivies, concernant notamment la ligne 45 (problématique de sortie de Parinor), la ligne 613 à Livry Gargan (carrefour de traversée de l'ex-RN 3) et la ligne 620 au Blanc-Mesnil.

La mise en accessibilité des arrêts bus (UFR), financée par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), a été poursuivie, le taux d'arrêts aux normes étant proche de 70 %.

Concernant l'action **Développement des modes actifs (piétons, cyclistes**), l'année 2015 a été marquée par les avancées dans l'aménagement et l'éclairement de la piste du Canal de l'Ourcq et notamment les travaux d'éclairage public entre l'Ex-RN 370 et l'Ecluse à Sevan, les travaux de création d'un éclairage et de réaménagement entre la RD 40 à Bobigny et Pantin, les travaux entre la rue du Cheval Blanc et le dévoiement à Pantin, les travaux de création d'un éclairage à Noisy-le-Sec et les réaménagements en diffus à Pantin.

En vue de contribuer à la redéfinition d'un Plan d'actions pluriannuel de développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis (en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables en Seine-Saint-Denis : collectivités, associations représentatives d'usagers), plusieurs études cyclables ont été réalisées en 2015.

Les actions éducatives dans les collèges sur la thématique de la mobilité durable ont été poursuivies.

Enfin, les études relatives au franchissement de la Seine entre l'Ile-Saint-Denis et Saint-Denis (en lien avec l'éco-quartier fluvial) ont été poursuivies.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	0,798	0,832	0,210	0,212	0,097
	Recettes	0,544	0,683	-	0,120	0,043
Total Programme « PDU et infrastructures de transports en commun »	**Dépenses**	**0,798**	**0,832**	**0,210**	**0,212**	**0,097**
	Recettes	**0,544**	**0,683**	-	**0,120**	**0,043**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Maîtrise des déplacements	Dépenses	5,297	5,018	5,422	6,283	4,329
	Recettes	1,781	2,884	2,133	1,225	1,341
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	47,237	62,517	49,691	25,667	13,617
	Recettes	28,953	34,829	43,548	30,984	8,935
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	6,542	5,554	4,458	3,123	1,853
	Recettes	2,667	4,519	2,354	1,461	2,735
Développement des modes actifs (piétons, cyclistes)	Dépenses	0,942	0,130	1,067	1,170	1,739
	Recettes	0,874	-	0,079	0,243	0,245
Total Programme « PDU et infrastructures de transports en commun »	**Dépenses**	**60,018**	**73,219**	**60,638**	**36,244**	**21,538**
	Recettes	**34,275**	**42,232**	**48,115**	**33,914**	**13,256**

La baisse des dépenses entre 2014 et 2015 s'explique par le fait que l'opération T8 Tram'Y (mis en service en décembre 2014) est en voie d'achèvement, d'autres opérations étant actuellement en phase d'études.

Les recettes se sont élevées à 13,256 millions d'euros, dont 13,617 au titre de l'action "Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS", dont 5,688 millions d'euros de subvention de la Région pour le T8 Saint-Denis – Epinay – Villetaneuse (au titre du Contrat de Plan Etat Région et du Contrat particulier Région Département).

PROGRAMME

PDU et infrastructures de transports en commun

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique Plan de déplacements urbains (PDU) et infrastructures de transports en commun a pour objectifs d'améliorer les déplacements sur les secteurs du coeur du Département, d'assurer l'accessibilité aux transports collectifs et de conforter les modes actifs (piétons, cyclistes). Il s'agit de mettre en oeuvre une politique de réduction des émissions urbaines (gaz à effet de serre, particules, bruits) et d'améliorer la régulation des déplacements.

Moyens financiers

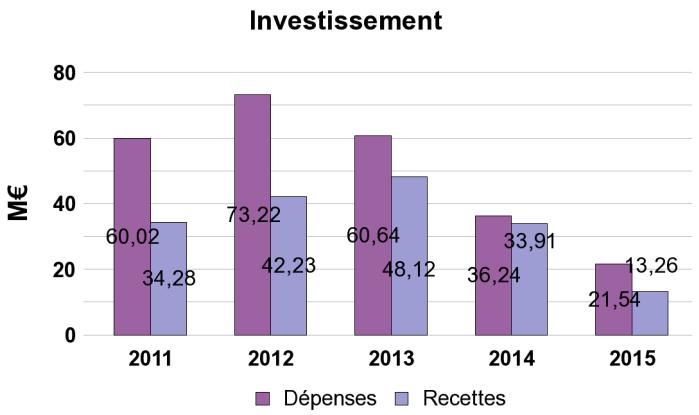

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	91,25%
2012	116,93%
2013	85,15%
2014	69,14%
2015	51,24%

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette d'investissement	25,74	30,99	12,52	2,33	8,28

21,54 M€ ont été consacrés au développement des transports en commun et des circulations douces en 2015, contre 36,24 M€ en 2014. Cette baisse des dépenses s'explique par le fait que l'opération T8 Tram'Y (mis en service en décembre 2014) est en voie d'achèvement, et que les autres opérations, encore en phase d'études, ne monteront en puissance qu'à compter de 2017.

Les recettes se sont élevées à 13,26 M€. 8,94 M€ de recettes ont concerné l'action "Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS", dont 5,69 M€ de subvention de la Région pour le T8 Saint-Denis – Epinay – Villetaneuse (dans le cadre du CPER et du CPRD).

Personnel (31 décembre 2015)

dont catégorie A :	14
dont catégorie B :	13
dont catégorie C :	4
Nombre total de postes :	**31**

Données de contexte

Fréquentation par jour	
Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	Environ 44 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Gennevilliers Les Courtilles	Environ 43 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle
BHNS RN3	Environ 42 000 voyageurs

Action — Développement des modes actifs

La politique départementale vise à participer à l'émergence d'un réseau cyclable sur le département. Le Schéma départemental des itinéraires cyclables fixe l'objectif de 265 km d'itinéraires cyclables d'intérêt département.

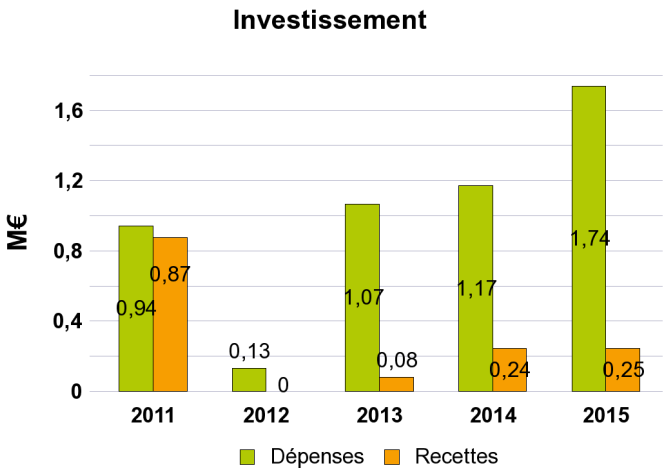

1,238 M€ ont été consacrés à l'aménagement et l'éclairement de la piste du Canal de l'Ourcq. 280 000 euros ont été consacrés à la poursuite des études en matière de franchissements.

Action — Amélioration de la circulation des bus

Un des objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France est d'améliorer les performances et la qualité de service des lignes de bus "mobiliennes" (temps de parcours, confort, information, qualité de l'espace public…).

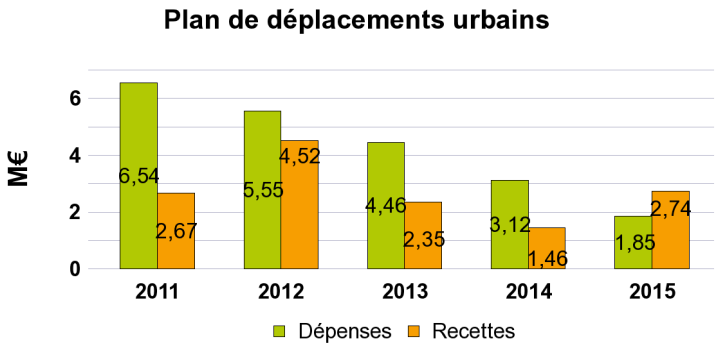

Les dépenses de l'action ont été consacrées en 2015 aux opérations du Plan de déplacements urbains, principalement l'achèvement des travaux d'aménagement du pôle du 8 mai 45 à La Courneuve, les travaux d'aménagement du pôle Aubervilliers – La Courneuve, ainsi qu'à la mise aux normes UFR des arrêts bus.

Mise aux normes utilisateurs fauteuils roulants

Il s'agit d'un programme financé à 75 % par le STIF qui permet la mise en conformité de l'accessibilité des arrêts d'autobus pour les Utilisateurs de fauteuils roulants (UFR).

Mise aux normes UFR	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total arrêts de bus sur RD	1406	1406	1348	1374	1361	1361
Arrêts mis aux normes dans l'année	28	114	17	41	54	41
Arrêts mis aux normes	647	761	771	831	885	926
Arrêts non mis aux normes	759	645	577	543	476	435
% d'arrêts mis aux normes / total d'arrêts	46 %	54 %	57,2 %	60,5 %	65 %	68 %

Action — Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Cette action vise à développer de nouvelles infrastructures de transports en commun de surface. Elle comprend les projets de tramways et de bus à haut niveau de service (BHNS).

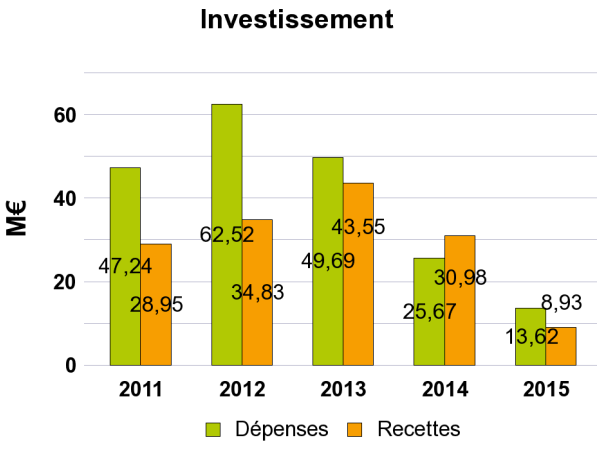

Charge nette en investissement en M€

2011	2012	2013	2014	2015
18,28	27,69	6,14	-5,32	4,68

Les dépenses d'investissement consacrées en 2015 aux aménagements urbains prévus pour les différents tramways et transports en commun en site propre (TCSP) se sont élevées à 12,831 M€. Elles ont concerné les opérations suivantes : le TRAM'Y (T8), le prolongement du T1 à l'Est entre Bobigny et Val-de-Fontenay, le projet de requalification inscrit au CPRD de l'ex-RN3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP de type "Bus à haut niveau de service (BHNS)" ("TZen3").

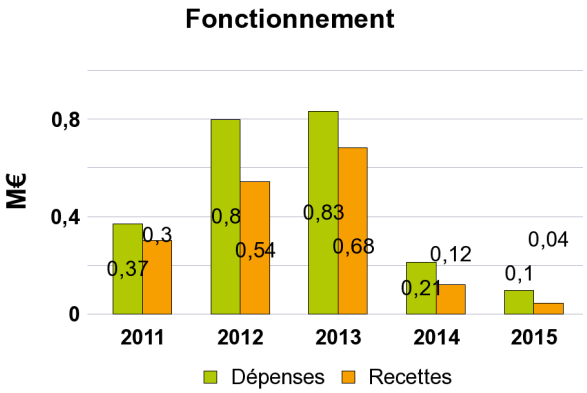

Les dépenses de fonctionnement de l'action correspondent aux frais d'indemnisation des entreprises riveraines des opérations de transports en commun en site propre.

Action — Maitrise des déplacements

L'outil GERFAUT assure la gestion et l'exploitation du système de signalisation tricolore. Sa modernisation permettra à terme la gestion dynamique de près de 600 carrefours en accordant la priorité aux transports en commun notamment aux tramways et BHNS.

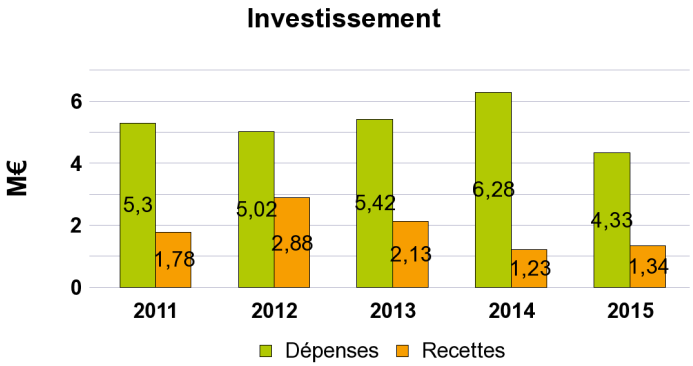

Les dépenses de l'action maîtrise des déplacements sont consacrées à la mise en oeuvre du projet Gerfaut II.

Subventions aux associations

Investissement	2014
Nombre de subventions	1
Montant versé en euros	16 017,87

Mission

Développement et attractivité des territoires

Programme

Aménagement

Programme

Politique de la ville et habitat

Programme

Développement économique et promotion du territoire

Programme

Economie sociale et solidaire, emploi et formation

PROGRAMME	Aménagement
*Ce programme relève de la Mission **Développement et attractivité des territoires**.*	Ce programme comporte deux actions : - Aménagement et développement urbain, - Infrastructures liées aux technologies de l'information et la communication.

Objectif du programme

En 2015, la réflexion sur les conditions de mise en place de la Métropole s'est poursuivie et la loi « Notre » - Nouvelle organisation territoriale de la République - a été promulguée le 7 août. Durant cette année, le Département a contribué à un ensemble de projets d'échelle métropolitaine sur le territoire de la Seine-Saint-Denis inscrivant les propriétés et équipements départementaux dans le projet métropolitain.

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Métropolitain (PADM), les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis :** en travaillant plus spécifiquement sur la relation entre le réseau de transport et l'aménagement urbain d'une part, en exerçant une veille sur les projets de gouvernance d'autre part, enfin en favorisant l'accès du territoire au Très Haut Débit ;
- **promouvoir une ville durable :** en travaillant sur les enjeux de densité urbaine, sur le paysage et l'environnement des aéroports ;
- **renforcer la réflexion sur le foncier:** en poursuivant le recensement des terrains d'intérêts départementaux et en identifiant les enjeux d'évolution des emprises porteuses de projets **;**
- **renforcer et développer les partenariats:** en poursuivant les modes de collaboration existants et en investissant les structures nouvelles (Intercommunalité…).

Mise en œuvre des priorités

En matière d'**aménagement et développement urbain**, les activités d'accompagnement se sont poursuivies.

Le Département a piloté une étude sur le rapprochement des deux sociétés d'économie mixte d'aménagement dont il est actionnaire principal : Séquano et Deltaville. Le Département souhaite constituer un outil d'aménagement unique, dans un contexte de concurrence renforcée entre opérateurs métropolitains.

Pour la promotion d'une ville durable, le Département a poursuivi la consultation internationale pour l'aménagement d'un quartier métropolitain autour de la future gare TEN Dugny-La Courneuve. L'enjeu pour le Département, avec les Villes et intercommunalités compétentes, étant de répondre à la fois aux besoins de logements et à la nécessité de valoriser le patrimoine paysager et environnemental du site. D'autres enjeux apparus en 2015 ont été pris en compte, notamment la concertation autour du parc Georges Valbon et la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024.

Dans la perspective de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et paralympiques 2024 (JOP), le Département à contribué aux groupes de travail mis en place pour déterminer les sites d'accueil en Seine-Saint-Denis et assurer la cohérence avec les travaux engagés sur le site de Dugny La Courneuve.

La démarche engagée sur l'ex-RN2 s'est poursuivie avec l'objectif d'élaborer une « charte de préfiguration d'un boulevard de la Métropole ». Le Département a organisé, avec l'appui de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR,) un atelier le 27 mars 2015 sur la section Villette 4 Chemin – Fort d'Aubervilliers. Le second semestre 2015 a été consacré à la préfiguration des usages pacifiés du Fort d'Aubervilliers. Des travaux de sécurisation des traversées ont été réalisés et des interventions artistiques et de construction de mobilier urbain ont été commandées dans un objectif d'appropriation et de regard renouvelé sur les espaces publics.

Dans le cadre des échanges avec la société du Grand Paris (SGP) et le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF), le Département a poursuivi un travail d'accompagnement des projets de gares du nouveau grand Paris (NGP) et Tram Express Nord (TEN) afin de contribuer à leur insertion urbaine et à la cohérence des aménagements de desserte des futures gares.

Le Département a également contribué à la mise en œuvre du Contrat Aménagement-Transport initié par la Région Ile-de-France autour du prolongement de la ligne de métro n°11.
Dans le cadre du Projet urbain université Villetaneuse (PUUV), le Département a assuré le suivi de la convention financière établie avec l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France pour la réalisation des espaces publics liés à l'arrivée du TRAM'Y.

Autour du canal de l'Ourcq, le Département a participé aux réunions, dites « missions canal » associant le Département, la Ville de Paris et Est Ensemble qui se sont tenues au premier semestre 2015 afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de la « Charte Canal ».

Concernant les enjeux fonciers, le Département a procédé à la préparation de la suppression administrative de la ZAC Cornillon Sud à Saint-Denis.

Le Département et Séquano aménagement ont conclu avec Plaine Commune en 2015 deux cessions de parcelles au sein du site CGR :

- le terrain d'assiette du franchissement Babeuf, dont Plaine Commune est maître d'ouvrage, qui doit être livré à l'été 2016,
- les parcelles de CGR situées à l'est du franchissement Babeuf, pour réimplanter l'entreprise de recyclage CDIF, dont l'implantation actuelle au nord des voies du TEN est impactée par le franchissement Babeuf.

Sur les sites des gares TEN, le Département a engagé avec Plaine Commune l'élaboration d'un projet de protocole foncier encadrant les cessions à réaliser dans le cadre de l'aménagement des espaces publics des gares TEN de Pierrefitte-Stains, Stains-La Cerisaie et Dugny-La Courneuve.

Le Département a également préparé les conditions d'implantation d'une piscine à Pierrefitte dans le cadre du Plan Piscines départemental 2016-2020. Suite à un travail d'identification foncière, le Département a saisi Plaine Commune par courrier pour procéder à la clôture de la ZAC Vallès nord afin de permettre l'implantation de la piscine.
Dans ce même secteur, des échanges ont été initiés avec la RATP sur les terrains départementaux situés au nord du site de maintenance et de remisage (SMR) du T5 afin de permettre l'extension SMR du T5.

Un projet d'atlas du foncier départemental a été lancé au dernier trimestre 2015. Cet atlas a pour objectif de recenser l'ensemble des biens immobiliers du Département (terrains nus, bâtis…) afin d'envisager la valorisation de certains sites.

Le Département a poursuivi sa mission de suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme en rédigeant les avis sur les modifications et révisions de plans locaux d'urbanisme (PLU). Par ailleurs, un travail a été mené sur la mise en œuvre du Plan Ambition collège, avec notamment un suivi de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Montreuil nécessaire à la réalisation du collège intercommunal Montreuil-Bagnolet.

Le Département a poursuivi son partenariat avec l'APUR et l'IAU en matière de partage de données et de connaissance du territoire. Ces partenariats s'inscrivent dans le cadre de conventions qui font l'objet d'un avenant décrivant plus précisément les collaborations souhaitées.

Enfin, concernant les enjeux de gouvernance métropolitaine, une veille législative a été mise en place dans le but d'analyser l'impact de la loi NOTRe, tant en termes d'évolution des compétences en matière d'aménagement, d'habitat et de Politique de la ville au sein de la Métropole du Grand Paris, qu'en termes de partenariats institutionnels (Communes, Etablissement publics territoriaux, Métropole du Grand Paris, Région).

Concernant les **infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication**, l'objectif est le raccordement numérique de l'ensemble du territoire départemental (particuliers, entreprises et sites publics) d'ici 2020.

La commission départementale s'est réunie le 16 décembre 2015 en présence de la Région et de la préfecture de Région. A cette occasion, les opérateurs publics (Débitex) et privés (SFR, Orange) ont été invités à présenter un état de leur déploiement sur les 40 communes du territoire. Les réalisations ont concerné :

- le raccordement de logements notamment ceux situés dans les zones mal desservies en ADSL : les premiers abonnés ont été raccordés à Gagny et Villepinte dans le cadre de la Délégation de service public avec Débitex ;
- le raccordement des premiers logements dans le cadre de la convention signée avec Orange : les premiers abonnés en fibre optique ont été raccordés à Villemomble et Epinay sur Seine, ainsi qu'aux Lilas.

En complément des actions sur la réalisation des infrastructures, le Département a financé des associations et des structures de type Espace Public Numérique (EPN) destinées à accueillir des publics souhaitant se familiariser avec les technologies de l'information et de la communication. Les structures financées ont été Emmaüs, les EPN de Pantin, de Saint-Denis, de Noisy-le-Sec, du Pré-Saint-Gervais, de Stains et de Villetaneuse.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Aménagement et développement urbain	Dépenses	2,187	0,829	1,597	1,344	1,221
	Recettes	1,272	1,806	-	-	-
Infrastructures liées aux technologies de l'information et la communication	Dépenses	0,101	0,179	0,163	0,175	0,063
Total Programme « Aménagement »	**Dépenses**	**2,288**	**1,008**	**1,760**	**1,519**	**1,284**
	Recettes	**1,272**	**1,806**	**-**	**-**	**-**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Aménagement et développement urbain	Dépenses	0,278	1,014	0,197	0,206	0,217
Infrastructures liées aux technologies de l'information et la communication	Dépenses	0,059	0,974	0,737	0,610	0,008
	Recettes	-	-	-	0,021	-
Total Programme « Aménagement »	**Dépenses**	**0,337**	**1,989**	**0,934**	**0,816**	**0,225**
	Recettes	**-**	**-**	**-**	**0,021**	**-**

PROGRAMME — Aménagement

Mise en œuvre : Service de l'aménagement et des transports de la Direction de l'aménagement et du développement et pôle TIC (DAD).

La politique départementale en matière d'aménagement a pour objectif de contribuer à l'intégration métropolitaine à travers la promotion d'un nouveau modèle urbain, la reconquête et la qualification des espaces publics, l'accompagnement de nouveaux pôles de développement et l'accès aux nouvelles technologies.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	103,94%
2012 :	49,04%
2013 :	97,08%
2014 :	99,12%
2015 :	90,33%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	20,58%
2012 :	90,88%
2013 :	86,10%
2014 :	78,21%
2015 :	14,70%

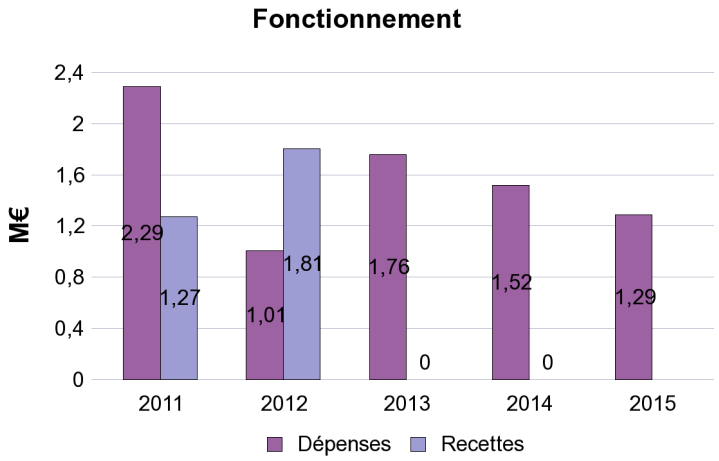

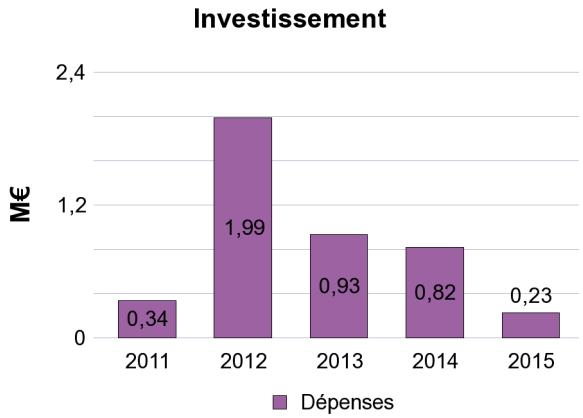

Dans le cadre de la nomenclature M52, les recettes de cessions sont inscrites en investissement au BP et réalisées en fonctionnement.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	20
catégorie B :	14
catégorie C :	7
Nombre total de postes :	**41**

Action — Aménagement et développement urbain

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) assure des missions de sensibilisation du public, de formation des professionnels, de conseil aux particuliers et aux collectivités locales.

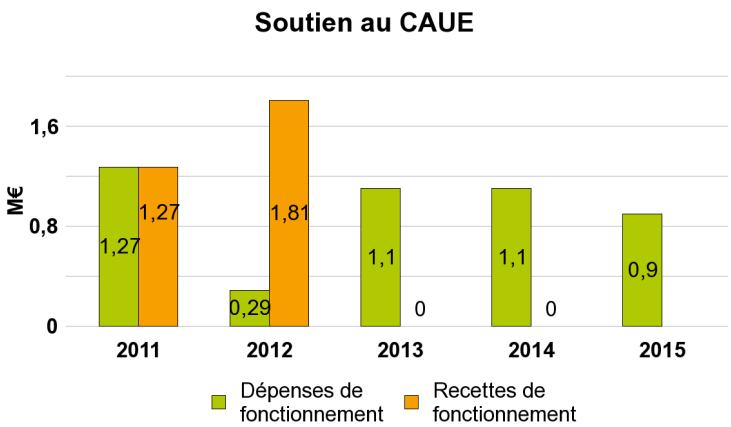

La nouvelle convention (2015-2017) a reconduit le mode de financement reposant sur une participation annuelle plafonnée à 1,1 M€. En 2015, la participation au CAUE a été de 0,9 M€

Action — Infrastructures liées aux Technologies de l'information et de la communication

L'action départementale en matière de TIC vise à un développement des usages des TIC (via un soutien aux espaces numériques mis en place par des associations au niveau local) et une couverture totale du territoire par une infrastructure de communication à très haut débit.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), qui fixe les ambitions en matière de desserte numérique du territoire, a été voté à l'unanimité par l'assemblée départementale le 15 novembre 2012.

Le déploiement d'une infrastructure de communication à très haut débit sur les 14 communes de Seine-Saint-Denis non couvertes par le réseau du SIPPEREC, fait l'objet d'une délégation de service public.

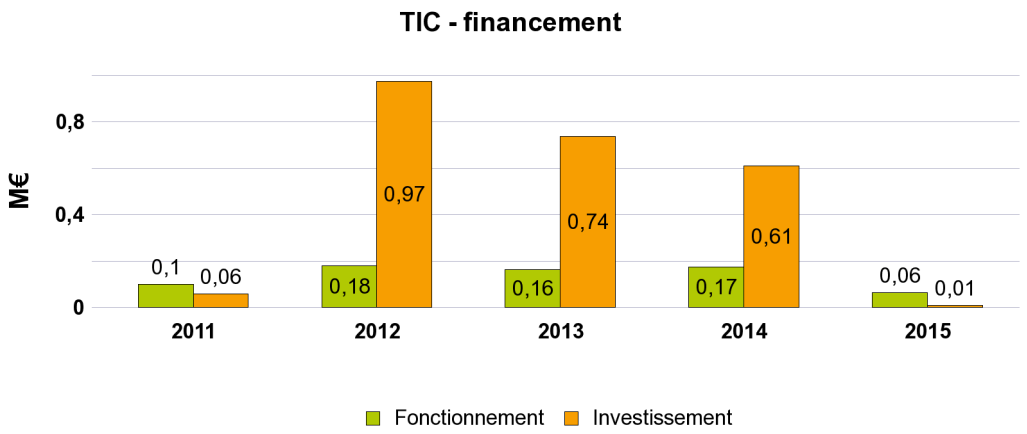

En termes d'infrastructures, l'objectif du Département est le raccordement de l'ensemble du territoire départemental (particuliers, entreprises et sites publics) d'ici 2020. S'agissant d'un territoire dense et urbain, le Département accompagne en priorité le déploiement de la fibre optique par les opérateurs sur leurs fonds propres et n'interviendra qu'en cas de carence de l'initiative privée. C'est le sens de la convention signée avec Orange concernant les 21 communes les plus denses et des 6 communes les moins « accessibles » prises en charge dans le cadre de la délégation du service public Débitex : Gagny, Villepinte, Clichy-sous-Bois, Coubron, Vaujours et Gournay.

Le 16 octobre 2015, la commission consultative régionale d'aménagement numérique du territoire (CCRANT), à laquelle participe le Département a fait le point sur le déploiement de la fibre optique en Ïle-de-France. Le taux d'avancement est de 17 % en Seine-Saint-Denis. Face au retard constaté sur les déploiements de la société SFR et en accord avec l'autorité de la concurrence, la société Orange peut se déployer sur 6 nouvelles communes en Seine-Saint-Denis : Pierrefitte sur Seine, Dugny, Le Bourget, Sevran, Le Raincy et Montfermeil.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	7	4	7	5	5
Montant versé en euros	131 820	63 000	81 360,35	52 000	262 016

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	0	1	0	0	0
Montant versé en euros	0	10 000	0	0	0

Programme	Politique de la ville et habitat
*Ce programme relève de la Mission **Développement et attractivité des territoires**.*	Ce programme comporte deux actions : - Politique de la ville, - Habitat.

Contexte

L'offre de logement et la qualité de l'habitat sont au cœur des enjeux de la métropole francilienne et du département de Seine-Saint-Denis. Il s'agit de réduire les inégalités sociales et territoriales au plan régional et de permettre à tous les territoires de bénéficier des mutations en cours.

L'année 2015 a été marquée par la préfiguration de la future gouvernance francilienne en matière d'habitat, le lancement de l'élaboration du futur Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et les travaux préparatoires du plan métropolitain l'habitat et de l'hébergement.

En matière de Politique de la ville, les Communes et les intercommunalités de Seine-Saint-Denis se sont engagées dans une nouvelle phase de contractualisation au bénéfice des quartiers les plus en difficulté dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire.

Objectifs du programme

Le Département développe son action autour de quatre objectifs stratégiques :

- resituer les problématiques d'habitat rencontrées en Seine-Saint-Denis dans le contexte du bassin d'habitat francilien et les faire prendre en compte dans la construction métropolitaine,
- favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social et de leurs habitants,
- renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels avec le maintien d'un parc privé de qualité,
- accompagner l'émergence d'une ville durable avec une attention particulière portée à la qualité et à la diversité des constructions neuves.

Mise en œuvre des priorités

Concernant la **Politique de la ville**, le Département a contribué en 2015 à l'élaboration des contrats de ville (2014-2020). Il a, par ailleurs, élaboré sa propre contribution annexée à chaque contrat de ville, axée sur la mobilisation prioritaire des politiques sectorielles sur les territoires de la politique de la ville. L'enveloppe de crédits spécifiques destinés aux projets des associations a été mise en place, permettant ainsi le redéploiement des crédits du Plan départemental d'insertion affectés jusqu'à présent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Le Département a poursuivi son soutien au centre départemental de ressources de la politique de la ville porté par l'association Profession Banlieue. Enfin, avec la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le Département a mis fin a son soutien aux directions de projets du Programme de rénovation urbaine de Clichy-sous-Bois-Montfermeil et Sevran.

En matière d'**Habitat,** le Département a contribué à l'amélioration du parc social existant en soutenant l'Office public de l'habitat 93 (OPH). Le plan de consolidation (2007-2011) conclu entre l'OPH et la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'en 2017. L'engagement financier du Département sur la durée du plan représente un total de 67,2 millions d'euros à travers 3 conventions :

- une convention cadre pour un montant de 30,467 millions d'euros au titre du plan de consolidation CGLLS 2012-2017 (dont 17,259 millions d'euros versés entre 2012 et 2015).
- une convention pour l'attribution d'au moins 20 logements locatifs par an à des agents du Département sur toute la durée du plan de consolidation. En 2015, 32 agents du Département ont ainsi pu être relogés.
- une convention annuelle qui précise la liste et la nature des travaux ainsi que leurs modalités de financement. En 2015 le Département a versé une aide de 6,5 millions d'euros à l'OPH 93, affectée à la deuxième phase de la réhabilitation de la cité jardin de Stains ainsi qu'aux travaux inscrits dans la convention ANRU (à l'exclusion des travaux de démolition et des travaux d'aménagement de locaux pour l'activité économique).

Le Département a poursuivi son partenariat avec Elogie suite au transfert du patrimoine de la SEMIDEP. Des échanges ont eu lieu avec l'OPH 93 pour étudier les conditions de reprise en gestion des 123 logements de la société Elogie à Pavillons-sous-Bois. Cette société n'a pas vocation à conserver un patrimoine situé hors des limites de Paris. Elle a donc sollicité le Département, en 2014, pour résilier de manière anticipée la convention de gestion et le bail emphytéotique qui régissent la gestion de ce patrimoine.

Le Département a soutenu financièrement la construction de logements sociaux neufs. Ainsi, 541 logements ont pu être livrés dont 137 logements réservés pour les jeunes de moins de 30 ans et 11 logements attribués au contingent départemental.

Le Département a également soutenu le développement d'une offre d'accession sociale à la propriété sécurisée. Le Département a renforcé son partenariat avec la Coopérative « Les Habitations Populaires » à travers la conclusion d'une convention. Il a accompagné la coopérative dans ses négociations avec la Ville de Noisy-le-Sec concernant le développement d'une offre d'accession sociale sur les parcelles départementales acquises dans le cadre du prolongement du tramway T1. Enfin, la coopérative a été associée à la mise en œuvre du plan exceptionnel de soutien des projets de logements et d'équipements locaux dans le cadre de la stratégie foncière et immobilière du Département.

Enfin, le Département a soutenu financièrement les associations d'intérêt départemental œuvrant dans le domaine du logement : la Confédération nationale du logement (CNL 93), la Confédération générale du logement (CGL 93) et l'association « consommation logement cadre de vie » (CLCV 93).

Concernant les aires d'accueil destinées aux gens du voyage, le département a présenté un nouveau Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage, prenant en compte l'avis des villes. Le projet de schéma propose également de laisser à la discrétion des établissements publics territoriaux compétents le choix de la méthode liée à la contribution financière. Suite au transfert à la Métropole de la compétence relative aux gens du voyage, le Département a informé le Préfet de Seine-Saint-Denis par courrier du 3 décembre 2015 de la suppression de son aide à l'investissement pour la création de places en aire d'accueil.

L'appel à projets « les clés de l'Habitat Durable en Seine-Saint-Denis », dont la dernière édition avait eu lieu en 2013, a été renouvelé en 2015. L'objectif de cette nouvelle édition était de primer les opérations qui permettaient d'améliorer la qualité de vie des habitants. Les trois lauréats ont été primés lors de la remise des trophées qui s'est déroulée le 9 décembre 2015 lors de la COP 21.

Un travail collaboratif a été mené avec la ville de Paris sur les questions d'habitat. Des fiches thématiques traitant des principales préoccupations en matière d'habitat, et proposant des préconisations ont été réalisées au premier semestre 2015.

Le Département a soutenu financièrement l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL93). Cette dernière a accompagné prés de 20 000 personnes confrontées à des problèmes en matière d'habitat. Elle a également réalisé des séances de formation auprès des professionnels de la Seine-Saint-Denis, et notamment des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, le Département s'est attaché à suivre l'activité des instances et des travaux préalables aux schémas régionaux. Cette activité a porté en 2015 sur le suivi de :

- la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris,
- le plan de mobilisation pour l'Aménagement et le logement en Ile de France,
- le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ou siège la Vice-présidente Nadège Abomangoli,
- le schéma régional de l'hébergement et du logement avec l'organisation d'une contribution départementale alliant 4 directions concernées par ce sujet.

Concernant la réhabilitation du parc d'habitat privé, deux dispositifs ont coexisté en 2015 : l'ancien dispositif « aide du conseil général aux propriétaires occupants » (ACGPO) et le nouveau dispositif « Rénov' Habitat 93 », dispositif d'aides aux propriétaires occupants de Seine-Saint-Denis visant l'amélioration et l'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie et/ou l'amélioration de la performance énergétique des logements. On comptait 629 bénéficiaires du dispositif fin 2015. Un travail de communication concernant « Rénov' Habitat 93 » a été mené principalement en direction des professionnels en charge des publics spécifiques. Par ailleurs, un logiciel d'instruction des demandes a été crée et déployé dans les services.

Le Département a soutenu les Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH), les plans de sauvegarde (PDS), et les fonds d'intervention de Quartier (FIQ) mis en place par les communes et les Communautés d'agglomération de Plaine Commune et d'Est Ensemble (16 FIQ sur 14 communes). En 2015, 25 immeubles et 1 469 logements ont pu être rénovés en bénéficiant d'une aide d'un FIQ.

Le Plan départemental d'hébergement et d'insertion (PDHI) a été conclu avec six villes du Département, pour une durée de cinq ans. Le dispositif est dans sa phase opérationnelle pour quatre communes dont les conventions sont signées : Saint-Denis, Montfermeil, le Pré-Saint-Gervais et Aubervilliers.

Le Département a également soutenu la mission copropriétés de la commune de Clichy-sous-Bois qui regroupe 14 ensembles immobiliers représentant 4 047 logements dans le cadre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) du Bas Clichy.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Politique de la ville	Dépenses	0,260	0,277	0,120	0,120	0,311
	Recettes	-	0.044	-		-
Habitat	Dépenses	0,532	0,440	0,192	0,365	0,277
	Recettes	0,023	0,030	1,249	-	-
Total Programme « Politique de la ville et habitat »	**Dépenses**	**0,792**	**0,717**	**0,313**	**0,485**	**0,588**
	Recettes	**0,023**	**0,074**	**1,249**	**-**	**-**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Politique de la ville	Dépenses	1,166	-	0,300	-	0,700
Habitat	Dépenses	13,776	11,078	11,198	9,675	11,500
	Recettes	0,003	0,066	0,037	-	0,086
Total Programme « Politique de la ville et habitat »	**Dépenses**	**14,942**	**11,078**	**11,498**	**9,675**	**12,200**
	Recettes	**0,003**	**0,066**	**0,037**	**-**	**0,086**

PROGRAMME

Politique de la ville et habitat

Mise en œuvre : Service de l'habitat et de la politique de la ville (SHVP), de la Direction de l'aménagement et du développement (DAD).

L'action du Département en matière de Politique de la ville et habitat vise à favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, à renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels avec le maintien d'un parc privé de qualité, et à intervenir contre la dégradation de l'habitat privé.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	109,85%
2012 :	80,39%
2013 :	60,09%
2014 :	87,58%
2015 :	92,79%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	101,34%
2012 :	91,88%
2013 :	89,77%
2014 :	91,67%
2015 :	96,01%

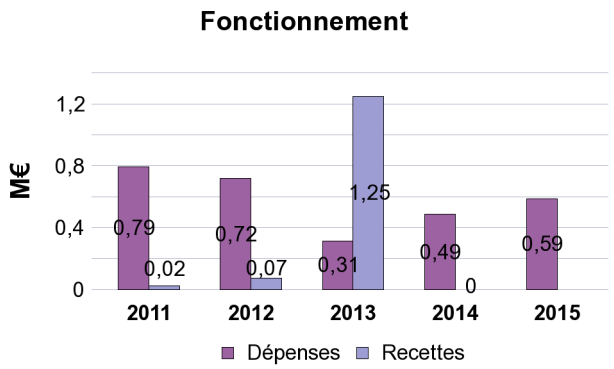

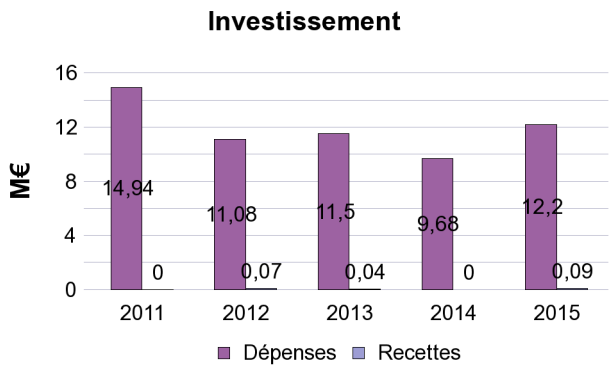

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	13
catégorie B :	1
catégorie C :	7
Nombre total de postes :	**21**

Action Habitat

Rénov habitat 93

Le dispostif Rénov'habitat 93 a pour objectif d'aider les propriétaires occupants de Seine-Saint-Denis à financer des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, ou des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

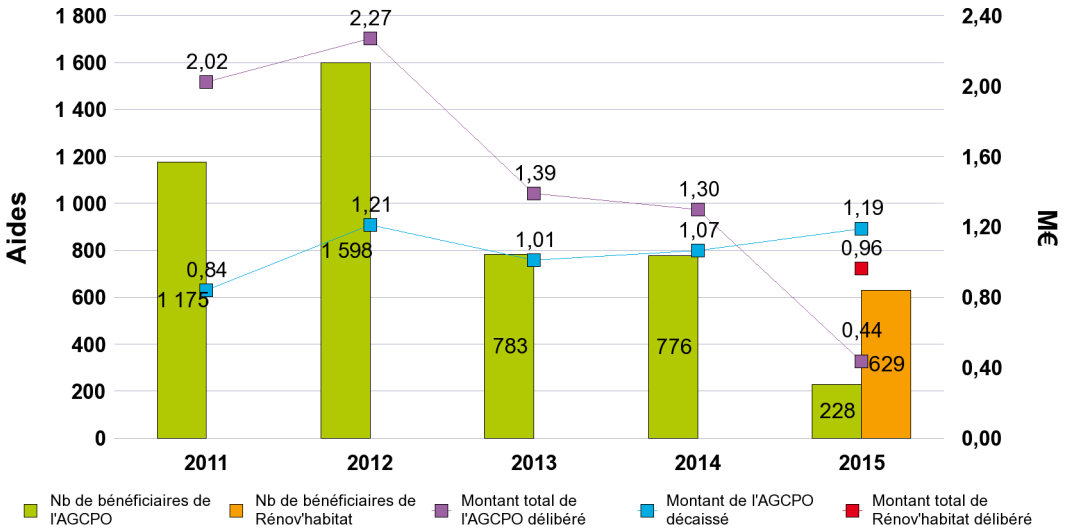

En 2015, le Département a financé la réhabilitation de 629 logements via le dispositif « Rénov'habitat 93 » pour un montant total de 961 918 €. Par ailleurs, le Département a délibéré concernant 228 dossiers « aide du Conseil général aux propriétaires occupants » dont 28 concernaient l'adaptation des logements à la perte d'autonomie pour un montant total de 437 333 €.

Fonds d'intervention de quartier (FIQ)

Le FIQ, dispositif financier mis en place par les communes, les Communautés d'agglomération d'Est Ensemble et de Plaine-Commune et le Département, a pour objectif de soutenir les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux.

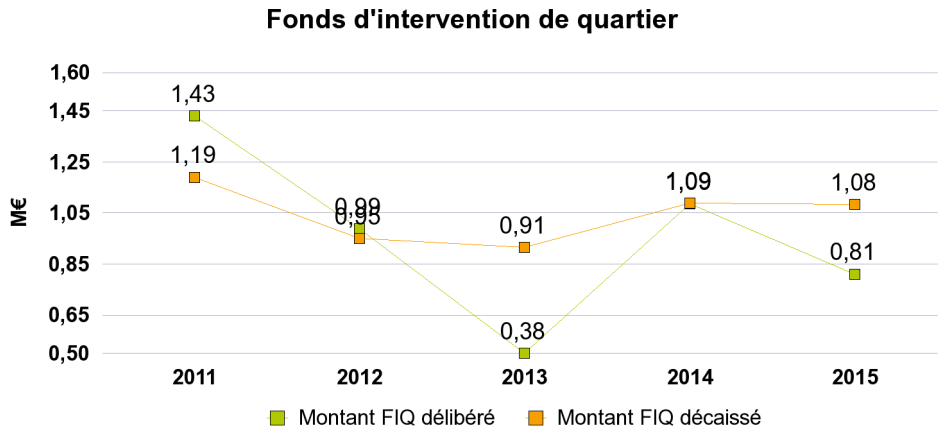

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires soutenus dans le cadre du FIQ	114	202	57	38	25
Nombre d'opérations réalisées dans le cadre du FIQ	20	19	19	19	11
Nombre de logements concernés par une aide du FIQ	2 758	3 008	1 896	2 315	1 469

Aucune nouvelle convention n'a été délibérée en 2015.
Deux avenants à des conventions FIQ ont par ailleurs été délibérés concernant les communes de Pantin et de Sevran.
En 2015, 1 469 logements dans 25 immeubles ont ainsi pu être rénovés en bénéficiant d'une aide d'un FIQ.

Soutien aux travaux sur le patrimoine de l'Office public de l'habitat 93 (OPH93)

L'objectif est d'accompagner financièrement l'Office départemental de Seine-Saint-Denis dans la mise en œuvre des actions d'intérêt départemental en matière d'habitat, de logement et de développement social et urbain et de favoriser ainsi la présence et la valorisation d'un habitat urbain de qualité.

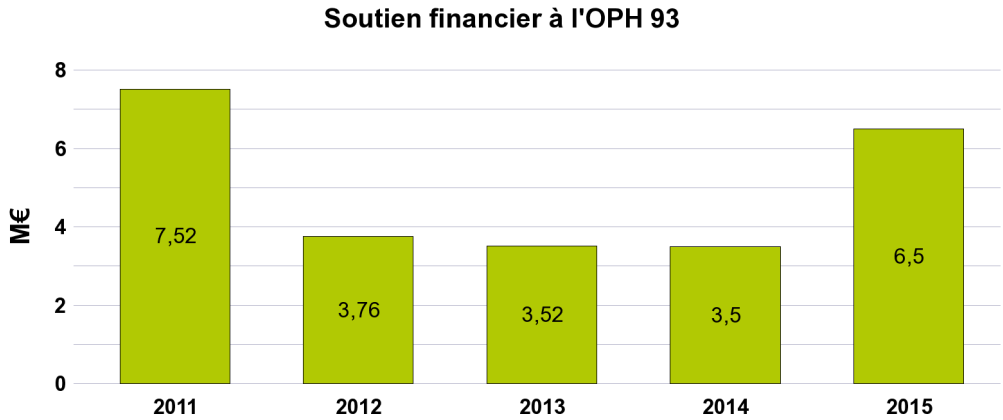

La subvention départementale à l'OPH93 permet la mise en œuvre de travaux et l'attribution d'au moins 20 logements locatifs par an à des agents départementaux.

En 2015, le Département a versé une aide de 6,5 M€ à l'OPH 93, affectée à la deuxième phase de la réhabilitation de la cité jardin de Stains ainsi qu'aux travaux inscrits dans la convention ANRU (à l'exclusion des travaux de démolition et des travaux d'aménagement de locaux pour l'activité économique).
579 384 € ont été consacrés à la troisième tranche des logements individuels de la cité jardin (152 logements), 4 147 616 € à la quatrième tranche des logements collectifs de la cité jardin (283 logements) et 1 73 000 € aux programmes inscrits dans la convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

Aide à l'offre nouvelle de logements sociaux

Cette aide a pour objectif de répondre aux besoins des séquano-dyonisiens, en matière de logements sociaux.

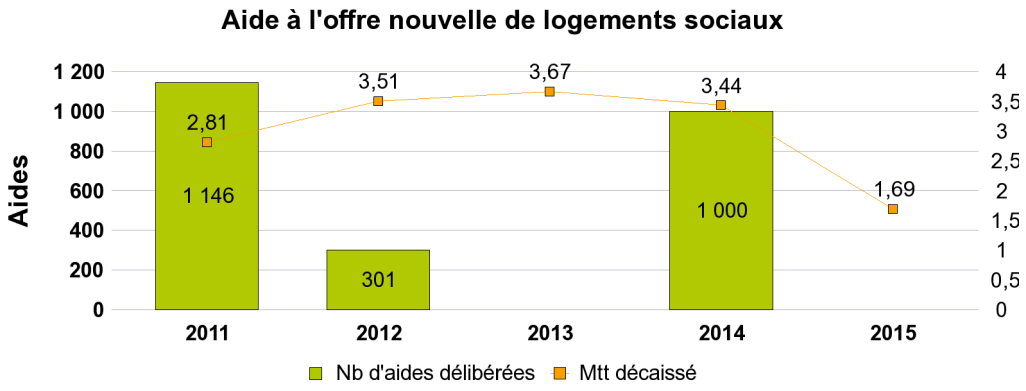

541 logements ont été financés courant 2015 dont 137 logements réservés pour les jeunes de moins de 30 ans en mobilité et en insertion professionnelle et 11 logements attribués au contingent départemental.

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV)

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'aires d'accueil pour les gens du voyage subventionnées dans le cadre du SDAGV	70	122	136	136	136

Dans le cadre du transfert de la compétence relative aux gens du voyage à la Métropole, le Département a informé le Préfet de Seine-Saint-Denis par courrier du 3 décembre 2015 de la suppression de son aide à l'investissement pour la création de places en aire d'accueil.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	10	11	5	6	50
Montant versé en euros	671 054,46	470 083,12	240 000	416 226,1	519 385,24

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	4	2	2	3	2
Montant versé en euros	320 412,19	230 526,98	513 699,21	470 052,18	39 964,34

PROGRAMME	Développement économique et promotion du territoire
*Ce programme relève de la Mission **Développement et attractivité des territoires**.*	Ce programme comporte trois actions : - Développement économique, - Recherche et innovation - Promotion du territoire.

Contexte

L'adoption de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) à l'été 2015 eu un impact fort sur les politiques portées par le Département en matière de développement économique et d'emploi.

La loi renforce le rôle des Régions en matière de développement économique. A compter du 1er janvier 2017, la Région sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Il ne sera plus possible pour le Département d'opérer des aides directes aux entreprises. Les Départements seront positionnés dans le champ de la solidarité (action sociale, insertion) et du développement territorial.

L'action du département en matière de création et d'accompagnement d'entreprises va s'orienter vers les structures qui accompagnent les créateurs issus des publics en insertion, les structures d'insertion par l'activité économique ou encore les structures de l'Economie sociale et solidaire.

En matière de promotion du territoire, la loi NOTRe reconnaît aux Départements une compétence en matière de développement territorial. Si cette compétence reste à décliner précisément, il s'agira d'orienter l'action du Département dans une optique de cohésion territoriale tout en maintenant une politique forte en matière de promotion et d'attractivité du territoire.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- favoriser l'ancrage territorial des entreprises et la création d'emploi au service du développement du territoire,
- soutenir l'attractivité du territoire et aider à l'implantation d'entreprises et investisseurs en Seine-Saint-Denis,
- soutenir les filières porteuses de gisements d'emploi.

Mise en œuvre des priorités

En matière de **développement économique**, le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises s'est poursuivi au cours de l'année 2015. Le Département a financé un certain nombre de dispositifs en faveur de la création et de reprise d'entreprises afin que les porteurs de projet puissent être accompagnés, conseillés et formés par un réseau départemental de professionnels. De plus, il a développé son partenariat avec les trois incubateurs de Seine-Saint-Denis : « Bond'innov », « Incub'13 » et « Le Comptoir », ainsi qu'avec la pépinière interdépartementale « Hubstart Paris Région Center ». Par ailleurs, le Département a apporté son soutien aux porteurs de projets d'entreprises engagées dans une démarche d'innovation, via le dispositif financier régional d'« aide à la maturation de projets innovants (AIMA) pour les PME incubées » en Seine-Saint-Denis. Ce dispositif a été suspendu au cours du second semestre 2015 en anticipation de l'application de la loi NOTRe. Enfin, le Département a soutenu et appuyé les initiatives portées par la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis (CCI 93) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 93 (CMA) et a participé à la mise en relation des porteurs de projets innovants avec des grands comptes, des financeurs et des institutionnels.

Le Département a poursuivi son soutien à Paris Région Entreprendre (PRE) qui accompagne les entreprises de plus de 20 salariés à fort potentiel de croissance, et met en œuvre des actions complémentaires favorisant les réseaux et l'accompagnement des PME. Il a également soutenu la CCI 93 dans l'accompagnement des entreprises à l'international. Pour les PME des filières prioritaires, le Département a mis à la disposition de ces dernières des moyens de valorisation lors d'événements et de salons. Enfin, concernant les « filières vertes », à l'occasion de la Cop 21, le Département a participé à la Galerie des Solutions au Bourget avec 15 entreprises partenaires et a soutenu techniquement et financièrement avec la CCI 93 le lancement du réseau Plato Eco'Durable regroupant 33 PME du territoire. Il a également organisé un club des développeurs sur le thème des éco-activités et appuyé la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA93) concernant la qualification des artisans et professionnels du bâtiment.

En 2015, 283 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre des dispositifs soutenus par le Département. 90 entreprises de la filière image ont été accompagnées par le Pôle Média Grand Paris et 67 entreprises artisanales par Chambre de Métiers et de l'Artisanat 93. De plus, le soutien à l'entrepreneuriat via les structures partenaires a donné lieu à l'attribution de 190 prêts d'honneur et garanties et à la création ou la consolidation de 636 emplois.

La participation du Département aux volets économiques des Pactes et des Contrats de développement territoriaux (CDT) s'est poursuivie afin de porter les orientations départementales, d'identifier des projets économiques locaux et de valoriser les

initiatives locales susceptibles de contribuer au rayonnement du territoire.

Le Département a poursuivi son adhésion à l'Association des Collectivités du Grand Roissy (ACGR) et a participé financièrement à l'étude sur le schéma des espaces économiques du Grand Roissy, finalisée en septembre 2015. Il a aussi participé à l'organisation du Séminaire Sustainable Airport Area en octobre 2015, porté par l'association Hubstart Paris Région.

Au travers de l'alliance de l'Ourcq en mouvement, le Département a soutenu l'émergence des nouvelles zones d'activité économiques sur le secteur Est Ensemble - Plaine de l'Ourcq et a engagé l'élaboration d'un projet de réhabilitation du secteur Cité 2 - Parc de la Bergère intégrant un volet économique.

En matière de **promotion du territoire**, le Département a favorisé l'animation économique du territoire en organisant quatre « business tours » à destination de la fédération du prêt-à-porter féminin, de l'économie Sociale et solidaire, de la découverte des lieux d'accueil en Seine-Saint-Denis et enfin des métiers d'art. Par ailleurs, à l'occasion des salons de l'Aéronautique et de l'espace, de la COP 21 et de Futur en Seine, 30 entreprises ont été accueillies sur les espaces départementaux afin de valoriser leur savoir-faire et leurs métiers.

Au cours de l'année 2015, le Département a exposé sur un nombre croissant de salons : Futur en Seine, Screen 4 All, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) et le Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) et a été présent sur d'autres salons en partenariat avec les acteurs économiques locaux pour mener une action de prospection. Pour la première fois en 2015, le Département a participé au salon des Entrepreneurs. Lors de cet événement, une trentaine de partenaires ont été mobilisés, près de 400 porteurs de projets ont été accueillis sur le stand et une entreprise s'est implanté à Bond'Innov.

Afin de proposer une information pertinente pour les acteurs rencontrés lors des salons, le Département a développé les outils de communication suivants :
- des fiches thématiques sur les dispositifs d'appui aux créateurs d'entreprise,
- une cartographie des lieux d'accueil des entreprises en Seine-Saint-Denis,
- une présentation des projets immobiliers et d'aménagement des partenaires présents au SIMI,
- une carte de présentation des sites, lieux d'accueil et projets d'aménagement adapté à chaque salon.

Le Département a mis en place une offre de services pour les entreprises désireuses de s'implanter en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'informer et d'orienter les entreprises, de les accompagner dans la recherche de locaux et de terrains jusqu'à leur implantation effective sur le territoire. Cette offre est désormais bien identifiée par les acteurs économiques du territoire.

Le Département via le Comité Départemental du Tourisme (CDT) a réalisé ses activités de valorisation et d'animation touristique du territoire autour de deux grands thèmes :
- le développement touristique, les nouveaux projets et l'émergence de nouvelles formes de tourisme,
- la promotion et la communication, en partenariat avec les professionnels du territoire.

Dans le cadre de la COP 21, le CDT a mis en valeur les initiatives et expériences qui se sont déroulées sur le territoire en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

En matière de **recherche et de pôle de compétitivité**, le Département a renouvelé en 2015 son soutien au fonctionnement des structures de gouvernance des cinq pôles dans lesquels il est engagé : Advancity, ASTech Paris-Région, Cap Digital Paris-Region, Medicen Paris-Region et Systematic Paris-Region. Le Département est signataire des Nouveaux contrats de performance 2014-2018 de ces cinq pôles. Le contrat de performance de Medicen Paris-Region a été signé en septembre 2015.

Même si aucun nouveau projet n'a été soutenu en 2015, les projets de recherche et développement collaborative des pôles de compétitivité se sont poursuivis. Au total, ce sont 46 projets impliquant 60 partenaires, industriels et équipes de recherche académique, de notre territoire qui ont été soutenus par le Département.

L'année 2015 a été une année dense pour les pôles de compétitivité avec la poursuite de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de leurs nouveaux contrats de performance et la préparation de l'évaluation nationale à mi-parcours qui interviendra durant le premier semestre de 2016.

Le travail sur l'émergence du projet de laboratoire « Media du futur » s'est poursuivi avec les industriels et les académiques afin de finaliser son installation courant 2016.

Le Département a agi en faveur de la recherche scientifique publique en soutenant l'émergence de projets. Dans ce cadre, le partenariat avec les Universités Paris 8 et Paris 13 et la Maison des sciences de l'homme Paris-Nord (MSH-PN) s'est poursuivi notamment autour de l'émergence de nouveaux partenariats industriels. Par ailleurs, dans le cadre des Chartes « Seine-Saint-Denis égalité », de nouvelles modalités d'accompagnement des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été expérimentées durant l'année entre l'Idefi Créa Tic et Erdf, qui permettront l'accueil d'étudiants dans un espace de travail dédié, à proximité de la MSH-PN et du futur campus Condorcet.

Le Département a co-organisé ou soutenu plusieurs manifestations de partenaires :

- le Département, Adebiotech et Biocitech, ont organisé « Seine-Saint-Denis Territoire d'innovation pour les sciences pour le vivant » en novembre 2015. Cette 5ème édition était dédiée aux « Réseaux pour l'innovation » ;
- Adebiotech a organisé plusieurs événements scientifiques à Romainville,
- Medicen a organisé deux ateliers (workshop) autour de 3 grandes thématiques : ingénierie de projets, accès aux financements publics et privés, développement à l'international,
- Cap digital a organisé la sixième édition de « Futur en Seine ».

Enfin, le réseau des partenaires a largement été mis à contribution pour l'organisation du Forum des métiers de l'environnement. La présence du Département sur la galerie des solutions a offert la possibilité d'accueillir sur l'espace départemental quatre entreprises menant des projets de R&D collaborative soutenus par le Département.

En matière de **veille économique territoriale**, l'année 2015 a permis de réaliser :

- les Bulletins de conjoncture économique et sociale (publication trimestrielle),
- l'enquête annuelle PME 2015 sur les établissements de 6 à 199 salariés en Seine-Saint-Denis,
- la publication d'une étude sur « L'économie verte en Seine-Saint-Denis »
- des analyses et des propositions sur les demandes de création de commerces de plus de 1 000 m²,
- une exploitation des bases de données en lien avec les demandes des Elus, des services du Département et des partenaires extérieurs.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement économique	Dépenses	0,895	0,899	0,715	0,761	0,609
	Recettes	-	-	-	-	0,058
Recherche et pôles de compétitivité	Dépenses	0,259	0,738	0,406	0,322	0,323
Promotion du territoire	Dépenses	4,217	4,044	2,424	1,949	2,109
Total Programme « Développement économique et promotion du territoire »	**Dépenses**	**5,371**	**5,681**	**3,545**	**3,032**	**3,041**
	Recettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**0,058**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement économique	Dépenses	0,065	0.085	0,159	0,080	0,070
Recherche et pôles de compétitivité	Dépenses	1,250	0,676	1,062	0,729	0,322
	Recettes	-	-	0,003	0.390	0,038
Promotion du territoire	Dépenses	0,306	0,036	0,024	0,020	-
Total Programme « Développement économique et promotion du territoire »	**Dépenses**	**1,621**	**0,797**	**1,244**	**0,829**	**0,392**
	Recettes	**-**	**-**	**0,003**	**0.390**	**0,038**

PROGRAMME

Développement économique et promotion du territoire

Mise en œuvre :Délégation au développement économique, à l'emploi, la formation professionnelle et à l'innovation (DEEFI)

La politique Développement économique et promotion du territoire a pour objectif de créer les conditions pour le développement du tissu économique, en s'appuyant sur les atouts du territoire (localisation, dynamisme de la création d'entreprise, filières d'avenir mieux identifiées) et de favoriser le développement des emplois au profit de habitants du territoire et notamment de ceux les plus éloignés de l'emploi.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	105,14%
2012 :	113,35%
2013 :	93,83%
2014 :	92,28%
2015 :	95,85%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	62,49%
2012 :	50,74%
2013 :	122,22%
2014 :	76,94%
2015 :	31,59%

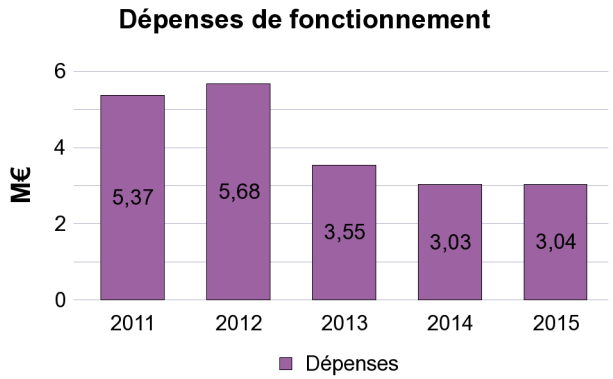

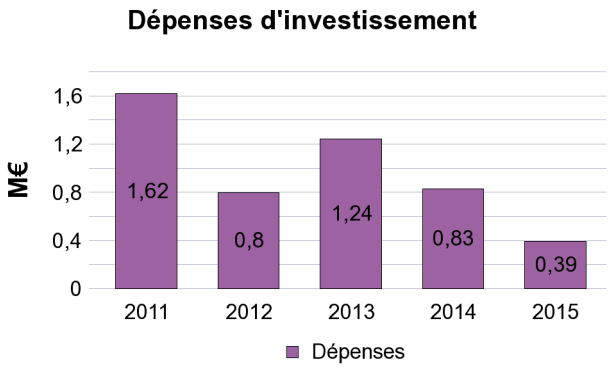

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	16
catégorie B :	7
catégorie C :	1
Nombre total de postes :	**24**

Action Développement économique

La politique départementale s'articule autour de 5 axes : création et reprise d'entreprises, développement des entreprises, développement du tourisme, promotion et valorisation du territoire et innovation et recherche.

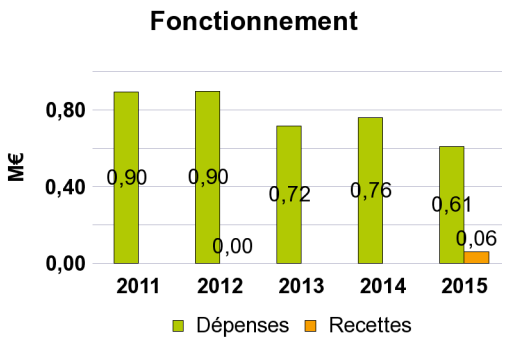

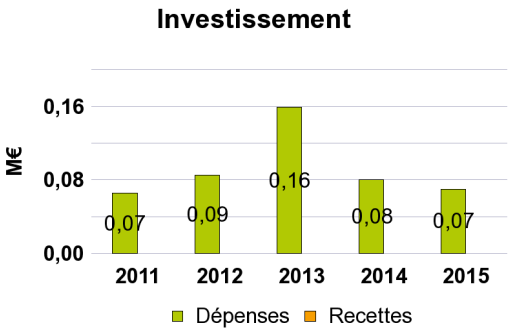

Aide à la création et à la reprise d'entreprises

	2012	2013	2014	2015
Nb de prets d'honneur et garanties accordées	221	209	180	190
Montant des prets et garanties accordées (en €)	3 812 453	2 805 010	2 539 000	2 596 026
Nb d'emplois crées ou consolidés	475	685	637	636
Nb de créateurs d'entreprises issues des structures soutenues	29	34	78	31
Nb d'entreprises issues des structures soutenues	0	0	6	3

Les prêts d'honneur et les garanties évoqués sont accordés par diverses structures financées par le Département.

Action Promotion du territoire

En 2015, le Département a été présent sur cinq salons de promotion et de valorisation du territoire : Futur en Seine, Screen 4 All (anciennement Dimension 3), le Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE), le Salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) et, pour la première fois, le Salon des entrepreneurs.

En partenariat avec les acteurs économiques locaux, le Département a également été présent au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et au Salon européen de l'aviation d'affaires (Ebace).

Développement touristique

Le Département apporte son soutien aux partenaires du tourisme francilien : Comité départemental du tourisme (CDT 93) et Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives (UDOTSI).

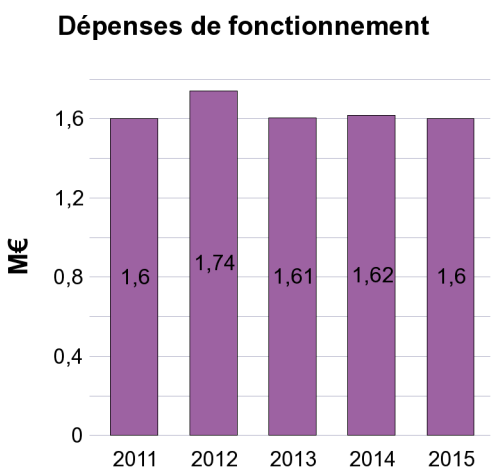

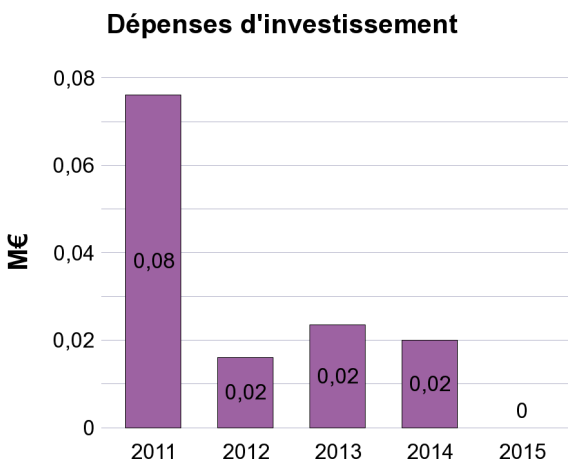

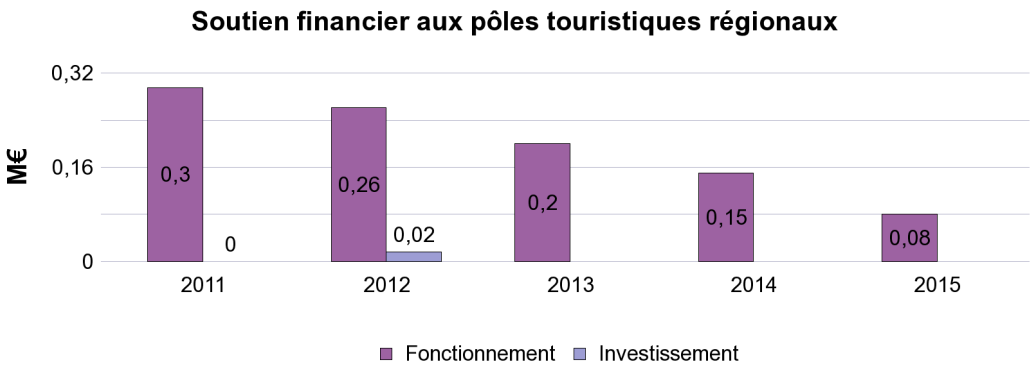

Action — Recherche et pôles de compétitivité

Le Département soutient les structures de gouvernance des pôles de compétitivité en Seine-Saint-Denis et apporte des subventions d'investissement aux projets collaboratifs présentés dans les pôles.

Le Département a renouvelé son soutien au fonctionnement des structures de gouvernance des cinq pôles de compétitivité : Advancity (mobilité durable et éco-technologies), ASTech (technologies de l'aéronautique et du spatial), Cap Digital (contenus numériques), Medicen (technologies de la santé et innovation thérapeutique) et Systematic Paris-Region (technologies numériques).

Montant en M€	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Subventions de fonctionnement aux structures de gouvernance (en M€)	0,25	0,27	0,23	0,3	0,3
Subventions d'investissement aux projets collaboratifs (en M€)	1,200	0,676	0,812	0,579	0,322

En 2015, aucun nouveau projet n'a été soutenu.

Ce sont actuellement 46 projets impliquant 60 partenaires, industriels et équipes de recherche académique, du territoire qui sont (ou ont été) soutenus par le Département.

Subventions aux associations

Fonctionnement	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Nombre de subventions	10	16	15	17	17
Montant versé en euros	4 691 000	4 524 800	2 570 000	2 200 958	2 347 016

Investissement	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Nombre de subventions	2	1	3	0	1
Montant versé en euros	230 000	20 000	48 520	0	60 000

PROGRAMME	Economie sociale et solidaire, emploi et formation
*Ce programme relève de la Mission **Développement et attractivité des territoires**.*	Ce programme comporte trois actions : - Economie sociale et solidaire, - Accès à l'emploi, - Formation professionnelle.

Contexte

La situation de l'emploi dans notre département n'a cessé de se dégrader. Le nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du Revenu social d'activité (RSA) en Seine-Saint-Denis n'a cessé d'augmenter en 2015. Avec les jeunes inscrits en mission locale, plus d'un actif sur quatre du département est à la recherche d'un emploi. Dans le même temps, la Seine Saint-Denis reste le seul département d'Ile-de-France qui voit son nombre d'emplois augmenter.

Face à la persistance de la crise, le Département a inscrit l'emploi dans ses priorités. La confirmation de son rôle de chef de file en matière de cohésion sociale, sa présence-officialisée par la loi NOTRe- au sein du service public de l'emploi, lui confèrent une responsabilité particulière pour faire face aux situations d'exclusion qui se développent.

L'année 2015 a été marquée par la prise en compte des enjeux de la transition écologique portés par l'organisation au Bourget de la COP 21, avec des temps forts comme le « Mois de l'ESS » et l'organisation d'un forum des métiers et des formations de l'environnement le 10 novembre qui a rassemblé plus de 7 500 personnes. Le stand du Département à l'espace Génération climat et les nombreux parcours de découvertes organisés conjointement avec la Direction de la nature, des paysage et de la biodiversité et la Direction de l'eau et de l'assainissement ont permis de valoriser des acteurs du département engagés pour la transition énergétique et donner une autre image du département.

Ces actions conjuguées avec la présence du Département à la Galerie des solutions pendant la COP 21 ont souligné les enjeux que pouvaient représenter cette transition tant pour le territoire, les entreprises que pour les jeunes et les demandeurs d'emploi.

L'année 2015 a vu l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Cette loi crée un compte personnel de formation qui suivra chaque personne tout au long de sa vie professionnelle. De plus, les fonds de la formation seront orientés en priorité vers les demandeurs d'emploi, les salariés les moins qualifiés, les jeunes en alternance et les salariés des petites entreprises. Les entreprises verseront une contribution unique de 1% de la masse salariale. Enfin, la loi réforme également le financement des syndicats et du patronat. Un fonds sera créé et financé par l'Etat et les entreprises.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- favoriser le développement d'une économie sociale et solidaire créatrice d'emplois accessibles aux séquano-dionysiens,
- favoriser le recours à la commande publique responsable en développant les marchés d'insertion pour répondre aux besoins du Département et en poursuivant notre politique d'inscription des clauses sociales dans les marchés,
- mobiliser les entreprises, notamment celles qui s'implantent en Seine Saint-Denis et favoriser la création de réseaux d'entreprises au service du développement de l'emploi,
- structurer et proposer aux acteurs économiques une offre de services en matière d'insertion et d'emploi,
- mobiliser et fédérer les acteurs de l'orientation, de la formation et de la qualification autour d'initiatives et de projets qui traitent des enjeux prioritaires que sont notamment la mixité, les transitions numérique et écologique de l'économie et leur impact sur les métiers et les compétences.

Mise en œuvre des priorités

Le Département de la Seine-Saint-Denis est impliqué depuis de nombreuses années dans le développement et la structuration du secteur de l'**Economie sociale et solidaire** (ESS). Il met en œuvre différents dispositifs, notamment l'appel à projets ESS, les clauses sociales dans les marchés publics du département ou encore le soutien aux emplois associatifs.

Dans le cadre de l'appel à projet ESS, 25 projets ont été soutenus en 2015, ce qui a contribué à la création de 75 emplois dont 63 créations nettes et 12 pérennisations de CDD en CDI. Par ailleurs, le Département a participé au dispositif local d'accompagnement (DLA) porté par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL93) qui propose aux acteurs une ingénierie pour un développement, une pérennisation ou une consolidation de structures de l'ESS.

Le Département a accompagné le développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) sur le territoire en mobilisant la commande publique. En 2015, deux nouveaux marchés d'insertion ont été notifiés, l'un ayant comme support le routage, le second le nettoyage et la restauration dans les cantines des collèges. Ces nouvelles activités support permettent de diversifier les publics et de proposer des parcours cohérents. Depuis 2009, ce sont près de 415 000 heures d'insertion qui ont été réalisées par plus de 700 personnes. Par ailleurs, le Département a soutenu le réseau départemental Insereco 93 qui accompagne et mutualise les moyens des porteurs de projets d'IAE.

Le soutien à la création d'emplois solidaires s'est développé via un soutien financier et a concerné, en 2015, 4 emplois tremplin et 73 postes d'emplois d'avenir dans des structures extérieures (associations, coopératives, fondations...).

Concernant la structuration du secteur de l'ESS, le Département a poursuivi son soutien financier aux deux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Il a poursuivi son implication dans les réseaux régionaux (L'Atelier : centre de ressources de l'ESS) et sectoriels (RTES : Réseau des Collectivités Territoriale pour une Economie Solidaire). Concernant la coopération avec les acteurs institutionnels, le Département est signataire de la Convention territoriale portant sur l'économie sociale et solidaire du territoire de Plaine Commune 2013 – 2016 aux côtés de l'Etat et de la Région, qui a pour objectif d'articuler les interventions de chacun sur des projets et secteurs ciblés. Les échanges se sont développés dans ce domaine avec Est ensemble et Terres de France.
Enfin, le Département a co-animé la coordination départementale au côté de la Direccte UT93 concernant l'appui aux 25 facilitateurs de Seine-Saint-Denis, le suivi de la réalisation des clauses d'insertion dans le département et la mutualisation des pratiques sur le territoire. Le Département co-finance 13 postes de facilitateurs à hauteur de 15 000 euros pour un ETP.

Le Département a agit également sur la diffusion et la promotion des valeurs de l'ESS dans le cadre d'un groupe inter-directions sur l'ESS (GIDESS) qui permet d'échanger sur les initiatives portées par les Directions sur ce secteur d'activité. A ce titre, une action de découverte des métiers d'une économie locale grâce à l'intervention d'acteurs associatifs (Minga, les petits débrouillards et coopératif Coopaname) a été expérimentée auprès de deux classes de 3ème dans le cadre du Projet Educatif Départemental.

Concernant l'**accès à l'emploi**, le Département a poursuivi son soutien financier aux organisations départementales des syndicats de salariés, à l'association gestionnaire de la Bourse départementale du travail ainsi qu'aux associations de consommateurs pour favoriser l'accès au droit.

Le Département s'est engagé dans des actions territorialisées avec la Région et des communautés d'agglomération, notamment au travers des Pactes pour le développement du territoire de Plaine commune, Est Ensemble et du renouvellement du Pacte sur Clichy-Montfermeil. S'agissant du corridor aéroportuaire de Roissy-Le Bourget, le Département a participé aux réflexions sur le futur Pacte du Grand Roissy ainsi qu'à la gouvernance et au plan d'action du groupement d'intérêt public (GIP) Emploi Roissy Charles de Gaulle.

La coopération avec les entreprises du territoire s'est poursuivie à travers les chartes « Seine-Saint-Denis Egalité ». En 2015, une nouvelle charte a été signée avec la RATP et d'autres sont en cours de préparation avec Aéroports de Paris (ADP) et la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin (FFPAPF). Par ailleurs, des actions de préparation au recrutement ont été organisées avec la RATP, la SNCF, Saint-Gobain et avec Kéolis dans le cadre du plan de revitalisation d'Air France. Le Département a co-organisé le forum « Egalité et Compétences » avec la SNCF à Roissy et accompagné les entreprises Elior, Derichbourg et Mahola dans leur recrutement pour la COP 21.

La mobilisation du réseau des grandes entreprises concernant la plateforme départementale des stages aux élèves de 3ème a permis de proposer plus de 170 places de stages au sein de 15 entreprises partenaires sur l'année scolaire 2014-2015.

Pour les jeunes diplômés, une rencontre avec « Nos quartiers ont des Talents » a été organisée dans la salle des séances du Conseil départemental. Concernant les jeunes sans diplôme ni qualification, le Département a poursuivi son soutien à l'école de la 2ème chance (E2C).

Enfin, le Département a développé ses partenariats avec les acteurs des filières environnement, numérique, aérien/aéroportuaire et mode/textile.

Concernant la **formation professionnelle**, le Département a développé des actions pour favoriser la qualification des habitants et faire évoluer l'offre de formation professionnelle, en renforçant ses liens avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et la Région, en accompagnant des actions favorisant l'insertion des jeunes de Seine Saint-Denis grâce à l'apprentissage, en soutenant des actions de formation professionnelle dans des filières prioritaires et en renforçant ses partenariats dans le domaine numérique.

Afin d'agir pour une meilleure orientation professionnelle et lutter contrer les discriminations et les stéréotypes, le Département a conclu une convention avec Défi Métiers, groupement d'intérêt public qui rassemble les principaux acteurs régionaux de la formation et de l'emploi. Il a par ailleurs engagé une action intitulée « la mixité dans l'emploi c'est possible » dans le cadre d'un appel à projets régional pour permettre la mise en place d'un réseau de professionnels autour de l'égalité et la mixité dans l'emploi et favoriser l'ouverture d'une trentaine de postes à la mixité.

Le Département a organisé le Forum des métiers et des qualifications à la Cité des sciences de la Villette, le 10 novembre, avec plus de 150 partenaires. Les 7 500 personnes ayant participé à ce forum venaient pour les trois quarts de Seine Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Economie sociale et solidaire	Dépenses	0,602	0,681	0,706	0,701	0,661
	Recettes	-	0,001	0,001	-	-
Accès à l'emploi	Dépenses	1,364	1,170	1,128	1,021	0,979
	Recettes	-	-	-	-	0,065
Formation professionnelle	Dépenses	0,185	0,174	0,087	0,100	0,138
	Recettes	0,196	0,041	-	-	-
Total Programme « Economie sociale et solidaire, emploi et formation »	**Dépenses**	**2,151**	**2,025**	**1,921**	**1,822**	**1,778**
	Recettes	**0,196**	**0,042**	**0,001**	**-**	**0,065**

Investissement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Economie sociale et solidaire	Dépenses	-	0,093	0,139	0,122	0,122
Accès à l'emploi	Dépenses	0,025	0,025	0,025	0,025	-
Total Programme « Economie sociale et solidaire, emploi et formation »	**Dépenses**	**0,025**	**0,118**	**0,164**	**0,147**	**0,122**

PROGRAMME

Economie Sociale et Solidaire, emploi et formation

Mise en œuvre :Délégation au développement économique, à l'emploi, la formation professionnelle et à l'innovation (DEEFI)

La politique Economie sociale et solidaire, emploi et formation a pour objectif d'accompagner les habitants de la Seine-Saint-Denis vers des emplois de qualité et de faciliter l'accès à la formation. Il s'agit de créer les conditions d'une mobilisation des acteurs en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, de développer des réseaux d'entreprises pour l'emploi, notamment dans les filières prioritaires, avec les TPE et les PME, et de contribuer au développement d'emploi locaux et "non délocalisés" en appuyant les initiatives locales.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	80,12%
2012 :	84,36%
2013 :	73,91%
2014 :	71,83%
2015 :	78,83%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	33,33%
2012 :	41,23%
2013 :	59,64%
2014 :	68,47%
2015 :	56,88%

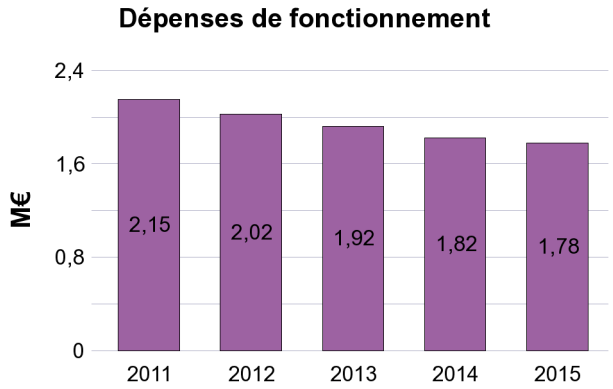

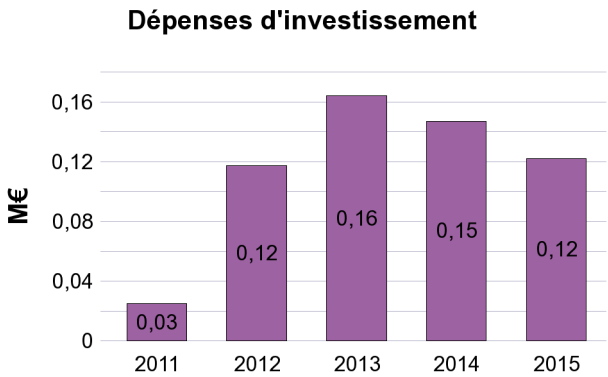

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	10
catégorie B :	5
Nombre total de postes :	**15**

Action — Accès à l'emploi

Le Département décline son action autour de trois priorités :

- soutenir le dialogue social territorial,
- participer aux Pactes pour le développement du territoire et au GIP Emploi Roissy Charles de Gaulle,
- développer des actions permettant l'accès à l'emploi dans le cadre des engagements pour l'égalité et contre les discriminations.

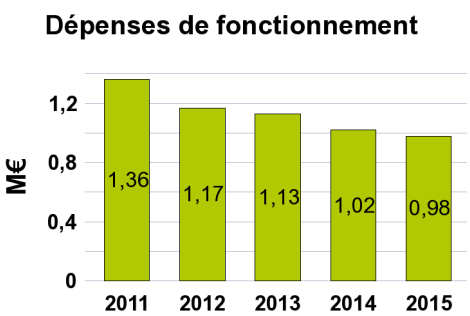

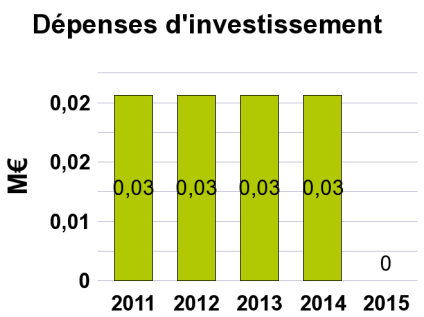

Les dépenses de l'action en 2015 ont été essentiellement consacrées au soutien au dialogue social territorial (0,499 M€), au soutien aux dispositifs de formation (0,380 M€) et aux actions pour l'emploi et la lutte contre les discriminations (0,100 M€).

Parmi les actions conduites, on note la signature d'une nouvelle charte avec la RATP et d'autres en cours de préparation avec Aéroports de Paris (ADP) et la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin (FFPAPF). Par ailleurs, sept entreprises étaient déjà signataires d'une charte : SNCF, ErDF, Orange, Saint-Gobain, SFR, Salvia Développement, Face Seine-Saint-Denis.
Le Département a participé ou a organisé plusieurs forums pour l'emploi.

Action Formation professionnelle

Le Département apporte son soutien aux actions de formation.

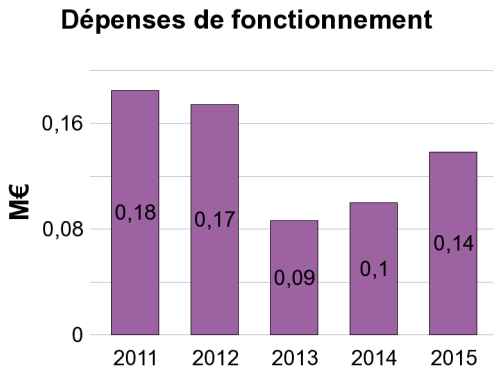

Les dépenses de fonctionnement de l'action ont été essentiellement consacrées au soutien aux actions de formation menées par des structures telles que Défi Métiers, le club Face 93, l'association Insertia ou les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Action Economie sociale et solidaire

Par son effet positif sur la cohésion sociale, les valeurs d'engagement citoyen qu'elle véhicule, sa capacité de préservation de l'emploi local et de satisfaction des besoins sociaux, le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) recèle des opportunités fortes pour la Seine-Saint-Denis.

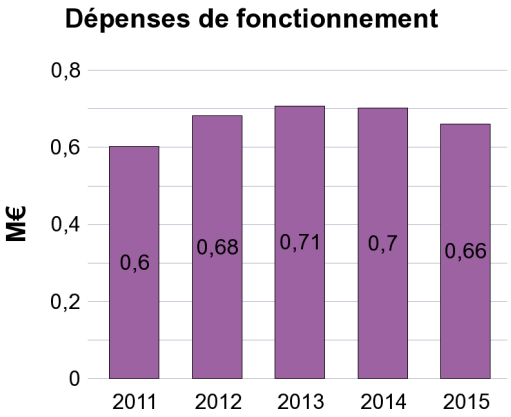

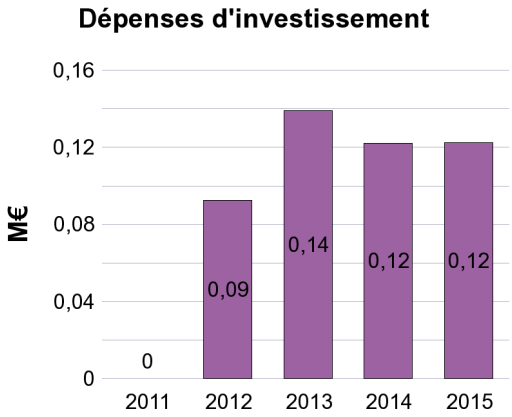

Les dépenses de fonctionnement de l'action étaient essentiellement consacrées en 2015 au soutien à l'inclusion des clauses sociales dans la commande publique (0,184 M€), aux emplois tremplins et d'avenir (0,214 M€) et au soutien aux projets ESS (0,264 M€).

En 2015, les dépenses d'investissement représentaient 0,122 M€. Elles ont été consacrées à un soutien aux associations proposant des prêts d'honneur (INITIATIVE 93) et des garanties d'emprunts bancaires (GARANCE / FRANCE ACTIVE GARANTIE).

Le Département a soutenu 4 emplois tremplins pour un montant 15 000 € et 73 emplois d'avenir auprès de structures extérieures (associations, coopératives, fondations) pour un montant de 199 000€.

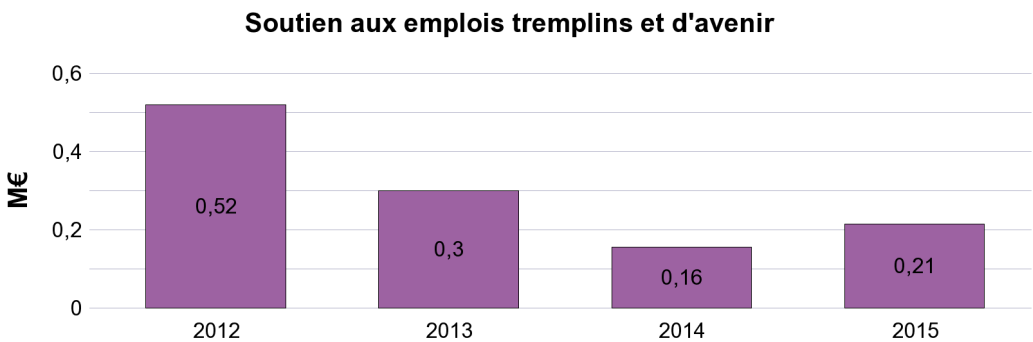

25 projets ont été soutenus, ce qui a permis la création de 75 emplois dont 63 créations nettes et 12 pérennisations de CDD en CDI.

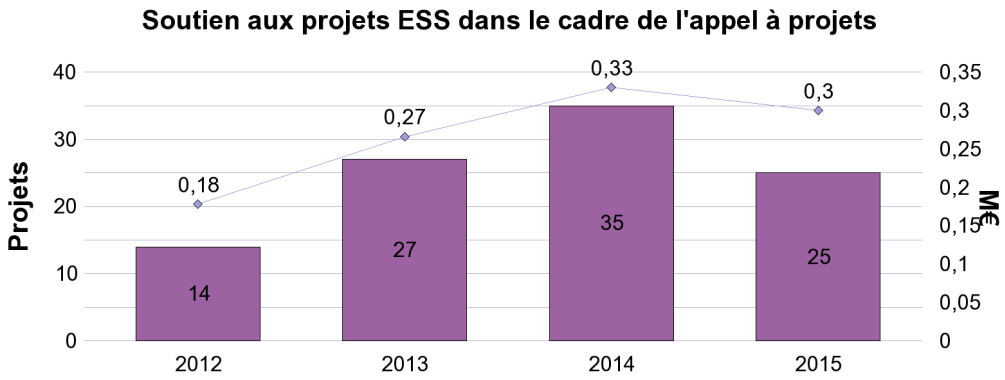

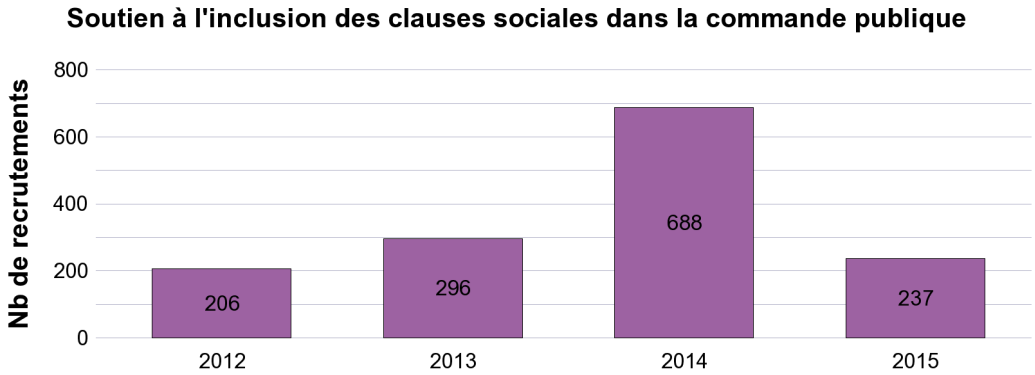

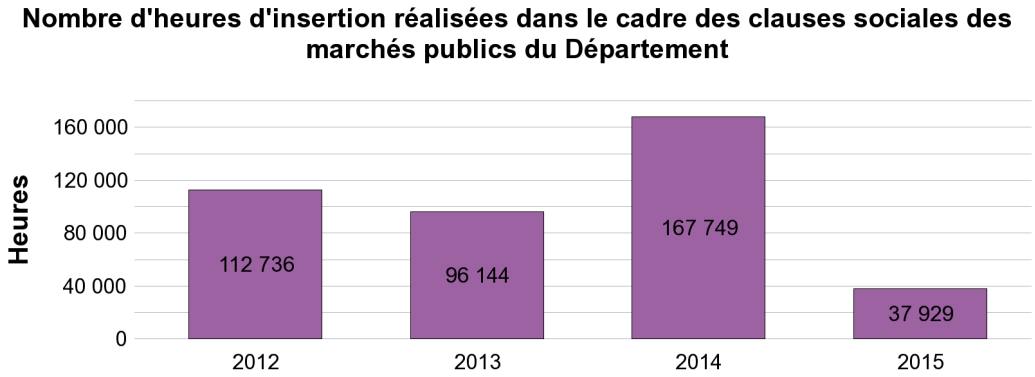

Le pic en 2014 est lié à la mise en place de dispositifs d'insertion en lien avec la construction des nouveaux collèges.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	130	129	109	105	80
Montant versé en euros	2 422 070	2 245 122	1 961 410	1 860 575	1 522 053

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	9	14	14	8
Montant versé en euros	25 000	152 500	187 000	140 200	67 300

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Programme

Cadre de vie

PROGRAMME	Biodiversité et nature en ville
Ce programme relève de la Mission ***Ecologie urbaine.***	Ce programme comporte quatre actions : - Parcs départementaux et liaisons vertes, - Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte, - Connaissance et valorisation de la biodiversité, - Soutien au développement de la trame verte.

Contexte

Le Département de la Seine-Saint-Denis agit en faveur des espaces verts et naturels sur le territoire de la Seine-Saint-Denis depuis près de 40 ans. Il est aujourd'hui reconnu comme un acteur de référence en matière de biodiversité et à ce titre de nombreuses collectivités recherchent son expertise pour élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions.

Le périmètre de l'action départementale comprend :

- 878 hectares d'espaces verts départementaux,
- 21 000 arbres le long des rues départementales,
- 250 propriétés départementales (collèges, crèches, établissements sociaux, etc.),
- 7 millions de visites en cumul annuel et 850 000 usagers des parcs départementaux.

Objectifs du programme

La politique départementale pour la trame verte telle qu'énoncée dans le Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) a pour objectif de structurer et d'optimiser la trame verte départementale, pour répondre aux enjeux d'amélioration du cadre de vie des habitants, de promotion du lien social, de développement de la biodiversité en milieu urbain et d'actions de lutte contre le changement climatique.

Ce schéma rappelle l'importance de poursuivre les actions de développement et d'amélioration du patrimoine vert, qu'il soit départemental ou non. Il met en avant en particulier l'objectif de mieux travailler l'insertion des parcs départementaux dans leur environnement urbain, d'une part en améliorant le fonctionnement de leurs franges, d'autre part en poursuivant le développement du Chemin des parcs, liaison verte reliant les grands pôles verts et contribuant à l'amélioration de la qualité du tissu urbain qu'elle traverse.

Les objectifs du programme sont :
- le développement des parcs départementaux,
- la réalisation du Chemin des Parcs,
- les actions d'éducation à l'environnement et de médiation en matière de biodiversité,
- la prospective et la mise en œuvre de projets innovants en matière de trame verte en milieu urbain.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'action **Parcs départementaux et liaisons vertes**, le but est de garantir des conditions d'accueil de qualité au sein des parcs, des espaces extérieurs et sur le Chemin des Parcs.

La mise en service de la maison du parc Jean Moulin Les Guilands a été partiellement réalisée en 2015, l'ouverture totale étant prévu en 2016.

Concernant le parc de la Fosse Maussoin, des investigations complémentaires par des spéléologues ont permis de cartographier finement les galeries et d'avoir d'une bonne connaissance de l'état de conservation et de dégradation du site. L'organisation du chantier pourra donc être finalisée début 2016 et les travaux pourront reprendre.

Le parc de la Bergère est un parc est vieillissant, plusieurs équipements (aire de jeux, aire sportive…) sont devenus obsolètes. C'est pourquoi le Département a débuté une réflexion sur un projet de réaménagement et d'extension de ce parc prenant en compte la création d'une ZAC en rive sud de plus de 2000 logements en 2025. A ce titre, une étude sur le réaménagement de la traversée du parc entre la passerelle construite sur le canal et l'entrée de parc en direction du métro ainsi qu'une étude de programmation sur le réaménagement global du parc et sa programmation ont été lancées en 2015. Le démarrage de la déconstruction de la cité est programmée pour 2016.

S'agissant du parc Georges Valbon, deux études ont été mises en place concernant l'amélioration de l'entrée du Moulin Neuf et le réaménagement du parking du tapis vert, qui est fortement dégradé.

S'agissant du parc de la Poudrerie, le Département a poursuivi l'élaboration d'un projet d'avenir avec l'ensemble des partenaires du parc, afin de mettre en valeur son patrimoine historique, architectural, paysager et forestier, et de lui redonner vie par une nouvelle offre de services aux usagers. En 2015, une charte d'Avenir du parc a été rédigée sur la base des rencontres avec les

partenaires locaux menées en 2014 et du pré-projet validé en 2013.

S'agissant du Sausset, une réflexion est en cours portant sur les attentes sportives sur le parc. Des travaux de réfection d'aires et de parcours de jeux et de pratiques sportives ont été entamés en 2015 et doivent se poursuivre en 2016. Par ailleurs, un défi étudiant a été lancé sur l'amélioration des abords de la gare de Villepinte afin d'optimiser l'insertion dans le parc. Enfin, le projet de reconstruction de la passerelle de l'étang de Savigny a été reporté.

Pour les travaux de grosses réparations, une priorisation des interventions a été organisée au regard du risque pour la sécurité des visiteurs du parc. Des interventions concernant les clôtures, les ouvrages d'art, les allées et les voiries dégradées ont pu être mises en place.

En matière de gestion du patrimoine arboré, le retard constaté concernant l'entretien du patrimoine arboré des rues départementales n'a pu être résorbé. 23 axes concernant 16 communes du secteur nord et 22 axes dans 11 communes du secteur sud ont bénéficié d'une opération d'élagage. Au total, 3996 arbres ont été élagués en 2015. Par ailleurs, 101 replantations ont eu lieu et 64 alignements ont été renouvelés.

Concernant le Chemin des Parcs, dans le contexte de l'organisation de la COP21, les actions ont concerné :
- la poursuite de l'aménagement de la berge sud du canal de l'Ourcq ainsi que les études sur les tronçons de Neuilly-sur-Marne (en lien avec l'accès au parc de la Haute-Ile) et de la liaison depuis les 6 Routes à La Courneuve jusqu'à l'entrée Pyrus au parc Georges Valbon,
- la poursuite d'une gestion différenciée de la coulée verte de la RD 40 à Tremblay-en-France et sur le chemin de la Glaisière et de l'avenue Lucie Aubrac sur la commune de Livry-Gargan afin de diversifier de la faune et de la flore présente sur ce territoire.
- l'obtention des inventaires faunistiques et floristiques grâce a la convention d'études avec le Muséum national d'Histoire naturelle.

En matière d'entretien et de valorisation des espaces extérieurs des propriétés départementales, les réalisations ont concerné :
- Les collèges : dans le cadre du plan ambition collèges, 92 ont bénéficié de travaux de rénovation et de grosses réparations (cours, plateaux sportifs, etc.).
- Les Crèches : dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, les interventions ont porté sur 21 crèches, notamment sur la réfection des jardins et la mise aux normes des jeux d'enfants,
- les centres de PMI : les interventions ont porté sur l'aménagement partiel de 2 jardins, le remplacement de clôtures dans 2 PMI et l'installation de 2 structures de jeu Berthe Morizot à Montfermeil et Cornet à Pantin.
- la Base de loisirs de Champs-sur-Marne : les interventions ont porté sur la réfection du tir à l'arc, le remplacement du pont entre les îlots, le renforcement des clôtures autour du terrain de Rink hockey. Par ailleurs, une recherche pour améliorer la qualité de l'eau est menée.

Les activités d'entretien des espaces extérieurs des autres bâtiments administratifs ont été poursuivies. 57 interventions ont concerné principalement des travaux de tonte et de grosses opérations de remise en état et de taille de haies. Enfin, 23 établissements se sont vus attribuer du matériel horticole et 13 du mobilier ou des équipements sportifs.

Concernant l'action **Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte**, l'année 2015 a été marquée par l'impact du Plan Vigipirate et de l'état d'urgence. L'accueil des groupes d'enfants a connu un arrêt en janvier et surtout de mi-novembre à décembre. Les activités du calendrier des parcs, en direction du grand public, ont été maintenues avec des conditions d'accueil modifiées comportant un contrôle d'identité à chaque début d'animation par les éco-gardes.

Le Département a poursuivi sa communication afin d'assurer la connaissance et la valorisation des actions dans les parcs départementaux. Les outils suivants ont été reconduits :
- le calendrier des parcs (publication trimestrielle),
- les pages web parcsinfo.seine-saint-denis.fr (avec la possibilité désormais de réserver en ligne les animations proposées dans le cadre du calendrier des parcs),
- la Newsletter « Prendre l'air en Seine-Saint-Denis »,
- l'agenda des animations pour les centres de loisirs,
- la plaquette de promotion des actions d'éducation relative à l'environnement qui se déroulent dans les parcs pour les établissements scolaires,
- Les courriers aux 127 collèges présentant les parcours éducatifs « Biodiversité ».

Le dispositif de formation des éco-gardes, en matière d'écologie mais aussi d'accueil du public, s'est poursuivi en 2015 :
- 8 sessions de formation d'une journée se sont déroulées sur le parc de la Poudrerie et à la Maison des Abeilles pour l'ensemble des éco-gardes. Celles-ci ont porté sur les insectes pollinisateurs ;
- une formation sur les nouveaux comportements des usagers dans les parcs à également été mise en place pour l'ensemble des éco-gardes et des chefs de brigade.

Les éco-gardes ont constaté 74 délits au cours de l'année 2015, soit une baisse 23 % par rapport à l'année 2014.

A l'occasion de la COP 21, plusieurs sites ont été proposés à la visite grâce à des parcours thématiques. Au total, ces visites ont permis à 133 personnes de 16 nationalités différentes de découvrir les lieux emblématiques et caractéristiques de la lutte contre les changements climatiques en Seine-Saint-Denis.

Au cours de l'année 2015, les événements et manifestations ont été nombreuses au sein des parcs. L'opération « L'Eté en

herbe » a été renouvelée sur le Parc forestier de la Poudrerie, les parcs départementaux Georges-Valbon, de l'Ile-Saint-Denis, de la Bergère, de la Haute-Ile et Jean-Moulin - Les Guilands. Un nouveau dispositif « Lire au parc » a été expérimenté au parc départemental de l'Ile-Saint-Denis, en partenariat avec la médiathèque de la commune.

Le Département met à disposition les parcs pour divers types de manifestations, essentiellement sportives et culturelles. Au cours de l'année 2015, 214 mises à dispositions concernant notamment des pique-niques, des tournages, des manifestations sportives ont été mis en place.

Une réflexion a été menée sur le développement d'un accueil d'entreprises dans les parcs. Afin de mieux définir cette nouvelle offre et sa promotion, un travail a été mené avec l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat (APIE) afin de mettre en place une tarification adaptée.

L'année 2015 a permis le lancement de la Stratégie d'éducation relative à l'environnement (ERE) 2015-2020 et la rédaction et mise en place des premières fiches actions.

Les objectifs stratégiques de cette nouvelle stratégie sont les suivants :
- valoriser la richesse du patrimoine vivant du département, véritable bien commun à préserver, auprès des habitants et usagers de la Seine-Saint-Denis,
- faire reconnaître les parcs départementaux comme des lieux de savoirs et de diffusion de connaissances sur la nature et les équilibres écologiques, notamment auprès des collectifs éducatifs,
- permettre l'appropriation des enjeux de préservation de la nature en ville par chacun, au travers de formes d'éducation à l'environnement variées et participatives.

En termes de fréquentation, on peut noter que :
- pour les maisons de Parc, 7258 personnes sont venus pour des informations, 23576 personnes pour des expositions.
- 19321 enfants de collectifs éducatifs ont été accueillis pour des cycles d'animations ou des actions ponctuelles,
- 56647 personnes (tous publics) ont été accueillies dans le cadre d'animation et d'évènements,
- 29 parcours-biodiversité en direction des collèges ont eu lieu.

Une grande enquête sur l'avenir du parc Georges–Valbon a été lancée en juillet 2015, en ligne et sur le parc (1938 personnes) et par téléphone (1000 personnes). Cette enquête fut complétée courant novembre par trois ateliers de concertation ouverts au public.

Concernant l'action **Connaissance et valorisation de la biodiversité,** l'application « observ'acteur » permettant aux usagers de transmettre des données naturalistes à l'Observatoire départemental de biodiversité urbaine (ODBU) a été largement diffusée en 2015. Les deux volets de l'application lancés en mai 2015 visent d'une part à faciliter la saisie des données pour les utilisateurs et le traitement des données envoyées pour l'ODBU, en lui donnant un aspect ludique et interactif, d'autre part à mobiliser de nouveaux participants. Aujourd'hui, 45 contributeurs à la base utilisent le site mobile de saisie des données naturalistes « Observ'acteur ». En 2015, 69 nouveaux participants se sont inscrits à l'initiative « Observ'acteur » (contre 32 en 2014). Plus de 100 participants ont ainsi activement participé à l'enrichissement de la connaissance depuis la création de la démarche en 2009.

Le Département s'est fixé comme priorité la réalisation de nouveaux plans de gestion pour les parcs départementaux. Celui du parc de la Poudrerie a été achevé en 2015. Sa mise en œuvre dépend des négociations futures avec l'Etat pour la gestion du site au-delà de fin 2016, date butoir qui met fin aux engagements départementaux en matière de gestion de cet espace.

Le plan de gestion Georges Valbon est en cours de finalisation. Les éléments issus de l'enquête publique lancée sur l'avenir du parc, achevée en janvier 2016, vont être intégrés au plan de gestion qui sera finalisé en 2016.

Concernant le parc du Sausset, l'effort de respect de la programmation du plan de gestion a été poursuivi, mais un certain nombre d'actions jugées moins prioritaires ont dû être différées.

Les travaux afin d'améliorer la qualité des milieux ouverts ont été poursuivis. Ils contribuent à favoriser l'attrait du public et apporte une plus-value paysagère : extension du pâturage près de la gare de Villepinte, murets en pierre sèche dans le Bocage…

Concernant le parc Jean Moulin Les Guilands, le plan de gestion a été adopté fin 2013 et les actions ont été intégrées au plan d'action ISO 14001 au premier trimestre 2014 permettant ainsi un suivi de la gestion du parc dans le cadre de la certification environnementale.

Par ailleurs, la DNPB souhaite développer des expérimentations afin de pouvoir accompagner gestionnaires publics et privés vers des pratiques plus favorables à la faune et la flore et favorables au rafraîchissement de la ville. Ces expérimentations in situ font l'objet de fiches de présentation diffusées à travers le REVES.

Plusieurs expérimentations sont suivies actuellement :
- les totems végétalisés à Jean Moulin Les Guilands : identification d'une palette végétales d'essences indigènes favorables à la biodiversité et adaptées à ce type de support. Sur plus de 100 espèces testées, une vingtaine a été sélectionnée ;
- les toitures végétalisées du bâtiment des service technique Georges Valbon : un programme de suivi biologique (botanique et sol) est à l'œuvre afin de déterminer les caractéristiques des substrats reconstitués ;
- la reconstitution de sols fertiles initiés en 2012.

Par ailleurs, le Département accueille régulièrement des étudiants qui réalisent des études sur la biodiversité, sur l'aménagement des parcs… Ainsi, un étudiant a étudié la manière de concilier accueil des publics et conservation de la biodiversité, à partir d'un travail de terrain au sein du parc départemental Georges-Valbon. Un autre a réalisé une étude comparative entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis sur l'attractivité des territoires et la présence d'espaces verts.

La sixième édition « 24H pour la biodiversité » s'est déroulée, pour la première fois sur 3 jours, les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mai 2015 sur le thème : « Des sciences participatives pour mieux comprendre les changements climatiques » afin de faire du lien avec l'événement international de l'année, la COP21. 35 partenaires ont été mobilisés, plus de 520 personnes ont participé à l'événement et 833 observations ont été effectuées.

Concernant l'action **Soutien au développement de la trame verte**, le Département a été saisi pour avis, sur certains projets soumis à étude d'incidence :

- aménagement du parvis de la Tangentielle Légère Nord (TLN), sous maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune,
- logement Dugny L'Orée du bois, manifestations sportives à Bondy, projet de collège de Montreuil.
- projet du Grand Paris Express,
- projet de centre culturel musulman à Dugny.

Le suivi technique de la base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts a été assuré avec une participation systématique à tous les conseils syndicaux. Une cession de parcelles départementales a aussi été réalisée en 2015 au bénéfice de la Région.

En 2015, des avis ont été émis sur les révisions des plans locaux d'urbanisme (PLU) du Blanc-Mesnil et d'Aulnay-Sous-Bois ainsi que sur la modification des PLU de Sevran et de Livry-Gargan,

Les études trame verte et bleue de Plaine Commune, d'Est Ensemble et de l'EPA Plaine de France ont fait l'objet d'un suivi pendant toute l'année 2015.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Parcs départementaux et liaisons vertes	Dépenses	7,852	7,526	7,607	7,624	7,674
	Recettes	0,537	0,567	0,612	0,042	0,846
Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte	Dépenses	1,441	1,318	1,341	1,243	1,435
	Recettes	0,080	0,097	0,086	0,065	0,037
Soutien au développement de la trame verte	Dépenses	0,447	0,427	0,109	0,090	0,273
Total Programme « Biodiversité et nature en ville »	**Dépenses**	**9,740**	**9,271**	**9,057**	**8,958**	**9,382**
	Recettes	**0,617**	**0,664**	**0,698**	**0,107**	**0,884**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Parcs départementaux et liaisons vertes	Dépenses	7,924	7,070	6,733	6,493	5,344
	Recettes	2,412	2,307	1,207	0,697	1,416
Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte	Dépenses	0,096	0,121	0,216	0,164	0,138
Connaissance et valorisation de la biodiversité	Dépenses	0,191	0,206	0,204	0,226	0,190
	Recettes	0,002	0,056	0,000	0,061	0,133
Soutien au développement de la trame verte	Dépenses	-	0,030	-	-	-
Total Programme « Biodiversité et nature en ville »	**Dépenses**	**8,212**	**7,426**	**7,153**	**6,883**	**5,673**
	Recettes	**2,414**	**2,363**	**1,207**	**0,758**	**1,548**

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

Mise en œuvre : Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodoversité (DNPB)

La politique Biodiversté et nature en ville a pour objectifs de contribuer au développement des espaces verts et des continuités vertes en Seine-Saint-Denis, de développer et valoriser la biodiversité urbaine.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	103,4 %
2012 :	100,2 %
2013 :	98,0 %
2014 :	99,3 %
2015 :	105,1 %

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	97,1 %
2012 :	99,9 %
2013 :	107,0 %
2014 :	17,8 %
2015 :	56,8 %

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	102,6 %
2012 :	99,5 %
2013 :	93,7 %
2014 :	86,5 %
2015 :	79,7 %

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	81,3 %
2012 :	80,1 %
2013 :	46,0 %
2014 :	31,8 %
2015 :	54,0 %

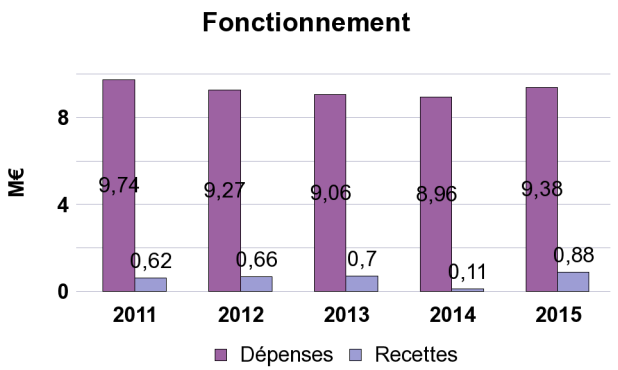

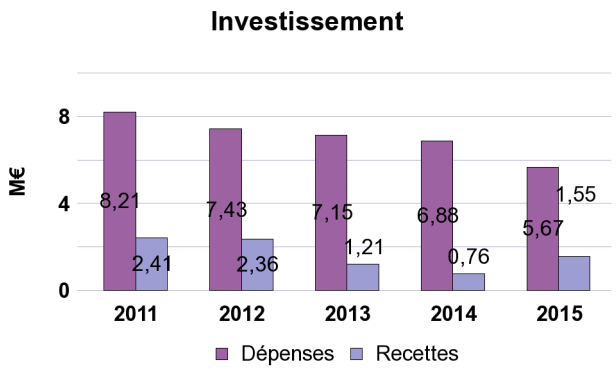

En M €	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en investissement	5,8	5,06	5,95	6,13	4,12

Les dépenses de fonctionnement hors mouvement d'ordre sont de 8,850 M€. La baisse des dépenses en 2015 concernent principalement l'action "parcs départementaux et liaisons vertes" (- 5,6 % soit - 0,402 M€).

Le périmètre des dépenses de fonctionnement a évolué entre 2014 et 2015 puisque la direction de la nature des paysages et de la biodiversité a repris le financement des parcs régionaux via l'Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France.

Les dépenses d'investissement baissent de 21,35 % par rapport à l'année 2014. Les travaux de grosses réparations restent à niveau constant entre 2014 et 2015. Cependant le démarrage de deux projets, sur le parc Georges Valbon et sur le Bois de la Tussion, a été réporté.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	34
catégorie B :	31
catégorie C :	138
Nombre total de postes :	**203**

Sont inclus 9 postes transférés de l'Agence des espaces verts dans le cadre de la reprise en gestion du Parc de la Poudrerie et 2 postes pour le recrutement de gardes en renfort pendant la haute saison.

Actions d'éducation à l'environnement - Tout public

Ces actions, individuelles ou collectives, relèvent de l'éducation à l'environnement, de l'information et de la sensibilisation du public et des évènements culturels ou ludiques organisés dans les parcs.

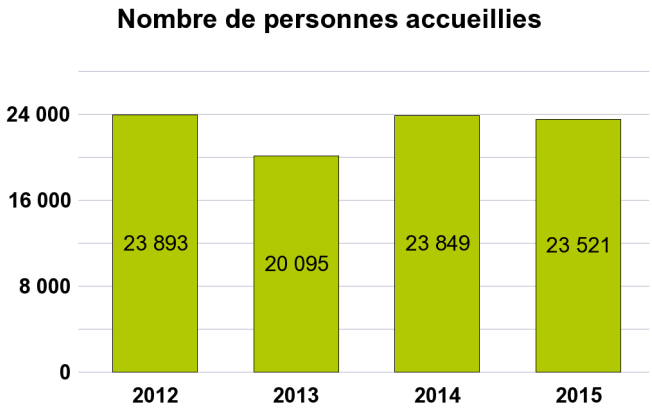

La fréquentation des actions d'éducation à l'environnement a légèrement diminué par rapport à 2014. Toutefois, il s'agit d'un bon résultat étant donné que l'année 2015 a été marquée par l'annulation de nombreuses animations dans le cadre du plan vigipirate et de l'Etat d'urgence.

Actions d'éducation à l'environnement - Jeunes

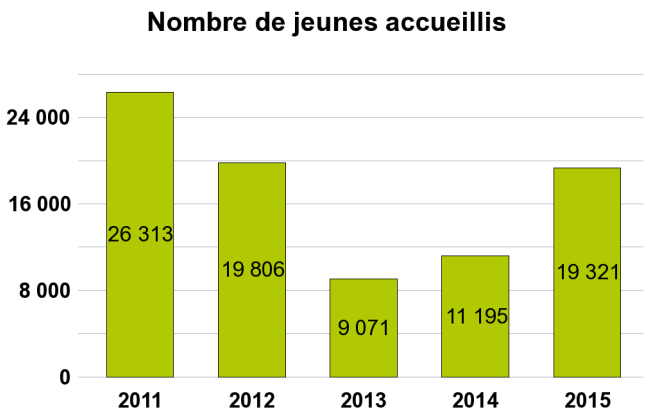

La fréquentation des collectifs éducatifs a augmenté de manière significative au cours de l'année 2015.

Maisons de parcs

	Information : nombre de visiteurs	Exposition : nombre de visiteurs
Georges Valbon (La Courneuve)	2 115	6 196
Jean-Moulin - Les Guilands à Montreuil / Bagnolet	320	1 939
La Bergère à Bobigny	178	960
L'Ile-Saint-Denis	717	2 818
Parc forestier de la Poudrerie de Sevran	1 441	5 901
Sausset à Villepinte / Aulnay-sous-Bois	2 487	5 762

Les maisons de parcs ont une fonction d'information au public et d'accueil d'expositions. Elles accueillent également, des réunions ou des activités diverses.

La maison Jean-Moulin - Les Guilands a été ouverte partiellement au cours de l'année 2015.

La fréquentation globale des maisons de parcs est largement complétée par l'accueil d'animation et de réunions qu'il est prévu de comptabiliser à l'avenir

Fréquentation de la page de garde du site Internet des parcs départementaux

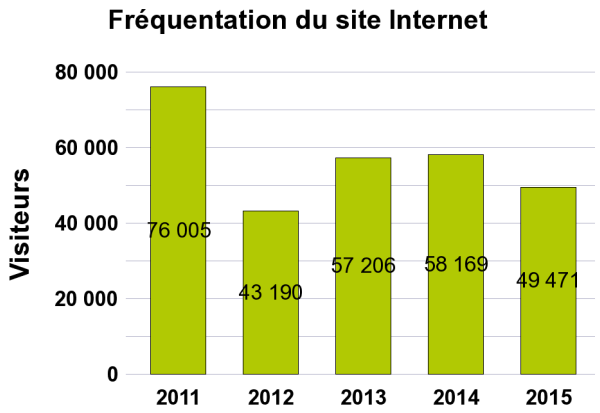

En 2015, la page Calendrier des parcs a capté 39 % du trafic annuel du site internet. Ce fort taux de fréquentation s'explique par le fait que les inscriptions aux activités dans les parcs départementaux se réalisent via ce site.

Action — Parcs départementaux et liaisons vertes

Amélioration des parcs départementaux

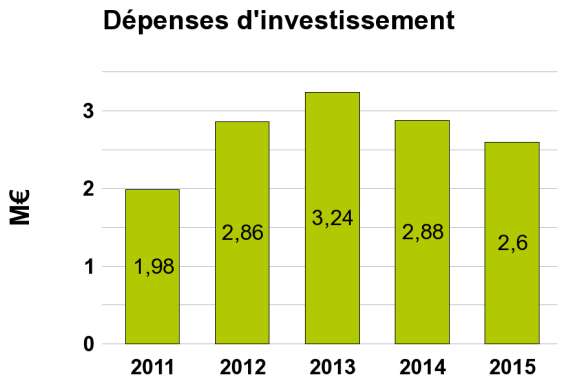

Les dépenses d'amélioration des parcs départementaux sont les dépenses de travaux de grosses réparations : aires de jeux, sport, sanitaires abris, sécurisation et pérennité du patrimoine végétal, amélioration des milieux, interventions sur voiries, ouvrages d'art.

Entretien des parcs départementaux

L'entretien permet de maintenir la qualité des parcs, de rechercher des modes d'intervention adaptés au contexte du parc, tout en limitant les impacts sur l'environnement.

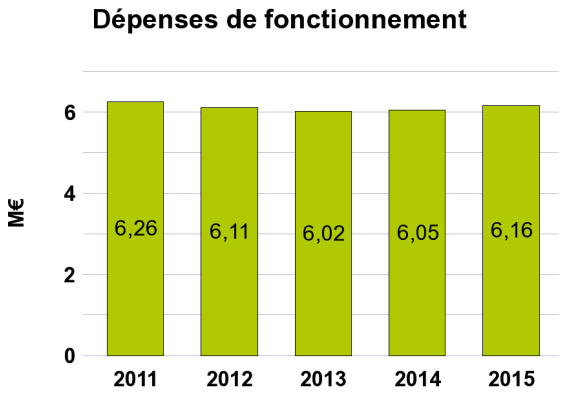

Développement des parcs départementaux et liaisons vertes

Le Département contribue aux objectifs inscrits au Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) adopté le 11 juillet 2013.

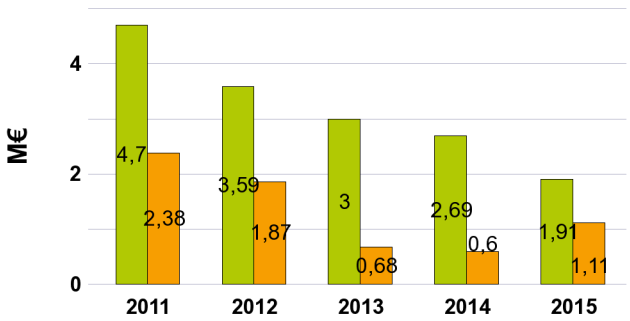

Hectares des parcs départementaux ouverts au public

	Hectares
2011	880
2012	878
2013	880
2014	880
2015	880

Les crédits ont été utilisés pour la sécurisation de l'accès à la Haute-Ile, l'avancement du chemin des parcs notamment sur le canal de l'Ourcq à Tremblay et à la poursuite des travaux de la Maison Jean-Moulin - les Guilands. Par ailleurs, les travaux de sécurisation de la fosse Maussoin ont du être suspendu.

Gestion du patrimoine arboré des routes départementales et liaisons verts

Gestion des arbres d'alignement	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Elagués	5 285	5 649	4 873	3 996
Nouvellement Plantés	0	98	82	0
Renouvelés	268	30	228	64

Espaces extérieurs des propriétés départementales

Espaces extérieurs des propriétés départementales	**Dépenses de fonctionnement 2015 (en M€)**	**Dépenses d'investissement 2015 (en M€)**	**Réalisations 2015**
Collèges	Budget DEJ	Budget DEJ	Voir le commentaire ci-dessous
Crèches	0,425	0,645	Les interventions ont porté sur 21 crèches concernant la réfection partielle ou totale de jardins ainsi que la mise en conformité des jeux d'enfants.
PMI	0,048	0,086	Aménagement partiel de 2 jardins, le remplacement de clôtures dans 2 PMI et l'installation de 2 structures de jeux.
Base de loisirs de Champ sur Marne	0,058	0,167	Amélioration de la qualité des eaux de baignade et divers aménagements sur les terrains de jeux.
Autres	0,100	0,010	Espaces extérieurs bénéficiaires : bâtiments administratifs aux abords de la cité 1, bourse départementale du travail, sites déconcentrés de la DVD, des CSS, circonscriptions ASE, CDDPS et centre d'archéologie

En 2015, le plan ambition collèges (2015-2020) a débuté. Les travaux de sûreté dans les espaces extérieurs ont été réalisés dans 92 collèges.
Ils ont permis la réfection de cours, parkings, terrains EPS, des travaux de clôtures et de pares-ballons, l'installation et l'amélioration des dispositifs de contrôle d'accès et de vidéo-protection et l'aménagement d'espaces verts, la création de 2 mares pédagogiques et la réfection de 2 autres existantes, la plantation de 35 arbres.

Subventions aux associations

Fonctionnement	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Nombre de subventions	11	12	15	14	13
Montant versé en euros	193 962	191 170	198 670	189 670	191 170

PROGRAMME	Assainissement
Ce programme relève de la Mission ***Ecologie urbaine.***	Ce programme comporte trois actions : - Développement du patrimoine d'assainissement, - Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements, - Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Contexte

Le réseau départemental, dont le Département a hérité à sa création, est constitué de 255 km de canalisations non-visitables (hauteurs inférieures à 1,60 m) et de 445 km de collecteurs visitables construits pour les deux tiers après les années 1950. Le réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) compte environ 56 km de collecteurs visitables et 13 km de canalisations non visitables. Sur le territoire départemental, les 32 bassins de stockage représentent une capacité de rétention de 1,4 million de m^3.

La vocation du service public d'assainissement est de maintenir ce patrimoine en état sur le long terme et d'en assurer l'exploitation pour maîtriser les inondations et protéger les rivières.

Cette exigence de maintenance requiert :
- un dispositif de gestion en temps réel des écoulements,
- un curage régulier des dépôts afin de maintenir la capacité d'écoulement du réseau,
- un outil de diagnostic de l'état des ouvrages mis à jour par les investigations visuelles de leur état physique qui orientent les programmes d'auscultation et les travaux de réhabilitation,
- un système d'information géographique d'assainissement (SIGA) pour recenser et partager la connaissance,
- l'identification 24 h / 24 des défaillances d'organes électromécaniques (mesure, télétransmission, gestion des flux),
- et un plan de continuité d'activité.

La montée en puissance des grands projets de transport sur le territoire départemental, qu'ils soient au niveau des études ou des travaux, modifie sensiblement la donne pour les activités de la Direction de l'eau et de l'assainissement. Ils percutent la prise en charge des besoins récurrents de gestion de patrimoine, rendant difficile d'atteindre les objectifs fixés dans le second Schéma de l'assainissement urbain départemental et des actions concertées pour l'eau.

Objectifs du programme

La politique d'assainissement est définie par le Schéma de l'assainissement urbain départemental et des actions concertées pour l'eau (AUDACE II), approuvé en novembre 2014 par l'Assemblée départementale.

Ce Schéma relatif à la période 2014-2023 se décline en quatre orientations stratégiques :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental. Il s'agit de consolider sa surveillance, sa supervision et son entretien, de disposer d'un état patrimonial régulier du système d'assainissement et de conduire une politique de réhabilitation hiérarchisée ;
- lutter contre les inondations. Cet objectif nécessite de pérenniser l'efficacité hydraulique du système départemental, de maintenir et renforcer ses actions pour limiter les apports en amont et de renforcer les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations ;
- maîtriser la qualité des rejets au milieu aquatique. Il s'agit de renforcer les capacités de dépollution du système d'assainissement, d'améliorer la qualité des intrants au réseau et de définir et conduire une action cohérente relative aux eaux de nappe ;
- développer une gestion solidaire de l'eau et renforcer sa présence dans la ville, en participant activement à l'émergence de la trame verte et bleue sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, en valorisant le système d'assainissement dans son environnement et en promouvant la gestion solidaire de l'eau pour la ville de demain.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'action **Développement du patrimoine d'assainissement**, l'année 2015 a été marquée par :
- la fin de la deuxième tranche du bassin du Rouailler à Livry-Gargan et la finalisation du Dossier de consultation des entreprises de la 3ème tranche concernant les collecteurs d'alimentation et les prises d'eau,
- la fin des travaux relatifs au Génie civil et aux équipements pour le bassin du Ru de Montfort et sa mise en service à l'été 2015,
- la signature d'une convention concernant la maitrise d'ouvrage et le financement de l'opération du bassin des Hauts de Montreuil. Des réunions ont eu lieu avec la ville de Montreuil et Est Ensemble afin de présenter l'aménagement de surface sur le site qui devrait être un skate parc pour les jeunes du quartier.

Au cours de l'année 2015, le Département a été fortement sollicité concernant les projets de transports :

- concernant le tramway T1 : les études ont avancé et les premiers travaux de reconstruction de canalisations ont débuté en fin d'année 2015 ;
- concernant le prolongement de la ligne 11 du métro : l'année a été consacrée aux études d'avant-projet et aux projets de dévoiement de collecteurs concernant 10 points d'interface avec le projet du métro. Par ailleurs, une convention entre la RATP et le Département relative au financement des études et travaux a été signée ;
- concernant la ligne 16 : les études et les investigations (topographie, géologie, diagnostics) ont concerné la Gare Sevran Beaudottes, la Gare le Bourget et les 6 routes à la Courneuve

Enfin, le Département a été sollicité sur d'autres projets de transports, notamment ceux des lignes 15 et 17 du Grand Paris Express et ceux des lignes de tramway T4 et TZEN 3.

Concernant l'action **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**, des travaux ont été réalisés :
- à Bobigny - Noisy-le-Sec autour du collecteur sous l'ex RN3 sur 2200 m,
- à l'Ile-Saint-Denis autour des collecteurs sous les rues Quai de Seine, Bouxin et Verdun sur 440 m,
- et à Bondy de la Dalle du Bassin René Char suite à l'accident causé par Efficol.

2015 a été une année importante dans la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité qui couvre l'ensemble des logiciels en production de la Direction. Par ailleurs, une solution informatique permet désormais aux agents de se connecter au système d'information géographique d'assainissement via des tablettes mobiles, ce qui facilite le travail lors des déplacements.

L'entretien courant du réseau d'assainissement a été poursuivi avec :
- l'inspection télévisée de 22 km de linéaire, qui a permis de vérifier 529 branchements,
- 762 parcelles enquêtées et 918 visites effectuées sur le réseau départemental,
- 293 parcelles enquêtées sur le domaine séparatif départemental,
- 75 mises en conformité de raccordements et 45 dossiers d'aides instruits,
- le curage de 58 km de linéaire qui a permis d'extraire 13000 tonnes de boue.

Concernant l'action **Bâtiments, équipements et moyens généraux,** l'objectif est de mettre à disposition des personnels les moyens nécessaire à leur activité et à leur sécurité dans le respect des normes de préservation de l'environnement.

En 2015, les activités ont notamment concerné :
- la poursuite des études en coordination avec la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) pour la reconstruction des bâtiments de la cour technique dans le cadre des travaux de la ligne 11 du métro,
- des travaux liés à l'entretien et la rénovation des bâtiments avec notamment pour les locaux de Rosny,
- la montée en puissance des formations Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés par le Centre départemental d'entrainement en réseau avec notamment une demande des clients extérieurs au Département plus importante.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	-	-	-	-	-
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	7,439	7,048	4,866	9,220	10,140
	Recettes	2,844	2,870	2,604	7,618	8,775
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	2,145	2,330	1,945	1,821	1,555
	Recettes	0,003	0,027	0,036	0,042	0,100
Total Programme « Assainissement »	**Dépenses**	**9,584**	**9,378**	**6,811**	**11,061**	**11,695**
	Recettes	**2,846**	**2,897**	**2,640**	**7,660**	**8,875**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	9,348	12,114	12,759	9,146	5,406
	Recettes	6,791	7,015	8,747	3,633	2,825
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	37,780	30,784	22,449	19,075	24,350
	Recettes	7,404	5,242	2,353	1,407	3,458
Bâtiments, équipements et moyens généraux	Dépenses	2,488	1,907	1,267	1,247	1,420
Total Programme « Assainissement »	**Dépenses**	**49,616**	**44,805**	**36,475**	**29,272**	**31,176**
	Recettes	**14,195**	**12,257**	**11,100**	**5,040**	**6,283**

PROGRAMME

Assainissement

Mise en œuvre : Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Dans le cadre du Schéma "Assianissement urbain départemental et actions concertées pour l'eau" (AUDACE) adopté en novembre 2013, la politique départementale d'assainissement vise à transporter les eaux usées et pluviales vers les réseaux interdépartementaux et le milieu naturel, à lutter contre les inondations et à lutter contre la pollution de l'eau.

Moyens financiers

Budget annexe d'assainissement (programme assainissement)

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	80,72%
2012	96,53%
2013	73,73%
2014	93,01%
2015	94,01%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011	101,12%
2012	97,51%
2013	95,26%
2014	116,22%
2015	157,96%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	91,30%
2012	97,37%
2013	91,71%
2014	81,69%
2015	96,51%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011	98,15%
2012	84,85%
2013	87,94%
2014	58,77%
2015	90,36%

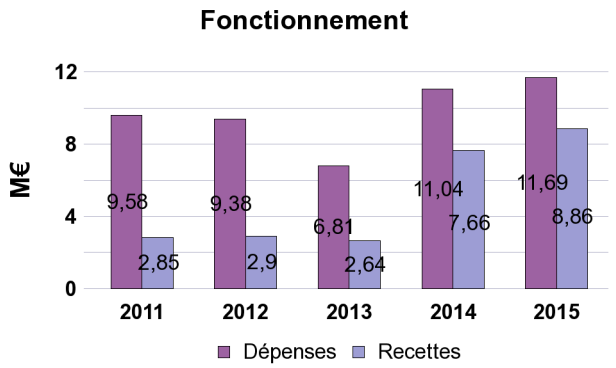

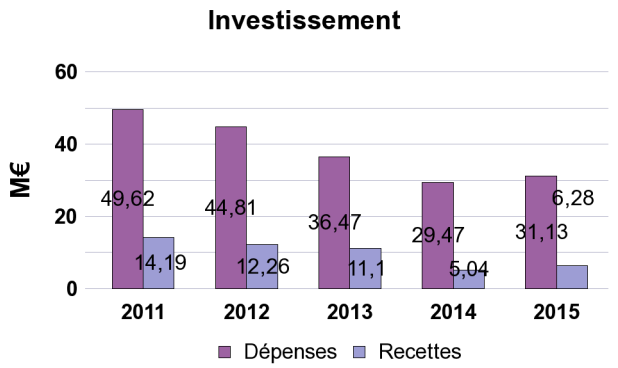

	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette de fonctionnement	6,74 M€	6,48 M€	4,17 M€	3,38 M€	2,84 M€

	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette d'investissement	35,42 M€	32,55 M€	25,37 M€	24,43 M€	24,84 M€

Durée d'extinction de la dette

En année	2011	2012	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	1,54	1,49	1,25	1,11	1,09

La redevance d'assainissement représente la principale ressource du budget de fonctionnement. En 2015, la consommation d'eau relevée a légèrement dépassé les prévisions (+ 3,66 %) générant ainsi une recette supplémentaire de 2 M€.

Les dépenses propres en très légère hausse se sont recentrées sur les actions « coeur de métier ». En effet, les dépenses de moyens généraux reculent de 17 % alors que les dépenses liées à la gestion du réseau ont progressé de 10 %.

Les réalisations liées aux grands travaux ont subi une baisse significative en 2015. Le bassin Villa Maria à Aubervilliers a pu être achevé alors que le chantier du Rouaillier à Livry Gargan n'a que très peu progressé et le lancement de l'opération des Hauts de Montreuil a dû être repoussé à 2016.

L'effort sur les réhabilitations de canalisations et de collecteurs s'est poursuivi avec un budget réalisé de 10,5 M€.

Les dépenses liées aux chantiers des futurs lignes de transport en commun ont représenté 7,9 M€.

Les dépenses concernant les moyens généraux ont été consacrées à des travaux de rénovation à Rosny et sur des locaux répartis sur le territoire.

Taux de la redevance d'assainissement (en € par mètres cube)

En %	2011	2012	2013	2014	2015
92	0,52	0,52	0,54	0,55	0,54
93	0,5	0,5	0,52	0,52	0,52
94	0,49	0,49	0,51	0,53	0,53
SIAAP	0,76	0,81	0,86	0,97	0,97

Volume d'eau consommé en Seine-Saint-Denis

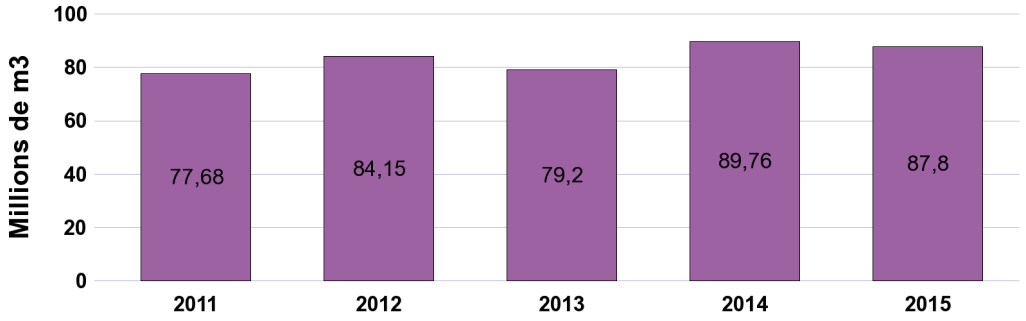

En 2015, la recette de fonctionnement apportée par la redevance s'est élevée à 44,606 M€ en baisse de 4,4 % par rapport à 2014 (46,676 M€).

Le volume d'eau consommé de 87,90 Mm3 est supérieur à la prévision de 3,66 %. Le Département reste soumis aux chiffres transmis par Véolia présentant une variabilité annuelle proche de 10 %.

Personnel (31 décembre 2015)

A	54
B	77
C	127
Nombre total de postes :	**258**

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'eau et de l'assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Assainissement" et "Qualité de l'environnement urbain".

Action — Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Connaissance du patrimoine

La connaissance du patrimoine est essentielle pour prioriser et planifier les travaux de réhabilitation.

En km	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau départemental	699	700	700	700	700
Réseau visitable	444	445	445	445	445
Réseau non visitable	255	255	255	255	255

> Engagement AUDACE : Poursuivre l'inspection des réseaux non visitables

En km	2011	2012	2013	2014	2015
Réseau ausculté	19,8	8,21	14,7	13	42
Réseau non visitable inspecté par caméra	24,7	22,4	8,5	14,7	22

En km	2011	2012	2013	2014	2015
Estimation du nombre total de branchements :	34 600	34 700	35 000	35 000	35 000

En nb de branchements	2011	2012	2013	2014	2015
Branchements contrôlés	638	1 056	765	896	529
Branchements mis en conformité	45	19	19	24	20

La connaissance patrimoniale de l'état du réseau est conforme aux objectifs du schéma AUDACE.

Entretien du patrimoine

> Engagement AUDACE : Maintenir un haut niveau de curage préventif

Il s'agit de maintenir le patrimoine (réseau et stations locales) en bon état de fonctionnement en supprimant les dépôts et en réparant les ouvrages et les équipements électromécaniques. Les travaux permettent d'assurer la sécurité des agents de la DEA et des riverains.

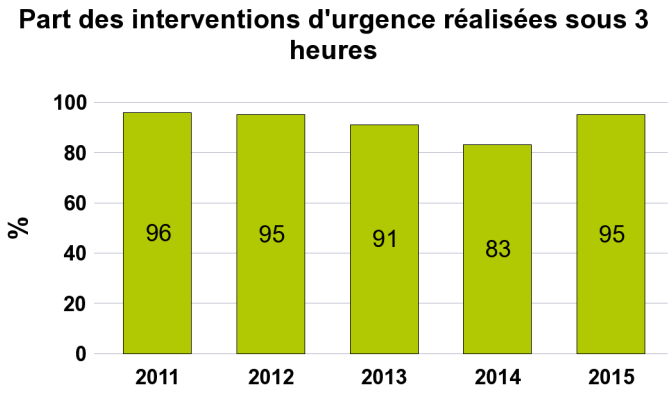

En 2015, 122 interventions d'urgence ont eu lieu dont 95 % ont été réalisées sous 3 heures.

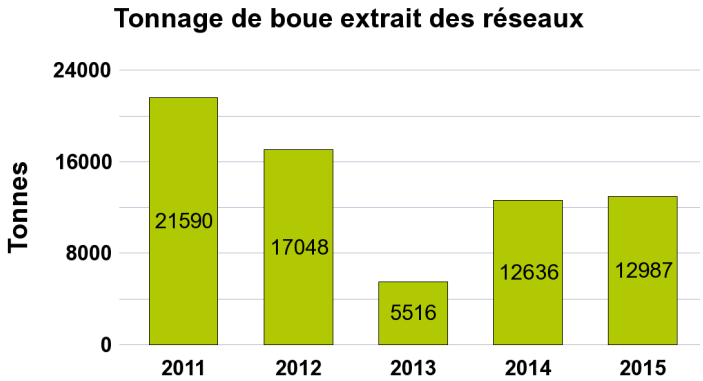

Réhabilitation du patrimoine

Cette prestation vise à garantir l'intégrité physique du patrimoine.

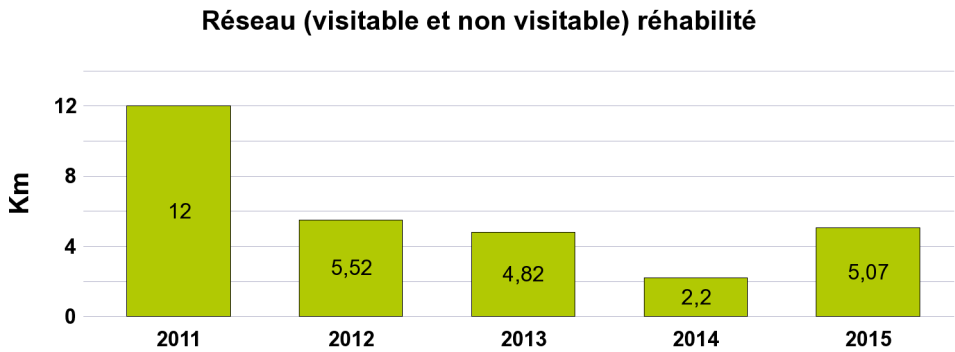

La réhabilitation située Quai de Seine et rue Bourxin à l'Ile Saint Denis s'est poursuivie ainsi que celle située rue Emile Cossonneau à Noisy-le-Grand et Gambetta à Noisy-le-Sec.

Gestion des eaux

Il s'agit d'optimiser l'utilisation du patrimoine d'assainissement pour une meilleure gestion des écoulements.

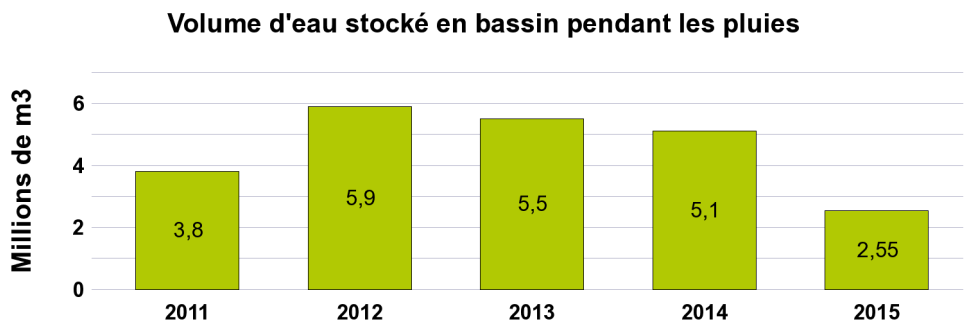

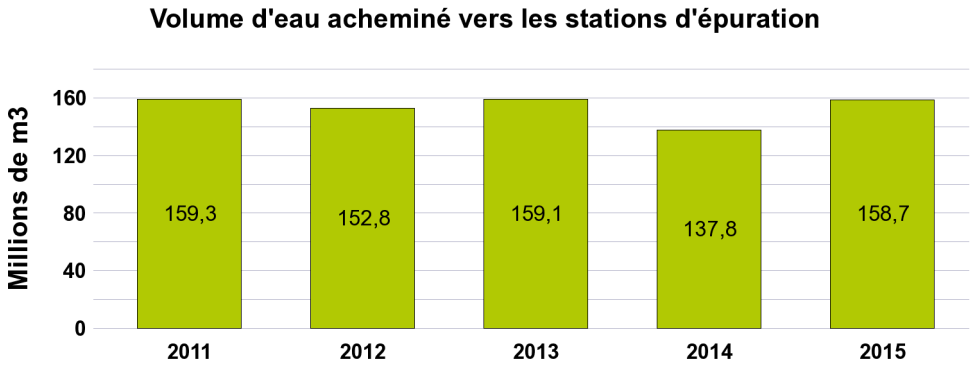

Pluviométrie annuelle en mm

2011	2012	2013	2014	2015
592	766,1	735,2	774,2	543

La pluviométrie 2015 a été faible : 543 mm en moyenne sur la Seine-Saint-Denis. L'année 2015 fait suite à 3 années pluvieuses qui avaient enregistrées des cumuls compris entre 740 et 770 mm.

Action — Développement du patrimoine d'assainissement

Le développement du réseau a pour objectif de résorber les problèmes d'inondations et de pollution en milieu naturel.

Les réalisations liées aux grands travaux ont subi une baisse significative en 2015 et s'élèvent à 50 % des valeurs constatées en moyenne sur les années précédentes. Le bassin Villa Maria à Aubervilliers a pu être achevé alors que le chantier du Rouaillier à Livry Gargan n'a que très peu progressé et le lancement de l'opération des Hauts de Montreuil a dû être repoussé à 2016.

Opérations	Villes	Montant de l'Autorisation de Programme (en M€)	Dépenses réalisées en 2015 (en M€)	Dépenses cumulées (en M€)	Taux de réalisation de l'Autorisation de Programme
Bassin Villa Maria	Aubervilliers	16,00	1,48	14,87	92,94 %
Bassin du Rouailler	Livry-Gargan	27,00	0,20	11,14	41,26 %

Démarche qualité

La DEA est engagée dans un système Qualité - Environnement et se prépare à une démarche Sécurité.

SMQ	2011	2012	2013	2014	2015
Satisfaction sur enquête (en %)	91	98	96	94	95
Nb de réclamations reçues	9	9	ND	3	0

PROGRAMME	Qualité de l'environnement urbain
Ce programme relève de la Mission ***Ecologie urbaine.***	Ce programme comporte deux actions : - Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines, - Gestion des réseaux pluviaux.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de contribuer à une gestion maîtrisée des déchets, d'agir contre le changement climatique et pour la qualité de l'air, et de préserver les eaux superficielles et souterraines. Il correspond au budget principal de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Mise en œuvre des priorités

Action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

S'agissant des activités relatives à la préservation du climat, en lien bien sûr avec la tenue en Seine-Saint-Denis de la COP 21, l'année 2015 a été consacrée à plusieurs actions :

- le lancement d'un appel à projets à destination des associations dans le but de soutenir des projets de mobilisation et/ou de lutte concrète contre le dérèglement climatique. Au total, 20 projets de mobilisation et 8 projets participant à la construction de la ville de demain (végétalisation, réinvestissement de l'espace public dans une démarche écologique...) ont bénéficié d'une subvention départementale ;
- l'appui au lancement de la plateforme départementale de la rénovation énergétique portée par l'Agence locale de l'énergie Maitrisez votre énergie (MVE). Dans le cadre de la COP21, le Département et l'Agence ont été lauréat d'un appel à projets international dont l'objectif est de mettre en contact des projets locaux et des bailleurs de fonds afin d'obtenir des aides financières ;
- l'organisation du stand départemental sur les Espaces Générations Climat (EGC) visant à faire connaître les projets innovants et les politiques publiques de transition écologique de la Seine-Saint-Denis. Environ 1200 personnes ont visité le stand ;
- l'organisation d'une conférence sur les bénéfices socio-économiques de la transition écologique dans les périphéries métropolitaines populaires sur le Pavillon France de la zone de négociations de la COP21. Une cinquantaine de personnes ont participé à cet événement ;
- l'organisation de la conférence climat départementale sur le thème « Donner corps à la COP : explorer de nouvelles manières de faire ensemble » sur les Espaces Génération Climat. Environ 80 personnes ont participé à cette édition ;
- l'appui à l'organisation par le Laboratoire d'urbanisme agricole, Séquano Aménagement et Romainville d'une conférence intitulée L'urbanisme agricole, une nouvelle fabrique territoriale. 150 personnes ont participé à cette conférence ;
- la mise en œuvre avec l'association Planète Sciences de parcours éducatifs sur le climat dans 4 collèges situés à Montreuil, La Courneuve, Aubervilliers et Neuilly sur Marne.

La Direction de l'eau et l'assainissement a également contribué à la rédaction de la brochure Engagés pour le climat présentant les enjeux de la COP21 et les dispositifs et aménagements départementaux contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Toujours dans le cadre de la préparation de la COP 21, les services de la DEA ont été impliqués dans :
- la préparation et à la tenue du Forum des métiers et formations à l'environnement à la Cité des sciences et de l'industrie,
- une conférence sur la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain au Grand Palais,
- une conférence sur la gestion de l'eau en ville au Village Mondial des Alternatives, qui s'est tenue du 4 au 6 décembre à Montreuil,
- la participation à la conception et à l'organisation du colloque international Eauméga du 1 au 4 décembre à l'UNESCO.

Les autres réalisations de l'année ont concerné la poursuite du partenariat avec l'Université Aix Marseille sur la caractérisation des ilots de chaleur urbains en Seine-Saint-Denis et la participation à une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur le potentiel de production et de valorisation de la chaleur fatale en Ile-de-France (data centers, chaleur issue des industries, des stations d'épuration, des réseaux d'eaux usées et des usines d'incinération).

S'agissant des activités relatives à la qualité de l'air, les activités ont concerné :
- la poursuite du partenariat avec AIRPARIF, association de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France,
- la diffusion aux collectivités locales du bilan annuel de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis et des cartographies communales, réalisés par AIRPARIF,
- la participation au projet parisien Villes respirables en 5 ans, projet lauréat d'un Appel à projet ministériel,
- le suivi et la contribution aux travaux en cours initiés par Paris sur la mise en place du plan parisien sur qualité de l'air,
- l'accompagnement de la Direction de la voirie et des déplacements pour la mise en place d'un observatoire air-bruit-trafic porté par Bruitparif et en partenariat avec AIRPARIF, ciblé sur l'axe routier ex RN2 à Pantin.

S'agissant des activités relatives à la gestion des déchets, le département a poursuivi :
- la participation aux instances et aux travaux de l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France,
- le suivi du programme d'actions du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis (Sitom 93) portant sur le développement d'actions d'animation territoriale axées sur la prévention des déchets et l'optimisation des collectes sélectives,
- l'appui aux collectivités et aux structures de réemploi pour développer leurs projets, en particulier La Collecterie de Montreuil et La Requincaillerie à Pantin.

S'agissant des activités relatives à la qualité de l'eau, l'année 2015 a été consacrée :
- au suivi de l'autosurveillance des eaux et à la préparation d'un nouveau manuel prenant en compte la nouvelle réglementation,
- au suivi de l'aide à la qualité d'exploitation du réseau d'assainissement (AQUEX) et à la rédaction du dernier rapport annuel concernant cette aide qui a pris fin en 2015,
- au suivi des schémas directeurs d'assainissement en cours à Est Ensemble, Pavillons-sous-bois, Noisy-le-Grand et Sevran, ainsi que le suivi des schémas directeurs d'assainissement de Livry-Gargan et de Plaine Commune qui ont été finalisé en 2015
- le suivi des demandes d'aides à l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN),

La problématique de la gestion des eaux est intégrée à chaque projet d'aménagement. La Direction de l'eau et de l'assainissement a donné 38 avis dans le cadre de révision ou modification de Plans d'occupation des sols (POS) ou de Plans locaux d'urbanisme (PLU). Elle a également instruit 679 permis de construire et à accompagner la Direction de l'enfance et de la jeunesse (DEJ) dans le suivi de 3 nouveaux collèges dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI).

L'action **Gestion des réseaux pluviaux** a vocation à soulager le réseau départemental et le réseau amont, à connaître, entretenir et réhabiliter le réseau d'eau pluvial et à maintenir, exploiter et gérer les réseaux pluviaux de voirie.

Le Département assure le maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des stations locales du réseau département. Des travaux d'amélioration et d'entretien ont été mis en œuvre concernant notamment les armoires électriques, les vannes, les dégrilleurs, les équipements de pompages et les équipements de sécurité. De plus, 19 stations locales ont été inspectées au cours de l'année 2015.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	2,477	2,402	2,415	2,306	2,318
	Recettes	-	-	-	0,010	-
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,520	1,520	1,520	1,520	1,520
Total Programme « Qualité de l'environnement urbain »	**Dépenses**	**3,996**	**3,922**	**3,935**	**3,826**	**3,838**
	Recettes	**-**	**-**	**-**	**0,010**	**-**

Investissement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	0,035	0,056	0,055	0,013	0,16
	Recettes	0,084	-	-	-	-
Total Programme « Qualité de l'environnement urbain »	**Dépenses**	**0,035**	**0,056**	**0,055**	**0,013**	**0,16**
	Recettes	**0,084**	**-**	**-**	**-**	**-**

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

Mise en œuvre : Direction de l'eau et de l'assainissement

La politique Qualité de l'environnement urbain vise à contribuer à la gestion maîtrisée des déchets, à l'amélioration de la qualité de l'air et à préserver les eaux superficielles et souterraines.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	99,91%
2012 :	98,17%
2013 :	97,68%
2014 :	97,79%
2015 :	98,33%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	22,26%
2012 :	90,28%
2013 :	58,96%
2014 :	34,15%
2015 :	12,5%

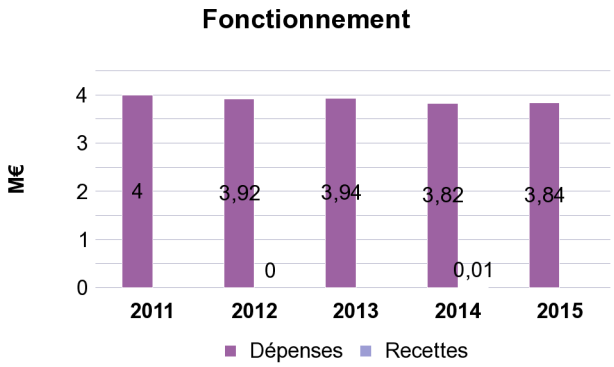

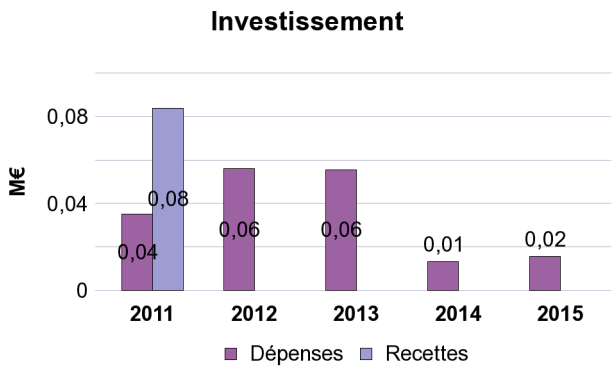

En fonctionnement, les dépenses comprennent principalement la participation à Airparif, aux Grands Lacs de Seine (2,058 millions d'euros) et la participation du budget principal au budget annexe d'assainissement pour 1,520 million d'euros, soit le même montant qu'en 2014.

En investissement, 15 000 euros ont été consacrés aux études et aux recherches environnementales.
Par ailleurs, aucune aide n'a été sollicitée par une collectivité locale pour la mise en place d'un équipement de récupération des huiles usagées.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	15
catégorie B :	6
catégorie C :	10
Nombre total de postes :	**31**

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes Assainissement et Qualité de l'environnement urbain.
3 équivalents à temps plein de catégorie A du Bureau d'appui aux politiques d'écologie sont intégralement consacrés au Programme Qualité de l'environnement urbain sur les thèmes climat/air/déchets.

Action — Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Climat	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'actions engagées sur les 23 actions prioritaires du PCED	9	9	10	11	11
Nb de partenaires extérieurs participant à la concertation territoriale	115	90	100	85	80
Taux d'engagement des actions prioritaires du PCED	7	9	11	16	16

En 2015, aucune dépense n'a été réalisée en investissement, l'actualisation du Plan climat énergie déchets (PCED) ayant été différée au profit d'un fort engagement dans la COP21.

Les dépenses ont été allouées à la mise en place d'un appel à projets à destination des associations dans le but de soutenir des projets de lutte contre le dérèglement climatique (110 000 €), à l'animation de 3 parcours pédagogiques par l'association Planète sciences et à l'organisation de la conférence climat départementale.

Air	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Nb d'études ou projets ayant reçu un soutien technique ou financier	10	8	6	5	1

Déchets	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Taux de couverture de la population par un programme local de prévention (basé sur l'objectif régional de 80 %)	83,50%	83,50%	83,50%	83,50%	83,50%

Action Gestion des réseaux pluviaux

Limiter les débits des ouvrages d'assainissement

En m3	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Volume de stockage prescrit dans le cadre d'opérations d'aménagement	15 000	16 680	17 955	483	ND
Volume de stockage prescrit dans le cadre de permis de construire	31 000	18 500	15 300	15 400	22 114

Préserver les rivières et respecter l'eau

En %	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Taux des eaux usées acheminées vers les stations d'épurations par temps sec	98,7	98,6	98,6	97,7	98,4

En m3	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps de pluie	434 788	309 509	525 299	807 430	404 922
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps sec	26 316	2 217	658	2 008	3 895

Développer une gestion solidaire de la ressources en eau

	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Nb de communes et d'EPCI bénéficiaires du "SI assainissement"	2	3	8	1	0

Cette prestation a été acquise par les communes de Neuilly-Plaisance en 2010 (renouvelée en 2013) et Tremblay-en-France en 2011, suite à l'attribution à la DEA de marchés d'exploitation d'ouvrages d'assainissement.

En 2012, il a été proposé de mettre ce service à la disposition des communes dans le cadre d'un conventionnement. La commune du Blanc-Mesnil adhère à ce service depuis septembre 2012, les communes d'Aulnay-Sous-Bois et de Livry-Gargan y adhérent depuis 2013 et la communauté d'agglomération d'Est Ensemble depuis 2014.

Cet outil est également utilisé pour surveiller les équipements de la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) télésurveillés par la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).

En 2015, il n'y a pas de nouvelles collectivités locales adhérentes à ce service.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	0	0	0	0	0
Montant versé en euros	0	0	0	0	0

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	0	0	0	0
Montant versé en euros	1 242	0	0	0	0

PROGRAMME	Cadre de vie
Ce programme relève de la Mission ***Ecologie urbaine.***	Ce programme comporte deux actions : - Qualité des espaces publics, - Lutte contre les nuisances phoniques.

Contexte

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets. Souhaitant dépasser ces contraintes réglementaires, le Département s'est doté de politiques sectorielles volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés et de lutte contre les nuisances phoniques.

A ce titre, le domaine routier départemental participe à l'amélioration globale de l'environnement :

- il est le support de déplacements non motorisés (marche, vélo, rollers…) contribuant ainsi à la diminution du bruit, de la pollution de l'air… ;
- il marque le paysage de la Seine-Saint-Denis par la dissimulation des réseaux aériens, la qualité de son aménagement, son niveau de propreté… ;
- il longe, parfois, les berges des fleuves et des canaux, sites particulièrement intéressants pour les activités de promenade, supports de paysages variés, milieux urbains très favorables au développement de la bio- diversité et par conséquent, écologiquement très riches ;
- il permet de réemployer des matériaux pour la construction, recyclant ainsi des déchets du BTP et limitant l'utilisation de matériaux provenant de carrières et la mise en décharge.

Objectifs du programme

L'objectif stratégique de ce programme est de lutter contre les nuisances sonores et visuelles. Il s'agit de participer aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement, en particulier en poursuivant et en développant la mise en œuvre du programme « Opération anti-bruit » sur les zones d'action prioritaires définies par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Concernant la lutte contre les nuisances phoniques, les objectifs sont de :

- diffuser et exploiter la carte stratégique de bruit pour mettre en évidence les problèmes, en faire un outil de démocratie participative pour faire émerger des responsabilités, des solutions et des actions,
- inciter à la généralisation de la prise en compte du bruit aussi bien dans les zones sinistrées que sur l'ensemble du territoire,
- participer à la réduction à la source des nuisances sonores,
- approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques,
- mener des actions de rattrapage dans le cadre des compétences directes du Département en lien avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Mise en œuvre des priorités

Dans le cadre de la convention n°1 signée avec l'ADEME, la mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades sur l'Ex-RN3, qui vise le traitement de 625 logements, s'est accélérée en 2015, avec la signature d'un peu plus de 50 conventions pour le traitement de 280 nouveaux logements. Cela porte à 450 le nombre de logements traités ou en cours de traitement. Les travaux sont terminés pour plusieurs copropriétés et deux bailleurs sociaux. Un avenant portant sur le prolongement de la durée et l'extension du périmètre du programme est à l'étude avec l'ADEME.

Concernant la convention n°2, la mise en œuvre du programme, qui vise le traitement de 630 logements, s'est poursuivie avec le lancement des premiers audits acoustiques des logements, copropriétés et bailleurs sociaux. 5 bâtiments ont été audités, correspondant à 90 logements potentiellement éligibles. Un avenant à la convention a été adopté en février 2015 pour étendre le périmètre d'intervention aux autres zones d'action prioritaires. Le nouvel objectif porte sur le traitement de 800 logements. Un second avenant portant sur le prolongement de la durée de la convention n°2 est à l'étude avec l'ADEME.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en millions d'euros)		2011	2012	2013	2014	2015
Qualité des espaces publics	Dépenses	0,142	0,031	0,007	0,013	-
Total Programme « Cadre de vie »	**Dépenses**	**0,142**	**0,031**	**0,007**	**0,013**	**-**

Investissement (en millions d'euros)		2011	2012	2013	2014	2015
Qualité des espaces publics	Dépenses	0,033	0,006	-	**-**	**-**
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,103	0,188	0,565	0,271	0,892
	Recettes	1,604	1,728	-	-	0,962
Total Programme « Cadre de vie »	**Dépenses**	**0,136**	**0,195**	**0,565**	**0,271**	**0,892**
	Recettes	**1,604**	**1,728**	**-**	**-**	**0,962**

Concernant l'action qualité des espaces publics, aucun moyen spécifique n'a été alloué à cette action 2015 en fonctionnement comme en investissement.

962 000 euros ont été titrés en 2015 au regard de l'avancement des engagements pris dans le cadre de la convention n°1 signée avec l'ADEME au titre du programme expérimental d'isolation phonique.

PROGRAMME	Cadre de vie
Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements (DVD)	*La politique Cadre de vie a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants notamment à travers la lutte contre les nuisances sonores et visuelles.*

Moyens financiers

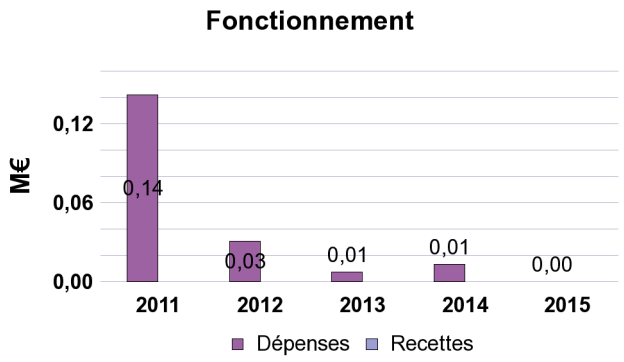

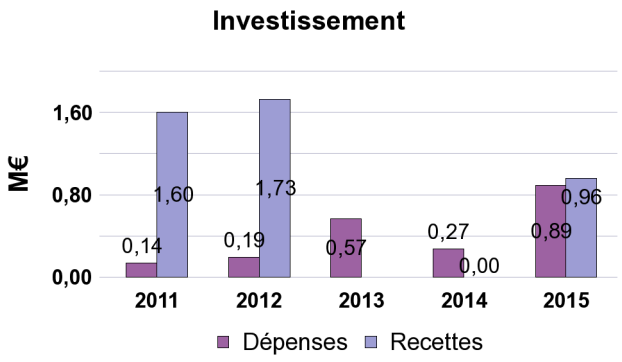

Les dépenses de fonctionnement ont concerné les derniers enlèvements d'épaves, politique à laquelle le Département a mis fin en 2014.	En investissement, les dépenses ont concerné les actions de lutte contre les nuisances phoniques réalisées dans le cadre des conventions signées avec l'ADEME.

Personnel (31 décembre 2015)

Catégorie A :	3
Catégorie B :	0
Catégorie C :	0
Nombre total de postes :	**3**

Action — Lutte contre les nuisances phoniques

Cette prestation consiste à contribuer à la mise en oeuvre d'équipements de protection phonique.

La mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades sur l'ex-RN3 s'est accélérée avec la signature d'un peu plus de 50 conventions pour le traitement de 280 nouveaux logements. Cela porte à 450 le nombre de logements traités ou en cours de traitement. Dans le cadre d'un avenant à la convention conclue avec l'ADEME, adopté en février 2015, le périmètre d'intervention a été étendu à d'autres zones d'action prioritaires définies par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les premiers audits acoustiques des logements des copropriétés et bailleurs sociaux ont été lancés. 5 bâtiments ont été audités correspondant à 90 logements potentiellement éligibles. Le nouvel objectif de la convention porte sur le traitement de 800 logements.

Les dépenses ont concerné en 2015 la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolations de façades le long de l'ex-RN3 à Pantin. L'avancée du projet (exécution de 30 % des dépenses éligibles) a permis la perception d'un versement intermédiaire de subvention par l'ADEME de 0,962 M€.

Mission

Supports internes

Programme

Systèmes d'information

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

PROGRAMME	Systèmes d'information
Ce programme relève de la Mission ***Supports internes.***	Ce programme comporte six actions : - Pilotages et maintenance des solutions numériques métiers, - Téléprocédures internes et externes, - Cycle de vie des machines, - Réseaux, télécoms et sécurité, - Mise à disposition de postes de travail numériques - Fourniture et services.

Objectifs du programme

Le Département est engagé dans une politique volontariste en matière de développement des usages numériques. La maîtrise d'Internet par un nombre croissant de citoyens et l'avènement des services en ligne, rend aujourd'hui indispensable l'accélération de la mise à disposition d'espaces usagers en ligne permettant un suivi personnalisé des offres du département et des demandes des usagers. L'ouverture du système d'information vers des partenaires extérieurs (autres collectivités, Etat, fournisseurs), des publics externes (les citoyens et usagers) et des agents situés à l'extérieur (les agents des collèges) est à développer en respectant les principes de sécurité du système d'information. A cela s'ajoute une demande croissante d'accès à distance au système d'informations des collaborateurs (cadres, Elus).

Face à ces enjeux, les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- faire évoluer le système d'information pour répondre à la demande de mise en œuvre de télé-services à destination des usagers et permettre son ouverture aux partenaires extérieurs (élus, collectivités, Etat, fournisseurs…),
- sécuriser le système d'information pour assurer à la fois la disponibilité des applications critiques, la confidentialité et la traçabilité des données,
- réaliser le raccordement des sites départementaux au très haut débit (sites déconcentrés, collèges, lycées et CFA),
- disposer d'une gouvernance efficace du Schéma directeur des systèmes d'information permettant un suivi au plus près des projets inscrits au portefeuille, une plus grande réactivité et une capacité à établir de nouvelles priorités en fonction de l'actualité.

Mise en œuvre des priorités

Concernant le **pilotage et la maintenance des solutions numériques métiers**, l'année 2015 a été marquée par la mise en place de la fonction project management office (PMO) relative à la méthode d'élaboration des portefeuilles de projets et des plans de charges associés, et par la détermination de portefeuilles de projets applicatif en lien avec les directions du Département.

Les principales actions d'informatisation menées en 2015 ont concerné :
- la mise en place d'un traitement dématérialisé des factures,
- la mise à disposition pour la Direction générale et les Directions de la solution WebDelib pour la production et le suivi des validations de rapports et délibérations,
- l'ouverture des espaces collaboratifs et de la gestion électronique de documents (Alfresco),
- l'adaptation du système financier avec la création d'interfaces avec d'autres logiciels (Winrest, Pilot, GED Alfresco),
- le changement d'architecture du logiciel d'exploitation des infocentres,
- la migration de la plateforme de publication des marchés vers la plateforme régionale Maximilien,
- la mise en œuvre du logiciel pour la gestion des cuisines centrales des collèges,
- la mise en place d'un nouveau Système de Gestion des Archives,
- la migration de la plateforme dédiée à la Stratégie Foncière et Immobilière
- l'intégration de la gestion du mobilier dans le Progiciel de gestion intégrée Pilot,
- le développement d'une application pour l'instruction de la prestation Renov'habitat 93,
- l'extension du dispositif armoire à clés dédié à la gestion du parc de véhicules,
- le remplacement du dispositif de contrôle d'accès dans certains bâtiments départementaux,
- la mise en œuvre d'outils concernant l'entretien professionnel annuel (EPA) d'une part et le pilotage de la masse salariale d'autre part dans le système d'Information des Ressources Humaines « Pléiades »,
- le lancement du projet de dématérialisation du dossier RH de l'agent,
- le développement et l'adaptation du logiciel IODAS : la mise en œuvre des requêtes et alertes associées aux préconisations de la Direction de l'audit et du contrôle interne, l'installation d'un nouveau socle technique dans le but d'améliorer la performance du logiciel, le développement de nouvelles fonctionnalités (nouvelle procédure PCH, nouvelle paie des assistantes familiales, module vie quotidienne des enfants de l'ASE),
- l'amélioration du logiciel « WebRSA »,
- la mise en œuvre du logiciel Cap Demat évolution, générateur et portail transversal de télé procédures.

Conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le Département assure la maintenance informatique dite essentielle dans les collèges départementaux depuis septembre 2015.

Concernant les **téléprocédures internes et externes**, l'année a permis la généralisation des télé-demandes internes à une grande partie du catalogue de services de la Direction des systèmes d'information.

Concernant le **cycle de vie des machines**, les principaux projets menés en 2015 ont été:
- l'automatisation des procédures de l'ensemble des traitements du parc applicatif,
- la préparation d'un plan d'actions pour refondre la supervision du système d'information,
- le renforcement de la maintenance des « salles machine »,
- l'accompagnement de la dématérialisation de la chaîne comptable en permettant la suppression des éditions papier,
- la mise en œuvre du Plan de reprise d'activité (PRA) et du plan de continuité d'activité (PCA),
- la rationalisation des bases de données Oracle qui sera poursuivie en 2016,
- l'amélioration du socle IODAS en renforçant le socle technique et en migrant des applications et des bases de données,

Concernant les **réseaux télécoms et la sécurité du système d'information**, plusieurs projets structurants se sont poursuivis en 2015. Concernant le raccordement des sites départementaux au très haut débit (THD), 20 collèges, 11 lycées et 11 sites déconcentrés ont été raccordés en 2015.

L'évolution du marché concernant les services de communications électroniques (Voix, Données, Fixe et Mobile - VDFM6 à VDFM7) a permis de mieux maîtriser les coûts de téléphonie. De plus, un travail d'information a été mené auprès des Directions afin de renforcer la maîtrise des consommations.

50 sites ont été migrés, en 2015, vers le nouveau système de téléphonie sur IP (TOIP) et de nouveaux services ont été mis en service tels que fax2mail, voice2mail.

Plusieurs actions de sécurisation du Système d'information ont été menées en 2015 notamment le changement des mots de passe utilisateurs ou le cryptage des échanges de données.

Il a été mis en service deux liens à 60 Mb/s permettant d'augmenter la bande passante Internet et ainsi de fluidifier et de sécuriser les échanges avec les solutions informatiques des partenaires institutionnels.

Dans le cadre du Plan de reprise d'activité informatique (PRAI), plusieurs nouveaux équipements ont été implantés dans la nouvelle salle des serveurs rénovée à Picasso. L'architecture des infrastructures réseaux a été révisée pour garantir les performances et la résilience des infrastructures.

En matière de **mise à disposition de postes numériques**, le Département a installé 1 041 postes de travail en 2015.

La démarche Imprimeco s'est poursuivie en 2015. 208 nouveaux copieurs ont été déployés dont 129 renouvellements et 3 traceurs ont été remplacés. Ce déploiement de copieurs mutualisés a permis de retirer 257 imprimantes individuelles du parc.

En complément, une reprise de la gestion de la flotte de mobiles étendue aux smartphones et tablettes a été mise en place afin de répondre à la demande croissante d'intervention sur ces technologies mobiles.

Enfin, la Direction des systèmes d'information a réalisé, en 2015, le déménagement de 500 postes de travail à l'immeuble Papillon.

Concernant les **fournitures de service**, le centre de services a menés les activités suivantes en 2015 :
- le suivi des incidents du réseau informatiques dans les collèges,
- le renforcement de la fonction de coordination des incidents en interne et en externe grâce à un suivi plus efficace des tickets d'incidents,
- le support à la mise en œuvre de la politique relative aux mots de passe,
- le renforcement des procédures dans la gestion des habilitations et des droits d'accès,
- le suivi des incidents viraux en gérant les alertes et les incidents de sécurité,
- la délivrance des certificats électroniques, en forte progression,
- le suivi et l'accompagnement du déploiement de la téléphonie IP dans les sites distants,
- le support de premier niveau notamment pour le logiciel i-Courrier,
- l'amélioration des possibilités de télé-inventaire et de télé-déploiement.

En 2015, le Centre de services a enregistré presque 20 000 tickets dont 13 500 incidents. Le taux moyen de résolution des incidents est de 78,4 %. Concernant la partie prise d'appels, le Centre de Services a répondu à 11 463 appels, soit une moyenne de 955 appels par mois. Le taux moyen d'appels aboutis est de 69 % sur l'année 2015.

Le portefeuille de services proposé par la Direction des systèmes d'information a été étoffé au cours de l'année 2015 avec :
- un service d'authentification sécurisé au système d'information,
- un service pour gérer les impressions,
- des services de communication concernant la visioconférence, le logiciel fax to mail, la téléphonie sous IP et la messagerie Zimbra,
- des services de partage d'information concernant l'échange de fichiers volumineux, les transferts de fichiers, les partages collaboratifs et les documents numériques des Elus,
- des services d'applications métiers concernant les logiciels WebRSA, Webdelib et i-Courrier.

En plus de ces nouveaux services, 2 sites collaboratifs ont été créés, l'un est à destination des correspondants informatiques et le second est destiné aux agents du centre de services dans un souci de partage de connaissances.

Fin 2015, la Direction des systèmes d'information a maintenue sa certification ISO 9001 suite à un audit externe de la société Veritas.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Pilotages et maintenance des solutions numériques métiers	Dépenses	1,134	0,738	0,883	0,898	0,976
Cycle de vie des machines	Dépenses	0,055	0,596	0,203	0,354	0,327
Réseaux, télécoms et sécurité	Dépenses	2,099	1,599	1,380	1,342	1,226
Mise à disposition de postes de travail numériques	Dépenses	0,946	1,016	1,028	0,651	0,430
Total Programme « Systèmes d'information »	**Dépenses**	**4,234**	**3,949**	**3,494**	**3,245**	**2,959**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Pilotages et maintenance des solutions numériques métiers	Dépenses	3,167	3,588	2,236	1,613	1,755
	Recettes	-	0,065	0,016	-	-
Télé procédures internes et externes	Dépenses	-	-	-	0,570	0,493
Cycle de vie des machines	Dépenses	1,897	1,136	1,792	2,199	1,461
Réseaux, télécoms et sécurité	Dépenses	1,844	1,415	1,605	2,698	2,257
	Recettes					1,515
Mise à disposition de postes de travail numériques	Dépenses	0,918	1,561	1,267	1,108	1,055
	Recettes	0,016	-	-	-	-
Fournitures de services	Dépenses	-	-	-	0,094	-
Total Programme « Systèmes d'information »	**Dépenses**	**7,826**	**7,700**	**6,900**	**8,282**	**7,020**
	Recettes	**0,016**	**0,065**	**0,016**	**-**	**1,515**

PROGRAMME

Systèmes d'information

Mise en oeuvre : Direction des systèmes d'information (DSI)

La politique informatique et numerique du Département a pour objectifs d'utiliser les ressources informatiques comme leviers d'amélioration du service rendu aux usagers et de répondre aux obligations légales et réglementaires. Elle se décline en trois axes : la modernisation des infrastructures et des réseaux, l'amélioration des relations avec les directions utilisatrices et une nouvelle stratégie des outils logiciels visant à accroître l'efficacité du service rendu.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	97,31 %
2012 :	97,36 %
2013 :	90,03 %
2014 :	90,76 %
2015 :	84,75 %

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	107,97 %
2012 :	100,87 %
2013 :	94,10 %
2014 :	91,23 %
2015 :	87,75 %

Dépenses de fonctionnement

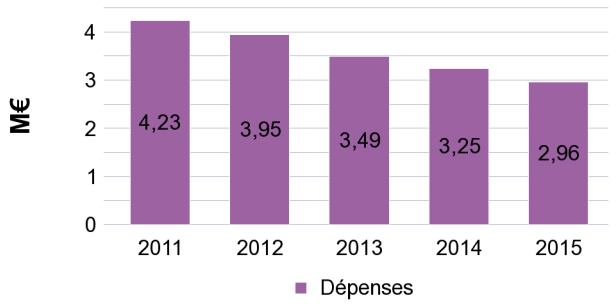

Dépenses d'investissement

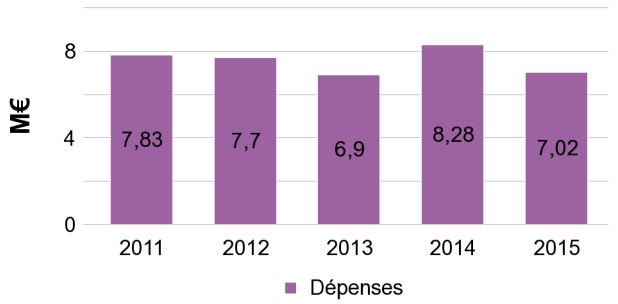

La baisse des dépenses de fonctionnement (- 0,29 M€) s'explique principalement par l'effort de réduction concernant l'action "mise à disposition de postes de travail".

La baisse des dépenses d'investissement est liée à une baisse du budget de l'action "cycle de vie des machines" (- 0,74 M€) et de l'action "réseaux, télécoms et sécurité" (- 0,43 M€).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	77
catégorie B :	64
catégorie C :	5
Nombre total de postes :	**146**

Action — Consommations téléphoniques et Internet

Dépenses de fonctionnement

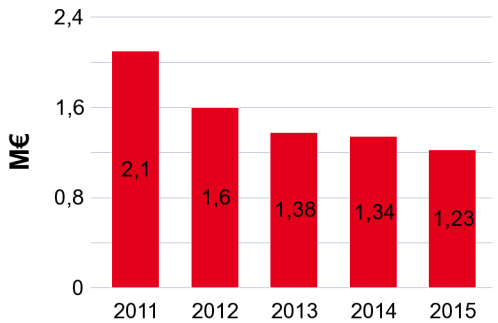

Nombre de lignes de téléphonie mobile *

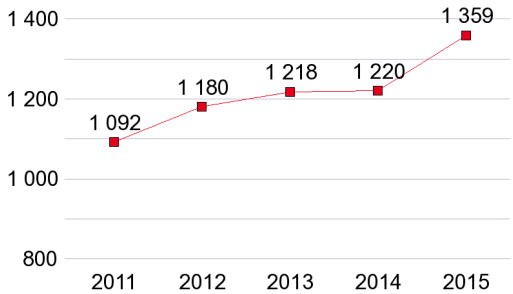

Objectif : Maîtriser les dépenses de téléphonie

* Les lignes de téléphonie mobile regroupent les abonnements pour les téléphones mobiles simples, les smartphones, les clés 3G, ainsi que certaines connexions "de machine à machine"

Entre 2011 et 2015, le montant des dépenses consacrées à l'action Réseaux, télécoms et sécurité a diminué de 0,870 M€ soit - 41 %.

Il s'agit de :
- garantir la continuité de service,
- fournir la puissance informatique à la demande,
- améliorer les performances et la fiabilité des systèmes,
- réduire le nombre de serveurs,
- réduire les consommations d'énergie.

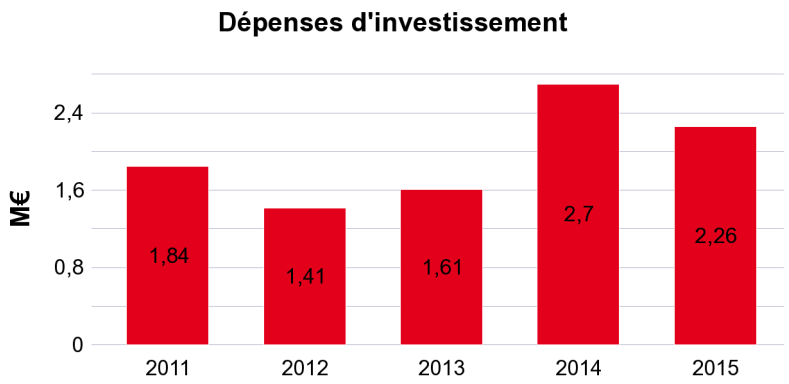

La baisse des dépenses d'investissement de l'action en 2015 (- 0, 44 M€) s'explique principalement par un niveau de raccordement au Très Haut Débit plus faible qu'en 2014.

En 2015, 50 sites ont été migrés vers la téléphonie sur IP et 20 collèges, 11 lycées et 11 sites déconcentrés ont été raccordés au THD départemental.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de serveurs virtuels	660	895	996	981	1 181

Action Télé-procédures internes et externes

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers traités par téléprocédure	0	3	43	12	15

En matière de dématérialisation des procédures administratives, l'année 2015 a permis :
- la généralisation des télé-demandes internes à une grande partie du catalogue de services proposé par la Direction de la Logistique et des Bâtiments,
- la publication d'un téléservice concernant les demandes de subvention,
- la téléconsultation de l'ensemble des prestations de la Maison départementale des personnes handicapées.

Action Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers

Cette action vise à répondre aux besoins d'informatisation des services (nouveaux logiciels ou évolution des logiciels en exploitation) dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (CTP du 28 juin 2013).

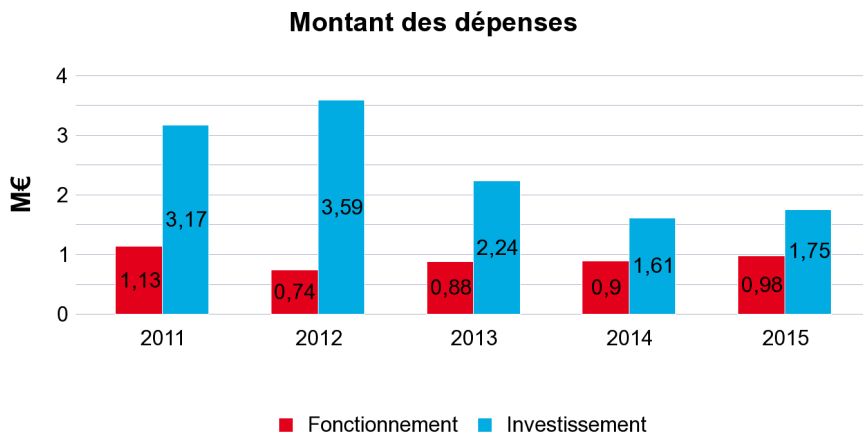

	2011	2012	2013	2014	2015
Nouveaux projets instruits dans l'année	20	12	14	11	17
Projets terminés dans l'année	8	11	9	7	12

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions de maintenance	800	900	1 100	1 020	1 400

Action	Mise à disposition des postes de travail informatiques

Parc informatique

Objectif : Informatiser les services et rajeunir le parc d'ordinateurs

Il s'agit de remplacer les ordinateurs anciens et de doter les services, en particulier dans les sites déconcentrés, de moyens modernes de communication.

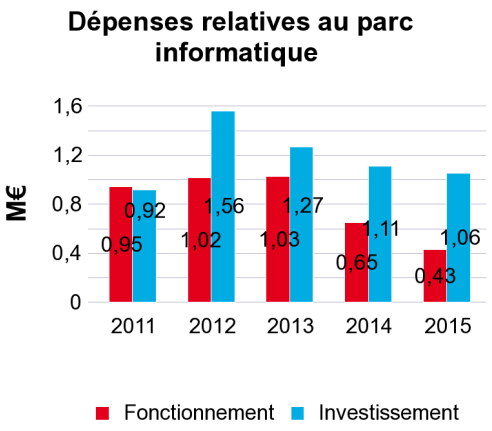

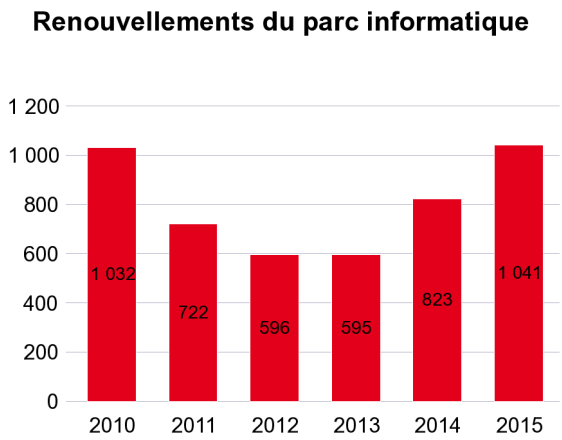

Matériels d'impression et copies

Objectif : Mutualiser les matériels d'impression et contenir le volume des impressions

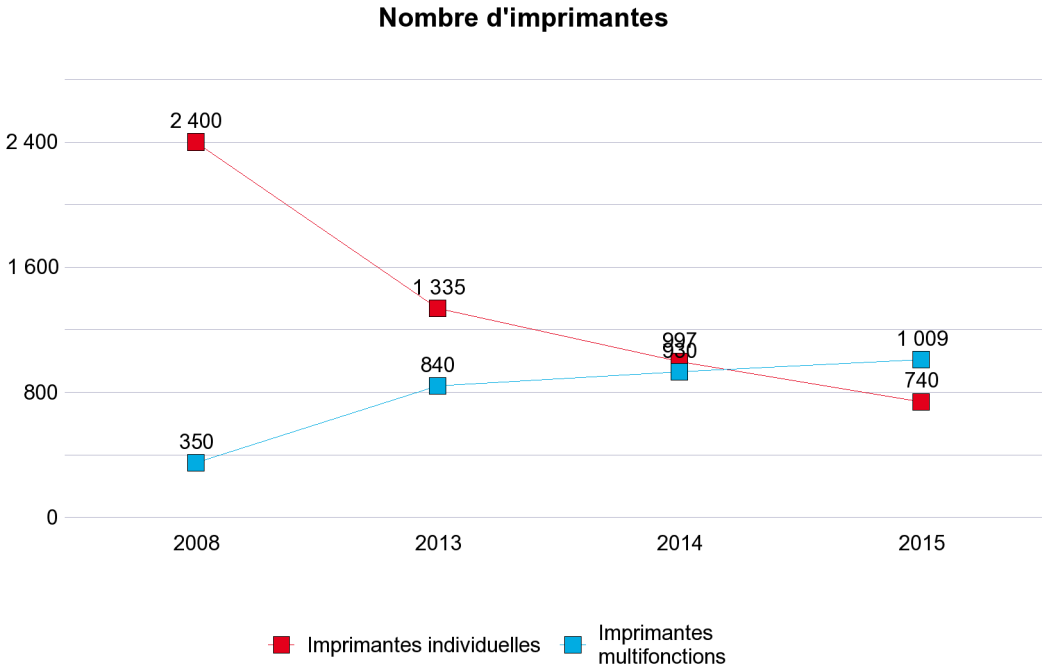

En 2015, il y avait 3,6 utilisateurs par point d'impression contre 1,7 utilisateurs en 2008. L'objectif visé par cette rationalisation est d'atteindre 4 utilisateurs par point d'impression.

Le coût de fonctionnement a fortement diminué passant de 1,755 M€ en 2007 à 0,350 M€ en 2015, soit un coût divisé par 4,5 en 8 ans. Cette baisse est due à l'installation de nouveaux matériels qui réduit sensiblement le coût unitaire de l'impression.

Centre d'appel

Objectif : Résoudre les incidents dans les meilleurs délais

Le centre d'appel est le lieu unique de traitement des demandes d'intervention sur les postes informatiques de travail.

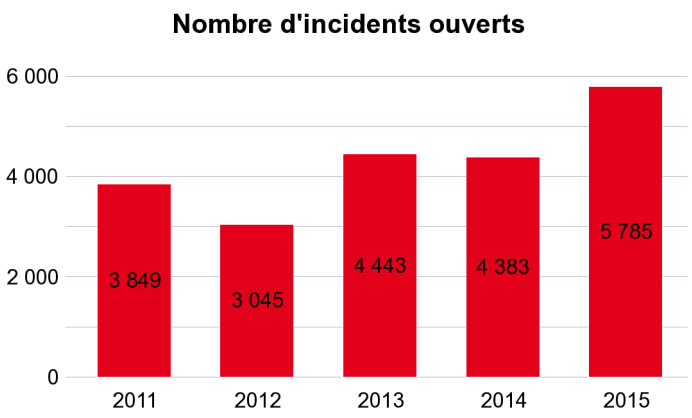

En 2015, le nombre d'incidents enregistrés par le centre de services de la DSI est en hausse de 32 %. Cette évolution est due à une forte hausse des incidents survenus lors des déménagements, passés de 405 incidents en 2014 à 1 504 en 2015.

Le taux d'incidents résolus était de 82 % en 2015.

PROGRAMME	Bâtiments départementaux
Ce programme relève de la Mission ***Supports internes***	Ce programme comporte quatre actions : - Construction et rénovations lourdes, - Travaux de modernisation et de grosses réparations, - Entretien et maintenance, - Fluides.

Contexte

Le parc patrimonial du Département est très important avec plus de 300 immeubles occupés totalement ou partiellement et 125 collèges.

La politique en matière de bâtiments a pour objectif de construire, de rénover et d'entretenir le patrimoine bâti du Département. Elle accompagne la mise en œuvre des politiques départementales en garantissant de bonnes conditions de travail pour les agents et de bonnes conditions d'accueil pour les usagers. Elle s'inscrit dans le cadre des orientations de l'Exécutif en matière d'investissements avec la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité. Elle intègre pleinement les enjeux d'optimisation des ressources, de respect de l'environnement, ainsi que ceux liés à la sécurité et à l'accessibilité les bâtiments. Enfin, en tant que politique support, la qualité de la relation aux usagers constitue une préoccupation centrale.

La politique bâtimentaire du Département est pilotée et mise en œuvre dans le cadre d'un système de management de la qualité et de l'environnement. L'ensemble des activités de la Direction de bâtiments et de la logistique sont certifiées selon les normes AFAQ ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement).

Objectifs du programme

Les objectifs du programme s'articulent avec la stratégie foncière et immobilière du Département qui vise à :
- structurer et partager la connaissance du patrimoine,
- aligner le parc immobilier sur la stratégie et les besoins des directions,
- optimiser les coûts d'exploitation et d'investissement,
- valoriser les actifs non utilisés par le Département dans le cadre de ses missions.

Ils s'inscrivent, par ailleurs, dans le cadre des orientations du schéma directeur énergie du Département concernant l'amélioration de la performance énergétique globale du patrimoine.

Les objectifs du programme sont les suivants :
- conduire les opérations de relogement, de reconstruction ou de rénovations lourdes, dans le respect des exigences environnementales,
- conduire les diagnostics techniques et les travaux nécessaires au maintien en état du patrimoine,
- poursuivre les études et les diagnostics permettant la mise en accessibilité des établissements,
- poursuivre l'organisation et la mise en œuvre des actions en matière d'évacuation incendie et de sécurité des biens et des personnes,
- réaliser des travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) en priorisant les travaux relatifs à la sécurité incendie, au maintien du patrimoine bâti (clos et couvert), et aux économies d'énergie (chauffage),
- prendre en compte les demandes d'amélioration des conditions de travail et d'accueil,
- prévenir les risques professionnels,
- améliorer l'information des usagers dans la conduite et la réalisation des prestations.

Mise en œuvre des priorités

En matière de conseil en ergonomie, plusieurs opérations de conception et d'amélioration d'accueils ont été réalisées dans des sites centraux, notamment à l'accueil de la Présidence du Conseil départemental, à l'accueil de l'immeuble Verdi (accueil de la DPAPH), à l'accueil de l'immeuble Diderot et l'accueil de l'immeuble Erik Satie (accueil général du bâtiment et accueil de la MDPH).
Des diagnostics accompagnés de préconisations ont été réalisés concernant l'amélioration de l'accueil des usagers (simplification des cheminements, l'accessibilité et la signalétique, l'amélioration des conditions d'attente et d'entretien…) et l'amélioration des conditions de travail (fonctionnalité de l'aménagement des espaces et de la banque d'accueil, sécurité des personnes…).
Le conseil en ergonomie a été intégré aux projets de création ou de rénovation de sites déconcentrés, notamment la création du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGGID) à Bobigny, la création de la Maison des solidarités à Dugny-Le Bourget, la création du cabinet médical de protection infantile du centre de PMI Fernand Lindet, la mise en accessibilité du centre de PMI Jean-Jaurès, la reconstruction des locaux techniques de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) et du garage départemental, et le déménagement du centre de documentation.
Enfin, en termes d'outils de capitalisation, le référentiel de programmation des collèges a été finalisé et l'élaboration du référentiel de programmation des crèches a été poursuivie.

Concernant les opérations de construction et de réaménagement en maîtrise d'ouvrage directe, l'année 2015 a vu :
- la réalisation des études concernant la reconstruction des locaux techniques de la DEA et la construction du garage départemental, à Rosny-sous-Bois,
- la réalisation des études et du marché de travaux concernant la reconstruction du centre technique du Stade de La Motte, à Bobigny,
- le lancement de l'opération de construction d'une piscine, à Pierrefitte-sur-Seine,
- la finalisation, en octobre 2015, de l'aménagement des locaux des Equipes Mobiles d'Urgence (DEJ-DNPB) en Cité 2, à Bobigny.

Et dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité :
- la finalisation du préprogramme des opérations de réhabilitation-extension des crèches Bauer et La Motte à Saint-Ouen,
- le lancement des opérations de réhabilitation-extension de la crèche Bernard et Mazoyer, à Aubervilliers, et de la crèche Quatremaire, à Noisy-le-Sec.

Concernant les études et les opérations en co-maîtrise d'ouvrage, ont été menés en 2015 :
- le suivi de la Garantie de Parfait Achèvement de l'immeuble Papillon,
- le recueil des besoins et l'étude de faisabilité concernant le réaménagement des plateaux occupés par la Direction de l'éducation et de la jeunesse à l'Européen 2, à Bobigny,
- l'étude d'opportunité du Projet Image avec les estimations de coûts et de surfaces,
- la réalisation du programme fonctionnel et technique de la nouvelle crèche Gagarine, à Romainville,
- la réalisation du programme fonctionnel et technique de la Maison des Solidarités, à Neuilly-sur-Marne,
- le lancement de la construction de la Maison Danubienne, sur le site de la Haute Île, en co-maîtrise d'ouvrage.

En matière de **travaux de modernisation et grosses réparations**, l'année 2015 a été marquée par le démarrage du Plan petite enfance et parentalité. La quasi-totalité des travaux prévus en 2015 a été réalisée malgré des délais de mise en œuvre très contraints. Des opérations significatives peuvent être mises en avant telle que la rénovation lourde de la crèche Voltaire à Montreuil ou les travaux concernant la Maison des solidarités Mermoz au Bourget.

En matière de **maintenance et d'entretien du patrimoine**, 3 721 interventions techniques ont été réalisées en régie en 2015**.** Parmi elles, plus de 2 000 concernaient les corps d'état électricité et plomberie. 1 696 interventions ont été réalisées par le prestataire. En moyenne en 2015, 22 % des interventions ont été réalisées dans les deux jours suivant la demande et 28 % dans la semaine. Au total 50 % des demandes ont été instruites et clôturées de façon hebdomadaire. Les interventions de première urgence telles que disjonctions, fuites d'eau, sécurité des personnes et des biens ont été traitées dans les quatre heures. Un axe de travail de l'année 2015 a porté sur l'optimisation du traitement, du suivi et de la gestion administrative des demandes d'interventions techniques. Un autre axe de travail a concerné la maîtrise des interventions de la société extérieure en charge de la maintenance des sites centraux à travers la tenue de réunions hebdomadaires avec le représentant technique du prestataire et la réalisation de contrôles inopinés, sur le terrain, des prestations externes.

Enfin, en matière de **gestion des fluides**, les réalisations de l'année 2015 ont concerné la déclinaison du Schéma Directeur Energie en une stratégie opérationnelle, la fiabilisation des données sur les fluides (finalisation en 2016) ainsi que la mise en place d'une procédure de validation des factures.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Entretien et maintenance	Dépenses	5,566	5,447	5,243	5,365	4,485
	Recettes	1,013	0,980	0,241	0,222	0,799
Fluides	Dépenses	4,719	4,965	5,354	5,653	5,174
	Recettes	0,581	0,610	1,383	1,396	0,702
Total Programme « Bâtiments départementaux »	**Dépenses**	**10,285**	**10,412**	**10,597**	**11,018**	**9,659**
	Recettes	**1,595**	**1,590**	**1,641**	**1,618**	**1,501**

Investissement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Construction et rénovations lourdes	Dépenses	6,325	4,837	5,964	2,445	6,105
	Recettes	1,257	0,338	0,552	0,381	0,024
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	4,248	4,524	3,324	4,156	6,554
	Recettes	-	0,034	0,557	0,112	0,438
Total Programme « Bâtiments départementaux »	**Dépenses**	**10,573**	**9,361**	**9,288**	**6,601**	**12,659**
	Recettes	**1,257**	**0,372**	**1,109**	**0,494**	**0,462**

PROGRAMME — Bâtiments départementaux

Mise en oeuvre : Direction des bâtiments de la logistique (DBL).

La politique de gestion des bâtiments du Département a pour objectifs d'assurer de bonnes conditions d'accueil des usagers et d'améliorer le confort d'activité des agents, tout en agissant pour assurer la sécurité des personnes et des biens, dans les meilleures conditions environnementales.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	92,73%
2012 :	97,42%
2013 :	101,02%
2014 :	104,82%
2015 :	93,99%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	82,72%
2012 :	72,30%
2013 :	93,55%
2014 :	69,70%
2015 :	86,94%

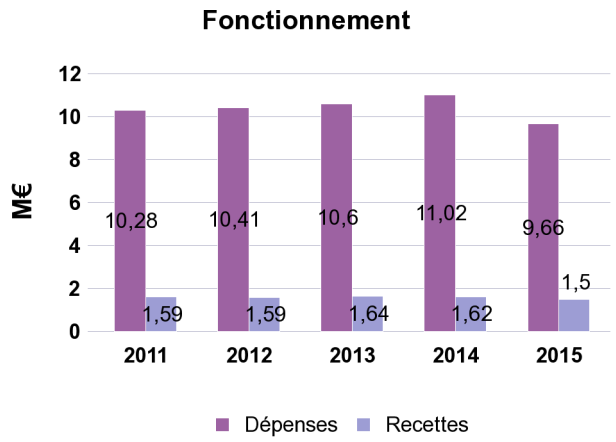

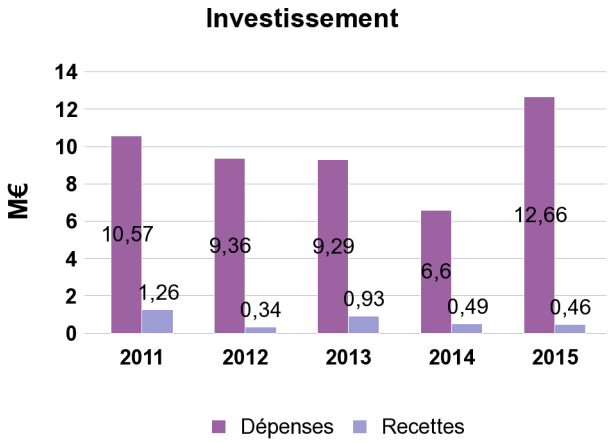

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	20
catégorie B :	28
Nombre total de postes :	**48**

Actions — Constructions, rénovations lourdes et Travaux de modernisation et grosses réparations

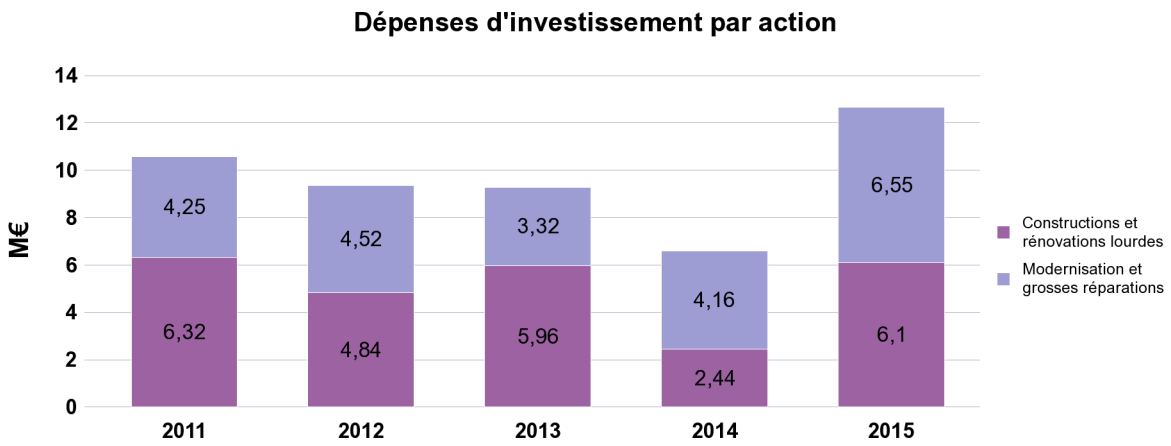

L'augmentation des dépenses d'investissement est principalement due à la mise en oeuvre du Plan petite enfance et parentalité.

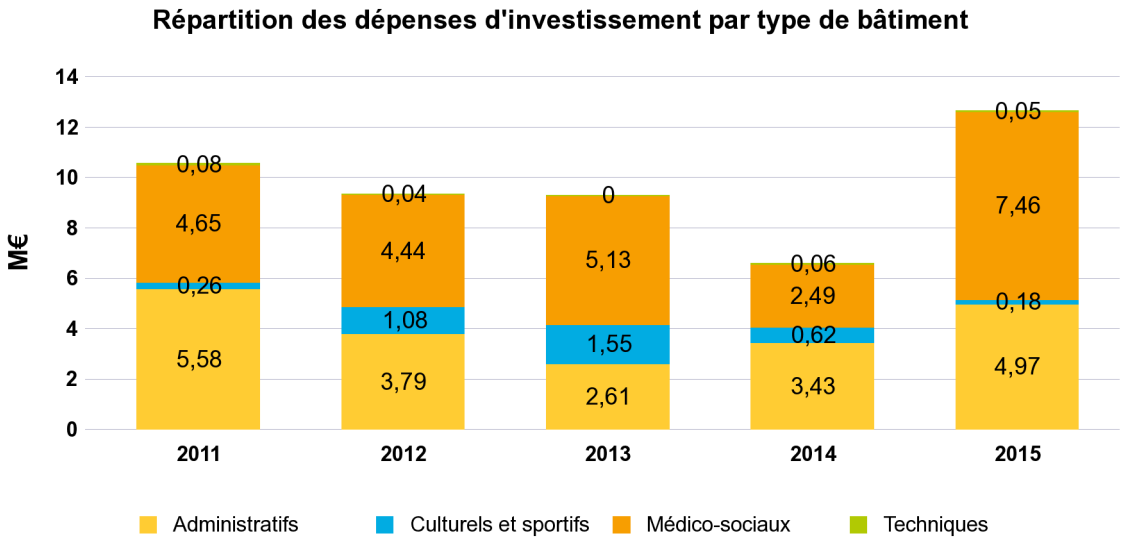

Actions — Entretien, maintenance du patrimoine bâti et Fluides

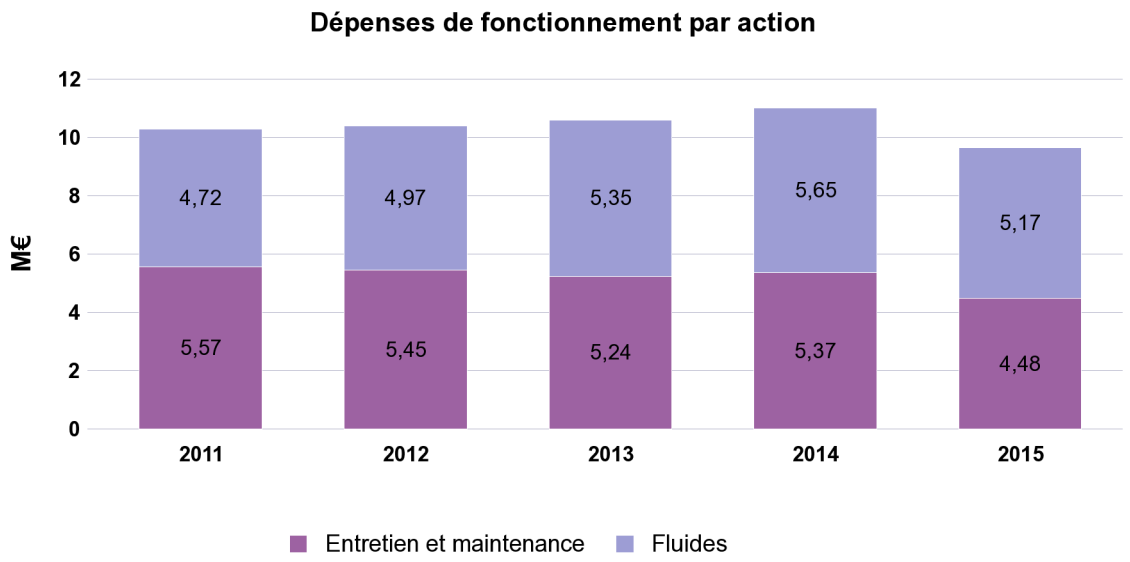

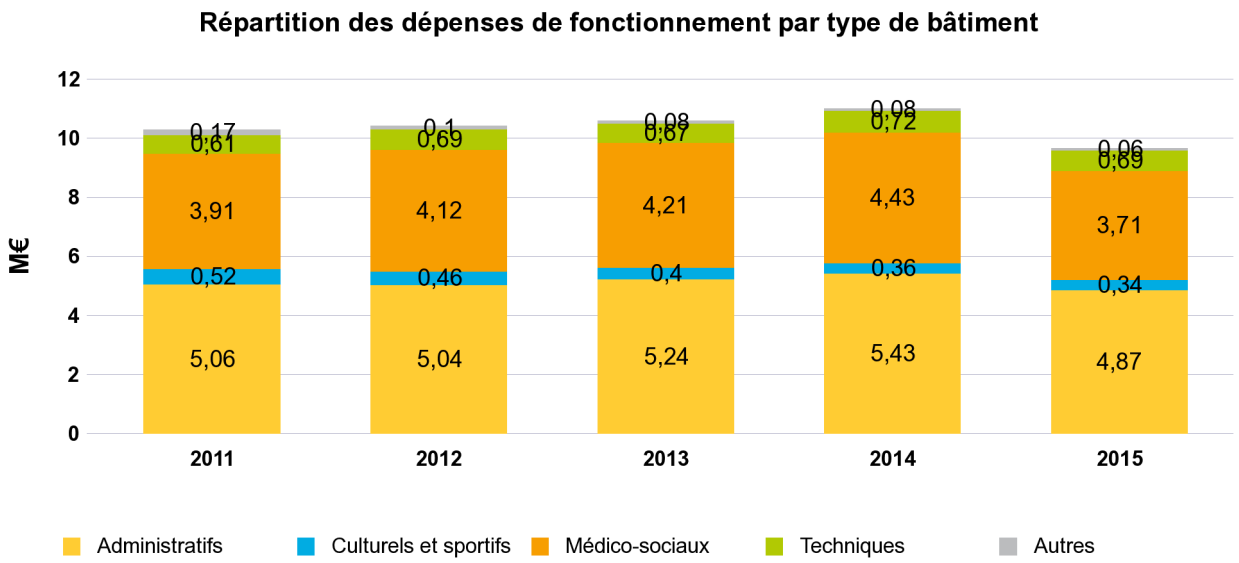

PROGRAMME	Logistique
Ce programme relève de la Mission ***Supports internes.***	Ce programme comporte cinq actions : - Logistique liée aux locaux, - Logistique liée aux postes de travail, - Qualité de service, - Véhicules et déplacements, - Courrier, affranchissement et autres.

Objectifs du programme

La politique départementale en matière de logistique a pour objectif de mettre à disposition les prestations logistiques et les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, de sensibiliser les directions à la nécessité de maîtriser leurs consommations et d'intégrer à la fonction d'achat des critères de développement durable.

Les objectifs du programme se déclinent notamment à travers :
- la formalisation des engagements de service sur les différentes prestations de la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL),
- la poursuite de l'optimisation des ressources mises à disposition des agents du Département,
- le renouvellement des marchés en intégrant les préconisations de la politique d'achat,
- le développement de l'offre de l'outil PILOT en y intégrant de nouvelles prestations de la DBL,
- le développement d'un centre de contact dédié à la réponse téléphonique sur les prestations sociales,
- la poursuite du verdissement et de la rationalisation du parc automobile,
- la mutualisation des garages départementaux,
- l'optimisation de la politique de stationnement dans les bâtiments des sites centraux,
- la réalisation d'une partie de l'inventaire mobilier du Département,
- le renforcement de la gestion des déchets produits par la collectivité.

Le programme logistique inclut l'action Courrier et affranchissement mise en œuvre par le Secrétariat général, dont l'objectif est l'organisation de l'arrivée et du départ de l'ensemble du courrier de la collectivité. Le projet de dématérialisation du courrier via ICourrier s'est poursuivi en 2015.

Mise en œuvre des priorités

Les prestations de **logistique liées aux locaux** portent sur l'accueil des usagers, la sécurité des biens et des personnes, la propreté des locaux, la question des déchets, la coordination des déménagements et l'organisation de manifestations, de fêtes et de cérémonies.

Concernant **l'accueil des usagers**, 225 021 personnes ont été accueillies dans les sites centraux en 2015, contre 220 449 en 2014. La fréquentation la plus importante reste celle de l'immeuble Satie (MDPH) avec 81 374 personnes accueillies en 2015. Un accueil a été mis en place, depuis décembre 2015, à l'Hôtel du département, suite à la mise en place de mesures de sécurisation de l'accès au bâtiment.

En matière d'accueil téléphonique, un des projets majeurs est le développement du centre de contact. Ce dernier a été créé en mars 2014 et est dédié à une réponse de premier niveau. Il prend en charge les appels concernant le forfait Améthyste et couvre une partie des appels concernant l'APA. Depuis le 19 octobre 2015, le centre de contact centralise l'ensemble des appels à destination de la MDPH. Le nombre d'appels traités est passé d'environ 3 000 appels par mois de janvier à octobre 2015 à une moyenne de 37 000 appels mensuels sur les trois derniers mois de l'année. Par ailleurs, le travail sur la mise à jour de l'annuaire, mené en commun avec la DBL, la DSI et le PPRS, s'est poursuivi en 2015.

Concernant la **sécurité des biens et des personnes**, un plan d'actions visant à réduire les coûts des activités récurrentes de surveillance et de gardiennage des sites centraux a été élaboré en 2015 et sera déployé au premier semestre 2016. Par ailleurs, la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement pour les véhicules personnels des agents dans les sites centraux a été finalisée en 2015. Enfin, les guides incendies des bâtiments départementaux ont été mis à jour.

En matière d'**hygiène et de propreté des locaux**, les contrôles ont été renforcés depuis août 2015. Ainsi l'objectif d'un contrôle annuel par site a été atteint, et celui d'un contrôle tous les 4 mois de l'ensemble des crèches a été atteint à 82 %. Le coût moyen d'entretien au mètre carré par site a augmenté en 2015 du fait des dépenses liées aux déménagements, à l'entretien simultané de plusieurs sites (bâtiment E3, bâtiment Gallieni, bâtiment Eiffel, bâtiments G, H et C de la Cité administrative n°2) ainsi que des remises en état de propreté des sites dans le cadre de fins de bail.

Concernant le **recyclage et la valorisation des déchets,** un impact positif de la mutualisation des imprimantes sur la production et la collecte de déchets a été constaté avec 341 Kg de cartouches d'encre collectées en 2015 contre 1 tonne en 2014. Enfin, la quantité d'encombrants et les flux de transfert d'archives ont fortement augmenté en 2015 suite aux déménagements de plusieurs directions.

En matière de **coordination des déménagements**, l'année 2015 a été marquée par les déménagements vers l'immeuble Européen 3 dit « Papillon ». Pour cette opération, 5 160 m^3 de mobilier et matériel ainsi que 4 807 mètres linéaires d'archives et rayonnages ont été déplacés... Les opérations de déménagements et de transferts à l'immeuble Picasso, réalisées en 2015, ont concerné 400 postes de travail. Le secteur Transfert et Petites Manutentions s'est assuré que l'interruption de service pour chaque poste de travail n'excède pas une journée. En définitive, 11 603 m^3 de mobiliers et de matériels ont été déménagés en 2015

Concernant les opérations dites « de **petite manutention** », 617 interventions ont été réalisées par l'équipe interne, soit 1 534 m^3 déménagés (contre 562 interventions et 1 210 m3 déménagés en 2014). Les délais de prise en compte d'une demande de manutention interne ont été réduits passant de 5 jours ouvrés en 2014 à 3 jours ouvrés en 2015.

En matière de **coordination logistique des manifestations, des fêtes et des cérémonies,** la réduction des dépenses a été poursuivie tout en conservant des prestations de qualité et le renforcement de l'accompagnement des directions dans l'analyse des besoins. Les réalisations du secteur logistique événementielle ont notamment porté, en 2015, sur l'organisation du Forum des métiers et du stand du Département au Bourget dans le cadre de la COP 21, de la Fête de l'Aïd en collaboration avec les services de la Préfecture, la DNPB et l'organisateur de l'événement, de la Fête de l'humanité, et des Jeux des collèges.

Concernant le **patrimoine mobilier,** 29 machines de buanderie ont été remplacées dans les crèches en 2015, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité. Le parc de machines de buanderie a été rajeuni depuis 3 ans. 93 % des matériels ont moins de 10 ans. Par ailleurs, 18 gros équipements professionnels ont été remplacés dans les cuisines des restaurants des sites centraux. Le remplacement des équipements professionnels a permis de limiter les opérations de maintenance curative à hauteur de 38 % des opérations réalisées en 2015 et ainsi de réduire les dépenses de fonctionnement liées au patrimoine mobilier.

L'année 2015 a été marquée par la finalisation de l'aménagement de l'immeuble Papillon (environ 400 schémas d'implantation ont été réalisés), l'équipement en rayonnage spécifique des magasins des Archives départementales (suite au désamiantage des locaux), l'installation de rayonnages d'archivage dans les bâtiments Papillon, E2, Diderot, Verdi et au bâtiment K, l'aménagement de la Régie et des Equipes mobiles d'intervention rapide (EMIR) au Bâtiment G et H de la cité 2.

Enfin, l'accent a été mis sur les accueils des immeubles avec l'installation de banques d'accueil dans les immeubles Verdi, à l'Hôtel du département et au Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD) de Montreuil.

Les prestations de **logistique liée aux postes de travail** concernent la reprographie, l'impression et la distribution de documents d'une part et la mise à disposition de produits manufacturés d'autre part.

En matière de **reprographie**, la dématérialisation des documents, la meilleure maîtrise du logiciel PILOT et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'impression ont contribué à diminuer la consommation de papier en 2015. Le nombre d'impressions a considérablement diminué. A l'inverse, le nombre de demandes de travaux internalisés a augmenté, les directions maitrisant d'avantage l'outil PRISMA et faisant appel d'avantage à l'expertise de l'atelier pour des travaux nécessitant des finitions soignées.

Concernant la **fourniture de produits manufacturés**, et dans le cadre du déménagement à l'immeuble Papillon, de nouveaux lieux de stockage ont été mis en place en 2015.

Concernant les prestations liées aux **véhicules et déplacements**, la mise en place de la nouvelle gestion des véhicules basée sur la mutualisation des véhicules en pools par site a été finalisée en 2015. La rationalisation du parc a permis une baisse du nombre de véhicules et une baisse de la consommation de carburant. Par ailleurs, le verdissement de flotte automobile s'est traduit par une augmentation du nombre de véhicules électriques, qui représentaient, fin 2015, 13 % du parc automobile départemental.

Les prestations liées à la **qualité de service aux agents** recouvrent les dotations en vêture et en équipements de protection individuelle (EPI), la restauration des agents ainsi que les déplacements et transports avec chauffeur.

Concernant les **dotations vestimentaires et les équipements de protection individuelle** (EPI), 331 agents ont été dotés en vêture et en EPI, et 1 836 agents ont reçus des bons d'achat vestimentaires

En matière de **restauration,** un contrôle quotidien des restaurants Picasso et Colombe a été effectué au cours de l'année 2015. Des commissions des menus mensuelles se sont tenues avec le prestataire. Les tarifs de restauration ont été mis à jour comme chaque année en fonction de la réglementation en vigueur. L'achat de denrées alimentaires sur le local a été renforcé.

Le passage en paiement direct a été introduit au restaurant de l'immeuble Européen 2 en août 2015. Il est prévu d'appliquer ce dispositif aux restaurants de Colombe et de Picasso en 2016, dans le cadre du nouveau marché.

Concernant les **déplacements et transports avec chauffeur**, 1 003 courses ont été réalisées en régie, en 2015, et 27 déplacements ont été assurés par le prestataire dans le cadre du marché de location d'autocars avec chauffeur. Le taux de réponse aux demandes réalisées en régie était de 95 % en 2015. Les courses non-anticipées, impliquant la réactivité du secteur, ont représenté 60 % des demandes en 2015. Les personnes transportées ont été globalement satisfaites des prestations offertes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Logistique liée aux locaux	Dépenses	8,661	8,825	7,459	8,064	8,375
	Recettes	0,102	0,090	0,110	-	0,077
Logistique liée aux postes de travail	Dépenses	1,332	1,350	1,166	1,144	0,903
Qualité de service	Dépenses	3,818	4,058	3,688	3,597	3,450
	Recettes	0,858	0,736	0,668	0,630	0,522
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,092	1,099	1,001	1,072	1,091
	Recettes	-	0,041	0,033	-	0,037
Courrier, affranchissement et autres	Dépenses	2,017	1,776	1,513	1,229	1,016
	Recettes	-	-	0,011	-	-
Total Programme « Logistique »	**Dépenses**	**16,920**	**17,108**	**14,828**	**15,107**	**14,835**
	Recettes	**0,961**	**0,867**	**0,822**	**0,630**	**0,636**

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,586	0,529	0,408	0,407	0,788
Logistique liée aux postes de travail	Dépenses	0,132	0,048	0,232	0,000	0,022
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,041	0,738	0,752	0,692	0,698
Total Programme « Logistique »	**Dépenses**	**0,759**	**1,316**	**1,392**	**1,099**	**1,508**

PROGRAMME	Logistique
Mise en œuvre : Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) et Bureau du courrier (Direction générale)	*La politique départementale en matière de logistique et de moyens a pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs intrenes (certification ISO 9001) et de renforcer l'éco-responsabilité (certification ISO 14001).*

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement	
2011 :	98,1 %
2012 :	98,4 %
2013 :	91,3 %
2014 :	94,0 %
2015 :	99,0 %

Taux de réalisation des dépenses d'investissement	
2011 :	105,6%
2012 :	92,0%
2013 :	100,9%
2014 :	97,2%
2015 :	121,7%

Dépenses de fonctionnement

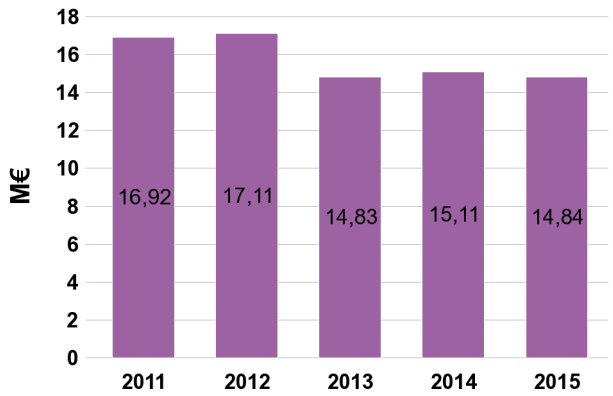

Dépenses d'investissement

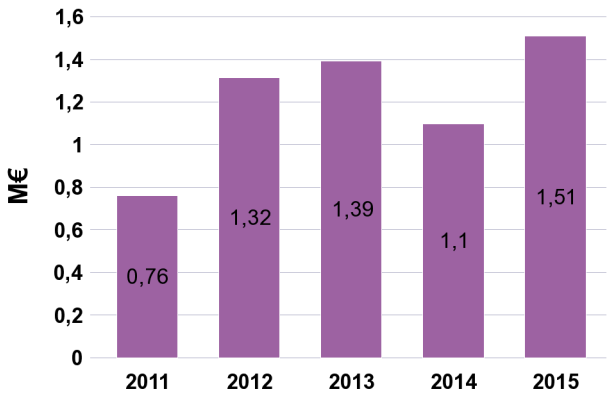

Dépenses de fonctionnement par action

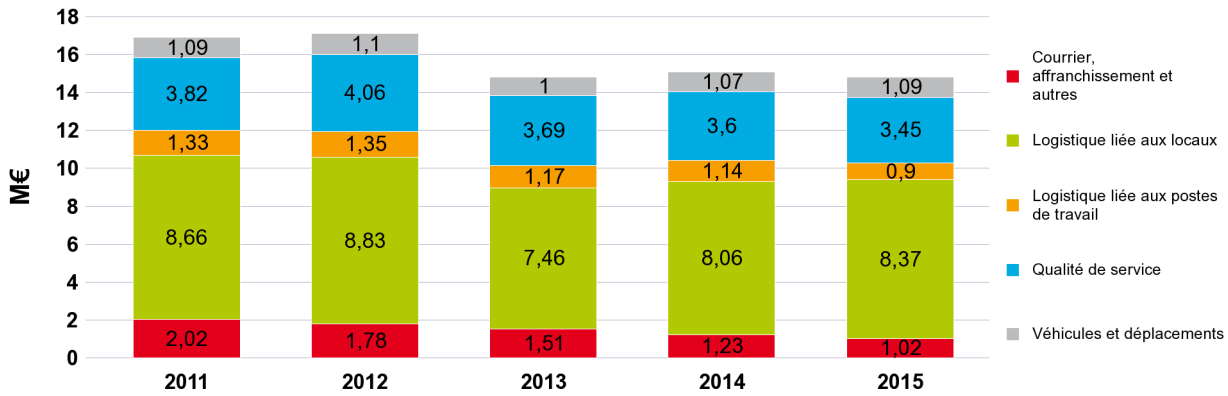

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	41
catégorie B :	73
catégorie C :	144
Nombre total de postes :	**258**

Coordination et logistique évènementielle

Il s'agit de mettre à disposition une prestation de qualité de fêtes et cérémonies et d'assurer les réceptions organisées par le Département.

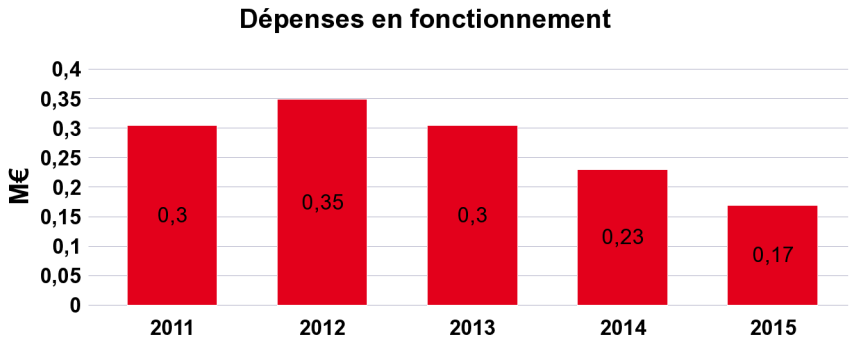

La réduction des dépenses de coordination et de logistique évènementielle s'est poursuivie en 2015.

Sécurité et sureté des biens et des personnes

Il s'agit d'organiser le gardiennage et la télésurveillance, la mise en place des moyens de lutte contre l'incendie, la gestion des accès et des parkings ainsi que la signalétique des bâtiments.

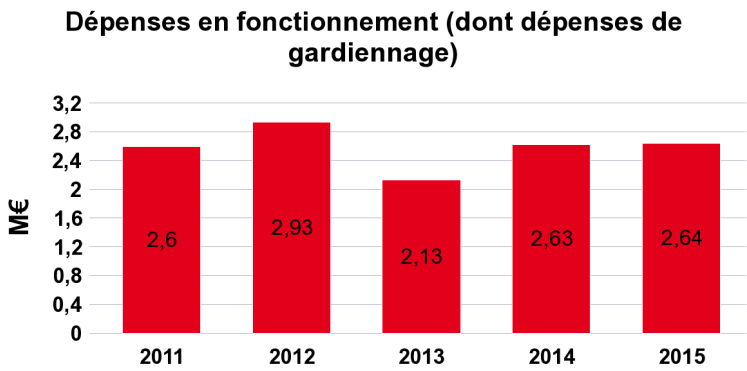

Entretien des locaux et gestion des déchets

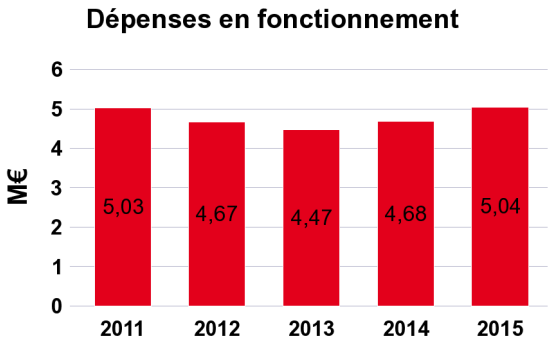

La hausse des dépenses d'entretien des locaux et de gestion des déchets (+ 7,7 %) en 2015 est consécutive à l'emmenagement des directions à l'immeuble E3 et au nettoyage des locaux devenus vacants, ainsi qu'aux transferts et d'emmenagements réalisés à l'immeuble Picasso.

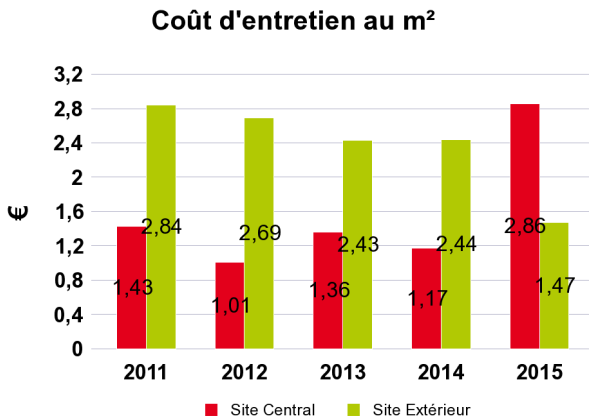

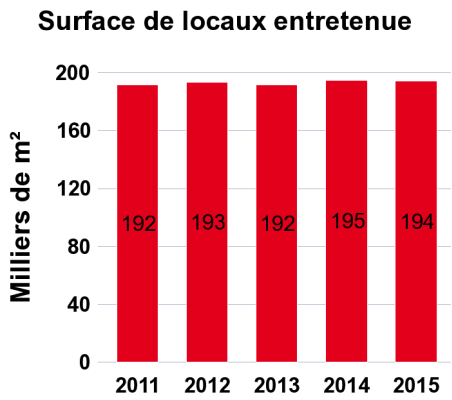

Déménagements et manutentions de postes de travail

Il s'agit d'assurer les déménagements de postes de travail en limitant à 24 h la suspension des activités. Les interventions sont réalisées en coordination avec la DBL et la DSI.

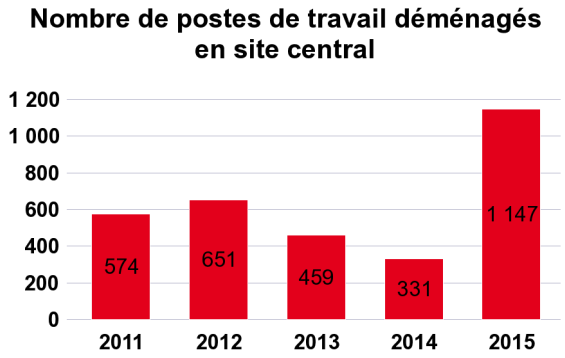

La forte augmentation du nombre de postes déménagés est consécutive à l'emmenagement, en 2015, de plusieurs directions à l'immeuble Européen 3 ainsi qu'aux transferts et emmenagements de postes réalisés à l'immeuble Picasso.

Accueil téléphonique : le standard

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'appels reçus par le standard	175 103	200 305	161 909	129 458	153 777
Nombre d'appels aboutis	165 138	186 112	144 088	97 832	110 502
Taux d'appel aboutis (en %)	94,31	92,91	88,99	75,57	71,86

Accueil téléphonique : le centre de contacts

	2015
Nombre d'appels reçus par le standard	138 727
Nombre d'appels aboutis	33 319
Taux d'appel aboutis (en %)	24,02

Depuis octobre 2015, le centre de contacts prend en charge les appels de la MDPH. Face au volume très important des appels, l'équipe a été renforcée fin 2015.

Accueil physique

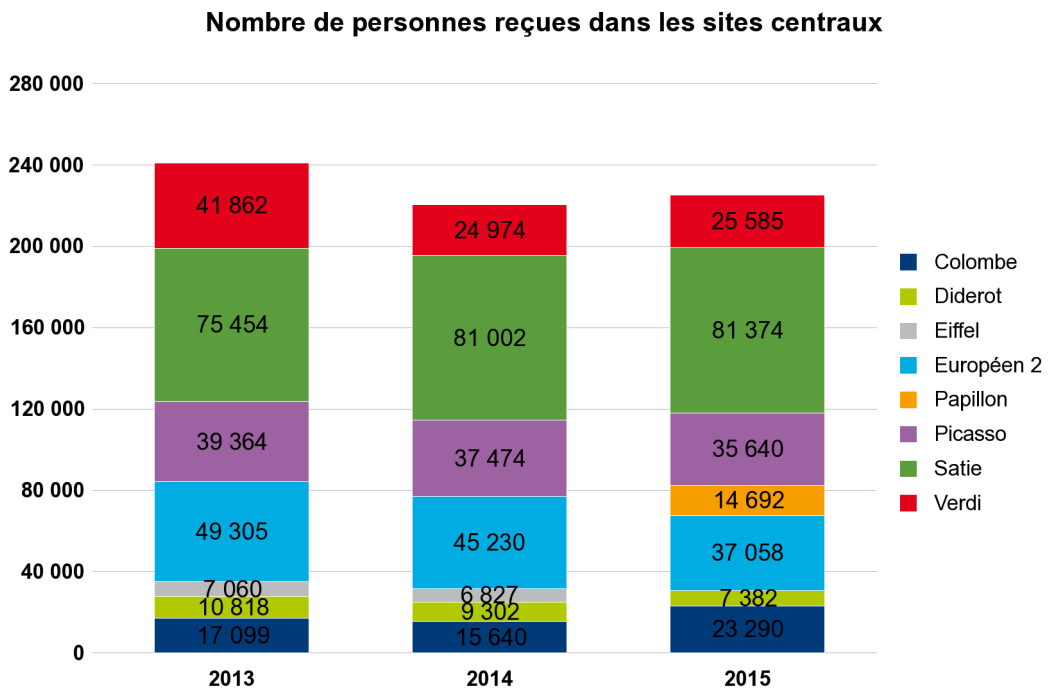

Action — Véhicules et déplacements

La rationnalisation du parc automobile se poursuit avec une baisse de 39 véhicules. Dans le même temps, le verdissement de la flotte automobile progresse, avec l'acquisition de 40 véhicules électriques en 2015.

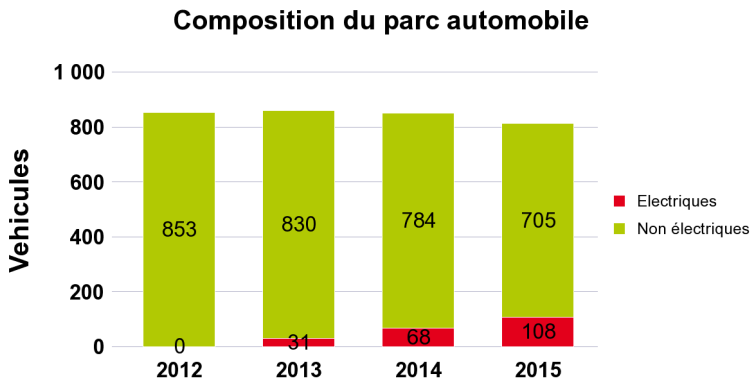

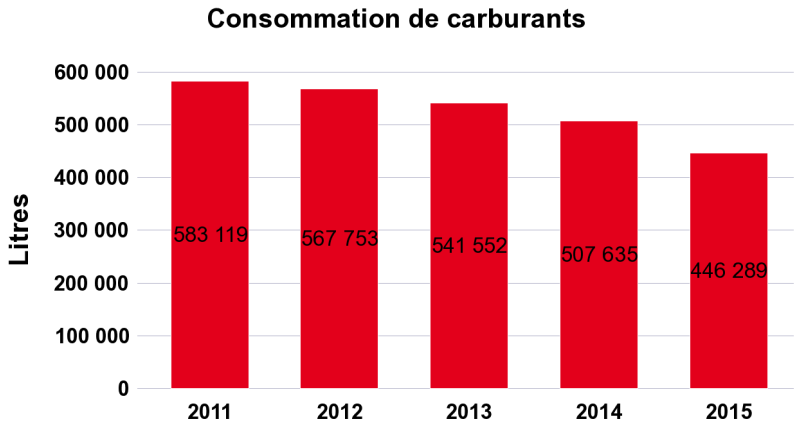

La consommation de carburant (tout type de carburant) a diminué de 12 % par rapport à 2014. Le verdissement du parc, la baisse du nombre de véhicules, et la centralisation de la gestion de la flotte à la DBL ont eu une incidence directe sur la baisse de la consommation de carburant.

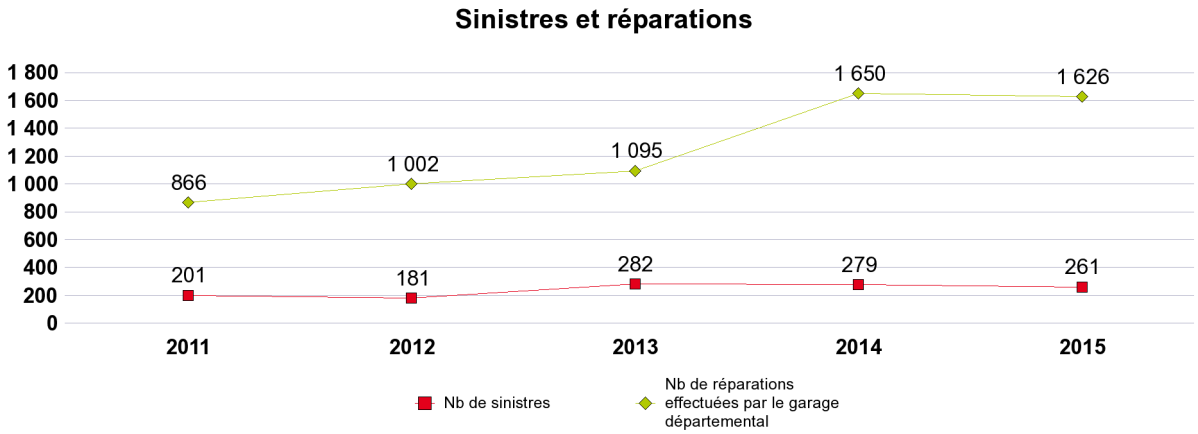

Action — Logistique liée aux postes de travail

Mise à disposition de papier

Il s'agit de fournir les services départementaux en papier. Le marché de fourniture de papier fixe des conditions d'éco-responsabilité. Le papier est fabriqué à partir de bois issus de forêts gérées durablement.

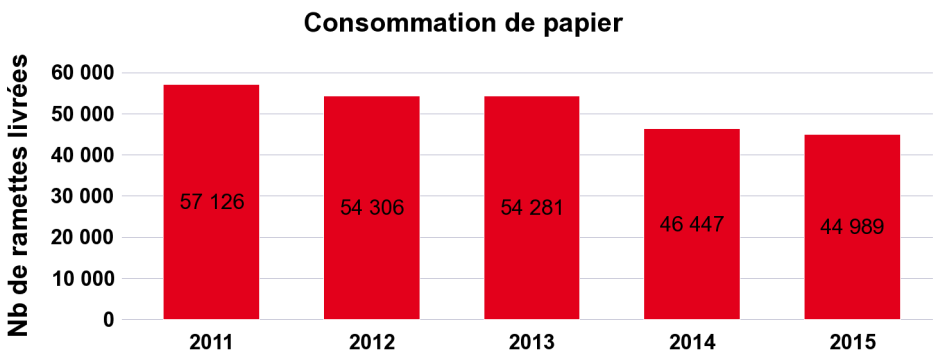

La continuité du plan de dématérialisation des documents, la meilleure maîtrise du logiciel PILOT et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'impression ont contribué à faire diminuer la consommation de papier.

Mise à disposition de repas

Il s'agit d'assurer la restauration des agents départementaux quel que soit leur lieu de travail. En site central, les agents ont accès aux restaurants administratifs ; en site de proximité, ils ont accès à des restaurants conventionnés ou, à défaut, à du portage de repas.

Budget de la restauration des agents

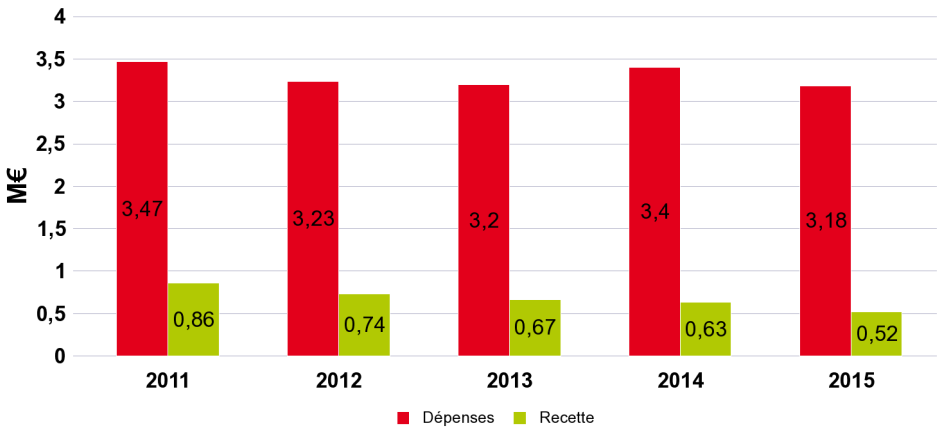

Nombre de repas servis dans les restaurants des sites centraux

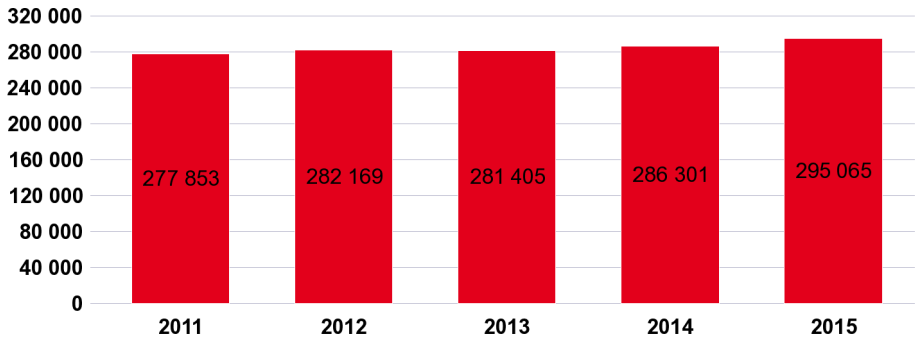

Nombre de repas consommés en 2015 par type de restauration

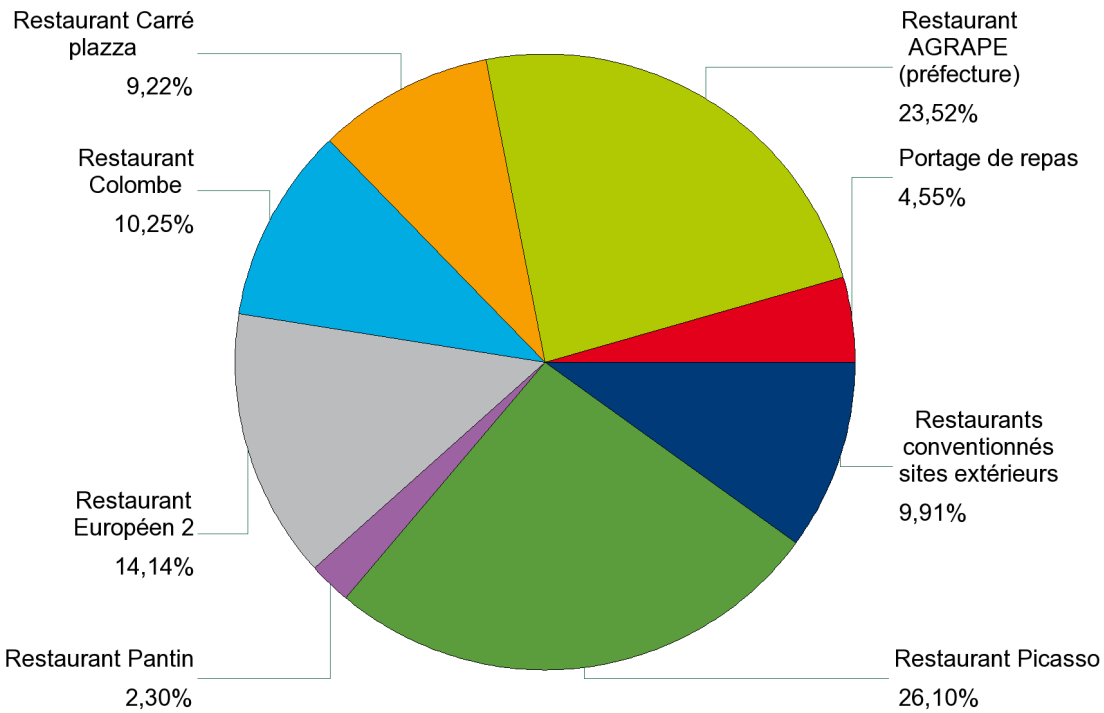

Action Courrier, affranchissement et autres

Cette action est mise en œuvre par le Bureau central du courrier du Secretariat général

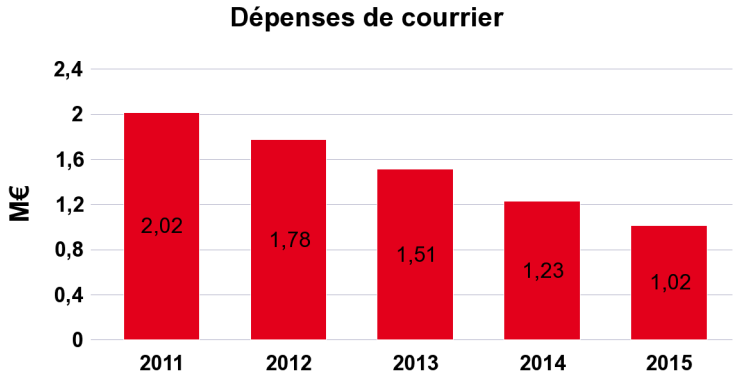

	2011	2012	2013	2014	2015
Courriers affranchis	1 062 279	1 023 778	1 036 202	940 427	824 701

PROGRAMME	Patrimoine immobilier et sécurisation juridique
Ce programme relève de la Mission ***Supports internes***	Ce programme comporte trois actions : - Gestion immobilière, - Assurances, - Conseils juridiques et contentieux.

Contexte

Les élections du Conseil départemental et du Conseil régional, ainsi que l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ont induit une activité de conseil juridique importante en 2015.

Concernant les projets d'aménagement et de transports sur le territoire, le Département est resté fortement mobilisé pour acquérir les biens nécessaires à la conduite des projets et pour contribuer aux projets portés par la Société du Grand Paris ou par la RATP, tout en défendant ses intérêts dans le cadre des procédures d'expropriation.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- poursuivre la rationalisation des implantations immobilières de services départementaux,
- mettre en œuvre une gestion dynamique du patrimoine immobilier conduisant à se défaire des propriétés inutiles aux besoins du Département et valorisables sur les plans financier et opérationnel,
- garantir l'adéquation de la couverture assurantielle aux besoins du Département,
- défendre les intérêts du Département, que ce soit auprès des établissements bancaires, de l'État ou dans le cadre des contentieux relatifs au Revenu de solidarité active (RSA).

La Direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ) participe activement à la Stratégie foncière et immobilière (SFI) du Département. Dans ce cadre, elle est particulièrement mobilisée pour mettre en œuvre le Plan exceptionnel de soutien aux projets de logements et d'équipements publics (dit « plan de cession » départemental).

Ce plan répond à plusieurs objectifs :

- mobiliser le foncier départemental au service de la réalisation de projets de logements et d'équipements publics sur le territoire du département,
- faciliter l'action des communes et intercommunalités dans l'aménagement de leur territoire,
- conduire à une gestion active et dynamique du patrimoine départemental,
- valoriser les propriétés départementales, dans un contexte budgétaire contraint, afin d'en tirer des recettes.

Mise en œuvre des priorités

En matière de **gestion immobilière locative**, l'année 2015 a été marquée par le regroupement et l'installation, dans l'immeuble Européen 3 de Bobigny, de plusieurs services jusqu'alors installés à Pantin, Saint-Denis et Bobigny. Les dates d'échéances des contrats commerciaux à résilier, le manque de souplesse de la réglementation des baux commerciaux et l'intransigeance des bailleurs, ont accru les impacts financiers pour le Département de ce regroupement. L'impact de cette opération en 2015 s'est élevé à environ 7,250 millions d'euros.

En dehors de l'immeuble Européen 3 à Bobigny (13 255 m²), les nouvelles implantations ont concerné en 2015, les locaux de l'immeuble Mermoz au Bourget (Maison des solidarités), le relogement d'une PMI et d'une circonscription ASE à Clichy-sous-Bois du fait des travaux de réalisation du T4, deux extensions de surfaces concernant la circonscription ASE de Sevran et la circonscription de Neuilly-sur-Marne, et deux logements de fonction.

Les fins d'occupation ont concerné, en 2015, la circonscription d'aide sociale à l'enfance du Blanc-Mesnil (dans les locaux du carré Plaza à Bobigny) ainsi que les circonscriptions de Service social de Gagny et Montreuil, le centre de dépistage et de prévention sanitaire de Noisy-le-Grand, ainsi que deux logements de fonction, et un site central (l'immeuble Gallieni à Bobigny).

Si on ne prend pas en compte les contrats de location de parking, le portefeuille de baux gérés par le Département est resté stable en 2015.

Les charges de copropriété ont augmenté, en 2015, de 2,85 % par rapport à 2014. Cependant, leur montant reste proche de la

moyenne constatée au cours des trois dernières années. Ces dépenses sont par nature délicates à prévoir au budget et sont, pour une grande part, dépendantes des votes des assemblées générales et des travaux à réaliser.
Avec la politique volontariste de cession des biens devenus inutiles aux besoins de la collectivité, la réduction de l'assiette imposable, c'est-à-dire les biens hors exonération, s'est poursuivie en 2015. Ainsi, malgré l'augmentation des bases fiscales, les dépenses liées aux impôts sont restées stables.

Depuis la prise d'effet du contrat de mise en location des locaux de l'immeuble Erik Satie à la MDPH, le 14 mai 2012, le nombre de contrats de location payants conclus par le Département en qualité de bailleur, n'a cessé de diminuer, notamment en raison des cessions opérées, entraînant par une baisse mécanique des recettes perçues.

Participent également de la politique de gestion du patrimoine départemental les procédures qui ont pour objet d'expulser les occupants sans titres des propriétés départementales. En 2015, le Département a encore été fortement mobilisé par les nombreuses installations illicites sur des biens de la collectivité. En parallèle, le Département a cherché, chaque fois que possible, à assurer l'occupation des terrains susceptibles d'être occupés par les entreprises ou autres occupants légitimes.

L'ouverture à la rentrée scolaire 2015 de 12 nouveaux collèges a fait passer le nombre de logements de fonction dont le Département dispose de 627 à 667. En plus des logements de fonction au sein des collèges départementaux, le parc est constitué de 30 logements de fonction rattachés aux crèches départementales (hors logements vacants) et de 14 logements dédiés à des agents départementaux n'exerçant pas dans des crèches départementales. Dans le cadre de cette gestion, un état des lieux est réalisé au minimum tous les 5 ans. En 2015, ont été réalisés 201 états des lieux contradictoires dans les logements de fonction des collèges et 7 dans des logements de fonction hors collèges.

Concernant les **acquisitions immobilières**, 9 acquisitions de biens bâtis ont été réalisées, en 2015, dans le cadre du prolongement du T1 vers Val de Fontenay. Les dépenses affectées à cette opération de transport, au titre de 2015, ont baissé par rapport à 2014, avec un niveau de dépenses très inférieur à celui prévu initialement (2,140 millions d'euros au lieu de 4 millions d'euros). La moindre consommation des crédits prévus s'explique par les aléas qui ont affecté le déroulement des procédures d'acquisition et par les interrogations concernant le financement de l'opération par la Région suite au changement d'Exécutif du Conseil régional. Les autres dépenses, soit 866 000 euros, ont concerné des régularisations relatives à l'achèvement de l'opération T8. Enfin, quatre opérations initialement prévues pour être réalisées en 2015 concernant l'extension du parc départemental de L'Ile-Saint-Denis, la reconstruction du garage départemental de Rosny-sous-Bois, le relogement d'une PMI à Villetaneuse, la crèche la Régale à Bondy, n'ont pu être réalisées compte tenu des arbitrages au moment du vote du BP 2015.

Concernant les **cessions immobilières**, 7 cessions ont été réalisées en 2015 pour un montant de 1,756 million d'euros. Sur les 9 cessions prévues initialement, seules deux cessions ont été effectivement réalisées. Cinq cessions non prévues initialement ont par ailleurs été conclues en 2015.

Concernant les **assurances**, l'année 2015 a été marquée la mise en place d'un contrat d'assurance dommages ouvrages pour répondre aux besoins des directions départementales maîtres d'ouvrage de grands projets. 581 nouveaux dossiers sinistres ont été ouverts en 2015 toutes polices d'assurance confondues. Concernant l'activité contentieuse, 26 contentieux en responsabilités ont été suivis en 2015. 7 contentieux ont été terminés en 2015. Ils ont tous donné lieu à des décisions favorables. 109 référés préventifs ont été traités, dont 4 en action et 105 en défense. Enfin, 11 rapports d'expertise judiciaires ont été rendus.

Des réunions d'information et de sensibilisation sont prévues au fur et à mesure de la souscription de nouveaux contrats ou lors de l'apparition de problèmes liés à la gestion des sinistres ou encore lors de l'émergence de nouveaux risques. Plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées en 2015 : avec les services gestionnaires du parc automobile (DBL) pour présenter le nouveau marché d'assurance qui a pris effet au 1er janvier 2015, et avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse, sur les procédures de déclaration des risques et des sinistres en assurances Dommages aux biens et Tous risques informatiques et sur l'assurance des collèges construits en contrat de partenariat public-privé.

Une réflexion a été menée en 2015, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information (DSI), concernant la mise en place d'un outil informatique de déclaration des sinistres.

En matière de **conseil juridique**, 218 activités de conseils ont été menées en 2015. Le Pôle personnel et relations sociales reste le plus demandeur de conseils juridiques parmi l'ensemble des directions (11 % de conseils réalisés en 2015). Sur les 218 conseils réalisés en 2015, 3 demandes ont été confiées à un avocat, les 215 autres demandes ayant été traitées en interne.

En matière de **contentieux**, 64 actions ont été engagées à l'initiative du Département en 2015. 233 dossiers de contentieux ont été ouverts en 2015. Comme les années précédentes, la hausse du nombre dossiers ouverts au cours de l'année 2015 concerne majoritairement les contentieux de RSA. 39 dossiers ont concerné, en 2015, des poursuites consécutives à des fraudes de revenu de solidarité active et 64 dossiers, des indus de RSA ou des contestations de droits (+ 62,5 % par rapport à 2014). 190 dossiers de contentieux ont trouvé un aboutissement en 2015, y compris les désistements et décisions de classement (144 dossiers en 2014).

Ces résultats ne recouvrent qu'une partie des dossiers ayant abouti devant les juridictions. En effet, la collectivité est également

représentée devant les juridictions tant dans le cadre des référés préventifs avant travaux que pour défendre les intérêts, au civil comme au pénal, des mineurs confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (contentieux gérés directement par la Direction de l'enfance et de la famille).

Plus de 80 % des dossiers contentieux clôturés en 2015 ont été traités en interne (sans assistance d'un avocat), contre 76 % en 2014 et 66 % en 2013.

Deux recours indemnitaires contre l'État subsistent fin 2015 :

- le recours contre la décision de l'État du 9 décembre 2010 allouant au Département la somme de 25 160 578 euros au titre du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) : un arrêt de la Cour administrative d'appel (CAA) de Versailles du 19 mars 2015 a rejeté les conclusions du Département tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2010. Le Département a décidé de se pourvoir en cassation mais le Conseil d'Etat n'a finalement pas admis ce pourvoi le 9 mars 2016 ;

- le recours contre l'arrêté du 21 octobre 2014 par lequel le Préfet de la Seine-Saint-Denis a mandaté d'office la somme 1 093 413 euros au titre de sa participation au budget 2012/2013 des services communs de la préfecture de police de Paris : suite à un jugement du Tribunal administratif de Montreuil du 17 novembre 2015 défavorable au Département, ce dernier a décidé de faire appel. Le dossier est en cours d'instruction devant la Cour administrative d'appel de Versailles. Parallèlement à cet appel, une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a été déposée mais rejetée par la CAA qui a estimé ne pas avoir à la transmettre au Conseil d'Etat.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Gestion immobilière	Dépenses	18,456	17,313	17,788	17,991	25,252
	Recettes	1,095	2,080	1,420	1,357	1 ,212
Assurances	Dépenses	1,051	1,133	1,095	1,039	1,095
	Recettes	0,060	0,081	0,239	0,079	0,208
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,356	0,284	0,252	0,235	0,337
	Recettes	0,001	0,030	0,002	0,001	0,001
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	**Dépenses**	**19,863**	**18,732**	**19,135**	**19,266**	**26,685**
	Recettes	**1,156**	**2,192**	**1 661**	**1,438**	**1,421**

Investissement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Gestion immobilière (cessions)	Dépenses	3,900	0,010	0,112	0,000	0,005
	Recettes	18,770	6,069	5,330	4,379	2,178
Total Programme « Patrimoine et sécurisation juridique »	**Dépenses**	**3,900**	**0,010**	**0,112**	**0,000**	**0,005**
	Recettes	**18,770**	**6,069**	**5,330**	**4,378**	**2,178**

Contrairement à la présentation ci-dessus et conformément à la nomenclature M52, les recettes d'investissement liées aux cessions immobilières, sont inscrites au compte administratif en recettes de fonctionnement.

PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Mise en œuvre : Direction des Affaires Domaniales et Juridiques

Les objectifs de cette politique départementale sont de défendre les intérêts et l'autonomie juridique du Département et d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilierainsi que sa politique assurantielle.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	96,40%
2012 :	96,90%
2013 :	99,61%
2014 :	100,00%
2015 :	101,02%

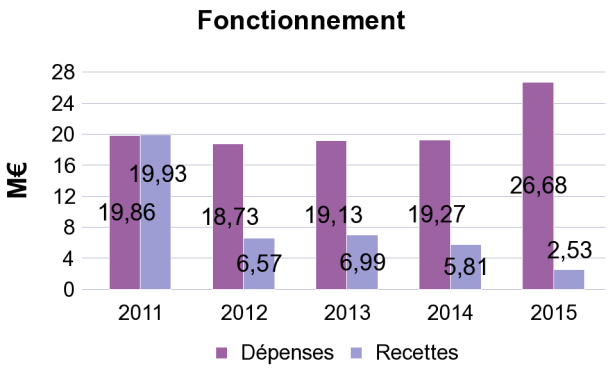

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 35,5 % en 2015 suite à l'emmenagement de plusieurs directions dans le nouvel immeuble Européen 3. L'impact financier en 2015 de cet emmenagement est estimé à 7,250 M€ (cf. graphique sur les dépenses de loyers et charges).

Dans le cadre de la nomenclature M52, les recettes de cessions sont inscrites en investissement au BP et réalisées en fonctionnement.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	27
catégorie B :	12
catégorie C :	7
Nombre total de postes :	**46**

Action Gestion immobilière

Principales acquisitions en 2015 et montant en M€	
Acquisitions au titre des projets de transports (T1, T8)	3,006

Principales cessions en 2015 et montant en M€	
Parcelle du 2 rue Lakanal (ancienne Gendarmerie) à Pantin	0,750
Parcelle rue Védrines / rue Guynemer à Saint-Denis	0,328
Pavillon du 9 rue Pierre Curie à Rosny-sous-bois	0,320
Total	**2,178**

En 2015, les dépenses liées aux acquistions foncières ont concerné une nouvelle fois exclusivement les projets de transports en commun portés par la DVD. Par ailleurs, une acquisition à l'euro symbolique, sur la commune de Villepinte, auprès de Vinci Immobilier, pour la RD 15, a été comptabilisée bien qu'elle ait été réalisée en 2013. Enfin, quatre opérations initialement prévues pour un montant de 2,536 M€ ont été reportées.
7 cessions ont été réalisées en 2015 dont deux étaient prévues initialement.

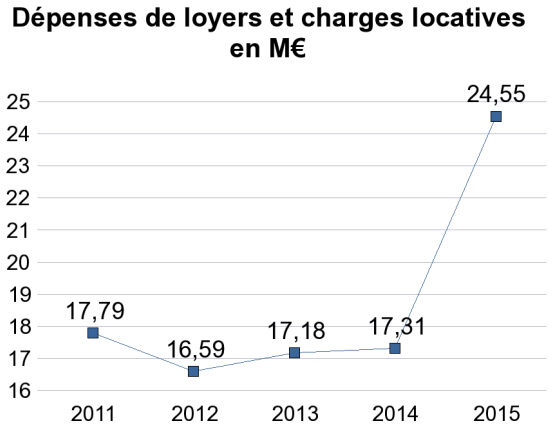

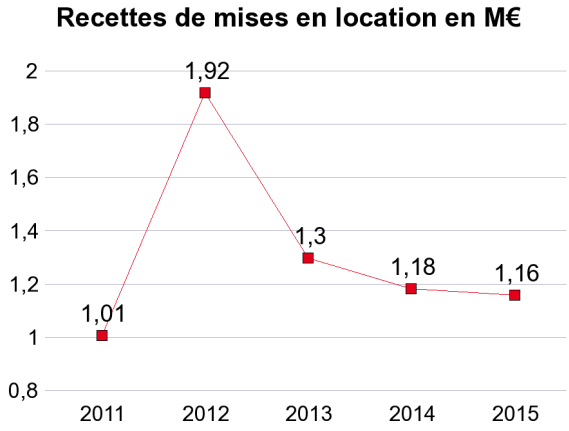

Action Assurances

La prestation d'assurance vise à prévenir le Département contre tous les types de risques et à assurer la meilleure couverture des risques.

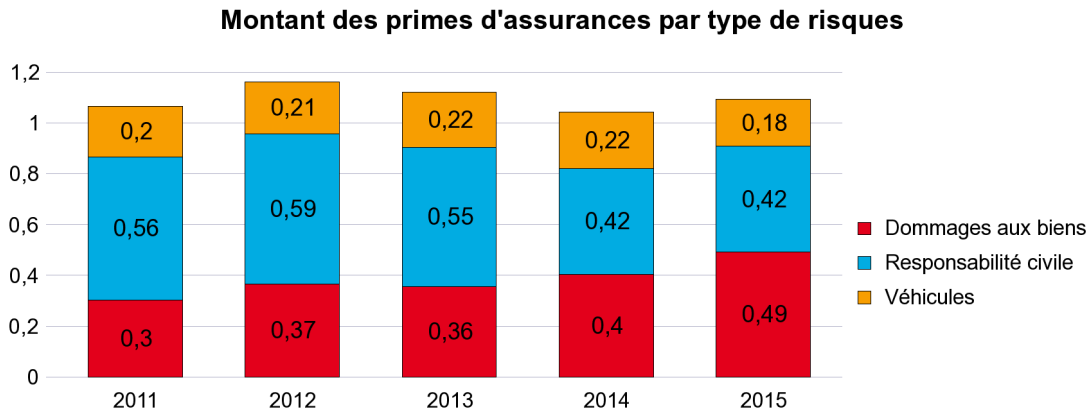

Action Conseils juridiques et contentieux

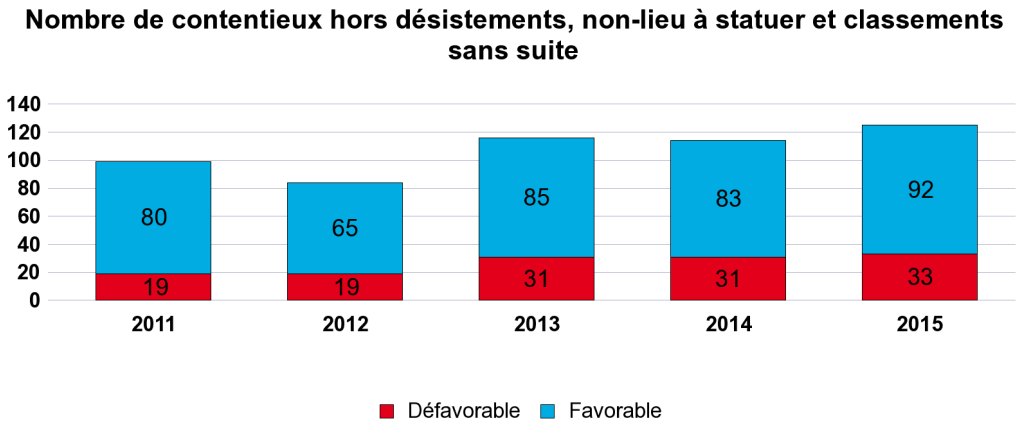

Parmi les 190 dossiers clôturés en 2015, 92 ont été clôturés en faveur du Département, 13 ont donné lieu à un désistement, 12 à un non-lieu à statuer, 12 à une issue neutre (décisions sans incidence pour le Département) et 28 ont été classés sans suite par le juge.

Mission

Finances

Programme

Stratégie budgétaire et financière

Programme

Gestion de la dette

Programme

Commande publique

PROGRAMME	Stratégie budgétaire et financière
Ce programme relève de la Mission ***Finances****.*	Ce programme comporte sept actions : - Analyse financière globale, - Recettes générales, - Expertise financière, - Gestion comptable du patrimoine, - Gestion mandatements et recettes, - BSPP et préfecture de police, - Finances assainissement.

Contexte

La situation financière du Département est demeurée tendue en 2015. Le Département est durablement confronté à un effet de ciseau dû à une augmentation des dépenses de fonctionnement, liée aux dépenses sociales, supérieure à celle des recettes de fonctionnement. Le montant des dépenses et celui des recettes sont de plus en plus dépendants de la situation économique. La mobilisation des ressources du Département en faveur des investissements d'avenir pour le territoire et la population ainsi que le niveau des dépenses sociales limitent les marges de manœuvre du Département.

Dans ce contexte, la stratégie budgétaire et financière du Département a consisté à rechercher de nouvelles recettes et à poursuivre les efforts de gestion.

L'année 2015 a été marquée par deux difficultés. Les dépenses d'allocations individuelles de solidarité (AIS) ont poursuivi leur augmentation. Ces dernières ont connu une forte hausse par rapport à 2014, passant de 571 millions d'euros en 2014 à 604 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 5,8 %.
En réponse à la mobilisation d'un certain nombre de Départements, au premier rang desquels la Seine-Saint-Denis, concernant la charge croissante des AIS et particulièrement celle du Revenu de solidarité active :
- une aide exceptionnelle pour les Départements les plus en difficulté (50 M€ au total dont 5,5 M€ pour la Seine-Saint-Denis) a été votée dans le cadre de la loi de finances rectificative 2015,
- le principe d'une prise en charge par l'Etat du financement du RSA a été acté par le premier ministre le 25 février 2016 ; il pourrait intervenir dès le 1er janvier 2017, à la condition que les Départements s'engagent à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires vers l'insertion et l'emploi.

La seconde difficulté a été l'augmentation des prélèvements avec la montée en puissance du programme de stabilité du gouvernement qui prévoit de rétablir l'équilibre structurel des finances publiques fin 2017. La contribution du Département s'est élevée à 22,2 millions d'euros en 2015 (contre 9,9 millions d'euros en 2014). Fin 2017, le prélèvement total effectué sur les recettes du Département devrait dépasser 80 millions d'euros. Par ailleurs, le Département est redevenu, en 2015, contributeur net au titre du Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Alors qu'il avait perçu un produit net de 3,4 millions d'euros au titre de ce fonds de péréquation en 2014, il y a contribué à hauteur de 10,6 millions d'euros en 2015, pour une recette de 5,8 millions d'euros (soit une charge nette de 4,8 millions d'euros). Compte tenu de la précarité d'une part importante de la population de la Seine-Saint-Denis et de l'ampleur de la demande sociale, cette situation est contraire à l'esprit même de la péréquation. Sur ce point, le Département a alerté le Gouvernement afin d'étudier les possibilités permettant à la Seine-Saint-Denis de redevenir bénéficiaire de ce fonds de péréquation dès 2016.

Malgré la forte augmentation des prélèvements, les recettes de fonctionnement du Département ont légèrement progressé en 2015 grâce à la pérennisation des recettes nouvelles obtenues dans le cadre du pacte de confiance entre le Gouvernement et les collectivités locales (78,8 millions d'euros de produit net contre 65,8 millions d'euros en 2014), et notamment à l'impact, en année pleine, du déplafonnement du taux des DMTO. La Seine-Saint-Denis a perçu en 2015 un produit net de 107,4 millions d'euros (contre 94,2 millions d'euros en 2014), répartis ainsi :
- 28,6 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des Départements d'Ile de France créé en 2014 ;
- 25,1 millions d'euros au titre du transfert aux Départements des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti ;
- 30,7 millions d'euros de produit net au titre du nouveau Fonds de péréquation des DMTO, également appelé Fonds de solidarité des Départements (40,1 millions d'euros de recettes contre 9,4 millions d'euros de prélèvement) ;
- 23 millions d'euros issus de la hausse du taux des DMTO de 3,8 à 4,5 % (estimation en année pleine).

Afin de dégager des marges de manœuvre pour le Département, la trajectoire de moindre progression de la dette s'est poursuivie en 2015 avec une réduction significative du recours à l'emprunt par rapport à l'année 2014. Ce dernier s'est élevé à 77 millions d'euros, contre 130 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont les suivants :
- proposer une stratégie financière pluriannuelle à travers une veille juridique active,
- apporter aux Elus une expertise financière, outil d'aide à la décision, dans la définition des priorités du Département,
- assurer le financement des actions du Département,
- accompagner les directions dans la préparation et le suivi de leur budget,

- favoriser la recherche active de nouvelles recettes en support des directions opérationnelles,
- garantir la lisibilité des fonds alloués par le Département à ses partenaires (subventions),
- accompagner les directions dans leurs relations avec leurs partenaires externes en leur apportant l'expertise financière nécessaire,
- poursuivre la dématérialisation de la chaîne comptable,
- améliorer la qualité de l'exécution comptable des dépenses et des recettes,
- fiabiliser les écritures comptables de fin d'exercice et avoir une vision exhaustive du patrimoine départemental.

Mise en œuvre des priorités

Le cadrage budgétaire 2015 a été défini sur la base d'une prospective en terme de recettes générales et s'est de nouveau appuyé sur la définition de plafonds, tant en fonctionnement (hors intérêts de la dette) qu'en investissement. Ces plafonds ont ensuite été ventilés par pôle, afin de préciser les repères de travail tout en garantissant une nécessaire fongibilité.

Le suivi financier infra-annuel sectoriel s'est poursuivi, à travers, notamment, un accompagnement des directions dans l'exécution des dépenses et des recettes sectorielles, un suivi renforcé des virements de crédits et une analyse des rattachements.

En matière d'expertise financière, 119 associations ayant bénéficié d'une subvention supérieure à 75 000 euros ou présentant des problématiques particulières ont fait l'objet d'une expertise. 40 notes d'analyse ont été réalisées par le bureau de l'expertise financière et 4 études ont été réalisées en externe par un cabinet d'audit. Sur les 44 missions d'expertise réalisées en 2015, 16 ont concerné la politique culturelle départementale, 11 la politique sportive et 11 la politique d'action sociale. Par ailleurs, une étude spécifique a été réalisée, par le cabinet d'audit, en 2015, sur les implications financières d'un rapprochement des sociétés d'économie mixte auxquelles participe le Département. Le marché passé auprès d'un cabinet d'audit est arrivé à terme à l'été 2015 et n'a pas été renouvelé afin d'internaliser la prestation.

En matière de gestion comptable du patrimoine, le travail de rapprochement entre l'inventaire physique et comptable et d'ajustement du compte de gestion avec l'état de l'actif s'est poursuivi. Par ailleurs, un travail de fiabilisation des procédures à l'attention des directions a été mené afin de s'assurer de la transmission des informations nécessaires aux écritures comptables obligatoires telle que la communication des données relatives aux sorties de biens.

Concernant la gestion des mandatements et des recettes, la dématérialisation des factures de commande publique est effective dans l'ensemble des directions depuis début octobre 2015. Elle garantie une traçabilité du traitement des factures et permet de réduire les délais de paiement des factures. Parallèlement, des contrôles internes comptables aléatoires sur certaines dépenses avant mandatement ont été mis en place. La mise en place de la dématérialisation des factures et les nouvelles missions de contrôle interne déployées par la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion ont mis en exergue des besoins de formation des comptables des Directions. Pour répondre à ces besoins, des outils tels que des guides et des fiches de procédures ont été mis à la disposition des comptables sur un site collaboratif (I-COMPTA), des ateliers de coaching ont été réalisés pour accompagner les directions au changement de pratiques professionnelles et des formations comptables seront mis en place à compter de 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en millions d'euros)		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Analyse financière globale	Dépenses	18,733	0,091	32,079	24,507	48,892
	Recettes	39,932	70,676	70,680	77,920	73,370
Recettes générales	Dépenses	5,858	14,352	2,412	13,798	20,035
	Recettes	1 570,779	1 541,557	1 586,541	1 675,050	1 700,664
Expertise financière	Dépenses	0,133	0,136	0,091	0,046	0,121
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	44,015	48,713	49,110	55,310	54,094
	Recettes	8,297	9,621	10,930	9,420	9,852
Gestion des mandatements et des recettes	Dépenses	0,587	0,968	0,561	0,743	1,242
	Recettes	0,057	0,053	9,818	5,220	11,169
BSPP et préfecture de police	Dépenses	34,551	34,546	34,819	36,007	35,311
Finances assainissement	Dépenses	0,470	0,687	0,784	0,709	0,741
	Recettes	43,735	48,044	46,285	48,124	46,048
Total Programme Stratégie budgétaire et financière	**Dépenses**	**104,347**	**99,493**	**119,856**	**131,120**	**160,436**
	Recettes	**1 662,800**	**1 669,951**	**1 724,254**	**1 815,734**	**1 841,103**

Investissement (en millions d'euros)		2011	2012	2013	2014	2015
Analyse financière globale	Dépenses	21,984	28,836	21,422	0,004	54,823
	Recettes	21,984	28,836	21,422	1,481	54,823
Recettes générales	Recettes	21,237	23,405	28,011	36,673	34,227
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	8,297	9,621	10,930	9,420	9,852
	Recettes	44,015	48,713	49,110	55,310	54,094
Gestion des mandatements et des recettes	Dépenses	0,027	-	-	-	-
BSPP et préfecture de police	Dépenses	2,871	2,212	1,815	1,817	1,214
Finances assainissement	Dépenses	2,614	13,570	2,852	3,400	5,649
	Recettes	29,154	29,287	17,267	14,944	14,369
Total Programme Stratégie budgétaire et financière	**Dépenses**	**35,793**	**54,239**	**37,019**	**14,641**	**71,538**
	Recettes	**116,390**	**130,241**	**115,810**	**108,408**	**157,513**

PROGRAMME

Stratégie budgétaire et financière

Mise en œuvre : Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

La politique financière du Département a pour objectif d'assurer la capacité à mettre en œuvre les politiques départementales sur la durée en en maîtrisant le coût financier.

Moyens financiers

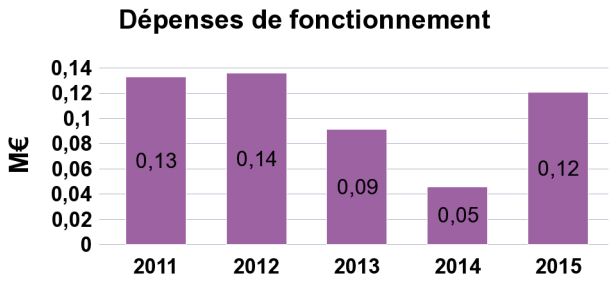

Sont représentés ici uniquement les frais de dépenses directes de fonctionnement propres à la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion.

Personnel (31 décembre 2015)

Catégorie A :	22
Catégorie B :	8
Catégorie C :	7
Nombre total de postes :	**37**

Action — Expertise financière des tiers

Cette action vise à conforter la sécurité financière et juridique du Département dans ses relations partenariales avec les organismes bénéficiant de fonds publics (associations, SEM).

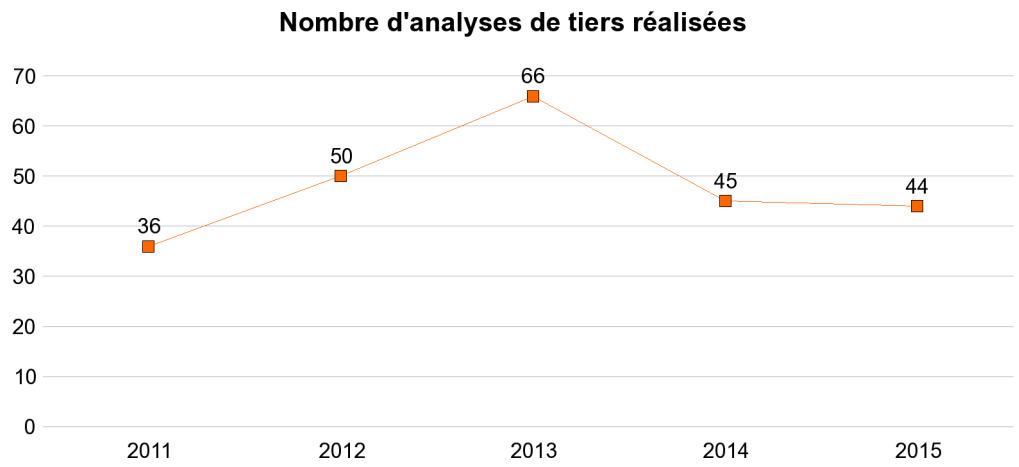

Action — Gestion des mandatements et des recettes

Gestion mandatements et recettes

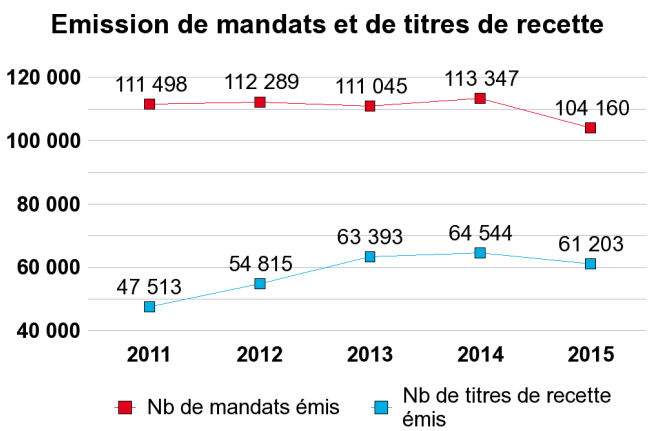

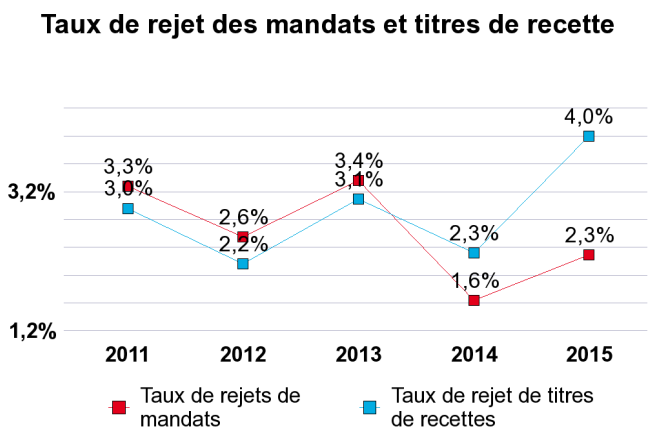

PROGRAMME — Gestion de la dette

Ce programme relève de la Mission ***Finances.***

Ce programme comporte deux actions :

- Dette
- Trésorerie

Contexte

L'encours de dette du Département au 31 décembre 2015 s'élevait à 1,238 milliard d'euros (hors dette liée aux partenariats public-privé), en augmentation de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Cette faible progression de l'endettement résulte directement des efforts de gestion réalisés. Ce stock de dette place néanmoins la Seine-Saint-Denis en première position des départements les plus endettés de France en valeur absolue et parmi les plus endettés au regard du montant de la dette par habitant (781 euros par habitant au 1er janvier 2015 contre 507 euros par habitant en moyenne pour les départements de la même strate de population). La capacité de désendettement, ratio déterminé par le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, s'élevait au 31 décembre 2015 à 9,2 années pour la Seine-Saint-Denis, soit le double de la moyenne des départements millionnaires.

Le stock de dette structuré restant au 31 décembre 2015 était de 104,9 millions d'euros. Il est constitué de deux emprunts bancaires et de sept swaps. Les discussions avec les établissements financiers se poursuivent pour trouver une solution négociée aux contentieux engagés.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- d'assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunts,
- de diversifier les sources de financement et les prêteurs,
- d'assurer la disponibilité de ressources suffisantes tout en limitant le coût de mobilisation d'outils de trésorerie.

Mise en œuvre des priorités

Le Département a poursuivit en 2015 sa politique de désensibilisation de l'encours de dette toxique. Les produits structurés, qui constituaient 42 % de l'encours au 1er janvier 2014, ne représentaient plus que 8,5 % fin 2015. Cette très nette amélioration résulte notamment des opérations de réaménagement menées avec la Société de financement local (SFIL), héritière de Dexia, et avec la banque Depfa.

En matière de trésorerie, l'outil de suivi de la situation de trésorerie a été mis à jour et amélioré tout au long de l'année en coordination avec la Paierie départementale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Dette	Dépenses	51,556	40,231	40,990	165,407	59,279
	Recettes	10,975	2,452	1,830	110,415	58,062
Trésorerie	Dépenses	-	0,001	0,015	-	-
Total Programme Gestion de la dette	**Dépenses**	**51,556**	**40,232**	**41,005**	**165,407**	**59,279**
	Recettes	**10,975**	**2,452**	**1,830**	**110,415**	**58,062**

Investissement		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Dette	Dépenses	55,835	59,805	63,019	92,789	70,874
	Recettes	94,507	127,719	126,408	153,900	88,593
Total Programme Gestion de la dette	**Dépenses**	**55,835**	**59,805**	**63,019**	**92,789**	**70,874**
	Recettes	**94,507**	**127,719**	**126,408**	**153,900**	**88,593**

PROGRAMME	Commande publique
Ce programme relève de la Mission ***Finances.***	Ce programme comporte deux actions : - Plateforme de dématérialisation des marchés, - Annonces légales.

Contexte

En 2015, ont été publiés les éléments règlementaires de préfiguration du nouveau Code des marchés publics transposant la directive européenne sur la passation des marchés publics du 26 février 2014 à paraître en 2016.

L'application de ce nouveau code entraînera des changements dans la commande publique départementale, avec notamment le passage des actuels contrats de partenariat aux marchés de partenariat ou l'extension de la négociation aux procédures formalisées.

Parmi les objectifs de la directive, celui de simplification des procédures a été particulièrement relayé par le Gouvernement. Un dispositif intitulé « marchés Publics simplifiés » est mis en œuvre dans le cadre du programme « Dites-le nous une fois », porté par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), visant la réduction de la charge, pour les entreprisses et les particuliers, liée à la transmission de données aux administrations.

Les seuils de procédure ont également fait l'objet de relèvement, avec un passage du seuil de dispense de procédure de 15 000 euros hors taxe à 25 000 euros hors taxe, et un passage du seuil de procédure formalisée en matière de marché de fournitures et services de 207 000 euros hors taxe à 209 000 euros hors taxe.

En 2015, l'application des dispositions de la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire du 1er août 2014 et leur impact en termes de commande publique ont fait l'objet de précisions, à la fois avec la publication du décret du 30 janvier 2015 et de la loi relative à la transition énergétique pour l'économie verte du 17 août 2015. Avec un montant annuel d'achat supérieur à 100 millions d'euros hors taxe, le Département est concerné par l'obligation de réaliser et de publier un « schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables ». Un premier cadrage de ce schéma a été adopté le 25 juin 2015 par le Conseil départemental, et fixe des objectifs en termes de marchés et de clauses d'insertion, ainsi que de marchés réservés.

La commande publique départementale s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la politique de diversité menée par le Département. Les relations fournisseurs font en effet partie intégrante du périmètre du label « diversité ». La Délégation à la commande publique (DCP) a rédigé une Charte pour la diversité à l'attention des candidats aux marches publics du Département. Disponible depuis octobre 2015 sur le site www.seine-saint-denis.fr à la rubrique « Marchés publics », ce texte souligne l'attention que porte la collectivité aux mesures mises en œuvre par les entreprises en matière de lutte contre les discriminations. En tant que créatrices d'emploi, celles-ci sont en effet des acteurs de premier rang dans la construction d'une intégration professionnelle non discriminatoire. La charte pour la diversité est listée au titre des pièces contractuelles des marchés de la collectivité et engage ainsi chacun de ses prestataires.

Enfin, la certification ISO 9001 de la DCP a été renouvelée en décembre 2015 pour une durée de 3 ans.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :
- contribuer au développement d'une politique d'achat,
- être garant du respect des règles juridiques en matière de commande publique,
- contribuer au renforcement de la fonction achat,
- développer le pilotage de l'activité de commande publique,
- être force de proposition pour la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux,
- assurer le contrôle des objectifs d'achat public socialement responsable.

Mise en œuvre des priorités

En 2015, 284 marchés ont été notifiés par le Département pour un montant évalué à 186 millions d'euros hors taxe. Plus de la moitié des contrats notifiés en 2015 concernent trois directions : la direction de l'éducation et de la jeunesse (68), la direction des bâtiments et de la logistique (42), la direction des systèmes d'information (37). La moitié du montant total des contrats notifiés en 2015 concerne deux directions : la direction de l'éducation et de la jeunesse (47 millions d'euros) et la direction des

bâtiments et de la logistique (45 millions d'euros). Cette répartition s'explique par la mise en œuvre des plans « Ambition Collège 2020 » (PAC) et « Petite Enfance et Parentalité » (PPEP).

Les marchés de services sont largement majoritaires (148 contrats) par rapport aux autres natures de prestation (48 contrats de fournitures et 88 contrats de travaux). S'agissant du volume financier, la part des marchés de travaux (35 % du montant total) est proche de celle des marchés de services (40 % du montant total).

85 % des marchés du Département notifiés en 2015 ont été attribués à des entreprises franciliennes, et 29 % à des établissements séquano-dyonisiens, pour un montant de 60 millions d'euros hors taxes. Par ailleurs, plus des trois quarts des marchés du Département ont été attribués à des PME ou à des micro-entreprises.

Le temps moyen de traitement d'un marché, entre l'arrivée d'un projet de dossier de consultation des entreprises à la DCP et sa notification, était en 2015 de 6,6 mois.

Pour l'acheteur public, le recours à la négociation est un facteur d'amélioration financière et technique de l'offre. L'objectif est aujourd'hui de favoriser le recours à des procédures permettant la négociation, dans le respect des principes de la commande publique. Jusqu'en mars 2016, le Code des marchés publics n'autorisait en effet la négociation que dans les procédures adaptées et dans de rares cas de procédures formalisées (infructuosité, exclusivité…). En 2015, 166 marchés étaient éligibles à la négociation. Parmi ces derniers, la DCP a eu recours à la négociation à 53 reprises (hors concours et accords-cadres). Les négociations conduites ont eu pour objet l'amélioration financière et technique des offres, leur mise en conformité, ou la réévaluation du besoin. *In fine*, le gain financier lié à la négociation pour l'ensemble des marchés notifiés en 2015 s'est élevé à 841 362 euros hors taxe. La nouvelle version du Code des marchés publics, conformément aux orientations de la directive européenne du 24 février 2014, prévoit d'instituer une procédure concurrentielle avec négociation, dans des conditions d'éligibilité préalable allégées.

En matière de commande publique responsable, la DCP a élaboré les premières orientations du schéma de promotion des achats publics socialement responsables et constitué une équipe projet avec la Délégation au développement économique, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'innovation (DEEFI) pour la mise en œuvre des objectifs en matière d'insertion. En 2015, le Département a conclu huit marchés d'insertion et un marché réservé. Par ailleurs, 122 marchés conclus en 2015 contenaient des clauses environnementales.

En matière de dématérialisation, la migration de la plateforme départementale des marchés publics vers la plateforme Maximilien mutualisée entre collectivités franciliennes a été réalisée en septembre 2015.

Dans le cadre des consultations lancées en 2015, 1 089 offres ont été déposées dont 208 en format électronique, soit un total de 19 %. En valeur absolue, 50 offres électroniques supplémentaires ont été reçues par rapport aux consultations lancées en 2014, ce qui représente une augmentation de 32 %.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En euros**		**2014**	**2015**
Commande publique	Dépenses	22 235	21 830
Total Programme « Commande publique »	**Dépenses**	**22 235**	**21 830**

PROGRAMME

Commande publique

Mise en œuvre : Délégation à la commande publique

Les objectifs du programme sont le respect des règles juridiques de la commande publique et la prise en compte des enjeux de développement durable dans les achats départementaux.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement

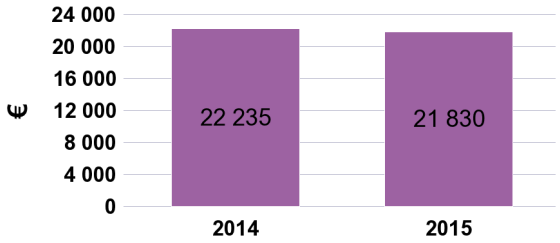

Depuis 2014, le service de la commande publique de la Direction du budget et des finances est devenu la Délégation de la Commande Publique (DCP), et dispose d'un budget propre.

Personnel (31 décembre 2015)

Catégorie A :	10
Catégorie B :	5
Catégorie C :	0
Nombre total de postes :	**15**

Assistance et conseil pour l'élaboration des marchés publics

Cette action consiste à assister et conseiller les directions dans leur processus d'achat et à vérifier la bonne application des règles de passation des marchés et d'achat public.

Nombre de notifications par type de procédures

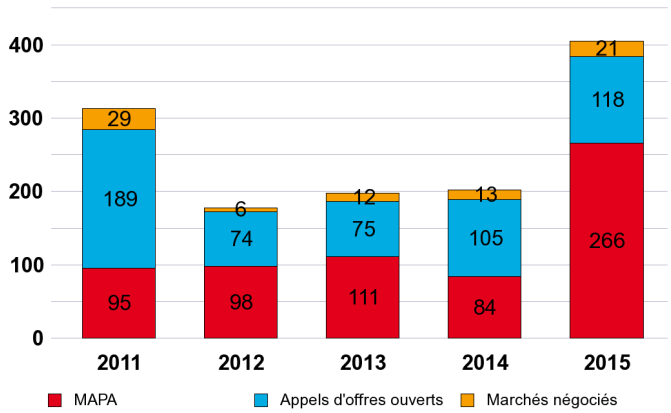

Part des notifications 2015 par type de marchés

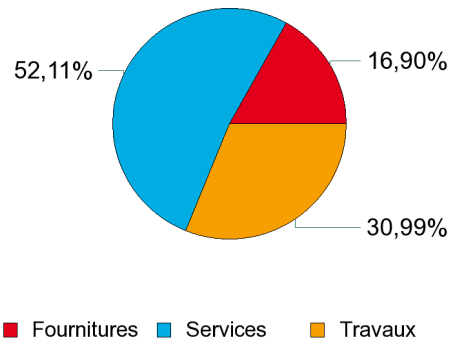

MAPA 2015	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	99	84,6 %
Supérieur à l'estimation	18	15,4 %
Total	117	100 %
Attribution au moins disant	77	65,8 %

CAO 2015	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	101	66 %
Supérieur à l'estimation	33	22 %
Procédure infructueuse	19	12 %
Total	153	100 %
Attribution au moins disant	67	44 %

Mission

Direction et animation de l'action départementale

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Audit interne

Programme

Animation et développement social local

Programme

Information et communication

Programme

Animation et gestion de projets européens

PROGRAMME	Pilotage et stratégie
Ce programme relève de la Mission ***Direction et animation de l'action départementale.***	Ce programme comporte sept actions : - Agenda 21, - Observatoire départemental, - Dialogue de gestion, - Evaluation des politiques publiques, - Modernisation et administration numérique, - Coopération territoriale, - Centre de ressources.

Contexte

Les activités du programme Pilotage et stratégie s'inscrivent dans le contexte des évolutions institutionnelles engagées avec l'installation de la Métropole du Grand Paris et la mise en œuvre de la loi Notre. Il s'agit par exemple de prendre en compte les évolutions de compétences des différents acteurs, de faire évoluer certaines politiques départementales, tout en continuant à étayer la connaissance des besoins du territoire et de la population et en évaluant les effets des politiques du Département.

L'année 2015 a été marquée par l'accueil sur le site du Bourget de la 21ème Conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP 21) en décembre.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme se déclinent en cinq axes :
- contribuer à concevoir les orientations structurantes pour le Département,
- déployer et mettre en œuvre ces orientations au travers des démarches stratégiques de modernisation,
- accompagner les directions en matière d'organisation du travail et de pilotage
- développer la coopération territoriale et valoriser le travail du Département sur les communes.
- Mettre à disposition des ressources et des outils d'observation, de veille et d'aide à la décision.

Mise en œuvre des priorités

Action Agenda 21

Il a été proposé en 2015 de faire évoluer les objectifs de l'Agenda 21 pour lui donner un rôle davantage opérationnel dans un champ thématique plus restreint. La validation par les élus des actions labellisées Agenda 21 pour 2015 a été adoptée par le Conseil départemental le 1er octobre 2015. Cette démarche sera poursuivie pour l'élaboration du plan d'actions 2016.

Comme chaque année, un Rapport de développement durable a été élaboré et il a été présenté en séance du Conseil départemental le 5 novembre 2015.

A l'occasion de la COP 21, une contribution importante du Département aux interventions a été apportée, en amont de l'événement puis pour l'animation du stand de la Seine-Saint-Denis sur les espaces génération climat.

Enfin, le Département a choisi de renouveler son adhésion aux réseaux d'échanges Idéal Connaissances et au Comité 21, les principales structures de partage sur le développement durable à l'échelle nationale.

Action Modernisation et administration numérique

Les principaux objectifs stratégiques de cette action sont les suivantes :
- piloter la démarche de modernisation de l'institution départementale, que constitue le projet d'administration,
- accompagner les directions dans leur réorganisation afin de mettre en place de nouveaux modes de travail partagés et de faciliter la conduite du changement,
- piloter des projets transversaux au Département,
- évaluer la mise en œuvre et les résultats du projet d'administration,
- piloter les projets numériques destiné à élargir l'offre de services numériques de l'administration.

Concernant les objectifs de modernisation portés par la direction, ils consistent à offrir des services numériques innovants, cohérents et efficaces, à accompagner les agents dans l'appropriation de nouveaux usages numériques, à promouvoir le travail collaboratif et en réseau, et à organiser la circulation des informations et le partage des connaissances.

Les principales réalisations de l'année 2015 ont été :
- l'accompagnement de la dématérialisation de la chaîne comptable et des actes administratifs du Département, la définition et la mise en œuvre du pilotage de la fonction informatique pour tous les pôles (gouvernance conjointe DSI/DSOE) et l'animation de séminaires afin de diffuser la connaissance des rôles et des responsabilités des maîtrises d'ouvrage (MOA) et des maîtrises d'œuvre (MOE) informatiques ;

- la préparation du lancement du Conseil départemental du numérique et la conduite des projets de la Mission usages numériques ;
- la définition d'une feuille de route avec l'ensemble des directions, l'organisation d'un Copil Amélioration de la relation usagers, l'accompagnement de la DPAPH pour une analyse design de service appliquée à la prestation Améthyste et l'accompagnement de la Maison départementale des solidarités de Noisy-le-Sec, avec un diagnostic de la relation usagers ;
- l'animation du marché de prestations d'audit Qualité, la création du Copil Relations Utilisateurs Internes et la validation de la feuille de route, portée par les trois Pôles de politiques publiques ;
- la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des encadrants de proximité.

Concernant le conseil en organisation et en management auprès des services et des directions, des missions ont été finalisées : sur l'organisation d'une fonction achat au sein du département, sur le pilotage du Géoportail 93, sur un diagnostic organisationnel et des préconisations au PPRS et sur la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Service de la prévention et des actions sanitaires.

D'autres missions ont avancé : la mise en place et l'animation d'instances projet et de groupes de travail spécifiques aux « factures sociales », l'identification du processus comptable existant pour les factures sociales ou liquidées dans IODAS et la définition d'un processus cible dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable ou encore l'accompagnement à la mise en œuvre de la dématérialisation des factures « commandes publiques ».

Enfin différentes missions ont commencé, par exemple sur la mise à jour du Plan éducatif départemental (PED 2), l'amélioration de l'accueil multicanal de la MDPH ou encore l'optimisation et de sécurisation de la prestation de compensation du handicap conduite auprès de la DPAPH et de la MDPH.

Action Projet de gestion

Les objectifs stratégiques en matière d'analyse de gestion sont les suivants :
- animer la démarche de gestion du Département à travers d'une part l'animation du réseau de chargés de gestion et d'autre part l'information et la formation des agents et principalement des cadres sur les enjeux et les outils de la démarche de gestion,
- contribuer à la préparation et au suivi des activités et du budget afin de faciliter le recueil, la valorisation et l'analyse des éléments transmis par les directions dans un souci d'aide à la décision,
- accompagner les directions en matière de pilotage et de gestion dans le cadre d'un dialogue de gestion continu,
- mettre à disposition des données stratégiques sur les politiques du Département,
- déployer et administrer le Système d'information décisionnel, et accompagner ses utilisateurs.

Un enjeu majeur de l'année 2015 concernait l'appropriation par les directions du Système d'information décisionnel, à travers l'accompagnement à la réalisation de nouvelles publications, la tenue de formation des correspondants SID des directions et l'assistance technique aux utilisateurs (prise en charge par l'administration fonctionnelle et technique du SID).

Parmi les publications réalisées par le Service du projet de gestion et de l'évaluation, citons : le Projet d'activités et le Bilan d'activités de la collectivité (réalisés à partir des Projets et des Rapports annuels de performance des directions), la Revue annuelle de gestion, le suivi mensuel de la réalisation budgétaire, le Bilan social (piloté par le Pôle Personnel et relations sociales), le suivi annuel du soutien du Département aux associations. En 2015 ont été mis en place un tableau de suivi budgétaire des grandes opérations d'investissement et un nouveau Tableau de bord trimestriel de Direction générale, dont la vocation est principalement de suivre les grandes prestations sociales au mois le mois. L'ensemble de ces publications est accessible à tous les agents sur le portail SID à partir de l'Intranet départemental.

L'année a par ailleurs été marquée par l'élaboration et la finalisation du Plan d'optimisation 2015 – 2017. Ce nouveau plan comporte 262 mesures, qui concernent l'ensemble des politiques opérationnelles et fonctionnelles du Département et dont près de 40 % concernant à la fois la gestion des moyens et la qualité de service.

Action Coopération territoriale

Cette action se décline en quatre objectifs :
- développer la gouvernance partagée avec les collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis, avec la Région et les autres Départements,
- développer un réseau solide en interne dans les directions et en externe dans les collectivités,
- développer des outils de coopération adaptés,
- conforter la place du Département comme institution pertinente et efficace pour changer l'avenir.

Des conférences interservices ont été organisées avec 13 collectivités en 2015 et le Service de la coopération territoriale a préparé 24 dossiers de rencontre du Président et du Directeur général avec les collectivités, pour lever les blocages, développer la concertation avec les partenaires territoriaux et aider à définir les grandes orientations des partenariats.

Chacune des conférences a permis une information globale, une concertation et finalement une optimisation des moyens dévolus aux projets communs, traduits dans une feuille de route de la coopération, document de référence.

L'animation et le développement des outils de la coopération ont été poursuivis :
- réunion des référents de coopération et participation aux CODIR des directions pour stimuler l'activité de coopération territoriale dans tout le Département

- préparation minutieuse des dossiers de coopération avec les directions du Département et avec les directeurs généraux des communes
- réalisation du bilan d'activité des services par commune et intercommunalité, avec les données 2014, donnant une vision d'ensemble des politiques publiques sur chaque commune, à travers l'évolution de 138 indicateurs et de nombreuses cartes. Il a été intégré au SID, pour en faciliter l'accès et l'utilisation ;
- alimentation du site Web Communes, dédié à la coopération avec les villes de Seine-Saint-Denis, intégré progressivement au Centre de ressources partenaires ;
- diffusion de la lettre électronique de Valéry Molet aux Directeurs généraux des services des communes de Seine-Saint-Denis, désormais mensuelle.

Concernant le partenariat avec la Région, le contrat particulier Région-Département a pu être prolongé jusqu'à fin 2015 et un suivi régulier a permis permet de recevoir 97 % des subventions inscrites au contrat (soit 152,8M€, avec la ligne 14). Un nouveau Contrat particulier Etat - Région, qui prend en compte des demandes prioritaires de la Seine-Saint-Denis, a par ailleurs été signé en 2015.

Pour ce qui est de la Métropole, le Département a participé à l'ensemble des 43 réunions de Paris Métropole ou de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris (projet métropolitain, périmètre, finances…) pour réaliser des synthèses à destination de la direction générale mettant en avant les enjeux et l'intérêt du département, afin de permettre au Département de s'inscrire dans le nouveau cadre institutionnel en tant qu'acteur majeur.

Action Observatoire départemental

Cette action a pour mission de développer la connaissance de la Seine-Saint-Denis et de sa population, et l'analyse de leurs évolutions.

Ses missions et objectifs stratégiques sont les suivants :
- mettre à disposition des données statistiques et géographiques de contexte nécessaires aux politiques publiques,
- produire des analyses d'aide à la décision sur les besoins du territoire et de la population,
- animer les fonctions d'observation, mettre en partage la connaissance et les outils,
- mener la stratégie du Département en matière d'information géographique.

Le Service de l'observatoire départemental a consolidé sa politique éditoriale en ajoutant un format de publication pour les études longues, en participant à des projets transverses en attente d'éléments d'aide à la décision, et en continuant ses productions cartographiques au service des Directions.

Les principales publications sont la note de l'Observatoire, les portraits de ville, Focus et Décryptage(s).

L'Observatoire départemental a poursuivi ses collaborations pour différentes études : étude sur les rapports entre les femmes et les hommes dans les politiques départementales, étude sur l'implantation des centres de PMI, étude sur les mineurs de Seine-Saint-Denis, travail sur les indicateurs de précarité pour le Service de l'insertion et de la solidarité. Il a aussi développé sa production de cartes pour l'ensemble des directions.

Le service de l'Observatoire mène en outre différents partenaires locaux et nationaux en vue d'échanger des données.

L'année 2015 a été marquée par la reprise par le Département du pilotage de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS). Cet observatoire, qui regroupe 9 partenaires (Préfecture, CAF, CPAM, DSDEN, Pôle Emploi, FDCS, UNCCAS 93, ADIL, Département), met en œuvre deux missions : la mutualisation de données statistiques et la production d'études sur des questions définies en commun. Une étude sur les jeunes a été finalisée et diffusé à de nombreux partenaires locaux. Par ailleurs, un travail a été engagé pour déterminer un nouveau sujet d'étude, autour de la question de l'accès aux droits.

Le travail de fiabilisation autour du système d'information géographique départemental s'est poursuivi. A ce jour, plus de 600 couches d'information géographique sont administrées dans le SIG et visible par tous sur le site Géoportail93.fr.

L'année 2015 a permis de franchir un cap dans la mise en œuvre de la stratégie du Département en matière d'information géographique.

Enfin, les activités d'animation de la fonction d'observation dans les Directions ont été poursuivies.

Action Evaluation des politiques publiques

Les principaux objectifs stratégiques de cette action sont de :
- animer la démarche d'évaluation du Département,
- animer et faire évoluer le programme pluriannuel d'évaluation,
- accompagner la mise en œuvre du programme pluriannuel d'évaluation par une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des directions et services et la réalisation ponctuelle d'évaluation. Cet appui est apporté sur demande des services et directions ou de la direction générale,
- mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation,
- développer la culture de l'évaluation.

La mise en œuvre du Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques présenté au Bureau du Conseil général le 10 octobre 2013 a été poursuivie (lire ci-dessous).

Les principaux travaux finalisés et diffusés en 2015 ont été : l'évaluation Appel à projet Via Le Monde, l'évaluation de l'Accueil en urgence à l'Aide sociale à l'enfance, l'évaluation de la Mesure d'accompagnement sociale personnalisée (Service social), l'évaluation du dispositif BIOEclairE, l'étude Parole d'associations, l'étude sur le dispositif de soutien aux aidants professionnels auprès des personnes âgées, en parallèle de la mise en place d'un suivi-évaluation de la mise en œuvre du Schéma départemental en faveur des personnes âgées, l'évaluation de l'accompagnement des allocataires du RSA par les Projets de ville RSA (rapport paru en janvier 2016).

Ces différentes études ont fait l'objet de différentes restitutions auprès des directions concernées, des participations et des partenaires des dispositifs.

D'autres études ont été engagées ou préparées en 2015 : l'étude sur les consultations de protection infantile, menée par un prestataire externe, dont la finalisation est prévue en avril-mai 2016, l'évaluation de l'appel à projets sur l'économie sociale et solidaire, l'évaluation de la médiation par les pairs dans les collèges (action du Projet éducatif départemental), l'évaluation du dispositif des résidences artistiques d'implantation, l'évaluation des effets des actions éducatives menées dans le cadre de la Stratégie d'éducation à l'environnement.

Une importante étude sur les politiques départementales et la question des rapports entre les femmes et les hommes a été engagée, en collaboration avec le Service de l'observatoire départemental. Une première étape est la réalisation d'un état des lieux des données et informations genrées disponibles par politique publique (aboutissement prévu en mai 2016). La deuxième phase sera menée courant en 2016 (questionnaires et entretiens auprès des agents du Département). Le calendrier de cette étude est en cours d'élaboration.

En externe, le Département a comme partenaires la Société française de l'évaluation et l'Association finances gestion évaluation.

Action Centre de ressources, gestion des connaissances

L'action Centre de ressources s'organise autour de cinq objectifs :

- capitaliser les connaissances produites ou échangées par les services départementaux pour favoriser la performance et le développement de la collectivité : valorisation des documents de référence dans une base de connaissances à des fins de partage et de réutilisation ;
- dispenser une prestation de gestion des connaissances et d'ingénierie documentaire au cœur des projets départementaux ou de l'activité des services ;
- piloter le portefeuille projets de gestion électronique des documents (GED transverse) en tant que maîtrise d'ouvrage (MOA) ;
- diffuser une information de contexte (édition, presse, web) sur l'ensemble des 155 domaines de compétence du Département dont la finalité est de contribuer au développement des savoirs, expertises et compétences ;
- centraliser les achats d'information-documentation pour les besoins informationnels des services et des élus départementaux : revues spécialisées, quotidiens de presse, ouvrages, vidéos, base de données, etc.

L'année 2015 a été marquée par le déploiement et l'accompagnement à l'usage des sites collaboratifs et par le pilotage du portefeuille de projets transversal en matière de gestion électronique des documents. Le portefeuille de projets GED se décompose en 4 familles de chantiers : bibliothèques de documents, sites collaboratifs, stockage crypté, et module de *Records management* (cycle de vie des documents avant archivage définitif ou élimination).

Après deux ans d'exploitation, Eurêka, la bibliothèque numérique de référence de la collectivité rassemble 780 documents au 31 décembre 2015. Des efforts sont engagés pour améliorer son fonctionnement, notamment la recherche libre.

Concernant la prestation de gestion des connaissances, les documentalistes du service ont été engagées dans 33 projets (contre 24 en 2014). A ce jour, 20 sites collaboratifs sont d'ores et déjà en production tandis qu'une quinzaine sont en construction. Des prestations de gestion des connaissances ont été sollicitées par ailleurs dans les projets d'études concernant les rapports femmes / hommes, les centres de PMI en Ile-de-France, la mise à jour du guide en ligne des ressources sociales, la relation usagers, la COP 21, la mission numérique ou encore le Forum de l'emploi. Différents livrables sont produits par l'équipe du Service de documentation dans le cadre de ses interventions dans les projets : rapports de veille, lettres d'information, recherches de sources ou ressources documentaires, benchmark (enquête comparative), cartographies de l'information, conseils pour l'organisation de la documentation projet ou l'activité des services départementaux, etc.

Le service de documentation met à disposition des agents et des élus plusieurs moyens et vecteurs de diffusion de l'information-documentation qu'il sélectionne et traite préalablement :

- le Portail documentaire et bibliothèque numérique de référence « Eurêka », accessibles à partir de l'intranet départemental,
- des produits éditoriaux : dossiers et panoramas de presse (dont en 2015 les panoramas de presse mensuels COP 21), lettres d'information (Le numérique en Seine-Saint-Denis, Relation usagers, Eurêka), catalogues « Objectif concours » et audiovisuels.
- deux centres de documentation situés au bâtiment Picasso à Bobigny et sur le site de la DEA à Rosny-Sous-Bois.

Concernant les recherches d'information, 300 recherches ont été menées en 2015, avec une forte montée en puissance des demandes de benchmarks.

Enfin, deux campagnes d'acquisition d'ouvrages ont eu lieu en 2015 au printemps et à l'automne.

Un projet transversal

La Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation a franchi une étape dans la mise en place d'une démarche Open Data de la collectivité. Elle s'est concrétisée avec la construction, en lien avec la Direction des systèmes d'information et la Direction de la communication et l'ouverture sur Internet du site Opendata du Département (et simultanément sur le site national data.gouv.fr).

De nombreux jeux de données, issus du Système d'information décisionnel et du Système d'information géographique du Département, sont mis en perspective par l'éclairage de ressources documentaires issues d'Eurêka et en lien avec les jeux de données exposés sur le site. Les familles de données mises à disposition du grand public sont : des données de contexte, sur les prestations sociales, sur les ressources humaines et le budget du Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Agenda 21	Dépenses	0,072	0,043	0,040	0,028	0,015
	Recettes	-	-	0,004	-	-
Observatoire départemental	Dépenses	0,022	0,023	0,021	0,023	0,011
	Recettes	-	-	-	-	0,005
Dialogue de gestion	Dépenses	0,012	0,001	0,001	0,001	0,001
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	0,001	0,003	0,001	-	0,056
Modernisation et administration numérique	Dépenses	0,088	0,102	0,157	0,241	0,133
Coopération territoriale	Dépenses	0,001	0,002	-	-	-
Centre de ressources	Dépenses	0,446	0,423	0,469	0,386	0,392
Total Programme « Pilotage et stratégie »	**Dépenses**	**0,643**	**0,595**	**0,688**	**0,678**	**0,607**
	Recettes	**-**	**-**	**0,004**	**-**	**0,005**

PROGRAMME	Pilotage et stratégie
Mise en œuvre : Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE)	*Le programme a pour objectifs de :* *- contribuer à concevoir les orientations structurantes des politiques départementales et à les mettre en œuvre au travers des démarches stratégiques,* *- accompagner les directions dans le pilotage de leurs politiques,* *- favoriser la coopération territoriale,* *- mettre à disposition des connaissances et des dispositifs d'observation du territoire et de son environnement.*

Moyens financiers

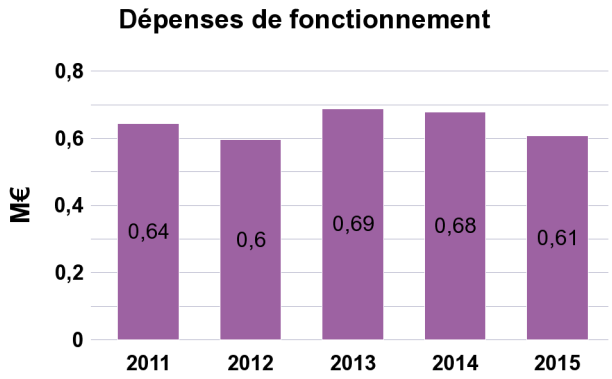

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	57
catégorie B :	37
catégorie C :	11
Nombre total de postes :	**105**

Action Centre de ressources

Le Service de documentation met à la disposition des agents départementaux et des Elus des ressources documentaires. Il assure la politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements.

Mise à disposition de ressources documentaires

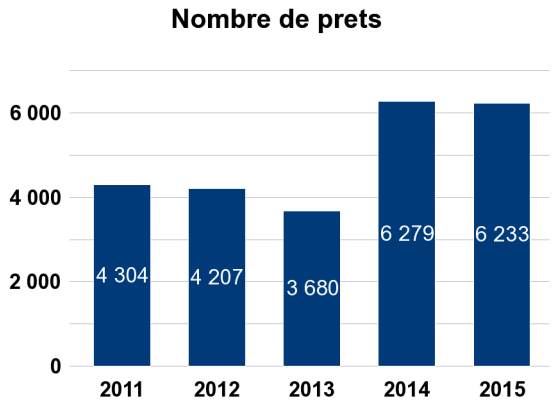

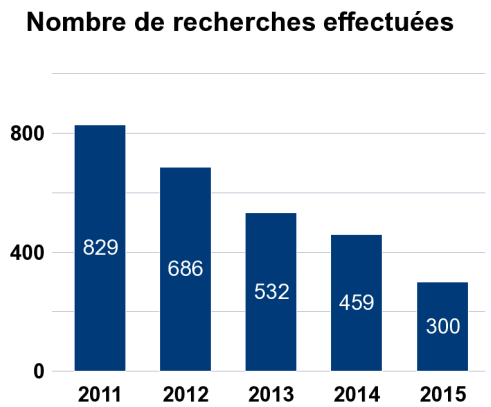

Les prestations et produits documentaires s'orientent vers l'anticipation du besoin d'information des agents. Par conséquent, l'évolution de l'action documentation se caractérise par une hausse continue du recours aux prestations en ligne (alertes automatisées du portail documentaire, abonnements électroniques, blogs thématiques) qui tend à compenser un recul des prestations dites « classiques » (prêts, recherches, fréquentation physique). Les données concernant les prêts intègrent, depuis 2014, les prêts systématiques de revues.

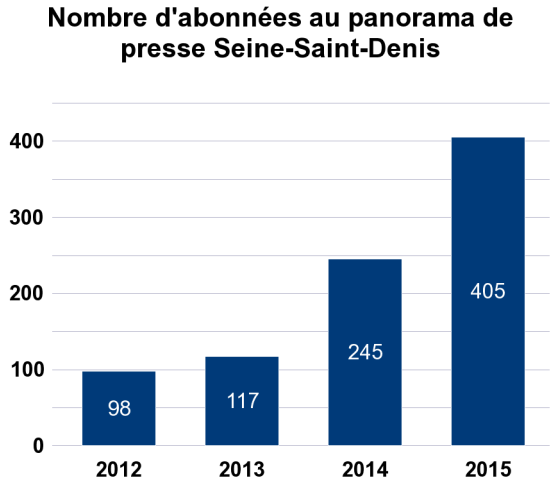

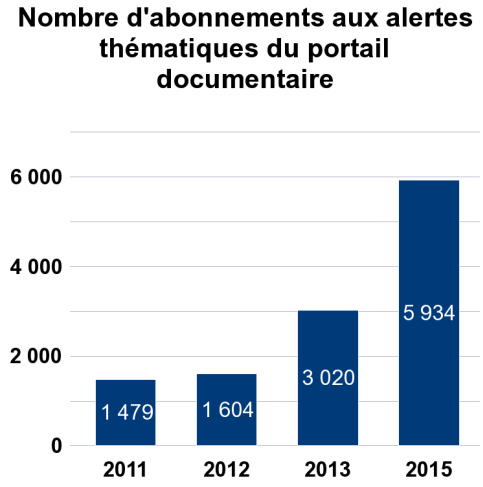

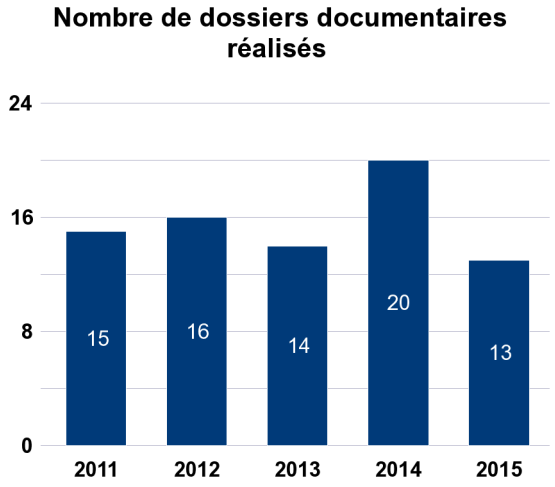

Le nombre d'abonnés au panorama de presse Seine-Saint-Denis ainsi qu'aux alertes thématiques (930 abonnés pour une moyenne de 6 à 7 thèmes par abonnés) poursuivent leur progression en 2015.

La moyenne annuelle des dossiers réalisés sur 8 ans s'élève à 13,5 dossiers.

Action Observatoire départemental

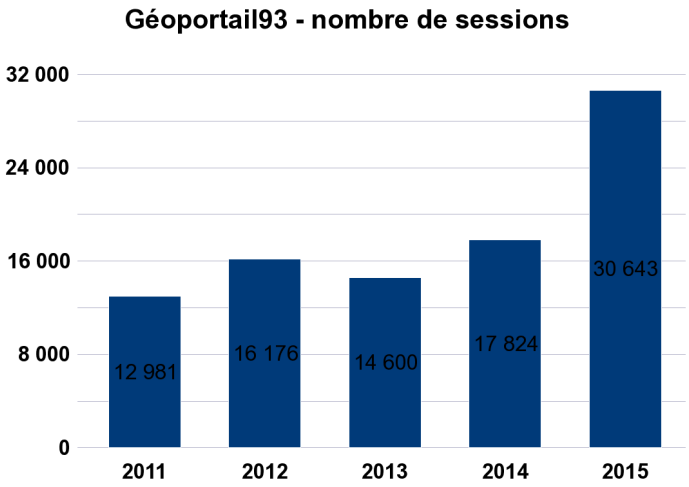

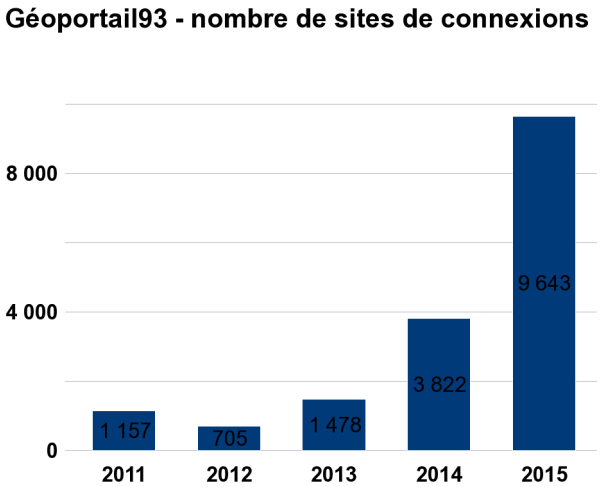

Le nombre de sessions correspond au nombre d'utilisateurs du Géoportail93. Les sites de connexion au Géoportail 93 comptabilisent, eux, le nombre d'adresses IP différentes qui se sont connectées au cours de l'année.

PROGRAMME	Audit interne
Ce programme relève de la Mission ***Direction et animation de l'action départementale.***	Ce programme comporte trois actions : - Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection, - Contrôle et suivi des recommandations, - Capitalisation et suivi.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont l'analyse des risques, la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques, et le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

Mise en œuvre des priorités

Concernant la **mise en œuvre du plan d'audit annuel et la conduite des missions d'inspections**, 10 audits ont été réalisés en 2015 portant sur les activités suivantes :
- la sécurisation et l'entretien du patrimoine routier,
- la gestion des aides financières accordées dans le cadre du Fonds de solidarité logement,
- la gestion des indus du Revenu de solidarité active,
- la gestion de l'aide à la mobilité « forfait Améthyste »,
- la gestion de l'indemnité d'entretien pour les tiers dignes de confiance,
- les aides financières versées par le Service départemental des aides financières,
- les aides financières versées aux familles et jeunes majeurs par le Service de l'aide social à l'enfance,
- les aides financières versées dans le cadre de l'accueil individuel des enfants chez les assistants familiaux,
- le suivi du système de contrôle interne des services départementaux sur les établissements d'hébergement des personnes âgées,
- les dispositifs de contrôle interne pour la gestion de la prestation de compensation du handicap (PCH), de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la forfait Améthyste.

Concernant le **contrôle et le suivi des recommandations**, des réunions trimestrielles de suivi des recommandations par pôle ont été mises en place, avec chacun des six directeurs généraux adjoints. La réunion du comité de supervision s'est tenue trimestriellement. Elle a permis, lors de chaque réunion, à cinq directions de présenter leur plan d'action en présence du Directeur général et des six directeurs généraux adjoints. La mise en œuvre de 305 recommandations issues de 30 audits a été suivie en 2015.

En matière d'identification des risques et de contrôle interne, les principales réalisations de l'année 2015 ont été :
- l'actualisation de la cartographie des risques,
- l'accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action de la DPAPH et de la MDPH,
- le suivi des comités de pilotage sur le système d'information du Pôle solidarité,
- la réalisation en partenariat avec les directions de fiches de contrôle interne sur les paiements aux tiers,
- la valorisation des bonnes pratiques,
- la préfiguration de la cellule de contrôle de conformité portant sur les prestations sociales.

Concernant la **capitalisation et le suivi**, les événements marquants ont été :
- l'organisation d'une journée d'étude en interne consacrée à l'audit et à la maîtrise des risques,
- la participation aux actions de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET), des Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et du CNFPT,
- l'implication dans les associations professionnelles : l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI), l'Association Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE) et la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT),
- la réponse à la sollicitation de l'École nationale d'administration (ENA) pour la formation des inspections territoriales du Royaume du Maroc.
- l'accueil, à leur demande, de directions de l'audit de la Région Bretagne et de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.
- l'obtention de la certification de l'audit au regard des normes professionnelles en mars 2015.

Récapitulatif des moyens financiers par programme

Fonctionnement **En euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Mise en œuvre du Plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection	Dépenses	0,031	0,010	0,034	0,020	0,020
Total Programme « Audit interne »	**Dépenses**	**0,031**	**0,010**	**0,034**	**0,020**	**0,020**

PROGRAMME	Animation du développement social local
Ce programme relève de la Mission ***Direction et animation de l'action départementale.***	Ce programme comporte deux actions : - Appui à la mise en œuvre des projets sociaux de territoire, - Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats.

Contexte

Le Département porte, à travers le Projet social départemental adopté par l'Assemblée départementale en juillet 2013, une démarche de développement social qui doit permettre à la fois une meilleure coordination de l'action sociale locale, la valorisation des actions menées, et un changement de regard sur une population qui doit être considérée comme porteuse de richesses pour le territoire. Il souhaite élargir le périmètre partenarial de l'action sociale à tout ce qui peut contribuer au lien social, à l'autonomie des personnes et à l'initiative citoyenne. C'est pourquoi les acteurs de la culture, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire ont dès le départ toute leur place dans cette démarche ouverte.

Le Projet social de territoire est une ambition nouvelle, qui doit renforcer la transversalité entre les acteurs locaux et donner un élan et un cadre institutionnel aux projets qu'ils mènent afin de renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

Il a vocation à se coordonner avec l'ensemble des démarches qui animent le territoire sous l'angle de la santé (Contrats locaux de santé), de l'insertion, des politiques familiales (CAF) ou de l'éducation (projet éducatif).

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de renforcer les liens entre les usagers et l'institution dans une optique de prévention, de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, de valoriser et diffuser les pratiques innovantes qui sont quotidiennement mises en œuvre par les agents en liaison constante avec les services, de contribuer à renforcer les coopérations entre les différents services du Département, d'impulser avec nos partenaires une ambitieuse dynamique de développement social local, de travailler au rapprochement des sphères sociales et économiques, culturelles, éducatives sur le territoire et de renforcer le travail avec l'ensemble de nos partenaires (collectivités, Etat, CAF, associations…).

Mise en œuvre des priorités

Action Projets sociaux de territoire (PST) et innovation sociale

Les réalisations de l'année 2015 ont concerné :
- la signature d'une convention de partenariat PST avec la ville de Pierrefitte. La signature de cette convention s'est accompagnée par la mise en place d'une formation d'accompagnement au projet social ;
- l'élaboration d'une formation d'accompagnement à la mise en œuvre des PST. Plusieurs sessions de formation ont eu lieu, à Bondy et Sevran (16 participants) et à Pierrefitte (19 participants) ;
- l'accompagnement des PST en cours (Bondy, Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Pierrefitte), sur la base d'apports méthodologiques et de l'organisation d'initiatives qui contribuent au développement social local ;
- le lancement d'un appel à projets Innovation sociale, qui a pour objectif d'encourager l'innovation en créant une possibilité nouvelle de financer des projets émanant des services de terrain, mais aussi centraux. La MATPPS a reçu 25 projets de thèmes variés : parentalité, prévention des addictions, mode de garde petite enfance, valorisation de l'image de soi, handicap, culture ;
- la signature d'une convention de partenariat avec la MAIF, qui a pour objectif le soutien logistique et la mise à disposition de l'ensemble des outils pédagogiques développés dans les champs du handicap, de la prévention, du soutien scolaire, de la culture et des ressources documentaires, ainsi que l'accès gratuit à un réseau d'intervenants spécialisés dans de nombreux sujets de société pour l'organisation des journées d'études et conférences locales.

Action Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats

Cette action a donné lieu à des réunions d'échanges par bassin, avec pour objectif de faciliter les échanges sur les démarches de PST engagées ou à venir, à une conférence délocalisée du 23 novembre 2015 organisée dans le cadre du PST de Montfermeil sur le thème « *Une dynamique partenariale pour penser la prévention auprès des jeunes* » (102 participants) et à une journée d'étude le 9 novembre 2015.

Pour répondre au mieux à ses objectifs d'animation territoriale, la MATPPS a poursuivi le développement de ses outils (espaces collaboratifs, création d'une « innovathèque », bulletin d'information, conférences locales…).

Au total, 44 000 euros ont été consacrés à ce programme en 2015.

Programme	Information et communication
Ce programme relève de la Mission ***Direction et animation de l'action départementale.***	Ce programme comporte trois actions : - Information générale, - Communication sectorielle, - Communication interne.

Contexte

L'activité de la Direction de la communication en 2015 a été marquée par les élections départementales de 2015. Compte tenu des contraintes réglementaires en termes de communication en périodes pré-électorales et électorales, ces échéances ont eu un impact direct sur la mise en place des campagnes de communication prévues au premier semestre de l'année 2015.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- faire connaître le Département,
- permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre,
- développer l'interactivité avec les citoyens,
- valoriser les initiatives,
- être en mesure de répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle,
- bâtir une communication de proximité et utile à l'agent.

Les objectifs stratégiques de 2015 s'inscrivent dans la poursuite des années précédentes avec la construction d'une meilleure identification des politiques départementales, l'identification de l'institution par la reconnaissance ou l'usage de ses services publics. Cette orientation s'est notamment traduite par le développement de liens plus directs avec la population, la mise en valeur du territoire par ses services, la reconnaissance des actions engagées et incarnées par les agents départementaux.

Mise en œuvre des priorités

Concernant l'**information générale**, et suite aux questionnements sur la pertinence éditoriale et sur la diffusion de « Seine-Saint-Denis Magazine », le Département a fait le choix, en 2015, d'une diffusion individuelle du magazine. Ce changement de mode de distribution a été accompagné d'un évolution de la charte éditoriale qui a permis de proposer une maquette plus lisible, plus moderne, et répondant mieux aux objectifs assignés au magazine. En 2015, 6 numéros du magazine sont sortis des rotatives. Un 7ème numéro de bilan du mandat a également été édité.

Un travail sur les contenus vidéos et rédactionnels du site internet du Département a été mené en 2015. Ce travail a permis de poser les premiers axes de réflexion sur la refonte des contenus web éditoriaux mais également sur les formats des vidéos. Ce travail se poursuivra en 2016. La présence du Département sur Facebook, Instagram et Twitter est également un enjeu de communication prégnant. Les douze campagnes en lignes menées en 2015 sur ces plateformes ont permis de développer l'audience du Département de manière significative.

La Direction de la communication a assuré, en 2015, la diffusion des treize séances de l'Assemblée départementale, toutes accompagnées par le fil d'actualité de Twitter.

En matière de **communication sectorielle**, la communication d'informations ciblées à des publics particuliers a été poursuivie à travers l'envoi des différentes newsletters du Département. Parallèlement, le travail d'optimisation de la base d'adressage s'est traduit par la mise à jour de l'application de gestion de bases de données « Arc ». L'année 2015 a également été marquée par le lancement en octobre du centre de ressources en ligne des partenaires (CRP) à destination des différents partenaires du Département. Enfin, la Direction de la communication a renforcé son accompagnement des directions du Département dans la réalisation de leurs projets de communication (augmentation de 62,2 % du nombre de dossiers par rapport à 2014).

En matière de **communication interne**, la nouvelle formule d' « Acteurs » a permis d'accroitre la place donnée aux agents. Le magazine interne est toujours diffusé par adressage au domicile de chaque agent de la collectivité.

Le site Intranet départemental a beaucoup évolué en 2015 avec l'ambition de faire de cet espace virtuel un bureau numérique de l'agent. Le travail en collaboration avec les porteurs de contenu (SID, service de la documentation, DSI) a permis aux outils métiers de trouver leur place sur le site.

La communication en matière de ressources humaines est portée par le PPRS. En 2015, l'accompagnement du processus d'obtention du Label diversité de l'AFNOR a été un enjeu de premier rang. La Direction de la communication a également accompagné le PPRS dans la réalisation d'un guide « Entretien professionnel annuel » (EPA) ainsi que dans la mise à jour du

« Livret d'accueil de l'agent ». De plus, 4 lettres d'informations spécifiques ont été envoyées avec les fiches de paie, dont une lettre d'information sur les élections du CDOS et une lettre sur la mise en place de la Cellule égalité au travail.

Enfin, l'année 2015 a été consacrée à la préparation et au cadrage de l'enquête interne sur la communication interne qui se déroulera en 2016.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Information générale	Dépenses	2,562	2,619	2,516	2,305	2,432
	Recettes	0,067	0,083	0,055	0,057	0,055
Communication sectorielle	Dépenses	0,713	0,780	0,583	0,594	0,481
Total Programme « Information et communication »	**Dépenses**	**3,276**	**3,399**	**3,099**	**2,899**	**2,913**
	Recettes	**0,067**	**0,083**	**0,055**	**0,057**	**0,055**

Investissement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Total Programme « Information et communication »	**Dépenses**	**0,144**	**0,051**	**0,048**	**0,052**	**0,037**

PROGRAMME — Information et communication

Mise en œuvre : Direction de la communication

La politique départementale en matière de communication a pour objectifs de répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et de promouvoir les actions du Département en développant des outils de communication modernes et performants.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	77,0%
2012 :	94,4%
2013 :	97,2%
2014 :	98,9%
2015 :	101,1%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011 :	119,7%
2012 :	102,6%
2013 :	96,9%
2014 :	98,6%
2015 :	73,5%

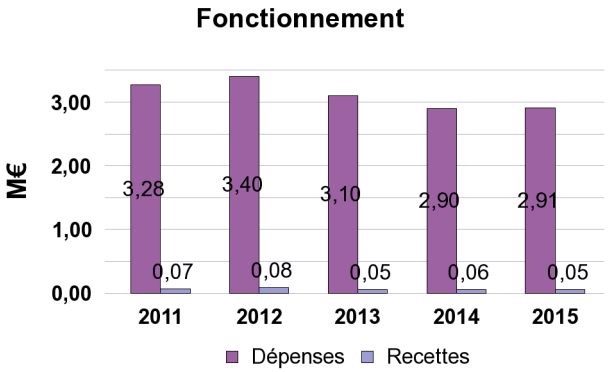

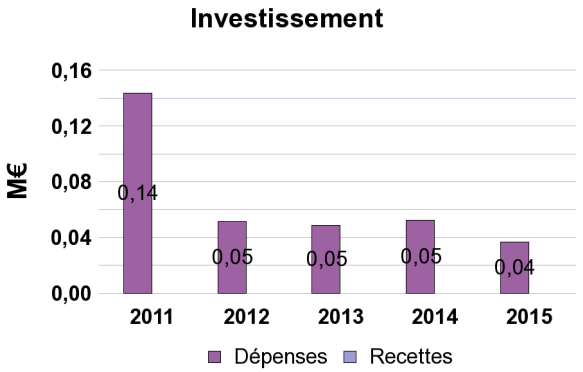

Les dépenses de ce programme sont stables en fonctionnement comme en investissement.
Par rapport à 2009, les dépenses relatives à l'information et à la communication ont diminué de près de 40 %. C'est le résultat de plusieurs actions : la rationnalisation de la gestion du stockage des publications et autres supports, la mise en place d'un pôle "création" (limitant le recours aux agences), la rationnalisation de la production et de la diffusion du magazine Seine-Saint-Denis et l'internationalisation de la mise en page du magazine Acteurs.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	26
catégorie B :	20
catégorie C :	5
Nombre total de postes:	**51**

Action — Communication

Site Internet et Intranet

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de visiteurs du site Internet	590 018	662 522	736 316	612 426	500 221
Nombre de pages vues sur le site Internet	2 339 714	2 103 795	2 235 259	1 887 074	1 808 733

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de visiteurs du site Intranet	ND	1 346 414	694 387	1 306 076	1 513 438
Nombre de pages vues sur le site Intranet	ND	5 204 250	2 519 798	4 086 684	4 130 288
Nombre de visionnages du JT départemental	6 738	4 800	1 432	2 284	4 350

Réseaux sociaux

Nombre d'abonnés aux publications sur les réseaux sociaux

	2014	2015
Compte Facebook	17 588	19 819
Compte Instagram	306	483
Compte Twitter	4 149	6 872
Total	**22 043**	**27 174**

Newsletters

	2014	2015
Nombre de newsletters de "l'eMag" publiées	35	14
Nombre d'abonnements à la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année publiée	44 364	61 174
Taux d'ouverture de la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année	22,30 %	20,70 %

	2014	2015
Nombre de newsletters thématiques publiées	22	17
Nombre d'abonnements aux dernières newsletters thématiques publiées dans l'année	42 734	63 625
Taux d'ouverture moyen des dernières newsletters thématiques publiées dans l'année	25,82 %	28,22 %

Reportages

Nombre de reportages vidéos réalisés

2014	2015
171	118

Nombre de reportages photos réalisés

	2014	2015
En externe	347	358
En interne	273	210
Total	**620**	**568**

Supports de communication

Nombre de supports de communication imprimés

	2014	2015
En externe	322	236
En interne	310	85
Total	**632**	**321**

PROGRAMME	Animation et gestion de projets européens
*Ce programme relève de la Mission **Direction et animation de l'action départementale**.*	Ce programme comporte trois actions : - Gestion des cofinancements européens - Animation territoriale - Promotion du Département au niveau européen.

Contexte

Depuis le 1er janvier 2014, la Région Ile-de-France est la nouvelle autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) et des crédits du Fonds social européen (FSE) dédiés à la formation et à l'éducation. Parallèlement, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social est en charge des crédits FSE sur les thématiques relatives à l'emploi et à l'inclusion. Il confie la gestion des crédits FSE-inclusion aux Départements. Les Programmes opérationnels de l'Etat et de la Région ont été adoptés à la fin de l'année 2014. La programmation effective des opérations FEDER et FSE n'a donc débuté qu'à compter de l'année 2015.

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes décrocheurs sur le marché du travail, l'Union européenne a créé un nouveau fonds européen, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), qui soutient des actions d'insertion socioprofessionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans ne bénéficiant ni de formation, ni d'emploi, ni de stage. A titre dérogatoire, le territoire de la Seine-Saint-Denis bénéficie d'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros pour soutenir cette politique sur les années 2014 et 2015.

Dans ce contexte, le Département bénéficie, depuis 2015, d'une double délégation de gestion :
- il est l'organisme intermédiaire de l'Etat (DIRECCTE) pour la gestion des crédits FSE relevant de l'axe « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » du programme opérationnel national FSE 2014-2020 ;
- il est l'organisme intermédiaire de la Région pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'une part des crédits IEJ relevant du Programme opérationnel de la Région.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne,
- assurer le pilotage de la fin des conventions de subvention globale FSE (2007-2013),
- organiser le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020,
- assurer la mise en œuvre du volet régional du programme Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en collaboration avec la Région Ile-de-France,
- permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +…),
- faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, associations, entreprises, collèges, universités) pour la période 2014-2020.

Mise en œuvre des priorités

Concernant la **gestion des fonds européens**, différents programmes européens ont été suivis.

Concernant le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'activité s'est concentrée sur le suivi des bilans des actions cofinancées au titre du programme opérationnel 2007-2013 déposés initialement en 2014. Ce suivi concerne GERFAUT II, la Maison des solidarités de Noisy-le-Sec, le transport en commun en site propre et des études très haut débit. Cependant, à la suite d'observations de la Préfecture, des modifications ont été apportées aux bilans et les dossiers ont été redéposés.

Le travail d'accompagnement de la Délégation au développement économique, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'innovation s'est poursuivi dans le cadre du contrôle d'opération réalisé par la DIRECCTE sur l'opération « Screen 4 All » qui a pour objectif de développer et promouvoir les pratiques et usages numériques dans le domaine des industries media.

Concernant le Fonds social européen (FSE), en raison de l'augmentation constante du nombre d'allocataires du RSA, le dispositif Projets de ville RSA a consommé à lui seul la totalité de l'enveloppe attribuée par l'État dans le cadre de la subvention globale FSE. Les 26 dossiers du dispositif Projet de Ville RSA ont été préprogrammés en 2015 dans l'attente de la signature de la convention de subvention globale qui est intervenue en novembre 2015. De ce fait, les dossiers n'ont pas pu être programmés en 2015 et l'ont été début 2016.

Dans le cadre d'une assistance technique FSE, le Département a obtenu un soutien financier pour les postes et les marchés

publics dédiés à la gestion de la convention de subvention globale FSE 2014-2017. Le Département avait également obtenu un soutien du FSE pour les mêmes dépenses au titre de la convention de subvention globale FSE 2010-2013 dont les derniers dossiers ont été clôturés en 2015 et début 2016.

Toujours concernant le FSE (hors subvention globale), un nouveau dossier a été déposé concernant l'animation territoriale du dispositif d'accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE) par le Département.

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes décrocheurs sur le marché du travail, l'Union européenne a créé un nouveau fonds européen, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), qui soutient des actions d'insertion socioprofessionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans ne bénéficiant ni de formation, ni d'emploi, ni de stage. Dans ce cadre une demande de subvention globale auprès de la Région Ile-de-France a été déposée par le Département. Cette demande a reçu un avis favorable permettant la gestion par le Département d'une enveloppe de 950 000 euros de crédits. La coordination de ce fonds est réalisée en collaboration avec la DIRECCTE et la Région. La signature de cette convention de subvention globale est intervenue au début de l'année 2016. La Région a notifié au Département une enveloppe de 900 000 euros destinée à cofinancer trois actions portées par la DEJ, la DPAS, la DEEFI et la DCPSL : les espaces dynamiques d'insertion, les marchés peinture dans les collèges et la construction d'une « Maison Danubienne » à Neuilly-sur-Marne. 50 000 euros ont parallèlement été débloqués pour l'assistance technique de ce programme.

S'agissant du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), un suivi de la programmation 2014-2020 en Ile-de-France et une veille sur la publication des appels à projets régionaux ont été réalisés.

Concernant l'action **Animation territoriale**, l'objectif est de faciliter l'accès aux acteurs du territoire aux financements européens.

Pour cela, le Département a poursuivi une stratégie de communication active en direction des porteurs de projet du territoire au travers de la page internet « La Seine-Saint-Denis et l'Europe ». Des informations concernant les appels à projets ont été proposées, ainsi que des journées de formation et d'information sur les programmes européens et les textes d'application des fonds européens sur la période 2014-2020. Par ailleurs, les liens établis avec les communes par le biais du réseau de référents Europe des Villes de Seine-Saint-Denis ont permis d'assurer une actualité sur les fonds structurels, les programmes et les appels à projets européens.

Trois porteurs de projets (une association, un CCAS et une commune) ont été accompagnés dans le montage de leurs demandes de subvention FSE.

En matière de formation, trois ateliers d'écriture de projet IEJ ont été organisés au Département en partenariat avec la Région Ile-de-France et la DIRECCTE.

Quatre nouveaux dossiers FSE de lutte contre le décrochage scolaire, portés par des structures du territoire (Commune de Villepinte, CCAS de Villemomble, Association P2I Noisy-le-Grand et l'association Berges Blanc-Mesnil) ayant bénéficié d'un accompagnement au montage de projet ont été déposés et programmés.

Concernant l'action **Promotion du Département au niveau européen,** le Département a poursuivi son partenariat avec l'association Ile-de-France Europe (IDFE). Celle-ci assure une présence permanente à Bruxelles afin de permettre aux élus et aux services des collectivités territoriales franciliennes d'être informés le plus en amont possible des initiatives communautaires, pour se positionner et saisir les opportunités utiles au développement des territoires.

Cette association a remis au Département un diagnostic sur les fonds européens, mis au regard du volume des enveloppes de FSE et de FEDER allouées à la Seine-Saint-Denis sur la période 2014-2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,060	0,028	0,039	0,003	0,008
	Recettes	0,000	0,151	-	0,282	0,014
Animation territoriale	Dépenses	-	-	-	-	-
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,075	0,080	0,069	0,070	0,065
Total Programme « Animation et gestion des projets européens »	**Dépenses**	**0,134**	**0,107**	**0,108**	**0,073**	**0,073**
	Recettes	**-**	**0,151**	**-**	**0,282**	**0,014**

PROGRAMME

Animation et gestion de projets européens

Mise en œuvre : Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix (DAEICP).

L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ...), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises ,collèges universités).

Moyens financiers

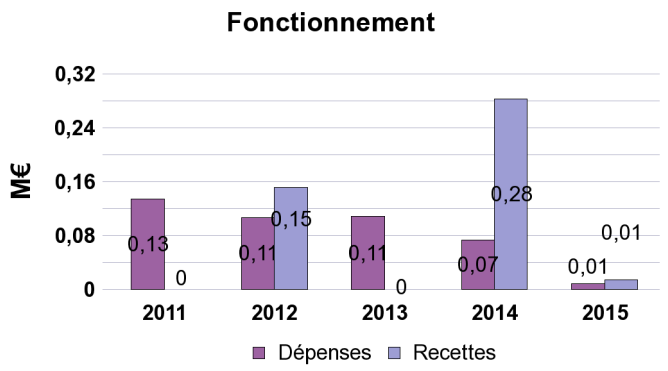

La cotisation 2015 à l'association Ile-de-France Europe a été prélevée sur l'exercice 2016, ce qui explique la faiblesse du taux de réalisation 2015.

Taux de réal.	
Année	**CA / BP**
2011	66,32 %
2012	56,57 %
2013	51,36 %
2014	40,44 %
2015	7,09 %

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	8
catégorie B :	1
catégorie C :	1
Nombre total de postes:	**10**

Action Gestion des cofinancements européens

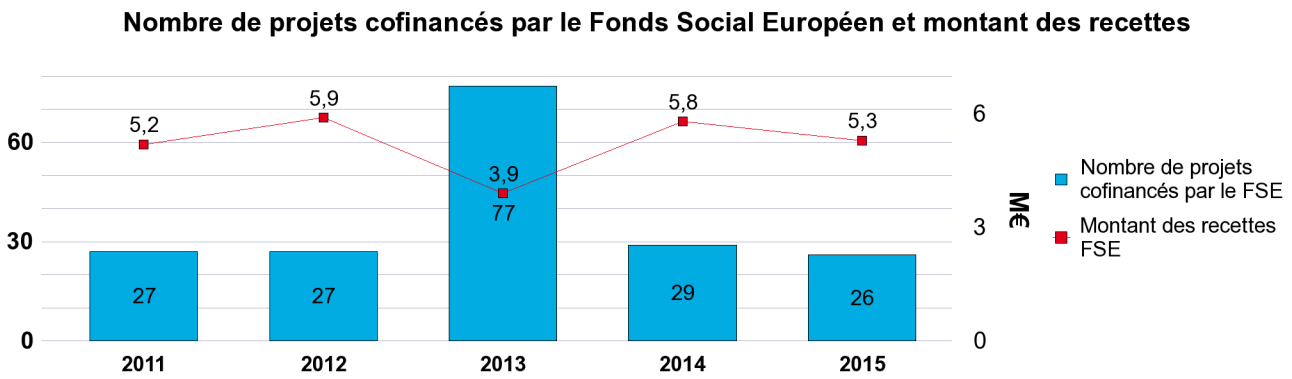

Assistance technique
L'assistance technique consiste en la prise en charge d'une partie des salaires des trois agents du Département assurant l'aide au montage de projets et l'animation territoriale.
Le montant programmé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 74 936 €.

Fonds social européen (FSE)
L'objectif du FSE est d'atteindre le plein emploi en Europe. Il doit également contribuer à renforcer la qualité et la productivité du travail, à lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail et à promouvoir l'inclusion sociale. En 2015, le Département a mobilisé 5,3 M€ au titre de la convention de subvention globale FSE cofinançant le dispositif Projet de Ville RSA. 25 dossiers de ce dispositif ont été programmés en 2015. Concernant le FSE hors subvention globale, un nouveau dossier a été déposé dans le cadre du dispositif ACTE.

Fonds européen de développement régional (FEDER)
Le FEDER vise à corriger les principaux déséquilibres régionaux en matière d'innovation, de transport, d'efficacité énergétique et de développement urbain.
L'activité s'est concentré sur le suivi des bilans des actions cofinancées au titre du programme opérationnel 2007-2013 déposés en 2014. En effet, la Préfecture a formulé des observations conduisant à la modification des bilans et à la transmission de pièces complémentaires tout au long de l'année 2015. En conséquence, aucune recette FEDER n'a été perçue en 2015. Ces recettes seront à percevoir en 2016.

Mission

Ressources humaines

Programme

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Relation sociales et au travail

PROGRAMME	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
Ce programme relève de la Mission ***Ressources humaines.***	Ce programme comporte trois actions : - La formation des agents, - La gestion des compétences - La politique du handicap

Contexte

La politique départementale de gestion des effectifs et des compétences doit, à la fois, garantir le respect des règles statutaires, anticiper davantage et mieux les évolutions attendues des métiers et des compétences, et répondre aux aspirations individuelles en termes de reconnaissance et de parcours professionnels.

L'engagement du Département en matière de promotion de la diversité impose de formaliser, harmoniser, structurer et rendre plus transparentes les procédures en matière d'emploi et de gestion des compétences.

Enfin, les évolutions des compétences et des métiers du Département, induites notamment par le développement des usages numériques en interne et en externe, et par la réforme territoriale, nécessite une adaptation des processus de travail et des compétences mobilisées.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- accompagner la mise en œuvre des politiques départementales et des grands projets du Département,
- développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux agents,
- accompagner les évolutions des métiers de la collectivité.

Il s'agit également d'accompagner les parcours professionnels de chaque agent, en facilitant les projets de mobilité professionnelle des agents et en répondant aux obligations de formation légales et réglementaires.

Mise en œuvre des priorités

Action Formation des agents

En 2015, le Département a notamment soutenu les projets de formation suivants :
- un plan ambitieux concernant la protection de l'enfance à l'intention de près de 500 agents du Pôle solidarité,
- la sensibilisation à la lutte contre les discriminations avec plus de 250 personnes formées en 2015 et plus de 700 agents formés depuis mars 2014,
- la poursuite des formations en matière de prévention des risques et de santé et sécurité au travail avec plus de 700 agents formés en 2015.

Les efforts d'optimisation des moyens alloués à la formation ont été poursuivis : démarche de dématérialisation de la gestion des formations, évolution de la politique d'achat de formation, poursuite des démarches de prévention de l'absentéisme en formation, partenariat avec le CNFPT et amélioration de la gestion du centre de formation.

Action Gestion des compétences

Le processus d'autorisation de recrutement a évolué en 2015. Une commission d'examen des postes composée des Directeurs généraux adjoints et de la Directrice de la gestion du personnel a été mise en place. Cette commission examine les demandes de recrutement proposées par les Directions, selon un ordre de priorités.

La procédure de recrutement a également évolué en 2015 afin de favoriser la mobilité interne. A l'occasion du pourvoi d'un poste, si aucun agent issu des « publics prioritaires » ne peut être présenté pour occuper le poste, une publicité est organisée en interne. Si aucun agent titulaire en mobilité interne ne peut être présenté, une publicité est alors organisée en externe. Enfin, conformément à la réglementation et aux exigences du contrôle de légalité, les candidatures de contractuels externes doivent rester dérogatoires et présenter un avantage déterminant. Une dérogation peut être envisagée pour les métiers en tension.

Par ailleurs, la procédure de recrutement a évolué pour répondre aux exigences du label diversité. Les équipes RH se sont dotées d'outils permettant d'assurer cette traçabilité de la sélection des candidats tout au long du processus.

Le dispositif de requalification a été adapté en :
- tenant compte de l'arrivée depuis plusieurs années d'agents de formation initiale faible,
- adaptant le parcours de requalification suite aux tests d'aptitudes et de positionnement réalisés en amont,
- proposant des stages d'immersion de trois à six mois (renouvelable une fois) dans des directions d'accueil dans l'objectif à court ou moyen terme d'une affectation sur poste,
- proposant une affectation sur poste permanent après évaluation de leurs compétences et une formation spécifique sur poste,
- mettant en place un dispositif adapté de « prise en charge des situations complexes » et/ou une procédure statutaire adaptée.

En 2015, 8 agents sont entrés dans le dispositif de reclassement et 21 agents en sont sortis en étant positionnés sur un poste vacant. Près de 150 agents ont suivi le dispositif de requalification.

Un travail d'adaptation des dispositifs de pré-recrutement et d'emploi des jeunes a également été mené. Il s'agissait de :
- poursuivre le dispositif de l'apprentissage en priorisant les domaines dans lesquels le Département connaît une pénurie de ressources (métiers en tension);
- réinterroger les dispositifs de bourses et de contrats emploi-formation ;
- redéfinir la politique d'accueil des stagiaires pour l'adapter au nouveau cadre réglementaire sur la gratification des stagiaires, et au mieux, au besoin des directions. En 2015, le Département a accueilli 57 stagiaires gratifiés en Master 1 et 2 et 623 stagiaires non indemnisés ;
- poursuivre l'accueil de 55 jeunes en emploi d'avenir. En 2015, deux nouveaux dispositifs d'accompagnement de ces jeunes ont vu le jour : un partenariat avec l'académie de Créteil pour le Passeport vers une VAE et le dispositif de prise en charge financière de projets de formation qualifiante et diplômante proposée par l'Etat (aide de 1 000 à 4 000 euros par jeune) ;
- poursuivre l'accueil de collégiens en stage de 3ème (106 collégiens en classe de 3ème accueillis en stage de découverte) ;
- redéfinir une offre de service civique, en partenariat avec l'Agence de l'Etat, pour développer l'accueil des jeunes volontaires dans les directions. Le nouveau dispositif s'est concrétisé mi 2015 après validation par l'Agence de 10 missions de 6 mois proposées par les Direction, puis la réception de plus de 300 candidatures. Cela a permis d'aboutir au recrutement de 8 jeunes en service civique.

Le dispositif d'entretien professionnel annuel (EPA) a été rendu obligatoire par le décret du 16 décembre 2014. Après deux années d'expérimentation en 2013 et 2014, il a été déployé dans l'ensemble des directions en 2015. Ce déploiement à l'ensemble des agents départementaux a nécessité la poursuite de la mise à jour des profils de poste et une importante communication auprès des agents (16 conférences de sensibilisation, dont 3 spécifiques pour les agents des collèges, ont réuni 2 500 agents). Par ailleurs, 2015 a été l'année de la première expérimentation de la version dématérialisée de l'EPA dans 3 directions.

Action Politique du handicap

L'année 2015 a été marquée par la fin de la deuxième convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) et par la signature d'une troisième convention couvrant la période 2016 - 2018. Celle-ci confirme les engagements du Département en faveur de l'égalité et de la non discrimination en généralisant à l'ensemble de la collectivité les enseignements de ces années de conventionnement. Le Département poursuivra son approche globale du maintien dans l'emploi, non plus curative et seulement physique, mais axée sur la prévention de la dégradation de la santé.

En matière de recrutement de travailleurs handicapés, le Département a réalisé 19 recrutements et accueilli 4 apprentis en 2015.

Les aménagements de situation de travail ont permis de faire progresser la réflexion, d'une part dans l'organisation des prises en charges autour des préconisations de la Médecine professionnelle et préventive, d'autre part en matière de prévention de l'usure professionnelle. Sur les trois années de la deuxième convention, 41 études ont ainsi été réalisées, dont 17 en interne.

Les adaptations de postes de travail sont des interventions destinées à éviter la dégradation de la santé au travail pour les agents et qui visent la prévention des situations handicapantes. Elles permettent d'identifier des contraintes de travail, des natures d'activités et des conditions de travail à améliorer pour l'ensemble des agents, particulièrement ceux amenés à travailler sur écran. Sur les trois années de la deuxième convention, 29 études d'adaptation de postes de travail ont été réalisées, dont 20 en interne.

En matière de requalification professionnelle, l'évolution du contexte (augmentation du nombre d'avis du comité médical, pour reclassement professionnel, intégration des agents techniques des collèges, baisse du niveau de qualification, limitation des possibilités d'accueil des directions) a amené à repenser le dispositif existant.

Les actions suivantes ont ainsi été mises en place :
- développement des tests de positionnement en amont de l'entrée dans le dispositif,
- réalisation de bilans professionnels,
- mise en place de formations individualisées,
- évaluation des compétences à l'issue des formations et professionnalisation des tuteurs.

Depuis janvier 2013, 60 personnes sont entrées dans le dispositif de requalification professionnelle, 42 ont été recrutés sur poste fixe à la fin de ce parcours. Par ailleurs, 10 agents ont suivi une formation « accès aux savoirs fondamentaux » et 6 autres ont passé des tests de positionnement afin d'ajuster leur parcours de formation. Enfin, 20 agents ont effectué un bilan de maintien dans l'emploi spécifique.

88 agents ont bénéficié d'un soutien médico-psychologique afin d'endiguer les difficultés professionnelles liées à des problématiques de santé. 21 d'entre eux ont bénéficié d'un soutien sur leur lieu de travail, et 8 d'entre eux d'une nouvelle prestation, la remédiation cognitive (qui entraîne et rééduque les fonctions cognitives altérées : mémoire, concentration et attention).

Des actions de formation individualisées sont réalisées afin compenser la situation de handicap de certains agents. En 2015, 14 personnes ont suivi une formation bureautique adaptée, 8 agents ont bénéficié de bilans professionnels, 34 agents ont bénéficié des fonds alloués par le FIPHFP pour la prise en charge d'aides techniques individuelles ainsi que de prothèses et 7 agents intervenant dans le champ du handicap et du maintien dans l'emploi ont bénéficié de formations spécifiques.

En matière de transports, 16 agents ont bénéficié de transports domicile-travail adaptés.

Enfin, en matière d'accessibilité, le Département a poursuivi ses actions avec la création de « locaux refuge » et la mise aux normes des ascenseurs dans l'immeuble Colombe.

L'ensemble de ces actions permet au Département de la Seine-Saint-Denis d'accueillir 7,9 % de travailleurs handicapés au 1er janvier 2015 (pour un seuil légal de 6 %).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Développement des compétences et parcours professionnels	Dépenses	0,677	-	-	-	-
	Recettes	-	-	0,010	-	-
Formation des agents	Dépenses	0,039	0,533	0,628	0,583	0,480
La gestion des compétences	Dépenses	0,68	0,89	0,72	0,592	0,494
	Recettes	-	-	0,03	0,036	0,047
La politique du handicap	Dépenses	0,19	0,17	0,167	0,147	0,208
	Recettes	0,41	-	0,616	0,587	-
Total Programme « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences »	**Dépenses**	**1,59**	**1,59**	**1,51**	**1,322**	**1,182**
	Recettes	**0,41**	**-**	**0,66**	**0,624**	**0,047**

PROGRAMME	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations	*Les objectifs de ce programme sont de favoriser le développement des compétences des agents pour répondre aux évolutions des missions, des organisations et des métiers, et de favoriser la mobilité et les parcours professionnels des agents.*

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	51
catégorie B :	18
catégorie C :	36
Nombre total de postes:	**105**

Ne sont pas pris en compte ici les postes ressources et de direction du Pôle personnel et relations sociales.

Action — Recherche des compétences adaptées

Recrutement

Les objectifs de l'action sont d'anticiper et d'identifier les besoins en matière de compétences, et de permettre ainsi la meilleure adéquation avec les besoins du Département.

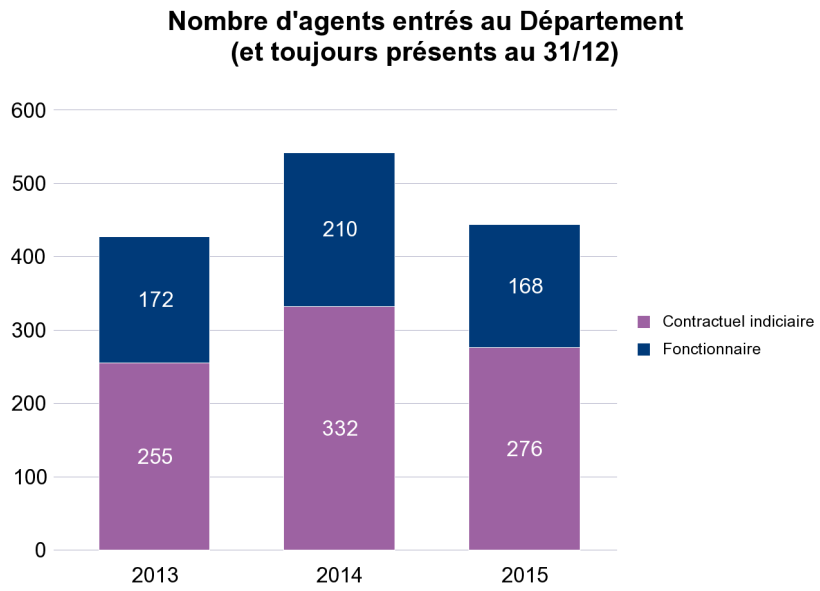

L'évolution des entrées en 2014 correspond en particulier au pourvoi de postes créés dans le cadre de l'ouverture de cinq nouveaux collèges.

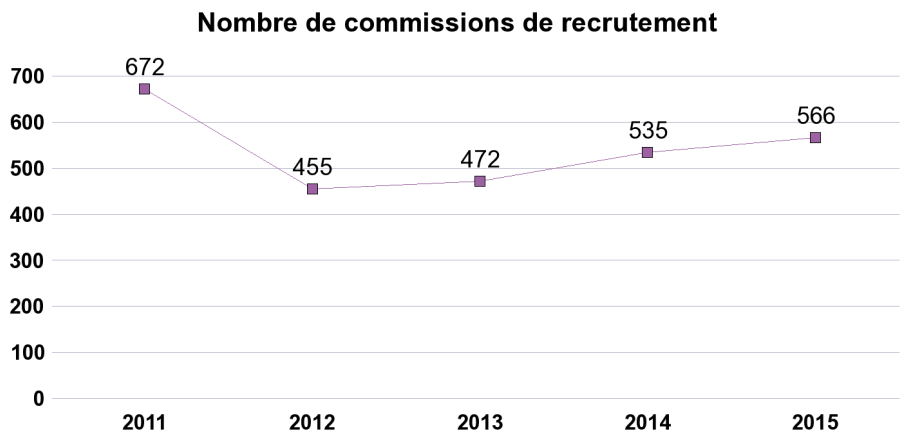

Action — Développement des compétences et parcours professionnels

Formation des agents départementaux

Les objectifs de l'action sont d'anticiper les besoins en matière de compétences, de favoriser la professionnalisation du management et d'accompagner le développement des compétences.

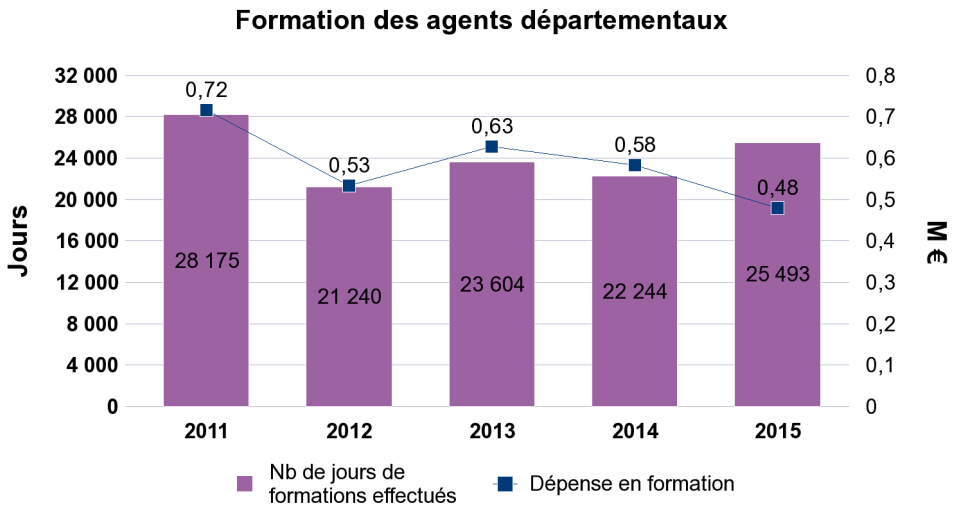

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations :

2011	2012	2013	2014	2015
4 562	4 425	4 191	4 331	4 483

En 2015, on constate une hausse de 14,6 % du nombre de jours de formation et de 3,5 % du nombre d'agents formés par rapport à 2014. Les agents de catégorie B ont été ceux qui ont bénéficié du plus grand nombre de jours de formation par agent. La part des femmes parmi les agents formés en 2015 (74,3 %) est proche de la part des femmes dans l'effectif du Département.

Action — Politique du handicap

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

L'objectif de l'action est de se conformer au taux légal d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi	479	534	570	594	634
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans l'effectif total	6,7 %	7,0 %	7,0 %	7,4 %	7,9 %

En 2015, le Département employait 634 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 7,88 % de l'effectif total (y compris les assistantes familiales). Ce taux est en constante augmentation depuis plusieurs années. Parmi les 634 agents du Département bénéficiant de l'obligation d'emploi, on comptait 529 femmes et 105 hommes. 343 agents étaient reconnus en qualité de travailleurs handicapés par la CDAPH, 10 agents avaient été victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, et étaient titulaires d'une rente et 281 agents étaient en reclassement professionnel.

PROGRAMME	Politique salariale et gestion des carrières
Ce programme relève de la Mission ***Ressources humaines.***	Ce programme comporte deux actions : - Politique salariale départementale, - Politique salariale de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Contexte

L'année 2015 a été marquée par la mise en application de plusieurs réformes statutaires, dont la réforme des cadres d'emplois des catégories C et B, la réforme du cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs et la revalorisation de la carrière des agents de catégorie C. Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 de lutte contre la précarité des agents contractuels permanents a été poursuivie avec l'organisation de sélections professionnelles en partenariat avec le CIG petite couronne.

Les travaux de déploiement du nouveau Système d'information RH (SIRH) ont également été poursuivis, avec notamment la reprise des historiques de carrières des agents et la sécurisation des procédures.

Le Service de gestion des carrières et des rémunérations a fait évoluer son organisation pour améliorer la qualité de l'accueil des agents et du traitement des demandes d'information, notamment en matière de retraite, par un projet d'expérimentation.

Enfin, le Département a confirmé son engagement dans les dispositifs d'emplois d'avenir et de contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de :
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statuaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'engagement professionnel,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale.

Mise en œuvre des priorités

Concernant **la politique salariale**, l'année 2015 a notamment été marquée par :
- la mise en œuvre, comme les années précédentes, de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), visant à compenser la perte de pouvoir d'achat des agents ayant obtenu une évolution de leur rémunération inférieure au montant de l'inflation. Près de 500 agents en ont bénéficié en 2015, pour un montant total de 355 000 euros.
- la mise en œuvre des nouvelles bonifications indiciaires (NBI) liées aux zones sensibles : le nouveau zonage de la politique de la ville, mis en place par décret, a étendu le nombre de quartiers prioritaires (ex ZUS) en Seine-Saint-Denis, sans modifier les conditions d'éligibilité. En décembre 2015, 370 agents ont bénéficié de la nouvelle bonification indiciaire Quartier politique de la ville (QPV) de manière rétroactive depuis le 1er janvier 2015. Concernant les collèges, le décret a étendu le nombre de collèges classés en zone Réseau d'éducation prioritaire (REP). Les 150 agents concernés bénéficient du versement de la nouvelle NBI depuis février 2016.

Concernant la **gestion des carrières**, 2 864 agents ont bénéficié, en 2015, d'un avancement d'échelon (soit 459 agents de catégorie A, 538 agents de catégorie B et 1 867 de catégorie C) et 791 d'un avancement de grade. 65 agents départementaux ont été proposés au titre de la promotion interne, et 40 d'entre eux ont été nommés au titre de leur inscription sur les listes d'aptitude de 2013, 2014 et 2015.

Le Département a poursuivi sa politique de lutte contre la précarité à travers une action en direction des agents contractuels ayant échoué aux précédentes sélections professionnelles (16 lauréats pour la session 2015).

190 agents sont partis à la retraite en 2015, soit une hausse de 22 % par rapport à 2014. Près des deux tiers des départs étaient effectifs à l'âge légal. L'âge moyen des départs est de 62 ans et un mois (stable d'une année sur l'autre).

En juillet 2015 le Service de gestion des carrières et des rémunérations a initié une expérimentation en matière de prise en charge des dossiers d'information-retraite et de départs en retraite, par le Pôle de validation des retraites, pour quelques agents. Sa vocation est à terme, de pouvoir traiter l'ensemble des demandes d'informations des agents concernant la retraite.

En matière de **maîtrise de la masse salariale et des effectifs**, les priorités ont été :
- de maîtriser l'évolution de la masse salariale malgré les facteurs exogènes de hausse (évolutions réglementaires, hausse des taux de cotisation ou de la valeur du point, etc., qui ont représenté près de 7,6 M€).
- d'anticiper au mieux les évolutions de la masse salariale afin de conserver un taux de réalisation budgétaire proche des 100 %,

- de fournir à la Direction générale les éléments permettant un pilotage maîtrisé des ressources humaines (état des emplois, des effectifs par direction et par service) et de la masse salariale afférente (coûts liés aux variations de la valeur du point d'indice, des taux de cotisations, du « glissement vieillesse-technicité (GVT) et des évolutions statutaires),
- de maîtriser le recours aux agents vacataires, ainsi qu'aux contractuels en renfort ou remplacement en les priorisant sur les directions sociales et les besoins au contact direct des usagers du département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Politique salariale départementale	Dépenses	306,52	313,45	322	328,729	331,343
	Recettes	6,85	6,96	7,79	9,346	3,345
Ressources humaines de la DEA	Dépenses	13,06	13,04	13,12	13,375	12,960
Total Programme « Politique salariale et gestion des carrières »	**Dépenses**	**319,58**	**326,49**	**335,43**	**342,104**	**344,304**
	Recettes	**6,85**	**6,96**	**7,79**	**9,346**	**3,345**

En 2015, l'évolution de la masse salariale a légèrement diminué par rapport aux années précédentes. On constate en effet seulement 0,73 % d'évolution par rapport au CA 2014, alors que la progression annuelle depuis 2012 s'élevait aux alentours de 2 % chaque année. Il est constaté un net ralentissement des augmentations de cotisations (+ 0,302 millions d'euros), qui explique la décélération de la masse salariale. Par ailleurs l'allongement de la durée moyenne de vacance des postes, ainsi que « l'effet de Noria » (recrutement de nouveaux entrants à un indice en moyenne inférieur à celui des agents sortants) peuvent expliquer cette stabilisation.

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de :
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples favorisant l'implication professionnelle,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie 0 :	
catégorie A :	24
catégorie B :	65
catégorie C :	17
Nombre total de postes :	**106**

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du pôle PPRS.

Action — Politique salariale et gestion des carrières

Avancement de grade

L'avancement de grade constitue l'un des dispositifs prévus par le statut pour assurer le déroulement de la carrière des fonctionnaires.

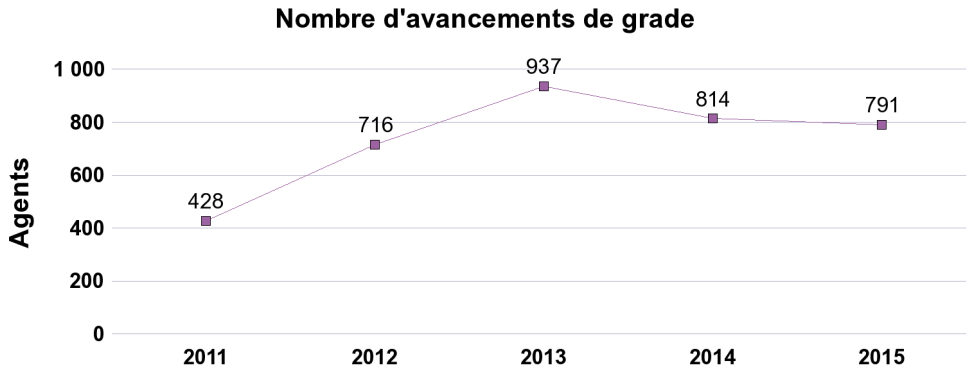

En 2015 , 791 agents ont bénéficié d'un avancement de grade. Parmi eux, 583 femmes et 208 hommes.
23,77 % étaient de catégorie A,
13,53 % étaient de catégorie B,
62,71 % étaient de catégorie C.
Le dépenses liées aux avancements de grade se sont élevées en 2015 à 846 263 €.

Promotion interne

Cette modalité d'avancement permet d'accéder sans concours à un cadre d'emploi de niveau supérieur.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'agents inscrits sur liste d'aptitude	88	16	58	67	39

39 agents ont été inscrits sur liste d'aptitude en 2015 (31 femmes et 8 hommes).
La diminution par rapport à 2014 s'explique essentiellement par l'absence d'organisation par le centre interdépartemental de gestion, en 2015, de promotion interne au choix pour les agents de maîtrise. Cette promotion, qui est la seule à ne pas être contrainte par un quota, avait été organisée en 2014 et avait permis d'inscrire 25 agents.
En 2015, le montant des dépenses liées à la promotion interne s'est élevé à 189 142 €.

Résorption de l'emploi précaire

L'objectif du Département est d'avoir recours aux agents non titulaires uniquement en l'absence de candidatures de titulaires répondant aux critères définis par les directions.

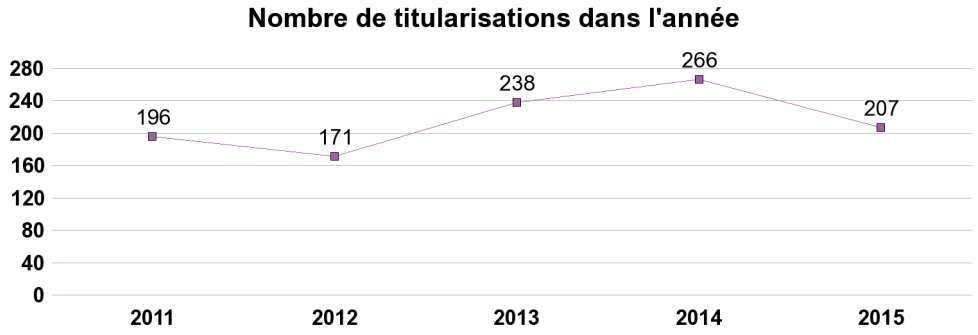

En 2015, le Département a poursuivi sa politique de titularisation des agents contractuels grâce à la prolongation du dispositif pour les agents ayant échoué aux précédentes sélections : 16 lauréats pour la session 2015.

Gestion des renforts et des remplacements

Le recrutement d'agents non-titulaires pour des remplacements ou des renforts répond à l'absence d'agents ou à des besoins occasionnels.

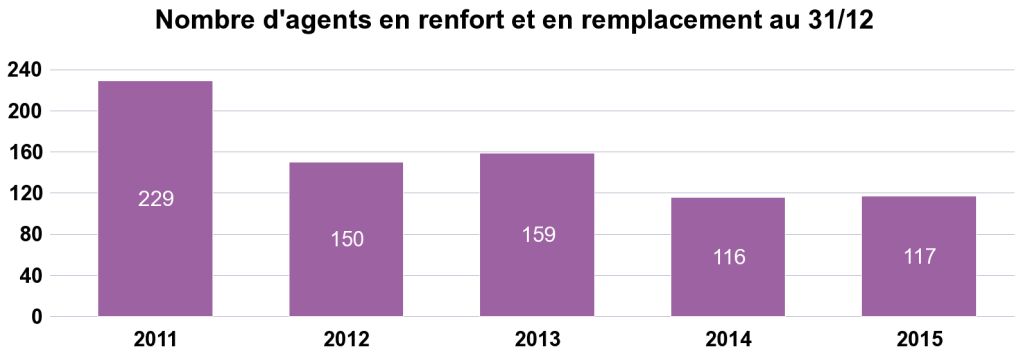

En moyenne mensuelle sur l'année 2015, le nombre de renfort remplacement est en baisse par rapport à 2014 (122 en 2015 contre 148 en 2014).

Rémunérations et charges

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2013	101,0 %
2014	99,9 %
2015	99,4 %

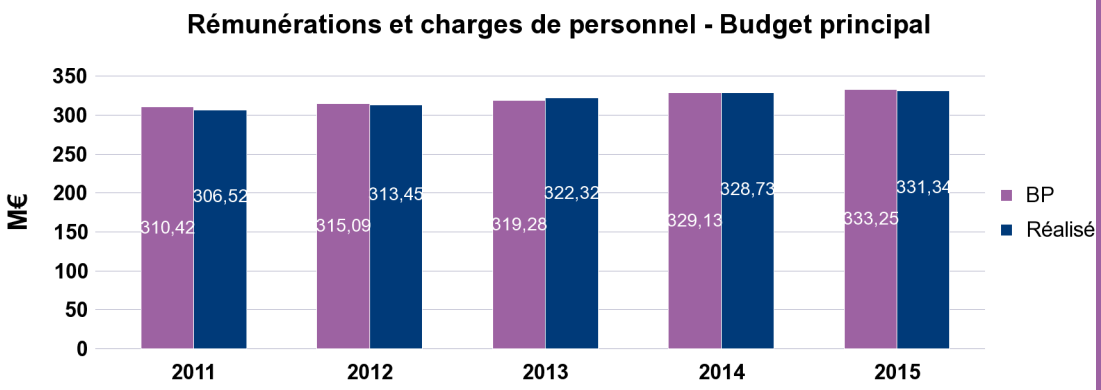

La masse salariale a augmenté de 0,53 % en 2015.
Elle représente 19,4 % des dépenses de fonctionnement du Département (budget principal, hors gestion de la dette).

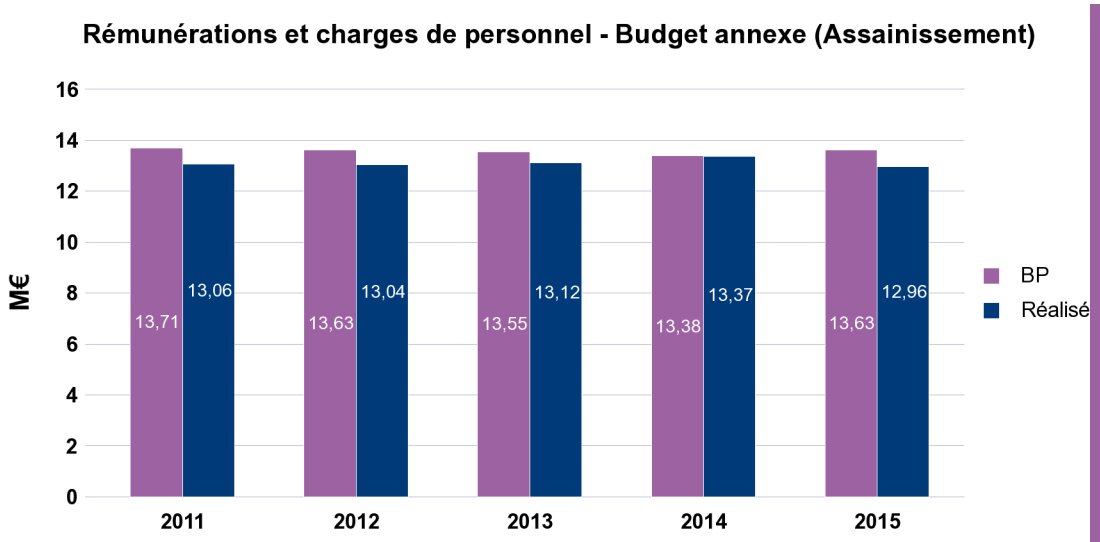
Rémunérations et charges de personnel - Budget annexe (Assainissement)
M€
16
14
12
10
8
6
4
2
0
13,71
13,06
13,63
13,04
13,55
13,12
13,38
13,37
13,63
12,96
2011
2012
2013
2014
2015
BP
Réalisé

PROGRAMME	Relations sociales et santé au travail
Ce programme relève de la Mission ***Ressources humaines.***	Ce programme comporte cinq actions : - Dialogue social et communication interne - Santé et conditions de travail - Action sociale du personnel - Déplacement des agents - Conditions de travail à la DEA

Contexte

Le document d'orientation de la politique des ressources humaines 2014-2016 met particulièrement l'accent sur la qualité de vie au travail et l'approfondissement du dialogue social, mais également sur la promotion de la diversité et sur le développement de des parcours professionnels des agents.

En sa qualité d'employeur, le Département veille à garantir à ses agents des conditions de santé et de sécurité au travail adaptées. A ce titre, il prend en compte toutes les évolutions juridiques engagées dans la fonction publique à la suite de l'accord sur la santé et la sécurité au travail signé le 20 novembre 2009 par les sept organisations syndicales représentatives, l'État et les employeurs des fonctions publiques de l'État, Territoriale et Hospitalière ou, plus récemment, l'accord cadre pour la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique signé le 22 octobre 2013.

L'année 2015 a été marquée par la signature le 11 septembre 2015 par cinq des sept organisations syndicales représentatives au sein du Département (CGT, FSU, UNSA, CFDT, SYNPER-FAFPT) du protocole d'accord relatif à l'organisation du dialogue social et à l'exercice des droits syndicaux au Département de la Seine-Saint-Denis. Cette signature intervient à l'issue de plusieurs réunions de concertation avec les organisations syndicales qui ont permis d'aboutir à une version négociée du Protocole. Ce dernier a fait l'objet d'une présentation pour information du Comité technique lors de sa séance du 18 septembre 2015. Le volet information et communication du Protocole fera l'objet d'une nouvelle négociation en 2016.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de :
- renforcer la qualité du dialogue social et la communication interne en direction des agents et des équipes,
- prévenir les situations de travail qui peuvent conduire à la dégradation de l'état de santé physique ou psychique,
- améliorer la qualité de vie au travail des agents en améliorant la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs besoins sociaux.

Mise en œuvre des priorités

Action sociale du personnel

L'année 2015 a été consacrée à la réalisation d'un bilan du dispositif de protection sociale complémentaire et à l'élaboration de propositions quant à son évolution. Le bilan a été présenté au comité technique du 27 novembre 2015 dans la perspective d'une inscription du dispositif rénové à l'Agenda social 2016.

Les nouvelles dispositions relatives à la prestation de **valorisation des agents médaillés et retraités** sont entrées en vigueur en janvier 2014. Il s'agit de la reconnaissance des services effectués dans la Fonction publique d'Etat pour les agents transférés au Département, la revalorisation du bon cadeau offert aux agents médaillés et la gestion confiée au CDOS du voyage offert aux agents médaillés et retraités.

En 2015, 34 agents dont 27 agents des collèges ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Le nombre de médaillés augmente de manière importante par rapport aux années précédentes. Cette augmentation s'explique par l'extension de l'attribution de la médaille aux agents des collèges. Cependant cette tendance s'observe pour chaque échelon de médaille (argent, vermeil et or). Par ailleurs, 77 % des retraités ont bénéficié d'une bonification de congés (contre 70 % en 2014 et 67 % en 2013) et 23 % de la prestation du CDOS. Enfin, 61 agents médaillés ou retraités ont bénéficié, en 2015, d'un voyage offert par l'association.

Des **aides financières sous forme de subventions et d'allocations** sont attribuées pour faire face aux frais de garde d'enfant et d'éducation des enfants porteurs de handicap. On comptait, en 2015, 415 agents bénéficiaires. Les prises en charge liées à l'attribution de cette prestation concernaient, en 2015, 620 enfants ou jeunes adultes.

Concernant l'**accès aux loisirs et pratiques culturelles et sportives**, 483 contrats **chèques vacances** ont été souscrits, en 2015, et 308 contrats ont été reconduits.

On constate une fidélisation des bénéficiaires de cette prestation avec 63 % des contrats de 2015 qui sont des contrats reconduits de 2014 (+ 5 % par rapport à 2014). Parmi les agents souscripteurs, 80 % sont des agents de catégorie C ou des agents hors statuts.

En matière **d'amélioration de la qualité de vie professionnelle et personnelle de l'agent**, le dispositif de protection sociale complémentaire a poursuivi son développement. En 2015, 2 622 agents ont bénéficié d'une participation au titre d'un contrat de santé et/ou de prévoyance (contre 2 559 en 2014). Le dispositif de labellisation a permis d'ouvrir la participation pour les agents départementaux auprès de 48 organismes.

En 2015, le Département a renouvelé sa convention avec le CIG de la petite couronne pour la mise à disposition d'un conseiller en économie sociale et familiale à raison de 2 jours par semaine. En 2015, 100 agents ont été reçus avec une moyenne de 2 rendez-vous par agent et 17 prêts sociaux ont été accordés dans ce cadre.

Concernant la **prestation logement**, le nombre de demandes reste en constante augmentation (404 demandes en 2015 dont 198 nouvelles demandes). En 2015, 64 agents ont été relogés (contre 59 en 2015) : 30 au sein du contingent départemental et 34 dans le cadre de la convention de relogement avec l'OPH 93.

Le partenariat entre le Département et le CDOS se matérialise désormais par trois conventions signées le 19 novembre 2014 pour une durée de trois ans : une convention d'objectifs et de moyens, une convention de mise à disposition du personnel et une convention relative à la prestation offerte aux agents médaillés et retraités. La participation financière du Département au CDOS se décline de la façon suivante : une subvention de fonctionnement, une subvention supplémentaire versée afin de compenser l'obligation du CDOS de rembourser les salaires des agents mis à disposition en fin d'année, une subvention pour la gestion de la prestation offerte aux agents médaillés et retraités et enfin la prise en charge des frais généraux.

L'association APSAD, subventionnée par le Département, comptait en 2015 près de 700 adhérents. Son action s'organisait autour d'une vingtaine de sections sportives ou culturelles.

Action santé et conditions de travail

Les priorités ont concerné les domaines d'intervention suivants.

En matière de **surveillance médicale,** la mise en place d'un Pôle de santé au travail se substituant au pôle de médecine professionnelle et préventive s'est poursuivie. Il s'agit de reconnaître un pouvoir de prescription des médecins du travail sur des compétences de santé au travail. L'objectif est de favoriser le développement d'une activité pluridisciplinaire et d'objectifs partagés entre professionnels de santé au travail pour améliorer les actions prises concernant le milieu de travail et sur le suivi individuel de l'état des agents.
Les visites médicales de reprise et les visites d'embauche ont été assurées. Les visites systématiques sur les secteurs à risques ont redémarré, notamment sur le secteur des crèches et de la PMI.
Dans le cadre du maintien dans l'emploi des agents en difficulté en raison de leur état de santé (avec ou sans RQTH), un travail a été engagé en vue d'une meilleure coordination entre la médecine professionnelle et les équipes chargées du recrutement et de la requalification, afin d'améliorer l'accompagnement des directions dans la mise en œuvre des préconisations médicales.

En matière de **prévention des risques professionnels**, les directions ont été accompagnées dans l'évaluation de leurs risques professionnels ainsi que dans la définition des plans d'actions correspondants et des plans de formation requis. 2015 a permis la validation par les collectifs de direction de plans d'action de la Direction des bâtiments et de la logistique, de la Direction de la communication, du Service de prévention et des actions sanitaires, ainsi que de la Direction de l'éducation et de la jeunesse.
Enfin, le programme pluriannuel et transversal de prévention et d'amélioration des conditions de travail 2016-2018 a été construit sur la base de l'ensemble des constats réalisés.
Les dispositifs de formations transverses en santé et sécurité au travail ont été poursuivis et renforcés. Ainsi, le plan transversal de formation en santé et sécurité au travail a été enrichi, et le socle initial de formation s'est élargi à de nouvelles thématiques.
La démarche de délivrance de l'attestation d'exposition à l'amiante, initiée en 2014, s'est traduite en 2015 de manière opérationnelle par la réalisation des attestations d'exposition et une information systématique dans le dossier des agents. Les fiches d'attestation et les attestations lors du départ de la collectivité pourront être généralisées à partir d'une liste d'agents concernés.
Concernant l'organisation des secours, le réseau des sauveteurs secouristes est stable, mais l'appropriation par les chefs d'établissement de leurs missions et de leurs responsabilités peut encore être renforcée.

Le bilan pluriannuel et les perspectives en matière de **prévention des risques psychosociaux** ont été élaborés en 2015 et présentés en CHSCT de janvier 2016. La coordination entre les différents niveaux de prévention (dimensions individuelle, collective, organisationnelle ; préventions primaire, secondaire, tertiaire) et avec la prévention des risques physiques et techniques a été renforcée. Le partenariat avec le Fonds national de prévention de la CNRACL qui inscrit la démarche de prévention des risques psychosociaux dans le cadre d'une recherche-action a été consolidé. Une coordination renforcée avec les différents réseaux d'acteurs (réseau des référents RH des directions et le réseau des correspondants en santé sécurité au travail notamment) a été mise en place en 2015.

Afin de renforcer le **pilotage des dispositifs de santé et de sécurité au travail**, le service de santé et de sécurité au travail a renforcé en 2015 l'animation du réseau des correspondants santé et sécurité. Outre la collaboration étroite avec les correspondants des directions engagées dans les démarches d'évaluation des risques, deux réunions d'animation ont eu lieu en 2015. Elles ont permis d'aborder les questions de formation, ainsi que de lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle du Département sur les conduites à tenir en cas d'incident, d'évacuation ou de malaise.

La démarche de **réduction de la pénibilité** engagée dans le cadre des plans d'actions de directions (Troubles musculo-squelettiques (TMS), manutentions, vibrations, agents chimiques dangereux, produits CMR, etc.) a également été renforcée :
- le service des crèches a poursuivi, en collaboration avec le service de santé et de sécurité au travail, les démarches de test de matériel protecteur ;
- parallèlement, la formation en Prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP) a été poursuivie et l'habilitation de la collectivité pour réaliser ces formations en interne préparée. Les acteurs PRAP constituent autant de ressources permettant d'identifier nombre de situations à risque et d'être force de proposition ;
- en outre, les démarches d'évaluation des risques ont généré des actions de prévention de l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS). Des situations de travail particulièrement génératrices de TMS ont été mises en exergue dans les collèges. Plusieurs pistes de réduction de l'usure physique, validées dans le cadre du plan d'action du collège concerné, pourraient faire l'objet d'une généralisation à l'ensemble des collèges ;
- enfin, la prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux, cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques a été poursuivie par la mise en œuvre opérationnelle des démarches validées par la DCPSL (archéologues) et la DVD (centres d'exploitations).

Action dialogue social et communication interne

Concernant la **communication interne**, une des priorités de l'année 2015 a été d'accompagner la mise en œuvre de la politique diversité par des actions de sensibilisation et d'information sur la prévention des discriminations. Près de 2 00 agents ont participé à des réunions de sensibilisations organisées par les animateurs diversité des pôles. L'ensemble des agents ont été concernés par des actions d'information et de sensibilisation (articles dans Acteurs, JT Web, support spécifique signé par le Président adressé aux 8 000 agents, nouvelle rubrique sur l'intranet, flyers et affiches sur la Cellule égalité au travail…).Par ailleurs, des initiatives ont été programmées dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Au cours de l'année 2015, de nombreux sujets ont enrichi l'espace RH et des informations portant sur la politique de ressources humaines ont été diffusés en Une de e-acteurs.

Le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants s'est enrichi avec la mise en place systématique d'un parcours d'accueil et d'intégration dans les directions départementales. Quatre matinées d'accueil ont été organisées et animées en 2015 avec 390 agents invités et 209 présents.

Afin de concevoir et d'animer des espaces d'échanges avec les correspondants personnel dans les directions, 7 rencontres du réseau RH ont été animées en 2015 et de nombreux documents ont été diffusés sur l'espace collaboratif RH.

Afin de communiquer sur la mise en place des nouvelles instances représentatives du personnel issues des élections professionnelles du 4 décembre 2014, l'ensemble des supports de communication ont été mobilisés en 2015 : le magazine interne Acteurs, ainsi que le site intranet e-acteurs au travers de la rubrique « instances représentatives » dont l'information s'est améliorée avec la diffusion des relevés des avis des instances représentatives Comité technique (CT) et du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT).

Concernant le **dialogue social**, le nouveau protocole d'accord relatif à l'organisation du dialogue social et à l'exercice des droits syndicaux a été signé le 11 septembre 2015 par 5 des 7 organisations syndicales représentatives au sein du Département. Il a été présenté au Comité technique le 18 septembre 2015.

L'année 2015 a été marquée par la mise en place de nouvelles instances représentatives du personnel. A la suite des élections professionnelles du 4 décembre 2014, ont débuté en janvier 2015 les négociations avec les représentants du personnel autour des projets de règlements intérieurs du CT et CHSCT. Ces règlements ont respectivement été présentés aux séances du 19 juin et du 29 mai 2015.

Les thématiques inscrites à l'Agenda social 2015 sont les suivantes : la dématérialisation du dossier de l'agent, la candidature du Département au Label diversité, le protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social, le guide pratique de la laïcité, le développement de la qualité de vie au travail, le chantier service public des agents des collèges, l'entretien professionnel annuel, le maintien dans l'emploi et le développement des parcours professionnels et de la mobilité. Une majorité d'entre elles ont fait l'objet de réunions de concertation et parfois de présentation en instances représentatives du personnel.

Action déplacement des agents

L'année 2015 a vu la mise en place d'un contrôle régulier des justificatifs pour les demandes de remboursement des repas à compter du 1er septembre 2015. Ce contrôle est réalisé à partir d'échantillons d'agents, différents chaque mois, issus de toutes directions confondues. Ce contrôle porte autant sur les demandes dématérialisées que sur celles réalisées sous format papier. Par ailleurs, l'animation du réseau de référents des frais de déplacement dans les directions a été renforcée.

Des rencontres régulières ont été menées avec le service de la PMI afin d'étudier et d'organiser les modalités d'un passage à une procédure dématérialisée des nombreuses demandes de remboursements de frais de déplacement de l'ensemble des agents du service.

Le passage à la tarification unique pour le Pass Navigo a été mis en place en 2015. L'étude menée sur l'impact financier de cette évolution a montré que l'augmentation de la participation de l'employeur pour le versement transport serait compensée par la baisse de la dépense liée à l'indemnité de transport. Le Conseil départemental a donc renouvelé la délibération prenant en charge le Pass Navigo à hauteur de 60 % ou 70 % en fonction de l'indice majoré des agents, confirmant ainsi sa volonté de participer de manière très significative aux frais de transports des agents.

Une décision de principe a été prise concernant la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo pour les déplacements domicile-travail des agents. Un décret d'application doit encore fixer les montants de l'indemnité kilométrique vélo et son plafonnement, l'indemnité ne pouvant être effectivement mise en place qu'après la parution de ce décret. Dans l'attente de ce décret, le Conseil Départemental réuni en séance le 5 novembre 2015 s'est prononcé favorablement à la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo aux conditions suivantes : la production par le bénéficiaire d'une attestation sur l'honneur, une déclaration mensuelle sur un outil informatique, le non cumul avec l'indemnité transport en commun ou l'accès à une place de parking. Les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette mesure pourront être revues le cas échéant selon le contenu du décret d'application.

Lors de la séance du 5 novembre 2015, le Conseil Départemental a délibéré en faveur d'une aide du Département à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les agents départementaux sous forme d'un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 1 000 euros.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Dialogue social et communication	Dépenses	0,16	0,07	0,1	0,11	0,07
Santé, condition de travail	Dépenses	0,35	0,39	0,4	0,47	0,35
	Recettes	-	-	0,15	0,03	
Action sociale du personnel	Dépenses	2,22	2,24	2,16	1,94	2,14
	Recettes	0,02	0,04	0,02	-	-
Déplacement des agents	Dépenses	0,89	1,53	0,99	1,18	0,97
	Recettes	0,01	-	-	-	-
Conditions de travail à la DEA	Dépenses	0,04	0,05	0,05	0,06	0,06
Total Programme « Relations sociales et santé au travail »	**Dépenses**	**3,65**	**4,28**	**3,69**	**3,76**	**3,58**
	Recettes	**0,02**	**0,04**	**0,17**	**0,03**	**0,06**

PROGRAMME	Relations sociales et santé au travail
Mise en œuvre : Service des relations du travail et de l'action sociale	*Les objectifs du programme sont :* *- d'approfondir le dialogue social,* *- d'agir en faveur de la santé des agents et de leur bien-être au travail,* *- d'élaborer la stratégie d'informaiton et de communication interne de la collectivité,* *- d'intégrer les nouveaux agents et de favoriser leur implication professionnelle,* *- de valoriser les services rendus par les agents.*

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	24
catégorie B :	14
catégorie C :	30
lombre total de postes :	**68**

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du PPRS.

Action — Action sociale du personnel

Valorisation des services rendus par les agents (médaillés et retraités)

Il s'agit de rendre un hommage institutionnel officiel aux agents médaillés et retraités ainsi qu'aux cadres quittant la collectivité.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents partant à la retraite ayant bénéficié d'une réception et d'un cadeau	129	95	85	91	115
Nombre de médaillés	274	313	309	316	343

Nombre de bénéficiaires du voyage (y compris accompagnants) et coût des voyages

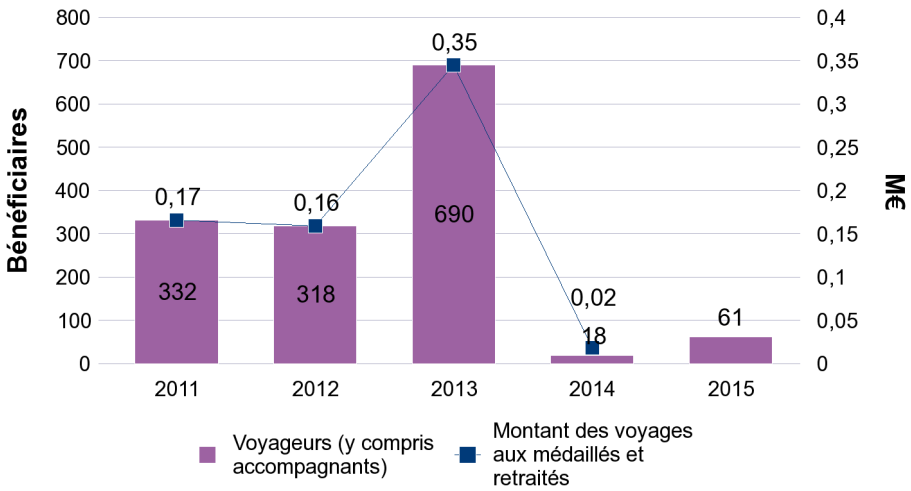

Aides financières : subventions et allocations aux agents (garde d'enfants, prêts…)

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des aides financières et des allocations (en M€)	0,23	0,24	0,15	0,26	0,25

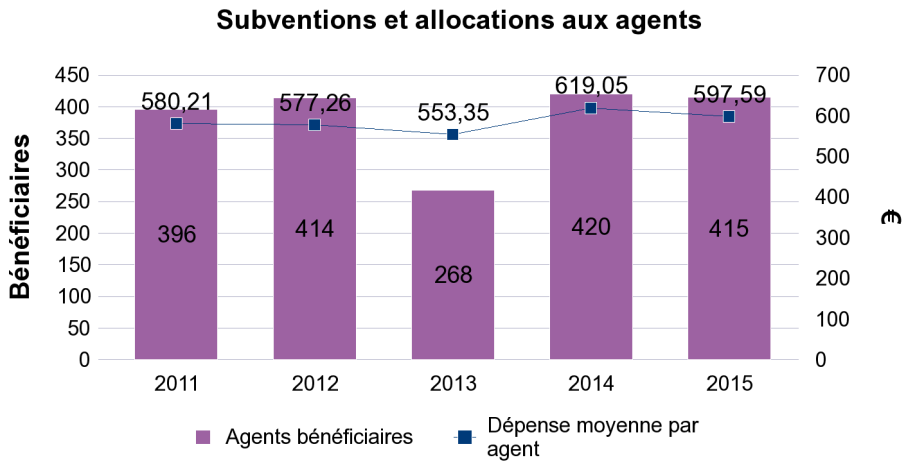

Le montant de dépenses s'est maintenu au niveau de 2014 (-3 %) témoignant du rattrapage du retard de traitement des dossiers, constaté en 2013. En 2015, le nombre de bénéficiaires était stable par rapport à 2014, avec 415 agents bénéficiaires. Les dépenses d'allocations représentaient 75 % des aides financières. Elles étaient constituées des allocations concernant les enfants et les jeunes adultes porteurs de handicap (38 %) et des allocations pour frais de garde d'enfant de moins de trois ans (62 %). Le Département a pris en charge 24 719 journées de garde d'enfants pour 177 enfants, soit 139 jours de garde par enfant au taux moyen de 4,65 € la journée. Les dépenses de subvention concernaient majoritairement les centres de loisirs (65 % des dépenses) et les centres de vacances (28 %).

Les chèques vacances

	2011	2012	2013	2014	2015
Chèques vacances - contrats reconduits	205	207	239	279	308
Chèques vacances - nouveaux contrats souscrits	134	191	197	197	175
Total des contrats souscrits	**339**	**398**	**436**	**476**	**483**
Participation à l'épargne départementale et autres frais (en M€)	0,21	0,22	0,24	0,25	0,25

En 2015, 63 % des contrats ont été renouvelés. 80 % des souscripteurs étaient des agents de catégorie C. Parmi eux, les agents des collèges représentaient un tiers des souscripteurs.

Mutuelles santé / prévoyance

Nombre de contrats subventionnés	2011	2012	2013	2014	2015
Pack santé et prévoyance	1 352	1 219	0	0	0
Prévoyance	1 017	1 070	633	941	1 076
Santé	1 851	1 917	2 195	2 343	2 611
Total des contrats subventionnés	**4 220**	**4 206**	**2 828**	**3 284**	**3 687**

	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents couverts	3 718	2 254	2 559	2 622

Depuis la mise en place du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire en 2013, il n'y a plus de packs santé/prévoyance. Seuls les contrats santé et prévoyance labellisés ouvrent droit séparément à une participation de la collectivité. Le dispositif de protection sociale complémentaire a poursuivi son développement en terme de bénéficiaires : 2 622 agents pour 3 687 contrats en santé et / ou prévoyance en 2015. Le dispositif de labellisation a permis d'ouvrir la participation pour les agents départementaux auprès de 48 organismes dont 40 en santé et 18 en prévoyance.

Les relations avec les associations du personnel

Les relations développées avec les associations du personnel, le CDOS et l'APSAD, visent à promouvoir les activités de loisirs, culturelles et sportives des agents du Département. Le Bureau de l'action sociale veille à la mise en œuvre des moyens nécessaires au bon déroulement des activités de ces associations.

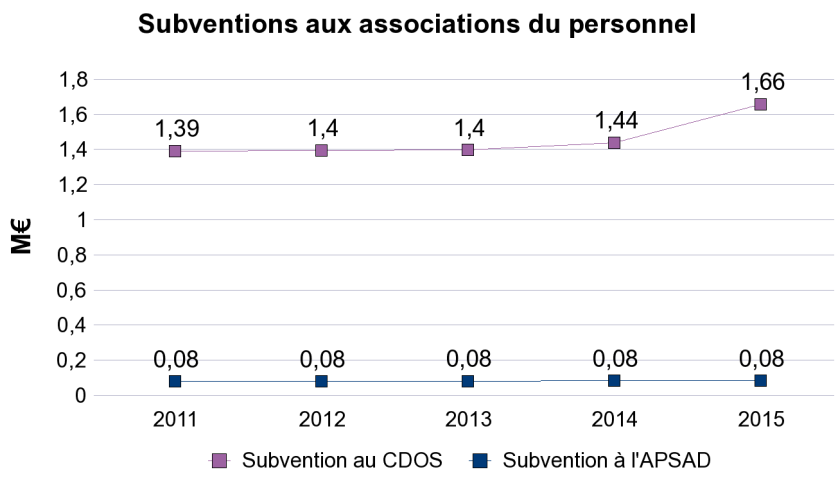

Le partenariat entre le Département et le CDOS se matérialise désormais par trois conventions signées le 19 novembre 2014 pour une durée de trois ans :
- une convention de moyens et d'objectifs,
- une convention de mise à disposition du personnel,
- une convention relative à la prestation offerte aux agents médaillés et retraités.

La participation financière du Département se décline de la façon suivante :
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 252 493 euros qui a connu une croissance (+ 1,66 %) liée à l'évolution de la masse salariale,
- une subvention supplémentaire d'un montant de 212 665 € versée afin de compenser l'obligation du CDOS de rembourser les salaires des six agents mis à disposition pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2015,
- une subvention pour la gestion de la prestation offerte aux agents médaillés et retraités de 173 840 €,
- la prise en charge des frais généraux relatifs au fonctionnement de l'association pour un montant de 336 431 €.

Action — Plan de déplacement des agents

Plan de déplacement des agents : prise en charge des frais de transport

Le Département s'engage pour une meilleure mobilité du personnel en favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, à travers une participation de 60 à 70 % au Pass Navigo.

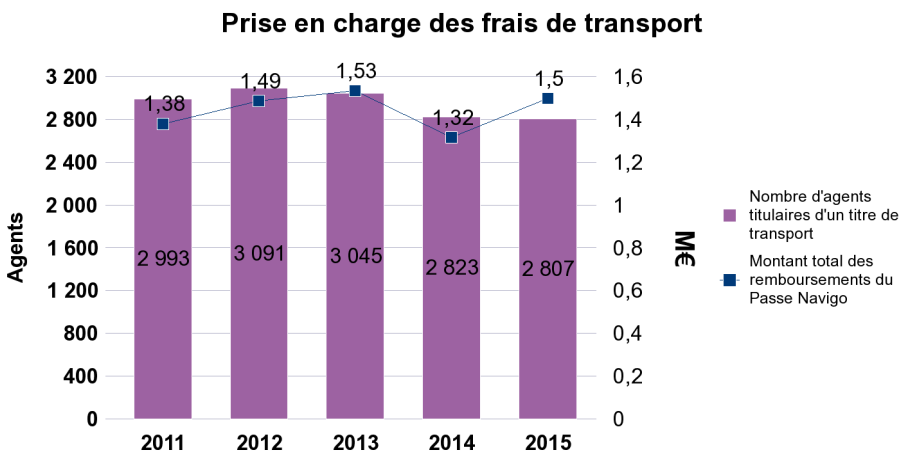

Au 31 décembre 2015, le coût moyen du remboursement de la carte de transport s'élevait à 40 € par agent.

Remboursement des frais de déplacement

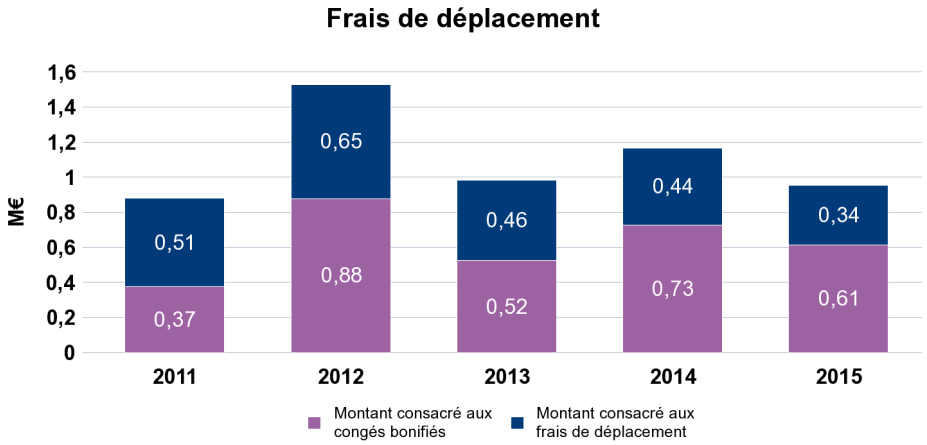

On note en 2015 une baisse de 15 % du montant consacré aux congés bonifiés par rapport à 2014, les congés bonifiés connaissant une cyclicité se traduisant par un pic tous les 3 ans ; ce pic a eu lieu en 2014.
Concernant les frais de déplacement, on observe une baisse de 20 % en 2015 par rapport à 2014, liée au report en 2014 de déplacements non mandatés en 2013.

Mission

Conduite des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

PROGRAMME — Assemblée départementale

*Ce programme relève de la Mission **Conduite des politiques départementales**.*

Ce programme comporte une seule action :

- Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme comporte les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale :

- secrétariat des Assemblées (Conseil général et Commission permanente),
- établissement des ordres du jour et réalisation des procès verbaux,
- secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gestion des désignations des Conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- réalisation des arrêtés de délégation de signature,
- dernier examen puis suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publication des actes (RAAD) et archivage,
- gestion des situations individuelles des Conseillers généraux et des moyens des groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Programme « Assemblée départementale »	Dépenses	2,319	2,205	2,552	2,499	2,407

Investissement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Programme « Assemblée départementale »	Dépenses	0,20	0,01	0,03	0,009	0,007

PROGRAMME — Moyens des groupes politiques

*Ce programme relève de la Mission **Conduite des politiques départementales**.*

Ce programme comporte une seule action :

- Groupes d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement **En millions d'euros**		**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Programme « Moyens des groupes politiques »	Dépenses	0,453	0,455	0,438	0,395	0,430